



**HAL**  
open science

# L'écriture du patrimoine mondial : approche socio-sémiotique des dispositifs et procédures de l'UNESCO

Alice Dubard

► **To cite this version:**

Alice Dubard. L'écriture du patrimoine mondial : approche socio-sémiotique des dispositifs et procédures de l'UNESCO. Sciences de l'information et de la communication. Université de Lille, 2020. Français. NNT : 2020LILUH051 . tel-03506277

**HAL Id: tel-03506277**

**<https://theses.hal.science/tel-03506277>**

Submitted on 2 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE LILLE

École Doctorale Sciences de l'Homme et de la Société

Laboratoire GERiICO — ULR4073

THÈSE DE DOCTORAT EN  
SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**L'écriture du patrimoine mondial.  
Approche socio-sémiotique du processus et du dispositif de l'UNESCO.**

Alice DUBARD

Sous la direction de : Patrice de LA BROISE

Soutenue le 15/12/220,

devant les membres du Jury :

Patrice de LA BROISE, Professeur des Universités – Université de Lille (directeur de thèse)

Elizabeth GARDERE, Professeur des Universités – Université de Bordeaux (rapporteur)

Paul RASSE, Professeur des Universités – Université Côte d'Azur (rapporteur)

Olivier CHANTRAINE, Professeur des Universités Émérite – Université de Lille

Emilie BOUILLAGUET, Maître de Conférences – Université Rennes 2

Colette DREAN, Attachée principale, conseillère patrimoine et action culturelle – Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France (invitée)



## Remerciements

Je me suis souvent perdue durant cette recherche doctorale. « Une bonne paire d'années » aurait pu être économisée si je n'avais eu de liens qu'avec les personnes que je tiens à remercier à ce jour.

Merci à mon directeur de thèse Patrice De La Broise. Il est coutume de dire que : « sans lui cette thèse n'aurait pu voir le jour ». Dans mon cas cela est institutionnellement vrai, mais plus encore intellectuellement. En cette fin de doctorat dont l'élément phare a été la rédaction de ma thèse relative à une labellisation internationale, je voudrais lui décerner la palme de la patience incommensurable. J'aimerais que ce travail soit à la hauteur de mon souhait d'écrire une nouvelle page relationnelle avec Patrice de La Broise, vis-à-vis duquel j'exprime ma reconnaissance pour toutes ces années d'investissement indéniable, sa bienveillance indéfectible, et ses encouragements sans faille malgré la faible visibilité de mes avancées. Cher directeur, vos « Haut les cœurs ! » et autres expressions de motivation ont participé à la consolidation de mon désir d'élévation universitaire. L'écriture dorénavant de ma prévision du sommet de mon cœur-intelligent (qui peine à renoncer au lyrisme) encore-à-atteindre car étant toujours-plus-haut transportera je l'espère cette empreinte.

Merci à Olivier Chantraine pour ses interventions déterminantes dans la progression de mes réflexions et de ma rédaction. Présent aux deux bouts du doctorat, il a été une figure encourageante et stimulante par son savoir et sa sympathie dans mon appropriation continue de mon projet de jeune chercheur. Ses invitations à privilégier certains aspects de recherche plutôt que d'autres, en concorde avec celles de mon directeur, m'ont permis de cibler et de nommer scientifiquement ce que je pressentais de mon sujet. Je ne saurais dire autrement le concernant mon admiration des professeurs qui savent détecter l'intérêt scientifique au cœur d'un sujet de thèse en gestation et livrent sans retenue leurs considérations pour le mener à bien.

Je remercie aussi les autres membres du jury de soutenance de me faire l'honneur de lire mon travail. Je ne doute pas que les observations et commentaires d'Elizabeth Gardère, Paul Rasse, Emilie Bouillaguet et Colette Dréan m'outilleront efficacement pour la suite de mon parcours.

J'exprime aussi mes remerciements aux deux professeurs de mon Comité de suivi de thèse : Stéphane Chaudiron et Cécile Tardy. Il m'a plu de voir qu'être brillant n'empêche pas la déférence envers ceux qui se forment à la recherche.

J'adresse ma gratitude aux personnes qui ont participé à cette thèse par les entretiens qu'elles m'ont accordés, spécialement aux porteurs des candidatures UNESCO du « Bassin Minier du Nord-pas-de-Calais », Naima Maziz et Marie Patou, et des « Climats du Vignoble de Bourgogne », Charlotte L'Hermitte. Je remercie tous les acteurs investis de près ou de loin dans une candidature UNESCO qui ont été intéressés et disponibles pour échanger au sujet de ma recherche : je pense aux professionnels de la culture qui m'ont fait part de leurs expériences de la patrimonialisation, dont Colette Dréan et Christian Hottin, à l'expert et professeur Gérard Collin, et aux enseignants qui m'ont éclairés sur les pistes à élucider : la professeure Marta Severo, le professeur Vincent Meyer, et la professeure Hayat Zerouali, qui, peut-être sans le vouloir, s'est montrée tellement encourageante, spécialement lors de notre dernière rencontre lors du colloque internationale à Dakhla en 2019. Merci aussi au professeur Carpanin Marimoutou pour les documents transmis concernant la candidature du Maloya.

Je veux remercier aussi les enseignants chercheurs que j'ai croisés durant ces années de doctorat pour m'avoir intégrée au monde de la recherche autrement que par la rédaction de ma thèse : Lise Demailly, Céline Matuszak et Yannick Lebtahi. Mes approches de la recherche universitaire, par l'accomplissement des retranscriptions scientifiques sur les médiateurs de santé pairs et sur les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et l'enseignement au département LEA de Roubaix, ont été riches d'apprentissage et ont conforté mon désir d'œuvrer professionnellement à l'université. De même, ceux qui m'ont donné envie de faire ce métier, dont Jean-François Géraud, et tous ceux d'avec qui les rencontres l'ont confirmée Marc Bassoni, Christian Le Moëne, et David Douyère.

J'ai eu la chance d'inscrire mon parcours à l'Université dans une période où il était encore possible de mettre un visage sur les noms des personnes y opérant. Je veux donc nommer certaines de celles qui font partie des rouages de mon cheminement universitaire à Lille, anciennement Lille 3 : Madame Pascaline Lamblè, Madame Sabrina Abed, Madame Catherine Maignant, ancienne directrice de l'école doctorale SHS, Madame Coulier, assistante sociale du campus Pont-de-bois, Madame Carine Dubois, et Madame Delphine

Spileers, responsable administrative du laboratoire GERiiCO, cette dernière incarnant le formidable équilibre du professionnalisme et de l'empathie envers les doctorants.

J'ai une pensée amicale pour ceux-là croisés dans cette salle de doctorants qui sont devenus des amis, des camarades ou des complices, en particulier Sabin Sonhaye et Kaouther Azouz. Merci à la nouvelle vague déferlante, après la fabuleuse présidence « Sonhaye 2012 » des Geoffroy Gawin, Lydie Lenne, Marie Berthoud, Aminata Kane et Leticia Andlauer entre autres, pour sa fraîcheur d'esprit et ces instants dynamisants : Amélie Daloz, Stéphanie Le Maître, Zoé Maltet et Juliette le Marquer. Fabiola Léone, tu es entre les deux, merci d'être un si joli et joyeux lien. Je rêve que le collectif des doctorants en lutte, formé à l'annonce de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), ne soit pas transmis aux futurs doctorants, à l'inverse de sa vision de la recherche à l'université, laquelle gagnera à ne pas devenir comme le prévoit cette loi que : précipitations, compétitions et services aux intérêts privés. Merci aux enseignants-chercheurs du GERiiCO qui s'engagent dans le même sens que le collectif et contre la LPPR.

D'un point de vue plus personnel, je formule à présent des remerciements à mon cercle de proches.

À ma famille d'abord, mon essentiel, ma clé d'aboutissement aussi de ma thèse.

Merci à ma maman, Colette, de s'être prêtée avec tant d'enthousiasme au jeu de l'audition de ma rédaction durant le confinement. Merci à mes sœurs, Sylvie et Maryse, et à mon frère Nicolas de s'être toujours impatientés, et émerveillés d'avance, de la date de clôture de la thèse. Sans votre soutien financier et affectif, je n'aurai indubitablement pas pu aller au bout de ce travail. Merci à leurs conjoints, Didier, Pascal, et Virginie, et à mes nièces et neveux de faire partie de ma famille, celle léguée par le, et resserrée avec amour autour du, nom de mon père. Je vous dois ce diplôme. Puisse mon métier tisser encore en votre honneur de solides fils de bonne fortune.

À mes amies ensuite, Sylvine, Karine, Vanessa, Célia, Sophia, toujours fidèles même quand je semble loin « pour faire ma thèse ». Je ne peux citer toutes les personnes qui m'ont témoigné tant de sympathie, même à distance durant ces années, mais toutes celles concernées savent mon souhait de continuer avec elles d'agréables rencontres et conversations. Valentine, tu es ma plus belle perle jamais découverte.

Je suis fière aussi de mes amis rencontrés grâce à ma période flamande Hélène et Erick. Je chéris mes « chtites » rencontres : mes copains David et Audrey, la formidable école Saint-Amand, ses maitresses et son directeur, et Virginie Spannuet.

Cette grande halte dans le Nord a aussi été l'occasion de « faire ma vie » avec mon équipe CMR, Véronique et Pascal, Sylvie et Giuseppe, Danièle et Bernard, Magali, et Marc, de bénéficier de jolis relais de joie avec l'ACE de Steenwerck, particulièrement avec Emmanuel; avec le père Toussaint ; et de vivre de belles opportunités avec Frédéric Frère, directeur des Editions Nouvelle Bibliothèque, et son « équipage ». Vos présences attentives, et nos échanges attentionnés, m'ont permis de tenir le cap, merci. Je formule une pensée reconnaissante aussi pour Floriane du TCB d'avec qui les discussions bi-hebdomaires sur « la société »... sur « la vie »... ont été des respirations bienfaisantes, tandis que mon rendez-vous annuel avec Jean-Clotaire Bocco, où que je sois, a aussi été, et restera, un phare personnel et intellectuel. Brillons encore !

Je m'en voudrais de ne pas mentionner dans mes remerciements la personne qui m'a fait, à un moment décisif de mon doctorat, retrouver le plaisir d'écrire. Que le texte continue...

« Le meilleur pour la fin », je veux remercier inmanquablement celui à qui j'offre sans limite ma valeur maternelle exceptionnelle. Je te remercie mon enfant, mon fils, de faire que je sois une maman avant tout, et de t'inscrire dans ma vie au-delà des mots. Toriki, merci d'être si formidable ; aucune autre grille d'évaluation ne peut qualifier nos reconnaissances réciproques que celle que nous élaborons tous les deux tous les jours ensemble, je t'aime, je te dédie ma plus grande résistance en tout ce que je crois juste et épanouissant de réaliser, dont cette thèse remplie de la force que me procure tes rires, tes blagues et tes câlins, tes quelques chagrins à consoler... un bout de notre chemin.

## Résumé et mots-clés

La recherche analyse le "Patrimoine Mondial de l'Humanité" dans son rapport au texte. Par-delà une liste de biens nationaux reconnus et valorisés par l'Organisation des Nations-Unies pour la Science, l'Éducation et la Culture, la thèse interroge ainsi le dispositif et le processus d'une écriture, tout à la fois patrimoniale et organisationnelle.

Dans la tension entre production documentaire et communication constitutive d'un patrimoine *enacté* par un réseau d'acteurs, la recherche défend la thèse d'une patrimonialisation procédant toujours d'une ré-écriture.

Du patrimoine comme texte « toujours-déjà-là » à l'écriture du patrimoine comme construction publicitaire, notre questionnement porte centralement sur le dispositif UNESCO et la fabrique des candidatures au "Patrimoine Mondial de l'Humanité". La patrimonialisation est donc saisie au prisme d'une écriture dont nous analysons les modalités et discutons la performativité. En considérant le patrimoine dans sa *mise-en-texte*, nous tentons d'éclairer les actants de cette écriture, comme aussi les contrats de communication et stratégies à l'œuvre dans la ré-écriture, normée et normative, d'un patrimoine en vue — et au motif — de sa labellisation internationale.

Mots clés : patrimoine mondial, texte, écriture, organisation, document



## **Abstract and keywords**

The research analyses the World Heritage of Humanity in its relation to the text. Beyond the list of recognized and valued national properties by the United Nations Organization for Science, Education and Culture, the thesis questions the mechanism and the process of a writing, both patrimonial and organizational.

In the tension between documentary production and constitutive communication of a patrimony created by a network of actors, the research defends the thesis of a heritage always proceeding from a re-writing.

From heritage as a text «always-already-there» to the writing of heritage as advertising construction, our questioning focuses on the UNESCO system and the making of nominations for the "World Heritage of Humanity". The patrimonialization is thus seized by the prism of a writing whose modalities we analyze and discuss the performativity. By considering heritage in its implementation, we try to enlighten the actors of this writing, as well as the communications contracts and strategies at work in the re-writing, normalized and normative, a heritage in view of, and on the basis of, its international labelling”.

Key words: world heritage, text, writing, organization, document

## Sommaire

|  |     |
|--|-----|
| Remerciements .....  | 3   |
| Résumé et mots-clés.....   | 7   |
| Abstract and keywords .....  | 8   |
| Sommaire .....   | 9   |
| Liste des abréviations et acronymes.....   | 11  |
| Notes préliminaires .....  | 12  |
| Introduction .....   | 13  |
| Le patrimoine mondial, un questionnement .....   | 14  |
| Partie I.....  | 20  |
| Le patrimoine mondial, l'élaboration d'un sujet de recherche.....  | 21  |
| Chapitre 1 : Le patrimoine mondial, une situation.....   | 22  |
| Chapitre 2 : Le patrimoine mondial, comment le saisir ? .....  | 42  |
| I. Le concept d'écriture et le patrimoine : la rédaction ne suffit pas.....  | 42  |
| II. L'écriture du patrimoine en SHS.....   | 59  |
| Chapitre 3 : Réflexion méthodologique .....  | 75  |
| I. Le choix de la métaphore .....  | 75  |
| II. La métaphore du texte pour questionner la liaison entre document et organisation .....   | 85  |
| Chapitre 4: À la recherche du patrimoine mondial .....   | 110 |
| I. Le patrimoine mondial, où est-il ?.....   | 111 |
| II. Le patrimoine mondial, quels actants ? .....   | 117 |
| Chapitre 5 : Notre méthode d'analyse de la patrimonialisation mondiale .....   | 125 |
| I. La reconstitution de notre texte .....  | 125 |
| II. Notre cadre large de lecture .....   | 134 |
| Partie II.....   | 141 |
| Le patrimoine mondial : une écriture plurielle.....  | 142 |
| Chapitre 1 : L'écriture du processus .....   | 143 |
| I. Évolution et complexification du processus.....   | 143 |
| II. Rature et réécriture du processus.....   | 161 |
| Chapitre 2 : L'écriture de l'organisation .....  | 168 |
| I. La création de réseaux et d'organisation .....  | 168 |
| II. Un réseau textuel infini : La multiplication des organisations par les partenariats avec les acteurs du savoir et de la technique..... | 183 |
| Chapitre 3 : L'écriture du territoire .....  | 189 |
| I. La superposition des écritures .....  | 189 |
| II. L'inscription sur la liste marque le territoire.....   | 194 |
| Chapitre 4 : L'écriture du patrimoine.....   | 200 |
| I. Au nom de la norme .....  | 200 |
| II. La valorisation de la création.....  | 214 |
| Chapitre 5 : Le patrimoine mondial : des écritures situées .....   | 233 |
| I. La patrimonialisation du « Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais ».....   | 233 |

|  |     |
|--|-----|
| II. La patrimonialisation des « Climats du Vignoble de Bourgogne » .....                               | 246 |
| III. La patrimonialisation : un regard sur la sociabilisation.....                                     | 258 |
| IV. La patrimonialisation du « Maloya ».....   | 263 |
| Partie III.....  | 277 |
| Le patrimoine mondial, un texte malléable.....   | 278 |
| Chapitre 1 : Le patrimoine mondial et la textualité.....   | 279 |
| I. Le patrimoine mondial est un /texte/.....   | 279 |
| II. Le patrimoine mondial : un « palimpseste ».....  | 286 |
| Chapitre 2 : Le patrimoine mondial : un texte jamais clos.....   | 295 |
| I. L'écriture continue .....   | 295 |
| II. La patrimonialisation ou la métaphore de la fécondation. Le patrimoine mondial : quel genre ?..... | 300 |
| Chapitre 3 : Retour sur la recherche et perspectives .....   | 305 |
| I. Les faiblesses, les limites de notre recherche .....  | 305 |
| II. Les perspectives .....   | 320 |
| Chapitre 4 : La patrimonialisation mondiale : actualisation .....                                      | 330 |
| Conclusion.....  | 349 |
| Le patrimoine UNESCO n'est pas clos.....   | 350 |
| Sources et ressources.....   | 355 |
| Liste des tableaux .....   | 407 |
| Index des figures .....  | 407 |
| Annexes.....   | 408 |
| Table des matières .....   | 459 |

## Liste des abréviations et acronymes

ABFPM : Association des Biens Français du Patrimoine Mondial

BIVB : Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

BMU : Bassin Minier Uni

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

ICOMOS : Conseil international des monuments et des sites

INA: Institut National de l'Audiovisuel

MAB: Man and Biosphere

MBM : Mission Bassin Minier

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations-Unies

OVPM : Organisation des Villes du Patrimoine Mondial

PCH : Patrimoine Commun de l'Humanité

PCI : Patrimoine Culturel Immatériel

PM : Patrimoine Mondial

PMH : Patrimoine Mondial de l'Humanité

SDN : Société des Nations

TICCIH : Comité international pour la conservation du patrimoine industriel

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour la science, la culture et l'éducation

VUE : Valeur Universelle Exceptionnelle

## Notes préliminaires

Avec le souci de faciliter la lecture, nous avons raccourci certaines nominations récurrentes de la thèse en ce qui concerne :

-l'intitulé des biens :

Les Pitons : « Les Pitons, Cirques et remparts de la Réunion »

Les Climats : « Les Climats du Vignoble de Bourgogne »

Le Bassin minier : « Le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais »

Les Causses et Cévennes : « Causses et Cévennes, paysage de l'agro-pastoralisme méditerranéen »

La Chaîne de puys : « Haut lieu tectonique, la Chaîne de Puys et la faille de Limagne »

-Les instruments normatifs de l'UNESCO

La « Convention » : est utilisée pour désigner la « *Convention concernant la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel* » de 1972

Les « Orientations » : est utilisée pour désigner « *Les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention* »

- les assemblées normatives de l'UNESCO

Le « Comité » : désigne le Comité du patrimoine mondial

Le « Centre » : désigne le Centre du patrimoine mondial

# Introduction

## Le patrimoine mondial, un questionnement

*« La réunion mon ti pei, li lé dan la mer  
Su son kér, lé plein d'flér »<sup>1</sup>*

L'origine du projet de recherche se situe dans un questionnement sur l'attribution soudaine de la valeur exceptionnelle à un élément culturel pourtant préexistant et reconnu comme admirable, au moins localement, avant sa médiatisation mondiale.

Les annonces télévisées des reconnaissances de deux éléments réunionnais publicisés par l'UNESCO en deux années consécutives avaient retenu mon attention. En effet, les « Pitons, cirques et remparts de la Réunion » étaient inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité en 2010, et le « Maloya » reconnu comme patrimoine culturel immatériel en 2009. À ces dates d'annonce, ma fierté de native de La Réunion recevait ces inscriptions comme une invitation supplémentaire adressée à l'humanité, l'encourageant à s'intéresser à cette île présentée de manière ponctuelle dans les médias nationaux comme un modèle de « métissage socioculturel réussi »<sup>2</sup>. Cette fierté personnelle s'est muée en l'ambition intellectuelle de faire de la patrimonialisation UNESCO un sujet de recherche et d'en expliquer les arcanes, ne sachant toutefois pas encore l'orientation de ma réflexion scientifique : concernerait-elle « le patrimoine » ? « L'UNESCO » ? « L'administration de la culture et ses différentes échelles politiques » ? Ou encore ce que ces « échelles » engendrent de gouvernance ou de gouvernementalité, foucauldienne en l'occurrence, pour questionner dans le domaine de la valorisation patrimoniale cet « ensemble de pratiques par lesquelles on peut constituer, définir, organiser, instrumentaliser les stratégies que les individus, dans leur liberté, peuvent avoir les uns à l'égard des autres » (Le Tixier, 2011) ?

---

<sup>1</sup> « La Réunion mon petit pays au milieu de l'océan, terre fleurie d'amour », traduction personnelle de paroles de la chanson « La Montagne » du groupe réunionnais Baster.

<sup>2</sup> Cette expression, dont la vérité est selon nous vérifiable in situ, n'est néanmoins pas exempte de la suspicion d'une reformulation avantageuse, car moins incriminante, par l'Etat français de la « cohabitation possible entre ethnies déportées de force par la colonisation et l'esclavage à La Réunion devenu département français en 1946 ». Dans « *La Réunion : un produit de la colonisation mais avec des aspirations légitimes* », un article du « blog pour l'autonomie en pays basque nord », nous pouvons lire : « La France s'est efforcée de réécrire l'histoire en transformant le résultat de cette abomination esclavagiste en un « métissage réussie » voire en une « harmonie ethnique » ! », URL : <http://www.autonomiahazi.eu/la-reunion-un-produit-de-la-colonisation-mais-avec-des-droits-et-des-aspirations-legitimes/>

Mon désir de « faire une thèse » en sciences de l'information et de la communication trouvait matière à sa réalisation relative à cette annonce performative de la patrimonialisation mondiale dès lors que mon questionnement de départ m'intégrait au Groupe d'Etudes et de Recherche interdisciplinaire en information et Communication (GERiiCO). Les axes phares du GERiiCO, et les échanges avec Patrice de La Broise et Olivier Chantraine m'ont rapidement fait entrevoir la richesse de mon sujet. C'est pourquoi j'use volontiers, dans l'énonciation de mon travail doctoral, du déictique « nous », aussi volontiers collectif qu'universitaire.

Cette recherche concerne le patrimoine de l'UNESCO et les conditions de ses possibilités, et cette thèse fait écho à la première conception du pouvoir par Foucault, car : « le pouvoir c'est ce qui produit des effets »<sup>3</sup>. En effet, la patrimonialisation, qu'elle soit internationale, nationale, régionale, départementale ou locale (à l'échelle des collectivités, communautés d'agglomérations, communautés de communes), est politique. Ainsi, l'analyse de l'impact, ou des effets, du pouvoir institutionnel sur la transmission de biens participe à l'enrichissement de notre problématisation. Ensuite, dans la conception foucauldienne « maturée » du pouvoir, ce dernier consiste à : « gérer, et non plus réglementer »<sup>4</sup>. Or notre recherche sur le patrimoine mondial questionne indirectement l'influence de l'UNESCO dans les rapports qu'ont les pays avec leurs programmes nationaux de valorisations patrimoniales, et dans les rapports qu'entretiennent les métropoles avec leurs anciennes colonies en ce qui concerne leurs valorisations culturelles. En outre, la conférence de Dakar proposée par l'organisation internationale non gouvernementale sur « l'UNESCO et les questions de la colonisation et de la décolonisation »<sup>5</sup> qui venait d'avoir lieu nous intéressait et montrait une vitalité contemporaine des discussions, entre autres, sur les responsabilités culturelles partagées et sur ce que ces responsabilités demandent, gagent et/ou impliquent, de considération et de reconnaissance des patrimoines. Eu égard aux débats de notre époque sur les migrations et la reconnaissance de « l'Autre » sur fond de racisme exacerbé, un certain nombre de questions se posent en matière de domination politico-institutionnelle dans le domaine culturel. En France, dix ans après la reconnaissance de l'esclavage comme crime

---

<sup>3</sup> Le Tixier, op.cit.

<sup>4</sup> Le Tixier, op.cit.

<sup>5</sup> Site de l'UNESCO, « l'UNESCO et les questions de la colonisation et de la décolonisation », *Archives de l'UNESCO*, Université de Dakar, 5-6 octobre 2009, URL : [http://www.UNESCO.org/archives/new2010/fr/dakar\\_2009.html](http://www.UNESCO.org/archives/new2010/fr/dakar_2009.html)



contre l'humanité<sup>6</sup>, et plus de cinquante ans après l'extermination des juifs, l'application des principes fondamentaux de la République sur le sol national ne satisfaisait pas. Dès lors que cet échec semble se confirmer, comment expliquer le succès d'un patrimoine mondial ? Dans quelles mesures peut-on considérer ensemble les déploiements des politiques culturelles internationales et nationales ? Y a-t-il dans la patrimonialisation UNESCO une tentative diplomatique d'apaisement social ? Sa publicité doit-elle être envisagée comme un moyen, tacitement validé par tous, de "panser" l'humanité ? La reconnaissance et la mise en commun de biens valorisés seraient-elles de nature, si ce n'est de cicatriser des plaies, du moins de maintenir des liens nationaux et internationaux pacifiques ? « Le monde se créolise » (Glissant, 1995), et l'un des enjeux politiques les plus importants des sociétés modernes est leur capacité à gérer le multiculturalisme. Selon Dominique Wolton, l'exemple des Outre-mer est une richesse sur cette question. L'enchaînement des marques de reconnaissance du patrimoine de la Réunion serait-il une stratégie politique ? Mettre en lumière un territoire sur lequel il est possible de relativement bien vivre ensemble en ayant des ancêtres d'origines diverses<sup>7</sup>, des religions, des coutumes et des traditions, des couleurs de peau et de langues maternelles différentes, peut-il changer le regard sur la diaspora d'outre-mer, mettre fin au mépris métropolitain à son égard et, à plus grande échelle, encourager l'Homme à mieux vivre ensemble dans le village global ? Dans quelle mesure le droit au patrimoine, comme le droit à la parole (Charaudeau, 1995), peut-il positivement servir la dialectique du Même et de l'Autre ?

En somme, notre orientation de départ se formulait ainsi : quelle est la raison d'être du patrimoine dans son acte de (recon)naissance institutionnelle ?

Nous inscrivant en sciences de l'information et de la communication, il s'agissait d'élucider comment cette reconnaissance se construit et circule. Depuis la théorie de l'agir communicationnel d'Habermas : « La pensée postmoderne ne croit plus à la raison : tout discours ne peut être que relatif car notre époque a montré qu'on ne pouvait guère fonder des normes universelles » (Halpern, 2012). Or, la démarche UNESCO pour une patrimonialisation mondiale persiste dans l'imposition d'un héritage culturel canonique. Alors, comment se manifeste-t-elle ? La « raison communicationnelle » d'Habermas visant à s'ajuster à l'équilibre social serait-elle universelle ? Cette raison communicationnelle

---

<sup>6</sup> La loi du 10 mars 2001, dite « Loi Taubira », qualifie l'esclavage et la traite négrière de crime contre l'humanité.

<sup>7</sup> La population réunionnaise s'est constituée par l'installation de plusieurs ethnies.

désignerait-elle cette capacité postmoderne de l'individu à s'intégrer dans une identité collective sans s'y (con)fondre ?

L'inscription au patrimoine mondial est confiée au Comité du patrimoine. Ce Comité désigne une assemblée de l'UNESCO œuvrant à la valorisation et la sauvegarde des biens culturels à travers le monde sous l'égide de l'organisation non gouvernementale, laquelle synthétise et justifie son existence par la volonté commune de ses membres de « construire la paix dans l'esprit des hommes et des femmes » avec l'« objectif principal de sécurité partagée et de paix » et une « évolution appuyée par le patrimoine intellectuel et réflexif onusien » (Frame, 2012 : 130). Cet « objectif principal » se concrétise notamment, dans le domaine culturel, par l'établissement de la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité (PMH), laquelle est présentée comme un concentré de Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) à travers le monde. Comment cette VUE, géographiquement située et symboliquement chargée, est-elle amenée à prévaloir sur toutes les autres visions possibles de la valeur patrimoniale? Alors que la valeur du patrimoine réunionnais était pour nous avérée bien avant sa publicité internationale, nous nous sommes interrogés sur le dispositif et le processus de cette valorisation officielle mondiale dont l'échelle, plus universelle (idéologique) que planétaire (géographique), en appelle à l'Humanité toute entière.

Le patrimoine de l'UNESCO représente, à n'en pas douter, la plus grande reconnaissance culturelle possible en termes de distinction, laquelle « fait advenir » officiellement ce bien exceptionnel. La reconnaissance, la valorisation et la préservation du patrimoine mondial exige donc un travail d'écriture. Mais quelles en sont les caractéristiques ? Comment se déploie-t-elle et jusqu'où ? Est-elle constitutive du patrimoine mondial par la seule performativité d'un acte d'inscription? Que sont ces écritures du patrimoine et comment y accéder ? Devons-nous les considérer comme les pages d'une (grande) rédaction ? Une œuvre d'écriture ? Un récit ? Un acte politique ?

Selon Derrida, « l'objet de culte, de culture ou d'art ne s'affirme comme tel, sur un mur d'église ou dans un musée, que comme consonance, mais il ne survit qu'à condition que, dans sa mise en œuvre, les dissonances soient toujours relancées. Cela vaut pour les œuvres les plus prestigieuses, mais aussi pour les plus quotidiennes, les plus courantes, comme une chanson populaire ou un « tube »<sup>8</sup>. D'où il ressort que « l'objet de culture » n'est pas réductible à son inscription conventionnelle, laquelle procède toujours d'une « consonance ».

---

<sup>8</sup> Site « Idixa », URL : <http://www.idixa.net/Pixa/pagixa-0601301221.html>

Mais l'objet de culture, le patrimoine dans notre recherche, étant également objet de dissonances, prenons soin de « lire », aussi, ce qui n'est pas « écrit ».

Attendu qu'il n'existe pas de recherches antérieures propres à répondre précisément à nos interrogations, c'est dans la patrimonialisation UNESCO et ses écrits que nous cherchons un « texte » à lire.

Ce texte, quel est-il ? Se limite-t-il aux documents qui jalonnent l'instruction par l'UNESCO d'un patrimoine à labelliser ? La part non rédigée des rencontres, des négociations et autres situations de communication ne fait-elle partie du « texte » ? Comment mettre le patrimoine à l'épreuve du concept de « texte », sans éclairer l'écriture-même de l'organisation UNESCO ? Nous nous risquons à cette expérience en proposant une socio-sémiotique du patrimoine, entendue comme l'analyse des productions de sens par la production de signes dans l'espace social d'une organisation — ici, l'UNESCO — et de sa sémiosphère, en tant qu'elle est le cadre de signification d'un ensemble d'énoncés et d'actes par lesquels l'organisation se construit.

Au demeurant, une socio-sémiotique de la patrimonialisation UNESCO ne procède pas seulement d'une lecture « linéaire » de texte(s) constitués en corpus. Ni l'UNESCO, ni le « patrimoine mondial » placé sous son égide, ne sont réductibles à des énoncés officiels et stabilisés. En cela, le « le texte n'est pas clos », et les fragments dont nous disposons et que nous sélectionnons ne l'épuisent nullement. De même, devons-nous saisir l'organisation UNESCO dans son autorité, son histoire, ses usages, sa matérialité (de La Broise, Bouillaguet & Chantraine, 2020).

Confortés dans cette entreprise par une étymologie où la racine du « texte » croise celle du « textile », nous postulons volontiers que le patrimoine mondial de l'humanité procède du (mé)tissage. Ce faisant, notre problématisation du patrimoine en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) voudrait servir l'analyse des phénomènes communicationnels en recourant au concept de Texte et en user comme paradigme, par-delà les approches plus classiques d'une patrimonialisation saisie dans son histoire, son esthétique, son économie, sa médiation culturelle...

Dans son appellation même, le « patrimoine » « mondial » de « l'humanité », interroge sur son(s) référent(s), en ce que cette « filiation inversée » (Davallon, 2000) masque les moyens par lesquels elle opère. Elle nomme aussi, sans l'expliquer, ce qui permet au patrimoine, au

monde et à l'humanité de "tenir ensemble". C'est donc à cette entreprise de décryptage, nécessairement critique, que nous voudrions contribuer.

Le développement de cette thèse s'organise conformément au cheminement intellectuel qui a été le nôtre au fil de la recherche. La première partie installe notre questionnement dans son cadre de référence scientifique, épistémologique et disciplinaire. Nous nous attacherons à présenter et discuter notre appareil conceptuel en explicitant la manière dont "l'écriture" et le "texte" peuvent servir la problématisation du patrimoine en SIC.

Cette première partie mixte ce que le jargon universitaire nomme dans le parcours doctoral : « état de l'art », « théorie » et « méthode ».

La deuxième partie propose notre lecture analytique du PMH. En regard des thématiques saillantes identifiées grâce à la première partie, nous l'avons organisé en cinq chapitres. Les quatre premiers concernent ainsi l'écriture du processus, de l'organisation, du territoire et du patrimoine.

Le cinquième chapitre nous permet d'abord de préciser l'écriture de deux patrimoines en particulier : le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais choisi pour sa proximité géographique, et les Climats du Vignoble de Bourgogne dont la candidature rentrait, au déclenchement de notre recherche, dans la phase d'inscription décisive au PMH. Puis, ce dernier chapitre montre en quoi s'intéresser à l'écriture renseigne aussi, mais d'une autre manière que celle d'une lecture ordinaire, sur une inscription institutionnelle. Il se termine sur la présentation problématisée de l'écriture d'un patrimoine immatériel, en l'espèce le Maloya.

Enfin, dans la troisième et dernière partie nous rassemblons nos résultats. Cette partie nous permet de confirmer notre hypothèse principale, mais aussi de porter un regard critique sur notre recherche.

# Partie I

*« Devant sa page blanche,  
chaque enfant est déjà mis dans la position de  
l'industriel,  
de l'urbaniste  
ou du philosophe :  
celle d'avoir à gérer l'espace,  
propre et distinct  
où mettre en œuvre  
un vouloir propre ».*

Michel De Certeau,  
*L'invention du quotidien.*

## **Le patrimoine mondial, l'élaboration d'un sujet de recherche.**

Le patrimoine de l'UNESCO a la particularité d'advenir en référence à l'institution qui le reconnaît, laquelle suffirait — par déférence — à le consacrer *urbi et orbi*. Mettre en lumière et analyser l'inscription d'un patrimoine sur une liste mondialement reconnue exige toutefois de ne pas l'enfermer dans les documents qui ont jalonné l'écriture patrimoniale et ponctué cette inscription, mais de considérer tout autant l'organisation qui a orchestré et mis en œuvre ce procès documentaire. Notre éclairage de la patrimonialisation UNESCO nous amène à questionner le rapport entre ces écritures procédurales et organisationnelles. En analysant le code<sup>9</sup> de la patrimonialisation UNESCO à travers l'appareil documentaire mis en œuvre, nous interrogeons l'écriture de cette conjonction entre langage normatif et actions normalisées. Notre thèse propose que la lecture du patrimoine concerne et mobilise tout autant le patrimoine en tant qu'objet que les acteurs impliqués. Et notre parti-pris d'une patrimonialisation, saisie comme textualisation, suppose de pouvoir la lire comme telle. Derrière l'apparente unité d'un PMH, nous souhaitons mettre au jour la complexité et l'hétérogénéité du dispositif communicationnel qu'il recèle.

Cette première partie expliquera la constitution de notre tissu d'actants et de son étendue, en commençant par poser les jalons à partir desquels nous avons élaboré notre recherche. Ainsi le chapitre un constitue un tableau succinct des angles d'approche dans la problématisation de notre objet.

---

<sup>9</sup> « le code (...) désigne l'ensemble des conventions qui permettent, dans un acte communicatif, la compréhension du message du destinataire par le destinataire », (Guillemette, Cossette, 2006).

## Chapitre 1 : Le patrimoine mondial, une situation

Afin de mieux connaître notre objet d'étude, nous proposons en premier lieu de revisiter brièvement la notion de patrimoine en la faisant dialoguer avec ce que le patrimoine mondial donne à voir.

### *Le patrimoine mondial en dates et en chiffres*

Au démarrage de la liste du patrimoine mondial de l'humanité en 1978, cent biens naturels et culturels particulièrement significatifs devaient être inscrits. Aujourd'hui, elle en compte plus de mille<sup>10</sup>.

Avant l'inscription d'un de nos biens « d'appel à la recherche » – les Pitons, Cirques et remparts de la Réunion – en 2009, huit cent quatre-vingt-dix biens étaient inscrits, dont six cent quatre-vingt-neuf culturels, cent soixante-seize naturels et vingt-cinq mixtes, répartis dans cent quarante-huit États. Pour ce qui concerne la France, trente-trois biens étaient inscrits dont deux naturels : le Golfe de Porto et les Lagons de Nouvelle-Calédonie et un mixte : Pyrénées - Mont Perdu, transfrontalier avec l'Espagne<sup>11</sup>.

Depuis avril 2009, le nombre de pays signataires de la Convention a augmenté, portant à cent quatre-vingt-six le nombre d'États-parties ayant ratifié la Convention du patrimoine mondial. Cette évolution montre le succès et la vitalité du processus de patrimonialisation de l'UNESCO à travers le monde.

Au démarrage de notre recherche en 2012, vingt-six biens venaient d'être inscrits. La liste représentative comptait neuf cent soixante-deux biens à travers le monde. Deux ans après, l'engouement pour la reconnaissance patrimoniale internationale ne faiblissait pas, avec quarante-cinq inscriptions supplémentaires, portant le nombre de biens inscrits à mille sept répartis dans cent soixante-et-un États. Une consultation même très rapide de la liste<sup>12</sup> du début du XXI<sup>ème</sup> siècle permet de distinguer très clairement l'hétérogénéité des biens du patrimoine, comme aussi une répartition très inégale de leur concentration géographique dans les pays développés, et enfin un déséquilibre important, que nous découvrirons précoce et persistant, entre le nombre des biens culturels et naturels<sup>13</sup>. En somme, cette première

<sup>10</sup>Le site de l'UNESCO annonce 1092 biens en 2019, dernière vérification le 01/04/2019, URL : <https://whc.unesco.org/fr/list/>

<sup>11</sup> Site du ministère de la transition écologique et solidaire, « Patrimoine mondial », le 10/10/2017, URL : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/patrimoine-mondial>

<sup>12</sup>Liste des biens inscrits en 2012 (Annexe 1) et en 2014 (Annexe 2)

<sup>13</sup> Annexe 3 : carte et graphique

approche ne montre pas une humanité unifiée par un patrimoine déclaré comme tel. Cependant, la directrice générale de l'UNESCO à cette période explique qu'un nouvel humanisme du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup> opère: « Nous constatons tous les jours à quel point les projets de l'UNESCO sont un formidable levier pour construire l'espace commun auquel nous aspirons. La valeur universelle des sites du Patrimoine mondial en fait des outils de compréhension mutuelle, de stabilité, de développement. Ils offrent un cadre reconnu de coopération, de recherche scientifique ou de conservation ». Le patrimoine de l'UNESCO est proposé comme un graal dont la quête permettrait l'accès au meilleur vivre ensemble possible grâce aux outils de « compréhension » apportés par l'échelle mondiale, lesquels promettent une lecture du monde plus pertinente et adaptée que ceux du local. Nous verrons cependant que les habitants des territoires valorisés ne comprennent pas nécessairement le prestige dont on pare leur lieu de vie. Ces habitants peuvent même en ressentir de l'agression. En effet, la transformation de sites pour les reconnaître « universels » et « exceptionnels » apparaît parfois comme une menace dans les cas de spoliation des domiciles pour leurs transformations en hôtels autour de musées, ou lors d'aménagements soudains de sites touristiques<sup>15</sup>. D'après Gérard Collin, il y a même eu des déplacements de population pour éviter les dégradations dues aux activités humaines (en Chine). Pour autant, moins mythique que les sept merveilles du monde<sup>16</sup>, moins restreint que les sept nouvelles merveilles du monde<sup>17</sup>, et moins hypothétique que les sept merveilles du monde prochain, le patrimoine de l'UNESCO fait figure de panacée, tant sa réputation est grande et confortée au niveau mondial. La dénomination de ce patrimoine le fait apparaître comme idéal par la communion d'un patrimoine « mondial » et toute « l'Humanité », en ce que cette dénomination insinue qu'il est accessible par tous et profitable à tous. Sa définition, élaborée par l'UNESCO, confirme cette visée œcuménique : « Les sites du patrimoine mondial appartiennent à tous les peuples du monde, sans tenir compte du territoire sur lequel ils sont situés ». L'universalité

---

<sup>14</sup> « *Un nouvel humanisme pour le XXI<sup>e</sup> siècle* » est le titre de la publication d'un texte adapté du discours de la directrice générale de l'UNESCO Irina Bokova à Milan le 7 septembre 2010.

<sup>15</sup> Le Louvre-Lens n'est pas un PM, mais son installation dans le Nord a enclenché cette nécessité de redistribution des habitations aux abords du musée.

<sup>16</sup> Ensemble des sept œuvres architecturales et artistiques considérées comme les plus extraordinaires du monde antique : la pyramide de Khéops, les Jardins suspendus de Babylone, la statue de Zeus, le temple d'Artémis à Éphèse, le mausolée d'Halicarnasse, le colosse de Rhodes et le phare d'Alexandrie.

<sup>17</sup> Désignés à la suite d'un vote organisé par la *New Seven Wonders Foundation* liée à la *New Open World Corporation*, en 2007 : la Grande Muraille de Chine, Pétra en Jordanie, Le Christ Rédempteur au Brésil, Le Machu Picchu au Pérou, Chichén Itza au Mexique, le Colisée en Italie et le Taj Mahal en Inde.



induite par l'association en un seul syntagme du qualificatif « mondial » et du substantif « humanité » permet à ce patrimoine d'être tout à la fois irréductible et inaliénable.

### *Le patrimoine mondial et le patrimoine national*

L'abondante littérature scientifique sur le patrimoine permet de bien comprendre l'évolution de ce qu'il désigne, en France, selon les époques ; disposant que la qualification patrimoniale dépend assurément du contexte social, des volontés politiques et des contraintes économiques. Il en ressort que cette qualification s'affiche et s'affirme par ceux qui possèdent ou revendiquent le patrimoine en tant que réflexe de conservation en situation de danger imminent ou avéré, et que cette préservation est déclenchée par la crainte de voir disparaître un « matériel identitaire ». En effet historiquement, dès 1150, le patrimoine désigne l'« ensemble des biens, des droits hérités du père ». Jusqu'au Moyen-Âge, son étymologie l'attachait encore aux acquisitions de la lignée paternelle. Puis la révolution française et la guerre mondiale, la seconde particulièrement, qui avaient aiguisés le sentiment collectif de perte culturelle néfaste à la cohésion sociale, ont formalisés les démarches de sauvegarde patrimoniale. Ces deux événements de destruction massive de biens sont à l'origine de la volonté accrue de préservation du patrimoine tel que nous le concevons aujourd'hui, c'est-à-dire un élément de repère identitaire élargi à l'histoire de la patrie et non plus uniquement restreint à la transmission du père. De fait, en France, même si les inventaires et recensements existaient bien avant la révolution et les guerres, le démarrage de la mutualisation des démarches nationales de sauvegarde patrimoniale intervient alors que les destructions de monuments et autres symboles de l'ordre établi augmentent, précisément, selon Choay et Réau, lors de la révolution (Choay, 1996 ; Réau, 1994). D'une certaine manière, cet aspect de la patrimonialisation, plus réactive à la destruction que préventive, se retrouve et perdure dans les ambitions de l'UNESCO, laquelle lance pour la première fois, en 1959, une campagne de sauvegarde des « trésors de l'humanité ». Il s'agissait alors de préserver les temples d'Abou Simbel menacés par la construction d'un barrage. Après cette situation critique d'urgence, et alors qu'« il semble que dans le domaine du patrimoine, l'angoisse de la perte conduise à tout garder », l'idée de la liste du PMH voit le jour au sein de cette nouvelle organisation spécialisée dédiée à la sauvegarde des biens collectifs, elle-même intégrée à une institution née au lendemain de la seconde guerre mondiale, laquelle laissait exsangues la France et la majeure partie du monde. Ainsi, à sa création, le projet de l'UNESCO veillait-il à la préservation des biens culturels et naturels, alors même que les destructions de témoignages matériels historiques s'étaient multipliées. Plus de quarante ans après l'adoption de la

Convention, le programme dédié au PMH priorise ses actions en faveur du « patrimoine en péril ». Dans un contexte d'urgence « les états-parties ont le devoir de coopérer »<sup>18</sup>. Ainsi l'appel de Victor Hugo : « guerre aux démolisseurs ! » (Recht, 2003) après la révolution française s'est mué en slogan internationale durable pour « Bâtir la paix » après les guerres mondiales. Le commencement de la seconde partie du XXe siècle en Europe montre un mouvement dominant d'actions conduites pour la pacification. Nous voyons dans cette période historique la volonté manifeste, ici patrimoniale, de retrouver un esprit de concorde. Il ne s'agit plus de se positionner contre ce qui se passe, mais d'agir pour ce qui devrait être. Nous le voyons jusque dans les prises de positions des personnalités publiques mises en lumière, à l'instar de Mère Teresa lauréate du prix Nobel de la paix en 1979, soit dans les deux premières années d'existence du patrimoine mondial. Elle-même en fut sans doute, même involontairement, une porte-parole par sa popularité et l'œcuménisme qu'elle incarnait.

Antérieurement, au XIXème siècle, la patrimonialisation concernait surtout les monuments, lesquels faisaient déjà l'objet d'une lutte contre la dévastation imputable, en France, aux violences de la Restauration et de la révolution de Juillet. Les édifices insignes de la Nation, jugés représentatifs de l'Histoire, devenaient alors des enjeux pour l'instruction, et Hugo écrivait : « c'est dépasser son droit que de (les) détruire »<sup>19</sup>. Il en appelait alors à « une loi pour (...) une loi pour le passé »<sup>20</sup>.

Nous voyons donc qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, le devoir citoyen de réparation et de préservation du patrimonial collectif est bien établi. Ainsi, la commission des monuments historiques travaillait à la promulgation de lois de protection des biens immobiliers plus ordinaires ou prosaïques, à l'instar des constructions du tissu urbain (maisons, quartiers, villages), jusqu'à ce que — dans les années 1980 — les recherches en sciences humaines et sociales élargissent la notion de patrimoine aux sites industriels<sup>21</sup>. Nous verrons que cet élargissement continu du spectre patrimonial conduira bientôt à la reconnaissance, il est vrai plus tardive, d'un patrimoine culturel immatériel.

---

<sup>18</sup> Charte des Nations-Unis, résolution 2625

<sup>19</sup> Hugo, *op.cit.*, page 29-30

<sup>20</sup> Hugo Victor, « Guerre aux démolisseurs », page 26-27

<sup>21</sup> Nous avons pu lire l'intérêt de la recherche pour les anciennes industries notamment sur le site web du musée de la dentelle et de la mode de Calais qui indiquait des projets en cours avec des universités du Nord.

*Le patrimoine mondial : une arme de paix*

La notion de patrimoine a autant évolué que les objets qu'il désigne (Saint-Pulgent, 2001), de même que son statut juridique (Cornu, 2003) et sa notoriété.

Notre objet de recherche, le patrimoine mondial de l'humanité, réfère à une construction commune des États parties signataires de la « *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* », laquelle acte la fondation de la liste des biens à « valeur universelle exceptionnelle ». À la signature de ladite Convention à Paris, le 16 novembre 1972, les pays réunis en « Conférence générale » entérinaient leur disposition commune à privilégier la paix entre les pays et entre les peuples. L'originalité de cette liste du patrimoine mondial était alors de relier de manière institutionnelle la nature et la culture « pour combattre pratiquement le racisme, l'établissement d'une échelle à la fois de valeur et de développement pseudo-évolutionniste entre des civilisations supérieures et des barbares ou des primitifs inférieurs »<sup>22</sup>. La grande implication des intellectuels<sup>23</sup> de l'époque<sup>24</sup> dans la conduite du projet confirmait le changement d'armes utilisées dans le combat de l'homme pour sa propre sauvegarde. Le préambule de l'« *Acte constitutif de l'UNESCO* » indique ainsi :

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

Ce préambule, devenu slogan de l'ONG, marque un tournant stratégique dans « l'art de la paix internationale »<sup>25</sup> autant par son concept que par son application. Il s'agit pour les états réunis<sup>26</sup> d'éclairer l'« esprit » par des « esprits » éclairés. Ainsi, dans les quinze premières années de l'UNESCO, le concept d'humanisme – largement inspiré de l'ethnologue Claude Lévi-Strauss – est-il volontiers promu, confirmant par là même le positionnement de l'organisation non gouvernementale en faveur du respect mutuel des cultures. Ses travaux et

---

<sup>22</sup> Extrait d'une série de textes de Claude Lévi-Strauss publiés par l'UNESCO sous les titres « *Race et Histoire* » et « *Race et Culture* ».

<sup>23</sup> entendus comme des personnalités qui ne se destinaient pas à une carrière exclusive de politiciens

<sup>24</sup> Jean-Paul Sartre par exemple lors d'une conférence en novembre 1946 soutenait le principe d'une responsabilité nouvelle de l'écrivain « engagé » (Guigot, 2003 :29)

<sup>25</sup> Cette formule est inspirée du titre de l'ouvrage : « *L'art de la guerre*, » écrit par Sun Tzu au Ve siècle avant J.C, considéré comme le premier livre de stratégie au monde. Une de ses phrase-résumée nous fait penser à la formule de l'UNESCO par l'orientation qu'elle se donne pour éviter la guerre: « *l'art de faire la guerre est l'art de gagner une guerre avant qu'elle ne commence.*», URL : <https://des-livres-pour-changer-de-vie.com/lart-de-la-guerre/>

<sup>26</sup> Annexe 4 : liste des vingt pays signataires de l'acte constitutif de l'UNESCO, et photo des 41 états membres de l'UNESCO en 1948

activités, en rupture avec l'ethnocentrisme dominant de l'époque, contribue alors à la stratégie des États signataires, lesquels se déclarent convaincus que « [...] le dialogue interculturel constitue le meilleur gage pour la paix », et [...] rejettent catégoriquement la thèse de conflits inéluctables de cultures et de civilisations » (Frame, 2012). Dans le but de maintenir la paix, ces pays s'engagent, dès lors, à respecter les différences culturelles entre les peuples au motif que : « [...] la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel et naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde »<sup>27</sup>.

C'est dans l'atmosphère « bienveillante » donc de cette Convention, relatée comme telle par deux anciens fonctionnaires de l'UNESCO dont nous donnons à lire le témoignage ci-dessous, que le Comité du patrimoine mondial a été créé en 1976, et les douze premiers biens inscrits dès 1978<sup>28</sup>. Parmi les premiers patrimoines mondiaux figurent<sup>29</sup> le parc national Yellowstone aux États-Unis (1978), la basilique et colline de Vézelay en France (1979), et le camp de concentration d'Auschwitz en Pologne<sup>30</sup>.

« Le Comité décida d'inscrire six biens naturels et six biens culturels (on peut ici constater le souci d'égalité qui avait motivé les auteurs de la Convention). Il faut aussi remarquer que cette première liste comprenait 95 des biens situés sur quatre continents (Amérique du Nord, Amérique latine, Afrique et Europe de l'Ouest et de l'Est) et que ces biens pouvaient aisément être considérés comme « ayant une valeur universelle exceptionnelle ». Ils « représentaient » bien la nature de certaines régions américaines et africaines et diverses expressions culturelles comme les villes anciennes sud-américaines et européennes et les édifices religieux de l'Afrique et de l'Europe » (Batisse, Bolla, 2003 : 94).

Malgré l'adoption de cette « arme de paix » que devait être la patrimonialisation mondiale, quarante ans après la signature de la Convention et soixante-dix ans après la création de l'UNESCO, la guerre entre les peuples sévit toujours, et la question du type de guerre

---

<sup>27</sup> « *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* », page 1.

<sup>28</sup> UNESCO, « Rapport final », *Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, Deuxième session, 1978, page 7

<sup>29</sup> Annexe 5 : images des trois patrimoines cités

<sup>30</sup> Ce patrimoine avait été proposé en 1978. Entendu que la Pologne en avait présenté trois dont deux ont été inscrits (les mines de sel de Wieliczka et le centre historique de Cracovie), son inscription a été reportée à la prochaine session avec une mention favorable. Il a été inscrit en 1979. La mention supplémentaire « camp allemand nazi de concentration et d'extermination » a été ajouté par la suite.

« moralement permise » reste en suspens. Dans « *Mondialiser la paix* », Arielle Denis donne à lire les débats autour de la moralité de la guerre selon le type d'armes utilisés pour la faire : « Si nous nous équipions de ce type de munitions, écrit le général Gallois, cela signifie que la guerre chimico-nucléaire est moralement permise » (Denis, 2000 : 174). Ainsi, l'UNESCO avait formalisé le combat contre le racisme et l'intolérance culturelle par la connaissance et la reconnaissance des peuples, mais dans « *Mondialiser la paix* » Arielle Denis donne à voir les ravages des armes modernes qui, par les évolutions des techniques et des technologies, et de la maîtrise des manipulations chimiques, se sont multipliées, diversifiées, et ont déjà gagné en puissance et en efficacité quelques années seulement après l'adoption de la Convention. Nous pouvons donc nous demander ce qui a fait défaut au programme de patrimonialisation mondiale de l'UNESCO au point de l'empêcher de remporter la bataille pour la pacification.

#### *Le patrimoine mondial et le patrimoine commun*

Le patrimoine mondial de l'UNESCO et le patrimoine commun de l'humanité ne désignent pas les mêmes éléments. Le patrimoine commun de l'humanité appartient au domaine juridique. Son évocation véhicule davantage les références éthiques et législatives de société que celle du PMH. En France, le patrimoine commun désigne un élément du code civil (celui des époux) et apparaît<sup>31</sup> dans le code de l'urbanisme, dont l'article 11 mentionne : « le territoire français est le patrimoine commun de la nation ».

L'idée de patrimoine commun de l'humanité (PCH) était d'abord tournée vers les mers et daterait des Temps modernes. Elle serait attribuée à « ce grand internationaliste français », Albert de Lapradelle, selon lequel : « Au fond, nous dirions volontiers que la mer est susceptible de former la propriété d'une personne morale qui serait la société internationale des États (...) même la mer territoriale est, comme la haute mer, le patrimoine de l'humanité, *res communis*, l'État côtier ne bénéficiant que de simples servitudes » (Kiss, 1983). Mais, lorsque Lapradelle évoquait l'idée d'un patrimoine de l'humanité en parlant des mers, il semble que les temps n'étaient « pas mûrs » pour un projet nécessitant des relations internationales stables, et moins encore pour que ce concept soit associé à des institutions supranationales. En effet, les grandes puissances économiques se disputaient alors des zones maritimes, dont l'attribution (« propriété ») et « l'exploitation » y afférant étaient encore récents. Le concept de « patrimoine commun de l'humanité » a été véritablement évoqué publiquement par l'ambassadeur maltais Arvid Pardo lors de la troisième Conférence sur le droit de la mer des Nations Unies en 1958. À

---

<sup>31</sup> Le code de l'environnement mentionne aussi cette notion, voir pour cela la « *consultation nationale pour la charte de l'environnement* ».

l'heure actuelle, le concept de bien commun de l'humanité est socialement bien intégré<sup>32</sup>, et nous pouvons donc postuler qu'il a finalement été accueilli favorablement par les grandes puissances qui en ont permis et encouragé la communication. Cependant, nous remarquons, dans l'évolution du concept de patrimoine commun, l'absence relative de positionnement des pays en développement. En effet, il semble selon les documents que nous avons consultés que les débats portant sur les définitions et délimitations du PCH aient été menés seulement par les puissances européennes et américaines. De fait, nous observons que les pays émergents, particulièrement les pays africains en transition vers leur indépendance politique, étaient effectivement visibles dans les assemblées (nous les voyons apparaître dans les débats car mentionnés comme présents) mais non décideurs. Alors, comment se fait-il que de grandes puissances jusque-là réfractaires à ce concept l'acceptent, quelques années plus tard, jusqu'à l'imposer ? Sans doute, l'épuisement des ressources naturelles mondiales et l'interdépendance entre les pays, pour la survie collective et celle du capitalisme ne sont-elles pas étrangères aux revirements des positions institutionnelles. Du reste, le patrimoine mondial de l'UNESCO et le patrimoine commun de l'humanité ne désignent pas les mêmes éléments.

Aussi, les étapes de la mise en place institutionnelle du PMH et du PCH ne sont pas similaires. Face à l'existence du PCH, et bien que les états membres de l'UNESCO réaffirment leur conviction en un statut de bien commun à propos de la diversité culturelle<sup>33</sup>, le patrimoine mondial de l'humanité et le patrimoine commun de l'humanité ne se confondent pas. Marie-Claude Smouts les oppose en parlant « d'incantations ou de déclarations peu contraignantes » à propos du patrimoine de l'UNESCO en regard de l'importance du PCH, à l'inverse d'Armand D. Roth pour qui le recours aux procédures de consultations concernant le patrimoine commun « ne consiste lui-même qu'en une obligation de bonne foi. » Le patrimoine commun désigne les grands fonds marins (au-delà des droits de propriétés souveraines), la lune et les astres, l'orbite des satellites géostationnaires et le spectre des fréquences radioélectriques. La création du patrimoine commun de l'humanité résulte d'un accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes ouvert à la signature le 18 décembre 1979<sup>34</sup>. Cet accord rejoint les principes de protection des peuples affichés par la convention de l'UNESCO dans le contexte post-guerre de décolonisation et de guerre froide. Cependant, un article de « *l'Humanité* » de 2017 nous oriente vers une lecture de scission de ces deux patrimonialisations dans leurs

---

<sup>32</sup> Nous entendons que l'idée de l'existence d'éléments formant le « bien commun » est connue par la doxa.

<sup>33</sup> Notamment dans la « *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* » adoptée le 20 octobre 2005

<sup>34</sup> L'article 11 indique: « *La lune et ses ressources naturelles constituent le patrimoine commun de l'humanité* », in, Smouts, 2005, page 57.

modalités et leurs objectifs. En effet, nonobstant l'exploitation des ressources du patrimoine commun par des entreprises privées du fait de la trésorerie insuffisante des états pour cela (Achilléas, 2017), la différence essentielle entre PCH et PMH réside dans le caractère légataire de la liste sur lequel l'UNESCO met un point d'orgue. Si bien que, contrairement à l'impossibilité de désigner un propriétaire responsable de la lune, des orbites interstellaires et autres abysses océaniques, le patrimoine mondial appartient à tous, et sa protection incombe à la communauté toute entière. En effet, un site du patrimoine mondial en France peut aussi « appartenir » aux peuples de Bolivie, d'Inde et à tous les membres de l'UNESCO par la signature d'adhésion à la Convention de 1972, laquelle confère à un bien son intérêt mondial ; par cette Convention « les pays reconnaissent que les sites qui se trouvent sur leur territoire national et qui ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial constituent un patrimoine mondial à la protection duquel il incombe à la communauté internationale toute entière de participer »<sup>35</sup>. Ainsi, la responsabilité et la participation des pays à la protection des sites patrimoniaux mondiaux sont-elles automatiques même pour les biens qui se trouvent hors de leurs frontières. De la même manière, les états acceptent l'intervention d'autres pays pour la sauvegarde de leurs biens nationaux devenus mondiaux. Cette situation de protection patrimoniale multinationale pose des questions en rapport, d'une part, avec la connaissance et la reconnaissance d'une culture étrangère et, d'autre part, avec la reconnaissance et à l'acceptation de la manière de « l'autre pays » de considérer et de gérer son espace culturel. À propos de la difficulté à concilier des langues différentes et des territoires différents, Hervé Régnauld s'interroge : « Comment pense-t-on le même concept des deux côtés d'une frontière ? Comment accepte-t-on un concept inconnu dont on apprend l'existence seulement par une autre langue ? » (Régnauld, 2015). Nous partageons ce questionnement et le transposons à notre objet : comment le langage opère-t-il dans cette mise en commun du patrimoine alors que sa définition, apparaît nécessairement relative<sup>36</sup> ? Comment un pays peut-il se sentir concerné par la protection d'un bien dont il se découvre la charge ? L'émotion internationale suscitée par la perte d'un patrimoine tel que la Cathédrale Notre-Dame si étroitement « associée » à Paris pourrait sans doute ici nous éclairer.

---

<sup>35</sup> Extrait du document « *Le patrimoine mondial, les fondements* ».

<sup>36</sup> En outre, la maîtrise du langage est elle-même relative. Ainsi, dans le « *courrier de l'UNESCO* » de juillet 1990, il est indiqué que la définition de l'analphabétisme est à prendre avec prudence en rappelant que les critères de son évaluation sont différents d'un pays à l'autre.

*Le patrimoine mondial et la question du temps*

Les questions patrimoniales soulèvent celles sur les durées, des rythmes de leurs enchainements et/ou de leurs superpositions. À propos du temps social, Harmut Rosa a décrit et conceptualisé « l'accélération » des phénomènes et des événements contemporains (Rosa, 2013). Sa « critique sociale du temps »<sup>37</sup> montre « une fuite en avant de la modernité »<sup>38</sup>. Nous observons cette accélération à plusieurs reprises dans l'évolution du patrimoine. D'abord, une crise intense, « précipitée » disait Péguy, traverse l'architecture durant la première décennie du 20ème siècle avec l'introduction dans ce domaine d'objets d'industrie (grues, silos, automobiles...) qui redessinent hors des limites traditionnelles de la discipline un nouveau champ de référence, et affectent la notion de patrimoine alors solidement associée au monumental. Mais le phénomène complexe et mouvant de patrimonialisation a connu la plus importante accélération ces vingt dernières années. Selon Rosa, les institutions sont amenées à dépérir si elles freinent l'accélération. Et de fait, nous constatons que si l'UNESCO n'a pas créé le patrimoine, elle accompagne son expansion par la multiplication des inscriptions et des formes patrimoniales dans un temps réduit. Rappelant le contexte révolutionnaire de naissance des premières démarches de protection politique des biens publics, l'urgence écologique planétaire aujourd'hui aiguise le sentiment collectif de l'obligation de préserver. Reconnus pour leurs vertus mémorielles, il y a encore cinquante ans, les projets de valorisation culturelle considèrent dorénavant le futur très proche et opèrent comme véritables marqueurs de l'innovation voulue comme immédiate. Le patrimoine onusien reflète ainsi les nouvelles interrogations savantes et profanes dans les domaines politiques, économiques et sociales relatives à la relation entre patrimoine et environnement. Ainsi le patrimoine est-il enjoint à intégrer les défis écologiques contemporains, à prendre en compte le développement durable, comme aussi le mouvement d'évolution des droits de l'homme en démocratie, à l'instar de la parité homme-femme. On notera à ce propos que la formule de l'UNESCO<sup>39</sup> par laquelle l'institution entend « construire la paix dans l'esprit des hommes » intègre aujourd'hui, pour correctif, la mention complémentaire « et des femmes »...

---

<sup>37</sup> DREVON, Bernard, « Accélération. Une critique sociale du temps, Harmut Rosa, traduction Didier Renault, paris, La Découverte, coll. « Théorie critique, 2013, 480 pages », *Idées économiques et sociales*, 2014/3, (N°177), pp 78-79, dernière vérification le 02/03/2021, URL : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2014-3-page-78.htm>

<sup>38</sup> JEANPIERRE, Laurent, « Accélération », d'Harmut Rosa : la fuite en avant de la modernité », *Le Monde*, publié le 15 avril 2010, dernière vérification le 02/03/2021, URL : [https://www.lemonde.fr/livres/article/2010/04/15/la-fuite-en-avant-de-la-modernite\\_1333903\\_3260.html](https://www.lemonde.fr/livres/article/2010/04/15/la-fuite-en-avant-de-la-modernite_1333903_3260.html)

<sup>39</sup> Observation durant les premières années de la recherche



*Le patrimoine mondial et la question de la valeur*

De l'association entre la nature et l'habitat humain surgit la culture, production universelle aux définitions souvent locales (Fontanille, 2005). Deux mouvements nourrissent l'évolution culturelle en s'alimentant réciproquement. Dans – et par – un premier mouvement, la culture perdure par l'affirmation et la vitalité de ses caractéristiques spécifiques liées aux conditions environnementales et au rythme de vie des habitants ; puis, dans un second mouvement, elle se poursuit par les transmissions rendues possibles par des représentations tangibles muées en patrimoine. Le patrimoine est l'une des déclinaisons de la culture d'un point de vue anthropologique. Or l'apparition et l'expansion continue du PMH soulèvent plusieurs questions liées à la valeur universelle accordée à des éléments culturels, comme aussi au rôle des institutions dans leur reconnaissance. Bien que les politiques nationales de valorisation et de protection de l'héritage public aient précédé « *l'invention de la valeur universelle et exceptionnelle* »<sup>40</sup> sous l'égide de l'UNESCO, il est aujourd'hui manifeste que les inscriptions internationales prévalent sur toutes les autres. Que justifie un tel primat ? Et sur quels critères la valeur universelle et exceptionnelle d'un bien repose-t-elle ?

*Mais nous nous demandons d'abord, qu'est-ce que la « valeur » ?*

En linguistique, Saussure introduit la notion de valeur des lettres dans la distinction des signes au sein d'un même système. Plus récemment, Nathalie Heinich publiait un essai de sociologie axiologique (Heinich, 2017) où étaient discutés les principes selon lesquels nous accordons de la valeur à certains objets, et d'où il ressort notamment que les valeurs de pérennité, de rareté et d'originalité émergent dans la confrontation de deux régimes de qualification distincts, l'un orienté vers la singularité, l'autre vers ce qui est commun. S'ensuivent des considérations qui, rejoignent le principe saussurien d'un « arbitraire du signe », et situent les valeurs dans un système conventionnel.

Nous considérons, aussi pour notre part, que la valeur est toujours relative, tant par la diversité des formes (matérielles ou immatérielles) considérées, que par le choix des référentiels (critères) qui président à leur évaluation. Au demeurant, et comme l'avance Valérie Guillemot : « Issu d'un processus d'évaluation, le sens a à voir avec la valeur » (Guillemot, 2012), car l'activité humaine prend sens et « vaut » selon un référentiel défini, souvent culturel.

---

<sup>40</sup> Titre de l'ouvrage dirigé par Chenevez, Novello, Paglianti, paru en 2014.

La philosophie, qui a investi les champs d'exploration de la modernité (Puech, 2008) et croise dorénavant ceux de la communication (De Lastic, 2014), nous oriente vers la mise en question de la valeur introduite par de nouveaux critères tels que la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et les référentiels qui les consignent, tels que les chartes. Pour questionner l'écriture documentaire formalisée en trame opérationnelle, qu'elle soit destinée au domaine patrimonial ou à l'entreprise, nous pouvons mettre en question ce qui définit « la valeur » par rapport à « la qualité ». Selon nous, en regard d'un marché, « valeur » et « qualité » se rejoignent, voire se confondent. La « qualité » répond à un cahier des charges fixé et précis, elle renvoie à une correspondance de conformité. La valeur est beaucoup plus relative, et moins aisée à stabiliser. Elle est définie en rapport au besoin, lui-même dépendant de l'époque et de l'espace. La théorie classique de la valeur le formule en « paradoxe de l'eau et du diamant », notamment chez Adam Smith qui introduit la distinction entre valeur d'échange et valeur d'usage.

Dans le domaine de l'architecture, Charney émettait des doutes sur la tendance de décontextualisation formaliste qui s'installait à la fin des années vingt en arguant de la valeur d'usage d'un objet technique qui pour lui n'a que celle-là. « Un objet technique, disait-il, n'a d'autre raison que son usage : le silo trouve à la fois sa raison et sa fin dans le stockage, la grue s'abolit dans le processus de levage... » (Baboulet, 2001). Pourtant, les éléments industriels, comme les instruments du travail en général, suscitent depuis quelques années d'une attention patrimoniale de plus en plus soutenue, et ces éléments du patrimoine technique en cours de constitution « subissent un processus de valorisation qui leur confère une valeur singulière et les rend surtout dignes d'être conservés » (Pomian, 1990, Mariot-Leduc, 2008). D'après Pomian, en « cessant d'être des objets utiles, ils deviennent des *sémiophores*, signes de discours et de gestes » et « en cela, ils perdent leur valeur économique et en recouvrent une seconde, à caractère symbolique » (Mariot-Leduc, 2009). Le muséologue Georges-Henri Rivière parle, quant à lui, d'objets-symboles pour désigner certains objets témoins lourds de contenus pouvant incarner toute une culture ou toute une époque.

De même, la valeur associée au sens est défendue par Alex Mucchielli : « les choses prennent de la valeur par rapport un référentiel culturel caché, synthétisant les idéologies dominantes. La sémiotique situationnelle nous autorise à postuler que la valeur, dans notre société, est attribuée par rapport à un référentiel culturel implicite. Et cette corrélation « valeur-référentiel » stipule que si le référentiel change, la valeur de l'action ou de la chose jugée changera aussi » (Guillemot, 2012 :79). Dans le domaine du patrimoine, nous avons avancé que la valeur promue par l'UNESCO dépassait toute autre forme de reconnaissance.

La définition de cette valeur universelle exceptionnelle (VUE) se trouve dans les Orientations :

« La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité »<sup>41</sup>.

L'attribution de cette valeur universelle exceptionnelle est accordée si le bien répond à « au moins un » des dix critères établis par l'UNESCO. Nous verrons que le nombre de critères de correspondance avec ceux prédéfinis par la Convention varie selon le patrimoine<sup>42</sup>, et que ni le nombre, ni les numéros des critères de correspondance n'influent véritablement sur une hiérarchisation des patrimoines considérés. La VUE doit aussi être démontrée par comparaison avec d'autres biens jugés similaires, et elle doit être renforcée par des critères d'authenticité et d'intégrité.

#### *Le patrimoine mondial et la question de l'appartenance*

Selon Davallon, « tout le monde est d'accord sur ce qui fait patrimoine »<sup>43</sup>. Mais qu'est-il, effectivement<sup>44</sup> ? Pour Charaudeau, le patrimoine est un construit, un phénomène social. Ordinairement, il est rattaché à un héritage. En effet, le patrimoine ne peut être appréhendé que s'il est admis qu'il puisse être transmis et restitué, comme l'avance Henri-Pierre Jeudy : « sans une dynamique de la transmission, le patrimoine perd de son sens » (Jeudy, 1990). Le sens, s'il n'est pas forcément d'ordre affectif, est élaboré et transmis par étapes de reconnaissance, que ce patrimoine s'inscrive dans la sphère familiale, communautaire ou institutionnelle. Jean Davallon en propose six dans son article « *Comment se fabrique le patrimoine ?* ». Prenant l'exemple de la grotte Chauvet, inscrite sur la liste du patrimoine de l'humanité, il énumère ainsi les étapes nécessaires à cette « fabrique » du patrimoine :

<sup>41</sup> « *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* », 2012, page 15

<sup>42</sup> Certains en ont un, d'autres deux ou plus.

<sup>43</sup> DAVALLON, Jean, « *Du patrimoine à la patrimonialisation* », communication disponible en ligne, URL : [http://preac.crdp-paris.fr/fileadmin/user\\_upload/Ressources/2012/1\\_Jean\\_Davallon.pdf](http://preac.crdp-paris.fr/fileadmin/user_upload/Ressources/2012/1_Jean_Davallon.pdf)

<sup>44</sup> Pour montrer que le patrimoine est une catégorie liée à la politique, Davallon renvoie à l'enquête de Desvallée (1998 :192-103), et Lamy (1993).

- La découverte de l'objet comme trouvaille ;
- La certification de l'origine de l'objet ;
- L'établissement de l'existence du monde d'origine ;
- La représentation du monde d'origine par l'objet
- La célébration de la « trouvaille » de l'objet par son exposition
- L'obligation de transmettre aux générations futures (Davallon, 2002).

Qu'il s'agisse de la « grotte Chauvet » ou de tout autre bien inscrit sur de la liste mondiale, l'immanence du patrimoine est donc exclue. Et Cécile Tardy de confirmer la nécessité d'une construction patrimoniale par l'écriture : « Le patrimoine est un objet inséré dans des pratiques de communication qui l'élaborent, lui donnent un sens patrimonial à travers l'écriture » (Tardy, 2009). Dans notre recherche, ce sens patrimonial donné par l'écriture semble inaliénable. En effet, les biens inscrits sur la liste du patrimoine de l'UNESCO y sont rarement retirés (seuls deux cas de retrait nous sont connus : la Vallée de l'Elbe en Allemagne et le Sanctuaire de l'Oryx arabe à Oman). En revanche, cette écriture semble extensive, car la liste universelle continue de s'allonger par les biens qui l'intègrent chaque année selon des mécanismes que nous exposerons plus avant dans la thèse. D'où, notre questionnement sur la fabrique et la pérennité du sens patrimonial au moyen de l'écriture.

En outre, de même que la liste de l'UNESCO évolue, « la pensée anthropologique refuse l'idée d'une nature humaine donnée une fois pour toutes. L'humanité comme culture est une réalité ouverte, inachevée, qui s'est construite dans et par son histoire. (...) en puisant ses formules d'agencement et de renouvellement dans sa mémoire collective »<sup>45</sup>. En appelant, au sortir de la seconde guerre mondiale, à la reconnaissance de monuments, d'édifices et d'espaces naturels pour « construire la paix dans l'esprit des hommes », les états occidentaux encourageaient la construction d'une mémoire à l'échelle mondiale. Or la visée universaliste d'un tel projet pose nécessairement la question de son accomplissement et, ce faisant, de ses limites. Si, comme le relève Candau : l'« une des caractéristiques de la mémoire est l'oubli », « il semble que dans le domaine du patrimoine, l'angoisse de la perte conduise à tout garder et à ne rien vouloir oublier, peut-être jusqu'à une saturation prochaine » (Candau, 1996 : 92). Entre le devoir de mémoire et l'oubli comme condition préalable de la paix, la patrimonialisation mondiale est donc paradoxale en ce que « faire la paix, c'est oublier » (Hartleyb, 2004) mais que, simultanément, la patrimonialisation oblige un travail de mémoire sociale (Tardy, Dodebei, 2015).

---

<sup>45</sup> Encyclopédie « Universalis »

La nécessité de composer avec la mémoire montre qu'elle n'est ni exhaustive, ni définitive. Ainsi, tel un « rhizome », une mémoire commune n'est ni Une, ni multiple. Nécessairement lacunaire et instable, elle en appelle alors à la conception d'une identité en « rhizome »<sup>46</sup>, « non pas fait d'unités, mais de dimensions, ou plutôt de directions mouvantes » (Deleuze, Guattari, 1980). Nous retrouvons ce rapprochement de la mémoire et de l'identité dans la « *Déclaration de Varsovie* » :

« La mémoire enregistrée dans le patrimoine documentaire permet de façon irremplaçable de transmettre traditions et consciences historiques, qui sont des composantes importantes dans les processus d'affirmation des identités, de la même manière qu'ils contribuent largement à la compréhension mutuelle et au dialogue entre les différents groupes sociaux reliés entre eux par des liens communautaires »<sup>47</sup>

La mémoire apparaît-elle donc au fondement du lien social<sup>48</sup>. En sachant que, dans la perspective d'une mémoire construite par la reconnaissance patrimoniale mondiale, son partage relève moins d'un héritage que d'une « *technè* » (Merzeau, 2017), nous pouvons proposer que le sentiment d'appartenance et sa construction ne sont plus modelés par l'expérience, la transmission mémorielle est de ce fait amoindrie, car l'appartenance est signalée, voire imposée, mais non plus ressentie. La notion d'héritage contient alors toujours le principe de la transmission mais moins celui, plus traditionnel, de la mémoire établie par un passé commun. Le PMH comme incarnation de la mémoire de l'humanité devient une « donnée immédiate de la conscience sociale » (Marcel, 2000 : 61). Or, dans cette patrimonialisation universelle, l'appartenance n'est plus seulement générationnelle, elle est aussi géographique, en ce que le patrimoine n'est plus seulement un legs d'« avant » mais aussi une contribution d'« ailleurs ». C'est « dire presque la même chose » (Eco, 2001) que la reconnaissance de l'appartenance explose en même temps que la notion de patrimoine quand « c'est dans cette ressemblance créée par le travail de traduction que se concilient « projet universel » et « multitude d'héritages » »<sup>49</sup>.

L'héritage universel inhérent à l'inscription institutionnelle est soudain et inattendu car entériné de manière impersonnelle. En effet, l'individu n'a ni l'occasion ni la possibilité légitime de le

---

<sup>46</sup>Extrait de *Mille Plateaux* de Gilles Deleuze et Félix Guattari : « le rhizome ne se laisse ramener ni à l'Un ni au multiple. (...) il n'est pas fait d'unités, mais de dimensions, ou plutôt de directions mouvantes. », *site web Edouard Glissant, Une pensée archipélique*, dernière vérification le 10/10/2020, URL : <http://www.edouardglissant.fr/rhizome.html>

<sup>47</sup> Extrait de la « *Déclaration de Varsovie* », 2011

<sup>48</sup>« La mémoire, condition première des facultés supérieures et inférieures de l'esprit, est la catégorie première de la connaissance, le fondement du lien social » (Marcel, 2000).

<sup>49</sup> Blog anonyme, « Paul Ricœur, Cultures : du deuil à la traduction, Le Monde, 25/05/2004 », *Considérations morales*, URL : [http://palimpsestes.fr/morale/livre2/dialectique/crises/ricoeur\\_culture.html](http://palimpsestes.fr/morale/livre2/dialectique/crises/ricoeur_culture.html)

refuser ou de l'accepter. Au demeurant, on peut s'interroger sur la pérennité d'un patrimoine rapporté à une échelle planétaire quand, dans le même temps, la dynamique d'une mondialisation s'essouffle<sup>50</sup>.

*Le patrimoine mondial : dispositif onusien qui déborde*

Le patrimoine, composant de la culture<sup>51</sup>, est au fondement de la société dont il accompagne et reflète l'évolution. Ces deux versants caractéristiques patrimoniaux -que sont le statut de « fondation », et le « levier d'évolution »- communiquent en fonction des différents médias, entendus ici comme voies d'accès informationnelles par lesquelles le patrimoine est mobilisé, et ces médias sont : la mémoire, les traditions ou les tendances, les décisions politiques, les choix économiques et, de manière de plus en plus prégnante, les orientations écologiques prescrites. À première vue, selon la définition foucauldienne, le patrimoine est un dispositif. Il surgit en effet comme un « mélange hétérogène », car le considérer met au jour des schémas organisationnels et des maillages communicationnels multiples dans lesquels l'information et sa circulation sont constituantes de sa nature. Sa mise en visibilité résulte, et provoque, des significations diverses tant dans ses formes que dans ses temporalités : que le patrimoine soit monumental, immatériel, représentatif, symbolique, intime, public, partagé, dégradé, en danger ou restauré, il est toujours construit, c'est-à-dire « traduit », comme le dit Davallon à propos des monuments : « on voit très bien que les monuments ne sont plus utilisés, il y a une rupture de mémoire. On va avoir une reconstitution d'un savoir sur cet objet »<sup>52</sup>. Nous verrons que le patrimoine s'expose, et qu'il peut être interprété selon plusieurs angles de vues ouvrant eux-mêmes diverses perspectives, c'est-à-dire diverses possibilités de lecture. Les surprises révélées comme des découvertes à chaque approche du patrimoine s'apparenteraient volontiers à des *matriochkas*<sup>53</sup> si ces découvertes n'imposaient pas des critères de classement autres que la taille. Mais comme le

---

<sup>50</sup> « Les analyses de Richard Sennett (1995) mettent en évidence un recul de l'espace public, et une recrudescence des formes d'intimité. Plus récemment, Michel Maffesoli (2000) note une sorte de sentiment de lassitude à l'égard de la mondialisation favorisée par l'ouverture des frontières géographiques, le développement des moyens de transport et surtout d'Internet, et qui s'accompagne d'une insupportable dépersonnalisation. Parallèlement, s'amorcerait un retour à des micro-socialités de type tribal, qui sont évidemment plus favorables au secret que l'idéologie de la transparence caractéristique de la modernité. Ce constat est confirmé par de nombreux sociologues, qui relèvent un engouement croissant à l'égard des sectes et autres groupuscules susceptibles de ré-enchanter l'existence humaine en l'enracinant dans une sacralité immanente et en renforçant un lien social menacé de dissolution. », (Bryon-Portet, 2011).

<sup>51</sup> Dans notre thèse, nous considérons la culture (quand il ne s'agira pas d'exploitations agricoles) comme le champ des deux grandes oppositions que ce concept fait dialoguer : la Culture comme « *Bildung* : « sommet des productions humaines dignes d'être transmises » et « l'ouverture permise par les *Cultural studies* envers toutes les formes et pratiques culturelles qui forment une civilisation déterminées » (Catellani, 2009 :39)

<sup>52</sup> Davallon, op.cit.

<sup>53</sup> Poupées russes de taille décroissante emboîtables les unes à l'intérieur des autres

relèvent Beuscart et Ashveen : « Foucault envisageait le dispositif comme le « réseau » qu'il est possible de tracer entre différents éléments d'« un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit » (Foucault, 1994 [1977], p. 299) » (Beuscart, Ashveen, 2006) de sorte que, pour nous, la patrimonialisation nécessite l'approfondissement des modalités, des marges de manœuvre et des régimes de traduction qu'ont ses éléments hétérogènes dans « le dit » et « le non dit » onusien.

L'UNESCO veut bâtir la paix. Or, la patrimonialisation mondiale, en instaurant une liste, constitue un des étendards figurés du projet par la solidarité des représentations de l'emblème du PMH et du logo de l'ONG. En outre, sur une carte mondiale, la représentation graphique des positions géographiques des biens « marqués »<sup>54</sup> Unesco contribue à une visibilité de la paix mise en œuvre, un encouragement à la maintenir, et une invitation à l'étendre par l'acquisition de PMH pour les pays qui n'en auraient pas. Donc, les puissances politiques, diplomatiques et militaires regroupées en organisation non gouvernementale conviennent ici de solutions à un problème qu'elles ont elles-mêmes posées. D'où notre hypothèse que dans le programme des Nations Unies<sup>55</sup>, la résolution des conflits politiques se déplace des négociations diplomatiques et interventions militaires vers la lutte pour la reconnaissance culturelle par une distribution de « bons points » en la canalisant. Puisque les conflits sont inévitables du fait de « l'insociable sociabilité » conceptualisé par Kant, il s'agit d'inscrire leur gestion dans un canal. Dans « *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique* » publié en 1784, Kant avance que l'Homme a besoin de société, besoin entendu comme une vie en communauté ou encore une vie parmi ses semblables, pour se développer, mais qu'il veut en même temps, et de manière irrépressible, s'imposer dans le groupe ; ce qui freine et indispose son besoin. Nous soulèverons dans cette thèse la possibilité que l'injonction de « bâtir les piliers de la paix dans l'esprit », si elle ne peut être une métaphore d'enfermement mental par des barreaux psychiques moralisateurs, mobilise une idée de paix paradoxalement entretenue par la mise en concurrence patrimoniale.

Ainsi, notre objet d'étude envisagé selon la définition du dispositif de Foucault convient en partie pour démarrer notre démarche compréhensive de la patrimonialisation UNESCO car, pour

---

<sup>54</sup> L'état partie garde la souveraineté sur le bien, mais lorsqu'il est inscrit sur la liste du patrimoine mondial, l'appellation « de l'UNESCO », que le bien prend, semble le faire appartenir à l'ONG, et le logo identifiant agit comme une marque de propriété.

<sup>55</sup> L'appellation « Nations unies » est utilisé pour la première fois en 1942 entre les pays qui veulent lutter contre l'AXE. L'Organisation des Nations Unies intègre la France qui signe la charte en 1945.

nous, « l'assemblage d'éléments hétérogènes » correspond au phénomène. Cependant, cet « assemblage » borne à une représentation et ne nous permet pas d'en restituer « l'infinitude », entendue comme l'étendue et la profondeur, dans le temps et dans l'espace. En effet, même si le dispositif contient et renouvelle ce qui le fait perdurer, en ce qu'il engendre les adaptations nécessaires à son maintien, ces adaptations ne sont pas assurées de rester en adéquation avec la situation, puisque : « le dispositif organise et rend possible quelque chose, (mais) il n'en garantit cependant pas l'actualisation » (Foucart, 2009). Michel de Certeau confirmait la définition du dispositif foucaultien surtout dans le domaine technique mais soulignait aussi l'« immense réserve de pratiques techniques muettes, restées mineures mais tout aussi opérantes, « conservant les prémisses ou les restes d'hypothèses différentes [...] pour cette société » (de Certeau, 1990, p. 79) » (Peeters, Charlier, 1999). L'évolution de la notion dans les années 80-90 amène les dispositifs à être davantage des ressources pour l'action en perpétuelle reconfiguration : « le dispositif se maintient au-delà de l'objectif stratégique initial, par un double processus de « surdétermination fonctionnelle » (« chaque effet [engendré par le dispositif], positif ou négatif, voulu ou non voulu, vient entrer en résonance, ou en contradiction, avec les autres, et appelle à une reprise, à un réajustement, des éléments hétérogènes »), et de « perpétuel remplissage stratégique » : le dispositif se trouve remobilisé pour gérer les effets qu'il a lui-même produits » (Peeters, Charlier, 1999), et les dispositifs en deviennent plus pragmatiques que panoptiques. Dès lors, puisque la patrimonialisation mondiale mobilise de nombreux éléments changeants dont les relations entre eux laissent présager une instabilité dans le parcours de candidature exigeant une adaptation permanente en regard de l'objectif initial qu'est l'inscription sur la liste du PMH du fait du caractère évolutif de ces éléments (liste, mémoire, humains), il nous semble que saisir la patrimonialisation au seul prisme du dispositif nous prive d'un dévoilement des ressorts qui meuvent ces éléments pris dans le dispositif au profit de la seule exposition des stratégies, des enjeux, des remobilisations qui le maintiennent et qui affleurent en surface. De plus, le pragmatisme, en tant que concept, n'exclut pas l'idée de la dissimulation du pouvoir dans le mécanisme du dispositif qui serait qualifié de pragmatique. Aussi, dans une lecture de la patrimonialisation comme dispositif, la recherche risquerait de se perdre dans – ou de se borner à – l'appréciation d'une légitimité de la reconnaissance patrimoniale par l'UNESCO et, par là même, pourrait limiter notre démonstration. Bien que nous nous interroguions sur la teneur, ou l'étendue, du pouvoir institutionnel dans le dispositif patrimonial UNESCO en regard de la définition du dispositif de Foucault, notre travail n'a pas pour but de dénoncer ou de justifier l'éventuelle soumission des acteurs investis dans la valorisation culturelle mondiale. Par ailleurs, Peeters et Charlier analysent la difficulté de décider de manière univoque qu'un dispositif



contraint ou libère ceux qui y prennent part<sup>56</sup>. Ils proposent que le dispositif soit « un terme qui permet de désigner un champ composé d'éléments hétérogènes (par exemple, du « dit » et du « non-dit») et de traiter cette hétérogénéité ». Nous faisons nôtre leur proposition car ce que nous cherchons à élucider interroge effectivement la manière dont le dispositif se réalise, ses modalités, les conditions et les effets de son déploiement et de son application en explicitant la composition « dite » ou « non-dite » dans l'envergure de cette patrimonialisation que nous cherchons à saisir. Alors, à l'analyse du dispositif s'adjoignent celles du processus<sup>57</sup> et de la procédure<sup>58</sup>. Le processus peut être entendu comme une « suite d'activités qui ajoutent de la valeur en produisant les résultats exigés à partir d'une grande variété d'entrants », répondant en cela aux questions : « Quoi ? Pourquoi ? ». La procédure, appelée également « mode opératoire » ou « procédé » répond davantage à la question du « comment ? ».

Dans notre recherche, il s'agirait aussi de mesurer la mobilisation d'autres acteurs que ceux faisant partie de l'appareil institutionnel originel, et d'éprouver comment et en quoi leurs rôles dans l'élaboration du patrimoine mondiale permet, ou non, à l'écriture pour la reconnaissance de s'affranchir du dispositif. Quelles sont les autorités distribuées et les autres effets d'une rédaction « appareillée » ? Quel est cet appareillage ? Plus précisément : cette écriture attribue-t-elle aux rédacteurs le statut d'auteur ? La reconnaissance patrimoniale valorise-t-elle *aussi* l'auteur ? En quoi l'écriture patrimoniale dépend-t-elle des conditions de sa réalisation, entendues comme les dispositions matérielles à négocier ? Et jusqu'où s'étend cette délégation d'écriture ? Quelles en sont les limites et les facilités ?

Par ce questionnement, nous nous intéressons à la fabrique de l'autorité dans l'écriture du patrimoine mondial, et de l'accès au pouvoir et à son partage. Notre objectif se rapproche de la démarche foucauldienne en communication, laquelle « consiste à relever les rapports entretenus entre les éléments sémiologiques, les formations sociotechniques et les objets de l'ordre de la raison qui cimentent les pratiques dans un univers singulier à un moment donné » (Lafleur, 2015). De l'héritage foucauldien, nous retenons certes les concepts de dispositif et de gouvernementalité propices à un questionnement critique de notre objet. Mais, par la mise en question des rapports entre dispositif, processus, appareillage, institution et acteurs dans l'écriture du patrimoine mondial, nous éprouvons leurs correspondances à l'approche d'une écriture patrimoniale. Et, en étudiant l'écriture de la patrimonialisation mondiale dans ses

---

<sup>56</sup> Pour Peeters et Charlier, dans leur analyse des dispositifs d'apprentissage, la dimension panoptique est amoindrie par le recours à la délégation et à la décentralisation.

<sup>57</sup> Lexique du site de l'AFNOR, « *Les mots des normes* », dernière vérification le 01/08/2017, URL : <http://normalisation.afnor.org/les-mots-des-normes/>

<sup>58</sup> Site « *qualité on line* », dernière vérification le 01/08/2017, URL : <http://www.qualiteonline.com/question-125-qu-est-ce-qu-un-processus.html>

manifestations matérielles et dans sa genèse, nous testons la possible convergence entre « dispositif » et « texte », jusqu'à cet *architexte* où : « [...] organisation matérielle et spatiale [semble] capable de produire et déterminer un devenir » (Bachimont, 2010 : 42 ) » (German, Leyoudec, 2017). Nous verrons que notre recherche mobilise l'architexte comme dimension pouvant « être intégrée à un enjeu plus vaste », mais qu'elle s'en dissocie car le mécanisme qui produit l'architexte demande pour le faire advenir et le définir de l'associer intrinsèquement à « l'enjeu plus vaste », et de faire par là même que l'architexte soit le texte.

Si le dispositif ne montre pas ce qu'il fait, et donne surtout à voir le patrimoine comme un produit, envisager le patrimoine comme un /texte/ permet de considérer les liaisons entre ce qu'il était avant la patrimonialisation, ce qu'il a subi comme traitement, et ce qu'il donne à lire en ayant été traduit. De fait, ramené à la définition du dispositif seul, notre « ensemble hétérogène de départ » – le projet de patrimonialisation pris au moment « M » de son lancement – n'a que peu à voir avec la version évoluée et valorisée qui en résultera. Tandis que « le dispositif défini dans une fonction de support, de balise, de cadre organisateur à l'action [...] procède essentiellement à des mises en ordre » (Peeters, Charlier, 1999), le patrimoine mondial saisi « en train de se faire », nous conduit à considérer la complexité d'un texte patrimonial, au-delà de la cohérence apparente de sa version officielle.

## **Chapitre 2 : Le patrimoine mondial, comment le saisir ?**

Dans la fabrication patrimoniale, des biens culturels sont traduits. Dans ce chapitre nous questionnons la dimension créative de l'écriture, entendu que l'acte d'écriture oblige celui de la traduction et que la traduction en ce qu'elle produit une transformation change ce qui fait l'objet de la traduction. Comme le dit Kabembo : « la traduction affecte substantiellement l'objet » (Kabembo, 1967). En effet, lorsque l'objet subit cette reformulation, il en devient un autre. La traduction change donc le réel. Ainsi, nous pouvons dire que l'écriture fait exister du nouveau, puisque l'acte de nommer engendre. De la sorte, l'écriture d'un patrimoine, qui est la traduction d'un bien, équivaudrait à la création d'un bien nouveau.

Dans la première partie, nous nous attacherons à expliquer ce que nous mobilisons du concept de l'écriture en rapport avec la fabrication patrimoniale. Nous verrons en quoi la force du langage, qu'il soit écrit ou verbal, peut assigner un rôle au patrimoine et lui octroyer une évolution prédéfinie par la seule expression de sa dénomination, ainsi, par là même, l'inventer de manière durable.

En considérant que l'écriture fait les possibilités d'existence, dans la deuxième partie, nous nous intéresserons d'abord aux manières par lesquelles le patrimoine est écrit dans différents champs disciplinaires, donc aux manières par lesquelles le patrimoine existe « dans le réel ». Par cet état de l'Art nous voulons améliorer la visibilité de sa multiplicité. Enfin, notre synthèse présentera ce que nous saisissons de ces écritures du patrimoine dans notre tentative d'analyse socio-sémiotique de la patrimonialisation UNESCO.

### **I. Le concept d'écriture et le patrimoine : la rédaction ne suffit pas.**

#### **I.1. L'écriture et la création du réel**

Durant la valorisation d'un bien et lors de sa reconnaissance à l'UNESCO, la trace écrite réalise le patrimoine. À partir d'un bien, cette écriture patrimoniale procède de la candidature et de l'inscription du bien sur la liste représentative en fixant sa réalité patrimoniale. Mais cette inscription n'est pas un « événement évanouissant » (Moses, 2001) valable uniquement dans l'instant, car l'acte physique et éphémère de l'inscription pose des engagements dans la durée. Davallon le dit aussi à propos des régimes de patrimonialisation : « la déclaration

entraîne trois obligations constitutives du statut patrimonial » (Davallon, 2014), nous entendons qu'elle enclenche des actes. Ainsi, l'inscription implique de considérer et de mettre en application la série de déclarations, entendue comme l'écriture patrimonialisante, qu'elle vient chapeauter en ce que l'inscription d'un bien sur la liste du PMH entraîne des obligations dont les conséquences peuvent être visibles. Nous y voyons l'occasion d'explicitier la continuité de ses transformations post-reconnaissance dont nous pouvons dire qu'elles sont motivées par des déclarations antérieures à l'inscription. De fait, le PMH ne peut être réduit à une inscription, et puisque son existence déborde sa reconnaissance officielle, nous défendons l'hypothèse que son existence dépend des cadres socio-symboliques de la signification (Davallon, 2016). En cela, le patrimoine est communication. Igor Babou et Joëlle le Marec ont analysé cette liaison insécable entre un bien patrimonial et ce qui l'a fait advenir dans les pratiques professionnelles relatives à la circulation à fin de patrimonialisation des images de science. Ils en concluent que : « la communication précède la patrimonialisation » et montrent comment la circulation des images (mouvement de circulation que nous retrouvons dans la diffusion mondiale du patrimoine reconnu et sa transmission aux générations futures) s'effectue par « la mise en place d'un ensemble de productions (éditoriales, médiatiques, institutionnelles) au sein desquelles plusieurs systèmes de normes se confrontent et s'articulent à des processus de légitimation des pratiques professionnelles » (Babou, Le Marec, 2008). Nous voyons ici que les préoccupations communicationnelles de rationalisation et de normalisation concernent toutes les étapes d'une création patrimoniale. L'écriture du patrimoine relève ainsi de ce que Marie-Anne Paveau appelle « vertu discursive », définie comme la « disposition des agents-locuteurs (énonciateur et co-énonciateur dans un même processus) à produire des énoncés ajustés aux valeurs admises, dans un état donné de l'histoire d'une société selon les trois axes suivants : un ajustement à la décence discursive concernant les relations entre les agents ; un ajustement à la vérité du monde concernant la manière de dire l'état du monde ; un ajustement à la mémoire discursive dans laquelle se tissent les discours d'une société » (Paveau, 2012 :110).

### **I. 1.1. Écrire, c'est traduire**

Dans cette production des énoncés, l'inscription sur la liste fait naître un statut patrimonial et affecte au bien un nom spécifique, lequel participe tout à la fois à la reconnaissance du bien et à la connaissance du patrimoine mondial. En effet, nous intéresser au nom particulier du patrimoine nous permet de mieux le comprendre car la dénomination engendre la définition, oblige la confrontation sélective, le traitement documentaire et la classification. De fait, ces

opérations de traduction visant sa dénomination permettent d'éclairer la fabrique patrimoniale.

En outre, la nomination du PMH intègre le langage de l'UNESCO qui performe le patrimoine et, au sens de Lacan, réalise le patrimoine en retour. Mais, l'acte de nomination crée dans un premier temps des antagonismes pour les dépasser ensuite. Nous avons déjà évoqué par exemple l'écart de signification entre « patrimoine mondial » et « patrimoine commun ». En effet, à part le caractère d'intérêt pour le plus grand nombre de personnes possibles de ces deux patrimoines, peu de critères autres permettent de les définir et de les considérer comme équivalents. Selon nous, les écarts de significations entre deux objets pouvant apparaître comme proches dans ce qu'ils semblent représenter, ou les écarts de significations d'un même objet selon les récepteurs qui les considèrent, trouvent leurs origines dans – et s'expliquent par – le « dispositif » au sens de Charaudeau. Le dispositif pour Charaudeau désigne les « circonstances matérielles » (Charaudeau, 1995) selon lesquelles se déroule l'échange, et il est inhérent au contrat de communication. Ainsi, ce sont les choix d'accords et de souscriptions rendus tangibles au moment de la création patrimoniale qui font émerger sa signification. À l'UNESCO pour le patrimoine mondial, a posteriori comme aussi en amont de l'inscription de reconnaissance du bien, une succession d'informations le forme, et le conforme dans son rapport au cadre institutionnel. Cette succession d'informations constitue des ruptures de significations des objets à patrimonialiser. Ainsi, tel que le dit Davallon : « Si on prend les monuments, on voit très bien que [dès lors que] les monuments ne sont plus utilisés, il y a une rupture de mémoire. On va avoir une reconstitution d'un savoir sur cet objet »<sup>59</sup>. Comprendons ici que la patrimonialisation s'accompagne d'un décalage dans l'utilisation du bien concerné. Les monuments, par exemple, ne sont plus destinés à un usage ordinaire considéré comme définitivement passé, voire devant être oublié. Dans notre recherche, nous sommes vigilants à l'égard des objets patrimonialisés car ceux de l'UNESCO ne concernent pas uniquement des monuments. Et il y a lieu de questionner plus avant cette dialectique « Nature *versus* Culture » dont les termes sont, sinon confondus, délibérément associés depuis la signature de la « *Convention pour la protection et la sauvegarde du patrimoine* » de 1972. En effet, le processus de reconnaissance oblige la même démarche de mise en concordance des critères établis par le dispositif onusien<sup>60</sup> malgré les différences catégorielles d'inscription. Citons pour exemple les inscriptions de la Cathédrale d'Albi et des

---

<sup>59</sup> Davallon, « Du patrimoine à la patrimonialisation », op.cit.

<sup>60</sup> le dispositif de l'UNESCO qui est une organisation de l'ONU

Pitons de la Réunion<sup>61</sup> qui, en regard de la même Convention et selon le même procédé, sont enregistrées dans des catégories différentes, en l'occurrence celle de « patrimoine culturel » pour le premier et celle de « patrimoine naturel » pour le second. La patrimonialisation UNESCO est donc bien « établie par un contrat de communication » (de La Broise, Dubard, 2014). Elle mobilise un « état de choses » (Moses, 2001) que nous pouvons commencer à rapprocher du « contexte ». Selon la terminologie de Jakobson dans son modèle décrivant les fonctions du langage, la patrimonialisation oblige un « contexte », lequel constitue le premier critère communicationnel associé aux fonctions du langage.

Ce que nous pouvons établir alors concerne les renseignements exigés sur le papier à propos de la géographie, l'histoire, les caractéristiques sociales, artistiques et esthétiques qui caractérisent le bien. Ces énoncés nous permettent de proposer dans le prolongement du « dire, c'est faire » d'Austin que, dans le cadre de l'UNESCO, écrire le patrimoine c'est faire le patrimoine, et le faire « en mieux ». Charaudeau parle de la « force de vérité » des mots qui doublent leur « valeur identitaire ». L'inscription documentaire institutionnelle donne, car l'atteste, une nouvelle existence à un bien dont la valeur est alors plus grande qu'elle ne l'était aux mêmes lieux et places qu'auparavant.

Cependant, les caractéristiques du patrimoine présentées comme intrinsèques ont été en réalité classées en amont selon une trame normative. Nous ne prétendons pas que ces normes constituent l'origine du projet de candidature et servent (toujours) de base originelle de rédaction, mais selon nous la translation entre elles et les visions du bien au départ est prépondérante. Les qualifications identificatoires du bien hypothèquent donc les possibilités d'une présentation intégrale, de même qu'une définition, ou une signification, unique et universelle du patrimoine, car le classement impose des contours. D'où, la notion de patrimoine même est éclatée par les catégorisations dont le patrimoine fait l'objet. Par ailleurs, nous retrouvons cet effet d'éclatement jusque dans la matérialité du classement des ouvrages traitant du patrimoine. Ainsi au sein d'une bibliothèque, en amont du rayonnage par auteurs, le contenu informationnel des ouvrages pourra être pensé en vue de leur disposition dans l'espace pour l'accès au public selon un classement par domaines : professionnel (en médecine pour le patrimoine génétique) ou législatif (droit de la famille), par exemple. À l'instar de la bibliothèque, « cet espace du savoir peut être pensé à la lumière de la métaphore du « texte » son organisation constituant une syntaxe opérant sur des livres » (Le Marec, Babou, 2003), nous voyons le patrimoine comme un texte, son écriture relevant d'un

---

<sup>61</sup> La « Cité épiscopale d'Albi » et les « Pitons, Cirques et remparts de la Réunion » entrèrent au Patrimoine mondial en 2010.

agencement composite. En ce qui concerne son espace de localisation géographique, le patrimoine de l'UNESCO émerge d'un pays. Or, en considérant les politiques nationales de manière non exhaustive, le patrimoine réfère à la culture, à l'urbanisme, à la famille, et les lois qui lui sont relatives concernent nombre d'institutions diverses et différentes telles que les musées, les collectivités locales ou encore le mariage. À l'échelle individuelle également le patrimoine est tout aussi difficile à consigner « puisque le patrimoine des uns n'est pas forcément le patrimoine des autres » (Gravari-Barbas, 2005), et doit passer par une définition appréciative de ses attributs en regard d'autres. De fait, réputé universel ou non, le patrimoine signifie un consensus (Davallon, 2014), car les objets, ou les référents, « à transformer », dans tous les cas de patrimonialisation, signifient de manière plurielle. Il s'agit, là encore, de composer avec plusieurs niveaux d'intéressement des acteurs pour que le projet de traduction d'éléments culturels opère. Parmi les recherches à ce sujet, une thèse de doctorat décrit l'ingénierie complexe à déployer dans le cadre d'une exposition consacrée au vélo (Tironi, 2013). Martin Tironi met en lumière les coulisses de l'exposition en quelque sorte, et nous montre comment progresse la conciliation entre des partis pris opposés. Sa thèse éclaire le compromis difficile entre ceux qui agencent matériellement l'exposition et véhiculent l'idée du vélo en tant que témoignage des progrès de la connaissance scientifique et ceux qui financent en partie l'événement et campent sur leur positions économiques ou politiques. Tironi analyse comment l'exposition s'est construite autour du débat entre les premiers, voulant mettre en exergue l'évolution du système de propulsion mécanique, et les seconds privilégiant un récit retraçant la mise à disposition du *vélib'* par la ville.

Dès lors qu'il s'agit d'exposer, de reconnaître ou de nommer, les instances en charge de le faire (bibliothèques, musées, institutions, associations ou organisations non-gouvernementales) ont recours à un tri, à une classification, à des fins de représentation. Ces opérations se matérialisent dans une écriture documentaire, laquelle peut refléter un processus collectif identifiable par un certain nombre de « gestes » qui en disent « les conditions de félicité » (Davallon, 2014). Donc, lire la patrimonialisation suppose bien sûr d'accéder aux documents mais aussi d'y décrypter les modalités d'élaboration. Les seuls documents n'y suffisent pas car leur rédaction fait du patrimoine un : « ensemble d'énoncés liés entre eux par une logique spécifique et consistante, faite de règles et de lois qui n'appartiennent pas nécessairement à un langage naturel, et qui apportent des informations sur des objets matériels

ou idéels »<sup>62</sup>. Pour lire la patrimonialisation estampillée UNESCO, nous proposons donc d'en considérer les documents afférents à l'environnement politique, économique et social dans lequel ils sont produits. Et puisque, selon Bourdieu<sup>63</sup>, le pouvoir de l'acte de langage est dans le statut du sujet parlant, notre travail doctoral vise à mettre au jour le discours engendrant la valorisation et la reconnaissance mondiales, c'est-à-dire l'inséparabilité de l'écriture des mots d'avec leur contexte.

### **I. 1.2. Le langage patrimonialisant**

Selon la logique de Port Royal, le langage est l'expression de la pensée. L'ouvrage<sup>64</sup>, publié en 1662, élaborait une théorie classique du signe devenue la référence centrale de la philosophie de langage et de la logique jusqu'au milieu du XIXe siècle. Cette mise en relation de la pensée, du langage et de l'écrit a fait émerger une conception du signe qui embrasse aussi bien les signes linguistiques que les signes dits « naturels » ou encore théologiques<sup>65</sup>. Cette conception du signe se distingue pour nous dans les expressions où le réel est « saisi », c'est-à-dire traduit par l'Homme, comme dans la citation ci-dessous :

« La pierre est une parole minéralisée, l'eau est une parole riante, la graine semée est une parole en promesse ; dans la langue toro tegu, parlée aujourd'hui par 5000 Dogons au nord du Mali, tout le réel est parole »<sup>66</sup>.

Mais, si tout est signe selon la Logique de Port Royal jusqu'à considérer que « le réel est parole », l'interprétation du signe, reste très liée à ce qu'il a, ou pourrait avoir, de signification seulement selon ce qu'il est possible de lui donner grâce au lexique du langage humain. Alors le réel est ce qui peut être nommé par l'Homme, mais est-ce parce que, pour l'Homme, l'absence de signification est impossible, inenvisageable ? En tout cas : « prendre la parole », « donner sa parole » ou attribuer une signification par la parole sont des spécificités humaines, et ces spécificités nécessitent des aptitudes physiques, des compétences sociales et des dispositions cognitives propres à l'espèce. Parmi ces quelques aptitudes, les deux dernières

---

<sup>62</sup>Définition « discours » du Larousse en ligne, URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/discours/25859>

<sup>63</sup> Bourdieu l'appelle le « skeptron », (Boyer, Lauchard, 2016).

<sup>64</sup> « *Logique de port royal* » est publié par Antoine Arnaud Pierre Nicole à Paris sans nom d'auteur

<sup>65</sup> Selon cette théorie, les signes linguistiques sont les paroles ou les écrits ; les signes « naturels » sont les manifestations visibles d'un « fait » comme la fumée est le signe du feu, et les signes théologiques confèrent aux artefacts symboliques tels que le pain est le signe du corps du Christ.

<sup>66</sup> Extrait du « *Courrier de l'UNESCO* », 2009



nous intéressent par la maîtrise de codes sociaux en vigueur ou l'utilisation d'énoncés adaptés à la situation. Aujourd'hui, les sciences cognitives nous permettraient de saisir la patrimonialisation de l'UNESCO par l'affect qu'elle recèle et, ce faisant, de contribuer à l'analyse des mécanismes mentaux, intellectuels et émotionnels déclenchés par une candidature mondiale. De même, le développement de la psychologie cognitive propose des modèles de prédictions comportementaux qui permettraient d'analyser les paliers d'intensité de ces mécanismes et leurs évolutions durant la démarche de labellisation. Au demeurant, les travaux en SIC manifestent une certaine curiosité et un intérêt des chercheurs pour l'analyse des sensations, des émotions, de ce que nous appelons « affects ». Ces travaux se multiplient et motivent aujourd'hui la programmation de colloques ou appels à communication. En effet, notre discipline s'ouvre aussi à un questionnement relatif aux phénomènes de perception en analysant « l'homme trace » (Gualinon-Ménélec, 2011), ou en mobilisant par exemple l'« indicible » de la sensorialité comme l'ont fait Jean-Jacques Boutaud et Stéphane Dufour. Ces derniers « étudient l'empreinte gustative et observent que sa valorisation figurative présuppose une « sémiotique esthétique ». Cette dimension des interactions humaines fait par ailleurs l'objet d'études plus nombreuses<sup>67</sup>. Pour exemple, les Presses de Sciences po proposent notamment une publication intitulée « Émotions... Mobilisations ! » dans laquelle un chapitre est consacré à « une catastrophe patrimoniale » : l'incendie du château de Lunéville.

Nous ne revendiquons pas une analyse sensible, psychologique ou émotionnelle, de la démarche des acteurs, mais souhaitons mettre leur intentionnalité à l'épreuve d'un processus. Nous voudrions montrer comment ils s'accordent dans l'écriture et montrer que les traductions successives dont ils conviennent font partie du texte du patrimoine. Car : « s'il est bien vrai que les énonciations sont des actes, alors elles doivent, en tant que tels, viser à accomplir quelque chose » (Austin, 1970), et puisque « écrire est un acte comme les autres », en regard de l'inscription sur la liste de l'UNESCO nous posons deux questions : quelle est cette « chose » à accomplir ? Et quelles sont les conditions nécessaires, ou supposées telles, à son accomplissement ?

---

<sup>67</sup> Annexe 6 : Quelques références bibliographiques

### I. 1.3. L'écriture comme maître d'œuvre

Nous l'avons dit, l'inscription sur la liste marque une rupture, un basculement de l'état de patrimoine inconnu (avec les nuances du méconnu, mal connu) à un autre reconnu. Elle constitue l'acte de naissance du patrimoine mondial. Pour comprendre ce qui a permis au patrimoine de « naître », puisque la reconnaissance en fait un bien nouveau, nous nous intéressons à sa genèse, ou métaphoriquement à sa gestation. Nous n'irons pas jusqu'à pousser la métaphore de l'élaboration patrimoniale à l'embryogenèse. Toutefois, avant l'inscription que nous considérons comme la date de naissance du patrimoine mondial, il y a bien une période « embryonnaire » durant laquelle s'opèrent des divisions faites par la sélection d'éléments et leur spécialisation enclenchée par la rencontre féconde d'un dispositif international et d'un projet spécifique.

Nous nous posons ici la question de cette écriture, de ce qu'elle est et de ce qu'elle fait. La science de l'écriture n'existe pas, du moins n'est-elle pas nommée comme telle. Le concept de l'écriture est saisi par plusieurs champs, domaines ou approches tels les arts et les disciplines, où croisent la graphologie, la grammatologie, la calligraphie, la littérature, la linguistique... Des masters formant aux métiers de l'écriture et à la création littéraire<sup>68</sup> existent, mais : « les pratiques d'écriture constituent un objet trop complexe pour être appréhendé par une seule discipline scientifique » (Anis, 1995).

Pourtant, l'histoire de l'écriture (Tétu, Christin, 2012) est plutôt bien stabilisée, et les manières de la considérer plutôt bien partagée. D'après Lévi-Strauss, les premiers usages de l'écriture servaient à prendre et à garder le pouvoir par les recensements, inventaires et autres modalités de marquage contrôlé des biens et des personnes. Au Moyen-Âge, l'Église surveillait la diffusion de certaines écritures sensées pervertir la pensée. À la Renaissance, d'aucuns estimaient que les enfants du « peuple » ne devaient apprendre ni à lire, ni à écrire. De sorte que le pouvoir d'émancipation par l'écrit sera contrôlé jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle. Depuis, l'écrit « émancipateur » a été maintes fois questionné mais la pratique de l'écriture, et son corolaire la lecture, ont été libéralisés<sup>69</sup>.

Selon Philippe Meirieu, « écrire c'est s'engager, c'est produire des énoncés qu'on ne pourra plus changer ». L'écriture transforme une situation en ce que sa fonction testimoniale la différencie de l'oralité. Pour illustrer la force illocutoire des énoncés, Austin prenait

---

<sup>68</sup> Master Lettres « Métiers de l'écriture et de la création littéraire », université de Cergy-Pontoise. Un master centré sur l'édition (LIMés) existe aussi à Poitiers.

<sup>69</sup> Du moins dans les lois des pays démocratiques

l'exemple d'un acte de langage : « je vous déclare mari et femme ». Or, en ce qui concerne cet énoncé, le changement de situation s'accompagne d'un acte de mariage et d'un « livret de famille » remis aux nouveaux époux. Dans ce cas<sup>70</sup>, donc, l'acte de langage accompli par la personne dépositaire de l'autorité performe, assurément un changement de situation, mais c'est bien la trace écrite qui la confirme.

Plus encore, l'écriture serait création. Derrida part du double constat que l'écriture est placée à la racine, au fondement, à la fois de la science et de l'histoire. Il propose qu'« avant d'être son objet, l'écriture est la condition de l'épistémè », qu'« avant d'être l'objet d'une histoire, l'écriture ouvre le champ de l'histoire ». Ainsi, l'écriture est-elle posée comme condition de la rationalité<sup>71</sup> car « la logique même émerge de la technologie de l'écriture » (Ong, 1982 :190). Et puisqu'elle fait l'histoire, c'est d'elle que dépend le « devenir historique ». Sur la frise chronologique de l'humanité, l'apparition de l'écriture marque le début de l'Histoire. La dénomination du fait (le passage de la préhistoire à l'Histoire) précède donc nécessairement son inscription. Nous avons la même réflexion en ce qui concerne l'an zéro de notre ère chrétienne. D'où, en sus de la matérialisation du temps en frise normalisée représentative de l'évolution de l'Homme, l'écriture a permis l'avènement des religions, dont la diffusion est intimement liée à l'imprimerie, de la science et offre de « réels moyens de production du social dans son ensemble » (Privat, 2007 : 236).

La littéracie, selon Goody, permet l'accumulation de connaissance (que les individus ne s'approprient pas forcément), et l'apparition du sens critique. En cela, la thèse de Goody rejoint celle de la raison moderne kantienne de l'homme émancipé de ses croyances<sup>72</sup>. En considérant cette acception de la raison, l'écriture permettrait l'émancipation face aux croyances ou au mode de fonctionnement archaïque des sociétés (orales) ; d'où le risque d'une hiérarchisation intellectuelle, liée au « savoir » et aux modes de son acquisition, entre les membres d'une société, et entre les sociétés elles-mêmes.

D'après André Micoud : « La « discipline historique nouvelle », dont l'avènement a accompagné la montée en puissance de la bourgeoisie, s'est mise à fabriquer une nouvelle généalogie dont les éléments n'étaient plus des personnes ou leurs hauts-faits mais des forces

---

<sup>70</sup> Dans une autre option d'association de couple, le PACS, c'est l'enregistrement administratif d'un papier qui officialise l'union. Et pour le « dépacage », une déclaration par formulaire au tribunal suffit.

<sup>71</sup> la rationalité a émergé du *logos*, qui signifie étymologiquement en grec « parole, discours écrit ».

<sup>72</sup> La raison chez Kant désigne ce qui dans la pensée ne vient pas a priori de l'expérience. Elle est théorique (raison pure) et pratique (raison pratique) lorsqu'elle est considérée comme contenant la règle de la moralité, site web La-Philo, « *La philosophie de Kant* », URL : <https://la-philosophie.com/kant-philosophie>

sociales, abstraites et anonymes.», (Barrère, Barthélemy, Nieddu,, Vivien, 2005 : 89). La possibilité d'être plus efficace en raisonnant par l'écriture octroie à la démonstration faite un caractère de vérité indubitable, ou encore une dimension de connaissance savante quasi-insoupçonnable<sup>73</sup>, étant reçue comme fiable et stable. L'écriture octroie aussi à la démonstration une longévité inégalée. En effet, l'apparition de l'écriture a inauguré la mise à distance indispensable et le partage nécessaire des réflexions pour le raisonnement et l'argumentation dans le temps long. L'écriture permet donc la permanence et le passage, et l'activité citationnelle<sup>74</sup> joue sur la légitimité scientifique de la rédaction (Broudoux, 2017). Le linguiste Jacques Anis dit aussi, dans *L'écriture à sa place*, « qu'elle matérialise des états mentaux dans l'espace physique, [qu'elle] est un lieu stratégique des relations entre matière et pensée » ; tandis que Stéphane Lojkin, professeur de littérature française, confirme cette capacité de transformation par l'écriture en proposant que: « l'écriture transforme la langue pour produire une œuvre, comme l'industrie transforme les matières premières pour produire des marchandises manufacturées ». Pour nous, la labellisation, en ce qu'elle nécessite l'écriture, transforme un bien en patrimoine. Cette transcendance par l'écriture est mise en évidence aussi par Bernard Lahire lors de son enquête sur un tableau de Nicolas Poussin<sup>75</sup> ; d'où il ressort qu'une signature fait passer un objet considéré comme peu valable avant qu'elle ne soit formellement identifiée à un bien inestimable une fois attestée<sup>76</sup>. L'écriture performative participe ainsi de la sémiophorisation<sup>77</sup> des objets.

### **I.1.3.1. Avec l'oralité**

Avec les théories issues de la philosophie du langage, l'écriture permet l'accomplissement du réel. Or, l'écriture renvoie à une langue et en porte donc immanquablement les imperfections ou les limitations telles que les sous-entendus, les insinuations, les quiproquos ou les lapsus... Ainsi, l'écriture a-t-elle permis le développement des « technologies de l'intellect »<sup>78</sup> différenciées des techniques pour la transmission orale, mais toutes deux sont ramenées à leurs ontologies de traduction : en tant qu'expression d'une pensée particulière pour le

---

<sup>73</sup> Nous renvoyons à l'affaire Sokal, ou à l'expression ordinaire : « Si ! C'est vrai ! C'est écrit ! »

<sup>74</sup> Par une étude empirique à partir de trois congrès de la SFSIC, S.Olivesi fait émerger trois registres impliquant dix-sept logiques différentes de stratégies citationnelles (Harvey, 2010 ; Boenisch, 2008)

<sup>75</sup> « La fuite en Egypte » peint en 1657, acquis par le musée des beaux arts de Lyon pour dix-sept millions d'euros.

<sup>76</sup> Vidéo de présentation de l'ouvrage « Ceci n'est pas qu'un tableau », 6m19s, dernière vérification le 18/08/2020, URL : [https://www.lexpress.fr/culture/livre/pourquoi-socrate-n-a-pas-ecrit\\_829831.html](https://www.lexpress.fr/culture/livre/pourquoi-socrate-n-a-pas-ecrit_829831.html)

<sup>77</sup> En référence aux sémiophores de Pomian

<sup>78</sup> En référence aux travaux de Jack Goody

langage verbal et de codes linguistiques pour l'écriture. De fait, les restrictions (d'autocensure ou de conformité), les erreurs ou les maladresses de l'expression rédigées font parties des risques caractéristiques de la trace écrite. L'écriture est fondamentalement partielle. Son étymologie l'indique d'ailleurs comme une coupure. La thèse d'Esra Basak Aydinalp développe un intéressant et riche passage à ce propos<sup>79</sup>. Consacrée au concept d'écriture de Jacques Derrida, cette recherche doctorale confirme l'idée de morcellement inhérent à l'écriture: « Traditionnellement l'écriture requiert une surface. La conception occidentale de l'écriture est restreinte au « phonocentrisme » (J. Derrida), assimilable dans bien des cas à une forme d'ethnocentrisme (F. Githalla) ». C'est ce que dit aussi Barthes : « La langue appartient aux hommes en tant que groupes » (Joly, 2009).

Ces caractéristiques de l'écriture nous alertent sur la nécessité de considérer, si ce ne sont des failles, du moins ses limites. Et même la maxime latine d'Horace « *verba volant, scripta manent* »<sup>80</sup> incite à la prudence quant à l'existence de « preuves » écrites possiblement nuisibles et/ou vectrices d'erreurs. Alors, en regard de notre objet d'analyse pris dans le cadre d'un enjeu de valorisation, nous pouvons nous demander quels écrits de la patrimonialisation « restent », et avec quelle amplitude temporelle et spatiale autour d'un acte de reconnaissance. Nous pouvons nous demander aussi quels sont les effets de cette permanence, car le revers d'une transmission envisagée comme bénéfique peut s'envisager comme le risque d'une perpétuation muée en emprisonnement. Or, dans notre sujet de recherche, les terminologies attribuées au bien devenu patrimoine de l'UNESCO, en l'occurrence un héritage « mondial » doublé de « de l'humanité », laissent peu d'espace à la critique ou au rejet, tant sa terminologie revendique l'inclusion de tous et partout<sup>81</sup>.

<sup>79</sup> Nous retranscrivons ici ce passage : « L'étymologie du verbe français écrire est de ce point de vue intéressant. « Écrire » en français, « *escribir* » en espagnol, « *scrivere* » en italien, etc., les langues romanes nous font remonter au latin « *scribere* », « tracer des caractères » qui lui-même nous renvoie à une racine Indo-Européenne « *sker* » portant l'idée de « couper », « inciser » (cf. en sanscrit « *krtih* », « couteau », mais aussi « court » en français, en anglais « *short* », etc.). C'est à une « forme élargie » « *squeribh* », « inciser », que remonte la filiation *scribe-écrire* mais aussi « *schreiben* » en allemand ou encore scarification en français. L'écriture est donc, pour l'étymologie une incision, l'idée que nous trouvons dans le grec grapho (indo-européen « *gerbh* », égratigner) ou dans l'anglais « *write* », « écrire », le néerlandais « *rejten* », « déchirer » le suédois « *rita* », « dessiner » (indo-européen « *wer* », « égratigner, déchirer ») ou encore en sanscrit où la racine « *likh* » signifie aussi bien « dessiner », « gratter » qu'« écrire », convergence sémantique qui nous montrent nettement deux choses: 1) À l'origine « écrire » égale inciser, tailler, ce qui laisse à penser que la pierre ou la poterie ont été les premiers supports. 2) Par contre rien ne nous renvoie à la langue, à l'idée que ces premiers graphismes servaient à transcrire. (Calvet, 2011: 25) Dans Le « *Dictionnaire de l'Académie Française* », on trouve une définition détaillée du mot. Elle est définie comme « représentation de la langue parlée par des signes graphiques », (Aydinalp, 2014 : 8).

<sup>80</sup> « Les paroles s'envolent, les écrits restent »

<sup>81</sup> Nous remercions Gérard Collin de nous avoir fait remarquer que cette redondance (« mondial » et « de l'humanité ») est intéressante en ce qu'elle vient de la nomination courante du patrimoine mondial, mais n'est pas inscrite comme telle dans la Convention du PM. Une publication ultérieure traitera certainement de ce que cette redondance révèle des considérations de l'Homme envers la nature.

Il n'en demeure pas moins qu'une situation de communication peut être considérée comme un « découpage de la réalité » (Maury, 2013). Dans le cas de la patrimonialisation mondiale, la sélection opère au gré des attributs d'un bien (et des vocables les qualifiants), dans l'observance des normes établissant sa valeur universelle exceptionnelle. Ainsi, certains mots ou expressions sont-ils validés à l'inverse d'autres, quand bien même ces derniers auraient été proposés par les rédacteurs et/ou porteurs de la candidature. Nous pouvons alors nous demander ce que deviennent les mots exclus de cette pré-sélection, en l'occurrence ceux qui n'arriveront jamais jusqu'à la soumission au secrétariat puis au Comité du patrimoine, et à quel point leur « manque » trahit, dans cette entreprise de traduction, le sens de l'inscription effective d'un bien. Ces mots exclus sont-ils « perdus », effacés dans le palimpseste d'une patrimonialisation UNESCO ?

### **I.1.3.2 L'écriture d'un chantier**

Incontestablement, l'écriture patrimoniale présente des aspérités. Ses aspérités se répercutent selon nous dans la diversité de ses réalités tangibles. Selon Ferdinand de Saussure « il n'y a pas de découpage préexistant du monde en concepts. C'est la langue qui crée le concept, le langage qui enfante la pensée. Les signes sont arbitraires, le produit d'une convention sociale » (Davaris, 2009). Ainsi, pour donner vie et surtout sens au monde il faut le nommer et, ce faisant, traduire nos perceptions en mots. Le domaine patrimonial alimente les productions linguistiques et sémantiques par les traductions de châteaux, de paysages, de quelques espèces végétales ou animales endémiques, ou encore de savoir-faire traditionnels, et de bien d'autres éléments en mots. Les problématiques de la traduction patrimoniale, en ce qui concerne la tension entre processus technique et possibilité linguistique créant l'étendue de la poïétique patrimoniale disponible et envisageable, rejoignent celle de la traduction entendue comme exercice professionnel. En effet, l'attention et les points de vigilance que soulève le transfert interlingual d'un texte à un autre<sup>82</sup> (correspondance sémantique des expressions culturelles, fidélité au texte de départ du niveau de langue, interprétation subjective du traducteur, etc.) s'appliquent à l'interprétation du patrimoine. De la même manière que dans les cas de traduction d'une rédaction littéraire à une autre, dans lesquelles les équivalents ne sont pas toujours possibles, la traduction patrimoniale – entendue ici comme l'interprétation rédigée du patrimoine – fait toujours en devenir un autre, car : « chaque langue (...) impose ses grilles aux objets du monde, en sorte que tout passage dans une autre n'est au mieux qu'une

---

<sup>82</sup> « Sous réserve d'inventaire, les très rares enquêtes sociologiques sur la traduction se limitent à la sphère littéraire » (Lassave, 2006)

équivalence »<sup>83</sup>, et la version patrimoniale « d'arrivée » reste un artefact. Le patrimoine valorisé matérialise « la dialectique du mot traduction, à la fois œuvre secondaire et processus empirique », il est à la fois le résultat de la transformation d'un bien et nous renseigne sur la transformation dont celui-ci est l'objet. Cette traduction est manifeste dans la qualification « mondiale » d'un patrimoine, qui l'érige en patrimoine d'exception. Sa « configuration »<sup>84</sup> procède d'une « illusion esthétisante du langage » (Charaudeau, 1995) ou d'un « effet de réel » barthésien. Mais, comme le langage « n'est pas le simple miroir de la pensée »<sup>85</sup>, le PMH ne se borne, ou ne se réduit pas aux reformulations affichées comme définitives. Si la patrimonialisation est une traduction de monuments, de jardins, de traditions, ou encore de vie en collectivité en « patrimoine de papier », elle trace aussi des perspectives, celles des orientations diplomatiques en adhésions territoriales, et/ou de celles de visions internationales en projets nationaux. En somme, elle ouvre aussi le passage d'une programmation institutionnelle à une démarche citoyenne. Le PMH peut être saisi dans l'entrelacs des formes et des significations qui président à sa médiatisation, comme aussi dans celles de ceux qui le vivent en l'expérimentant au quotidien. En cela, les mots pour le dire sont importants.

Quels sont ces mots ? Et par qui sont-ils prononcés et/ou écrits ? Dans le cas de la patrimonialisation UNESCO, les traducteurs nommés dans le dispositif « porteurs » se trouvent concrètement au plus près du patrimoine. Ils exercent à partir d'une version « d'origine » du bien, c'est-à-dire selon les limites de leur propre perception de sa valeur patrimoniale. Pour nous, cette version est une version « primitive » du PMH, laquelle suivra une trame normative proposée et imposée par l'agent évaluateur en la figure de l'UNESCO. Si la difficulté de la traduction patrimoniale réside dans cette « ambivalence d'un travail à cheval entre deux langues et dont l'excellence consiste traditionnellement à se faire oublier », le porteur hérite de cette « ambiguïté d'un statut d'intermédiaire qui donne au traducteur les responsabilités d'un auteur sans lui en accorder la reconnaissance »<sup>86</sup>. De plus, dans notre cas, la difficulté de la traduction est exacerbée par le fait que les auteurs sont multiples mais que la traduction n'est préalablement orientée que par une partie seulement d'entre eux. Alors comment opère le consensus ? Dans cette recherche, nous ne prétendons pas expliciter le sens

---

<sup>83</sup> Hagège, op.cit.

<sup>84</sup> La « configuration » désigne en sociologie le concept proposé par Norbert Elias issu de la dialectique du mot traduction, laquelle est à la fois une œuvre secondaire et un processus empirique, « pour mieux rendre compte de la multiplicité de ces échelles d'interaction et de la plasticité des formes qu'elles prennent dans l'histoire», (Lassave, op.cit)

<sup>85</sup> Charaudeau, op.cit.

<sup>86</sup> Lassave, op.cit.

patrimonial universel de manière certaine et encore moins immuable<sup>87</sup>. Toutefois, puisqu'il ne s'agit pas de dresser un inventaire des significations que pourrait prendre le patrimoine mondial, mais bien plutôt de questionner la construction discursive du PMH et son intelligibilité narrative en saisissant le sens dans sa transformation<sup>88</sup>, il nous faut découvrir ces modalités de traduction et les mettre en lien.

Un des sens du patrimoine est de faire lien entre les hommes puisque, sous le prisme anthropologique, l'humanité est l'ensemble des hommes possédant un patrimoine à normaliser, c'est-à-dire à traduire selon des normes. La manière de le normaliser cependant questionne plusieurs sortes de problématiques, dont une pour laquelle nous rejoignons Ricœur et son principe universel d'« équivalence sans identité » (Dussart, 2007). La traduction selon Ricœur établit une signification nouvelle de l'expression à traduire considérée comme égale à elle-même avant la traduction, mais qui ne l'est pas. Les significations entre elles sont alors admises comme équivalentes mais ne peuvent être qu'approximatives. Nous pouvons postuler selon ce principe la difficulté renforcée de la manipulation des significations lorsque l'objectif vise la traduction-normalisation non plus d'un élément en un autre mais de plusieurs éléments hétéroclites entre eux vers un sens commun unique. Or, dans la patrimonialisation de l'UNESCO, l'écriture performative concerne précisément cela : une humanité manifestement diversifiée, liée malgré son caractère bigarré par une liste de patrimoines proclamée universelle, laquelle contient au demeurant des patrimoines hétérogènes. Alors il s'agit pour nous de nous demander comment il a été possible de « mettre en relation de sens les pièces du puzzle que représente en pratique toute entreprise de traduction » (Lassave, 2006), en l'occurrence le « puzzle » désigne pour nous la liste traduite des différents biens en patrimoine mondial de l'humanité. Nous tentons pour y répondre dans le champ des SIC une manipulation du concept de textualisation qui nous permettrait de considérer l'écriture du patrimoine dans le dispositif UNESCO, mais aussi sa circulation. Nous nous demandons comment le choix des mots qualifiants le patrimoine fait apparaître l'indéniable valeur pour

---

<sup>87</sup> Cependant une entreprise de traduction sociologique serait envisageable selon ce que dit Lassave : « Ces quelques approches récentes de sociologie de la traduction littéraire confirment la nouveauté de l'objet et l'influence de la théorie des champs symboliques de Pierre Bourdieu pour en rendre compte. Au-delà des réflexions générales sur le phénomène de traduction que nous venons d'évoquer, l'actualité éditoriale ne manque pas d'événements stimulant l'enquête sur les multiples dimensions de la production traductrice (voir les déferlantes mondiales d'un Harry Potter ou d'un Da Vinci Code). Face au philosophe ou au poéticien qui réfèrent l'acte de traduire à une éthique universelle ou au rapport des langues au texte, le sociologue peut être attendu à sa capacité de faire le lien entre les transformations culturelles en jeu, les choix de traduction opérés et les « effets émergents » (comme dit Raymond Boudon) de la pratique concrète, individuelle, institutionnelle », op. cit.

<sup>88</sup> FONTANILLE, Jacques, « *Sémiotique et littérature. Essai de méthode* », pdf en ligne, URL : [https://www.unilim.fr/pages\\_perso/jacques.fontanille/textes-pdf/BSemiotiquelitteratureintro.pdf](https://www.unilim.fr/pages_perso/jacques.fontanille/textes-pdf/BSemiotiquelitteratureintro.pdf), page 8



tous, et comment l'identification de cette valeur spécifique arrive à ce niveau de stabilisation durable et universelle qui est le sien aujourd'hui. Alors que Marie Lavorel confirme qu'« un patrimoine institutionnel ne peut exister sans l'adhésion publique qui lui confère son caractère vivant, [en tant qu'il est] objet reconnu à la fois comme témoin du passé et comme porteur de valeurs communes actuelles au sein d'un espace social » (Lavorel, 2014 : 101), l'UNESCO définit le patrimoine comme : « l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir ». Or cet héritage mondial résulte d'un choix déterminant appartenant au Comité, et sa vocation réside dans l'idée de la liberté laissée à chaque pays de proposer ce qu'il considère comme exceptionnel sur son territoire. Alors le patrimoine universel ne désigne plus seulement un legs à recevoir obligatoirement et de manière automatique par filiation ou proximité territoriale. Ce legs venant d'anonymes, entendu comme pays étranger et de culture extrinsèque à la sienne, risque moins la réception telle un boulet que la tradition ou des conflits de loyauté nous chevilleraient au corps nous forçant à nous ancrer dans un passé possiblement douloureux, une histoire parfois honteuse, une mémoire souvent blessée et une identité sociale figée. Puisque la transmission est sélective et que l'héritier compose et soumet lui-même son patrimoine à valider, celui de l'UNESCO dont nous parlons y gagne en appréciation positive et renforce la justification de sa création de devoir être profitable à tous. Mais quel est le langage vecteur de cette adhésion mondiale ? Et, est-ce qu'évoquer le PM limite à ce qui en est énoncé par l'UNESCO comme valeur universelle exceptionnelle renforcée par ses critères d'authenticité et d'intégrité définis eux-aussi par l'institution ? De plus, comment stabiliser une interprétation unique puisqu'une fois reconnue, la « version » patrimoniale officielle d'un bien n'est pas définitive pour autant ? Comme le montre Alain Bourdin dans son ouvrage « *Le patrimoine réinventé* », la réhabilitation du patrimoine n'échappe pas au processus de réinterprétation requise pour des raisons d'architecture devenue vétuste et/ou simplement souhaitée en fonction de l'évolution des manières d'habiter, ou pour celles d'occuper son environnement social. Comme « toute œuvre est bornée, limitée » pour Derrida, tout patrimoine est circonscrit de manière éphémère car « aucune limite n'est absolue ». Dans ce cas, peut-on lire dans la présentation patrimoniale institutionnelle, en identifiant les limites apparentes à déplacer pour ce faire, les inéluctables changements des activités humaines et les adaptations que ces changements impulsent, lesquels sont souvent liés à la tension entre les concepts de « culture » et de « nature », alors même que ce dernier est lui-même un concept culturel<sup>89</sup> ?

---

<sup>89</sup> Encyclopedie universalis : « Culture/nature »

## I.2. L'écriture en sciences de l'information et de la communication.

Notre recherche sur la plasticité de l'écriture patrimoniale, entendue comme frontières qu'elle établit ou révèle dans ses formes, supports, pratiques et significations, s'inscrit pleinement en sciences de l'information et de la communication.

L'écriture en tant qu'objet de recherche constitue un des éléments pilier de questionnements parmi ceux relatifs à l'information et sa circulation. Outre que la fondation de la discipline repose sur des apports de chercheurs ayant appartenu d'abord à la sphère littéraire, les études en SIC ne peuvent être confondues avec celles faites en littérature. En effet selon Robert Boure<sup>90</sup> lorsque les études sur les signes et le langage émergent dans notre discipline avec la deuxième génération de chercheurs dès la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, celles-ci étaient déjà tournées vers le fait « médiatique » et « de communication » et surtout « se transforment rapidement à partir des années 80 et 90, avec l'arrivée en force des théories de l'énonciation, de la pragmatique et de l'analyse du discours » (Boure, 2007)<sup>91</sup>.

En SIC, tous les supports de l'écriture sont analysés, qu'il s'agisse du papier ou de la pellicule en passant par le mur ou l'écran (Souchier, 1996) pour n'en citer que de manière non exhaustive depuis l'évolution de la tablette d'argile à la tablette numérique, comme le sont aussi les contenus informationnels de l'inscription. Ainsi, les différents types d'écrits, tels que les informations administratives, les productions commerciales, les guides méthodologiques, les chartes (Huët, 2006, 2019), les slogans, les communications politiques, là aussi pour n'en citer que certains, font partie de ses objets d'analyse et leurs mutations sont explicitées, telles celles concernant l'écriture journalistique par exemple profondément bouleversée par le multimédia et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) étendu aux citoyens, qui eux-mêmes contribuent dorénavant à l'information dans un cadre non professionnel. Les NTIC « génèrent de nouvelles formes d'écriture » (Ghitalla, 1999), et leur apparition « a donné lieu à une renaissance de l'écrit : sites, blogs, journaux en ligne, réseaux sociaux, forums, courriels... Internet concentre probablement aujourd'hui la

---

<sup>90</sup> Au sujet de la manière de faire l'histoire de la discipline, il est intéressant de lire ensemble l'article de Pierre Delcambre (Delcambre, 2007) qui discute celle de Robert Boure, celui de Maingueneau (Maingueneau, 1993) qui questionne le statut de l'archive, et celui qui décrit l'intérêt récent pour « les écritures ordinaires de la recherche » (Lefévre, 2003) à/de l'université.

<sup>91</sup> Pour ce qui est de la différenciation de l'analyse du discours à l'analyse de contenu, en ce qu'elles concernent la communication en tant que science, nous renvoyons à l'article de Ruth Amossy indiqué en bibliographie.

part la plus importante de la production écrite » (Fabre, 2017). Enfin, les terrains investis par les recherches sur l'écriture sont également divers et peuvent nous conduire autant à l'école qu'à l'hôpital. À la consultation d'un certain nombre de publications en SIC pour la constitution de notre état de l'art, nous nous sommes intéressés au rôle communicationnel de l'écriture, à son impact dans les divers domaines donnés à voir et plus largement à son impact social. En ce qui concerne l'école par exemple, Béatrice Michaud soutient dans sa thèse l'idée d'une écriture « consubstantielle » (Michaud, 2015 :102) au progrès des sociétés *via* le parcours scolaire. Elle y montre<sup>92</sup> la prépondérance de l'écrit dans la production de biens et de savoirs dans les sociétés occidentales et contemporaines. Pour nous, sa proposition rejoint la question de la production des traces de l'existence humaine même, et donc du patrimoine, par le biais de l'écriture. Dans ce cas, s'il était possible de le démontrer, l'écriture scolaire produisant des biens et des savoirs serait une des spécialisations de l'écriture produisant l'existence, de la même manière que l'écriture analysée par Pierre Delcambre et Olivier Chantraine en centre d'accueil « psy » produisant des locaux et des identités (Delcambre, 1990) en serait une autre. Cette corrélation entre production d'écrits et production du mode d'être de l'homme transparait dans les enjeux de la formation à l'écriture en SIC. Déjà en 1990, en effet, les travaux des chercheurs-formateurs se rejoignent sur la nécessité d'une pédagogie de l'écriture professionnelle en lien avec l'écriture sociale et scolaire (Chantraine, Delcambre, Delforce, Hédoux, 1990). Plus récemment, Sophie Pène mettait en évidence l'émergence d'une « Société de disponibilité » configurée par l'écriture atemporalisée désormais, c'est-à-dire par la (con)fusion du temps consacré aux traces professionnelles et personnelles. Cette dynamique de la manière d'être au monde est théorisée par Yves Jeanneret qui propose de la nommer : « nouvelle économie scripturaire » (Bazet, Hemont, Mayère, 2017).

Rapporté à ces approches sémiotiques<sup>93</sup>, en sciences de l'information et de la communication, l'écrit peut être une entrée méthodologique pour analyser un objet d'étude comme les professionnalités par exemple ; si bien que l'écriture, entendue dans ce cas comme activité, devient une focale *du* travail des chercheurs et *de* travail pour eux. Par exemple, la recherche conduite par Céline Matuszak et Patrice de La Broise portant sur les écrits des éducateurs de la protection de la jeunesse judiciaire (PJJ) montre les possibilités de questionner les missions,

---

<sup>92</sup> En s'appuyant notamment sur l'historien du livre Roger Chartier et l'historienne sociologue Delphine Gardey (Michaud, 2015 : 3)

<sup>93</sup> « Sémiotique de l'écriture » : entretien filmé avec Yves Jeanneret, proposé par canalU avec la participation de la fondation maison des sciences de l'homme, 1 :50 :25, URL : [https://www.canal-u.tv/video/fmsh/semiotique\\_de\\_l\\_écriture.28783](https://www.canal-u.tv/video/fmsh/semiotique_de_l_écriture.28783)

les rôles, les conditions d'exercice des professionnels comme aussi, selon Pierre Delcambre, les stratégies et les adaptations inhérentes à l'évolution des métiers. La question qu'ils posent précisément est : « qu'est ce que le produit dit du travail ? ». Dans leur recherche, les écrits professionnels sont le support de questionnements des pratiques de travail<sup>94</sup> non plus seulement le produit d'une activité qui a été interrogée ou son seul résultat. C'est cette posture du « comment questionner le texte » que nous adoptons pour notre recherche sur l'écriture du PMH en éclairant le processus qui le soutient. Nous développerons cependant plus loin notre tentative de prise conceptuelle différente du /texte/, car, si le « texte » reste très proche en SIC de sa définition par rapport aux documents, dans notre thèse, reconnaître, valoriser et préserver un bien impose d'abord de le traduire et de l'écrire, en cela d'y opérer un traitement, et l'originalité de notre recherche s'attache à l'analyse de l'élasticité du concept de l'écriture dans la patrimonialisation.

## **II. L'écriture du patrimoine en SHS.**

Il s'agit ici de donner à voir comment s'écrit le patrimoine dans les disciplines des sciences humaines et sociales, d'abord en le présentant de manière globale puis en brossant à gros traits un état de l'art dans quelques disciplines particulières des SHS. Enfin notre synthèse explique comment nous utilisons cet état de l'art pour notre approche de la patrimonialisation en SIC.

### **II. 1. Le patrimoine en sciences humaines et sociales**

L'histoire de la notion est stabilisée, à l'inverse de l'objet lui-même, et offre une vision unanime sur au moins trois aspects du patrimoine. D'abord il est hétérogène. Ensuite, différents travaux montrent une évolution dans ce qui fait patrimoine. Enfin, il repose sur une démarche de catégorisation.

En quelque cinquante ans les publications scientifiques sur le patrimoine ont explosé. Les questions patrimoniales ont essaimé dans de nombreuses disciplines et les travaux

---

<sup>94</sup> Lors d'une séance de travail, les échanges concernant la recherche sur les écrits des éducateurs de la PJJ rappellent la nécessité de questionner ce que le produit dit du travail plutôt que d'y chercher la qualification du travail. L'entrée par le texte sur le versant de l'activité interroge la méthodologie pour saisir le métier concerné dans ce qu'il livre du travail d'organisation et de ses traces.

trans/inter/pluri disciplinaires contribuent à l'évolution de la notion et à l'accélération du phénomène de patrimonialisation. Ces publications traduisent la multiplication et l'hétérogénéisation du type d'objets à patrimonialiser (patrimoine industriel, scientifique et/ou encore universitaire plus récemment). Elles décrivent et analysent les nouveaux moyens, les nouvelles pratiques et les nouveaux usages auxquels les acteurs du secteur ont recours pour, et face à, ces changements. Le maniement des nouvelles techniques de rénovation du bâti, les applications des nouvelles technologies pour la restauration ou la mise à disposition du patrimoine évoluent de manière croissante. La littérature scientifique transdisciplinaire traitant du patrimoine aborde aussi les problèmes environnementaux du monde global tel que l'accès à l'eau. Belaidi et Euzen éclaire cette problématique de la nécessité de patrimonialiser en « bien commun » ce qui semble pourtant a priori appartenir déjà à tous : « toute la construction du patrimoine commun repose précisément sur l'idée qu'il existe un intérêt supérieur qui se matérialise à travers certaines choses qu'il convient de soustraire à la propriété afin de les partager et, le cas échéant, de les préserver pour les générations futures » (Belaidi, Euzen, 2009 : 63). Les publications scientifiques permettent aux disciplines de se « rencontrer », et cela favorise la mise en lien des problématiques patrimoniales de transmission et de préservation de la culture avec celles des adaptabilités obligatoires face au développement des sociétés humaines (Kiss, 1982). Ces discussions partagées en les disciplines contribuent à la visibilité des nouveaux enjeux patrimoniaux et sociaux, et alimentent la ramification des nouvelles questions autour du patrimoine, bien que la patrimonialisation ne concerne encore en majorité que les objets « traditionnels ». Cette dernière décennie particulièrement a vu une production importante des travaux traitant du patrimoine en histoire. « La patrimonialisation est une forme originale de production de continuité » (Davallon, 2002), et nous voyons en effet dans ce changement de siècle l'occasion propice de produire du lien entre les XXe et XXIe siècle par le tri des événements passés, les commémorations et le renouvellement des cérémonies formelles. Aussi, au moment où nous avons commencé notre recherche, la question patrimoniale gagnait encore en effervescence par l'approche du centenaire de la grande guerre. Le nouveau « monde mondial » (Neyret, 2004) du XXIe siècle se traduit en France par une dynamique du « tout patrimoine » que Pierre Nora appelle « l'obsession patrimoniale ». En France, en quatorze ans : « six nouvelles journées de commémoration ont été instituées par l'Etat » (Gensburger, 2014). Cette « obsession » désigne un mouvement généralisé de célébration de la mémoire allant jusqu'à « l'abus monumental » et patrimonial (Debray, 1998) qui atteint un « pic dans le délire collectif en 2005 » (Dosse, 2008) et que nous prenons le parti de dire visible aussi

par un accroissement massif et une diversification des études scientifiques qui sont consacrées au patrimoine. En effet, aux côtés des domaines précurseurs de la connaissance du patrimoine tels que l'architecture ou l'archéologie, voici que l'anthropologie et l'ethnologie s'inquiétant fondamentalement des questions de culture y sont désormais plus officiellement associées, tandis que la sociologie et la géographie s'approprient le sujet de plus en plus<sup>95</sup>.

Le postulat de l'héritage toujours-déjà-là, à construire en revanche en vue de la labellisation, s'éprouve donc dans plusieurs disciplines, et il émerge de manière différente selon celle par laquelle il est saisi. Nous proposons d'en broser rapidement quelques traits afin de mieux encore connaître notre objet de recherche, et de justifier notre approche heuristique en SIC d'un phénomène réfléchi par les, et placé au cœur des, sciences humaines et sociales.

### **II. 1.1. En géographie.**

En géographie, le patrimoine est lié aux questions de la fabrique du territoire.

Le patrimoine en tant que sujet d'étude participe à l'éclaircissement du concept de territoire en ce qu'il oriente sa considération en espace vécu ou en espace social (Di Méo, 1998). La prégnance des impératifs écologiques que soulèvent les questions de valorisation et de protection patrimoniale se lit dans les travaux actuels de géographie sociale. De même, la tension entre héritage et développement territoriale est l'occasion dans les travaux de cette discipline de s'intéresser plus avant des problématiques urbanistiques, et notamment parce que la reconfiguration du lieu d'habitation est pensée dorénavant en faveur d'une liaison entre territoire, appartenance, transmission et épanouissement culturel. Si bien que les modernisations des aménagements, qu'elles visent les migrations quotidiennes ou définitives, ou les équipements des sociétés urbaines et rurales (relais satellites, poses d'éoliennes, proximité des grandes zones commerciales ou des activités jugées nocives pour la pureté de la zone labellisée) prennent en compte les usages et les enjeux géographiques aussi dans leurs dimensions cartographiques et dans leur rapport à la reconnaissance et à la gestion du patrimoine. Vincent Veschambre présente le patrimoine tel un « un long processus social d'appropriation de l'espace au profit de groupes déterminés, fondé sur la conservation de traces et/ ou l'apposition d'éléments de remémoration » (Gauthiez, 2010). Le tracé patrimonial dessine alors, et détermine donc, des frontières entre ce qui éloigne ou rapproche, entre l'urbain et le rural, entre l'ancien et le neuf, et entre l'accessoire et le crucial.

---

<sup>95</sup> Le phénomène de mobilisation solidaire de différentes disciplines autour d'un même objet de recherche se reproduit pour d'autres questions que celles patrimoniales, et provoque l'apparition de champs de recherche hybrides nés de ces rencontres dont ils portent la dénomination. Par exemple : écoanthropologie, ethnobiologie

## II. 1.2. En Histoire.

En Histoire, l'éclairage chronologique du patrimoine explique ses tenants et aboutissants dans la société.

Les approches historiennes du patrimoine sont unanimes : « Les lieux de mémoire » s'effacent, et confirment que la notion de patrimoine a autant évolué que les objets qu'il désigne (Nora, 1997). Les années 1970 marquent l'utilisation, accompagnée de la consolidation de sa portée juridique, du terme « patrimoine » pour désigner les « productions humaines à caractère artistique »<sup>96</sup> dont la valeur est indiscutée. Mais déjà à partir de cette période l'action de l'Etat balbutiait l'élargissement possible de la notion au-delà des seules considérations des monuments historiques jugée trop restrictive. Et, seulement vingt ans plus tard le domaine du vivant soufflait le droit de préservation réservée jusqu'alors aux ensembles bâtis, obligeait la révision des critères de sélection de ce qui est patrimonialisable, et inscrivait la logique de sauvegarde du XXIe siècle non plus uniquement dans une vision rétrospective mais également projective. La distinction entre mémoire et Histoire, déjà posée par les historiens auparavant, prolifère dans ce domaine aussi tandis que l'écart entre patrimoine et traces mnésiques se creuse. Désormais, la distinction entre mémoire et Histoire s'applique également dans le champ patrimonial. Ainsi, Françoise Choay avec son « allégorie du patrimoine », revisite la notion de valeur patrimoniale en la rapprochant du domaine marchand. Sa proposition est confirmée par Françoise Benhamou : « ce sont l'art et le patrimoine qui servent de levier de croissance : la beauté de Venise devient un actif qu'il faut valoriser par la fréquentation touristique » (Benhamou, Thesmar, 2011). Toutefois, cette appréhension économique du patrimoine est vivement critiquée par André Desvallée dans « *Le patrimoine en question* ». En effet, son histoire du patrimoine relate l'extension simultanée de la notion de patrimoine et de celle de la culture. Pour lui, dès les années 90, la notion de patrimoine déborde du domaine des beaux-arts et en aborde des nouveaux tels les sciences et techniques ou la socialisation à travers ses manifestations ordinaires ou vernaculaires tandis qu'un mouvement parallèle étend la notion de culture « à l'expression d'une pluralité de cultures spécifiques et leur reconnaît, dans le même mouvement, une sorte de légitimité »<sup>97</sup>. De même, Dominique Poulot, dans son article « *De la raison patrimoniale aux mondes du patrimoine* », situe chronologiquement les mutations du patrimoine et indique : « au cours de la dernière génération, le patrimoine a été surtout marqué par le

---

<sup>96</sup> Millenaire 3

<sup>97</sup> Conseil de développement de l'agglomération lyonnaise, page 2

passage d'une défense de monuments historiques stricto-sensu à une perspective plus ample, exigeant, au nom d'une politique du développement culturel, la jouissance élargie d'ensemble urbains ou naturels ». Les approches historiques pléthoriques nous permettent de resituer et de reconsidérer les évolutions des orientations (des lois et des actions engagées) de protection et de valorisation du patrimoine actuel.

Ainsi, synthétiquement, nous pouvons dire qu'en France<sup>98</sup> les grandes lignes du souci patrimonial visibles du XXI<sup>e</sup> siècle se dessinent depuis près de deux siècles. L'association « Vieilles Maisons de France » propose sur son site web une lecture de l'histoire du patrimoine à partir de 1840 avec la restauration de la basilique de Vézelay par Viollet-le-Duc, et le rappel de la première loi de protection des monuments historiques en 1887. L'ouvrage d'André Chastel offre quant à lui une excellente synthèse de l'évolution du patrimoine (Candau, 1996) passant d'une représentation presque exclusive de l'origine romaine du terme à une conception d'un héritage plus électif. C'est ce rapport de continuité inhérente au patrimoine qui permet la métaphore du tissage dans le temps que nous voulons questionner.

### **II. 1.3. En ethnologie et en sociologie**

L'évolution de la notion de patrimoine est expliquée par l'ethnologie et la sociologie.

De même qu'en Histoire, la question du rapport entre mémoire et histoire se retrouve dans ces disciplines. Cependant, l'ethnologie et la sociologie nous permettent d'objectiver ce rapport moins par sa chronologie que par son ancrage sociétal.

L'idée de continuité émanant du patrimoine se retrouve en sociologie des valeurs avec Nathalie Heinich lorsqu'elle s'interroge sur ce qui fait patrimoine. Heinich retrace l'historique des critères à remplir, qu'elle nomme « la chaîne patrimoniale », autour de la figure centrale du chercheur qui accomplit l'inventaire. Pour elle, comme pour André Micoud, l'activité de patrimonialisation correspond à la « perpétuation d'une entité sociale dans le temps » (Micoud, 2005, 6). À l'inverse, Michel Rautenberg fait la démonstration de la « rupture patrimoniale » exprimant la dé-liaison entre mémoire et histoire. Une des principales affinités que notre recherche trouve avec cette proposition de Michel Rautenberg réside en sa méthode de déconstruction du processus de patrimonialisation. La démarche que nous adoptons est celle qu'il mène lors de son développement : « il gravit à contresens les phases de

---

<sup>98</sup> Par nécessité d'identifier un point de départ d'analyse, nous étudions avec plus d'attention les inscriptions du patrimoine à l'UNESCO pour le cas de la France que pour que les autres pays signataires de la Convention, tous dénommés : « états parties »



construction du patrimoine ». Notre méthode de recherche pour éclairer la construction du PMH prise à rebours sera détaillée plus loin. Selon Rautenberg, il existe deux modes majeurs de « faire du patrimoine » : des politiques publiques et des consciences patrimoniales qui se constituent dans une réactivité collective et ces deux modes se répondent constamment. Il rejoint alors sur cet aspect du « faire patrimoine » André Micoud, pour qui la patrimonialisation est une « activité sociale qui consiste à faire être quelque chose qui prend nom et valeur de patrimoine ». Dans le cas de l'UNESCO, ce nom du patrimoine et sa valeur peuvent contribuer au rayonnement culturel hors frontière et/ou participer au développement du tourisme culturel à l'échelle locale concomitant à l'attraction de visiteurs laquelle est déclenchée dès l'attribution du prestigieux label. Nous voyons cet effet d'attraction dans l'article de Saskia Cousin et Jean-Luc Martineau sur le bois sacré d'Osogbo au Nigéria (Cousin, Martineau, 2009) inscrit en 2005 (au PCI). Cet article montre comment le projet d'inscription mobilise une population autochtone et provoque, une fois l'inscription effective, l'intérêt alentour. Nous nous intéressons aussi aux questions liées à la fabrique du patrimoine par ce qu'elle fait à l'institution. Chiara Bortolotto analyse précisément ces aspects à propos du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO et comme dans notre recherche, elle s'interroge sur la manière dont les théories et outils de sa discipline permettent de « comprendre les politiques internationales du patrimoine, depuis leur définition au sein d'une arène mondiale jusqu'à leur application dans une multiplicité de contextes géographiques et culturels » (Bortolotto, 2013). Notre recherche en SIC rejoint ce questionnement en postulant les impacts organisationnels de l'écriture du patrimoine. Pour nous, la définition institutionnelle mondiale du patrimoine se réalise par, et dans, une attribution de rôles et une distribution de missions, que nous détaillerons plus loin, et des reconfigurations permanentes, qu'elles soient temporaires ou plus pérennes, des réseaux d'acteurs. Selon nous, la définition du patrimoine mondial se dévoile à la lecture de sa mise en œuvre par l'éclairage, en outre, de la formation des équipes de candidature. Pour cet éclairage, nous pouvons nous demander par exemple si l'appartenance des porteurs à un parti politique entre en jeu lors du choix de l'état de le soumettre à l'UNESCO. Ou encore, comment, dans le cas du Bassin minier par exemple, il devient possible de séparer ce qui relève de l'intime de ce qui relève du projet public et/ou de la gestion du territoire. Est-ce que le fait que les anciens mineurs soient de moins en moins nombreux permet plus facilement de reconfigurer l'héritage de la période minière ?

#### II. 1.4. Le patrimoine en sciences de l'information et de la communication (SIC).

En France, en SIC, les travaux portant sur le patrimoine ont surtout été abordés sous l'angle de la médiation culturelle en tant que pratique de terrain, c'est-à-dire par l'analyse des techniques et des savoir-faire professionnels pour rendre le patrimoine accessible aussi bien matériellement que dans sa dimension symbolique. Nous pouvons dire que cet angle d'étude a dominé jusqu'à assez récemment -et peut-être en est-ce une explication- en regard de la reconnaissance du caractère essentiellement politico-normé de l'institutionnalisation du patrimoine. En revanche, en regard de la jeunesse de la discipline, nous pouvons dire que la question patrimoniale a rapidement été investiguée en SIC. Ces investigations persistent et se renouvèlent en termes de problématiques comme nous allons le voir. Elles nous permettent d'avoir la vision « panoramique » du patrimoine nécessaire à notre sujet de recherche, en ce qu'elles couvrent un large champ des aspects et dimensions du patrimoine, lesquels sont de manière non exhaustive : économique et touristique (El Gaied, Meyer, 2014), sémiotique sur la signalétique (Jacobi, 2013, 2017), « anamnétique »<sup>99</sup> (Gellereau, 2012 ; Gawin, 2017), technique (Mariot-Leduc, 2008), et épistémologique (Navarro, 2015).

Dans le champ de la médiation culturelle (Dufrêne, Gellereau, 2004), les travaux avaient en grande majorité envisagé les objets de musées. De même, le patrimoine dans sa dimension de manifestation culturelle était, presque traditionnellement dans la discipline, analysé selon une conception sémantico-pragmatique de l'objet culturel dans sa présentation entendue comme exposition muséale (Caune, Dufrêne, Davallon). Longtemps associé aux structures culturelles d'exposition et de conservation, le patrimoine, comme l'objet-de-musée, subit un traitement documentaire<sup>100</sup>. Les analyses portant sur la documentation patrimoniale (Desprès-Lonnet, 2009), laquelle est saisie *encore* et/ou *aussi* à fin de médiation, restent des occasions de questionner la pratique des professionnels (Dufrêne, Gellereau, 2003), mais ces analyses sont désormais mises au défi d'éclairer les évolutions du traitement documentaire dues aux technologies numériques (Rizza, 2014). Ainsi, portant sur les techniques renouvelées d'écriture (Severo, 2013), d'archivage, de classement et d'exposition du patrimoine, elles mettent en exergue des réflexions en rapport aux enjeux de la transmission tels que les questionnent Vera Dodebei et Cécile Tardy : « les médiations documentaires et numériques se

---

<sup>99</sup> Nous utilisons cet adjectif (dans le « Littré » : *terme de médecine*. « Qui rappelle le souvenir. Signes anamnétiques ou commémoratifs, signes à l'aide desquels on découvre ce qui a précédé ») pour signifier l'acte de « faire mémoire » autour du patrimoine dans et avec ses différentes formes.

<sup>100</sup> « l'inscription sur la fiche signalétique, la photographie, l'enregistrement informatique de l'objet sont des étapes nécessaires pour que celui-ci s'intègre dans l'univers muséal », in, Rosselin, Céline, « *De l'objet quotidien à l'objet-de-musée* », pdf en ligne, URL : [http://doc.ocim.fr/LO/LO030/LO.30\(5\)-PP.22-27.pdf](http://doc.ocim.fr/LO/LO030/LO.30(5)-PP.22-27.pdf)

réduisent-elles à un rôle de conservation ou d'illustration des patrimoines ? N'assurent-elles pas la continuité de la mémoire sociale de patrimoines disparus et le renouvellement des pratiques patrimoniales de la société ? », tel que le dit aussi Patrice de La Broise : « il importe de ne pas considérer seulement la patrimonialisation comme « suture », étant entendu qu'elle ne se limite pas à la conservation des éléments insignes et monumentaux d'une époque révolue ». Il ne s'agit plus seulement d'éclairer ce qui maintient le passé par quelques apparitions patrimoniales reproduites dans le présent : « En la matière, il apparaît que la patrimonialisation minière en région Nord-Pas-de-Calais ouvre, non sans difficulté, des perspectives intéressantes de dépassement culturel de la crise et de ses stigmates » (de La Broise, 2011). Il s'agit plutôt de donner à voir la fabrique des représentations patrimoniales et d'explicitier en quoi les manières d'« écrire son patrimoine »<sup>101</sup> influent sur celles déployées pour le rendre accessible. L'analyse de la genèse du patrimoine nécessite alors de mobiliser le contexte de son écriture, s'explique en terme d'*architexte* (German, Leyoudec, 2017)<sup>102</sup> et, au moins en ce qui concerne la communication du patrimoine au musée, rejoint la proposition de Marc Olivier Gonseth rapportée par Serge Chaumier : « La métaphore du texte est sans doute la meilleure pour rendre compte de la structure d'une exposition dans sa globalité » (Chaumier, 2011 : 48). Ces analyses nous permettent d'inscrire notre recherche dans ce mouvement d'ouverture des problématiques autour du patrimoine en SIC. Car, celles sur la médiation patrimoniale, lesquelles « représente néanmoins un moment d'évaluation des formes de l'appartenance et pour chaque acteur l'occasion de penser de façon critique l'identité et la sociabilité dont il est porteur » (Gellereau, 2003), ont opéré un approfondissement de ces étapes « d'évaluation des formes de l'appartenance » à fin « de penser de façon critique l'identité et la sociabilité » notamment par l'analyse des adaptations aux nouvelles technologies dans les institutions culturelles<sup>103</sup> et également en ce qui concerne d'autres « types » de patrimoine, en l'occurrence celui dit professionnel (de La Broise, 1996, 1998) ou immatériel (Boutaud, 2014 ; Severo, 2014), ce dernier n'étant pas exempt de controverses car « inventé », selon Chaumier, « pour que les pays du sud aient leur

---

<sup>101</sup> « *Écrire son patrimoine* » est le titre d'un article de Marie Després-Lonnet dans lequel elle propose au sujet de la documentation patrimoniale deux niveaux de considération de la virtualité : comme potentiel technique matériellement activable, et comme mise à disposition d'une forme écrite dont le sens sera actualisé par le lecteur (Després-Lonnet, 2009)

<sup>102</sup> Dans leur analyse, ils citent les définitions d'architextes d'Yves Jeanneret : « logiciels porteurs d'une écriture de l'écriture », et de Joëlle Le Marec : « appréhendés comme des « composites » d'objets, de représentations et de pratiques ».

<sup>103</sup> Dans les musées, mais aussi dans les autres lieux culturels comme les bibliothèques, où par exemple un projet avec la société « Book d'oreille » a permis de questionner l'expérience interactive de lecture (Da Lage, Kovacs, Sévin, Thiault, Vandiedonck, 2017)

patrimoine » (Chaumier, 2009 : 112). Alors que Pascal Ladellier définit implicitement la médiation culturelle en posant la question : « La médiation culturelle, dont le spectre est large, ne se donne-t-elle pas pour objet, en effet, l'étude des différentes stratégies, de nature politique, économique, médiatique, symbolique et institutionnelle, ayant pour finalité la promotion et la valorisation de la culture et du patrimoine? » (Lardellier, 2000), nous voyons en effet qu'en SIC, l'analyse des manières de transmettre « dont le spectre est large » s'étend encore jusqu'à permettre désormais des études de « médiations des lieux de médiations » (Desprès-Lonnet, 2012), et que leur décryptage s'effectue bien dans les domaines spécifiques « de nature politique, économique, médiatique symbolique et institutionnelle » comme nous l'avons relevé des recherches doctorales actuellement menées ou récemment soutenues<sup>104</sup> et dont nous en citons quelques titres :

- « *Le patrimoine culturel immatériel au sein de la scénographie muséale du XXI<sup>e</sup> siècle. Optimisation par l'application des nouvelles technologies : cas du Congo Brazzaville* »,
- « *Le patrimoine culturel au miroir des associations* »,
- « *Protection du patrimoine intangible et politique culturelle au Japon* »,
- « *Conservation et valorisation du patrimoine sonore au Mozambique* »,
- « *Les politiques internationales de valorisation pour des biens culturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : étude de cas à Angkor (Cambodge) : médiation culturelle, coopération et interculturalité* »,
- « *Développement local et valorisation du patrimoine culturel fragile : le rôle médiateur des ONG : cas du Sud-tunisien* »,
- « *Femmes et science : le prix l'Oréal. Un modèle contemporain pour promouvoir la présence des femmes* ».

Le dernier titre cité ne contient pas le vocable « patrimoine », mais il nous intéresse car la recherche traite d'un prix décerné par l'UNESCO, et bien que la couverture de cette thèse, dirigée par Rita Biancheri et Joëlle Le Marec, mentionne une inscription en « Histoire et

---

<sup>104</sup> Les références bibliographiques de ces travaux sont indiquées en annexe 7

sémiologie du texte et de l'image et Sciences politiques », elle est enregistrée sur le site « these.fr » en Sciences de l'information et de la communication. Tous ces sujets diversifiés montrent la richesse des recherches sur le patrimoine en SIC, et l'interdisciplinarité à l'œuvre en ce qui concerne les travaux sur le patrimoine. Cette diversité participe à la dynamique de révision du concept de médiation qui se transforme en « cet espace où le public se fixe l'exigence de participer à la polis parfois comme ignorant confronté à des sujets qu'il ne connaît pas, mais toujours en mesure de les discuter à partir de ce qu'il est lui-même » et consiste à « créer des espaces où le public se sente respecté et reconnu dans sa différence » (Rasse, 2014). La prise en considération du public, ou du destinataire de la médiation, induit donc sa reconnaissance<sup>105</sup> dans le dispositif de médiation et de son déroulement. Nous y voyons là une ligne de jonction entre médiation et communication des organisations. En outre des travaux portant sur la patrimonialisation ont déjà été faits en mêlant terrain ethnographique, médiation et communication organisationnelle (Babou, 2013). Ainsi, le patrimoine et son élaboration demeurent un objet d'étude en SIC propice à la ramification entre les différents champs théoriques à l'intérieur de la discipline et dans l'interdisciplinarité. Cette dynamique éclaire son hétérogénéité, par ses répercussions, transforme ses représentations et participe donc à sa métamorphose (Navarro, 2015).

## II. 2. Notre synthèse

Nous proposons ici une synthèse de la recherche universitaire sur le patrimoine au prisme des SHS pour montrer ce que nous en avons élaboré en tant que cadre large d'analyse pour notre approche de la patrimonialisation en SIC.

Le patrimoine est vecteur de convergence épistémologique ; il est manifestement un objet de recherche trans/inter/pluri disciplinaire (Dubard, 2016).

En brève synthèse, le patrimoine est toujours « déjà-là ». Mais, hors les processus institutionnels d'autant plus, il l'est de manière diffuse et ne se dévoile que par et dans la communication (interpersonnelle, interinstitutionnelle, intergénérationnelle). Le patrimoine s'affiche « réinventé » (Bourdin, 1984) à mesure que la notion de patrimoine dans ses dimensions tangibles et immatérielles passe d'une signification presque exclusive de l'origine romaine du terme, le *paterfamilias*, « l'héritage du père », à une conception d'un héritage plus

---

<sup>105</sup> Dans la cadre de l'entreprise, nous renvoyons à l'article de Thomas Heller qui traite des enjeux et des leviers de la reconnaissance (Heller, 2011).

sélectif et plus électif. Nourrissant cette conception récente, les questions relatives aux usages et aux enjeux géographiques de la reconnaissance et de la gestion du patrimoine s'imbriquent si bien qu'aux problématiques de valorisation et de protection du patrimoine (sauvegarde de l'authenticité d'un bâtiment par exemple) s'adjoignent de plus en plus de questions relatives au cadre de vie (« rentabilité » foncière ; ré-occupation de zones industrielles désertées) et à l'environnement durable (agriculture raisonnée, transformation du paysage rural). Aussi, les nouvelles problématiques urbanistiques prennent en compte divers impératifs écologiques (développement des transports en commun ou piétonisation des centres ville) en intégrant le souci patrimonial (moderniser sans détruire/effacer l'ancien). Les actions patrimoniales récentes corroborent les arguments et les stratégies de l'action publique, et la réciproque est visible. Si le patrimoine reste peu ou prou dépositaire d'une histoire commune, il tend en revanche à « s'endimancher » en ressources politiques (Abélès, 1990, Letissier, 2005, Di Méo, 2005, Rautenberg, 2013), entendu comme le fait d'être revêtu d'« atours » électoralistes, voire parfois à s'accoutrer de quelques grains de « folie » (Jeudy, 1990) le faisant gagner en rentabilité financière<sup>106</sup>. Cet accoutrement affublé au patrimoine peut en effet parfois sembler « fou » ou fantaisiste surtout quand il s'agit, pour filer la métaphore vestimentaire, de le parer de « naturel » pour dès les coulisses combler, ou au moins amoindrir, la destruction des ressources, laquelle était jusqu'à il y a peu inconsciente et inconsiderée (De Montgolfier, Lefeuvre, 1990).

Le patrimoine s'inscrit dans, et selon, les préoccupations de son temps, l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Marseille (AGAM) en a fait une très intéressante publication<sup>107</sup>. Le patrimoine apparaît bien comme une construction sociale : « la notion de patrimoine apparaît comme une construction sociale, inscrite dans son époque et en écho vis à vis des préoccupations du moment historique de sa construction »<sup>108</sup>. Le patrimoine montre un processus social d'appropriation de l'espace au profit de groupes déterminés fondé sur la conservation de traces et/ou d'apposition d'éléments de remémoration. À l'échelle de la personne également le patrimoine apparaît comme une construction sélective d'informations à transmettre car, selon l'ethnologue Marie-Ange Lasmènes, l'écriture (même individuelle) a un rôle social et constitue une « phase intermédiaire entre la recherche d'information et sa restitution à des publics cibles ». Ainsi, la sémiotique riche du patrimoine s'éprouve dans les

---

<sup>106</sup> Voir notamment l'article de Françoise Benhamou « *Pour une nouvelle économie du patrimoine* » publié dans *Les Echos* le 18 septembre 2019, URL : <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/pour-une-nouvelle-economie-du-patrimoine-1132465>

<sup>107</sup> Regards de l'AGAM, « *Les enjeux du patrimoine au XXIe siècle* », n°37, septembre 2015, 16 pages.

<sup>108</sup> Conseil de développement de l'agglomération lyonnaise, page 3

domaines des politiques publiques liées à des pratiques mémorielles, dont la conscience individuelle peut néanmoins être plus ou moins normalisée<sup>109</sup>, et des tenants des activités sociales normatives telles que l'économie et la culture. Nous empruntons donc la proposition de Philippe Poirrier pour synthétiser cet état de l'art : « le « patrimoine », objet social total, n'appartient à aucune discipline, et la défense du pré carré ne repose sur aucune base épistémologique sérieuse. C'est une situation de co-partage de ce champ de recherche entre plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales qui caractérise aujourd'hui le paysage historiographique » (Poirrier, 2009), et faisons nôtre cette considération du caractère transdisciplinaire du patrimoine en tant qu'objet d'étude.

Aujourd'hui, les frontières entre sociologie et anthropologie, celles institutionnelles mises à part, séparent moins nettement les terrains d'études. Au commencement de ces disciplines, les « terrains », entendus comme lieux de vie analysés, étaient distingués grossièrement par leur saisie théorique et méthodologique en tant que territoire « moderne occidental » pour la première discipline, pré-moderne ou « éloignés des centres de pouvoir » pour la seconde. Par la même, ces deux disciplines se particularisaient aussi dans les restitutions des travaux concernant leurs terrains distincts. Dans notre recherche en SIC sur ce terrain de la patrimonialisation UNESCO, la question du pouvoir rejoint celle de l'auteurité. Même si nous avons récusé le traitement de notre sujet en regard exclusif au dispositif foucauldien, nous approchons la théorie foucauldienne de « la société disciplinaire » dans laquelle les instruments de contrôle sont diffus car la construction progressive du patrimoine mondiale, dont le classement se révèle par la progression d'étapes hiérarchiques, soulève cette question du rapport que l'homme « moderne » entretient avec « le pouvoir centralisé » dont il lui faut alors préciser le type et le degré de sa proximité, ou de sa maîtrise, selon les étapes de candidature. Et s'il est envisageable en ce qui concerne l'anthropologie et la sociologie que « les frontières entre ces deux disciplines sont pour le moins poreuses, pour ne pas dire vaporeuses » (Fusulier, 2006) parce que la société qu'elle soit contemporaine ou primitive parle de l'Homme, nous pouvons dans notre recherche en sciences humaines et sociales sur la fabrication culturelle mondiale nous intéresser non seulement à ce qu'en disent

---

<sup>109</sup> N'adhérant pas aux célébrations publiques, des individus s'absolvent du « devoir de mémoire » mais n'y renoncent cependant pas pour eux-mêmes, tel ce comédien français postant sur sa page facebook : « C'est aujourd'hui la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. La date du 27 janvier a été choisie car elle correspond à la libération du camp d'Auschwitz. Je publie donc la liste connue des membres de ma famille victimes des crimes nazis. C'est en leur mémoire que je publie leurs noms et une partie des détails que j'ai réussi à réunir. Ce n'est pas un devoir. La mémoire ne peut être qu'intimité, récit, reconstruction. Elle ne doit pas se faire dogme ou commandement », Joachim Salinger, 27 janvier 2020.

l'anthropologie et la sociologie mais aussi les autres sciences « non dures »<sup>110</sup> et la philosophie en ce qu'elles peuvent participer à l'éclairage de notre objet de recherche : un produit valorisé de l'Homme, et de ce fait un objet communicationnel. Ainsi, l'étude de la production de titres honorifiques dans le champ de la culture (par une société mondiale qui s'en montre avide d'après ce que nous avons vu durant cette thèse), par le prisme des sciences de l'information et de la communication qui en explicitent les conditions de production et de circulation, renseigne sur la nature, entendue comme « aspirations intrinsèques » ou « appétence primaire de l'humain », de la reconnaissance, voire de la consécration, par ses pairs. Mais peut-on distinguer dans la recherche humaine de la reconnaissance *via* l'écriture du patrimoine mondial la (ou les) part(s) de reconnaissance d'existence figée.s au carcan procédural institutionnel de celle.s inédite.s laissée.s aux rédacteurs et autres actants ? Le postulat du patrimoine toujours construit pose la question des éléments du schéma communicationnel à considérer pour comprendre sa valorisation. Pour nous, ces éléments concernent le degré d'investissement des émetteurs en fonction de ce qui existe, de celui des récepteurs, de l'interchangeabilité de ces investissements particuliers, des conditions de déclenchement de leur opérationnalité réciproque, des types d'informations qui circulent, des supports de circulation et de ses *feed back* tangibles ou immatériels.

Des travaux sur le processus de patrimonialisation de l'UNESCO ont déjà montré la complexité de saisir ce qui se déroule dans ce projet de reconnaissance<sup>111</sup> (Cousin, Martineau, 2009). En outre, saisir le patrimoine dans son écriture pour en étudier la genèse enclenche une analyse du discours de la patrimonialisation UNESCO en ce que cette analyse « relève d'une sémantique de corpus » (Condamines, 2005 : 26), et ce corpus est lui-même « constitué de textes ou d'extraits de texte (...) rédigés dans des situations particulières qui impliquaient des protagonistes ayant des intentions particulières »<sup>112</sup>. L'analyse du discours d'après Franck

---

<sup>110</sup> Les qualificatifs « molles » et « d'approximation » ne correspondent pas à la rigueur et à la quête de précision que nous tentons d'atteindre dans notre recherche doctorale. Ces qualificatifs correspondent moins encore à l'exigence scientifique des travaux en SHS que nous lisons.

<sup>111</sup> Nous ne pouvons citer tous les travaux qui existent et tous les domaines qu'ils concernent, mais indiquons au moins que des travaux traitent aussi des enjeux de la patrimonialisation en France dans sa globalité tels ceux du consortium PA.TER.MONDI sous la direction de Maria Gravari-Barbas, d'autres traitent de la patrimonialisation dans le secteur économique (Lavoie, 2014), en regard de l'ancienne politique architecturale coloniale (Sinou, 2005), de la nature tropicale (Cormier-Salem, Juhé-Beaulaton, Boutrais, Roussel, 2002) ou comme acte de résistance identitaire (Le Guyader, 2018).

<sup>112</sup> « Un corpus étant constitué de textes ou d'extraits de textes, il est difficile de faire totalement l'impasse sur le fait que ces textes ont été rédigés dans des situations particulières qui impliquaient des protagonistes ayant des intentions particulières. Mais il est tout aussi difficile de ne pas tenir compte du fait que l'interprétation des résultats est elle-même située, c'est-à-dire qu'elle obéit à une intention qui intervient dans la lecture des résultats. Le mode de prise en compte de ces situations permet de mettre en lumière des points de vue d'analyse différents.», (Condamines, 2005 : 33)



Coby, et d'après nous dans le prolongement de la philosophie du langage, est une « technique de recherche en sciences sociales permettant de questionner ce qu'on fait en parlant, au-delà de ce qu'on dit. Du point de vue de Maingueneau (2005), il s'agit de l'analyse de l'articulation du texte et du lieu social dans lequel il est produit » (Coby, 2009). Dans cette technique, Dominique Maingueneau privilégie la dimension énonciative repérable dans ce qu'il appelle le « texte » lui-même contextualisé par la situation qu'il appelle le « lieu social »<sup>113</sup>. Mais « le corpus n'existe pas en soi, mais dépend —comme en témoigne l'article « corpus » du Dictionnaire d'analyse du discours — du positionnement théorique à partir duquel on l'envisage » (Charaudeau, 2009), et pour ce que nous tentons d'opérer dans cette recherche sur l'écriture du patrimoine mondial par l'extension de la notion de texte à l'écriture organisationnelle, notre analyse du discours de la patrimonialisation en est de son texte pris comme l'écriture « doc-orga »<sup>114</sup>. Notre définition du corpus s'approcherait alors de celle proposée par Louis Hébert:

« Un corpus, au sens large, est constitué d'un produit ou plusieurs produits sémiotiques (par exemple, des textes) intégraux, choisis par inclination (corpus d'élection) ou retenus par critères « objectifs », et qui font l'objet d'une analyse. Au sens restreint, il s'agit d'un produit ou d'un groupe de produits sémiotiques intégraux retenus sur la base de critères objectifs, conscients, explicites, rigoureux et pertinents pour l'application souhaitée » (Hebert, 2015 :113).

Dans notre discipline, Bernard Miège appelait à la prudence face au « *fast thinking* »<sup>115</sup> quant au risque de ne considérer qu' « un seul paradigme scientifique (le linguistique le plus souvent) pour rendre compte de phénomènes complexes » (Ollivier, 2000 : 19). Si bien que de la même manière que nous optons pour une conception élargie du corpus d'analyse, nous aborderons plus loin dans cette thèse la possibilité de considérer le texte au delà de son acception littéraire, car « le non-verbal, la sémiotisation, les logiques sociales, politiques et institutionnelles et la marge de liberté que se disputent en permanence les acteurs jouent dans

---

<sup>113</sup> « Du point de vue de Maingueneau (2005), il s'agit de l'analyse de l'articulation du texte et du lieu social dans lequel il est produit. Les principales questions auxquelles l'analyse du discours est censée répondre, sont celles du « comment » et du « pourquoi » de l'activité langagière, par opposition aux méthodes traditionnelles d'analyse qui plaçaient au centre de leur problématique les questions « Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? » (Coby, op.cit.)

<sup>114</sup> Expression liant notre prise en compte de l'écriture documentaire et organisationnelle dans une analyse commune.

<sup>115</sup> Traduit en français par « prêt à penser » par Patrice de La Broise lors d'une séance de travail doctoral

ces situations complexes un rôle au moins aussi important que les énoncés linguistiquement analysables »<sup>116</sup>. La même vigilance était recommandée par Christian Le Moëne quant à la focalisation sur le langagier dans la théorie de la communication constitutive des organisations (CCO) que nous expliquerons plus loin. Aussi, dans le prolongement de la manière dont Wittgenstein proposait de considérer le langage, nous mettons en question le langage patrimonial mondial dans son élaboration linguistique moins par le prisme de la logique que par l'angle communicationnel. Ce faisant, nous élargissons notre point de vue de philosophie analytique à l'horizon des SIC, car si pour Wittgenstein le sens est dans l'usage, il s'agit pour nous de poser la possibilité d'étudier la cohérence, ou l'adaptabilité universelle, au-delà de la qualification du patrimoine de l'UNESCO de « mondial » et « de l'humanité » qui lui donnerait son sens par ce que les acteurs font de ces deux qualifications en analysant le dévoilement de l'élaboration et de la circulation de ce label. À la lumière de la phénoménologie linguistique (Austin, 1970 : 15) nous posons les deux questions suivantes : comment circule le langage patrimonial mondial ? Quelle réalité fait-il advenir ? Le traitement communicationnel de notre recherche se confirme par cette convergence qu'elle affiche vers : « l'étude des messages et de leur traitement au sein de systèmes machiniques ou sociaux » (Merzeau, 2009), et qui est reconnue en SIC.

Notre recherche vise l'élucidation de la manière par laquelle s'accomplit la patrimonialisation de l'UNESCO par une démarche ethnométhodologique présentée au fil de la thèse<sup>117</sup>. Il ne s'agit pas pour nous de vérifier la véracité du caractère mondial du patrimoine inscrit, ou d'évaluer la pertinence de la valorisation à l'échelle internationale, mais de comprendre comment cette réalité se construit par, et dans, l'écriture. Le patrimoine, par le message qu'il porte et par le traitement dont il fait l'objet, devient pour nous un élément signifiant de l'explicitation de notre système de patrimonialisation institutionnelle. Il est à la fois média et message du processus de valorisation. Alors, selon la théorie de l'acteur-réseau, par l'entrelacement des éléments humains et non humains établi comme cadre d'explication, nous pouvons considérer le patrimoine tel un *agent* au même titre que l'individu impliqué dans le processus, entendons comme un acteur à part entière. Par le rôle actif que la sociologie de l'acteur-réseau (SAR) fait jouer aux entités produites par la science et la technique dans la société en train de se faire « en insistant sur la part logistique et matérielle des interactions »

---

<sup>116</sup> Ollivier, op.cit.

<sup>117</sup> « L'ethnométhodologie ne réhabilite pas plus le point de vue des acteurs qu'elle ne nie qu'il existe des institutions, de la domination, du pouvoir, de l'histoire.(...) elle les met de côté en tant que facteurs explicatifs pour s'intéresser à la manière dont elles se traduisent en pratiques » (Molénat, 2008).

tout en proposant cette « anthropologique symétrique où humain et non humain forment un continuum », la SAR nous permet de saisir la patrimonialisation UNESCO pour la traiter autant par le dispositif qui la soutient que par le processus qui la maintient, entendons par l'association synchrone de son économie et de son écologie de développement. Nous tentons de rendre compte du *qui agit* et du comment *ça agit*<sup>118</sup> (David, Bourdin, 2002) en proposant une version originale de la patrimonialisation mondiale à analyser. Notre interprétation (Chantraine, 2008) du patrimoine, saisi dans un processus de labellisation mondiale tissant aussi un réseau local, voudrait mettre en lumière plus que la mise en mots du patrimoine par une restitution de sa mise en /texte/. En fait, notre recherche propose notre lecture particulière de la plus grande traduction culturelle actuelle.

---

<sup>118</sup> « la conception de l'acteur, élargie, permet de rendre compte de qui agit et comment ça agit », (David, Bourdin, 2002)

## Chapitre 3 : Réflexion méthodologique

À partir de ces éléments que nous avons mis en exergue, nous cherchons comment saisir la patrimonialisation UNESCO dans son ensemble, c'est-à-dire dans sa globalité. Nous exposons dans ce chapitre comment nous avons cheminé pour passer de la posture phénoménologique à l'approche heuristique d'une épistémologie compréhensive, c'est-à-dire à celle du paradigme du texte pour l'analyse de l'écriture patrimoniale mondiale.

La première partie montrera comment nous sommes partis, et avons profité, des cinquante années de débats depuis l'inscription des SIC au CNU sur son inter/trans/pluri-disciplinarité, pour arriver à l'option de la métaphore du texte.

La seconde s'attachera à montrer, puisque l'écriture du patrimoine révèle une association consubstantielle du document et de l'organisation, en quoi la métaphore du texte permet de questionner notamment le champ spécifique de la communication des organisations, et quels angles nous avons adopté pour cela.

### I. Le choix de la métaphore

#### I.1. À la recherche d'un paradigme pour le patrimoine mondial.

Nous lisons en épilogue au débat animé en 2000 par Gino Gramacia : « Je ne suis d'accord ni avec l'auberge espagnole, ni avec la croyance dans le métissage scientifique » (Mucchielli, 2000). Par cette phrase, Mucchielli terminait sa réflexion sur la différence à faire entre ce qui apparaît mélangé – et « ce » pouvait désigner n'importe quel objet d'étude- et ce qui est issu du mélange des théories scientifiques pour expliquer<sup>119</sup>. Dans notre recherche doctorale, la patrimonialisation a pour constitution ce qui advient par, et dans, l'écriture documentaire et organisationnelle du patrimoine. La patrimonialisation est donc issue d'un mélange et, en tant qu'objet d'étude, elle apparaît mélangée, c'est d'ailleurs pour cette dernière raison que nous envisageons une recherche sur ce sujet. Ces constats disposent, selon nous, au recours pour l'analyse par métissage théorique, car la distinction entre « ce qui est issu d'un mélange » et « ce qui apparaît mélangé » est, pour le moins, bien malaisée ici. Par conséquent, l'option

---

<sup>119</sup> « Il y a une différence entre le mélange et se servir du mélange pour réappréhender » (Mucchielli, op.cit.)

d'un seul cadre d'explicitation, laquelle nécessite la limitation de l'objet en préalable, risque l'appauvrissement du sujet, voire le soupçon d'une orientation de recherche d'emblée militante. La patrimonialisation nous apparaît comme un média-médiateur-médiatisé pétri de contradictions et de paradoxes et sa dynamique se rapproche un peu il nous semble de l'institutionnalisation difficilement unanime du régime des SIC dont parle Mucchielli. En effet, dans le cas de la discipline des SIC, les frontières épistémologiques, théoriques et plus encore méthodologiques sont concédées être, au fil de son évolution comme dans celles des SHS en général<sup>120</sup>, d'une plus grande porosité. Plus encore, leur remise en question même apporte un enrichissement scientifique, académique et pragmatique à la discipline. Cependant, les débats sur ces frontières contribuent à maintenir en premier plan la caractéristique forte de séparation plus que celle de passage, et consolident l'image d'une discipline à plusieurs sciences en France. De même, en regard de la pratique de dialogue fécond mais incessant, et en nous arrêtant à cette « vision » sur ladite pratique, c'est-à-dire sans prétendre établir d'équivalence entre une discipline (les SIC) et une pratique culturelle (la patrimonialisation), l'internationalisation du patrimoine illustre le contournement des pierres d'achoppement de son institutionnalisation lui apportant une certaine homogénéité dans sa définition mais le laisse en revanche éclaté dans sa signification. Ainsi selon nous, de la même manière que l'inscription revendiquée en SIC pour tous travaux nécessite de connaître les différents champs et/ou axes privilégiés de la discipline pour s'en justifier d'abord et pour s'y affilier éventuellement, l'explicitation de la patrimonialisation nécessite de connaître comment elle est déjà analysée, pour nous en inspirer d'abord, et, pour nous associer à ces analyses éventuellement ensuite.

Jean Davallon évoque l'éclosion possible de la discipline de la « patrimonialogie » qui permettrait d'émanciper plus nettement le patrimoine en tant qu'objet d'étude de la seule question de la médiation culturelle et de considérer ses différents régimes de patrimonialités (institutionnels, muséaux, filiaux) sans les exclure les uns des autres. Mais la science du patrimoine s'exerce déjà et est enseignée actuellement (sans forcément donner la priorité aux questions de médiation culturelle) par le biais de plusieurs disciplines et, dans le cas de notre recherche, ce sont justement les apports de chaque discipline particulière et aussi les apports des spécialités disciplinaires des SIC (information, documentation, communication) qui, en

---

<sup>120</sup> Les emprunts méthodologiques entre disciplines sont désormais acceptés même si leurs applications sont, pour raison de validité scientifique, rigoureusement et minutieusement scrutés dans l'objectif de distinguer démonstration scientifique et vulgarisation, ainsi recherche et information.

regard de notre problématique, nous permettent d'étudier le patrimoine en tant qu'objet communicationnel et d'en exploiter plusieurs facettes.

Pour saisir les modalités et les enjeux de la patrimonialisation, nous nous sommes intéressés aussi à la « traductologie », car la patrimonialisation implique la traduction. « La « traductologie » se pose en nouvelle discipline littéraire et un courant de la sociologie des sciences le prend pour paradigme » (Lassave, 2006), c'est un champ émergent sous-tendu par des disciplines plus anciennes (linguistique, littérature comparée, psychologie cognitive, philosophie du langage, sociologie). Mais la « traductologie » ne peut convenir pour analyser l'écriture patrimoniale en ce qu'elle cible intrinsèquement l'accueil des « théories et pratiques de la traduction littéraire ». Son devenir est envisagé comme réflexion critique sur l'acte de traduire, sur les méthodes et sur sa réception, notamment avec l'ouvrage d'Inès Oséki-Dépré (« *Théories et pratiques de la traduction littéraire* » paru en 1999 chez Armand Colin), mais sa pratique semble encore circonscrite à un panel d'ouvrages largement majoritaires de littérature.

Alors, en ce qui concerne l'affiliation de notre analyse de la transformation d'un bien en patrimoine mondial aux SIC, il nous faut expliciter de ce sujet de recherche ce qui permet de « faire son deuil entre toute correspondance parfaite entre l'origine et la destination » (Lassave, 2006), c'est-à-dire, pour nous, expliciter la traduction effective d'un bien ordinaire qui disparaît en un patrimoine exceptionnel qui le remplace, et pour cela trouver comment circulent et se joignent les informations dans notre cadre institutionnel. De plus, lorsque la traduction patrimoniale est qualifiée de mondiale, elle doit servir le projet d'une humanité commune, entendue comme unie et unifiée, sans briser la pluralité des langues et des cultures (Ricoeur, 2004). Notre première approche du patrimoine a mis en exergue les aspects pluriels des héritages tissés dans le temps. Elle a montré aussi l'instabilité de la ferveur collective et universelle quant à la transmission culturelle, et les effets réciproques que ces héritages et leurs transmissions ont avec ce que le patrimoine représente par sa matérialisation dans l'espace public. C'est pourquoi nous envisageons l'éclairage de ce tissu d'éléments hétérogènes par les spots de la sociologie de la traduction, ou sociologie de l'acteur-réseau (SAR), que nous évoquons dans notre synthèse sur le patrimoine en SHS. Cette approche mobilise en effet les concepts qui nous intéressent dans le questionnement de cette écriture patrimoniale de « traduction », « d'acteurs » et de « réseaux socio-techniques » (Akrich, Latour, Callon, 2006) lors de « l'analyse du processus de construction et d'extension (de ces réseaux) dont la prolifération caractérise les sociétés dans lesquelles nous vivons » (Callon, 2006). Or, ici, nous sommes bien face à l'analyse d'un processus de « construction et

d'extension » du patrimoine dont « la prolifération », sous sa dénomination de PMH ou autres, caractérise nos sociétés.

## **I.2. De l'usage de la métaphore en sciences.**

### **I. 2.1. Un usage ancien**

Le recours à la métaphore est un procédé de démonstration scientifique valide, comme le montre l'article de Jean-Pierre Meunier : « *Les théories de la communication comme métaphores qui se réalisent* », dont nous donnons à lire le début ci-dessous. Pour nous, cet extrait confirme que l'emploi de cette figure de style participe à l'explication scientifique.

« Toutes sortes d'images hantent l'élaboration des théories scientifiques, images d'origine souvent technicienne qui impriment leurs formes sur les structures conceptuelles construites par les chercheurs. Au XIXe siècle, à l'époque de la machine à vapeur et de la thermodynamique, Freud conçoit son appareil psychique comme une structure compartimentée traversée par des courants énergétiques (la libido, les pulsions), tandis que Marx fait reposer la machine sociale sur les forces productives. Influences accidentelles liées à une percée spectaculaire de la science et de la technique? Il ne semble pas. Un coup d'œil sur l'histoire montre la constance de l'influence de la technique sur l'imaginaire scientifique. "Depuis le XVIIe siècle, note Pierre Lévy, notre notion de causalité se meut dans l'univers des chocs, des poussées et des engrenages, du mécanisme, etc. On n'en finirait pas d'énumérer les emprunts de la pensée dite abstraite (en fait métaphorique) aux modèles techniques les plus quotidiens. Non seulement les concepts sont nomades, passent d'un territoire du savoir à l'autre, mais ils sont presque toujours aussi de basse extraction, fils de paysans, d'artisans, de techniciens, de travailleurs manuels". Notre époque, marquée par l'apparition des machines informationnelles autant que le XIXe l'avait été par les machines énergétiques, voit se former dans l'imaginaire des sciences humaines des notions et des représentations de fonctionnement directement inspirées par les nouvelles machines: programme, computation, traitement d'information ».

Cet extrait de Meunier (Meunier, 1994 : 71) nous montre le rapprochement opérant de quelques manifestations physiques observables avec des phénomènes postulés comme

similaires dans leurs fonctionnements. Ce rapprochement possible d'abord seulement par « imagination » (dans l'article nous trouverons aussi par « imagerie ») (Meunier, 1994 :77) permet au moins d'identifier les éléments de fonctionnement à tester et/ou valider, puis d'établir des modèles théoriques. Dans un autre genre d'écrit antérieur à celui de Meunier, nous retrouvons ce protocole de traduction par rapprochement métaphorique. Dans l'extrait suivant, où il est question de validation (« authentifier notre mission »), la comparaison rapproche les techniques de l'écriture et l'humain, lequel devient un matériau de démonstration de l'existence de Dieu.

« Frères, pour authentifier notre mission, nous n'avons pas besoin, comme certaines personnes, d'un document écrit qu'il faudrait vous présenter ou vous demander. C'est vous-mêmes qui êtes ce document écrit dans nos cœurs, et que tous les hommes peuvent lire et connaître. De toute évidence, vous êtes ce document venant du Christ, confié à notre ministère, écrit non pas avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant, non pas, comme la Loi, sur des tables de pierre, mais dans des cœurs de chair »<sup>121</sup>.

Dans cette citation l'Homme est un document. Nous voyons poindre ici, par la métaphore biblique, la question du support de l'information et nous la relient, au risque de l'anachronisme, à une autre citation : « *the medium is the message* » de Marshall McLuhan. Mais ce qui nous importe ici est de montrer que le recours à la métaphore en tant que soutien et renfort de l'argumentation, laquelle est devenue scientifique sans se débarrasser de ce soutien et renfort, est antérieur à l'apparition des sciences sociales, et qu'il est établi désormais comme fiable. Les sciences de l'information et de la communication reposent sur, et fonctionnent avec, pléthores de métaphores explicatives de ses théories et méthodes. Nous n'allons pas faire ici le descriptif de toutes celles dont nous avons connaissance mais voudrions en mentionner quelques-unes pour exemplifier la métaphore en SIC d'abord, et la métaphore du texte ensuite, en n'excluant pas celles croisées dans d'autres disciplines que la nôtre, en usant parfois d'une certaine forme d'expression lyrique (en nous gardant de paraboles toutefois), car notre objectif n'est pas de les déconstruire mais simplement de légitimer notre recours à la métaphore en rappelant que cette démarche est largement éprouvée jusque dans le champ de la science dite « dure ». En effet, un article de

---

<sup>121</sup> « Lecture de la seconde lettre de Saint Paul Apôtre aux Corinthiens », 2Co3, 1-6, *Missel Communautaire*, page 541



« *L'Humanité* »<sup>122</sup>, reprenant l'objet d'un séminaire sur le texte scientifique, dévoilait « le droit à la métaphore et au transfert des concepts issus d'un domaine scientifique » revendiqué par plusieurs chercheurs. Ce droit à la métaphore avait été mis toutefois quelque peu en sourdine après l'affaire Sokal et Bricmont, mais les scientifiques « durs », qui le revendiquent, l'estiment légitime pour exposer et transmettre des connaissances. Ainsi, cet article invite à l'ouverture disciplinaire et oriente vers une contagion réciproque possible, voire pourquoi pas même souhaitable dans les cas de vulgarisation par exemple, entre les écritures scientifiques expérimentales faites « d'énoncés épurés » et limitées « au commentaire et à la sécheresse des signes » et les « autres récits » qui ont davantage « le souci du rythme, des séquences et de la clôture de ce qui est signifié ». Pour notre part, nous croyons que l'usage de quelques formulations badines rajoute parfois au plaisir de la démonstration sans la vider du sérieux de la circonstance et nous risquerons épisodiquement cette fantaisie stylistique dans le développement ci-après en évoquant la place de la métaphore en SIC par des associations « imagées ». Nous continuerons notre explication de notre approche heuristique du concept de texte par un aperçu de sa définition en littérature avant de montrer comment nous saisissons notre sujet sur la patrimonialisation UNESCO en SIC par la métaphore de la textualisation.

### **I. 2.2. Un usage actualisé**

Avec celle du télégraphe ou encore celle de l'orchestre pour les plus connues, notre discipline s'est façonnée par, et autour de, toutes sortes de modèles schématisés représentant la circulation de l'information. Aujourd'hui, les SIC disposent de nombreuses approches conceptuelles métaphoriques mobilisées pour expliquer et/ou démontrer les dimensions des phénomènes communicationnelles. Citons par exemples : le rapprochement de la métaphore du récit et du *sense-making* pour expliquer comment des acteurs font sens ensemble en se racontant, ou encore celle de la métaphore théâtrale de la mise en scène pour aborder les tenants et les aboutissants du discours, lequel est expliqué par Charaudeau par l'allégorie de la scénographie et par Mangueneau par celle du contrat.

Nous verrons que cette tendance épistémologique heuristique de croisement de concepts de plusieurs disciplines est dynamique et tenace<sup>123</sup>, et qu'elle perdure dans le sens du recours à la métaphore. Nous la donnons à voir en abordant l'approche communicationnelle des

<sup>122</sup> SPIRE, Arnaud, « Du texte scientifique », *L'Humanité*, Mardi 3 Février 2004, dernière vérification le 12/01/2018, URL : <https://www.humanite.fr/node/299507>

<sup>123</sup> « *Les Cahiers du numérique* » (vol.14, n°2/2018) consacrés à l'épistémologie en SIC montre que le pluralisme théorique et méthodologique sur lequel a été fondé la discipline est aujourd'hui mieux assumé.

organisations (ACO) dans le cas de la patrimonialisation mondiale. En effet, l'ACO met en lumière moins les descriptions structurales que les processus, lesquels « appellent la traçabilité plutôt que l'image » (Le Moëne, 2008) et, par là, offre un cadre d'analyse propice, si elle en appelle obligatoirement à son assistance à des fins d'explicitation, aux métaphores temporelles ou spatio-temporelles c'est-à-dire à « des formes insaisissables aussi, sans intériorité ni extériorité stable ou assignable »<sup>124</sup> qui font bouger les « images », entendues comme clichés d'un environnement figé.

En SIC, le croisement des paradigmes et leurs fécondations (non sans lutte contre des tabous de transdisciplinarités parfois si nous pensons aux disputes épistémologiques) qui ont eu lieu dans l'interdisciplinarité ont contribué à expulser l'humain de sa carcasse biologique. Il est désormais plus qu'un organisme physiologique. Il communique. Et, si « Dieu créa internet »<sup>125</sup>, la 71<sup>e</sup> section, si elle ne l'a enfanté, a accueilli au sein de ses réflexions : « l'homme neuronal »<sup>126</sup> avec ses facultés notamment de penser, d'inscrire, de traiter, d'enregistrer et de transmettre. Elle a même aménagé, attendant à ses fondations, un compartiment « liquide »<sup>127</sup> pour mieux le comprendre au milieu de tous ses petits camarades rêvant leur émancipation dans les orgiaques « Humanités numériques ».

« L'Homme digital » dépasse sa capacité physique de déplacement en rapport au temps et à l'espace. Il va de plus en plus vite et de plus en plus loin jusqu'à se faire prendre, si nous convoquons une image en référence, pour une « petite poucette »<sup>128</sup>, tandis qu'en situation d'interaction c'est une certaine maîtrise de la redondance du son et de celle du mimétisme qui lui sont insinuées dans ses qualifications de ventriloque (Cooren, 2010) et de marionnette<sup>129</sup>. Cependant, L'Homme reste aussi un corps pensant<sup>130</sup>, il se réfléchit dans les phénomènes observables des autres êtres vivants et jusque pour les questions qui concernent la sexualité et le lignage (Rasse, 2014). Nous voici alors occidentaux « évolués » que nous sommes, en ayant développés les techniques et technologies de communication, pris dans la toile (d'araignée) baptisée « Web ». Avec cette dernière phrase, notamment, nous avons tenté un rapprochement du « bios » (défini comme un genre de vie commun à un groupe), qui renvoie ici au mode de vie des sociétés technologiques et connectées, et du « zôè » (indiquant le

---

<sup>124</sup> Le Moëne, op.cit.

<sup>125</sup> En référence au titre du livre de Christian Huitema : « *Et Dieu créa l'Internet* » paru en mai 1995.

<sup>126</sup> En référence au titre du livre de Jean-Pierre Changeux : « *L'homme neuronal* » paru en 1983.

<sup>127</sup> En référence à la thèse de la « société liquide » de Zigmunt Bauman à partir des années 90.

<sup>128</sup> L'essai « *Petite poucette* » paru en 2012 de Michel Serres a pour personnage principal une jeune femme qui a, par le biais de son appareil connecté, le monde au bout des doigts

<sup>129</sup> En référence à la « figure » de Cooren

<sup>130</sup> Thèse de la « cognition incarnée » de F.Varela

simple fait de vivre)<sup>131</sup>, c'est-à-dire à la vie dans ses phénoménalités, en faisant appel à une référence imagée naturaliste. Selon nous, ce procédé de démonstration concourt à la compréhension de l'idée défendue car il fait appel à des représentations largement partagées dans la vie courante et accessibles à tous, telles que celle de la toile d'araignée pour signifier un piège<sup>132</sup>, ou celle de l'arbre pour figurer l'organisation des connaissances (Juanals, 2004). En outre, les tentatives de comparaison entre les démarches scientifiques et les observations des pratiques animales ne sont pas nouvelles. En effet, Francis Bacon notait déjà au XVIème siècle :

« Les empiriques, semblables aux fourmis, ne savent qu'amasser et user ; les rationalistes, semblables aux araignées, font des toiles qu'ils tirent d'eux-mêmes ; le procédé de l'abeille tient le milieu entre ces deux : elle recueille ses matériaux sur les fleurs des jardins et des champs ; mais elle les transforme et les distille par une vertu qui lui est propre : c'est l'image du véritable travail de la philosophie, qui ne se fie pas aux seules forces de l'esprit humain et n'y prend même pas son principal appui. [...] C'est pourquoi il y a tout à espérer d'une alliance intime et sacrée de ces deux facultés expérimentale et rationnelle ; alliance qui ne s'est pas encore rencontrée »<sup>133</sup>.

Cet extrait conforte notre point de vue sur le bien fondé de l'utilisation de la métaphore pour « perfectionner » la description d'une idée ou d'une théorie, mais pour nous les métaphores ne prouvent pas. Le recours à la métaphore n'est en rien une substitution de la démarche scientifique, laquelle a pour objectif de valider ou non une hypothèse. Cependant, la métaphore peut servir à décrire cette démarche scientifique. La métaphore participe à la précision de l'idée défendue en mettant à disposition de celui qui cherche à démontrer une panoplie<sup>134</sup> plus étendue, donc plus de chance d'être proche des significations, de ce qu'il veut effectivement dire. Somme toute, rapprocher deux « choses » (observations, méthodes, effets)

<sup>131</sup> Les définitions de « bios » et « zôè » que nous citons viennent de l'article : « *Les grecs avaient deux mots pour la vie : zôè (le simple fait de vivre) et bios (la façon de vivre) – une distinction que la modernité tend à abandonner* ». Cet article est disponible sur le site « Idixa », URL : <https://www.idixa.net/Pixa/pagixa-1003271643.html>

<sup>132</sup> La toile (le « web » du World Wide Web) de l'internet évoque le maillage en ligne « comme autant de labyrinthes artificiels tissés par l'esprit humain lui-même » (Juanals, 2004)

<sup>133</sup> Wikipédia, « Francis Bacon », derrière vérification le 01/07/2019, URL: [https://fr.wikipedia.org/wiki/Francis\\_Bacon\\_\(philosophe\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Francis_Bacon_(philosophe)), et, Francis Bacon, « *Novum organum* », nouvelle traduction en français, consultation, BnF Gallica, page 54, URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k201287p/f60.image>

<sup>134</sup> Ce mot est ici pris au sens figuré familier de : « Ensemble des moyens d'action, d'arguments, des procédés dont une personne dispose pour arriver à ses fins », CNRTL, URL : <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/panoplie>

en postulant leur similarité ne signifie pas que ces choses le sont, mais concourt à préciser ce que l'on veut démontrer (Benoist, 2007).

Le procédé d'explication par la métaphore se retrouve aussi en sociologie. Dans les travaux de Jean Foucart, « le concept sociologique de la société s'organise autour de la métaphore de la région ». Le « concept sociologique » de Foucart concerne un tout autre sujet que la patrimonialisation mondiale puisqu'il est élaboré à propos des dispositifs médicaux d'accompagnement en santé mentale. Cependant, il est non exempt de notre problématique de la limitation du texte à considérer puisque l'auteur parle « d'une sorte d'organisation hypertextuelle » autour du soin, et que c'est bien une sorte d'organisation hypertextuelle autour du patrimoine, entendue, et postulée, comme l'étendue de toutes les natures des textes générant le texte patrimonial reconnu que nous cherchons à découvrir.

En économie, avec Adam Smith, nous avons la personnification de la régulation harmonisée du commerce avec le concept de la « main invisible », et plus contemporaine avec Boltanski et Thevenot celle de la régulation située par le classement des valeurs dans différents « mondes » de la cité.

Le rapprochement métaphorique entre la corporéité et l'abstraction se fait dans les deux sens, ainsi que nous lisons : « En sociologie des sciences, des approches plus radicales ne se contentent pas de recourir à la philosophie comme à un squelette d'hypothèses et de thèmes conceptuels que l'étude empirique devrait garnir de chair » (Lynch, 2001). Et sommes-nous tentés d'ajouter par une autre métaphore que : « l'esprit serait plutôt constitué d'une série de petites machines (les neurones) qui doivent travailler ensemble de façon cohérente (réseaux de neurones) » (Rinaldi, 2017). Les métaphores qui mettent en relation le fonctionnement biologique du corps, et du cerveau en particulier, avec celui de l'esprit ou de la psyché et des autres manifestations immatérielles du vivant (émission de phéromones par exemple) sont nombreuses. Jean-Pierre Changeux, dans sa leçon inaugurale au Collège de France intitulée « *Communications cellulaires* », parle du cerveau qui traite l'information « à la manière d'un ordinateur » mais dont la complexité de fonctionnement le relègue en catégorie de « boîte noire » (Changeux, 1976). Le langage, voie d'accès à l'explication de ces complexités pour certains philosophes, n'est pas moins dépourvu de complexités et les métaphores qui concernent cette faculté ne sont pas moins nombreuses. Pour citer des exemples de la vie courante, nous pouvons entendre qu'une personne est « un moulin à paroles », lorsque son expression orale est abondante et continue, ou « une tombe » lorsqu'elle est muette. En ce qui concerne la rédaction, une personne peut avoir une écriture « en pattes de mouches ».

Pour mieux saisir les ressorts du fonctionnement de la métaphore, et ce qu'ils révèlent des relations de l'homme et de sa représentation nommée du monde<sup>135</sup>, nous ne pouvons ici qu'inviter à la lecture d'articles nombreux dont nous indiquons quelques titres en bibliographie (Nyckees, 2000 ; Lala, 2005 ; Margel, 2006). En revanche, pour la proximité du rapprochement entre l'idéal de paix énoncé par l'UNESCO et sa matérialisation concrète, nous mentionnons ici les « métaphores citées par Morgan (machine, organisme, cerveau, culture, prison psychique) (qui) se réfèrent toutes à des objets physiques » (Taylor, 1990) en ce qu'il s'agit de représenter le ressenti par la matière. Emmanuel Garrigues se sert d'un appareil photo pour réaliser ce genre de métaphore puisque, avec une série de clichés, il matérialise une « atmosphère », entendue comme l'aura d'un environnement. Avec l'écriture photographique, Garrigues propose dans son ouvrage dans lequel il mêle sociologie visuelle et anthropologie du regard une sorte de climatologie urbaine pareille à une myriade d'ambiance de la ville. Nous voyons là un exemple d'usage métaphorique par l'emprunt d'un nom commun pour en faire un socle de raisonnement, entendons un prisme d'analyse, après l'avoir déplacé dans un champ d'étude particulier. Son emprunt de la sémantique du « climat », questionnée en regard de l'atmosphère citadine pour esquisser une climatologie sociale urbaine<sup>136</sup>, lui permet d'identifier – en faisant un parallèle avec les termes chauds, froids, tempérés des températures météorologiques classiques – des quartiers bouillonnants, dortoirs ou commerciaux.

Nous confirmons donc l'intérêt du recours à la métaphore en ce qu'elle éclaire le propos. La métaphore peut même venir renforcer la démonstration scientifique, laquelle n'exclut pas la preuve par l'analogie pertinente de phénomènes (sous réserve de contextualisation de ces phénomènes comparés).

En tant que métaphore, la notion de texte s'affranchit de sa stricte définition littéraire. D'autant qu'en ce domaine, le texte ne se borne pas aux délimitations sémiotiques de son contenu : « Pour Umberto Eco, loin d'être un objet fini, le texte est bien au contraire un objet « ouvert » que le lecteur ne peut se contenter de recevoir passivement et qui implique, de sa part, un travail d'invention et d'interprétation » (Nal, 2017). De la même manière, le travail

---

<sup>135</sup> À propos de la couleur : des travaux récents (2007) de Lera Boroditsky montre que le fait d'avoir deux mots différents pour désigner le bleu en russe (« goluboy » pour le bleu clair, et « siniy » pour le bleu foncé) permet aux russophones de mieux distinguer ses nuances, *in*, Interview de Jean-Yves Heurtebise par Idriss Aberkane, « La pensée et le langage », *Le café pédagogique, Le mensuel*, 15 juin 2009, dernière vérification le 22/08/2020, URL : [http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/laclasse/Pages/2009/104\\_Lapenseetlelangage.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/laclasse/Pages/2009/104_Lapenseetlelangage.aspx)

<sup>136</sup> Ces méthodologies de recherche émergentes n'éclipsent pas pour autant le domaine scientifique desquelles elles s'inspirent, en l'occurrence pour notre exemple celui de la climatologie urbaine mené par le Centre National de Recherches Météorologiques - UMR 3589

du lecteur apparaît aussi comme faisant partie intégrante du texte lorsque Genette l'inclut dans son analyse des différences entre « discours » et « récit » en littérature (Genette, 1966 :161). Aussi, dans le domaine muséal spécifiquement (Chaumier, 2011), le texte peut désigner l'objet exposé et le récit qui le décrit : « Les textes, en effet, sont utilisés depuis plus de deux siècles partout dans le monde dans le secteur du patrimoine et des musées à une double fin : comme documents authentiques de nature scriptovisuelle et comme discours destinés à faciliter l'interprétation par le public de ce qui est exhibé ou donné à voir » (Timimi, Kovacs, 2005 :37). Le texte ne désigne plus seulement une production rédigée mais aussi un parcours d'interprétation.

Pour nous, et selon la proposition de Derrida : « un texte ne se limite ni à la graphie, ni au livre, ni au discours. Il implique « toutes les structures dites réelles, économiques, historiques, socio-institutionnelles, bref tous les référents possibles » »<sup>137</sup>.

Dans notre recherche, la métaphore du texte nous permet de nous engager dans l'analyse du patrimoine mondiale en interrogeant l'association de la communication et de l'organisation à propos de leur rapport, et particulièrement en interrogeant la temporalité de leur rapport de co-génération. Au prisme de ce que Derrida nommerait « l'indécidabilité » sans exclure l'équivalence défendue par Taylor (Chaput, Basque, 2010 : 67), notre paradigme nous permet de saisir la patrimonialisation sans établir d'a priori sur sa sociogenèse.

## **II. La métaphore du texte pour questionner la liaison entre document et organisation**

### **II. 1. La textualisation du patrimoine : l'écriture documentaire et l'écriture organisationnelle.**

#### **II. 1.1. Textualisation et communication**

La communication dans l'organisation a été de plus en plus rattrapée – voire dépassée - par les écrans et la diffusion numérique. Néanmoins, elle s'effectue encore par le document manuscrit. Des « petits papiers de l'écriture ordinaire »<sup>138</sup> aux inscriptions officielles,

---

<sup>137</sup> DERRIDEX, « Il n'y a rien hors du texte » - un texte ne doit être lu que dans sa texture propre, sans référent, ni signifié transcendantal, ni hors texte », *Site web idixa*, URL : <https://www.idixa.net/Pixa/pagixa-0512152008.html>

<sup>138</sup> Expression qui a circulé lors de réunion de travail dans la recherche menée de 2012 à 2014 par Céline Matuszack et Patrice de La Broise portant sur les écrits des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

l'imprimé permet d'éclairer le fonctionnement des échanges dans le groupe étudié. Si les négociations, les concertations, les contrats de communication chers aux SIC relèvent de l'immatériel au sein d'une organisation, ces éléments sont souvent impulsés en amont par une documentation, laquelle serait à l'origine de l'échange, mais ces mêmes éléments sont aussi producteurs en aval de fascicules et autres textes en rapport avec les interactions qui ont eu lieu.

Nous nous intéressons dans cette recherche à l'écriture, qu'elle soit informatisée ou non, en tant qu'instrument de liaison mais également en tant que médium de création pour l'organisation. Nous postulons que la rédaction patrimoniale confirme des réseaux lui préexistant, mais que de la même manière elle en déclenche l'apparition d'autres. Les travaux en SIC concernant la communication des organisations spécifient aujourd'hui des perspectives de recherche plus étendues dans ce sens, et le prisme « communication interne ou communication externe » jadis dominant s'est ouvert à l'étude des propriétés structurantes de la communication face aux problématiques par exemple du changement organisationnel et de la gestion des événements indésirables dans un contexte où « comme l'a bien identifié W. Orlikowski, le régime du changement est devenu le régime ordinaire des organisations contemporaines (Orlikowski, 1996) » (Bazet, Jolivet, Mayère, 2008). À l'instar de Florence Carion, nous pensons que « la communication est un élément structurant les organisations, (qu') elle est organisante » (Carion, 2007). L'étude de la performativité des actes de communication est éprouvée dans celle de la mutation du discours en processus et nous amène à troquer la communication des organisations pour une approche communicationnelle des organisations (ACO). L'ACO indique un « glissement paradigmatique qui vise à comprendre les organisations, leur fonctionnement et leurs dynamiques à partir des phénomènes de communication qui les structurent » (Bouillon, Bourdin, Loneux, 2007). Comme le dit Nicole d'Almeida : « la perspective processuelle engage une conception de l'organisation comme processus organisant. Dans cette vision dynamique et constructiviste, les récits formalisent et accompagnent le processus d'organisation sociale, ils sont le lieu où se construisent les acteurs et l'organisation elle-même » (D'Almeida, 2015).

Cependant, dans les théories selon lesquelles la communication est constitutive des organisations (CCO), la notion de textualisation convoquée pour désigner la circulation des informations matérialisées et immatérielles n'aboutit pas à un ensemble appelé « texte ». En effet, ces théories ne proposent pas de nommer le résultat du travail autour des documents par le vocable « texte ». Dans l'approche CCO montréalaise, la textualisation désigne le processus enclenché en fonction des contrats de communication et en rapport aux éléments

tangibles de la situation d'interaction qui aboutit à une organisation. Ainsi, la communication fait naître et fait vivre l'organisation. Mais, ce processus prend le nom général de « discussion » qui se représente comme une circulation de textes provoquant la conversation, laquelle est elle-même génératrice d'autres textes. Les questions posées par cette théorie sont substantiellement : Comment le texte peut générer la discussion ? Comment cette discussion peut faire muter et/ou engendrer l'organisation ? En somme, comment le rapprochement entre les textes et les conversations impactent l'organisation ? Pour tenter de répondre, le chercheur s'adonne à un relevé de traces duquel il obtient une composition faite – entre autres – de papiers, d'interactions verbales, d'accords de voix, de *ventriloquie*, de principes, de statuts et d'enjeux. Cette composition des traces mises ensemble correspond à la définition étymologique du « texte » par le tissu formé puisque l'ensemble des engagements forme le *tissu* (Taylor, 1988) de l'organisation (Taylor, 1982), mais cette composition n'est pas désignée comme tel. Donc la désignation du « texte », dans la théorie de la CCO, reste associée à l'écriture matérialisée, qu'elle soit analogique ou numérique, et « l'articulation joint ou rejoint les textes et les conversations pour » désigner ce qui n'est appelé qu'à « former un tout plus marquant que ses parties » (Jojczyk, Lambotte, Mnasri, Wathelet, 2016). Ainsi, la liaison entre textes, conversation et artefacts communicationnels est appelée un « tout », un « réseau de conversations », ou un « ensemble ».

« Florès (1982) et Winograd et Florès (1986) ont proposé une conceptualisation différente. Selon ces auteurs, l'administration peut être visualisée comme un réseau de conversations, dont l'effet est d'établir un tissu d'engagements sociaux. C'est ce réseau qui assure la coordination de l'ensemble. La « matière » traitée par ces conversations est l'information et les artefacts de l'activité conversationnelle sont alors les textes et documents produits par l'organisation et utilisés comme supports à la conversation (Taylor et Giroux, 1987) » (Taylor, 1990).

En écho à la CCO, la textualisation du patrimoine désigne pour nous l'écriture du patrimoine autant dans sa dimension matérielle, par la production nouvelle et/ou renouvelée de traces écrites, que dans ses dimensions immatérielles d'adhésion et/ou d'adaptation conventionnelle des acteurs. Nous n'évoquons que les postures d'adhésion ou d'adaptation car nous nous intéressons au patrimoine en tant que texte, et nonobstant les désaccords ponctuels envisageables, s'il y a rejet du projet il y a possiblement l'écriture de quelque chose mais pas celle d'une patrimonialisation mondiale aboutissant à un texte patrimoine mondial. De la



sorte, notre étude s'effectue aussi quelque peu en décalage conceptuel à la CCO, car ces postures communicationnelles que nous prenons comme, dans une citation en partie déjà citée plus haut, les « formes insaisissables (...) sans intériorité ni extériorité stable ou assignable » (Le Moëne, 2008) qui sont inhérentes au processus et appellent à deux types de traçabilité : « descendante anticipant l'effectivité des process » et « ascendante visant à les reconstituer a posteriori par l'inventaire des traces qu'ils ont produites »<sup>139</sup>, lesquelles intègrent le /texte/ entendu comme élément de lecture. Pour nous, le texte patrimoine est l'ensemble de ce qui le constitue. Alors la patrimonialisation UNESCO – signifiant en équivalence pour nous à la textualisation du patrimoine mondial- est dans le texte par le texte.

Le patrimoine de l'humanité standardise et présentifie les aspirations communes normalisées. Ainsi pour proposer une lecture de son élaboration, nous pensons que les manières de le normaliser et leurs impacts en fonction des acteurs en scène (Batisse, Bolat, 2003 : 8) font partie de son déchiffrement à donner à voir ensemble. En conséquence, pour nous engager dans cette lecture, nous en appelons aux ajustements nécessaires. Selon nous, ces ajustements ont trait à la tension dialogique à l'œuvre entre sa matérialité et son immatérialité durant son élaboration puisque, avant d'être tangible, le patrimoine est empreint de vertu discursive<sup>140</sup>. Cette vertu discursive est « définie comme une disposition des agents-locuteurs (énonciateur et co-énonciateur dans un même processus) à produire des énoncés ajustés aux valeurs admises, dans un état donné de l'histoire d'une société selon les trois axes suivants : un ajustement à la décence discursive<sup>141</sup> concernant les relations entre les agents ; un ajustement à la vérité du monde concernant la manière de dire l'état du monde ; un ajustement à la mémoire discursive dans laquelle se tissent les discours d'une société » (Paveau, 2012), et alors que « la traçabilité est, au-delà de la surveillance et du contrôle, une modalité active d'engagement des subjectivités dans des productions de normes et de formes qui sont portées par les organisations et les objets, par les pratiques et les façons de faire autant que par les discours ou les images »<sup>142</sup>, pour nous le texte /patrimoine mondiale/ peut être lu en ce qu'il confère aux documents, entendus comme les écritures matérialisées le représentant, et aux

---

<sup>139</sup> Le Moëne, 2008, op.cit.

<sup>140</sup> La définition est déjà mentionnée plus haut (page 44), mais il nous semble que sa pertinence autorise son emploi à deux endroits du manuscrit.

<sup>141</sup> En note, M-A Paveau explique qu'elle propose cette notion à partir de l'usage qu'en fait Margalit dans « La société décente » : « [...] une société décente est une société dont les institutions n'humilient pas les gens. Je fais la distinction entre une société décente et une société civilisée. Une société civilisée est celle dont les membres ne s'humilient pas les uns les autres, alors qu'une société décente est celle où les institutions n'humilient pas les gens » (Margalit 1999 [1996] : 13).

<sup>142</sup> Le Moëne, 2008, op.cit.

organisations, entendues comme l'écriture du réseau le traduisant, dans leur indissociabilité d'interprétation.

## II. 1.2. Le patrimoine mondial : notre méthode pour reconstituer le texte

Pour proposer une lecture du PMH par sa genèse, il nous faut en premier lieu reconstituer un texte d'analyse, et pour ce faire : en relier les traces constitutives en amont de son inscription sur la liste.

Pour les historiens, les « traces » désignent traditionnellement la série de matériaux, documentaires et/ou archivistiques, permettant la rétrospective d'un fait, d'un événement ou d'une période. Pour notre recherche, à l'instar de Louise Merzeau lorsqu'elle appelle à considérer les éléments communicationnels en termes de trace à propos de l'environnement numérique, nous élargissons cette première définition de « traces » en histoire à celle que Merzeau cite du collectif Pédaque, et qui correspond pour nous à la définition de la valorisation patrimoniale : une « trace, construite ou retrouvée, d'une communication en même temps qu'un élément de systèmes identitaires » (Merzeau, 2009 : 21). Ainsi, nous considérons comme traces constitutives de notre texte à mettre au jour tous les éléments produits durant la candidature. Nous observerons leurs natures différentes par leurs formes et leurs contenus, mais nous les recueillons en première instance en ne leur attribuant a priori que le caractère d'éléments constitutifs de la construction patrimoniale mondiale à analyser<sup>143</sup>. En ce sens, nous différencions, sans les opposer, les « traces » des « signes », ces derniers ne vivant qu'au sein de la vie sociale. Les signes sont définis par Umberto Eco comme les éléments « produits par la culture et les conventions qu'elle implique ». Si on applique cette définition à notre cadre de patrimonialisation UNESCO, les signes sont les éléments qui ont été produits par le processus international et/ou ceux utilisés pour son maintien, c'est-à-dire *re*-produits de manière pérenne. En tout cas, ce sont les éléments rendus signifiants par lui. D'où, se pose pour notre recherche la question de la manipulation des signes issus de ce processus de catégorisation, et dont les nécessaires dénominations en astreignent au sens. En effet, comment analyser de manière inédite ce qui est déjà défini ? À l'opposé, la polysémie du terme « trace », rappelée par Alexandre Serres, permet l'alternative de saisir les constituants de la patrimonialisation avant leur « assignation à signification »<sup>144</sup>. Dans « *Problématique de la trace à l'heure du numérique* » (Serres, 2012), Serres identifie quatre

<sup>143</sup> Il y a un parallèle intéressant à questionner entre « la trace » telle que nous l'entendons et « la donnée » de la recherche (Schöpfel, Kergosien, Prost, 2017).

<sup>144</sup> Cette expression, que nous trouvons nous même un peu extrême, n'indique que la difficulté de sortir de la force d'association entre signifiant, signifié et réfèrent dans certains cas.

points d'entrées pour la définition de « trace », lesquelles seraient la trace comme empreinte, indice, mémoire et ligne. À ce stade de la recherche, nous pouvons considérer les éléments produits par la patrimonialisation comme des traces et proposer que ces traces puissent se muer en plusieurs signes différents selon les usages auxquels elles sont destinées, puisque : « reconnaître du signe dans les choses, c'est du même coup poser la relation aux choses, leur place dans le monde, dans notre monde, notre place et celle des autres par le truchement des signes qui se manifestent » (Boutaud, Berthelot-Guiet, 2013). Nous verrons par la suite en quoi ces traces de patrimonialisation transformées en signes impactent les cultures nationales, et les organisations qui représentent ces cultures, en éclairant par exemple la tension entre mondialisation/ globalisation et revendication d'identité culturelle nationale.

La « trace », que Derrida appelle parfois « archi-écriture », se situe en amont de toute écriture. Elle est à l'œuvre dans toute forme et dans toute forme d'expression, aussi bien graphique que non graphique<sup>145</sup>. C'est « le schème unissant la forme à toute substance, graphique ou autre ».

« Avec Derrida, Leroi-Gourhan et Stiegler, la notion de trace prend ainsi toute son ampleur et se confond avec la question de la technique : penser les traces revient à penser les processus d'extériorisation de l'homme à travers ses artefacts et notamment le processus d'extension de la mémoire collective, depuis les premiers silex jusqu'aux mémoires numériques actuelles » (Serres, 2012).

En considérant que l'écriture du patrimoine prise au sens déridéen peut être étendue<sup>146</sup>, pour citer de manière non exhaustive, aux dossiers, logos, photos, organisations, réseaux, échanges institutionnels et informels, notre acception conceptuelle de la trace correspond à l'état des éléments de cette écriture que nous considérons comme intermédiaire entre la signification qui l'a amené là et le sens qu'il pourra prendre dans sa progression<sup>147</sup>. Dans le but de reconstituer le texte de la patrimonialisation UNESCO, il s'agit donc pour nous d'en relier les traces. Nous verrons toutefois qu'elles correspondent à des « cascades de traduction »<sup>148</sup> c'est-à-dire des impératifs universels et contemporains de sauvegarde liés aux domaines sociaux,

---

<sup>145</sup> Dans la sphère littéraire Marguerite Duras parle de « l'amont » de l'écriture en terme d'instinct : « Quand on écrit, il y a comme une sorte d'instinct qui joue. L'écrit est déjà là ».

<sup>146</sup> Pour Derrida l'opposition entre parole et écrit n'est qu'une variante des oppositions entre l'homme et l'animal, la technique et la nature etc. et il se lance dans une déconstruction de ces oppositions, pour Derrida, la trace doit être pensée comme « écriture en général ».

<sup>147</sup> La « trace » semble un équivalent de « donnée » en SI. Cette possibilité serait à développer comme celle de l'appeler « sémiophores », ces derniers étant désignés comme des objets porteurs de caractères visibles susceptibles de recevoir des significations.

<sup>148</sup> Serres, 2012, op.cit.

économiques, politiques, diplomatiques et écologiques, et nous testerons par la suite « l'étanchéité institutionnelle » de leurs significations.

### II. 1.2.1. Relier les traces : quelle méthode ?

En envisageant pour la reconstitution de notre texte l'application de la méthode de l'hypertexte réduit<sup>149</sup>, qui s'inscrit dans les approches constructivistes<sup>150</sup>, le patrimoine serait le texte qu'il donne à voir, mais aussi toutes les traces qui s'y adjoignent et qui pourraient l'expliquer, car le sens donné par cette méthode résulte de l'ensemble des commentaires affiliés à l'objet textuel à partir duquel commence la recherche. À première vue, cette approche pourrait convenir à notre optique de proposition d'une lecture « complète » du patrimoine. En effet, par la méthode de l'hypertexte réduit, Alex Mucchielli promeut la démarche compréhensive d'un texte par l'ajout de commentaires et de gloses. Il rapproche cette démarche compréhensive de celle de la recherche de précisions ou d'approfondissement d'informations disponibles sur un sujet en naviguant par hyperliens. Ainsi d'après Mucchielli, étoffer un texte pour mieux le comprendre équivaldrait au fait de « cliquer » pour « renvoyer à d'autres explications et commentaires... et ainsi de suite, à l'infini ». Cependant, il écrit aussi : « le sens final du texte est fait de lui-même et de cet ensemble de gloses faites sur ses éléments internes », et nous y voyons là une discordance dans le rapprochement fait car, pour nous, cliquer « à l'infini » ne permettra jamais d'atteindre un « sens final » puisqu'il n'y en aurait justement pas. Les ramifications hypertextuelles ouvrent le texte à la « communication généralisée » et construisent la contextualisation nécessaire au sens car permettent « de retrouver une logique dans un tout en apparence chaotique, en rassemblant de façon heuristique, des gloses, des commentaires, afin de redécouvrir un Texte latent, selon une conception extensive de la notion de Texte » (Bocquet, 2013). Il s'agit par des navigations et des pioches intuitives et/ou orientées par les documents eux-mêmes dans les bibliographies, ou les notes de renvoi à d'autres documents, de reconstituer un plus grand texte explicatif de celui de départ. Il nous semble que la proximité par la caractéristique de cette mise en relation textuelle élargie, à laquelle invite la méthode de Mucchielli, avec la justification ontologique de mise en contact de la communication, permet un éclairage intéressant de l'objet de recherche, mais sur, ou à partir d'un texte déjà délimité. Et c'est cette proximité, voire cette fusion, textuelle envisagée qui nous avait attirés vers la découverte de cette méthode.

---

<sup>149</sup> « Une méthode des SIC pour saisir les débats implicites aux organisations : l'analyse des commentaires selon la métaphore de l'hypertexte réduit » (Mucchielli, 1997)

<sup>150</sup> « la métaphore de l'hypertexte génère un modèle constructiviste de la communication » (Mucchielli, op.cit.)

Cependant dans notre recherche, notre texte « de départ » est à reconstituer. Or, avec la méthode de l'hypertextualité réduite il serait fastidieux, voire impossible, de présenter et de justifier un texte originel de patrimonialisation en brandissant ce qui aurait pu être considéré tout autant par ailleurs comme un simple commentaire ou une gnose, et il ne serait donc pas possible non plus d'en proposer une analyse ad hoc. Nous gardons de cette méthode en revanche l'idée que les écrits soient reliés à d'autres écrits, eux-mêmes reliés à d'autres, et nous cherchons le moyen de mettre au jour un « texte » de la patrimonialisation sans établir préalablement de hiérarchie entre ses différentes écritures.

L'objectif de notre recherche n'étant pas non plus la modélisation de la patrimonialisation, nous évacuons donc aussi le recours à une reconstitution textuelle cybernétique<sup>151</sup>.

La phénoménologie patrimoniale nous dispose des représentations matérialisées reconnues et valorisées hic et nunc par l'UNESCO, alors, pour la mise au jour de notre texte /patrimonialisation/ nous adoptons une démarche ethnométhodologique. La présentation que fait A.Ogien de la méthode de Garfinkel résume bien la nôtre en tant que relevé de « l'accomplissement pratique de l'action en commun telle qu'elle se réalise dans son déroulement temporel » (Ogien, 2016).

Cette posture méthodologique, que nous adoptons dans un premier temps pour la reconstitution de notre texte « signifiant-en-devenir », vise l'observation la plus complète possible de l'écriture du patrimoine « en train de se faire »<sup>152</sup>. Nous tentons de rendre compte du mécanisme des opérations de traduction que les acteurs mettent en œuvre dans le traitement de la patrimonialisation mondiale, et ce faisant de décrire comment, et avec quoi, ils se saisissent au préalable d'une candidature à l'UNESCO.

Le point de départ de notre réflexion doctorale était l'inscription sur la liste de l'UNESCO d'un bien reconnu alors patrimoine mondial de l'humanité, et notre sujet de recherche s'est mué en la compréhension de ce qui l'avait permise. Notre texte « à reconstituer » pour l'analyse est donc pensé a priori comme borné par deux balises temporelles, lesquelles sont le moment de cette inscription de valorisation pour la première, et le déclenchement, du moins l'annonce officielle, de la candidature du bien pour la seconde. À la manière de René Passeron pour la peinture, nous proposons de « remonter en amont de l'œuvre, pour mettre en lumière les conditions (de tous ordres) qui font de la création une activité spécifique de

---

<sup>151</sup> Définie globalement comme une « modélisation de la relation entre les éléments d'un système, par l'étude de l'information et des principes d'interaction ».

<sup>152</sup> Parce que nous reconstituons le processus d'écriture

l'humain »<sup>153</sup>. Ainsi nous verrons comment cette *mise en mots* du patrimoine s'est élaborée, et comment cette *mise en texte* a pris forme.

Notre reconstitution démarre donc à partir d'un rendez-vous institutionnel annuel, en l'occurrence le Comité du patrimoine, durant lequel les évaluations déterminantes et les décisions d'inscriptions se déroulent. Dans notre recherche, la patrimonialisation UNESCO se déplie, ou se dévoile par des plis, puisque nous la prenons à rebours, telle une suite de phases calendaires. Nous voudrions cependant l'analyser en dépassant le simple étalage de la progression rétrospective de ses étapes chronologiques. En outre, cet aspect chronologique de la candidature pourrait être réfléchi par la médiologie présentée comme une « méthode d'analyse, pour comprendre le transfert dans la durée d'une information »<sup>154</sup>, mais la médiologie nous intéresse surtout pour les définitions qu'elle a formulées. Car, nonobstant notre affinité de jeune chercheur avec la présentation de la médiologie de Régis Debray : « On se conduit en médiologue chaque fois qu'on tire au jour les corrélations unissant un corpus symbolique (une religion, une doctrine, un genre artistique, une discipline, etc.), une forme d'organisation collective (une église, un parti, une école, une académie) et un système technique de communication (saisie, archivage et circulation des traces) » (Michel, Cavaillé, 2009 : 17), et, alors que notre tentative de recherche vise précisément la mise au jour des corrélations entre un système d'écriture comprenant des documents, des organisations et les mécanismes qui le soutiennent, pourtant, nous ne trouvons pas d'explication, de démarche concrètement balisée, ou de protocole méthodologique strictement décrit qui nous permette ici de nous revendiquer d'une analyse spécifiquement médiologique. Pour nous, l'approche médiologique demeure trop abstraite, ou trop intuitive, pour nous en revendiquer.

La problématisation d'une valorisation mondiale du patrimoine en tant que textualisation, telle que nous l'avons envisagée, oblige la prise en compte des acteurs. En conséquence, notre positionnement implique d'inclure dans notre texte l'explicitation d'un dispositif technique institutionnel pour rendre visibles les personnes qui y prennent part, comme aussi l'explication des procédures et des protocoles de candidature pour donner à voir comment ces personnes participent. En outre, si nous considérons la patrimonialisation comme une écriture d'éléments hétérogènes faisant tous « traces », et à ce titre investis dans l'« autorité » (Wathelet, 2012) de la candidature, nous avançons ici une série de questions :

---

<sup>153</sup> Site web Klincksieck, « éditions », *présentation de l'ouvrage de René Passeron, « Pour une philosophie de la création », paru en 1989*, dernière vérification le 04/10/2020, URL : <https://www.klincksieck.com/livre/300-pour-une-philosophie-de-la-creation>

<sup>154</sup> Site web sur la médiologie, URL : <http://www.mediologie.org>

comment chacun gère l'appareil documentaire ad hoc ? De quelle manière la normalisation rédactionnelle affecte-t-elle les « écrivains » ? Et, puisque « le pouvoir de l'acte de langage est dans le statut du sujet parlant » (Boyer, Lauchard, 2016), comment l'autorité est-elle partagée ?

La reconstitution de notre texte « patrimonialisation » inclut le moment d'inscription, de fait le patrimoine dans sa forme reconnue, et doit donc le donner à lire aussi. C'est pourquoi nous considérons cette valeur patrimoniale mondiale dans ce qui a permis au Comité de l'évaluer : son dossier de candidature accompagné des rapports des experts.

### **II. 1.2.2. La greffe de la SAR**

Comme tous les programmes de l'UNESCO depuis sa création en 1945, celui qui concerne le patrimoine mondial participe au projet d'après-guerre. Par ce dessein culturel, les États parties réunis ont voulu « construire la paix », soit : bâtir, fonder, édifier, inventer, innover les relations diplomatiques. La perpétuation du projet de patrimonialisation à l'échelle mondiale de l'UNESCO a été possible puisque nous voyons l'allongement de la liste par la transmission du protocole dans la durée. En sociologie, « une innovation est une invention qui s'est répandue » (Gaglio, 2011). Ici, nous pouvons parler d'innovation parce que même si le phénomène de patrimonialisation n'est pas nouveau, qu'il circule toujours et depuis son institutionnalisation selon les modalités d'application ou de création de normes, d'une part la reconnaissance donne au patrimoine une dimension nouvelle, d'autre part son accélération comme nous l'avons montré en amont a fait exploser les standards du patrimoine par une manifestation suffisamment soudaine et surtout dans un temps relativement court en regard de l'histoire de la transmission patrimoniale -nous le reprecisons : en un peu plus d'une vingtaine d'années contre deux siècles- mettant à jour de nouveaux référents sociaux et culturels. Par induction, nous pouvons dire que cette accélération a également fait éclater les manières de le traiter, et cela se confirme en prenant l'exemple du plan de gestion du patrimoine susceptible d'être inscrit. Il a pris une importance considérable dans l'évaluation positive de la candidature depuis 2007, alors que pour certains patrimoines valorisés avant cette date les gestionnaires n'étaient pas identifiés du tout<sup>155</sup>, et nous verrons que les évolutions de la trame documentaire prescrite par l'institution ont amené à un glissement vers des partenariats<sup>156</sup>

---

<sup>155</sup> C'est le cas de « Paris, rive de Seine » inscrit en 1991, patrimoine mondial dont nous parlerons plus loin du feu de son actualité au moment de notre rédaction en l'incendie d'un de ses éléments la cathédrale Notre Dame.

<sup>156</sup> « des formes hybrides de « faire ensemble » entre acteurs économiques et associatifs. Le partenariat est en effet le fruit d'un croisement entre deux types d'acteurs appartenant à des « mondes » différents », (Errecart, 2009 : 263)

nouveaux comme dans ce cas du plan de gestion dont l'importance grandissante a exigé notamment une implication accrue des professionnels de l'urbanisme durant la rédaction du dossier. Nous verrons aussi, qu'au-delà des informations nouvelles demandées provoquant une nouvelle configuration des réseaux partenariaux<sup>157</sup>, que le type de candidature a évolué en même temps que bougeaient les définitions traditionnelles de certaines notions du lexique patrimonial comme « paysage », « terroir », que d'autres propres à certains sites telles que « vie ouvrière », « héritage minier » étaient affutées, et que le répertoire des qualifications spatiales du bien se complexifiait avec les mots par exemple de « sites », « zones », « ensemble ». Nous verrons également que la nature des candidatures a évolué dans la mouvance de la création d'une nouvelle Convention en 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La légitimité de ce dernier semble cependant soulever moins d'enjeux et être de moindre portée en tant qu'il n'arbore pas le cumul ou l'apposition concomitante des deux vocables symboliquement chargés, englobants et globalisants, du « mondial » et « de l'humanité ». Pour autant, l'inscription au PCI exige la même démarche d'écriture, soit la nécessité de traduire pour inscrire, que le PMH. Si bien que nous poserons aussi dans ces cas de labellisation des traditions ou de cultures orales les questions de la découverte et/ou de la réappropriation du patrimoine par, et dans, cette mise en visibilité matérialisée instituée. Nous établirons alors que les innovations culturelles illustrent car résultent des adaptations institutionnelles, mais qu'elles les impulsent aussi.

La SAR nous permet de nous emparer de la candidature à l'UNESCO en ne faisant pas de coupures entre l'humain et le non humain, entre le tangible et l'immatériel, et convient à la saisie du terrain de notre recherche tant ses deux versants sont imbriqués, voire consubstantiels dans le cas du patrimoine.

En effet, le structurel et le fonctionnel sont confondus dans une candidature au patrimoine mondial de l'humanité. La dimension matérielle de la candidature est soumise à la vitalité organisationnelle du réseau d'auteurs et même des acteurs non rédacteurs. Et l'inverse est vrai : pour faire patrimoine, le document et l'organisation dépendent l'un de l'autre. L'éclairage du processus d'innovation de la patrimonialisation de l'UNESCO concerne donc l'écriture du patrimoine notamment par les nouvelles normes de sa traduction documentaire visible dans la constitution de dossiers et par les adaptations organisationnelles qu'elle requiert. Cependant, bien que documents et organisations aient, possiblement selon nous, les

---

<sup>157</sup> Par exemple dans la redéfinition des « collaborateurs », (Bouillon, Mass, 2009)



mêmes caractères déterminants pour le bon déroulement de la candidature, ils sont de natures différentes.

## **II. 2. Discussion sur les différences entre « document », « texte » et « organisation ».**

Comme nous l'avons expliqué en parlant de l'écriture en SIC, selon qu'ils ont été « produits par » ou « mobilisés pour » le fonctionnement de l'organisation, les documents pourront être référencés comme écrits *du* travail ou écrit *de* travail. Ils peuvent en effet être l'objet de la recherche ou l'outil de l'investigation. Aussi, leur catégorisation s'effectue en regard du moment où ils apparaissent dans l'environnement mis en question. De même en ce qui concerne la patrimonialisation, la qualification des éléments en « document » ou en « monument » réfère à la temporalité du processus au terme duquel ils pourront constituer un matériau d'étude distinct et de classification différente. Ainsi, la matérialité de l'élément étudié désignera selon l'état d'avancement de la patrimonialisation, et selon l'usage auquel il est destiné, un document ou un monument. Cette dichotomie de la matérialité patrimoniale entre l'élément qui sert à l'élaboration et l'élément considéré comme fini se retrouve en histoire, entendue comme discipline. En effet, selon Jacques Le Goff : « la mémoire collective et sa forme scientifique, l'histoire, s'appliquent à deux types de matériaux : les documents et les monuments. (...) Les monuments, héritage du passé, et les documents, choisis par l'historien. » Or, si le récit historique peut plus ou moins bien se distinguer des sources qui l'ont fait émerger, dans le domaine de la valorisation culturelle les terminologies « document » et « monument » désignent souvent un même objet. Pour ce qui concerne notre sujet de recherche, la reconnaissance UNESCO procède d'une inscription documentaire qui renvoie à des éléments tangibles lesquels étaient, en plus pour rajouter à la confusion et au risque d'assimilation des deux car « document et monument entretiennent des rapports étroits, au point que leurs statuts, parfois, se confondent ou s'échangent » (Baboulet, 2001), jusqu'à une dizaine d'années souvent des édifices imposants en taille. Mais l'intention qui sous-tend les actions mises en œuvre en vue de la patrimonialisation demeure essentielle dans la qualification des éléments patrimoniaux en « document » ou en « monument ». Ainsi les élaborations patrimoniales, prises comme les traductions successives matérielles ou non, préalables à l'inscription, lesquelles figent le bien dans une catégorisation pour un temps plus ou moins long lui sont tout aussi constitutives. Pour nous, ces élaborations doivent donc être

tout autant prises en compte que le choix de la dénomination arrêtée si l'on veut en comprendre les contours officiels. Dans « *La temporalité à l'œuvre* » (Di Liberti, 2014), Giuseppe Di Liberti écrit que « le document est un objet social dont l'existence dépend d'un acte d'inscription » et explique<sup>158</sup> la possibilité de considérer alors comme document tout ce qui intègre la culture écrite. La distinction entre « monuments » et « documents » en ce cas où toutes traces peuvent être « documents » se rapporte aux facultés de changement -ou à l'aisance de sa manipulation par l'humain- de l'objet considéré face au temps. Le document est le plus malléable. Il revêt plusieurs formes et est soumis au prisme intellectuel pouvant être lui-même multiple dans un cadre de traitement collectif, tandis que le monument désigne une structure figée plus stabilisée sur le long terme, le monument fixe une « masse » moins aisée à manœuvrer. Aussi, le bâti, entendu comme ensemble de constructions, soulève des questions de valeur résolubles par le point de vue adopté en rapport à son usage, son coût, sa nécessité, et sa préservation demande de savoir si l'édifice remplit une fonction, s'il accomplit ou génère un processus, s'il propose une structure ou un environnement. Le monument a alors une matérialité aussi imposante que la symbolique qu'il renferme, et toutes deux sont reconnaissables et admises par le plus grand nombre, même si parfois la métaphore du monument découvre une banale réification, que nous qualifierons de spontanée – pour ne pas dire irréfléchie – par exemple dans l'exclamation « c'est un monument ! »<sup>159</sup>, à propos d'une personne, d'une chanson ou d'un film en mobilisant des considérations émotionnelles individuelles. À propos de ce sujet trivial<sup>160</sup> des « métaphores spontanées », nous pouvons remarquer que la différence entre le monument et le document est saisissable et qu'elle peut être signalée comme étant faite selon deux mouvements inverses. Dans le premier mouvement, le rapprochement métaphorique va du monument vers la personne, ainsi des qualités ou des caractéristiques exceptionnelles et hors-normes acquises au monument sont attribuées à une personne. Ainsi, Amadou Hampate Ba devient le « vieillard bibliothèque »

<sup>158</sup> « le document est un objet social dont l'existence dépend d'un acte d'inscription. Donc, en revenant à notre time capsule, une ampoule, un paquet de cigarettes sont des documents parce qu'un livre liste ces documents et explique l'intention de la liste. Les exemplaires de ce livre sont eux-mêmes des documents car ils sont à leur tour inscrits dans des catalogues. Sans archives, sans catalogues, sans registres, sans actes, il n'y aurait pas de documents. Bref, ils sont des documents à partir du moment où ils intègrent une culture écrite » (Di Liberti, 2014)

<sup>159</sup> Nous proposons la transcription d'extraits de « *secrets d'histoire : Victor Hugo la face cachée d'un grand homme* »: « Rien n'arrêterait ce monument de la littérature » (5m13s) ; « il n'y a pas une rue il n'y a pas une ville il n'y a une place qui ne portent le nom de Victor Hugo ! » (5m28s) ; « partout partout, même à l'étranger Victor Hugo c'est/ c'est un monument », dernière vérification le 04/09/2018, URL : [https://www.youtube.com/watch?v=S\\_pnLV4EZdw](https://www.youtube.com/watch?v=S_pnLV4EZdw),

<sup>160</sup> Au sens de Jeanneret, « trivial » désigne ce qui est « au carrefour », à la périphérie. En interprétant « trivial » ainsi, nous pourrions dire du propos que ce mot introduit dans notre rédaction qu'il est au carrefour scientifique de notre sujet, à la périphérie de notre réflexion... Nous prenons le mot trivial ici pour introduire un exemple de situation de la vie quotidienne ordinaire.

pour avoir fondé l'institut des sciences humaines à Bamako en 1960 à l'indépendance du Mali, et intègre le conseil exécutif de l'UNESCO de 1962 à 1970. Tandis que dans le second mouvement, ce sont d'abord les comportements humains décelés et interprétés qui vont faire l'objet du rapprochement avec les propriétés documentaires. Dans ce cas, les propriétés de l'acte de déchiffrement sont projetées sur l'individu : « je lis en toi comme dans un livre ouvert... ». La dynamique du sens du mouvement comparatif impulse une signification différente à la comparaison. Dans le premier cas, une personne est élevée comme dans une incantation par cette association au rang d'œuvre remarquable. Dans le second cas, la comparaison semble ramenée la personne à une standardisation évidente figée dans son statut ontologique dénué, ou pour le moins privée de manière intuitive, de tout mystère possible. Les rapprochements opérés par le langage ont donc des effets différents. En sciences du langage, le glissement d'un nom propre vers la désignation d'un comportement social ou de caractéristiques physiques – « Judas » pour la trahison et « Vénus » pour la plastique d'une femme, est dit « appellativisation ». Dans sa thèse, Evgeny Shokhenmayer propose que « le contenu du Npr<sup>161</sup>, l'information associée au nom ou à son porteur, ne s'éclipse pas, mais se conserve en tant qu'invariant qui guide et garantit la succession, la compréhensibilité d'une nouvelle solution nominative » (Shokhenmayer, 2009 : 262), tandis que le nom commun dont la signification repose sur le concept peut désigner distinctement les signes sans les assimiler. Or, en architecture, l'utilisation des noms communs tendent vers la fusion de leurs significations. L'assimilation du document et du monument a affecté la pratique professionnelle par les utilisations de moins en moins distinguées des signes matérialisant leurs concepts<sup>162</sup>. En architecture, « le seul mouvement possible, désormais, latéral et immanent, [est] celui qui conduit l'architecte d'une image à une autre, de l'image au construit, ou du construit à l'image, dans une relative équivalence des termes » (Baboulet, 2001 : 452). Ainsi, la distinction entre le document, le monument, le château ou le palais serait de moins en moins déterminante dans ce domaine.

Selon Seignobos, les documents ne font connaître que la pensée de celui qui les a rédigés, ils ne sont que les traces de faits psychologiques, mais ils peuvent fournir un moyen indirect d'atteindre des faits extérieurs. D'après Seignobos pour qu'un document soit utilisable, il faut savoir avec quels faits le document, ou plutôt son auteur, a été en rapport. Les considérations

---

<sup>161</sup> Npr est l'abréviation de « Nom propre ».

<sup>162</sup> Cette assimilation n'est toutefois pas encore totale : la différence entre document et monument se lie dans les terminologies techniques employées par les professionnels, ainsi le recensement des monuments mobilisera le concept d'« index » plutôt que celui de « liste » affecté à celui des documents.

de Charles Seignobos sur l'histoire en tant que méthode de raisonnement uniquement nous semblent peut-être obsolètes<sup>163</sup> en regard de l'institutionnalisation disciplinaire de l'histoire en tant que science depuis ses travaux, mais son invitation à considérer le document comme trace des faits qui se sont produits en société nous semble proche de certaines propositions contemporaines en sciences humaines et sociales, ainsi que le dit Hervé Brunon : « le statut de n'importe quel matériau provenant du passé dépend [ainsi] de la manière dont l'aborde l'observateur, selon qu'il le considère comme « objet » ou bien comme « instrument » de sa propre investigation » (Brunon, 2006).

Le document réfère à un espace de négociation. Il en est un car : « Les limites du support déterminent l'espace de l'interaction avec l'Autre » (Beguin-Verbrugge, 2014). Le document matérialise les traces d'un espace social dans lequel des acteurs ont produits et exploité des informations « et insister sur leur capacité d'expression et de discussion » (Dalbin, Guyot, 2007 : 4). Pour nous, le document, pris comme artefact de ce et ceux qui lui ont donné forme et ce qu'il génère de discussions, constitue un texte ainsi que nous l'avons déjà dit à propos de notre appropriation de la CCO. Le texte documentaire ne s'arrête pas à la découpe palpable autour des inscriptions visibles qui ceignent l'espace de négociation. La bordure signifie (Annette Beguin-Verbrugge, 2006). La signification du document se prolonge par, et dans, les options qui ont été choisies pour les formats de son impression, de son édition, des conditions de sa consultation, de son « traitement » informatisé ou non jusque dans la police utilisée. Annette Beguin-Verbrugge veut montrer que « le cadre (par exemple la maquette) n'est pas qu'un élément morphologique externe au matériau informationnel qu'il « présente », mais qu'il remplit un rôle d'organisateur textuel et iconique. A ce titre, il produit du sens, sinon la plupart du temps, à l'insu des lecteurs » (Charbonnier, 2007). Lorsque Christophe Bardin propose de résumer l'ouvrage « *Images en texte, Images du texte. Dispositifs graphiques et communication écrite* » en une phrase, on approche pratiquement une dimension métaphysique de l'écriture et la possibilité de vivre une réception transcendante du document. Il exacerbe en effet le rôle de la perception du document, par le réfléchissement de son économie et de son esthétique sur le lecteur, en mettant en exergue que « le texte écrit est aussi une image dont la perception a autant d'importance que l'écrit lui-même » (Bardin, 2007). Susan Kovacs présente le même ouvrage et la thèse de Beguin-Verbrugge de manière

---

<sup>163</sup> Quand d'autres éléments théoriques qu'il a écrit nous semblent indubitablement modernes : « En fait, en science sociale, on opère, non pas sur des objets réels, mais sur les représentations qu'on se fait des objets. On ne voit pas les hommes, les animaux, les maisons qu'on recense, on ne voit pas les institutions qu'on décrit. On est obligé de s'imaginer les hommes, les objets, les actes, les motifs qu'on étudie. Ce sont ces images qui sont la matière pratique de la science sociale ; ce sont ces images qu'on analyse » (Prost, 1994 : 109).

un peu moins mystique, quoiqu'elle rappelle que « les effets cognitifs du cadre sont subliminaux », et nous comprenons que par-delà ces deux notes de lecture s'étendent le problème de la définition du document et l'enjeu de cerner « la relation entre sémiologie et perception dans la construction de sens par le lecteur » (Kovacs, 2009).

Outre-manche, les chercheurs en sciences de l'information tentent une harmonisation de la théorie du document. À l'occasion de la parution de l'ouvrage collectif : « *Le document, communication et mémoire* », l'entretien avec André Tricot (David, 2017) consultable sur le blog des archivistes du Québec situe une définition harmonisée autour de la fonction du document. On y relève, comme dans celle élaborée en France dans différents travaux<sup>164</sup> sur le type de document, les points d'articulations entre la forme et le contenu, lesquels doivent être des variables obligatoirement identifiées pour la mise en œuvre d'une analyse scientifique. Ainsi le collectif Roger T. Pédaque<sup>165</sup>, concentré sur le document numérique, dénombre trois facettes du document : la forme, le contenu, le médium<sup>166</sup> et propose que ces trois facettes sont liées entre elles. D'où, le circuit technologique dans lequel le document s'inscrit et le cheminement qu'il peut y faire en évoluant participent à entretenir la vivacité des débats sur sa nature. Or, les réseaux documentaires ont muté avec la déferlante du numérique (Chartron, 2013), laquelle oblige à reconsidérer le document en ce que « la norme informatique impose des formats de fichiers spécifiques » (Babou, Le Marec, 2008 : 135). Babou et Le Marec expliquent que cette mutation affecte les procédés de patrimonialisation dans le domaine scientifique : « On pourrait penser que la constitution de collections à des fins de création d'un patrimoine scientifique précéderait la communication, qui n'interviendrait qu'ensuite. Or ce sont les préoccupations communicationnelles ou éditoriales qui inspirent ou structurent des dynamiques de collecte » (Babou, Le Marec, 2008 : 125). De même, l'informatisation des procédures documentaires ont affectés les processus communicationnels dans les musées (Rizza, Barbant, Le Bœuf et al, 2014). Nous pouvons le lire dans le dossier du numéro 51 de la revue « *Documentaliste-Sciences de l'information* » paru en 2014 et consacré aux nouvelles pratiques documentaires muséales in situ. En effet dans ces espaces dédiés à la culture, la

---

<sup>164</sup> Dans le cas du projet SENTERRITOIRE, les chercheurs ont questionné l'adaptabilité d'une méthode à un type de document : « Ces documents renferment différents types d'informations se rapportant à des acteurs, des opinions, des informations géographiques, et tout autre aspect lié plus généralement à la notion de territoire. Cependant, il est extrêmement difficile d'identifier puis de mettre en relation les opinions et ces informations. Dans cet article, nous décrivons (1) la méthode semi-automatique qui combine une chaîne de traitement automatique du langage naturel et des techniques de fouilles de textes pour détecter les opinions relatives aux informations géospatiales formant un territoire, et (2) le démonstrateur associé » (Kergosien, Maurel, Roche, Teisseire, 2015)

<sup>165</sup> Nom collectif d'un réseau de scientifiques francophones

<sup>166</sup> Wikipédia, « Les travaux de Roger T. Pédaque », *Jean-Michel Salain*, dernière vérification juillet 2019, URL : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Michel\\_Sala%C3%BCn](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Michel_Sala%C3%BCn)

médiation soutenue par la technologie (projection de films courts, programmes interactifs avec écran, découverte thématique en réalité augmentée) aura demandé aux professionnels du musée une production documentaire renouvelée, d'une part pour la communication et l'explication aux visiteurs lesquels deviennent co-constructeurs de leurs parcours au sein de l'enceinte, comme ils le sont en visitant une collection en ligne par exemple sans la présence d'un guide-conférencier, et d'autre part pour leur organisation interne (Rizza, 2014) notamment pour l'inventaire muséographique. Mais la notion de document bouge aussi dans les cas de la numérisation des archives lorsque leur préservation passe de leur manipulation « entre deux feuilles de rhodoïd, ou mieux dans un emboîtement de plexiglace » (Babelon, 1962) à celle par microfiches ou cd-rom. Du reste, l'alliance du document et des technologies numériques offre des options nouvelles de sauvegarde du patrimoine dit « immatériel » ainsi que l'occasion d'établir une nouvelle distinction dans les catégories documentaires. Le philosophe italien Maurizio Ferraris propose d'établir la distinction entre le document au sens « fort » (au sens juridique cette qualification correspond à l'inscription d'un acte) et le document au sens « faible » qui renvoie à l'enregistrement d'un fait (Severo, Filipponi, 2017). Ainsi, le « paradoxe documentaire » peut-il être relativisé.

Comme le démontrent Marta Severo et Fernando Filipponi à propos du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, la création de sites web ouverts et collaboratifs dédiés à maintenir le patrimoine vivant s'ajoutent à l'enregistrement numérique officiel et institutionnel du bien par une dynamique de participation collective d'anonymes. Cette étude montre un des choix d'options possibles pour documenter le PCI sans le figer : l'enregistrer d'une part de manière institutionnelle par un site web avec les documents « forts », et d'autre part le laisser évoluer par un autre site web libre d'accès en brassant des documents « faibles »<sup>167</sup>.

Ces deux versants du document nous semblent proches de la théorie de Manuel Zacklad relative aux nouvelles techniques de recherche d'informations lorsqu'il propose de distinguer deux sortes de documents : d'un côté, les documents « ressources » désignant ceux qui sont en constante évolution, et de l'autre, les documents « contenant des termes » considérés

---

<sup>167</sup> Nous trouvons intéressant de donner à lire dans sa version originale le passage écrit par Severo et Filipponi concernant la distinction entre documents forts et documents faibles : « Par ailleurs, l'auteur introduit une distinction entre document faible et document fort. Le document au sens fort (document juridique) est l'inscription d'un acte. Le document au sens faible est l'enregistrement d'un fait. Document faible et document fort ont à la fois une valeur sociale. Cependant, le document fort a également une valeur normative, institutionnelle et politique. Du point de vue ontologique, le document fort est un acte tandis que le document faible n'est qu'une preuve. L'auteur précise: « dans ce contexte, le document au sens fort est principalement lié à l'écriture, alors que le document au sens faible peut être -généralement dans le cas de traces et de découvertes – confiné à une archi-écriture» (2012, traduction de l'auteur). Dans la définition du philosophe italien l'archi-écriture est « autour de l'écriture »: elle comprend « les milliers de façons dont nous gardons trace de l'expérience quotidienne » (2012, traduction de l'auteur). Il s'agit donc des rites, de la mémoire, des traces animales, etc. »

comme stabilisés. Dès lors, redéfini en regard contextualisé des nouvelles technologies, le concept de document fusionne de plus en plus avec celui de l'immatérialité. Manuel Zacklad théorise cette nouvelle appréhension du document en « document pour l'action » (DopA, 2004) le présentant comme « un artefact médiateur à dominante sémiotique inséré dans des flux transactionnels »<sup>168</sup>. Le document devient un repère de cohérence sémiologique pour la recherche d'information. Il transcende sa matérialité, et s'il ne la perd complètement il semble qu'elle soit en tout cas plus évanescence jusque dans les nominations des supports de recherche telle que la « bibliographie », laquelle évoquait pour nous jusque-là une quantité importante de références avec cette image personnelle sûrement désuète d'une haute montagne d'ouvrages mais qui est devenue elle aussi plus aérienne et arachnéenne en s'appelant désormais « sources et ressources » (Chartron, 2013).

Le « premier web » s'inscrivait dans la continuité des systèmes documentaires. Tim Berners-Lee l'avait baptisé lui-même « web de documents ». Jean-Michel Salaün<sup>169</sup> montre comment l'entrée active des internautes a bouleversé le système de l'internet documentaire et son économie. Les pratiques telles que l'échange et l'écriture augmentée remettent en cause le droit d'auteur et le statut du document. Selon Salaün : « néanmoins le néo-document garde une parenté avec le document du Moyen-âge. On retrouve de règles typographiques quasi-identiques telle que la marginalia ». Nous sommes aujourd'hui dans la « troisième étape du web » qu'il est convenu d'appeler « web de données ». Désormais, la notion de document est plus « élastique »<sup>170</sup> : « le développement du partage et son économie associée ont débouché sur deux révisions documentaires importantes : un ébranlement du statut traditionnel du document et une documentarisation des individus » (Germain, et *al*, 2013).

Le document dans notre recherche désigne ce qui représente matériellement le patrimoine ou ce qui contribue de manière tangible à le construire. Il peut être de nature écrite, photographique et même sonore. Le document est la matérialisation d'informations en vue d'en permettre leurs traitements, et n'est donc pas immuable. En revanche si le patrimoine peut être qualifié de vivant, le document reste un élément inerte. De la même manière que le patrimoine cependant, il est vecteur et/ou représentation de l'action. Et de la même manière que le patrimoine, il peut prendre plusieurs formes liées à la médiation des savoirs. En ce qui concerne ceux de l'UNESCO, Camille Rondot en a compilé de nombreux dans sa thèse et

---

<sup>168</sup> Blog de Manuel Zacklad, URL : <http://zacklad.over-blog.com/2013/12/th%C3%A9orie-du-document.html>

<sup>169</sup> Wikipédia, « Jean-Michel Salaün », op.cit.

<sup>170</sup> Annexe 8 : l'appel à communication du Colloque International sur le Document Numérique (2017) indique les nombreuses métamorphoses du document à explorer.

donne à voir notamment ceux du site web de l'ONG: le document peut être par exemples un graphique en barres, en flèches, un planisphère, une carte de réseau, un dessin métonymique (une bouteille pour l'eau), une citation, ou encore un volume pourcenté (Rondot, 2015 :133). Rondot montre aussi comment la police d'écriture influe sur l'esthétique d'une information et contribue à sa visibilité.

Pour nous, « un document désigne ce qui peut être matériellement traité »<sup>171</sup>. Toutefois, nous lui reconnaissons une part constitutive immatérielle, car notre approche communicationnelle de la patrimonialisation UNESCO, qui nous amène à la proposition de l'abolition de la dichotomie entre le fond et la forme puis, nous le verrons, à cette confirmation par l'analyse de nos documents, dévoile une procédure de traitement impalpable et propre à l'organisation, nous entendons par là : hors de l'inscription rédigée. Dans le cadre de notre recherche, le traitement documentaire du patrimoine (rédaction, qualification, circulation) est intrinsèque à la candidature. En effet, les documents de la patrimonialisation dévoilent car ils « contiennent » la procédure de valorisation qui a permis à ces documents d'advenir. La structuration du contenu documentaire est imputable au processus qui s'y inclue. Dans notre recherche, il n'y a pas d'opposition entre le fond et la forme car l'un n'existe pas sans l'autre<sup>172</sup>. Il y a en revanche une différence concernant leur degré et leur niveau de matérialité dans leur visibilité. C'est ce qui nécessite de considérer « l'extérieur » du document, qui lui reste malgré tout constitutif, en mobilisant une autre dimension conceptuelle de la mise en texte. En littérature, « aux yeux de Flaubert, l'opposition même du fond et de la forme (qui) disparaît (...) l'écriture est un être total » (Barthes, 1972 :136). Dans notre recherche, ce « hors texte » se trouve dans l'organisation ; ce que nous allons développer. Mais d'abord, nous pouvons résumer notre définition du document par trois aspects, lesquels ne peuvent convenir pour définir l'organisation. Un document est tangible, il autorise la permanence, et il performe une réalité. Pour Fraenkel et Denis c'est justement la permanence qui permet la performativité (Denis, 2006), tandis que l'organisation est immatérielle, mouvante et ondoyante. En tant qu'enchevêtrement de communication<sup>173</sup>, elle constitue ce que l'école de Palo Alto désigne « réalité secondaire ». L'organisation se constitue par, et en, flux communicationnel, écrit ou oral, dont les formes et les fonctionnements sont descriptibles,

---

<sup>171</sup> Une « phrase-résumée » synthétisant une discussion sur le document lors de séance de travail avec Patrice de La Broise.

<sup>172</sup> En histoire, Le Goff et Schmitt le proposait aussi : « Or, il n'y a pas d'opposition entre le fond et la forme, l'un n'existe pas sans l'autre », (Le Goff, Schmitt, 1996 :10)

<sup>173</sup> L'organisation comme réalité secondaire de l'école de Palo Alto, dont Mucchielli se réclame, est un ensemble de sous-systèmes enchevêtrés de communications-relations.



entendons « visualisables », notamment par l'analyse de ses informations sélectionnées pour l'archivage ou pour la transmission. Ainsi : « pour exister, l'organisation doit être textualisable »<sup>174</sup>. Selon la « définition de l'organisation proposée par Pierre de Saint Georges (2006), on peut considérer celle-ci comme une forme sociale mise en dynamique par ses acteurs dans un contexte social donné. On peut donc appréhender l'organisation comme un système de communication. On y trouve des individus en interaction entre eux mais également avec des éléments n'étant ni des individus ni des groupes (Duterme, 2002) » (D'Arripe, 2009 :132).

Il nous semble que lorsque que le sens commun l'évoque, l'organisation est entendue comme une « manière de faire », ainsi que l'exprime la conclusion ordinaire à propos du quotidien : « c'est une question d'organisation ». Pour nous intuitivement l'organisation désigne le rassemblement d'un nombre plus ou moins important de personnes œuvrant dans un domaine économique ou politique soucieux de sa rentabilité et/ ou du respect de l'éthique affichée, et, quand il s'agit de la dénomination d'un collectif, si « l'organisation » est le plus souvent imaginée comme une entreprise, elle ne peut seulement l'être dans le sens d'une « société commerciale » mais plutôt dans le sens d'une mise en action collective. Nous entendons que sous couvert de la représentation dominante d'un nombre plus ou moins important de personnes en contact régulier se niche les ressorts de la mise en œuvre collective dans un domaine circonscrit (économique, politique ou socioculturelle) avec des objectifs en perspectives et une éthique prescrite. C'est ce que l'approche communicationnelle peut préconiser de la définition de l'organisation : « un système social autour d'un but » (Dalbin, Guyot, 2007). Nous nous demandons comment compartimenter en organisation distincte, et de manière congruente à l'éclairage des rôles de chacune, la méta-structuration des humains constituée à l'occasion d'une candidature au patrimoine de l'UNESCO.

Selon Christian Le Moëne, « l'organisation est ce qui résulte d'un projet et fait tenir tout cela ensemble » (Le Moëne, 2008). Nous rapprochons cette définition de celle du patrimoine telle que proposée en médiologie : « stock des traces accessibles dans un cadre donné (local, régional, national, humain), et qui contribue à maintenir ce même cadre »<sup>175</sup>, du fait de la similitude maximale entre contenant et contenu que ces deux définitions insinuent. Alors, en considérant la patrimonialisation à l'échelle mondiale comme le projet (dont la qualification d'idéologique de ce rapprochement des peuples par la reconnaissance culturelle serait un autre problème), en sachant que les initiateurs du projet sont les états parties représentant leurs pays

<sup>174</sup> Propos de Patrice de La Broise, séance de direction de recherche, avril 2017.

<sup>175</sup> Site web de la médiologie, « abécédaire », URL : <http://mediologie.org/presentation/abecedaire4.html>

et leurs populations et que le projet tient sans que d'aucun ne s'y oppose, selon ces définitions l'organisation serait l'humanité. À plus petite échelle, une autre définition de l'organisation par Le Moëne<sup>176</sup> rejoint celle de Freeman à propos des parties prenantes : « tout groupe ou tout individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs d'une organisation »<sup>177</sup>. Développée surtout dans le cadre de l'entreprise<sup>178</sup>, la théorie des parties prenantes met l'accent moins sur la concurrence que sur le bénéfice que les acteurs attendent d'une stratégie transparente et permet de questionner les intérêts et les objectifs des groupes organisés. « La théorie des parties prenantes est désormais largement diffusée, reprise notamment dans l'ISO 26000, le texte international de référence en matière de responsabilité sociétale des entreprises »<sup>179</sup>. La référence à la notion de partie prenante peut être considérée comme un « objet frontière », c'est-à-dire comme référence à un objet qui peut circuler à l'intérieur de plusieurs communautés en conservant le même nom sans pour autant recouvrir les mêmes réalités (une isonymie). Pour appréhender le fonctionnement de l'organisation à travers cette notion, Freeman propose trois niveaux d'étude<sup>180</sup>. Le troisième, appelé « niveau rationnel », consiste à mettre en exergue l'ensemble des parties prenantes. La *stakeholder approach*<sup>181</sup> nous invite donc à considérer l'organisation au prisme de plusieurs groupes et à questionner les modalités d'assemblage de leurs actions possiblement hétérogènes tendant pourtant vers un même objectif sans n'en défavoriser aucun. En rapportant notre sujet de recherche à cette approche puisque la patrimonialisation mondiale n'est pas conduite par l'UNESCO seule et que l'organisation non gouvernementale se déploie elle-même en

<sup>176</sup> « les organisations sont éventuellement considérées comme des institutions sociales, qu'elles soient une famille, une association, une entreprise, une société, ou comme des artefacts, organisations projets structurées selon des normes et procédures en fonction d'un but déterminé et limité », (Le Moëne, 2015).

<sup>177</sup> Site web le Sensemaking, « La théorie des parties prenantes », dernière vérification le 21/07/2019, URL : <http://tersensemaking.e-monsite.com/pages/definition-des-concepts/les-parties-prenantes-selon-freeman.html>, et, DAMAK AYADI, Salma, « La théorie des parties prenantes : Théorie empirique ou théorie normative ? Identification et maîtrise des risques : enjeux pour l'audit, la comptabilité et le contrôle de gestion », May 2003, Belgique. pp.CD-Rom, halshs-00582754, pdf, page 4.

<sup>178</sup> Site web Piloter la performance, « Méthodes, outils et techniques », URL : <https://www.piloter.org/>

<sup>179</sup> Site web Nicomak, « Ed Freeman et la théorie des parties prenantes », dernière vérification le 14/07/2019, URL : <https://www.spidermak.com/fr/ed-freeman-theorie-parties-prenantes>

<sup>180</sup> Les deux premiers niveaux sont appelés : « transactionnel » et « processuel ». Pour Freeman, le troisième est prioritaire, in, blog personnel, « Les parties prenantes selon Freeman », *Le sensemaking*, URL : <http://tersensemaking.e-monsite.com/pages/definition-des-concepts/les-parties-prenantes-selon-freeman.html> <http://tersensemaking.e-monsite.com/pages/definition-des-concepts/les-parties-prenantes-selon-freeman.html>

<sup>181</sup> « Si on peut parler d'une « approche » par les parties prenantes (les **stake**holders de E. Freeman), il paraît difficile de l'envisager aujourd'hui comme une « théorie » (voir Gond et Mercier, 2003). Le terme de théorie est en fait employé ici parce que l'approche Parties Prenantes se cherche comme une alternative à une véritable théorie opposée, celle de la Valeur Actionnariale ou des **stock**holders actionnaires. », in, SI&Management, « La « théorie » des parties prenantes : gouvernance élargie, responsabilité sociale d'entreprise – E. Freeman », Site réalisé par [P.L. Faure](#), [F. Geoffroy](#) et [A. Nygren](#), dernière vérification le 14/07/2019, URL : <http://www.sietmanagement.fr/lapproche-par-les-parties-prenantes-gouvernance-responsabilite-e-freeman>

subdivisions, nous pourrions considérer nos « groupes » ou nos « organisations » comme les « actants » en nous référant à l'*Actor-network theory* en tant que ces éléments qui cherchent « à courber l'espace autour de lui, à rendre d'autres éléments dépendants de lui, à traduire les volontés dans le langage de la sienne propre » (Callon et Latour, 1981)<sup>182</sup> pour nous demander par exemple comment s'applique le principe de subsidiarité, et chercher à découvrir à quels échelons du dispositif se prennent quelles décisions.

Puisque le processus de labellisation UNESCO est un processus communicationnel qui se déploie à différents niveaux organisationnels, et que la mise en texte du patrimoine mondiale tisse un réseau de plusieurs types d'organisations, la candidature d'un bien au patrimoine mondial de l'UNESCO est l'occasion d'éclairer le lien entre communication et performativité organisationnelle. Nous y voyons aussi l'occasion de mettre en lumière la construction des *méta*-organisations par la performativité communicationnelle des organisations entre elles dans le questionnement notamment de leur existence individuelle intrinsèque à la candidature. Alors que notre recherche concerne plusieurs types d'organisations, avant d'exposer la méthode que nous avons appliquée dans notre approche pour nous permettre de comprendre comment ces organisations fonctionnent ensemble en ayant des envergures, des objectifs, des moyens, et des longévités différentes, nous faisons ici une présentation rapide et succincte des différents types d'organisations qui concernent a priori notre sujet, et que nous allons donc rencontrer durant notre recherche sur la valorisation du patrimoine mise en texte.

L'institution, « une chose de l'esprit » pour Searle, entendue comme artefact de « l'intentionnalité collective » (Monnet, Navarro, 2009), désigne une convention établie par un accord mutuel entre des hommes, donc arbitraire mais aussi historiquement daté. Les institutions constituent le faisceau diversifié des solutions apportées par l'Homme aux problèmes posés par les besoins naturels vécus en société (Malinowski, 1944). Proche de cette idée, Frédéric Worms définit l'institution comme ce qui rend la vie possible. Alors pour nous l'UNESCO en est, en tant que par ses deux Conventions du patrimoine, elle a organisé une manière « visible » de gérer l'héritage mondial. Toutefois, l'analyse institutionnelle, selon Georges Lapassade, permet de mettre à jour des aspects invisibles des organisations car « l'origine et le sens de ce qui se passe dans les groupes humains ne doit pas être cherché seulement dans ce qui apparaît au niveau visible de ce qu'on appelle la dynamique de groupe

---

<sup>182</sup> La phrase originale est au singulier : « Un acteur stratégique est « n'importe quel élément qui cherche à courber l'espace autour de lui, à rendre d'autres éléments dépendants de lui, à traduire les volontés dans le langage de la sienne propre » (Callon et Latour, 1981) » (Mallet, 2009 : 49)

(...) il y a une dimension cachée, non analysée et pourtant déterminante : la dimension institutionnelle ». Nous comprenons donc que l'existence de l'institution est d'abord intangible. C'est aussi ce que rapporte Frédéric Lordon qui avance que l'institution désigne « toutes manifestations de la puissance d'un collectif »<sup>183</sup>.

De manière plus spécifique, l'institution désigne, notamment, l'organisme public ou privé établi par la société pour répondre à un besoin déterminé. Pour la préservation des biens culturels, en ce sens, le musée est une institution. Ce qu'on peut lire par ailleurs : « le musée est une institution permanente (...) au service de la société et de son développement »<sup>184</sup> (Regourd, 1999 : 56). C'est un organisme régi par un système juridique déterminé, de droit public ou de droit privé, dédié à la conservation et à l'exposition.

Des ponts peuvent être jetés entre les objets de musée et le patrimoine sur les questions plus précises des modalités de leurs mises-en-scène. Exposition et publicité, sans soulever les mêmes enjeux, sont deux appellations d'une même démarche : celle de la mise en visibilité. Par ailleurs, la « qualité » d'exposition fait désormais aussi l'objet d'évaluation avec le label « Exposition d'intérêt national » attribué aux musées territoriaux par le Ministère de la Culture et créé en 1999.

Vecteur de culture, le patrimoine est aussi facteur de tourisme. Bien que le patrimoine mondial ne soit pas affiché comme construit dans un objectif primordial de rentabilité financière, les enjeux de sa valorisation ne sont pas pour autant complètement déconnectés du monde marchand (Callon, 2009), ni si éloignés du monde de l'entreprise. Outre le tourisme, la patrimonialisation concerne divers secteurs du monde économique. Les propriétés dévolues à l'entreprise (De La Broise, 1996), telles que la compétitivité, l'efficacité ou la rentabilité, en font un terrain privilégié dans les recherches portant sur l'organisation en SIC. En effet, notre discipline a mobilisé fréquemment l'héritage important de la sociologie issu des premières observations de Durkheim, Weber et Marx relativement aux relations entre le capital et le travail (Bagla, 2003), et des nombreuses théories des organisations sont produites suite à des analyses sociologiques menées en entreprises et/ou en regard de structures collectives agissant en fonction de sociétés commerciales dont les finalités sont la circulation et la fructification

---

<sup>183</sup> Propos de Frédéric Lordon captés lors d'une discussion autour de son ouvrage : « *vivre sans* », la fabrique éditions, 31m46s, vidéo du 31/10/2019, 35m04S, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=yGJyvcrZSNU>

<sup>184</sup> Cette définition du musée : « institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'étude, d'éducation et de délectation », date de 2007 mais remonte dans ses principes aux années 60. Elle est citée par Y.Winkin dans une publication sur la modernisation des musées par le Conseil international des musées (ICOM) (Winkin, 2020).

de la richesse monétaire. Michel Crozier, suite à ses analyses des syndicats américains, lors d'un long séjour aux États-Unis sur invitation de la Fondation Ford, « tira un ouvrage<sup>185</sup> qui eut un retentissement mondial » (Le Moëne, 2014 :11). Les travaux de Friedberg, aussi, en sociologie de l'organisation ont permis de dépasser l'opposition traditionnelle qui bridait la communication entre structures formelles et structures informelles, qu'elles soient opérantes dans des organismes privés ou publics. Par ailleurs, certains objets d'analyse sont communs à l'entrepreneuriat commercial et la communication publique. Nous pensons à la « négociation » laquelle est un objet de questionnement pivot face auquel la sociologie de l'économie et les sciences de la communication se retrouvent en questionnant les conditions de l'efficacité de la négociation contemporaine appelée aussi post-fordiste ou post-taylorienne mises en exergue pour la première, et en analysant les procédés et les effets des négociations contraintes et/ou de coproduction normative pour la seconde. De fait, en SIC, l'entreprise<sup>186</sup> s'avère un champ vivant de réflexion et fécond de définitions souvent par le biais de comparaisons -et c'est là notre intérêt d'y porter attention pour notre recherche impliquant des organisations hétérogènes- à d'autres types d'organisations car « le modèle de management par projet déborde aujourd'hui largement le monde professionnel de l'entreprise pour s'étendre à l'ensemble des organisations et des secteurs d'activités » (Piponnier, 2009), voire à sa généralisation au fonctionnement du collectif en général, entendons les sphères de l'individualisation privées, quand les qualités remarquables de ces organisations pour être appréciées doivent désormais confirmer leur propension et leur aptitude à être comme l'entreprise : *flex*<sup>187</sup>, que nous traduisons comme « adaptable ». Bertrand Fauré et Nicolas Arnaud explorent aussi cette idée de dislocation des environnements par l'action empreinte de responsabilité individuelle qui s'influencent réciproquement dans, et par, la recherche de sens collectif pour penser à nouveaux frais l'économie des organisations (Fauré, Arnaud, 2014), tandis que Norbert Elias a montré la récente montée en puissance du « je » « sous l'effet des jeunes générations nées dans une culture de l'authenticité et la passion d'être soi qui se méfie des enrôlements professionnels » (D'Almeida, 2004). À chacun peut-être maintenant, tel que l'incite à le faire les nouvelles technologies de société venues après l'âge d'or du structuralisme, lequel d'après Jan Baetens « correspond également à celui d'un refus assez net du récit » (Fleury, Walter, 2017), d'enrichir sa *story* par la migration de cette notion de *storytelling*, laquelle était attribuée au moment de son apparition au récit fondateur des

---

<sup>185</sup> Crozier, Michel, « *Le phénomène bureaucratique* », Paris, Seuil, 1963.

<sup>186</sup> entendue, ici encore, comme société à but lucratif

<sup>187</sup> Germain, Perales, Buffard, Chaudiron, Charaudeau, Chartron, Salaün, 2013.

grandes entreprises familiales à l'allure de saga télévisuelle états-unienne des années quatre-vingt et centré de préférence sur la figure fondatrice pionnière de la généalogie dorée qu'il relate. Le « storytelling » « désormais francisé, est devenu un des mots-clés du métalangage ordinaire en cette deuxième décennie du XXI<sup>ème</sup> siècle. Il est dans toutes les bouches, depuis les chroniqueurs médiatiques jusqu'aux conseillers en communication » (Bertrand, 2019) quand dans le même temps pourtant Harmut Rosa note une déperdition généralisée de ce qu'il appelle des « espaces de résonance » (Pencole, 2018), et dont un des symptômes serait la perte justement de ces récits « mythifiant » la réussite des « grands patrons » dont on ne connaît plus le nom aujourd'hui (Navarre, 2019). De ce dernier aspect nous avouons, non sans désolation cependant, ignorer tout ou presque des scandales politico-financiers des Bettencourt et autres Ghosn médiatisés. Il reste que l'enjeu principal de l'entreprise demeure de faire fructifier un capital et de générer des bénéfices. Le but lucratif y prime par opposition à l'association, laquelle fait figure d'« arbitre social » (Errecart, 2014). Les organisations peuvent se différencier aussi par la culture dominante affichée, telle que la « culture de l'efficacité » ou la « culture de l'engagement » (Errecart, 2009 : 264). Elles se rejoignent toutefois sur leur statut de centre de traitement de l'information. L'entreprise, comme toutes les organisations, fonctionne de plus en plus en termes de flux et de données. Toutes sont entrées « dans l'ère des Big Data, qui semble être la troisième vague de la révolution numérique »<sup>188</sup>. La digitalisation des organisations n'épargne aucun secteur. Bon nombre d'activités à pratiquer en groupe peuvent se faire en « wi-fi », et les objets ou espaces tangibles qui soutiennent ces activités sociales, culturelles, politiques, économiques, affectives trouvent, presque tous, leur version « e- » : e-book, e-musée, e-déclaration d'impôt, e-sport, ...etc. De la même manière, nous retrouvons le patrimoine mondial en « version numérique » sur les sites web de l'UNESCO et sur celui des autres organisations investies dans la candidature, notamment sur celui des porteurs. Le patrimoine international est aussi « internetialiste »<sup>189</sup>.

---

<sup>188</sup> Germain, Perales, Buffard, Chaudiron, Charaudeau, Chartron, Salaün, 2013, op.cit.

<sup>189</sup> Néologisme créé à partir du mot « internet »

## Chapitre 4: À la recherche du patrimoine mondial

Ce chapitre est titré « à la recherche du patrimoine mondial » car il relate notre progression pragmatique vers notre objet de recherche. Ce titre annonce aussi la contribution méthodologique du développement qui en résulte. Ce chapitre vise à montrer comment nous avons rejoint notre terrain, et de quoi il est fait.

Pour comprendre le processus de patrimonialisation UNESCO nous devons considérer, d'une part les actions à toutes les échelles : articulation micro-méso-meso des procédures et, d'autre part, tous les aspects de la gouvernance autour du projet : orientations politiques, enjeux économiques et touristiques, et représentations sociales.

Il s'agit pour nous de reconstituer ce *plenum*<sup>190</sup> de la patrimonialisation UNESCO, ce monde littéralement plein et rempli d'acteurs aux ontologies variables (Cooren, 2006). À partir des documents, nous pourrions retracer le parcours chronologique d'une candidature dans son contexte avec ce qu'elle demande de constitution de partenariats, de stratégies ou de mise en œuvre des adaptations normatives. Puis, en croisant ce parcours avec les entretiens menés durant la recherche, nous pourrions mieux identifier les complexités de cette patrimonialisation et analyser le rôle de l'écriture pour son émergence et pour ses conditions d'évolution. Alors, bien que nous ayons postulé dès le démarrage de la recherche la nécessaire prise en compte de la dimension organisationnelle de la patrimonialisation pour comprendre le succès pérenne de la valorisation patrimoniale par l'UNESCO, nous avons mûri notre sujet en regard d'abord, pour une grande part, des éléments tangibles qui concourent à la représentation du patrimoine.

Il s'agit aussi pour nous de donner à voir notre *plenum* le plus précisément possible en identifiant d'abord, et en présentant ensuite, concrètement de quels documents et de quelles organisations nous parlons. Pour initier la présentation d'une partie de notre terrain, les méthodes de l'ANT (ou SAR en français) nous permettent de justifier la nôtre, en ce que nous l'avons engagée à partir de documents. Car si : « les ethnométhodologues restent les héritiers de l'approche phénoménologique de Husserl, Merleau-Ponty, Gurwitsch et Schütz et ont donc beaucoup de mal à ne pas prendre les acteurs humains comme point de départ de leurs analyses », il est établi désormais qu' : « À l'inverse, les tenants de l'ANT reconnaissent évidemment les ethnométhodes que développent les êtres humains, mais n'en font pas le point

---

<sup>190</sup> Signifie à peu près « univers », désigne les éléments d'agentivité

de départ analytique (voire même ontologique) de leur réflexion » (Cooren, 2010). Ainsi, la SAR nous offre cette possibilité d'élargir le positionnement épistémologique de l'ethnométhodologie en prenant les agents non humains comme point de départ.

## **I. Le patrimoine mondial, où est-il ?**

Nous avons d'abord fait une docu-genèse de la patrimonialisation UNESCO. Notre corpus a été amorcé par notre lecture du processus par reconstitution documentaire.

En considérant l'impossibilité financière dans le temps du doctorat de se déplacer sur suffisamment de lieux patrimonialisés pour porter la recherche, nous nous sommes tournés en premier lieu vers le téléchargement de documents. Le site de l'organisation intergouvernementale nous est apparu comme celui pouvant offrir la meilleure visibilité et la meilleure fiabilité concernant le PMH en permettant l'accès aux informations les plus complètes, les plus représentatives et les plus cohérentes du processus et ce de manière rassemblée.

Pour le recueil de nos documents nous avons donc choisi dans un premier temps de prioriser le site de l'UNESCO afin d'atteindre de manière plus certaine ce qui se rapporte effectivement au PMH et éviter ainsi de ne nous perdre dans le tri des résultats de recherche nombreux du Web et sans liens directs avec notre sujet. Car, malgré le niveau de pertinence offert par l'informatique et les performances de l'Internet sans cesse améliorés, notamment avec le passage au web 3.0 ou web sémantique, et la précision du profil des recherches du *cybersurfer* établi par les *cookies* au fil de ses requêtes, le recours au moteur de recherche généraliste donne encore certains résultats sans rapport avec l'attente de l'internaute. Dans notre cas, les résultats inutiles à la thèse dans les premiers temps de la recherche doctorale furent par exemple des articles traitant de questions environnementales en lien avec le réchauffement climatique ou des cartes de prévisions météorologiques lorsque nous avons tapé « Climat de Bourgogne ». De fait, la recherche de données et/ou d'informations se rapportant à la patrimonialisation de l'UNESCO selon les résultats du Web soumis au hasard *googleien* empêche la stabilisation d'un cadre d'analyse net et surtout pertinent. Même s'il s'agit du premier moteur de recherche dans le monde en termes de fréquentation, les



« renseignements » obtenus par sa « requête »<sup>191</sup> sont inadéquats à la conduite de notre thèse. Par exemple, en tentant une recherche exploratoire sur les liens entre l'UNESCO et notre candidat viticole, nous tapons dans la barre de recherche de Google : « Climat UNESCO », et nous obtenons alors un article intitulé: « *Climat – UNESCO – Participation de Laurent Fabius à la conférence scientifique sur le dérèglement climatique* », résultat qui n'a, a priori, aucun rapport direct avec la patrimonialisation internationale de la Bourgogne. Cet exemple de recherche hypertextuelle nous montre la difficulté de contextualiser un sujet d'étude en n'utilisant que des résultats aléatoires de l'internet, car en effet, depuis notre page de résultats nous trouvons l'article cité plus haut repris mots pour mots sur plusieurs sites web lesquels sont pour quatre d'entre eux<sup>192</sup>: « *représentation permanente de la France auprès des Nations Unies à Genève et des organisations internationales en Suisse* », « *La France au Pakistan. Ambassade de France à Islamabad* », « *La France au Surinam et au Guyana. Ambassade de France au Paramaribo* », et « *France diplomatie* », sans qu'il ne soit mentionné, ni dans l'article ni sur les pages d'accueil, en quoi cet article intéresse les hébergeurs des sites mentionnés et surtout en quoi l'article fait lien entre ces hébergeurs. De même que pour les moteurs de recherche « populaire », la recherche d'information sur des sites généralistes s'avérait chaotique au vu d'une certaine incohérence selon nous de l'arborescence des propositions des « entrées » du bien comme en témoigne la capture d'écran suivante.


---

<sup>191</sup> Taylor explique ces deux termes : « renseignements » et « requête », comme les expressions linguistiques des deux modalités de la communication que sont « l'information » et « l'exécution », traduites par ailleurs par l'informaticien en « données » et « programme », in, « *La communication tridimensionnelle* », op.cit.

<sup>192</sup> Annexe 9: hyperliens des pages citées, dernière vérification, le 01/06/2018

## Sous-catégories

Cette catégorie comprend les 6 sous-catégories suivantes.



**Index :** [Début](#) · [0-9](#) · [A](#) · [B](#) · [C](#) · [D](#) · [E](#) · [F](#) · [G](#) · [H](#) · [I](#) · [J](#) · [K](#) · [L](#) · [M](#) · [N](#) · [O](#) · [P](#) · [Q](#) · [R](#) · [S](#) · [T](#) · [U](#) · [V](#) · [W](#) · [X](#) · [Y](#) · [Z](#)  
**Outils :** [Arborescence](#) · [Graphique](#) · [Décompte](#) · [Recherche interne](#) · [PetScan](#) · [Suggestions](#) · [Suivi](#)

### F

▶ [Fermes décorées de Hälsingland](#) – 5 P

### G

▶ [Grand-Pré](#) – 7 P

### N

▶ [Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais](#) – 40 P · 1 F · 11 C

### R

▶ [Rabat](#) – 33 P · 11 C

▶ [Rio de Janeiro](#) – 32 P · 15 C

### S

▶ [Sites miniers majeurs de Wallonie](#) – 5 P

## Pages dans la catégorie « Patrimoine mondial inscrit en 2012 »

Cette catégorie contient les 21 pages suivantes.

Figure 1: Capture d'écran du site wikipédia

Nous voyons, sans pouvoir en trouver d'explication, le classement alphabétique des noms des biens apparemment aléatoire selon leur type ou leur localisation ; ainsi, les « Fermes décorées de Hälsingland » sont répertoriés à la lettre « F », tandis que le « Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais » à la lettre l'est à la lettre « N ».

Toutefois, les recherches sur le site web de l'UNESCO, et le recueil d'informations à partir de ses pages, n'allaient pas être beaucoup plus aisées. Le site web de l'UNESCO s'avère aussi complexe que l'organisation qu'il représente (Rondot, 2015 : 394). Sorte de vitrine, il a un fonctionnement propre quasi ontologique. D'ailleurs, « la liste » a/est un onglet indépendant de l'onglet « patrimoine mondial ». L'UNESCO, émanation d'une organisation plus grande, est une organisation elle-même ramifiée, et son investissement dans une représentation technologique donne un « site tentaculaire »<sup>193</sup>. En effet, la grande variété des missions de l'UNESCO se traduit notamment par une densité importante des hyperliens, lesquels indiquent et renvoient à la grande variété de ses programmes et de ses réalisations que nous approcherons plus loin. Ainsi, « mettre en ligne » ne signifie pas forcément « rendre plus

<sup>193</sup> RONDOT, Camille, op.cit., page 394.

accessible », et dans l'exercice de compréhension de notre objet de recherche « patrimoine mondial », son assimilation n'est pas « devenue facile ». Au contraire, le recours aux nouvelles technologies fait naître de nouvelles problématiques, comme en conclut Camille Rondot dans le cas de l'UNESCO :

« Le site internet est traversé par un ensemble de tensions fondamentales aux premiers rangs desquelles se trouve le couple information/communication. Il est ici décliné dans la dialectique entre médiation et médiatisation : le site internet fait se juxtaposer deux raisons et deux économies de la représentation. Dans la première, la représentation en même temps qu'elle se veut explicatrice a une fonction symbolique et relationnelle. Dans la seconde, la représentation repose avant tout sur une problématique de mise en visibilité. Se dessine ainsi une autre tension fondamentale, entre auctorialité et accessibilité »<sup>194</sup>.

Dans notre recherche, la perspective d'atteindre le patrimoine mondial par le web était bien soumise à une navigation telle que la présente Franck Ghitalla, c'est-à-dire dans cette sorte d'analogie avec la navigation maritime, mais moins pour sa dimension de larges horizons ouverts et la promesse de découvertes, que pour la progression rigoureuse qui nécessite une attention soutenue au fil de l'exploration. Autrement dit, notre navigation virtuelle ayant pour cap le PMH peut être qualifiée de : « lent et patient travail d'arpentage d'un territoire où se construisent, de façon subjective et très contextuelle, les repères géographiques d'un domaine limité d'activités cognitives et techniques » (Ghitalla, Lenay, 2002).

Deux principales difficultés, dépendantes l'une de l'autre, nous sont apparues dans cette exploration de notre objet.

La première nous obligeait à nous concentrer uniquement sur le programme « patrimoine mondial » de l'UNESCO. En effet, les enjeux de la sauvegarde du patrimoine étant au carrefour des stratégies culturelles, économiques et politiques internationales de l'ONG, le PMH est régulièrement cité dans des programmes en faveur de l'alphabétisation<sup>195</sup>, de l'émancipation des peuples ou encore de la gestion durable du territoire à l'échelle mondiale, ce qui déclenchait de notre part au départ de la recherche des « clics » intempestifs et

---

<sup>194</sup> RONDOT, Camille, op.cit., page 394.

<sup>195</sup> Annexe 10 : Capture d'écran sur le programme en faveur de l'alphabétisation de l'UNESCO

arbitraires. S'ils nourrissaient notre curiosité ouverte au fonctionnement des relations internationales et à leur mise en œuvre, ils nous renseignaient sur le PMH mais pas nécessairement sur le processus de valorisation qui lui avait permis d'être affiché là. Au vu de la masse documentaire disponible pour chaque bien et le dédale virtuel du site, nous avons décidé de restreindre le nombre de biens à analyser, et nous avons choisis de concentrer notre recherche sur la liste du patrimoine français. Loin des mille quarante-deux biens de la liste complète, le patrimoine français regroupait cependant un ensemble conséquent de quarante-trois biens répartis pour trente-neuf d'entre eux en catégorie culturelle et trois en catégorie naturelle, ces derniers étant tous hors de la France métropolitaine (outre-mer et Corse), et un en catégorie mixte<sup>196</sup>. Cet ensemble nous a paru assez hétérogène pour porter notre recherche doctorale, et comme le disent Latour et Cooren « de partir du petit pour comprendre le grand (Latour, 2002) » (Cooren, 2010). Notre problématique de recherche permet de considérer la patrimonialisation universelle à partir du cas d'un seul pays puisqu'il ne s'agit pas de justifier, en approuvant ou condamnant, l'inscription de patrimoine dans tel ou tel pays mais de comprendre comment cette patrimonialisation UNESCO se réalise. Le cas de la France convient pour nos analyses, en ce que cet État partie joue un rôle majeur dans le dispositif depuis sa création. En effet, la France est présente dans l'organisation depuis sa création, elle a participé à la rédaction de la Convention fondatrice de la liste du PMH, et alimente encore à ce jour le processus de manière soutenue. Nous verrons cependant que l'option de considérer le processus de valorisation dans le périmètre d'un seul pays ne l'emportera pas toujours, eu égard à l'internationalité de l'objet de recherche et pour les avancées de la thèse, sur l'économie de l'éclairage documentaire exploratoire de la patrimonialisation UNESCO à l'échelle mondiale.

La seconde difficulté a été de trouver, puis de sélectionner, les documents renseignant le processus de patrimonialisation différents de ceux ne décrivant uniquement le patrimoine. En effet, comme le décrit Marta Severo, les informations sont mélangées dans un système de renseignements et de représentations du patrimoine comble et « fourre-tout ».

---

<sup>196</sup> Ces chiffres sont valables au moment de la rédaction en début 2017.

« L'inventaire du patrimoine mondial coïncide avec la base de données du site web du Centre du patrimoine mondial. Non seulement l'inventaire est numérique, mais il est aussi complètement en ligne, publié sous forme de site web. De plus, toutes les données – informations, mais aussi documents, images etc. – gérées par le Centre et concernant les biens sont centralisées dans cette base de données. On peut dire que toute connaissance de l'UNESCO concernant le patrimoine mondial est archivée dans cette base » (Severo, 2013).

Pour comprendre ce système d'information, Marta Severo explicite par la méthode de la retro-ingénierie des connaissances comment le Centre du patrimoine mondial gère l'inventaire dont il a la responsabilité. « La retro-ingénierie est une méthode d'analyse qui consiste dans l'étude d'un objet technique afin d'en déduire les fonctions et la structure interne (Chifosky & Cross, 1990) ». Severo l'applique pour découvrir comment le Centre fait les choix pour mettre en ligne les connaissances sur le patrimoine mondial, puisque ces choix « ne se réduisent pas à des questions purement techniques mais ils sont révélateurs de la réflexion de l'organisme sur la gestion des connaissances concernant le patrimoine ». Son article éclaire les raisons probables qui rendaient le site obscur pour nous aux premiers abords. Outre notre difficulté à accepter de ne pas tout voir sur tout ce qu'il y a dans le site, et notre maîtrise éprouvée de lui « faire les onglets », un développement asymétrique des bases du site dû à la quantité des personnes qui ont contribué à les développer au fil du temps et conséquemment à la multiplication des négociations et des modifications mises en œuvre inhérentes au nombre d'acteurs qui ont faites évoluées ces bases, peut expliquer cette impression de « désordre » ou, à tout le moins, d'incrémentation non maîtrisée alors qu'ordinairement, un site web possède une arborescence consultable dénommée « plan du site ». Face à celui de l'UNESCO, la difficulté pour des « visiteurs » à suivre un « plan de routes » virtuelles selon l'information recherchée vient possiblement du fait qu'il n'y a pas eu de plan de développement prédéfini et définitif d'exploitation des données. À cette difficulté, s'ajoute l'instabilité de la liste, dont l'une des propriétés principales est, par essence, d'être en constante évolution. Son évolution permanente provoque le mouvement incessant des « pages », ce qui demande à l'internaute en quête d'informations précises d'accorder une attention particulière et supplémentaire à la compréhension du sens de l'organisation de ses pages web qui est propre à l'ONG et qui

préside l'organisation des connaissances du patrimoine<sup>197</sup>. C'est donc à force de fréquentation du site, et de « tâtonnements » de plus en plus ciblés, que nous avons pu mettre à jour, d'abord le déroulement formel du processus de valorisation dans sa chronologie, c'est-à-dire l'enchaînement des procédures et la complexité du dispositif qui l'encadre et le soutien, et de découvrir dans un second temps comment atteindre plus aisément l'emplacement des documents afférents au patrimoine reconnu et proposés au téléchargement.

Puis, l'observation de la compilation des documents téléchargés sur le site de l'UNESCO nous a permis de confirmer l'existence d'une production documentaire commune à chaque candidature. En effet, nous avons pu identifier la récurrence de certains documents de candidature, et établir que cette base documentaire stable pouvait former le socle commun d'étude pour tous les biens car il représente inmanquablement les éléments nécessairement produits pour, et lors de, l'évaluation pour l'inscription : Il s'agit du dossier de candidature, du rapport des experts, et de celui du Comité.

Nous ne nous épancherons pas sur les anecdotes concernant les ralentissements, voire les impossibilités, de télécharger certains dossiers volumineux pour l'obtention desquels nous nous sommes tournés vers les porteurs du patrimoine, de même que les désillusions de pages « *not found* » ou « *unavailable* », parfois d'un jour à l'autre, et proposons de présenter quelques premiers éléments constitutifs du patrimoine mondial.

## II. Le patrimoine mondial, quels actants ?

### II. I. Les actants non-humains.

Nous avons identifié trois sortes d'éléments constitutifs de la patrimonialisation non-humains : le dispositif, le processus, les documents.

Le dispositif fixe la raison d'être du processus, il détermine les « qui », « pourquoi », « comment », « pour quels effets ». Le processus est la mise en œuvre du dispositif. Les documents sont le résultat du processus et ce qui montre sa vitalité.

---

<sup>197</sup> « Nombre de débats, de discussions, de compromis ont influencé leur élaboration à telle enseigne, qu'il est impossible d'en retracer le plan. Bien sûr, cela n'implique pas que les systèmes d'information du Centre du patrimoine mondial soient dépourvus de sens. », (Severo, 2013 : 54).

## II. I.1. Le dispositif.

Le dispositif est un agent non humain et non mouvant.

Le dispositif confère à ce qui est « posé », ce que nous considérons comme permanent. Il ne bouge pas quelle soit l'étape dans laquelle se trouve le patrimoine considéré, car ces étapes sont globalement les mêmes pour tous. Il ne bouge structurellement pas non plus selon son nombre d'année d'existence, ni selon le nombre de patrimoine inscrits. C'est le « cadre de l'affaire » constitué par la Convention liant l'ONG, les états-parties, les experts et les porteurs.

La « *Convention pour la protection des biens naturels et culturels* » de 1972 est un document constitué d'une page de présentation et de trente-huit articles repartis en huit parties.

Adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session à Paris, cette Convention signée par les principales puissances mondiales à sa création est inédite à l'époque. Elle définit le patrimoine mondial dans les articles un et deux, institue le fonctionnement du Comité, et présente les obligations de ses signataires envers elle relativement, par exemple, aux programmes éducatifs ou à la circulation des comptes rendus et des rapports de travail entre états parties et conférence générale de l'UNESCO (article vingt-neuf).

La Convention spécifie les orientations de l'UNESCO pour le patrimoine. Ces orientations sont définies dès les origines de l'UNESCO, elles mêmes accolées à la création de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) le 16 novembre 1945, elle-même créée en relai de la société des Nations (SDN). L'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a été fondée à la signature par trente-sept états de l'acte constitutif et ratifié par vingt membres pour son entrée en vigueur en 1946.

« La mission de dialogue et de coopération que l'UNESCO, institution spécialisée des Nations Unies, poursuit depuis sa création en novembre 1945, intervient dans quatre grands domaines : l'éducation, les sciences, la culture et la communication. Son objectif est de contribuer à la paix dans le monde grâce au savoir, au progrès social, aux échanges et à l'entente mutuelle entre les peuples »<sup>198</sup>.

Par ce jeu d'appartenance, par « emboîtement » en lisant sa création à rebours et par « déboîtement » si on suit la chronologie de sa création, la Convention affirme sa prédestination à l'universalité.

---

<sup>198</sup> Site UNESCO, page recrutement du centre du patrimoine mondial, dernière vérification le 28/04/2017, URL : <http://whc.UNESCO.org/fr/emplois>

## II. 1.2. Le processus.

Le processus est un agent non humain mouvant.

C'est la dynamique du dispositif plus ou moins visible par sa représentation documentaire. Le processus est consultable, et applicable en suivant le mémento de la patrimonialisation UNESCO qui lui est dédié. Les « *Orientations devant guider la mise en œuvre du patrimoine mondial* » sont un guide de la candidature qui indique ce qui doit circuler en vue de la patrimonialisation, et comment. Le processus confère à un mouvement des listes qui présentifie le dispositif.

Il y a trois listes :

\* *La liste indicative* est un inventaire des biens que chaque Etat-partie a l'intention de proposer pour inscription au cours des années à venir. Les Etats parties doivent donc « inclure dans leur liste indicative les noms des biens qu'ils considèrent comme étant un patrimoine culturel et/ou naturel de valeur universelle exceptionnelle »<sup>199</sup> susceptible d'inscription sur la liste du patrimoine mondial. La liste indicative évolue régulièrement par ce jeu de passage de biens sur la liste représentative et l'ajout de potentiels nouveaux patrimoines mondiaux. En 2017, la France en affichait trente-sept<sup>200</sup>.

\* *La liste représentative* a pour but de cataloguer, de nommer et de conserver les biens culturels et/ou matériels en tant qu'héritage commun de l'humanité. En 2016, la France comptait quarante-deux biens inscrits sur la liste représentative, dont trente-huit culturels, trois naturels et un mixte. Après le Comité 2019, elle en compte quarante-cinq, dont trente-neuf culturels, cinq naturels et un mixte<sup>201</sup>.

\* *La liste du patrimoine en péril* regroupe les biens considérés en danger de par la situation de guerre du pays dans lequel il se trouve ou à cause des dégradations dues aux catastrophes naturelles. L'inscription sur la liste en péril signifie la mise en place de mesures de sauvegarde d'urgence, l'État partie peut alors bénéficier d'un soutien financier de l'UNESCO dans ce cas.

Le processus est un mouvement « auto-régénérant », car il ne peut qu'agrandir le Patrimoine mondial de l'humanité donc s'agrandir lui-même. En effet, la somme du nombre de patrimoine des trois listes (en péril, représentative et indicative) ne devrait jamais, selon les

---

<sup>199</sup> II.C Les listes indicatives, Procédure et format, « 62 », *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, WHC.12/01, juillet 2012, page 19

<sup>200</sup> Voir Annexe 24

<sup>201</sup> Annexe 11 : liste des biens français sur la liste représentative



cadres du dispositif, devenir inférieure au nombre de patrimoine atteint au fil du temps. Car si le nombre de patrimoine en péril peut diminuer, ce ne peut être que pour alimenter le nombre de celle représentative, laquelle n'a que peu de chance de rétrécir (seulement deux biens ont été retirés en plus de quarante ans). Dans les faits, lorsqu'un patrimoine est retiré de la liste du patrimoine en péril, c'est qu'il est réputé n'être plus en danger, et gagne, ou regagne, donc la liste représentative. Si la liste indicative a perdu des biens, c'est qu'ils sont passés sur la liste représentative, et la liste indicative ne peut disparaître grâce à l'ajout permanent de nouveaux biens, conformément à l'engagement pris par les états parties signataires de la Convention. Ainsi, l'engagement pris par les pays d'alimenter la liste « d'entrée » dans le processus et les communications des listes entre elles font que le processus ne peut pas disparaître, en conséquence, par application des procédures, le processus ne peut donc que s'étendre.

### **II. 1.3. L'appareil documentaire.**

L'appareil documentaire est un agent non humain mouvant. L'importance de sa production est telle, que nous l'avons nommé métaphoriquement le « patrimoine de papier » (De La Broise, Dubard, 2014). Il constitue, malgré son hétérogénéité de « constituants » (formulaires, tableaux, graphiques, photos...etc.) entendus aussi comme une masse de rédactions hétéroclites (dossiers de candidature, dossiers de presse, articles, slogans... etc.), un ensemble visible de cohésion documentaire. Dans cet ensemble, le dossier de candidature abrite la représentation la plus fournie du patrimoine inscrit. Il rassemble les éléments du bien qui justifient ses qualités de patrimoine mondial en démontrant sa valeur universelle exceptionnelle par des descriptions physiques (esthétiques, historiques, de son rôle sociale), en référant à son intégrité et à son authenticité, et par comparaisons d'autres biens jugés similaires.

Le dossier de candidature et les autres présentations rédigées, ainsi que les documents institutionnels, matérialisent le processus. Cet appareil documentaire performe le processus et le rend tangible pour sa circulation entre les humains et les structures bâties, lesquelles agrément le processus sur la longue durée (locaux de l'UNESCO, des ministères nationaux, des associations culturelles), ou l'accueillent de manière plus ponctuelle (lors des congrès, conférences publiques, expositions temporaires, colloques, etc.).

## II. 2. Les actants humains.

Nous avons identifié quatre groupes d'actants humains que nous présentons ci après.

### II. 2.1.L'UNESCO

L'UNESCO est une agence spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Nous la considérons tel un actant humain, en ce qu'elle désigne un collectifs d'hommes et de femmes travaillant à l'UNESCO dans une distribution de rôles et de missions qui incarnent le dispositif dans cette agence internationale non gouvernementale.

La gouvernance de l'UNESCO est gérée par trois instances : la Conférence générale, le conseil exécutif et le secrétariat<sup>202</sup>. La Conférence générale désigne les représentants de tous les états membres. Lors de votes, chaque État compte pour une voix quelle que soit la taille ou la situation économique du pays. La Conférence générale se réunit tous les deux ans en assemblée avec des membres associés et d'autres invités (observateurs, représentants d'états non membres, d'organisation intergouvernementale et /ou de fondations).

En ce qui concerne le programme du patrimoine mondial, trois instances se distinguent également : l'Assemblée générale (AG), le Comité et le Centre. La répartition des missions et rôles de ces trois entités reflètent la gouvernance de l'ONG.

L'Assemblée générale des Etats-parties est l'organe souverain de la Convention. Elle se réunit en session ordinaire tous les deux ans, en fait durant les sessions de la Conférence générale de l'UNESCO, et peut tenir des sessions extraordinaires si elle le juge nécessaire ou à la demande du Comité ou d'un tiers des Etats-parties. C'est l'AG qui donne les orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la Convention et élit les membres du Comité avec le principe de la répartition géographique équitable.

Le Comité a été créé en 1976, il a un rôle clé dans la patrimonialisation. Le Comité est responsable de la mise en œuvre de la Convention, gère les Fonds du patrimoine mondial, décide des inscriptions sur la liste représentative et la liste du patrimoine en péril et des mesures que l'Etat-partie doit prendre pour la conservation des sites valorisés. Il se réunit une fois par an. Pour le PMH, les membres actifs sont au nombre de vingt-et-un. Ils sont élus pour un mandat de quatre ans non renouvelables, le Comité étant renouvelé de moitié tous les deux ans.

---

<sup>202</sup> Annexe 12 : Capture d'écran de la gouvernance de l'UNESCO

Le Centre du patrimoine mondial assure le secrétariat du programme depuis 1992 et la gestion « au jour le jour de la Convention »<sup>203</sup>, il organise les sessions annuelles du Comité, conseille les Etats parties sur la préparation des propositions d'inscription, et sur les autres démarches concernant le PM (assistance internationale du Fonds, rapports sur l'état des sites), organise des séminaires et des ateliers techniques, élabore du matériel pédagogique et informe le public. Ses membres sont nommés par le directeur général de l'UNESCO. La directrice du centre du patrimoine mondial est Metschild Rössler depuis 2015.

L'UNESCO correspond aussi à un lieu d'accueil de public pour des manifestations culturelles et de visite d'œuvres d'art.<sup>204</sup>

## II. 2.2. Les experts

Ce sont les organismes regroupant des scientifiques travaillant pour et/ou avec l'UNESCO. Plusieurs organisations se distinguent par leur partenariat formel avec l'UNESCO dans le dispositif de patrimonialisation, dont l'ICCROM<sup>205</sup> créée en 1956 à la conférence générale de l'UNESCO. Mais parmi ces organisations, nous ne présentons ici que deux d'entre elles pour leurs plus grandes visibilité sur le terrain de la candidature en ce que leurs membres sont missionnés pour se déplacer physiquement lors de la visite d'expertise du bien prévue par le protocole de patrimonialisation. Ces experts désignés par l'UNESCO se rendent sur le site candidat quelques mois avant le passage du bien au Comité. Cette visite d'expertise peut être échelonnée sur une période annoncée au préalable, durer plusieurs jours d'affilée, ou nécessiter une contre-visite à l'appréciation des experts. Ils en examinent la matérialité et questionnent les porteurs sur le dossier proposé, notamment sur ce qu'il contient en termes de gestion du patrimoine. Ces experts font partis soit de l'ICOMOS pour l'évaluation des biens culturels ou de l'UICN pour celle des biens naturels.

\* Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) existe depuis 1965. Cette organisation non gouvernementale mondiale émane des entretiens entrepris dès le début du XXe siècle par les architectes, historiens et spécialistes internationaux puis formalisés par l'adoption de la Charte de Venise en 1964. Elle se consacre « à promouvoir la théorie, la méthodologie et la technologie appliquées à la conservation, la protection et la mise en valeur

---

<sup>203</sup> Cette expression vient de la présentation du site web, comme la synthèse de ses actions que nous énumérons par la suite.

<sup>204</sup> Annexe 13 : description du bâtiment

<sup>205</sup> Le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels est une organisation intergouvernementale consacrée à la conservation du patrimoine culturel à la fois mobilier et immobilier.

des monuments et des sites »<sup>206</sup> par des rencontres scientifiques, des chantiers de restauration et des missions de sensibilisation et de formation. L'ONG a élaboré peu à peu le cadre philosophique et doctrinal du patrimoine au niveau international. Sa liaison avec l'UNESCO participe à la mission de rapprochement des peuples et des cultures. L'ICOMOS joue un rôle consultatif pour la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial en apportant son expertise lors du processus de valorisation.

\* L'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a été créée en 1948. Ce rassemblement de gouvernements et d'organisations civiles obtient très vite l'autorité en ce qui concerne les questions environnementales. Expert de l'activité humaine sur la nature, l'UICN propose des connaissances et des outils pour la protection de la faune et de la flore, elle a été pionnière sur l'avertissement des dangers des pesticides sur la diversité biologique et a encouragé les études d'impact devenues la norme aujourd'hui. Devenue « la source de données la plus importante sur le risque d'extinction des espèces à l'échelle mondiale »<sup>207</sup>, ses liens avec l'UNESCO sont étroits. L'UICN a « joué un rôle central dans l'élaboration de plusieurs conventions internationales » : celle de RAMSAR<sup>208</sup> sur les zones humides adoptée en 1971, et celle du patrimoine mondial en 1972.

Pour nous, ces deux organismes sont les plus visibles parmi les partenaires de l'UNESCO, car sont obligatoirement en contact direct avec les porteurs. Leurs experts mettent à l'épreuve la candidature par une confrontation du dossier avec sa réalité tangible, une audition des porteurs sur leur motivation et dans la maîtrise de leur proposition. En somme, ils évaluent en présentiel la validité de la candidature en regard des critères exigés par les Orientations lorsque la candidature est presque arrivée à terme.

### II. 2.3. L'Etat partie

L'« État partie » renvoie au pays membre de l'UNESCO sur lequel est situé le bien. Notre État partie privilégié d'observation pour l'analyse de la patrimonialisation, la France, intervient sous plusieurs casquettes. Les relais nationaux sont multiples et les collaborateurs à la candidature sont nombreux. Son excellence l'ambassadeur de France représente son pays lors des comités, mais les candidats auront été préalablement proposés par le ministre de

---

<sup>206</sup>Site web de l'ICOMOS, « *A propos de l'ICOMOS* », URL : <https://www.icomos.org/fr/a-propos-de-licomos/mission-et-vision/licomos-en-bref>

<sup>207</sup> Site web de l'UICN, « *Une brève histoire de l'UICN* », URL : <https://www.iucn.org/fr/une-breve-histoire-uicn>

<sup>208</sup> La Convention porte le nom de la ville iranienne où elle a été adoptée

l'écologie et du développement durable<sup>209</sup> en ce qui concerne les biens naturels, et le ministre de la culture pour les biens culturels, tandis que les Directions Régionales des Affaires Culturelles ( DRAC) assurent le rôle de partenaires institutionnels à l'échelle de la région. Les missions constitutives des DRAC sont directement liées « aux domaines de la connaissance, de la conservation et de la valorisation du patrimoine »<sup>210</sup>. Elles ont la responsabilité de relayer et d'appliquer les décisions ministérielles concernant la culture et le patrimoine, de fait celle notamment de l'aide à l'identification et à la présentation d'un bien particulier à l'UNESCO. En cela, elles sont un des chaînons intervenant dans l'écriture du PMH.

#### **II. 2.4. Les porteurs**

Les « porteurs » sont ceux qui pilotent la candidature par, et dans, la rédaction du dossier d'inscription. De fait, l'organisation des porteurs est créée à l'annonce d'un projet de patrimonialisation UNESCO. En effet, la fonction et la nature des activités qui rassemblent et conduisent les membres de cette organisation, quel que soit le nombre d'individus concernés, qualifient cet actant, qui ne peut préexister à la candidature.

---

<sup>209</sup> Rebaptisé ministère de la Transition écologique et solidaire depuis 2017.

<sup>210</sup> Site web DRAC Hauts-de-France, URL : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC/La-direction-regionale-des-affaires-culturelles-Missions-et-organisation>

## Chapitre 5 : Notre méthode d'analyse de la patrimonialisation mondiale

Pour voir comment le patrimoine mondial était écrit, nous avons voulu voir « de plus près » ce qui était écrit, et ceux qui avaient écrits. Nous avons entrepris pour cela deux approches du terrain : l'analyse documentaire et l'entretien. Notre question directrice méthodologique pouvait se formuler ainsi : Comment les actants, humains et non humains, traduisent ensemble un héritage culturel, et social car historiquement et géographiquement situé, pour en faire un patrimoine mondial étendard de la paix universelle ? Et de manière synthétique : comment se formalise la plus grande des organisations de patrimonialisation ?

En nous inspirant de l'analyse du discours<sup>211</sup> censée répondre au « comment » et au « pourquoi » de l'articulation du texte et du lieu social dans lequel il est produit, il s'agit pour nous d'éclairer la traduction lexicale et pragmatique du patrimoine, ou pour le dire autrement : éclairer dans, et par, l'écriture de la patrimonialisation mondiale « l'accomplissement pratique de l'action en commun telle qu'elle se réalise dans son déroulement temporel » (Ogien, 2006 : 2).

### I. La reconstitution de notre texte

Notre première approche du patrimoine de l'UNESCO s'est faite par sa représentation officielle, entendue comme celle présentée par les médias généralistes et immédiatement disponible des sites internet, et par celle de la patrimonialisation entendue comme la compilation reconstituée par nous des documents qui doivent être produits selon la temporalité du processus. Dans cette appropriation de notre sujet de recherche, par-delà cette « forme » matérielle documentaire publique représentant le patrimoine, nous nous intéressions aussi au « fond », c'est-à-dire aux enjeux préemptés par le dispositif PMH et aux stratégies institutionnelles déployées pour les atteindre. Nous voulions prendre la mesure de la « mise-en-norme » accompagnant la « mise-en-mots », c'est-à-dire prendre la mesure de la dépendance du contenu rédigé traduisant le patrimoine imputable aux indications de formats obligatoires dans les demandes prescrites des renseignements (géographiques, urbanistiques, historiques, économiques ou esthétiques pour ne citer que ces domaines). Nous supposons en

---

<sup>211</sup> La naissance de l'analyse du discours par le geste inaugurale de la situation du sens contenu par la matérialité de la langue, qui a été requestionné dans le « *Dictionnaire de l'analyse du discours* » de Maingueneau et Charaudeau, a permis son émancipation d'une pratique concentrée sur la linguistique uniquement

effet des divergences entre les acteurs dans la saisie des « intitulés » à développer ; sachant que l'écriture du dossier nécessite des collaborations entre rédacteurs, lesquels ont des visions hétérogènes du patrimoine et de ce qu'il importe d'en sauvegarder à l'aune de leurs propres parcours et expériences de formation et/ou d'exercice professionnel<sup>212</sup>. Renseigner des rubriques oblige la création de ce réseau d'acteurs aux fonctions et aux responsabilités publiques divers (professionnels, élus, scientifiques ou militants). De fait, ce réseau d'écriture localisé doit composer avec les prescriptions institutionnelles et les préconceptions individuelles du projet. Nous nous interrogeons sur la possibilité de déceler dans cette écriture les techniques de manipulation mises en œuvre face à l'émergence et/ou face au caractère impérieux des normes institutionnelles internationales, nationales et locales. Peut-on associer la concrétisation de la candidature à ces techniques de manipulation, et leur attribuer les conditions de réussite de la patrimonialisation ? Est-ce que ces normes sont reçues, consultées et appliquées telle des balises garantes de la bonne conduite du projet ou à l'inverse comme des contraintes de limitation dans l'expression d'un potentiel culturel ? Dans quelle mesure la rédaction patrimoniale reflète-t-elle l'organisation patrimonialisante ?

Notre analyse du patrimoine mondial s'inscrit donc dans un cadre de déchiffrement d'une écriture double, en l'occurrence les écritures de sa dimension matérielle à expliciter et d'une autre immatérielle à découvrir.

### **I.1. L'analyse de discours situé**

Pour montrer que la patrimonialisation UNESCO est une écriture de dossiers autant que d'organisations, nous tentons une méthode visant un traitement analytique de deux régimes d'écritures, lexicale et pragmatique, afin d'en éclairer leur liaison. Il s'agit d'explicitement l'appareil documentaire en le replaçant dans ce cas de communication normative.

Ayant éprouvé une vision globale éclairée de la diversité de la liste, nous avons pu choisir six biens pour préciser et approfondir nos observations, étant entendu que nous nous n'aurions pu le faire dans cette recherche doctorale pour les quarante-trois patrimoines français valorisés.

Notre « focus patrimoine », inspiré du « focus groupe » en sciences sociales, permet de confronter avec plus de précisions des éléments constitutifs du patrimoine, et de les

---

<sup>212</sup> Ici, nous supposons aussi, et admettons, qu'à l'échelle de l'individu, les considérations d'ordre professionnelles l'emportent sur celles relevant de la sphère personnelle.

questionner dans leur particularités (lexicales notamment : pourquoi « Bassin » et pas « friche » ? Pourquoi « Climats » et pas « Clos » ? Pourquoi « Pitons » et pas « volcans » ?)

Le recours au focus, pour « voir les assemblages » selon Latour, peut se faire par le *shadowing* qui consiste en une méthode d'observation instrumentée par les techniques d'enregistrement sonores et visuelles des situations pouvant renseigner la problématique étudiée. Nous utilisons dans notre recherche la référence au focus seulement pour la dimension « d'échantillon représentatif » qu'elle fait prendre à notre sélection de biens à fin d'analyse plus approfondie que les autres biens. Notre *focus* éclaire de manière plus fine l'élaboration écrite du patrimoine. Ainsi, nous voyons les différences ou les ressemblances des dossiers sélectionnés entre eux, en ce qui concerne leur volume par exemple. Par ce moyen méthodologique, nous pouvons aller au-delà d'une étude comparative « en générale » des candidats. En effet, nous pouvons, en « zoomant » sur nos biens, clarifier la diversité des documents qui accompagnent une candidature et la questionner.

Notre focus nous permet également d'identifier plus facilement des acteurs, de pointer certains noms, des individus ou des collectifs, et ainsi, de mieux comprendre le rôle des humains dans, et pour, la patrimonialisation UNESCO. Il ne s'agit pas de vérifier si un patrimoine est vrai ou faux, ou si l'inscription est juste ou non, mais de comprendre les traces scripturales qui l'ont progressivement fait naître pour les situer dans ce dispositif de reconnaissance.

Nous avons choisis ces biens pour analyser l'écriture patrimoniale circonstanciée selon d'une part leur catégorie d'inscription, et d'autre part selon la « jeunesse » de leur parcours d'écriture. Le processus ayant évolué depuis les premières inscriptions de 1979, la reconstitution du processus d'un bien reconnu il y a plus de vingt ans aurait été désuète puisque non représentative de l'actualisation opérée depuis sur les modalités de la patrimonialisation des candidatures plus récentes.

À la suite de l'inscription du bien inaugural de notre recherche, les « *Pitons, cirques et remparts de la Réunion* », nous avons tiré bénéfice d'heureux concours de circonstances. En effet, en 2012, en arrivant avec des interrogations sur la patrimonialisation de l'UNESCO pour une recherche doctorale, l'inscription du « Bassin minier » coïncidait avec le démarrage de notre recherche. Notre propre inscription en décembre 2012 à l'Université Lille 3 suivait de peu la reconnaissance du « *Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais* » en juillet de cette même année. La sélection de ce bien pour les besoins de notre thèse offrait trois avantages évidents. Le premier était la proximité géographique du site, donc des possibilités éventuelles plus grandes de rencontrer les acteurs locaux de la candidature. Le deuxième était son



inscription dans une catégorie nouvelle et différente de celle des « Pitons » ; de sorte que nous étions d'emblée invités à questionner la qualification du patrimoine dans sa catégorisation en « culturel » ou en « naturel ». Enfin, le troisième avantage tenait au fait d'étudier une inscription dans l'année anniversaire des quarante ans de la Convention, donc de mettre en lumière l'évolution de la patrimonialisation UNESCO.

Le choix des quatre autres biens s'est presque imposé à nous, en ce qu'il est d'abord lié à la chronologie des inscriptions et, car ces biens permettaient précisément l'analyse de catégories et de cas différents. Effectivement, l'inscription des « Causses et Cévennes » qui avait été faite entre celles des « Pitons » et du « Bassin minier » permettait de questionner le renvoi d'un bien par le Comité, ce qui est aussi le cas de la « *Chaîne de Puys et faille de Limagne* » qui arrivait immédiatement après l'inscription du Bassin minier. La « Chaîne de Puys » présenté par la France en 2014 fut jugée non apte à l'inscription, tandis que les deux inscriptions annoncées en présélection cette année-là, et dont les évaluations allaient donc se dérouler durant le doctorat, nous permettaient de suivre une patrimonialisation « en train de se faire ». De plus, ces deux candidatures présentaient le caractère peu commun d'appartenir pour un même pays au même domaine d'activité : la viti-viniculture.

Nous avons donc six biens inscrits, ou proposés à l'inscription au moment de la recherche, sur une même liste mais ouvrant, chacun, sur des interrogations différentes dans une temporalité serrée, et donc issus d'un fonctionnement de normalisation relativement identique, lesquels sont dans l'ordre chronologique de leur inscription :

- « Pitons, cirques et remparts de la Réunion », inscrit en 2010 ;
- « Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen », inscrit en 2011 ;
- « Le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais », inscrit en 2012 ;
- « La Chaîne des puys et faille de Limagne », renvoyé en 2014 ;
- « Les Climats du vignoble du Bourgogne », inscrit en 2015 ;
- « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne », inscrit en 2015.

### **I. 1.1. L'Analyse documentaire**

Après avoir passé en revue plusieurs trames d'analyse documentaire « classique » en SHS<sup>213</sup>, nous avons élaboré notre propre parcours méthodologique d'analyse en regroupant un certain nombre de questions qui nous a permis d'élaborer des grilles de lecture critique des dossiers.

#### **I.1.1.1 L'élaboration de nos questions.**

Nous effectuons notre analyse documentaire avec une double perspective de lecture du prisme des phénoménalités documentaires. La première perspective vise à mettre en lumière le degré d'appropriation du projet d'inscription par les acteurs, et la seconde, le niveau de son maintien ou non dans la valorisation effective du patrimoine.

Concernant les dossiers de candidature, notre questionnement ciblait l'analyse de contenu sous deux aspects qui s'influencent réciproquement : leur forme et leur contenu. Nous avons voulu questionner en effet les normes rédactionnelles d'une part en tant qu'application d'un agencement prescrit car « les cadres et les bordures contribuent à structurer le fonctionnement de l'écrit » (Beguin-Verbrugge, 2006 : 15) et, d'autre part, en tant que traduction lexicale canonique, en leur supposant une interprétation rédigée appropriée et spécifique à chaque patrimoine reconnu.

Nous avons pensé « sonder » le champ lexical utilisé pour la description des biens. Cette option avait été envisagée surtout après notre séance de travail avec Eric Kergosien sur les avantages qu'offre le traitement automatique du langage, sur lequel nous reviendrons plus loin. Notre questionnement doctoral incluait la teneur du vocabulaire performatif des dossiers patrimoniaux. Les mots utilisés pour traduire le bien n'étaient-ils que quiétude, parfaite réputation et exceptionnalité ?<sup>214</sup> Plusieurs options d'études lexicales, linguistiques et langagières semblaient possibles, notamment celle concernant le vocable « résilience » par exemple en ce que le travail de résilience et ses effets s'adjoignent à celui de la mémoire et de sa célébration. En outre, la notion de résilience a beaucoup été convoquée durant la patrimonialisation du Bassin minier à l'échelle mondiale, et aussi nationale avec le programme « Mineurs du monde » de la Région du Nord.

Nous avons pensé relever, pour les compter et les classer, les verbes performatifs afin d'évaluer la dimension locutoire des énoncés. Nous avons pensé aussi passer l'écriture du patrimoine au filtre des six fonctions communicationnelles de Jakobson. Ces pistes

<sup>213</sup> Celles en général qui indiquent la nécessité d'identifier le document par : sa nature, ses objectifs et ses enjeux, la position de son auteur, et sa part créative

<sup>214</sup> Cette formule est un clin d'œil à notre association personnelle du « champ lexical » au genre littéraire de la poésie et au poème « *L'invitation au voyage* » de Baudelaire.

émergeaient notamment de notre observation de l'emploi fréquent dans les rapports du Comité de la forme verbale du participe présent, laquelle marque une action. Il nous est apparu aussi deux autres possibilités pour la conduite méthodologique d'analyse de notre sujet de recherche à partir du corpus documentaire. La première possibilité était celle d'établir un schéma actanciel de la patrimonialisation à partir du modèle de Greimas, entendu qu'il nous fallait pour cela d'abord identifier notre texte de manière plus stable, et la seconde, de tenter une analyse des dossiers au prisme de l'argumentation pragmatique d'Oswald Ducrot. Ducrot propose une théorie de l'argumentation qui se rapproche plus de la sémantique linguistique que de la rhétorique. Pour lui le résultat de la communication, la finalité de l'échange, la qualité et les conséquences de la réception, sont indépendants du message émis, l'intérêt est donc de découvrir ce qui à l'intérieur du langage permet *aussi* de convaincre. Pour notre recherche donc, la traduction linguistique de la patrimonialisation, autrement dit l'argument patrimonial au sens de Ducrot, constitue un des aspects de la réussite du processus de valorisation, mais non le seul. Les arguments sémantiques sont toutefois à considérer pour éclairer l'ensemble sémiotique. Alors, dans les dossiers, comment le bien est donné à voir par exemple dans la proportionnalité entre les descriptions écrites et les photos ? Quelle est l'étendue de la figurabilité du patrimoine ? Peut-on en mesurer la portée esthétisante ?

Nous portons attention à la part des clichés proposés comme représentatifs du patrimoine pour sa reconnaissance, car de la même manière que les mots peuvent être évocateurs d'une certaine « ambiance »<sup>215</sup>, de douceur par exemple lorsqu'ils sont mis en forme poétique<sup>216</sup>, les images suscitent une « atmosphère ». Pour Wittgenstein, elles seules manifestent la vérité. Les images contribuent à la création de « l'impression » ressentie à la réception du message. Concernant la performativité des images (Roque, 2019), le plaisir l'emporte sur la connaissance d'après Duchamp, et, proche de cette idée, Cabanne parle du « frisson rétinien ».

### **I.1.1.2 Notre grille de lecture documentaire**

Nous avons élaboré une première trame de lecture analytique avec l'observation des points suivants :

#### Pour l'analyse des rapports des Comités :

- Présentation du bien et identification des autres acteurs

---

<sup>215</sup> Tel que nous nous l'avons abordé en donnant l'exemple de la métaphore de la ville par les travaux de Garrigues

<sup>216</sup> Ainsi que le « Luxe, calme et volupté » du poème de Baudelaire évoqué plus haut

- Formules d'annonces des décisions
- Identification des énoncés performatifs. Pour identifier les actes de langage, nous avons porté notre attention au repérage des termes tels que « inscrit », « déclare », « admet », « approuve », etc. En effet, les énoncés qui suivent ces verbes érigent, bâtissent, fabriquent, font apparaître, réalisent la valeur insinuée dans le texte soumis à évaluation, puisque : « dans l'écriture, il n'y a pas seulement une performativité, il y a une opérativité ! » (Bazet, Hémont, Mayère, 2017).

Pour l'analyse des dossiers de candidature :

- Comparaison des spécificités des dossiers : nombre de pages, appréciation quantitative des parties rédigées et des illustrations, développement argumenté des justifications des critères d'inscription.
- Comparaison de l'organisation par parties des dossiers : le nom et la longueur des paragraphes : description, coordonnées, authenticité, intégrité, justification de la valeur universelle exceptionnelle.

Pour l'analyse des rapports des experts :

- Comparaison de contenu : énoncé précis de ce qui est évalué, et conclusion sur la justification de l'inscription ou non.

Par cette grille de lecture, il s'agit pour nous de repérer dans l'écriture de nos documents patrimoniaux les traces du processus et du dispositif en questionnant dans les dossiers la visibilité de la trame prescrite par les « *Orientations* » et les libertés stylistiques éventuelles prises par les porteurs, nous entendons la « personnalisation » des rédactions, tel que l'ordre dans lequel sont présentés les caractéristiques du bien, ou encore les paragraphes spécifiques au patrimoine que les porteurs auront jugés opportun de développer, car : « toute la finesse de l'analyse ethnométhodologique consiste (donc) à rendre compte du caractère unique de toute interaction/situation – son eccéité, comme le dirait Garfinkel » (Cooren, 2010). En relevant les marques langagières institutionnelles dans l'appareil documentaire de valorisation, il s'agit de déceler, dans la lecture particulière d'une candidature, dans quelle mesure se trouve et se reconnaît la présence des rédacteurs.

## I. 2. Les entretiens

### I. 2.1. La reconstitution du processus

Selon la définition de l'ISO 9000, le processus est un « ensemble d'activités corrélées ou interactives qui transforment des éléments d'entrée en élément de sortie ».

Selon cette définition, schématiquement, la patrimonialisation UNESCO se situe donc entre deux points, un « d'entrée » et un « de sortie », lesquels permettent de confirmer la transformation des éléments du bien. En ce schéma, les deux points sont deux « états » du patrimoine qui doivent être établis. Dans notre recherche, l'« état » qu'il présente au moment du lancement de la candidature officielle confère au point d'entrée, et l'« état » qu'il présente au moment de l'inscription confère au point de sortie. En ce qui concerne le second, nous pouvons considérer que le dossier de candidature reflète parfaitement, entendons de la manière la plus fidèle, le patrimoine inscrit puisqu'il l'est sur la base du bien présenté dans ce dossier qui a été au préalable étudié par les experts. La tâche est plus difficile pour ce qui est de saisir son état « primitif » au su de toutes les versions de possibilités d'existence antérieures à l'inscription et au moment du lancement de la candidature. Il est toutefois possible de faire émerger cette représentation, cet « état d'entrée » de l'objet de notre terrain d'étude au stade du déclenchement de sa candidature grâce aux entretiens avec les porteurs du projet, qui sont eux en capacité de relater ce qui existait « au départ ».

### I. 2.2. La reconstitution du processus par ceux qui le font.

Pour observer les acteurs « en situation » de candidature et déceler la manière dont ils rendent l'organisation de la patrimonialisation visible, viable et tangible, nous avons assisté à des manifestations scientifiques et/ou universitaires en lien avec le patrimoine mondial. Nous avons assisté aussi à une journée « technique » conduite par la Mission Bassin minier. Nous avons fréquenté en observatrice non participante des événements<sup>217</sup> d'informations (et)/ou de promotion du patrimoine, notamment le colloque sur le patrimoine de l'UNESCO organisé par l'un des candidats à l'inscription de 2015, les Climats. Nous avons aussi initié un travail d'observation de terrain avec une association<sup>218</sup> qui annonçait son projet de candidature au patrimoine de l'UNESCO.

---

<sup>217</sup> Conférence « mineurs du monde » au Louvre-Lens et congrès TICCIH

<sup>218</sup> « Collectif Textile Uni » (CTU)

Pour décrypter du plus près possible l'organisation de la patrimonialisation, nous avons voulu entendre ceux qui impulsent, orientent, conduisent ou diligentent la candidature à propos des éléments dont ils s'outillaient pour ces faire.

Nos tentatives pour entendre les acteurs « appartenant » à l'UNESCO ont fait surtout émerger les difficultés de pénétrer le dispositif. Pour ce qui concerne les entretiens avec les acteurs mandatés pour l'ONG, l'état-partie ou les experts, nous avons eu l'opportunité de nous entretenir avec Colette Dréan dans les locaux de la DRAC de Lille, par téléphone avec Christian Hottin<sup>219</sup>, acteur national du PCI, et d'échanger par mail avec Gérard Collin, scientifique français mandaté par l'UICN. Ces auditions/échanges mises à part, nos entretiens ont surtout eu lieu avec les porteurs de projet et d'autres professionnels de la culture<sup>220</sup>.

« *L'entretien comme méthode de recherche* » vise la reconstitution d'un processus d'action. Dans notre cas, cette méthode de recherche permet de recueillir un matériau complémentaire pour notre reconstitution de la candidature : le récit de ceux qui l'ont portée. Les entretiens d'abord exploratoires, puis d'explicitation, étaient semi-directifs. Nous avons mené des entretiens et/ou échangé par mails avec au moins une des personnes engagées dans la rédaction du dossier de candidature de chaque patrimoine de notre focus. Nous avons entendu également des professionnels du secteur culturel spécialisés dans la gestion « administrative » du patrimoine et/ou dans sa valorisation sur le terrain. Certains entretiens se sont déroulés sur le lieu de travail des personnes, la majorité par téléphone, certains échanges ont été faits par mails.

L'enchaînement des questions que nous avons posées à nos interlocuteurs s'est affuté au cours de la recherche. Le déroulement des échanges s'est globalement organisé autour de l'idée de partir de l'explication générale de la démarche de candidature, ce qui l'avait fait naître et permise, et de ce qui l'avait rendue visible dans l'espace publique, pour arriver à des questions plus spécifiques de la candidature en propos. Les questions de démarrage des entretiens se retrouvaient dans chacun, les suivantes reprenaient pour explicitation des éléments particuliers du patrimoine en question.

---

<sup>219</sup> Christian Hottin était de 2010 à 2016 adjoint au département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique à la Direction générale des patrimoines) du ministère de la Culture. Depuis septembre 2016, il est directeur des études de l'Institut national du patrimoine

<sup>220</sup> Annexe 14 : Liste des personnes avec lesquelles nous avons échangés

## II. Notre cadre large de lecture

Les premiers résultats de l'analyse documentaire initiée et des entretiens menés nous ont encouragés dans notre démarche de la démonstration de la liaison entre la création de documents et la création d'organisation dans ce cas de valorisation patrimoniale mondiale car, pour nous, une confirmation se profilait déjà dans ce sens. Cependant, nous pressentions des zones d'ombre préjudiciables à une issue scientifique de notre questionnement de l'adaptabilité du paradigme du texte pour l'analyse d'un fait communicationnel. Ces « zones d'ombre » étaient inhérentes au caractère restreint du corpus, et aux limites d'immersion dans le processus par des entretiens « seulement », c'est-à-dire à l'impossibilité d'effectuer des observations suivies des candidatures en présentiel. Ces zones d'ombre, ou cette « boîte noire » du phénomène, nous ont amené à élargir notre cadre d'analyse et notre corpus.

### II. 1. Explosion du corpus

L'éclairage du texte /patrimonialisation/ que nous reconstituons a fait apparaître, donc provoquer, la nécessité de considérer un corpus large.

La constitution heuristique du corpus d'analyse s'est étalée sur pratiquement toute la durée du doctorat. Bien qu'une base documentaire et un panel d'entretiens avaient rapidement été identifiés en concordance avec notre postulat et notre cadre théorique<sup>221</sup>, nous n'avions pas décidé a priori de la recherche de limites quantitatives ni d'exclusion des types de matériaux utilisés pour notre démonstration. Les éléments de notre corpus hétérogène viennent tous avec la même importance selon nous en renfort de l'explicitation de la patrimonialisation, et présentent par là chacun un intérêt, s'il n'est pas complètement équivalent au moins remarquable, pour l'analyse du sujet en ce que ces éléments constituent, soit de manière isolée soit ensemble, une trace faisant sens dans la représentation de la valorisation. Il est possible d'opérer un classement de ses éléments, non pour les hiérarchiser en regard de leur importance dans la réalisation de la reconnaissance mais pour faire émerger la complexité de l'écriture. Selon Louis Hébert, « les principaux aspects relatifs au corpus sont : ses formes typologiques, sa nature épistémologique, ses objectifs, ses phases de traitement, sa représentativité et son homogénéité » (Hebert, 2015). Les catégorisations immuables ou la

---

<sup>221</sup> DUBARD, Alice, « Questionnement méthodologique en SIC pour la lecture du patrimoine mondial », *communication orale*, Lille, JJC GERiiCO, 2017.

hiérarchisation définitive de nos écrits recueillis de la candidature UNESCO ne seraient néanmoins pas pertinentes. En effet, le principe de la circulation publique d'un document, c'est-à-dire l'accès libre au document, octroie à un écrit institutionnel à caractère juridique un autre statut possible : celui de faire-valoir promotionnel. Pour éviter l'écueil de la mauvaise interprétation des documents, nous ne les recueillons pas seulement pour ce qu'ils semblent être là ils se trouvent. Dans notre recherche, bien que la tentation soit grande de les classer en deux catégories pour faciliter notre analyse - ceux requis pour l'écriture du dossier pour la première (Convention, Orientations, guides, dossiers, rapports, expertises), et ceux utilisés pour la promotion du projet d'inscription pour la seconde (revues, brochures, affiches, kakémonos, *goodies* etc.)- et que nous les considérons de la sorte au premier abord, d'une part pour les besoins de nomenclature d'analyse scientifique et pour la nécessité d'ordonner notre compilation pour mieux appréhender nous même le processus, et d'autre part pour clarifier sa visibilité pour nos lecteurs, nous ne nous y arrêtons toutefois pas, car tous concourent au même objectif de l'inscription et participent à cette réalisation même si, nous pouvons le voir une fois plus avertis des élaborations patrimoniales mondiales, c'est de manière plus ou moins prégnante. Les Orientations par exemple, mises à disposition des porteurs pour la rédaction de la candidature, et qui ne concernent au titre de guide de rédaction que ces derniers, sont ce parergon : « Il fonctionne comme un cadre, un quadrillage, une sorte de garde-fou »<sup>222</sup>, alors que certaines productions écrites telles les chartes initiées par les porteurs, et qui posent aussi comme « un cadre » des conditions de fonctionnement, associent et mêlent les partenaires de la patrimonialisation dès leur création ou au moment de leur adoption. Les chartes s'adressent à la différence des Orientations utilisées uniquement par les porteurs, ou les « professionnels », autant aux hommes résidents près de, ou dans, la zone labellisée qu'aux visiteurs. Aussi, même dans la catégorie des documents de « promotion » si nous adoptions ce mode de classement, il faudrait créer des sous-catégories, dont celle par exemple pour distinguer les documents produits par l'UNESCO (comme la revue *Patrimoine mondial* ou le trimestriel *Les courriers de l'UNESCO* dont le premier numéro date de 1948) de ceux produits par les porteurs. Or, nonobstant la valeur décisive dans le déroulement du processus que pourrait avoir un document par rapport à un autre, notre objectif reste d'analyser la composition la plus complète possible de la matérialisation documentaire patrimonialisante et de proposer une lecture de leur « mise ensemble ».

---

<sup>222</sup> Site web Idixa, « *Le "parergon" est un supplément à l'œuvre d'art, ni intérieur ni extérieur, qui la délimite, la cadre et la borde* », URL : <http://www.idixa.net/Pixa/pagixa-0601271239.html>



Notre corpus nous permet d'éclairer la textualisation du patrimoine par, et dans, sa grande diversité d'écriture, laquelle est documentaire par la profusion et la nature des formulaires et autres rédactions, mais aussi organisationnelle par les caractères institutionnelle, associatif, professionnel ou encore militant que la candidature fait prendre aux groupes à l'occasion des manifestations politique, économique, scientifique ou encore culturelle. En somme notre corpus met en lumière ses représentations publiques et formelles, comme celles informelles et implicites.

Notre corpus intègre donc aussi des éléments extraits :

- Des sites web des porteurs.

Notre discipline ayant mis en exergue l'importance de prendre en considération la diversité des productions écrites pour la construction des connaissances (Chaudiron, Couzinet, 2015), nous avons aussi examiné des productions originales des porteurs, récupérées le plus souvent par téléchargement.<sup>223</sup>

- Des manifestations scientifiques et/ou universitaires
- De la presse en ligne<sup>224</sup>
- Des newsletters (« Réseau Grand site de France », « VMF », « Le Corbusier »), lesquelles nous ont permis, par la veille, d'être alertés de la publication des nouveaux rapports institutionnels, telle celle du rapport annuel de l'ICOMOS en 2015 annoncé par RGSF, et de rester informés des événements programmés en rapport avec le patrimoine.

## **II. 2. Notre posture ethnométhodologique**

### **II. 2.1. Lier les actes**

En adoptant une posture ethnométhodologique, nous avons aussi été amenés vers l'analyse de la valorisation patrimoniale UNESCO réfléchi/reflétée par un corpus documentaire institutionnel, associatif et journalistique car les « manières de faire » le processus y sont disséminés. Nous avons osé donc le pari risqué sur le plan méthodologique pour la

---

<sup>223</sup> Nous considérons aussi les fascicules, plaquettes d'informations et autres *flyers* produits par les porteurs et par d'autres acteurs de la patrimonialisation nationale récupérés dans divers lieux culturels (office de tourisme, lieux de manifestations culturels) ou par voie postale.

<sup>224</sup> Les articles ont été retenus en fonction de l'actualité des biens, de l'éclairage qu'ils apportent sur la candidature UNESCO, et sur la patrimonialisation en général.

constitution du corpus « de cumuler deux observables, celui du discours et celui des pratiques et, sur le plan disciplinaire, d'ajuster deux canons : linguistique de corpus, d'un côté, sociologie de terrain, de l'autre » (Jeanneret, 2007). Nous voyons une concordance de notre démarche avec celle que Pierre Lassave invite à faire au sujet de la traduction de la « *Bible des écrivains* », succès de la rentrée littéraire en 2001. Il revendique et défend dans, et par, son analyse de cette œuvre controversée une position scientifique. Cette analyse est pour lui l'occasion de discuter des statuts actuels de la littérature au-delà de sa qualité et des types de publication, de toute la chaîne des acteurs divers qui la soutiennent (édition, artistes, commercialisation, public)<sup>225</sup>, et des problématiques inhérentes à la traduction en tant qu'œuvre secondaire et œuvre empirique. Pour Lassave, en regard de la « *Bible des écrivains* » :

« L'hypothèse d'une sociologie de la traduction passe dès lors autant que possible par la saisie solidaire des caractères et parcours des traducteurs, des spécificités de leur travail comparativement aux autres traductions, du contexte et des effets de leur œuvre dans des échelles de temporalités variables (par exemple dans notre cas, la très longue histoire unificatrice de la traduction biblique et la part de sa retraduction dans sa pluralisation contemporaine) » (Lassave, 2004).

De la même manière que Lassave entreprend une sociologie de la traduction par la saisie solidaire « de toute la chaîne des acteurs divers (...) et des problématiques inhérentes à la traduction », nous entendons rendre compte dans notre analyse de la textualisation du patrimoine de manière étendue à la diversité des acteurs et aux problématiques multiples de la gestion et de la valorisation patrimoniale. Notre reconstitution de la patrimonialisation met au jour un récit du processus UNESCO problématisé. Selon Isabelle Mahy, « la participation, le journal, les archives et les entrevues sont les quatre sources du récit littéraire créé par le chercheur pour porter les multiples voix des acteurs du projet, dont la sienne propre » (Mahy, 2008). Ainsi, nous proposons par notre corpus dense et hétérogène, lequel est constitué d'observations non participantes, d'articles de presse, de documents et d'entretiens, notre récit de la patrimonialisation UNESCO et notre lecture des modalités et des impacts des traductions documentaires et organisationnelles qu'elle requiert.

---

<sup>225</sup> La nécessité de considérer la chaîne d'acteurs est confirmée par ailleurs : « Un auteur, un maquettiste, un correcteur, un imprimeur, un diffuseur : il faut tous ces acteurs – souvent des actrices, du reste – pour « aboutir à un livre », avec comme metteur en scène celui qui porte le nom d'éditeur », site web la fabrique éditions, Eric Hazan, « *Pour aboutir à un livre. La fabrique d'une maison d'édition* », 14 octobre 2016, 104 pages, dernière vérification le 25/082020, URL : <https://lafabrique.fr/pour-aboutir-a-un-livre/>

Notre recherche doctorale propose une lecture du « liage » des processus, des procédures et des dispositifs de patrimonialisation. La notion de liage est évoquée par François Varela (D’Almeida, 2008 : 86) au sujet de la production réunissant l’objectivation et l’idéalisations, la réflexivité, la discontinuité et l’identité dans la trame narrative de la jonction de la construction de soi et la construction de la réalité. Nous adaptons et transférons cette notion de liage à l’émergence et à la stabilisation de notre corpus, c’est-à-dire à la production de notre matériau d’étude réunissant les ébauches patrimoniales et ses matérialisations documentaires, leurs évaluations continues et leurs réécritures correctionnelles dans la trame narrative de la construction d’un héritage perçu à celle d’un patrimoine mondial partagé.

## II. 2.2. Retour sur le TALN.

Une analyse lexicale par les méthodes du traitement automatique du langage naturel (TALN) avait été envisagée, mais elle a été vite substituée par une exploration plus traditionnelle du corpus. Car, si la méthode du TALN permet d’analyser un corpus homogène et volumineux pour une étude quantitative, par exemple, dans « *L’analyse thématique des données textuelles – l’exemple des sentiments* » faite par Rastier et des collaborateurs, « l’archive est la banque « Frantext »<sup>226</sup>, le corpus de référence est constitué de 350 romans publiés entre 1830 et 1970, le corpus d’étude est constitué des passages contenant des noms de sentiments, et les sous-corpus réunissent les contextes [de mots] propres à tel ou tel sentiment [par exemple, l’amour, l’ambition] » (Rastier, 1995), en regard de l’hétérogénéité de notre corpus, mais surtout de notre inculture de l’encodage que nécessite le TALN, nous avons considéré cette méthode comme trop chronophage pour la retenir dans ce cadre de recherche doctorale. Puisque pour l’appliquer en effet, il nous aurait d’abord fallu apprendre à traduire en XLM, puis le faire, avant de passer à l’exploitation et à l’analyse des résultats. Envisager d’utiliser le TALN nous a permis toutefois de prendre conscience qu’il fallait préciser ce que nous pointerions comme mots ou expressions catégorisant le patrimoine dans les documents le représentant et opérant comme « élément liant » c’est-à-dire favorisant un domaine sémiotique commun. En effet, après uniformisation des documents du corpus en XML, cette démarche d’ingénierie linguistique permet un décorticage minutieux de l’objet questionné au niveau syntaxique (lemmatisation, racinisation) et/ou sémantique (cet aspect est présenté comme plus complexe), et l’extraction des données peut alors être aussi « simple » ou « avancée » que la

---

<sup>226</sup> Base de données qui contient des milliers de textes français

recherche d'un mot dans un dictionnaire informatisé<sup>227</sup>. À partir d'une meilleure connaissance de cette piste optionnelle méthodologique de l'analyse lexicométrique, nous avons été plus réceptifs aux mots et aux expressions qualifiant le patrimoine mondial et créant sa valeur. Nous avons donc été plus attentifs à la construction sémantique de chaque bien en vue d'y déceler un champ lexical commun permettant d'établir une série d'éléments linguistiques et langagiers performatifs du PMH. Nous aurions pu envisager la proposition par exemple d'un lexique de « la paix » élaboré à partir des dossiers de candidature venant illustrer cette volonté de l'UNESCO de : « Construire la paix dans l'esprit des hommes et des femmes ».

### II. 3. Notre lecture socio-sémiotique

Mais dans notre démarche d'élucidation du processus, notre but n'était pas de nous borner à un éclairage lexical. Alors que : « la linguistique de corpus ou la sémantique du discours ont définitivement démontré que pas plus qu'on ne pouvait comprendre un mot sans la phrase et la phrase sans le discours, on ne pouvait comprendre le discours sans l'interdiscours, le texte sans le co-texte (sans même parler ici du hors-texte), c'est-à-dire aussi et de manière plus générale, le corpus sans le hors corpus » (Mayaffre, 2003 : 5), notre posture se rapproche plutôt de celle de l'enquêteur, qui en quête du patrimoine relève aussi ce qui peut paraître futile ou anodin, insignifiant ou négligeable. Nous nous faisons pour un temps de la recherche « les scribes d'une histoire qui se (re) construit au fil des découvertes » lorsque cette démarche est décrite par Carlo Ginzburg (Nicolas, 2015), afin de « rendre compte de la complexité du fait narratif qui excède le seul texte » (Fleury, Walter, 2017), sachant que le récit dans notre recherche se rapporte à la candidature au patrimoine de l'UNESCO, autrement dit à l'écriture patrimonialisante.

À l'instar de Patrice de la Broise, quittant les corpus plus traditionnels de « communication » (publicité, discours corporate, etc.), pour analyser d'autres mises en discours de l'organisation, nous tentons l'analyse du discours procédural acté de la patrimonialisation mondiale, de fait mis en récit, et nous inscrivons donc dans une analyse socio-sémiotique, que Patrice de la Broise définit comme « une lecture critique des textes – en tant qu'énoncés ou agencements d'énoncés culturels (Chantraine, 1997) – dont les potentialités sémiotiques opèrent et s'éprouvent dans une transtextualité (Genette, 1982) inhérente aux relations entre des textes (formellement et statutairement) multiples, et à l'intentionnalité plurielle de leur

---

<sup>227</sup> « Trésor de la langue française informatisé » (TLFi), URL : <http://atilf.atilf.fr/>

production, de leur opération et de leur réception nécessairement inscrites dans le social » (De La Broise, 2011). Nous voyons dans le scénario « patrimoine mondial » le fait narratif scindé en plusieurs épisodes d'officialisation progressive vers l'inscription : de la formulation du projet par les porteurs au Centre du patrimoine mondial à son inscription sur la liste indicative, en passant par l'annonce du choix de la France de présenter un bien particulier au Comité duquel suivent toutes les étapes d'évaluation pour arriver au moment de l'inscription sur la liste représentative.

Ainsi, notre lecture critique de tous ces textes, en tant qu'arrangement successif procéduraux, revient à prétendre analyser la patrimonialisation UNESCO. Notre lecture doit nous permettre de lever le voile, dans un geste socio-sémiotique, sur ce que cette patrimonialisation fait par l'inscription, et dans cette écriture.

## Partie II

*« À eux, ça ne sert à rien mais j'imagine que cela a une utilité pour les gens qui les nomment.  
Autrement, pourquoi les choses auraient elles des noms ? »*

*Alice,  
L'homme de paroles*

## **Le patrimoine mondial : une écriture plurielle**

Cette deuxième partie présente ce que nous avons vu de l'écriture de la patrimonialisation mondiale.

Les quatre premiers chapitres en proposent une lecture selon quatre entrées thématiques : le processus, l'organisation, le territoire et le patrimoine. Ces thèmes conducteurs de notre analyse de l'écriture de la reconnaissance et de la valorisation UNESCO ont été choisis en regard des points saillants de notre approche décrite dans la première partie en ce qu'ils rassemblent les éléments émergents dans notre situation de recherche mais dont les tenants et aboutissants dans l'écriture patrimonialisante sont à élucider. Le cinquième chapitre zoome d'abord sur deux cas particuliers de patrimonialisation en reprenant le déroulé des quatre thèmes retenus, puis sur un événement de sociabilisation relatif au processus de valorisation patrimoniale, et enfin sur un patrimoine culturel immatériel.

## **Chapitre 1 : L'écriture du processus**

La présentation générale de la procédure, facilement accessible au public et actuellement affichée par l'UNESCO, laisse voir une écriture de la patrimonialisation dont certains aspects restent flous. Selon nous, pour sa compréhension, cette présentation nécessite une recherche d'informations hors de cet affichage visant la précision de certains termes. En effet à la consultation de cette présentation<sup>228</sup>, nous relevons des énoncés tels que les « mesures restrictives » qui visent la nécessité pour le Comité de « rééquilibrer » la liste en « donnant la priorité » à certains pays. Pour nous, ces énoncés demandent à être explicités : quelles sont ces « mesures » ? Quel est le critère de « rééquilibrage », est ce que « donner la priorité » inclurait de forcer la main à la candidature ? Aussi, la présentation du processus indique : « L'État partie doit ensuite préparer un dossier de candidature » puis : « Le Comité établit une appréciation sur la base d'une audition des porteurs du dossier ». L'identification de l'état partie comme préparateur du dossier suivie de la mention de l'audition des porteurs pour sa défense produisent une sorte d'imbroglio provoqué par l'apparente substitution inexplicée des rôles. Ainsi, il est indiqué que celui qui « prépare » n'est pas celui qui « porte », cette observation nous confirme que le processus gagnerait à être lu en y apportant des précisions prises au-delà du document, et à la lumière des apparitions et des rôles des acteurs. Nous donnons à voir dans ce chapitre ce que nous avons aperçu de sa complexité.

### **I. Évolution et complexification du processus**

#### **I.1. Le processus évolue.**

Le volume du nombre de pages des rapports du Comité produits chaque année indique l'évolution du processus.

---

<sup>228</sup> Annexe 15 : Présentation rédigée de la procédure



| Année du Comité du patrimoine mondial | Nombre de pages du rapport |
|---------------------------------------|----------------------------|
| 1989                                  | 32                         |
| 1991                                  | 49                         |
| 2010                                  | 296                        |
| 2011                                  | 290                        |
| 2012                                  | 252                        |
| 2013                                  | 263                        |
| 2014                                  | 287                        |
| 2015                                  | 263                        |
| 2016                                  | 266                        |

Tableau du nombre de pages du rapport par années du Comité du patrimoine mondial

Ces rapports ont considérablement gagné en volume. Ils s'épaississent du fait de l'augmentation du nombre des questions abordées durant le comité à retranscrire, mais ils laissent aussi voir un processus de patrimonialisation qui s'est affiné par un développement des justifications plus précises et plus détaillées, donc plus longues, sur les décisions qu'ils livrent et donnent à lire.

Ainsi, le rapport de 1989 est indéniablement plus succinct que celui de 2013, et outre leur nombre de pages, les différences de ces deux rapports se trouvent aussi dans ce qui est retranscrit. En effet, le premier consacre pratiquement 1/3 de ses pages à la liste nominative des participants du comité alors que le second a intégré dans son développement le récit des activités des acteurs du processus. Le premier n'a pas de « sommaire », quand le second se présente de manière structurée en parties et sous-parties. Nous retranscrivons ci-dessous deux points des parties des rapports de 1989 et de 2013 pour montrer par comparaison l'enrichissement du processus. La comparaison des sommaires montre la scission des thématiques en sessions particulières, et donc, le traitement différencié des sujets abordés durant le comité.

| Rapport de 1989  | Rapport de 2013   |
|--|---|
| Point XIV : « étude globale et études thématiques »  | Rapport sur les programmes thématiques du patrimoine mondial<br>Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme              |
| Point XV : « propositions d'inscription sur la liste du patrimoine mondiale et la liste du patrimoine en péril » | Proposition d'inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial<br>Mise à jour de la liste du patrimoine mondial en péril |

Tableau comparatif des points XIV et XV dans les rapports des Comités de 1989 et 2013.

Nous voyons que le point XIV du rapport de 1989, intitulé « *étude globale et études thématiques* », a été doublé en 2013, avec la spécification d'un programme sur le tourisme, comme aussi le point XV du rapport de 1989 intitulé « *propositions d'inscription sur la liste du patrimoine mondiale et la liste du patrimoine mondial en péril* » a été aussi scindé en deux points distincts.

Il est aisé de constater une évolution du processus dans, et par, son écriture seulement par comparaisons des sommaires des rapports des Comités. Dans celui de 2013 nous voyons, à la différence de celui de 1989, un point consacré à l'adaptation de la Convention au développement durable, aussi, un traitement commun des questions de conservation du patrimoine culturel et naturel. Nous y voyons surgir en revanche une « *réflexion sur l'évolution de l'état de conservation* ».

Les rapports reflètent donc un processus pérenne, lequel par sa mutualisation étendue à la quantité grandissante des pays membres produit des documents plus étoffés.

Dans le rapport de 1989, la prévision de la célébration des vingt ans de la Convention ne tient qu'en un paragraphe tandis que le rapport de 2012 consacre un point de développement plus long et détaillé à la célébration du quarantième anniversaire de la Convention. Les rapports précédents l'anniversaire de ces quarante ans en 2012 évoquaient la nécessité d'organiser cet événement, et montrent le souci du Comité de le médiatiser à plus grande ampleur que les

précédents. Le rapport de 2013 y revient et en fait un compte rendu. Il fait état du déroulement de cette date anniversaire qui a été thématifiée à la différence de la commémoration de celui des vingt ans. Ainsi le quarantième anniversaire a été célébré sous le thème : « *Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales* »<sup>229</sup>. Du choix de ce thème d'anniversaire, de l'importance que lui donne le Comité, et en regard de l'étendue du processus dans le temps et dans l'espace, nous pouvons dire que l'existence du processus devient un élément remarquable en lui-même. De la sorte, le processus reste fidèle à sa vocation de valorisation mondiale du patrimoine, mais peut tendre vers une appropriation « personnalisable » par les communautés sans risque de dislocation tant son assise est solide allant jusqu'à lui permettre de s'auto-valoriser.

Les évolutions du processus dans le temps sont visibles aussi dans les « *Orientations* », tandis que les discussions sur la nécessité de réviser les Orientations sont lisibles dans les rapports de comité<sup>230</sup>. Ce document de soutien à la candidature destiné aux porteurs connaît le même mouvement d'épaississement que les rapports du comité. Ainsi, les « *Orientations* » décrivant les tenants et aboutissants du processus compte douze pages en 1978, soixante-quatre pages en 1999, et cent soixante-quinze pages en 2012.

Les Orientations constituent une sorte de notice de fonctionnement et de mise en œuvre à la patrimonialisation UNESCO. Elle est élaborée par le Comité, mais les pays peuvent désormais proposer la révision des paragraphes comme l'a fait la Jordanie pour le paragraphe 68<sup>231</sup>.

Les « *Orientations devant guider la mise en œuvre du patrimoine mondial* » ont évolué depuis leur première édition en 1977 exclusivement proposée en anglais. Dès la deuxième édition en 1978 les *Orientations* ont été publiées aussi en version française.

De la même manière que ce guide existe en version multiples, d'autres instruments normatifs de l'UNESCO sont produits en plusieurs langues. Nous n'avons pas approfondi cet aspect problématique de la traduction patrimoniale accessible en plusieurs langues, nous indiquons toutefois les six langues officielles de l'organisation mondiale : l'anglais, le mandarin, l'espagnol, le français, le russe, et l'arabe rajouté en 1973. La diffusion des textes normatifs, à l'inverse de ceux informatifs à l'intention de la société, est soumise à la condition que les documents soient prêts dans toutes les langues, et les documents font foi de manière égale quelque soit la langue de diffusion.

---

<sup>229</sup> Rapport du comité 2012, page 243

<sup>230</sup> Rapport du comité 2013, page 250-251

<sup>231</sup> Rapport du comité 2012, page 243

Outre la langue utilisée pour la diffusion, l'écriture des « *Orientations* » s'est étendue par, et dans, la multiplication des versions « synthétiques » et/ou « thématiques ». En effet, la prolifération documentaire liée à la patrimonialisation UNESCO s'illustre par la diffusion hétérogène de guides à l'inscription au PMH, à la gestion du PMH et à l'intérêt de l'inscription.

## **I.2. Le processus s'est complexifié**

Depuis la signature de la Convention, les traces écrites du processus se sont accumulées et se sont diversifiées, les priorités institutionnelles se sont précisées mais l'interprétation des inscriptions mises ensemble, bien que ces inscriptions soient interdépendantes et qu'elles pourraient en cela s'éclairer les unes les autres, n'est pas pour autant plus facile à exposer.

La retranscription, ou la représentation, du patrimoine sur le site Web de l'UNESCO n'est pas la même que celle des dossiers mais ce fait n'est pas uniquement imputable aux différences entre écriture manuscrite et écrite informatique puisque la représentation « virtuelle » des patrimoines n'est pas équitable entre eux. En effet, les informations mises en ligne ne sont pas les mêmes selon les patrimoines. Sur le site web de l'UNESCO, certains biens possèdent une présentation de leur caractère d'authenticité, d'autres non. C'est une remarque que nous vérifions dans les rapports des comités lesquels présentent des explications aléatoires. Dans le rapport du comité de 2013, certains biens bénéficient d'un paragraphe sur leur authenticité à la différence d'autres. Nous avons vérifié qu'il ne s'agissait pas d'un traitement lié à la décision d'inscription et pouvons dire que l'écriture différentielle du patrimoine en ce qui concerne la publication de ce critère d'authenticité, pourtant brandi comme indispensable à sa reconnaissance par la Convention mais qui manque parfois, n'est pas due à la décision du Comité qui inscrit, diffère, renvoie ou suspend. Alors à ce stade, la raison en est tue, ou reste pour nous inexplicée.

De plus dans certains cas, lorsqu'elle est donnée, la preuve de l'authenticité du patrimoine semble parfois bâclée. Ainsi nous lisons : « Pas plus que l'on ne conteste l'authenticité du centre de Varsovie totalement reconstitué après la dernière guerre, on ne peut contester l'authenticité des halles et du beffroi d'Ypres »<sup>232</sup>. Il est établi ici une équivalence d'authenticité entre des biens différents par raccourci, nous entendons par l'évidence d'une

---

<sup>232</sup> Rapport d'évaluation de l'ICOMOS des « Beffrois de Flandre (Belgique) », 1999, page 143

comparaison dans laquelle la similitude des biens est décidée unanime par les experts sans autres arguments que celle-ci pour eux qui la formulent.

Dans d'autres cas aussi, comme dans celui des beffrois, les experts s'arrangent avec les manières d'évaluation de l'authenticité, c'est-à-dire s'accommodent de la difficulté de la démonstration pour justifier de ne pas la faire :

« Compte tenu du nombre des édifices considérés (24), il serait fastidieux, voire impossible d'analyser ici leur degré d'authenticité matérielle. On pourrait soutenir que l'authenticité de ces monuments ne peut se mesurer en termes matériels mais plutôt en considérant leur valeur symbolique et la permanence de leur existence. Les plus anciens sont connus dès le XIII<sup>e</sup> siècle et l'on en a construit jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle »<sup>233</sup>.

Au côté des flottements notables du processus concernant l'authenticité, d'autres traces de la patrimonialisation montrent que son écriture peut être tronquée pour certains cas sans que cela ne remette le processus en question. Par exemple, dans le rapport 2013 nous lisons le retrait de la proposition d'inscription de « Kamakura » au Japon à la demande de l'état-partie mais l'explication de cette décision de l'état-partie, ni aucune autre explication, ne sont mentionnées<sup>234</sup> nulle part. Cette configuration de décision non justifiée par l'état partie se répète pour le candidat « Teylers, Harlem, Pays-bas » :

« Décision : 37 COM 8B.36

La proposition d'inscription de Teylers, Haarlem, Pays-Bas, a été retirée à la demande de l'Etat partie. »<sup>235</sup>

La décision de ne pas inscrire le Bien « Ville et château de Vianden » au Luxembourg n'est pas expliquée non plus. Comme nous le voyons ci-dessous, la décision renvoie en revanche à la consultation d'autres documents.

---

<sup>233</sup> ibidem

<sup>234</sup> Rapport du comité, « Décision : 37COM 8B.2-8 », 2013, page 202

<sup>235</sup> Rapport du comité, 2013, page 218

« Décision : 37 COM 8B.35

Le comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-13/37.COM/8B et WHC-13/37.COM/INF.8B1,
2. Décide de ne pas inscrire la Ville et Château de Vianden, Luxembourg sur la Liste du patrimoine mondial. »<sup>236</sup>.

Nous voyons ainsi que l'écriture de la patrimonialisation n'est pas si homogène que sa durabilité le laisserait imaginer. Certains sites sont inscrits avec la demande de fournir ultérieurement au centre du patrimoine mondial un rapport sur un des points du dossier de candidature. Pour les « *Monuments et sites historiques de Kaesong* » en République populaire de Corée, la demande concerne les directives pour la protection et la gestion du Bien<sup>237</sup>. Pour ce qui concerne un autre patrimoine, le « *Mont Fuji, lieu sacré et source d'inspiration artistique* » au Japon, la demande est quant à elle rallongée, comme nous pouvons le voir ci-dessous, et jusqu'à concernée de façon étonnante pour nous « la révision globale » qui permettrait de « refléter » la catégorie dans lequel le patrimoine devrait s'inscrire.

« 5. Demande encourage à l'état partie de soumettre un rapport sur l'état de conservation au Centre du patrimoine mondial d'ici au 1er février 2016 afin de faire le point sur le progrès réalisés dans le développement d'une vision globale du bien, d'une stratégie du tourisme, d'une approche de la conservation des chemins d'accès, d'une stratégie de la gestion des risques ainsi que sur la révision globale du plan de gestion pour refléter une approche de paysage culturel, et le soumettre pour examen au Comité du patrimoine mondial à sa 40e session en 2016 et l'Etat partie de demander les conseils de l'ICOMOS concernant ces approches. »<sup>238</sup>.

Nous voyons donc par ces cas, pour lesquels le processus a été adapté, que l'écriture de la patrimonialisation peut être spécifique au bien.

Toutefois, globalement, les rapports des comités et des experts s'alourdissent par les demandes communes des justifications d'inscription plus précises via une procédure qui s'est affutée dans le temps. Ainsi, les justifications se rallongent car le processus s'est affiné dans

---

<sup>236</sup> ibidem

<sup>237</sup> Rapport du comité, 2013, page 209

<sup>238</sup> Rapport du Comité, 2013, page 206

la demande de précisions des renseignements du patrimoine. Les rapports s'étoffent aussi parce que la quantité de patrimoine inscrits, et de fait la quantité d'informations à traiter et à retranscrire, ne cesse d'augmenter. En fait, à mesure des inscriptions sur la liste, le processus invite et donne matière à écrire incessamment le patrimoine, et s'écrit lui-même.

### **I.3. L'écriture emmêlée.**

#### **I.3.1. L'écriture de l'écriture**

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial consiste en un moment identifiable, et identifié, de la reconnaissance du patrimoine mis en écriture. Elle enclenche l'écriture de documents afférents, qui déclenchent eux-mêmes d'autres rédactions. Ainsi, comme nous l'avons vu, le déroulement du comité se matérialise chaque année en un rapport qui fait lui-même l'objet d'un rapport du rapporteur. Ces rapports des rapporteurs trouvent aussi des extensions d'écriture en ce que les énoncés renvoient à d'autres énoncés.

Ainsi, le rapport du rapporteur du comité de 1999 dès la présentation de l'ordre du jour renvoie à d'autres documents et nous retrouvons comme une ventriloquie documentaire l'écriture de la patrimonialisation incluse, en condensé et écrite en signes différents, en elle-même. Ce phénomène de ventriloquie, tel que nous le voyons ci-dessous, se répète plusieurs fois dans le rapport :

« VI.1 Le Président a rappelé les documents de référence : WHC-99/CONF.209/8 et WHC-99/CONF.209/8Add. et WHC-99/CONF.209/7 Annexe II (texte de la résolution adoptée par la douzième Assemblée générale sur les moyens d'assurer une Liste du patrimoine mondial représentative). Il a indiqué que le document WHC-99/CONF.209/8 faisait suite à l'adoption en 1998 par le Comité à sa vingt-deuxième session de plans d'actions régionaux »<sup>239</sup>.

De même, l'écriture du patrimoine a commencé avant que le bien n'arrive au Comité, avant même qu'il ne soit officiellement candidat.

Dans la présentation institutionnelle du processus de patrimonialisation du patrimoine mondial de l'humanité, nous pouvons lire qu' : « en 2009, seuls 13 dossiers ont été considérés comme « aboutis » et inscrits sur la liste du patrimoine mondial, alors qu'ils étaient 27 en

---

<sup>239</sup> Extrait du rapport du rapporteur, comité du patrimoine mondial, 1999, page 5

2008. Le délai de montage d'un dossier peut prendre plusieurs années (en moyenne 5 ans) ».

Trois phases se dessinent dans la temporalité de la patrimonialisation, lesquelles sont :

-Phase 1 : de l'initiative à l'inscription sur la liste indicative

-Phase 2 : de l'inscription sur la liste indicative à la candidature officiellement annoncée à l'inscription sur la liste représentative du patrimoine mondial.

-Phase 3 : de la candidature à la décision d'inscription lors du comité du patrimoine mondial.

Pour ce qui concerne la phase finale et l'issue de la patrimonialisation UNESCO, lesquelles sont les plus médiatisées du processus, le déroulement des étapes est sensiblement le même qu'à ses débuts. Ce déroulement est généralement fidèlement appliqué tous les ans et pour tous les biens se dessinant aussi en trois phases qui s'étalent sur environ dix-huit mois : la soumission par l'état-partie d'un candidat, l'évaluation du bien par les experts, puis par le Comité pour inscription. Ainsi actuellement, le bien sélectionné par l'état partie doit être déposé au centre du patrimoine avant le 31 janvier de « l'année une », l'évaluation, qui inclut l'expertise des organisations consultatives, commence officiellement le 1<sup>er</sup> février de cette année, pour une décision du Comité vers le mois de juillet de « l'année deux ». Cependant, certaines candidatures bousculent ce processus.

En 2010, au 31 janvier, alors que le Centre avait enregistré la candidature du Bassin minier pour expertise puis évaluation, le candidat officiel annoncé le 01 février était finalement les Causses et Cévennes. Naima Maziz du BMU<sup>240</sup> relate : « *ils nous avaient dit c'est bon, on est dans les temps, on est enregistré c'est bon, c'est parti pour la dernière phase, et le lendemain, on apprend que c'est les Causses et Cévennes qui passent avant* ». Durant cet entretien, en avouant une déception, elle formule aussi une acceptation raisonnée, ou forcée, de la situation : c'est le déroulement normal de la procédure puisque le bien « Causses et Cévennes » avait déjà été présenté : « *ils ont la priorité* ». Ceci nous interroge sur le déclenchement tardif des règles de procédure, c'est-à-dire la nuit précédant l'annonce du candidat.

La procédure a aussi été quelque peu chamboulée pour le candidat la « Chaîne des puys - faille de Limagne » renommé « Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne » finalement inscrit le 2 juillet 2018. En raison des deux « échecs » à l'inscription déjà essuyé par ce bien, les experts n'ont pas sanctionné une remise prématurée du dossier à leur attention. Pour ce récent patrimoine nous notons donc deux effets du processus de patrimonialisation UNESCO. D'abord, l'écriture de sa reconnaissance a accentué l'aspect

---

<sup>240</sup> Le Bassin Minier Uni (BMU) est le nom de l'association qui a porté la candidature du Bassin minier.



géologique de sa constitution par la mise en exergue de ses aspects volcaniques dans son appellation avec l'ajout de la mention « Haut lieu tectonique ». Ensuite, la possibilité d'un processus de patrimonialisation individualisé.

L'entorse à la tenue chronologique du processus reste exceptionnelle. En revanche, la conduite vers l'issue de la candidature par l'institution lors de la dernière étape a grandement changé pour plusieurs raisons, d'abord à cause de la quantité et de la multiplicité des acteurs augmentées que les candidatures mobilisent de plus en plus, et aussi à cause du caractère aléatoire de l'ampleur des rôles que les acteurs prennent, laquelle brouille la saisie d'un processus logique et/ou transparent, si bien qu'en 1991 les recommandations d'inscription étaient énoncées par le Comité<sup>241</sup>, comme aussi en 2005, mais qu'aujourd'hui les formulations de recommandations se retrouvent même dans les rapports des experts. Cependant, il reste difficile de dire à quel point l'avis émanant de l'expertise est décisif à l'inscription au PMH. À l'échelle nationale, il ne l'est pas ; en regard de l'avis défavorable de l'ICOMOS concernant le projet d'extension du site sportif de Roland Garros affectant la serre d'Auteuil qui a pourtant été lancé par l'Etat français malgré cet avis. Dans le cadre de la patrimonialisation mondiale, la prise en compte de l'avis des experts semble aléatoire dans la décision finale. Pour exemple, l'inscription des volcans d'Auvergne, malgré la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle du bien lors du comité, a été retardé à cause des désaccords entre l'UICN et le porteur selon le site web consacré à l'historique de la candidature. Et le cas de l'inscription d'Alger, dont nous mettons l'extrait du rapport du comité la concernant ci-dessous, montre aussi une prise en compte cruciale de l'avis des experts, puisque le bien en question a été finalement valorisé un an après sa première présentation, lorsque les experts avaient effectué l'évaluation comparative comme l'avait demandé le Comité.

---

<sup>241</sup> Point 16 du rapport du comité de 1991. Ce point indique que le comité recommande l'inscription « à condition que ».

|  |     |         |
|--|-----|---------|
| C. Biens pour lesquels des informations ou évaluations complémentaires ont été reçues.   |     |         |
| Casbah d'Alger   | 565 | Algérie |
| <p>Le Bureau a recommandé l'inscription de ce site, à condition que les autorités algériennes fournissent des précisions sur la volonté du gouvernement de protéger le centre historique d'Alger. Par ailleurs, le Bureau a demandé à l'ICOMOS de réaliser une étude comparative des médinas de cette aire culturelle. A la lumière de cette étude et des informations que voudront bien transmettre les autorités algériennes, le dossier pourrait être réexaminé par le Bureau à sa session spéciale de décembre 1991.</p> <p>Par une lettre du 24 octobre 1991, la Délégation permanente de l'Algérie a exprimé la volonté du gouvernement de protéger ce site. En revanche, l'ICOMOS a fait savoir que l'évaluation comparative des médinas de cette aire géo-culturelle ne pourrait être fournie avant minimum un an.</p> |     |         |

Figure 2: Image du rapport du Comité, point 16, "proposition d'inscription de biens culturels sur la liste du patrimoine mondial en péril, 1991, p.4

À l'inverse de ces cas pour lesquels l'avis des experts ne semble pas qu'accessoire, en ce qui concerne les Climats de Bourgogne, les conclusions de rapports des experts n'étaient pas encourageantes avec un « avis défavorable » à l'inscription qu'ils avaient donné, mais les Climats ont pourtant été inscrits dès leur premier passage au Comité.

### **I.3.2. La redistribution de l'importance des rôles dans le processus est permanente.**

Le Centre du patrimoine détient un certain pouvoir sur la faisabilité de l'inscription en ayant une vision globale, et en temps réel, de la dynamique de la liste puisqu'il reçoit et enregistre les nouvelles demandes de candidature. Nous parlons d'une vision globale de la liste car, bien que le patrimoine mondial soit catégorisé en trois listes différenciées : le patrimoine en péril, le patrimoine inscrit, le patrimoine susceptible de l'être, il s'agit bien pour ces trois catégories d'un ensemble de biens candidats à une sorte de « garantie UNESCO » pour lequel le Centre à la charge de la gestion, c'est-à-dire de la validation de leur enregistrement et de leur communication. Mais la visibilité du fonctionnement de cette programmation de la patrimonialisation mondiale et l'étendue du pouvoir de décision du Centre pour une inscription sont quelques peu effacés par la prédominance (dans la diffusion) du fonctionnement de l'organisation non gouvernementale dans son ensemble. De plus, le flou est maintenu aussi, quant aux responsabilités dévolues aux organes distinctifs de l'ONG, par des expressions vagues. Sur la page « gouvernance » du site de l'UNESCO, trois organes se distinguent : la Conférence, le conseil exécutif et le secrétariat. Sur cette page, l'explication

du rôle du conseil exécutif est introduite par l'expression « en quelque sorte »<sup>242</sup> qui induit l'approximation dans les fonctions et leurs mises en œuvre. Nous voyons donc que le processus de patrimonialisation, comme la gouvernance de l'ONG, ne sont pas exempts de possibilités d'adaptations selon les situations. De même, si l'ordre des étapes reste globalement le même, le calendrier de la candidature a changé, ce qui laisse supposer une capacité d'accommodation aux conjonctures administratives pour les candidats et une vigilance soutenue pour celui qui tente de comprendre les rouages de la patrimonialisation mondiale. Les dates de soumission des dossiers ainsi que la période de la tenue des comités ont été décalées. Actuellement les comités se tiennent en juillet, ou en fin juin, contre décembre en 1990 à l'année d'inscription de « Paris, Rive de Seine », ou en 1998 à celle de l'inscription des « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » par exemples.

### **I. 3.3. Augmentation et diversification des partenaires**

#### **I.3.3.1. Augmentation et instabilité du nombre de partenaires**

Le processus se renouvelle en écriture du fait de l'évolution du nombre des états partis membres de l'UNESCO. Cette évolution est due à deux raisons.

La première raison est l'augmentation des nouvelles adhésions et ratifications de pays à la Convention de 1972<sup>243</sup>. Ce succès impacte par lui-même la configuration future de la liste. En effet comme nous l'avons déjà évoqué au début de ce chapitre, nous pouvons lire la restriction d'office de certaines catégories de patrimoine pour certains états. Nous retrouvons cette décision dans la présentation du processus de patrimonialisation UNESCO sur le site web du Ministère de la Transition écologique et solidaire et la retranscrivons ci-dessous :

« Des mesures très restrictives ont été adoptées récemment pour rééquilibrer la liste en faveur des pays et des catégories de bien peu représentées (dont les biens naturels et les paysages culturels). Le Comité a également décidé qu'il n'examinerait pas plus de 45 dossiers par an en donnant la priorité aux pays et catégorie sous-représentés »<sup>244</sup>.

Ainsi, la Conférence a décidé la réduction du nombre de biens à proposer par États parties. Accolée à cette nécessité, l'intégration de nouveaux pays demande le rééquilibrage de la répartition géographique des patrimoines lequel impacte le type de patrimoine inscrit. Cette

<sup>242</sup> Site web UNESCO, dernière vérification le 01/09/2020, URL : <https://fr.UNESCO.org/about-us/governance>

<sup>243</sup> En 2015, l'UNESCO compte 195 pays membres, 9 pays associés, dont 191 ont ratifié la Convention, URL : <https://fr.UNESCO.org/contries/etats-membres>

<sup>244</sup> Site du ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie, URL : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/patrimoine-mondial>

mesure d'adaptation est liée à l'évolution de l'ONU<sup>245</sup>, où « l'accroissement spectaculaire et inédit du nombre des Etats membres de l'ONU, qui a quasiment quadruplé en soixante ans, a modifié en profondeur les conditions de fonctionnement et les domaines d'activités de l'Organisation » (Devin, Placidi-Frot, 2011).

La seconde raison est relative aux mouvements des états membres qui se retirent lors des désaccords avec les orientations de l'organisation pour y revenir par la suite, ou pas. Les cas les plus médiatiques sont ceux des Etats-Unis et d'Israël. Ainsi, l'écriture de la paix prévue par la Convention révèle aussi des « fautes d'accords » bien que, métaphoriquement, les pays souhaitaient conjuguer ensemble le respect mutuel. En effet, au sein de cette organisation prônant l'entente, des dissensions en actes sont repérables. Les États-Unis ont plusieurs fois quitté l'UNESCO. Le premier retrait s'est fait en décembre 1984 sous la présidence de Ronald Reagan. Dans une courte vidéo de l'INA<sup>246</sup>, on peut voir Madame Gérard, représentante des États-Unis à l'UNESCO, énumérer les griefs de l'Amérique : « La politisation extrême de l'organisation qui l'éloigne de ses finalités culturelles initiales. L'attitude d'hostilité systématique vis-à-vis des valeurs du monde libre. La mauvaise gestion, le gaspillage et l'absence de réforme de fonctionnement ».

Les Etats-Unis ont réintégré l'organisation en 2003 sous Georges.W Bush. D'après « Le monde diplomatique », cette réintégration avait pour but de « rallier le plus grand nombre de soutiens dans la perspective du renversement du régime de Saddam Hussein en Irak, un an plus tard »<sup>247</sup>.

Par la suite en 2011, à la reconnaissance de la Palestine comme membre à part entière de l'UNESCO, le président Barak Obama a suspendu le versement de la participation financière des États-Unis qui, malgré qu'ils siègent toujours au conseil exécutif, privait l'organisation de 20% de son budget. La promotion du patrimoine mondial notamment en a été impactée comme en témoigne la publication des « *Courriers de l'UNESCO* », parution trimestrielle depuis 1948, devenue uniquement virtuelle depuis avril 2017 après cinq années d'interruption

---

<sup>245</sup> L'article de Devin et Placidi-Frot retrace le changement de priorité de l'ONU et de ses organes après l'augmentation rapide de ses membres qui a suivi l'indépendance des Etats africains : « L'admission rapide des anciens pays colonisés ayant obtenu leur indépendance au cours des années 1960 et 1970 a constitué un acte fort de reconnaissance et de légitimation internationales. Elle a moins déplacé le centre de gravité décisionnel de l'Organisation qu'elle n'a défini de nouvelles priorités d'action, notamment en faveur du développement. »

<sup>246</sup> INA, « 1984, Les Etats-Unis décident de se retirer de l'UNESCO », *Flashback*, vidéo, 13 octobre 2017, 01min45s, URL : [https://www.ina.fr/video/S660946\\_001/1984-les-etats-unis-decident-de-se-retirer-de-l-UNESCO-video.html](https://www.ina.fr/video/S660946_001/1984-les-etats-unis-decident-de-se-retirer-de-l-UNESCO-video.html)

<sup>247</sup> SMOLAR, Piotr, PARIS, Gilles, « UNESCO : les raisons du retrait des Etats-Unis et d'Israël », *Le monde diplomatique international*, publié le 13 octobre 2017, URL : [https://www.lemonde.fr/international/article/2017/10/13/les-etats-unis-et-israel-se-retirent-de-l-UNESCO\\_5200153\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2017/10/13/les-etats-unis-et-israel-se-retirent-de-l-UNESCO_5200153_3210.html)

pour des raisons budgétaires. La diffusion virtuelle de cette « revue d'exception » n'a pas été appliquée à la « *lettre d'information* » qui n'existe plus, après avoir été publiée de février 1993 à novembre 2005.

Malgré ces réactions américaines déstabilisant le fonctionnement du programme, si elles ne lui ont pas été complètement nuisibles, l'UNESCO a continué d'acter les décisions en faveur de la Palestine en inscrivant l'église de la Nativité de Bethléem au patrimoine mondial en juin 2012, ou encore en adoptant une résolution qualifiant Israël de « puissance occupante » en mai 2017. Les Etats-Unis se sont à nouveau retirés en octobre 2017 suite à la déclaration par l'UNESCO faisant de la vieille ville de Hébron en Cisjordanie occupée une « zone protégée » du patrimoine mondial. À ce moment, Israël s'est retiré aussi. De fait, sur la table des valorisations culturelles, le jeu des alliances politico-militaires entre les états se répercute sur la méta-organisation.

Nous voyons donc que le mot d'ordre, entendons le mot de ralliement commun des états parties constitués en organisation non gouvernementale en vue de construire la paix, n'est pas toujours mis en application en son sein propre. Ainsi, l'objectif mondial de paix dont le patrimoine de l'humanité se veut la matérialisation ne progresse pas sans quelques guerres internes que la lecture du processus ne dévoile cependant pas à premières vues. En effet, durant les périodes où les Etats-Unis<sup>248</sup> ne faisaient plus parties de l'UNESCO, des biens états-uniens ont malgré cela été inscrits, tels : le « parc national des grottes de Carlsbad » (naturel, vii et viii) au Nouveau Mexique 1995, le « parc national des volcans d'Hawaï » (naturel, viii) à Hawaï en 1987, ou encore « Monticello et Université de Virginie à Charlottesville » (culturel, i, iv, vi) en Virginie en 1987. Et malgré que l'absence du financement par les Etats-Unis se prolonge, au dernier comité, en juillet 2019, ils ont eu un nouveau bien inscrit : « Les œuvres architecturales du XXe siècle de Frank Lloyd Wright » (critère ii).

L'arène internationale offre donc un lieu supplémentaire de prolongation de certains conflits entre pays. Sur la scène universelle, certains régimes politiques nationaux sont condamnés à l'incompatibilité d'entente.

S'ajoutant au jeu des entrées et sorties des pays, le processus de patrimonialisation s'applique selon les degrés d'implications des pays qui peuvent opter pour une « ratification », une « acceptation » ou encore une « adhésion » de la Convention de 1972.

---

<sup>248</sup> En juillet 2019, le pays possède 24 biens inscrits, dont 11 dans la catégorie « naturel » et 1 mixte.

De même, les oppositions politiques et les intérêts économiques nationaux l'emportent et se répercutent sur les défis diplomatiques des états partis réunis. Pourtant, les intérêts économiques divergents n'étaient pas méconnus dans les premières années d'existence de l'UNESCO, et bénéficiaient même d'un regard de grande vigilance. Lors des premières conférences, la différence des niveaux de développements et de richesses des pays faisait l'objet de réflexions dédiées au meilleur moyen de préserver l'épanouissement culturel de chaque peuple et de leur patrimoine. C'est ce qui ressort aussi des numéros des revues et magazines édités par l'UNESCO que nous avons consulté. Car, au-delà des présentations descriptives des patrimoines, ses publications informent des actions stratégiques de soutien des pays les uns envers les autres visant la croissance globale qu'elle-même encourage ou diligente.

Aussi, le déséquilibre entre biens culturels et biens naturels était déjà inquiétant dès les premiers moments d'existence de la patrimonialisation mondiale. En fait dès 1979, dans le rapport de la troisième session<sup>249</sup>, nous pouvons lire un autre rapport, celui transmis de l'ancien président M David Hales, qui signale cet écart. Malgré les alertes pour le résorber, le déséquilibre dans la répartition des biens reste important qu'il s'agisse de leur situation géographique ou du nombre des biens naturels, culturels ou mixtes. Ce déséquilibre est justifié par les moyens insuffisants de mises en œuvre de candidature pour certains pays ou de la qualité de la protection que l'état partie, enregistré comme gestionnaire à l'inscription, réserve à son patrimoine. Pour nous, cette justification sous-entend un souci moindre des états parties pour leur patrimoine, mais cette raison n'est pas toujours vérifiée. Car, si au moment où nous écrivons « La Grande Barrière » australienne, inscrite en 1981, est menacée par un projet d'exploitation minière sous-marine, ce qui montre une tension irrésolue entre réputation internationale et gain économique, et que l'Allemagne et le sultanat d'Oman ont choisis le retrait de leurs biens de la liste pour privilégier leurs intérêts à l'échelle nationale, la destruction du site de Palmyre résulte d'attaques armées.

Concernant les moyens dont les pays disposent pour mettre en œuvre la Convention, l'UNESCO multiplie les programmes de promotions et de formations. Ceux-ci obligent une écriture permanente du processus plus complexe que celle performative et donnée à voir d'une circulation nette et directe d'informations patrimoniales transmises par adhésion spontanée des pays au programme. L'UNESCO s'active à déclencher le désir de patrimonialisation mondiale en faisant la promotion de ce programme, le présentant comme

---

<sup>249</sup> Rapport du rapporteur de la troisième session du Comité du patrimoine mondial, 30 novembre 1979, 27 pages.

une indubitable et inégalable opportunité de préservation culturelle, par la proposition, presque, « envahissante » car récurrente et sous des formes multiples, d'informations et de formations aux *Orientations*, qui fait apparaître ce désir comme un impérieux besoin, comme l'ultime option salvatrice.

Dans cet ordre d'idées de déploiement de stratégies prosélytes du bien fondé du PMH, nous voyons que dans le *Courrier de l'UNESCO* le vocable « humanisme » a été fréquemment propulsé en titre de numéro<sup>250</sup>. Pour nous, ce mot « humanisme » déclenche l'intérêt individuel et a vocation au rassemblement pour l'intérêt universel, nous donnons quelques exemples des numéros où il apparaît en couverture de publications: « Nous avons sacrifié l'humanisme » (1953), « Humanisme et technique » (1957), « Quête d'un nouvel humanisme » (1962), « Science et humanisme » (1968), « Maimonide, l'humaniste » (1986), « Poésie et humanisme » (2011). Cette écriture de l'incitation, voire de l'enrôlement, est relayée par la France. En effet, au niveau national, la direction générale du patrimoine propose une formation spéciale sous forme d'ateliers individualisés pour monter une candidature à l'UNESCO.

### **I.3.3.2. La diversification des partenaires**

Le processus de patrimonialisation évolue au gré des sponsors.

Les réalités économiques et politiques nationales transparaissent dans le tracé patrimonial mondial. Camille Rondot le démontre dans sa thèse de doctorat en SIC : « rentabilité et performance rattrape les fondamentaux de l'organisation » (Rondot, 2015, 395). Ces réalités conditionnent le fonctionnement supra national qui avait pourtant donné la priorité à « l'esprit ».

En 1989, le Comité félicitait le secrétariat pour les activités de promotion du patrimoine mondial<sup>251</sup>. Celles-ci étaient de nature « intellectuelles » avec par exemple la question de la publication d'un bulletin spécifique à la Convention devant répondre à la nécessité de la faire connaître aux pays non-membres. Les relais possibles identifiés pour les activités promotionnelles étaient des structures « situées » idéologiquement telles que les ONG internationales, les associations nationales, les Commissions nationales pour l'UNESCO.

---

<sup>250</sup> D'autres titres de numéros ont fait la promotion de l'idéologie de l'ONG, tels que « *Civilisation de l'universel* » (1976) et « *Une utopie planétaire* » (1991)

<sup>251</sup> Rapport du comité, 1989, page 10

En 1997, les solutions évoquées pour « stimuler les états membres à ratifier la Convention » concernaient « la participation à des réunions régionales ou sous régionales »<sup>252</sup>.

Aujourd'hui, sur le terrain, l'UNESCO conclue des partenariats stratégiques avec des grands groupes financiers. Par exemple, durant le comité du patrimoine de 2013 à Phnom Penh au Cambodge, l'UNESCO et Panasonic ont renouvelé leur accord pour deux années.

Ce renouvellement d'accord s'est concrétisé notamment par une action d'éducation des « jeunes à la protection de l'environnement dans les îles d'Ogasawara, site du patrimoine mondial de l'UNESCO »<sup>253</sup> en 2014. Dans cette activité il s'agissait pour des enfants japonais d'enregistrer des « vidéos pour les écoles élémentaires et secondaires, en vue de soutenir la protection de leurs sites du patrimoine mondial »<sup>254</sup>.

Nous voyons dans l'article<sup>255</sup> annonçant le renouvellement de l'accord un glissement de l'autorité de l'UNESCO vers le grand groupe japonais. En effet, le titre de l'article cite l'UNESCO avant Panasonic : « *UNESCO et Panasonic renouvellent leur accord de partenariat stratégique* ». Or, au fil de la présentation des modalités du partenariat et de l'énumération de toutes les « bonnes actions » menées par Panasonic, la responsabilité et l'efficacité de l'UNESCO semblent s'amoinrir jusqu'à devenir figure secondaire du programme qu'elle a créé, si bien que l'article se termine sur la figure de Panasonic cité en premier comme s'il était l'élément moteur de ce duo : « Grâce à cet accord de partenariat stratégique, Panasonic et l'UNESCO continueront à contribuer à la conservation des sites du patrimoine mondial et la protection de l'environnement, ainsi qu'à l'éducation de la prochaine génération ».

Nous avons noté aussi durant notre recherche cet accord cadre entre Microsoft et l'UNESCO : « *les technologies de l'information et de la communication pour promouvoir l'éducation* ». Il s'agit depuis 2004 de la mise en place d'un éventail de programme sur cinq ans dans différents pays afin d'aider à combler la fracture numérique.

L'apparition et le rôle grandissant des sponsors se voient aussi auprès des organisations partenaires de l'UNESCO. Ainsi, nous pouvons lire dans le rapport de l'ICOMOS que sa 18<sup>e</sup> assemblée générale :

<sup>252</sup> Rapport du comité du patrimoine mondial, 1997, page 67

<sup>253</sup> Site web de l'UNESCO, « *Panasonic éduque les jeunes à la protection de l'environnement dans les îles d'Ogasawara, site du patrimoine mondial de l'UNESCO* », mardi 5 août 2014, article enregistré le 26 août 2017, dernière vérification le 27/08/2019, URL : <http://whc.UNESCO.org/fr/actualites/1174/>

<sup>254</sup> Site web de l'UNESCO, op.cit.

<sup>255</sup> Forum UNESCO université et patrimoine, « UNESCO et Panasonic renouvellent leur accord de partenariat stratégique », *Lettre d'information*, Université polytechnique de Valence, Espagne, n°93, 31 juillet 2013



« Reconnaît avec gratitude le soutien des partenaires et sponsors, en particulier Life Beyond Tourism – Fondazione Romualdo Del Bianco, The Getty Foundation, P.T.I. Progetti Territoriali Integrati S.p.A., UniCredit, Carso Technologies, Fibre NET, De Feo Restauri, Officina Farmaceutica Santa Maria Novella, Acqua Fonte dei Medici, Consorzio Gragnano Città della Pasta, Fattoria Casa Sola, Consorzio Terra e Orti ; et des partenaires scientifiques : Università degli Studi di Firenze, CNR Consiglio Nazionale delle Ricerche, PAU –Università Mediterranea di Reggio Calabria, IULM Libera Università di Lingue e Comunicazione, Istituto universitario di Architettura di Venezia, Giambos Association Florence, Fondazione Spadolini Nuova Antologia, ITKI International Traditional Knowledge Institute, FICLU Federazione Italiana Club e Centri UNESCO »<sup>256</sup>.

Cette formulation : « *en particulier* », introduisant l'énonciation des noms des « *partenaires et sponsors* », nous montre que le phénomène d'ouverture aux organisations privées (à but lucratif) opéré par l'UNESCO, comme une autorisation si ce n'est une invitation à le faire, se reproduit au niveau des organismes qui travaillent avec elle de manière étroite ou, si ce phénomène n'est pas une « reproduction » d'actes, que cette ouverture se pratique aussi par les organismes indépendants, mais officiellement, associés à la patrimonialisation UNESCO.

---

<sup>256</sup> ICOMOS, « 18<sup>e</sup> assemblée générale de l'ICOMOS », Florence, Italie, novembre 2014, page 1

## II. Rature et réécriture du processus

### II. 1. L'écriture du programme de patrimonialisation est une réécriture.

#### LES PRÉCURSEURS DES NATIONS UNIES

---

##### 1865 || 1874

Les États ont initialement créé des organisations internationales pour coopérer sur des thèmes spécifiques. Ainsi, l'Union internationale des télécommunications a été fondée en 1865 comme l'Union télégraphique internationale, et l'Union postale universelle a été créée en 1874. Aujourd'hui, celles-ci sont devenues des institutions spécialisées des Nations Unies.

##### 1899 || 1902

En 1899, la Conférence internationale de la paix s'est tenue à la Haye pour élaborer des outils visant à résoudre pacifiquement les crises, éviter des guerres, et établir des règles de conflits. La Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux y a été adoptée, et la Cour permanente d'arbitrage, qui débute ses travaux en 1902, y a également été établie.

##### 1919

Précurseur de l'Organisation des Nations Unies, la Société des Nations (SDN) a été créée dans des circonstances similaires, pendant la Première Guerre mondiale; elle a été établie en 1919 par le Traité de Versailles « pour promouvoir la coopération internationale et obtenir la paix et la sécurité ». L'Organisation internationale du Travail a aussi été créée par le Traité de Versailles, en tant qu'entité affiliée à la SDN. La Société des Nations a cessé ses activités n'ayant pas réussi à éviter la Seconde Guerre mondiale.

Figure 3: Capture d'écran du site des Nations Unies

L'image précédente<sup>257</sup> nous montre que le dispositif de patrimonialisation est élaboré par une entité institutionnelle qui émerge de la dissolution d'une institution précédente. En effet, ce dispositif patrimonial émane de l'UNESCO qui est une agence spécialisée de l'ONU qui a vu le jour à la dissolution de la SDN. De fait, l'UNESCO propose des instruments normatifs qui s'inspirent de ceux qui leurs préexistaient ou en tout cas qui s'inscrivent, car en prennent le relais, dans la continuité d'une chaîne d'actes documentaires. L'acte constitutif de l'UNESCO a été signé alors que diverses tractations entre puissances étaient déjà enclenchées et des collaborations en faveur de la paix engagées, telle que la Conférence internationale de la Haye en 1899 se donnant pour objectif général la « recherche des moyens les plus efficaces d'assurer à tous les peuples les bienfaits d'une paix réelle et durable »<sup>258</sup>. L'UNESCO s'inspire du fonctionnement de ces puissances pour se déployer. En effet, cette conférence à la

<sup>257</sup>A propos de l'ONU, « *Histoire des Nations Unies* », site des Nations Unies, URL : <http://www.un.org/fr/sections/history/history-united-nations/index.html>

<sup>258</sup> Site web Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe (EHNE), « *Les conférences internationales de la Haye, 1899 et 1907* », URL : <https://ehne.fr/article/leurope-les-europeens-et-le-monde/leurope-et-la-regulation-juridique-des-relations-internationales/les-conferences-internationales-de-la-haye-1899-et-1907>

Haye avait été réunie à l'initiative de la Russie, pays qui avait déjà un programme national de grande ampleur dédié à la protection culturelle : « Le fond soviétique pour la paix est une organisation unique : elle compte 75 millions d'adhérents qui cotisent à la caisse commune, et cela depuis plusieurs années » (Emelianov, 1980 : 82).

La réécriture du programme de sauvegarde du patrimoine est multiple puisque, dans un autre cadre que celui de l'UNESCO, d'autres protocoles d'accord et de mise en œuvre équivalents dans les objectifs, mais européens ceux-ci, ont été signés. C'est en effet durant l'élaboration des « *Etats-Unis d'Europe* »<sup>259</sup> que des instruments juridiques ont été créés et cette institutionnalisation a amené notamment à l'adoption de la Convention culturelle européenne en 1954 qui concerne aussi le patrimoine culturel européen commun (Article 1 et Article 5). La différence visible dans l'espace médiatique entre la Convention de 1972 et celle de 1954 se trouve dans la publicité des démarches de reconnaissance et de valorisation qui semblent plus déterminantes dans le cas de l'UNESCO.

L'originalité de la Convention de 1972 réside aussi en l'alliance du patrimoine culturel et naturel dans un même instrument juridique, mais en ce qui concerne le patrimoine naturel la Convention est aussi une réécriture. En effet, en amont de cet outil pour la protection du patrimoine mondial naturel qu'est la Convention de 1972, la préservation du milieu naturel face aux interventions de l'homme dans son environnement était déjà prévu dans un programme appelé « Man and biosphère » (MAB). En parallèle de la Convention du PMH, le programme « MAB » fonctionne toujours. Il a été conçu lors de la réunion de la Conférence intergouvernementale sur la biosphère en septembre 1968. L'objectif principal du programme, dans lequel est intégré le souci de la transmission constituant l'aspect fondamental du patrimoine mondial, vise le développement scientifique des connaissances des impacts de l'homme sur son environnement afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles pour que le monde reste viable. Le programme MAB a été lancé à la conférence générale de l'UNESCO en 1970, soit deux ans avant la signature de la Convention pour la protection du patrimoine naturel. Il couvre un large spectre d'écosystèmes : terrestres, aquatiques, des régions polaires aux régions tropicales. Il n'est pas limité dans le temps<sup>260</sup>. Nous pouvons donc dire que la Convention de 1972 ne constitue pas l'acte de naissance du concept de protection du patrimoine naturel. Nous pouvons le lire aussi dans l'ouvrage dirigé par Jeudy, paru en 1990 :

---

<sup>259</sup> Expression de Sir W.Churchill

<sup>260</sup> Site web de l'UNESCO, « *L'Histoire du MAB* », dernière vérification le 19/08/2019, URL : <http://www.UNESCO.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/mab40/infocus-archive/history/w1-potted-history/>

« La première apparition du terme « patrimoine naturel » dans un document officiel date de 1967. Il s'agit du décret instituant les parcs naturels régionaux et spécifiant qu'un territoire peut être classé dans cette catégorie en raison de « la qualité de son patrimoine naturel et culturel ». Nous le retrouverons près de dix ans plus tard, cette fois dissocié de l'adjectif culturel, dans l'article premier d'une loi que nous avons considérée comme « révolutionnaire » (Lefevre et al., 1981) : la loi du 10 juillet 1976 sur la Protection de la nature. Cette loi précise « qu'il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit » (Lefevre, 1990).

La volonté de légiférer sur la sauvegarde des espaces de nature n'a clairement pas démarré à la Convention de 1972 : « L'invention des parcs naturels régionaux, premiers territoires institués par décret au motif explicite de la sauvegarde d'un « patrimoine naturel et d'un patrimoine culturel d'exception (selon les termes de la loi de 1966) » (Micoud, 2004 :16).

En ce qui concerne l'écriture de la « zone tampon » du PMH, nous voyons un principe récupéré de la valorisation des monuments historiques. En effet, la loi de février 1943 sur les périmètres de protection des monuments historiques posait ce principe de sauvegarde des abords immédiats des monuments historiques, ce que justifie exactement la raison d'être de la zone tampon du PMH.

Très largement, les grandes puissances fondatrices de l'UNESCO avaient élaborés avant la Convention de 1972 des programmes de protection culturelle et de respect des peuples lesquels, bien qu'ils soient à une échelle de gouvernance internationale moindre, continuent à bénéficier comme celui de patrimonialisation de l'UNESCO d'un accueil favorable par les pays, telle que nous avons déjà mentionné la « *Convention culturelle européenne* » de 1954. Émanant aussi du Conseil de l'Europe, nous trouvons ces instruments normatifs : la « *Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique* » adoptée en 1970, plus tard la « *Convention de Grenade* », entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1987, qui porte sur le patrimoine architectural, tandis que la « *Convention européenne des droits de l'homme* » a pris depuis son ouverture à signature en 1950 une importance telle, qu'elle est devenue elle-même patrimoine, comme le dit Valentina Vardabasso : « En tant qu'élément du patrimoine commun autour duquel s'est constitué la civilisation occidentale, les droits de l'homme sont devenus un catalyseur de l'identité européenne » (Vardabasso, 2007).

## II. 2. Le processus de patrimonialisation ramifie son écriture

Figurés par le patrimoine mondial, c'est la reconnaissance des cultures du monde et le respect mutuel entre les peuples que visait la convention de 1972. Depuis cette date, l'UNESCO a produit d'autres instruments normatifs dans le même but. Pour exemple et par ordre chronologique, l'UNESCO a formalisé la « *Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire* » en 1989, la « *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* » adoptée par la 31<sup>e</sup> session de la Conférence Générale de l'UNESCO à Paris le 2 novembre 2001, la « *Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel* » le 17 octobre 2003, la « *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* » à Paris le 20 octobre 2005.

La génération de textes à partir de textes est aussi effective par la convention de 2005, laquelle inclue la production de rapport de suivi quadriennal.

À la faveur de la paix, et forte du succès de la patrimonialisation de l'humanité, l'UNESCO a élargi ses programmes et invite désormais d'autres organisations plus grandes que celles à la seule échelle des états parties dans son combat pour l'égalité entre les Hommes avec notamment son appel à l'Europe: « *Appel à une coalition européenne des villes contre le racisme* » en 2004. Et les processus de pacification se répondent. L'Europe possède aussi des processus de valorisation de « l'esprit » avec par exemple le « Prix Sakharof pour la liberté de l'esprit ». Le prix Sakharof est remis par le Parlement européen à des personnes ou des organisations en lutte contre l'oppression, l'intolérance et l'injustice. Le premier a été attribué à Nelson Mandela et à un russe à titre posthume en 1998. Pour le dernier en date<sup>261</sup>, c'est le réalisateur Oleg Sentsov qui a été récompensé. En écho au projet de l'UNESCO, la date de remise annuelle du prix est fixée aux alentours du 10 décembre pour correspondre également à celle de la Déclaration universelle des droits de l'homme par les Nations Unies en 1948. Et, comme la création de l'UNESCO se faisait une réponse aux actions destructrices de l'homme envers lui-même, le prix Sakharof a été institué en 1988 en hommage à l'un des créateurs de la bombe à hydrogène soviétique, mais qui s'est ensuite engagé dans des actions de sensibilisation aux méfaits d'une course à l'armement nucléaire. En effet, Andrei Sakharof a créé en 1970 un comité de défense des droits de l'homme et des victimes des procès politiques et se verra décerné cinq ans plus tard le Prix Nobel pour ses efforts en faveur de la paix dans le monde. Nous notons ce même mouvement de « rattrapage » des actions de

---

<sup>261</sup> Celui de 2018 au moment où nous l'indiquons

l'homme dans l'existence du « Prix Nobel » en ce qu'il est une récompense pour « des personnes ayant apporté le plus grand bénéfice à l'humanité » après que celui dont il porte le nom, Alfred Nobel, ait inventé la dynamite. Nous notons aussi la correspondance de sa date de remise du prix avec celle du prix Sakharof, et de fait de celle de la Déclaration universelle des droits de l'homme par les Nations-Unies, au 10 décembre, jour de l'anniversaire de la mort de l'inventeur. Nous faisons le constat au regard de ces trois prix que la bienveillance affichée d'un programme ne suffit pas toujours à en réaliser tous les objectifs car, de la même manière que des biens sont parfois déboutés de l'inscription au patrimoine mondial, Andrei Sakharof lauréat du Nobel n'a pas pu recevoir la somme de 50000 euros attribuée en raison de son interdiction de sortir du territoire de sa résidence.

### **II. 3. La patrimonialisation de l'UNESCO est une écriture de processus qui se gomme.**

L'UNESCO a inscrit le centre d'extermination d'Auschwitz-Birkenau en 1979. Elle suspend en revanche la candidature des plages de Normandie présenté comme témoin du débarquement des Américains en raison d'une association du site à un conflit trop récent. Ainsi le processus a permis l'inscription d'un bien communément associé à la seconde guerre mondiale un peu plus de trente ans après sa fin, mais ne permet pas une autre inscription en lien avec ce même conflit mondial plus de soixante ans après. L'image suivante<sup>262</sup> montre la proposition des « Plages du Débarquement » barrée. Ce procédé est utilisé aussi lorsqu'un patrimoine est retiré de la liste<sup>263</sup>. Sur le site web de l'UNESCO, la décision du retrait ne fait pas disparaître le patrimoine des affichages mais le fait apparaître barré, comme si la négation d'un « état de situation » ne demandait que sa rature<sup>264</sup>.

---

<sup>262</sup> Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture, « Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial », *Comité du patrimoine mondial quarante troisième session Bakou*, 8B. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, République d'Azerbaïdjan 30 juin -10 juillet 2019, Paris, le 20 mai 2019, page 2.

<sup>263</sup> Annexe 16: Capture d'écran des patrimoines retirés de la liste

<sup>264</sup> L'association parisienne fondée par Kader Attia en 2006 a opté pour cette typographie en prenant le nom de : « ~~la colonie~~ ». Avec cette typographie, ce n'est bien entendu pas la disparition de l'association qui est voulue par le fondateur, les adhérents et leur soutien. En août 2020, l'organisation existe toujours. Dernière vérification site web le 17/08/2020, URL : <https://www.lacolonie.paris/informations/>

|                       |   |      |     |                         |               |    |
|-----------------------|---|------|-----|-------------------------|---------------|----|
| Espagne               | Priorat-Montsant-Siurana, mosaïque méditerranéenne, paysage culturel agricole | 1579 |     | N                       | (v)(vi)       | 53 |
| États-Unis d'Amérique | Les œuvres architecturales du XXe siècle de Frank Lloyd Wright                | 1496 | Rev | voir 8B.Add             | (ii)          | 55 |
| Fédération de Russie  | Monuments de l'ancien Pskov   | 1523 |     | I                       | (ii)(iii)(iv) | 49 |
| France                | Les Plages du Débarquement, Normandie, 1944                                   | 1584 |     | en suspens <sup>1</sup> | (iv)(v)(vi)   |    |
| Inde                  | Cité de Jaipur, Rajasthan   | 1605 |     | D                       | (ii)(v)(vi)   | 28 |
| Indonésie             | Patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin à Sawahlunto                       | 1610 |     | I                       | (ii)(iv)      | 29 |
| Iraq                  | Babylone  | 278  | Rev | I                       | (iii)(vi)     | 22 |
| Italie                | Les collines du Prosecco de Conegliano et Valdobbiadene                       | 1571 | Rev | voir 8B.Add             | (v)           | 55 |
| Jamaïque              | La cité engloutie de Port Royal – un paysage culturel relique et vivant       | 1595 |     | D                       | (iii)(v)(vi)  | 55 |
| Japon                 | Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi : tertres funéraires de l'ancien Japon     | 1593 |     | I                       | (iii)(iv)     | 31 |

<sup>1</sup> En conformité avec la décision 42 COM 8, l'évaluation des « sites associés à des conflits récents » sera entreprise une fois qu'une réflexion approfondie aura eu lieu et que le Comité aura discuté et décidé à sa 44e session de la manière dont ces sites pourraient être en rapport avec l'objectif et à la portée de la *Convention du patrimoine mondial* et de ses *Orientations*.

Figure 4: Image du « rapport du Comité du patrimoine mondial », 2019

Durant les premières années de notre recherche, François Hollande, alors président de la république française, exprimait le souhait de proposer les plages du débarquement à l'inscription au patrimoine mondial. Au temps de clôture de notre recherche dans le cadre du doctorat, ce bien a été effectivement porté à l'évaluation du Comité.

« *Les plages du Débarquement, patrimoine mondial* »

« La Région Normandie, avec les services de l'Etat, les collectivités concernées et de nombreux acteurs, conduit depuis 2008 une démarche partenariale pour faire reconnaître les Plages du Débarquement au Patrimoine mondial. Cette candidature est désormais officielle : Françoise Nyssen, ministre de la Culture, a annoncé vendredi 26 janvier 2018 la candidature des « Plages du Débarquement, Normandie 1944 » à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, dans la catégorie des biens culturels »<sup>265</sup>.

<sup>265</sup> Site Web Région Normandie, « Les Plages du Débarquement, Patrimoine mondial », *Normandie pour la paix*, Les grands programmes, dernière vérification le 19/08/2019, URL : <https://www.normandie.fr/les-plages-du-debarquement-patrimoine-mondial>

Ce bien n'a pas été inscrit, et la raison de sa suspension d'inscription montre que le processus s'émancipe de ses mises en œuvre originelles selon les biens.

Nous voyons que le processus s'émancipe aussi de son devoir d'information. En effet, le contenu des documents de fonctionnement de l'institution indique des limites dans la connaissance publique des procédures menées par l'organisation. Ainsi, le règlement intérieur du Comité du patrimoine mondial annonce des sessions « généralement publiques » mais « exceptionnellement privées » avec la consultation de leurs rapports attenants vingt ans après le déroulement de ces sessions. Du reste, ceci n'est pas propre à l'UNESCO ou à la Convention du PM.



## Chapitre 2 : L'écriture de l'organisation

De même que durant l'élaboration documentaire procédurale du label, l'organisation de la patrimonialisation UNESCO exige l'entrée en scène progressive et la mise en relation d'individus et de collectifs. L'action de rédaction mobilise inmanquablement des auteurs dévolus au projet. L'écriture patrimoniale s'accompagne d'une écriture organisationnelle par plusieurs aspects.

Le processus oblige la création de structure.s, et le rapprochement de celles existantes. La candidature UNESCO oblige la rencontre pour un partenariat nouveau entre la sphère politique et la recherche par exemple. Lors de la constitution du dossier, le porteur est amené à faire travailler ensemble des élus pour la validation du bien et des chercheurs de plusieurs disciplines rassemblés en comité scientifique à fin d'apport de connaissances propres à l'élément à patrimonialiser. La multi-auctorialité inclut aussi des experts et des professionnels du secteur concerné (urbanistes, architectes, géologues, viticulteurs) et des personnes anonymes engagées vis-à-vis du bien de diverses manières (associations locales, usagers, habitants, touristes).

### I. La création de réseaux et d'organisation

#### I.1. Des organisations de proximité avec le bien

##### I.1.1. Les habitants

L'écriture patrimoniale amène la création d'organisation.s dédiée.s au processus à l'échelle locale. Nous voyons en effet que dans la majorité des cas, des organisations spécifiquement dédiées à la patrimonialisation UNESCO sont créées pour formaliser la candidature.

Dans les *Orientations*, ces organisations sont désignées par des noms de collectifs d'individus. Par exemple, « la population locale » apparaît comme des « participants » aux côtés de l'état partie en qualité de : « gestionnaires de sites, autorités régionales et locales, communautés locales »<sup>266</sup>. Est-ce de la même organisation qu'il s'agit, lorsque le processus enrôle « la population locale » et « les gestionnaires de sites » ?

---

<sup>266</sup> Paragraphe 123, « Préparation des propositions d'inscription », *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, juillet 2012, page 31

Dans les faits, l'écriture du projet mobilise les habitants. Elle crée un groupe identifié qui peut être dénommé « soutien de la candidature » bien que ce groupe soit numériquement variable et incertain. Pour la reconnaissance UNESCO, la participation des habitants est sollicitée en amont de l'inscription. Dans le cas de la Chaîne des Puys, la candidature avait donné lieu à une campagne de soutien virtuelle dans laquelle des anonymes postaient des photos d'eux des quatre coins du monde avec des pancartes, tee-shirts ou auto-collants véhiculant le message « Chaîne des Puys, Patrimoine mondial » aux couleurs de la candidature. Ces globe-trotters indiquaient ainsi leur désir de voir les volcans d'Auvergne en patrimoine mondial. Pour ce qui concerne la candidature des Causses et Cévennes, c'est, entre autres, une exposition temporaire et publique des dessins d'écoliers sur le thème de leur volcan qui a permis la diffusion de l'objectif « inscription UNESCO » parmi les habitants, et leur participation dans ce sens. Nous imaginons en effet que les écoliers ne pouvaient refuser cette mise à l'honneur de leurs talents artistiques, et que les parents ne pouvaient que s'en réjouir. Les autochtones, ou « les amis » de la candidature, ne rédigent pas les dossiers de candidature mais ils apparaissent dans l'écriture patrimoniale par la mise en récit de leur participation. Les campagnes de candidature mobilisent de plus en plus ce collectif en l'intégrant à l'organisation du projet. Les citoyens sont appelés à participer aux opérations de communication des documents officiels produits par les porteurs et qui concernent le bien à l'échelle locale, par exemple au moment de la signature de la charte pris comme inauguration partagée du projet. Les citoyens participent en ce qu'ils sont mentionnés dans ces documents, et parfois même en contribuant à la distribution de tracts et autres *flyers* d'information. Ils sont invités aussi à participer aux manifestations festives célébrant par avance la valeur mondiale de leur patrimoine dans le but de contribuer par leur présence à la confirmation que le bien en a le mérite, et d'y apposer par la même leur propre validation.

Les habitants sont donc un groupe couramment constitué en organisations pour défendre les causes patrimoniales. Du reste, même à l'échelle locale, des groupes, souvent de résidents, sont identifiés et constitués pour la défense d'un bien protégé contre un autre groupe, aussi de résidents, accusé de vouloir le détruire. Dans la confrontation de ces groupes formés en rapport au patrimoine national, nous voyons une superposition des rôles pareille aux cas des investissements individuels multiples se rapportant au patrimoine mondial. Lorsqu'il s'était agit de défendre le Parc de la Vanoise, premier parc national français<sup>267</sup>, Yves Paccalet lançait une pétition pour l'adoption d'une charte rédigée en faveur de la protection du parc. Sa

---

<sup>267</sup> Inscrit sur la liste indicative depuis l'an 2000.

préservation était menacée des aménagements modernes prévus prochainement. Yves Paccalet, se présentant comme philosophe écologiste, revêt alors sa casquette de militant et s'appuie sur sa légitimité d'élus local<sup>268</sup> pour rassembler à sa cause un collectif qu'il étire lui-même. En effet, son appel concerne d'abord le « Nous, citoyens de la Savoie » puis est étendu au « Nous, anciens ou nouveaux défenseurs du parc national de la Vanoise, appelons nos concitoyens à se mobiliser ». Il relate l'élaboration de la charte demandée par la loi pour laquelle divers protagonistes tels le Conseil régional, le Conseil général, le Conseil scientifique, l'association de protection de la nature, le Conseil économique et social, les personnels du parc sont parvenus à un compromis sous l'œil « vigilant » du préfet et de la sous-préfète mais qui se heurte à « l'aveuglement des conseillers municipaux ». Persuadé du bien fondé du document de protection du parc, cette « merveille naturelle », ils convoquent plus loin dans sa plaidoirie les « Américains » qui selon lui en auraient parlé comme d'un « monument naturel », et sollicite toute une série d'autres figures que celles représentantes de l'état dans son combat : les « amis » en précisant les « vrais amis ! » pour les opposer aux figures de plus haute autorité, en l'occurrence celles décisionnaires de l'état.

Nous proposons ci-dessous un extrait de son article dans lequel nous voyons la constitution d'au moins deux organisations créées par leurs oppositions en rapport à la valorisation du patrimoine.

« Amis (vrais amis !) du parc de la Vanoise, anciens ou nouveaux écolos, randonneurs, alpinistes, naturalistes, paysans, défenseurs du patrimoine, bergers des alpages, amoureux de la splendeur des hautes terres et de l'intégrité d'un territoire béni par la géologie et l'évolution, nous devons une fois encore nous mobiliser ! Le parc de la Vanoise a besoin de nos énergies. L'enquête d'utilité publique sera bientôt ouverte. Chacun devra prendre ses responsabilités – les élus (locaux, départementaux, nationaux, européens), la préfecture, la sous-préfecture, le ministère de l'Écologie, le Conseil d'État, le gouvernement, le chef de l'État devront s'exprimer. Ou devraient le faire ! »<sup>269</sup>.

<sup>268</sup> En tant que conseiller régional Rhône-Alpes, il siège au Conseil d'administration et au bureau du parc.

<sup>269</sup> PACCALET, Yves, 2012, « La Vanoise, premier parc national français : les élus confondent bétonnage et progrès », *Le Nouvel Observateur Plus*, publié le 02/10/2012, URL : <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/637396-la-vanoise-premier-parc-national-francais-les-elus-confondent-betonnage-et-progres.html>

En ce qui concerne le BM, la mobilisation des anciens « pratiquants » du bien les avait déjà fait apparaître en lien direct avec le bien patrimonialisé, voire les y avait confondus car la mise en valeur de l'industrie minière par le récit des anciens mineurs eux-mêmes de leurs travaux et de leurs vies en avait initié la transmission, et ces témoignages constituent un argument supplémentaire en faveur de sa valorisation universelle.

### I.1.2. Les célébrités

Les porteurs déclenchent la mobilisation des habitants et plus largement des citoyens, mais aussi des « célébrités ». En effet, la plupart des candidatures récentes se parent d'une personnalité connue comme « mascotte ». Pour attirer l'intérêt des Français, les porteurs associent des personnalités médiatiques à la candidature qu'ils portent. L'investissement de ces personnalités est plus ou moins fictif ne se réalisant parfois que par une brève déclaration de soutien ou un peu plus longuement par un discours qu'elles font lors de leur passage sur le terrain durant une cérémonie où elles sont « l'invité.e d'honneur ». Ainsi, Audrey Lamy, jeune comédienne française, est affichée soutien de la candidature de la chaîne des puys grâce à une vidéo de quelques secondes où elle déclare « je soutiens la candidature de la chaîne des puys », tandis que Bernard Pivot, présenté comme soutien de la première heure, a donné à la Bourgogne une phrase emblématique du patrimoine proposé qui a accompagné toute la candidature : « En Bourgogne, quand on parle d'un climat, on ne lève pas les yeux au ciel, mais on les baisse sur la terre ».

## CLIMATS ? VOUS AVEZ DIT CLIMAT ! ...

**En Bourgogne, quand on parle d'un climat, "on ne lève pas les yeux au ciel, on les baisse sur la terre" comme le dit joliment Bernard Pivot, Président du comité de soutien de l'Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'Unesco, créée à l'initiative de la grande famille viticole et des maires de Dijon et de Beaune, et rassemblant des acteurs de premier plan.**

Figure 5: Communiqué de presse de l'association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne

L'investissement de Bernard Pivot dans la candidature a aussi pris la forme de la préface d'un ouvrage collectif intitulé « *Climats du vignoble de Bourgogne – Un patrimoine millénaire exceptionnel* » paru en 2013. Il était présent à la séance de dédicace de cet ouvrage au côté d'Aubert de Vilaine, président de l'association des porteurs, et à d'autres manifestations de promotion de la candidature.

## **I.2. La création d'association dédiées**

Lorsque les activités déployées visent le soutien technique, le processus de patrimonialisation fait apparaître de nouveaux rôles pour des organisations existantes, et il fait naître des associations d'actants.

Certaines organisations existantes sont enrôlées comme figure de soutien technique par, et dans, l'apport de « matériaux » de candidature aux porteurs tels que les archives et/ou les inventaires. Ces organisations supportent aussi la candidature par, et dans, la communication et la sauvegarde du projet par la mise en ligne de vidéos par exemple et leur référencement normalisé. Ainsi, la DRAC Nord-Pas-de Calais a fait bénéficier à la candidature du Bassin minier des inventaires qu'elle a effectué en vue de classement national des vestiges miniers, et la vidéo qui le dit est protégée par l'INA<sup>270</sup>. L'éclairage proposé par la vidéo révèle un maillage « forcé ». En effet, bien qu'il ait lieu avec des objectifs de recensement national, l'explication de cet inventaire par la DRAC sur le terrain mentionne qu'il s'est déroulé : « Dans le cadre de la procédure d'inscription du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO »<sup>271</sup>.

Au moins deux associations sont nées en raison du succès de la patrimonialisation mondiale. Celles dont nous parlons ont acquis une visibilité importante.

La première s'appelle l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM). Elle est née officiellement en 2007 de « la volonté des gestionnaires de sites inscrits d'améliorer la qualité de la protection et de la valorisation de leurs biens, de prendre part aux

---

<sup>270</sup> Site Mineur du monde, « *Le patrimoine insolite du Bassin minier* », 19 septembre 2009, 2m40s, Réf :00087, URL : <https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00087/le-patrimoine-insolite-du-bassin-minier.html>

<sup>271</sup> La phrase complète est : « Dans le cadre de la procédure d'inscription du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, ce reportage de 2009 insiste sur des éléments peu connus et originaux du patrimoine minier, trop souvent résumé aux chevalements, terrils ou cités minières. »

réflexions relatives aux politiques publiques conduites en France et de coopérer avec tous les sites culturels et naturels de la communauté internationale qui constituent un patrimoine universel, tout en œuvrant pour leur promotion »<sup>272</sup>.

L'ABFPM a été fondé par Yves Dauge, alors sénateur d'Indre-et-Loire. L'association a formalisé sa mission dans la « *Charte de gestion des biens français du patrimoine mondial afin de garantir la préservation et la mise en valeur des biens inscrits* ». En sachant que les biens inscrits sont sous la responsabilité de gestionnaires identifiés lors de leur inscription, nous pouvons dire que l'ABFPM en voulant améliorer la qualité de la protection et de la valorisation du PMH n'est pas gestionnaire des biens, mais gestionnaire des gestionnaires.

Dans le texte /patrimonialisation mondiale/, l'association se constitue de fait en structure, ou en suture, supplémentaire pour favoriser la mise en visibilité du processus UNESCO. En effet, sur son site web, elle informe des décisions du comité. En octobre 2011, elle postait : « *Deux nouvelles inscriptions, et un différemment pour la France* »<sup>273</sup>, suite à l'inscription des Causses et Cévennes, à celle du Bien en série transfrontalier des « *sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes (Suisse, Allemagne, Autriche, France, Italie, Slovénie)* », et au différemment de « *L'œuvre architecturale de Le Corbusier* ». L'ABFPM s'octroie une place dans le /texte/ patrimoine mondial au-delà de celui reconnu et envers lequel elle s'est donnée des « missions », car elle félicite les nouveaux patrimoines inscrits mais aussi « *s'associe à la déception* » de l'autre. Elle crée et forge ainsi une relation de grande proximité avec le processus de l'UNESCO, et s'y confond presque en regard des candidats.

La seconde est l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM). Elle a été fondée le 8 septembre 1993 à Fès au Maroc, mais son « premier souffle » date du premier colloque international des villes du patrimoine mondial qui s'était tenu du 30 juin au 4 juillet 1991 à Québec à l'issue duquel les quarante-et-une villes représentées adoptaient la « *Déclaration de Québec* ». Dans cette Déclaration, les villes du patrimoine mondial affirment la volonté de se constituer en réseau. L'OVPM « se positionne comme une intelligence collective sur toutes les questions relatives à la gestion urbaine d'un bien du patrimoine mondial »<sup>274</sup>.

<sup>272</sup> Site web ABFPM, URL : <http://assobfpm.wordpress.com/qui-sommes-nous/origine/>

<sup>273</sup> Site web ABFPM, « *Deux nouvelles inscriptions et un différemment pour la France* », posté le 15/10/2011, dernière vérification le 22/09/2019, URL : <https://assobfpm.wordpress.com/2011/10/15/deux-nouvelles-inscriptions-et-un-differement-pour-la-france/>

<sup>274</sup> Site web OVPM, dernière vérification le 10/09/2019, URL : <https://www.ovpm.org/fr/tout-sur-ovpm/>

Venezuela, en février 1992. M. Lopes a également mentionné la création d'un réseau des villes du patrimoine mondial à la suite du Colloque international sur les villes du patrimoine mondial tenu à Québec, Canada, en août 1991.

Figure 6 : Image du « rapport du Comité du patrimoine mondial », décembre 1991

L'OVPM ne rassemble cependant pas *toutes* les villes dans lesquelles un site est inscrit au PMH. En fait, le parcours de sélection qu'a connu le bien pour la reconnaissance UNESCO continue avec l'OVPM. En effet, pour en devenir membre, la ville doit posséder sur son territoire un patrimoine inscrit qui satisfait à « au moins à l'un des critères (i) (ii) (iv) (v) ou (vi) de la Convention »<sup>275</sup>, et adhérer « aux valeurs de l'OVPM »<sup>276</sup>.

Au début de la recherche, l'OVPM apparaissait comme une instance de régulation des informations. L'organisation internationale non gouvernementale sans but lucratif nous apparaissait comme un point de liaison entre les villes inscrites, duquel ces dernières pouvaient attendre une explicitation du processus en amont et en aval de l'inscription au patrimoine mondial, et des propositions de lieux et d'occasions de partager leurs expériences. En la voyant apparaître sur les documents en rapport au patrimoine mondial dans la liste « avec le soutien de » des partenaires organisateurs de divers événements annoncés, l'OVPM nous apparaissait comme un nouvel animateur motivé à dynamiser le réseau créé des villes.

Au fil de la recherche, l'OVPM se dessinait de plus en plus plutôt comme une figure d'aide à la réalisation du processus. Nous avons vu sur son site qu'elle mettait à disposition notamment ses études concernant les procédés et les conséquences de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Sur son site web est indiqué : « De sa mission visant à aider les villes membres à adapter et à perfectionner leur mode de gestion du patrimoine à sa fondation et son fondateur, vous y découvrirez une Organisation qui a un grand impact dans le monde du patrimoine mondial et sa communauté ». Selon nous, au vu du « grand impact » dans le processus de patrimonialisation mondiale par le statut qu'elle a gagné d'interlocuteur installé, et identifié comme fiable et incontournable pour les villes, elle tend à devenir une instance de régulation des candidatures. L'OVPM a développé une expertise du processus, et le mouvement qu'elle indique faire elle-même : « rejoindre » les villes, laisse croire qu'elle ne

<sup>275</sup> Toulouse pourtant, dont le Canal du Midi a été inscrit en 1996 en satisfaisant aux critères (i)(ii)(iv) et (vi), n'en fait pas partie.

<sup>276</sup> Site web de l'OVPM, « devenir membre », dernière vérification le 12/10/2020, URL : <https://www.ovpm.org/fr/devenir-membre-ovpm/>

vient plus seulement pour les mettre en lien, mais aussi pour contribuer au processus d'autres manières. « L'OVP M rejoint plus de 300 villes ». <sup>277</sup> Pour nous, que l'organisation indique qu'elle ne vient pas pour « faire rejoindre » les villes, mais qu'elle « rejoint les villes », signifie une individualité forte et revendiquée désormais.

La floraison des organisations autour du prestigieux patrimoine mondial profite aussi à des personnages en leur attribuant une visibilité accrue dans, et par, leur association facilitée à l'exceptionnalité du label. Ainsi, le nom de celui qui est présenté comme le fondateur de l'OVP M est devenu celui d'un prix pour le patrimoine : « Prix Jean-Paul-L'Allier pour le patrimoine. » <sup>278</sup> Ce prix existe depuis 2009. Il « est remis tous les deux ans à une ville, membre de l'organisation, qui se distingue dans la conservation ou la gestion de son patrimoine ». Un réseau des bibliothèques Jean-Paul l'Allier a aussi été créé. Il propose une « université pour enfants du patrimoine mondial ». Par la création de cette université, la transmission n'est plus celle de l'humanité mais celle de Jean-Paul l'Allier. La capture d'écran ci-dessous du site de l'OVP MH illustre et confirme cela. L'information jointe à celle de l'existence de cette université (« l'objectif global du projet se concentre sur la transmission de l'héritage de Jean-Paul L'Allier ») décale le principe de l'héritage « concernant le monde » proposé par l'UNESCO vers celui d'un seul individu. L'appropriation de la dimension universelle de l'héritage nous paraît ici poussée à son paroxysme <sup>279</sup>.

## Université pour enfants du patrimoine mondial

### OBJECTIF

L'objectif global du projet se concentre sur la transmission de l'héritage de Jean-Paul L'Allier, créateur et fondateur de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVP M), aux générations futures.

Figure 7: Capture d'écran du site de l'OVP M

<sup>277</sup> Site Web de l'OVP M, « Tout sur l'OVP M », URL : <https://www.ovpm.org/fr/tout-sur-ovpm/>

<sup>278</sup> Site Web de l'OVP M, « Prix Jean-Paul-L'Allier pour le patrimoine », URL : <https://www.ovpm.org/fr/programme/prix-jean-paul-lallier-pour-le-patrimoine/>

<sup>279</sup> Site Web OVP M, dernière vérification le 10/09/2019, URL : <https://www.ovpm.org/fr/programme/reseau-des-bibliotheques-jean-paul-lallier/>



L'héritage de Jean-Paul L'Allier est certainement remarquable. Le nombre important des prix, distinctions et titres honorifiques qui lui ont été attribués laisse facilement supposer que l'homme a effectivement de précieux savoirs, savoir-faire et savoir-être à faire passer. Mais, nous remarquons que l'enchaînement des attributions des « titres » qui lui font honneur démarre en 1992, soit durant les premiers frémissements de l'Organisation des villes du patrimoine mondial, ce qui nous laisse penser que le déferlement et l'accumulation des distinctions à partir de cette date ne sont pas étrangers à sa désignation au poste de président de l'OVPM, et vient renforcer notre proposition de l'écriture éclatée de la patrimonialisation mondiale. Ici, elle a progressé jusque la mise en valeur accentuée d'un des acteurs particulier du /texte/.

La France notamment a nommé Jean-Paul L'Allier officier de la Légion d'Honneur le 12 mai 1992, et l'a élevé en 2015 au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur. Nous profitons de ce passage sur les reconnaissances françaises envers Jean-Paul L'Allier pour indiquer qu'au delà de ceux décernés au fondateur de l'OVPM Québécois, qu'en dehors aussi de la patrimonialisation UNESCO, la France est particulièrement friande de la distribution de prix. Nous pensons à celui décerné, au printemps 2018, au jeune migrant sans-papiers après qu'il ait escaladé à mains nues la façade d'un immeuble pour y décrocher un enfant suspendu dans le vide. Nous notons en revanche qu'à l'été 2019, plusieurs individus sans-papiers juste rassemblés au Panthéon -ils n'ont effectivement pas escaladé le monument- pour en demander ont été gazés. Quant au devenir du jeune « héros » que le Président avait reçu personnellement au Palais, et à qui le chef de l'Etat offrait papiers et carrière professionnelle immédiate, il a préféré partir vivre en Espagne. Nous pensons aussi au prix proposé à l'humoriste Blanche Gardin, qui l'a refusé en expliquant son refus, en début 2019, par la honte qu'elle aurait de recevoir un prix d'un Etat qui laisse mourir de plus en plus de personnes sans abris chaque année et qui est en contradiction, selon elle, à l'engagement fort de combattre cette situation qu'avait pris le Président de la République lors de sa campagne présidentielle de 2017. Nous pensons également au prix lancé par la mairie de Paris à Pia Klemp, la capitaine du « *sea watch* », après la médiatisation de son arrestation en juillet 2019 lors de son accostage forcé en Italie alors qu'elle ne recevait aucune réponse de l'Etat français en étant en mer avec à bord de son bateau des migrants qu'elle avait sauvé de la noyade. La capitaine a décliné la décoration de ses actions<sup>280</sup>.

---

<sup>280</sup> Nous avons proposé ce paragraphe succinct sur Le paragraphe précédent semble ne pas avoir de rapport avec notre sujet, la patrimonialisation UNESCO, mais la dimension de recompense

Nous pouvons alors envisager en regard du parcours honoré de Jean-Paul L'Allier (et de nos exemples de mise en valeur des autres individus cités), que, de même que l'acceptation d'une récompense change le sens de l'action pour celui qui l'avait posé, la tentative pour la remporter l'oriente car la récompense proposée n'est pas sans contre partie d'intéressement de celui qui la décerne. Notre réflexion a à voir avec la possible émulation provoquée par la perspective de l'obtention de « médailles » UNESCO. Ainsi, l'inscription au PM changerait la valeur du bien pour celui qui voulait le faire reconnaître, et la candidature même trouverait-elle son origine dans cette perspective de « récompense », tandis que l'UNESCO gagne à ce que ce soit le cas.

En outre, cette association qui a pris tant d'importance dans le sillage de la patrimonialisation de l'UNESCO, l'OVPM, propose une bourse et un voyage d'étude dans le cadre d'un programme de promotion des villes du patrimoine mondial. Ce programme consiste en un jumelage des villes inscrites au PM réalisé par, et dans, un jumelage des jeunes. Ainsi nous voyons que la reconnaissance d'un territoire par l'UNESCO : « les villes », devient celle de ses habitants : « les jeunes ». Nous voyons l'écriture de la valorisation UNESCO atteindre des acteurs se situant à un autre niveau de responsabilité que celui concernant la fondation et le fonctionnement opérationnel de cette organisation ramifiée au processus. Pour postuler à ce programme il faut déposer un dossier sur les similitudes et les différences des villes jumelées. Ce qui nous interpelle est que le dossier est considéré comme complet lorsqu'il contient des détails précis sur les comparaisons faites par le jeune candidat, ainsi que des photos à l'appui. Pour nous, il s'agit là d'un programme d'incitation à l'ouverture aux cultures autres que la sienne quelque peu biaisé, car il récompense ceux qui sont déjà parvenus à donner la preuve de sa réussite par les descriptions précises et les photos exigées. Finalement dans ce programme, le « soutien » à l'ouverture aux cultures se manifeste essentiellement par l'incitation à cette ouverture, mais moins par l'assurance et/ou l'inquiétude de sa réussite efficace. Aussi, l'OVPM est affichée comme association à but non lucratif mais nous voyons qu'elle apporte une attention soutenue, rigoureuse, et peut-être prioritaire, à sa trésorerie, car pour postuler et être admissible à ses programmes, il faut avoir rempli la fiche de renseignements formels et surtout avoir versé les cotisations des trois années précédentes au moins. Pour nous, ce programme en est un de stimulation d'ouverture culturelle non dénué d'une visée de bénéfice financier par l'application implicite du « beaucoup d'appelés, peu d'élus », puisque ceux récompensés auront déjà fait le travail au cœur du programme, le rapprochement des villes en l'occurrence, en se renseignant sur celle jumelée et en s'y étant idéalement déjà rendu, preuve en photos.

Ces organisations, l'ABFPM et l'OVP, ont été créées dans le but de soutenir les rédacteurs de candidature. Nous pouvions donc attendre de voir leur développement s'étendre par, et dans, la relation avec les porteurs. Mais nous voyons par le jeu du maillage procédural serré à l'œuvre que ces organisations tissent des partenariats « autres », et en totale autonomie de ceux d'avec les « écrivains » des dossiers. Ces partenariats vont parfois jusqu'à définir des modalités de fonctionnement de collaborations sans rapport, en tout cas non considérés comme pris en compte en tant que critères affichés pour une inscription, avec les porteurs de candidature UNESCO. Ainsi, l'OVP a signé un protocole d'entente avec l'ICOMOS en novembre 2013, et l'ABFPM a mis en place une Convention avec les grands sites de France en janvier 2015.

De même, le Centre, qui est au cœur du processus de patrimonialisation mondiale, diversifie son réseau de partenaire comme nous le voyons ci-dessous<sup>281</sup>.

Depuis 2002, l'Initiative des partenariats pour la conservation du patrimoine mondial (PACTe) a permis de sensibiliser, de mobiliser des fonds et de mettre en œuvre des activités à travers des partenariats innovants et créatifs.

|   |  |
|---|--|
| <h3>Nos partenaires</h3> <p>Le Centre du patrimoine mondial est parvenu à établir des partenariats avec des parties prenantes variées : des gouvernements, la société civile et le secteur privé. Ces alliances reflètent un engagement pour la gestion des sites du patrimoine mondial sur le long terme.</p> <p style="text-align: center;"><b>Qui sont nos partenaires</b></p> | <h3>Devenir partenaire</h3> <p>Vous voulez devenir partenaire ? Découvrez les bénéfices, les principes et les modalités de nos partenariats. Il y a de nombreuses manières pour des entreprises ou des fondations de devenir partenaires du Centre du Patrimoine mondial.</p> <p style="text-align: center;"><b>Engagez-vous à nos côtés en 3 étapes</b></p> |
|---|--|

Figure 8: Capture d'écran du site web de l'UNESCO

<sup>281</sup> Site web UNESCO, URL : <https://whc.UNESCO.org/fr/partenariats/>

### I.3. Des organisations par affinités entre actants

#### I. 3.1. La création d'organisations entre les biens se reconnaissant comme similaires

À l'initiative du Val de Loire, six biens viticoles du patrimoine mondial se sont rapprochés depuis juillet 2005, et ont adopté la « *Déclaration internationale des vignobles du patrimoine mondial à Tours* »<sup>282</sup> le 15 mai 2008. En mobilisant le fond européen INTERREG IIIC, ils élaborent les principes partagés de développement durable de leur territoire. Les sites partenaires et fondateurs de ce réseau international sont : Le Val de Loire (France), La Vallée du Haut Douro (Portugal), La Haute Vallée du Rhin-moyen (Allemagne), La Région viticole historique de Tokaj (Hongrie), Le Parc National de Cinque Terre (Italie) et Fertö – Neusiedler See (Autriche).

La création de cette organisation appelée « ViTour » est directement liée à la valorisation mondiale puisque ses fondateurs font de la reconnaissance UNESCO leur point de rapprochement, mais elle a pour objectif de « briller » dans ses exercices de représentation européenne, comme l'indique la phrase de présentation du réseau : « Le patrimoine mondial de l'UNESCO comme trait d'union, l'Europe comme territoire »<sup>283</sup>.

Le réseau tracé par ces patrimoines viticoles mondiaux par, et dans, la liaison de leurs actions communes en Europe se confond dans le réseau élaboré par Iter Itis lequel se matérialise en itinéraire géographique appelé : « les chemins de la vigne ». Iter-Itis est une association européenne qui gère des projets de labellisation portés par l'institut européen des itinéraires culturels dont « les chemins de la vigne » évoqué ci-dessus, et les « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle », dont nous parlerons plus loin. Le pendant français de cette association, Iter-Itis France, a personnalisé en Bourgogne des circuits thématiques (qui ont l'air fort sympathiques) autour du vin : « le vignoble pour les copines » par exemple.

---

<sup>282</sup> VITOUR, « *Déclaration internationale des vignobles du patrimoine mondial*, Tours, 15 mai 2018, anglais et français, 9 pages.

<sup>283</sup>Présentation du réseau ViTour, mars 2009, pdf en ligne, page 1, URL : <https://www.valde Loire.org/uploadfiles/publications/2457/presentation-VITOUR.pdf>

« Les itinéraires et les actions présentés dans le dossier d'Iter Vitis sont organisés en circuits comme "Vins sur vins" en Bourgogne (autour de vignobles hors grands crus, comme les vins du Châtillonnais), "Pays des Bastides et Vignoble du Gaillac", "Muscadet Loire Océan", "Vignobles et saveurs en Pays de Thau"... L'objectif est de regrouper les acteurs de la viticulture autour d'une démarche commune et de proposer une offre touristique diversifiée : randonnées dans les vignes, visites de caves, écoles de dégustations, circuits thématiques (Le vignoble insolite, Le vignoble pour les copines, Le vignoble expliqué aux enfants...), fêtes viticoles, découverte du patrimoine historique... »<sup>284</sup>.

Ainsi nous voyons que le /texte/ patrimonial se compose de plusieurs sortes d'écritures de valorisation, car si la reconnaissance UNESCO permet à un bien de s'inscrire dans un réseau et sur un territoire en se présentant comme patrimoine de l'humanité, elle n'empêche pas, et invite même ce patrimoine si elle ne l'ordonne pas explicitement, de représenter dans ce même réseau, et sur le même territoire, un bien remarquable européen. Le /texte/ patrimonial se tisse par, et dans, la résonance de la multiplication des actions de valorisation, et de celle de ses acteurs, et ce autour d'un même bien.

### **I. 3.2. L'organisation soutenue par des affinités plus confidentielles**

L'écriture de la patrimonialisation mondiale s'effectue par l'apparition d'affinités d'ordre plus personnelles. Dans les « coulisses » du texte, nous devinons une écriture plus informelle.

Durant la candidature, les liens tissés entre les organisations et leurs interactions n'apparaissent pas dans les dossiers de candidature. Mais éclairer le /texte/ patrimoine mondial « hors les documents de processus » révèle une écriture de réseau dans lequel la mise en contact et la fréquentation des individus et des collectifs, s'il n'est pas caché, reste implicite.

Nous avons expérimenté cela lors de l'énonciation spontanée d'un des acteurs que nous devions entendre dans le cadre des entretiens pour notre recherche. En effet, face à cette personne en nous excusant des quelques minutes de notre retard au rendez-vous pour l'entretien, mon interlocutrice répond : « *ce n'est pas grave, il m'a dit que vous veniez de le quitter, il m'a prévenu* ». Une des membres du BMU venait donc de s'entretenir elle-même avec la personne que nous avions vue juste avant, laquelle pourtant n'était pas identifiée

---

<sup>284</sup> Extrait de : « L'oenotourisme, un itinéraire culturel européen et une perspective de développement », juin 2013.

officiellement comme acteur-rédacteur de la patrimonialisation mondiale, puisqu'il s'agissait d'un chargé de patrimoine à l'Association Nationale des Villes et pays d'arts et d'histoire (ANVPAH).

Notre programmation de l'enchaînement de ces deux entretiens le même jour pour des raisons de commodités de déplacement, le premier prévu à Lens, le suivant à Oignies, a fortuitement révélé un entrelacement, que nous pouvons qualifier de « serré », des relations des acteurs du patrimoine à l'échelle territoriale, entendu que nous n'avions pas demandé au premier d'appeler le second ne nous doutant même pas qu'ils se connaissent seulement, encore moins que leur relation permettrait cette « complicité » là.

Dans cette écriture de liens privilégiés, la création et/ou la consolidation de nouveaux réseaux apparaît comme facilitée, mais ceux-là ne sont pas dévoilés par les documents. Charlotte L'Hermitte, une des membres de l'association pour l'inscription des Climats, nous avait mentionné la forte implication du cabinet GRAHAL<sup>285</sup> dans la rédaction du dossier de candidature, dans lequel il est effectivement indiqué l'appui collaboratif du cabinet. À l'inverse, des porteurs du BM qui nous ont dit avoir eu des échanges avec ce cabinet privé, mais ne le font pas apparaître dans leur dossier de candidature. De la même manière que certains partenaires officient un peu « dans l'ombre » des acteurs institutionnels tel le cabinet Grahal<sup>286</sup>, entendons en participant à l'écriture du patrimoine sans être visibles du public, certaines mises en relation tissent une organisation en filigrane du processus de patrimonialisation. Outre les bureaux d'études, cette part organisationnelle est conduite par des grandes entreprises privées. C'est le cas par exemple du partenariat de l'UNESCO avec Panasonic. Sponsor du « programme d'apprentissage écologique pour le patrimoine mondial », la société organise le « concours de photo-journal écologique » adressé aux enfants du Japon en 2008. Ce partenariat entre l'ONG et l'acteur économique mondial voit l'entrée en scène d'une nouvelle autre figure, laquelle par sa présence dans le réseau renforce et consolide les enjeux du monde de l'entreprise dans la patrimonialisation mondiale. En effet, dans le cadre ce programme d'apprentissage, les vidéos ont été enregistré « en

---

<sup>285</sup> GRAHAL est l'acronyme de Groupe de Recherche Art Histoire Architecture Littérature. Fondé en 1986 sous la forme associative, il est devenu SARL en 1988, puis SAS depuis juin 2019.

<sup>286</sup> D'après Charlotte L'Hermitte, il s'est occupé aussi du dossier des Causes et Cévennes. Sur son site web, nous avons vu aussi qu'il s'est occupé, entre autres plusieurs biens, de la candidature de l'arsenal maritime de Rochefort à l'inscription sur la liste du PMH au titre de paysage culturel.

collaboration avec « Kids Witness News » un autre programme international de Panasonic »<sup>287</sup>.

Nous voyons que lorsqu'il s'agit de processus de labellisation, en nous étant appuyés sur la patrimonialisation UNESCO, qu'aucun « point de contact du réseau » ne peut être uniquement celui de la réception. Dans cette démarche communicationnelle, la circulation des documents implique les différents acteurs en les rendant à la fois récepteurs et émetteurs par une imbrication des rôles spécifiques qu'ils prennent en rapport avec l'objet produit, ce qui amène la création de nouvelles instances spécialisée, telle que la convention France-UNESCO signée en 1997. Il ne semble pas qu'il existe l'équivalent, c'est-à-dire la reproduction exacte, de cet accord avec d'autres pays. Dans le cas de cet État partie, la fusion des programmes de patrimonialisation mondiale et nationale est telle, qu'il est possible de télécharger un document d'autorisation pour la sortie du territoire d'un bien culturel propre à la France sur le site de l'UNESCO. Aussi, des entités nationales apparaissent tel que le Pole international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux. Le phénomène de morcellement d'organisation est constant. En effet, la division des organisations en commissions nationales favorise l'émergence d'autres groupes autonomes et opérationnels pour la coopération, ce que nous pouvons lire dans les extraits ci-dessous s'agissant de l'ICOMOS:

« (...) nos plus grandes réussites ont été l'augmentation du nombre d'adhérents et les nombreuses activités de nos Comités nationaux et de nos Comités scientifiques internationaux. En 2016, les Comités nationaux de l'ICOMOS ont activement développé d'importantes structures régionales. Dans la région arabe, nous avons signé un protocole d'accord avec la Ligue arabe pour l'éducation, la science et la culture (ALECSO), et le Comité national saoudien, redynamisé, a terminé la traduction arabe des documents doctrinaux de l'ICOMOS. Le groupe européen a également été renforcé par la signature, prévue début 2017, du protocole d'accord avec la Confédération européenne des Organisations de Conservateurs-Restaurateurs (ECCO) »<sup>288</sup>.

---

<sup>287</sup> Site web de l'UNESCO, « *Panasonic éduque les jeunes à la protection de l'environnement dans les îles d'Ogasawara, site du patrimoine mondial de l'UNESCO* », mardi 5 août 2014, article enregistré le 26 août 2017, dernière vérification le 27/08/2019, URL : <http://whc.UNESCO.org/fr/actualites/1174/>

<sup>288</sup> Rapport annuel 2016, message du président, p 4

« L'ICOMOS a continué sa collaboration avec les communautés patrimoniales pour créer de nouveaux Comités nationaux et notamment dans les Caraïbes orientales, où j'ai, pour ma part, collaboré avec les futurs membres de l'ICOMOS, à la création des Comités d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la République Dominicaine, de Grenade, de Saint-Christophe-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines »<sup>289</sup>.

De même que dans les cas concernant ses interventions dans les Caraïbes orientales ou à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, sur le sol national l'ICOMOS s'affiche avec la mention « - France » quand l'organisation participe aux travaux de préparation dans le cadre de la patrimonialisation UNESCO (colloques, séminaires, journées techniques).

Chaque état partie est amené à créer une délégation permanente, laquelle devient le relai de l'institution internationale, en lien avec le pouvoir du gouvernement du pays.

## **II. Un réseau textuel infini : La multiplication des organisations par les partenariats avec les acteurs du savoir et de la technique.**

La patrimonialisation UNESCO confère à la communication des organisations par et dans une multiplication des partenariats entre les acteurs du savoir et de la technique.

### **II. 1. Les experts**

Par les connaissances qu'ils ont du patrimoine et du processus de patrimonialisation, les experts figurent dans le réseau de l'écriture un rôle de mise en relation de la plupart des autres acteurs de la construction patrimoniale. Ils sont un peu les « pollinisateurs » de réseau. La maîtrise scientifique et procédurale qu'ils ont du patrimoine « dans le monde », non pas seulement pour celui « mondial » de l'UNESCO, leur permet d'intervenir régulièrement d'équipe en équipe. Ainsi, Madame Bénédicte Selfslagh, secrétaire générale d'ICOMOS International, participe autant à des séminaires universitaires autour du patrimoine mondial et

---

<sup>289</sup> Rapport annuel 2016, op.cit.



du tourisme<sup>290</sup>, qu'à des réunions des « experts européens sur le label du patrimoine européen »<sup>291</sup>. Il reste difficile d'évaluer la part qu'a cette mise en relation des acteurs par l'intermédiaire des experts dans l'évolution de la candidature, mais puisqu'ils savent évaluer l'aptitude d'un bien à remporter un label grâce à leur expérience accumulée du terrain, à leur connaissance actualisée des « Orientations », et à leur vision panoramique des tendances et des demandes autant des instances normalisatrices que des porteurs, selon nous, en créant une chaîne virtuelle par leurs interventions dans ces missions autorisées, les experts qui se déplacent constamment dans les aires géographiques à labelliser, et que nous voyons comme des « évaluateurs par missions sans cesse renouvelées », participent à constituer du patrimoine aussi par fécondation in-situ des autres biens, et l'héritage patrimonial mondial prend alors l'allure d'une « gestation sans fin ».

La figure « experts » a acquis une grande visibilité et détient une expertise paradoxalement polyvalente d'une telle importance grâce à son savoir global et au rôle clé qu'elle possède, que les membres de cette « figure » sont appelés à *agir* même lorsque le bien ne correspond pas à celui pour lequel leur groupe d'appartenance a été conventionnellement missionné. Des liens immatériels inédits jusqu'alors entre les biens candidats sont noués par ce déplacement des experts indifféremment de la catégorie de candidature du bien. Au demeurant, ces expertises conjointes sont prévues par les Orientations (Point 156) lorsqu'il s'agit de biens mixtes ou de la catégorie « paysages culturels ». Ainsi l'UICN, référent UNESCO pour les biens naturels, est intervenue même durant les candidatures des biens culturels en l'occurrence celles du Bassin minier et des Climats de Bourgogne. De même que les collectifs élargissent leurs champs de vision du patrimoine et leurs possibilités d'action concernant le leur grâce à ces liaisons *hétérogénéisant* le réseau, les individus qui composent ces collectifs multiplient les casquettes. Ainsi, lorsque l'ABFPM se saisit des problématiques du patrimoine à l'échelle européenne comme l'indique le nom de la rencontre des associations européennes du patrimoine mondial : « l'ABFPM et la ville de Strasbourg organisent la première réunion des Associations Européennes du Patrimoine Mondial qui se tiendra au Conseil de l'Europe les 15 et 16 octobre 2015 »<sup>292</sup>, en ce qui concerne le cumul des postes à responsabilités des individus nous pouvons citer Chloé Campo-de Mautonzon, secrétaire

---

<sup>290</sup>Séminaire « *Patrimoine mondial gouvernance des destinations touristiques* », Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2012.

<sup>291</sup>Site web Fédération Wallonie Bruxelles, dernière vérification le 29/08/2019, URL : <http://www.culture.be/index.php?id=7122>

<sup>292</sup>Site web, « Première rencontre des associations européennes du patrimoine mondial », *Association des biens français du patrimoine mondial*, dernière vérification le 29/08/2019, URL : [http://www.asso-france-patrimoine-mondial/](http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/evenements/premiere-reunion-des-associations-europeennes-du-patrimoine-mondial/)

générale de la Mission Val de Loire et déléguée générale de l'ABFPM, qui y était présente. Et, dans le cadre du séminaire « *L'étude d'impact, une démarche de valorisation patrimoniale* » en 2017, nous pouvons citer son animatrice Myriam Laidet, en tant que membre du CSI Icomos Paysages culturels et représentante de la Mission Val de Loire.

La récurrence, en nombre et dans le temps, des cas où les organisations et/ou les individus qui les composent investissent plusieurs rôles et responsabilités au fil des procédures nous montre que le processus se diffuse par, et dans, ces places multiples que prennent les mêmes acteurs de la patrimonialisation UNESCO. Nous voyons donc que le texte patrimoine mondial est plus complexe que celui écrit par, et dans, les canaux du dispositif de départ et dont la connaissance « incipit » laisserait supposer une répartition claire et préalablement définie des rôles de chacun.

## II. 2. Les universitaires

Outre les thèses de doctorat concernant le patrimoine et spécifiquement recensées par l'UNESCO telles que par exemple celles intitulées « *Contribution méthodologique au processus d'évaluation du paysage culturel* »<sup>293</sup> ou « *Patrimoines culturels oraux et développement au Burkina Faso : analyse socio-culturelle des contes et légendes, des proverbes et devises Moose* »<sup>294</sup>, la veille et la recherche académique françaises s'emparent des problématiques patrimoniales mondiales. Les chercheurs engagés dans l'enseignement supérieur en France s'investissent non seulement « dans les amphes » mais aussi « sur le terrain » :

-Ils participent de manière directe et concrète à l'écriture de la candidature à l'UNESCO en tant que soutien à la rédaction des dossiers. Ils apportent aux responsables de la candidature les connaissances scientifiques du bien et sont un relai pour la communication de ses spécificités.

Ainsi Gérard Collin, enseignant sur le patrimoine à Montpellier III pour le master « Valorisation et médiation des patrimoines », est aussi expert auprès de l'UNESCO et de

---

<sup>293</sup> C'est le titre de la thèse de Chenaoui Youcef, thèse de doctorat d'état, École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (Algérie), soumise le 13 janvier 2007, supervisée par le professeur Chabbi\_Chemrouk Naïma de l'EPAU

<sup>294</sup> C'est le titre de la thèse de Kouraogo, Patrice, « *Patrimoines culturels oraux et développement au Burkina Faso : analyse socio-culturelle des contes et légendes, des proverbes et devises Moose* », thèse de doctorat, Université Mohammed V (Maroc), soumise le 18 juillet 2012, supervisée par le professeur Khalid Chegraoui professeur et chercheur à l'institut des études africaines.

l'UICN pour le PMH et animateur de groupes de travail d'UICN. Il a contribué à la rédaction de plusieurs patrimoines inscrits : Les Pitons, les Causses et Cévennes, la Chaîne des Puys, et travaille actuellement sur la candidature d'autres biens comme la Normandie et le Charolais Brionnais.

Les échanges que nous avons eus avec lui confirment la création d'organisation accompagnant la création du patrimoine mondial. Concernant les Pitons, il relate en effet l'ouverture d'un chantier de candidature à la demande des autorités politiques réunionnaises pour la mise en œuvre d'un projet enrôlant des personnes consacrées à l'étude de faisabilité. Nos échanges avec G. Collin confirment aussi la création d'organisations par l'émergence de missions nouvelles des réseaux préalablement établis, puisque son intégration sur le projet de candidature des Pitons le faisait rejoindre le responsable Jacques Merlin<sup>295</sup>, avec lequel il avait déjà travaillé antérieurement dans le cadre d'une autre patrimonialisation de l'UNESCO, celle des Causses et Cévennes en l'occurrence.

Un autre chercheur, Jean-Pierre Garcia, professeur des universités en géologie sédimentaire-géoarchéologie à l'université de Bourgogne a publié quant à lui un ouvrage<sup>296</sup> directement issu d'un colloque tenu en 2011 concernant la candidature des paysages viticoles de la côte d'or. Ses communications scientifiques, par exemple « *La construction des climats viticoles en Bourgogne, la relation du vin au lieu au Moyen Âge* » parue dans la revue électronique du Centre de recherches historiques en 2014, et celles à destination des citoyens sont nombreuses. Son investissement a pris aussi la forme d'une présence physique aux côtés des porteurs des Climats lors d'opérations d'informations sur le bien. Il était en effet présent à la visite de terrain organisée par l'association pour la candidature des climats de Bourgogne à laquelle nous avons assisté.

-Dans les activités de recherche.

Nous le voyons, dans le champ de la patrimonialisation internationale et dans celui de la culture en général, la frontière entre l'université et les autres institutions publiques est poreuse. Les acteurs qui œuvrent au sein de la première sont appelés à passer fréquemment dans les autres, et vice versa<sup>297</sup>. Outre la recherche sur le patrimoine<sup>298</sup> toujours vivante et

---

<sup>295</sup> Jacques Merlin a été chef de la Mission Parc National de La Réunion, et a été nommé directeur de l'Etablissement public du parc national des Cévennes le 31 décembre 2008 (Journal Officiel de la République française)

<sup>296</sup> GARCIA, Jean-Pierre, 2011, « *Les climats du vignoble de Bourgogne comme patrimoine mondial de l'humanité*, Editions universitaires de Dijon, 357 pages.

<sup>297</sup> Nous nous faisons la réflexion que la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, est d'ailleurs aussi professeur des universités et ancienne présidente de l'université Nice-Sophia-Antipolis.

parfois pluridisciplinaire à l'université<sup>299</sup>, les chercheurs officient lors de colloques organisés par des associations savantes<sup>300</sup> ou institutionnelles, tel celui organisé en 2012 par la Commission nationale française pour l'UNESCO avec la collaboration du Centre français du patrimoine mondial auquel a participé Jean Davallon<sup>301</sup>. Du côté de la « frontière » des institutions publiques, les programmes culturels de l'UNESCO accueillent régulièrement des chercheurs reconnus de l'université, et ceux appartenant aux SIC<sup>302</sup> ne dérogent à cette observation.

Nous pouvons noter que plus largement autour de notre objet de recherche, c'est-à-dire hors les cadres de la patrimonialisation mondiale, l'UNESCO est ancrée dans les universités en France par l'intermédiaire des chaires<sup>303</sup>. Pour les chaires UNESCO en communication, le réseau Orbicom<sup>304</sup>, fondé en 1994, est devenu une référence autant pour les universitaires que pour les professionnels de la communication et des médias (Kiyindou, 2014). Les chaires fonctionnent en réseau<sup>305</sup>. Elles offrent des occasions supplémentaires aux acteurs de la

---

<sup>298</sup> Par exemple, une recherche intitulée « *Pratiques, objets, représentations sociales et discours autour d'une dynamique de patrimonialisation. L'ancienne usine sucrière de Quartier Français* » a été menée par l'unité de recherche LCF, laquelle est interdisciplinaire de par sa composante par trois équipes : linguistique, info-com et littérature, site web université de la Réunion, « Faits marquants », LCF, dernière vérification le 12/10/2020, url : <https://lcf.univ-reunion.fr/equipe-info-com>

<sup>299</sup> Séminaire IRHiS, « *Processus de patrimonialisation et enjeux identitaires dans l'espace septentrional* », Lille, vendredi 14 mars 2014

<sup>300</sup> Colloque « *Développement local et patrimoine mondial : attirer les touristes ou intégrer les habitants ?* », 13 mai 2014, 82<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, 12-16 mai 2014, Université Concordia, Montréal.

<sup>301</sup> Colloque « *Le patrimoine, oui mais quel patrimoine ?* », maison des cultures du monde, 3 et 4 avril 2012.

<sup>302</sup> Bernard Miège, socio-économiste, professeur émérite des sciences de l'information et de la communication est l'un des administrateurs de « Culture et développement », association nationale recensée sur le site du Conseil de l'Europe, laquelle met en débat la Convention de l'UNESCO. Anne-Marie Laulan, sociologue, spécialisée en techniques de communication, qui a été qualifiée avec admiration et affection de « dinosaure de notre discipline » lors des Doctorales 2015 de la SFSIC à Lille, est membre de la Commission française pour l'UNESCO, et responsable (France) du programme international de l'UNESCO MOST sur les transformations sociales face à la mondialisation.

<sup>303</sup> « Une chaire UNESCO est constituée d'un réseau international de partenaires (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, institutions publiques et privées), qui proposent un projet commun autour d'une problématique pouvant soutenir les programmes prioritaires de l'UNESCO, tels que la diffusion de l'éducation et de la recherche, la culture, l'égalité des chances, l'environnement et le développement durable, ou encore la paix et la gouvernance, ainsi que la sauvegarde du patrimoine » ; site web Chaire UNESCO : culture et traditions du Vin, « *Charte de la Chaire* », URL : <https://chaireUNESCO-vinetculture.u-bourgogne.fr/reseau/charte-chaire.html>

<sup>304</sup> Le président de ce réseau est Bertrand Cadeboche, professeur en SIC à Grenoble 3 où est localisée la chaire UNESCO « communication internationale ».

<sup>305</sup> Cet effet de broderie, de rajout, incessant est visible aussi en ce que les chaires travaillent elles-mêmes avec d'autres réseaux, tel que nous le lisons le site web de l'UNESCO : « Les Chaires UNESCO et les Réseaux UNITWIN entreprennent des activités de formation, de recherche et d'échange d'universitaires et s'associent aux programmes majeurs de l'UNESCO : éducation, sciences exactes et naturelles, sciences humaines et sociales, culture, communication et information. Ainsi, ils deviennent de véritables partenaires de l'UNESCO en participant activement à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de son programme d'activités. Aujourd'hui, 773 Chaires UNESCO et 68 Réseaux UNITWIN établis dans 134 pays sont des moyens innovants

patrimonialisation de se rencontrer, et par là de consolider le dispositif. Nous le voyons par exemple pour le séminaire « Patrimoine mondial gouvernance des destinations touristiques » organisé par la chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement » ( créée en 1998 et au sein de laquelle sont investis l'Institut de Recherche et d'Études Supérieures du Tourisme (IREST) et l'Équipe Interdisciplinaire de Recherche sur le Tourisme (EIREST) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la Convention France-UNESCO et ICOMOS-France en 2012. Ce séminaire a rassemblé autour des enjeux du patrimoine mondial des :

- acteurs de la politique, avec l'adjointe au maire d'Albi,
- experts, avec la représentante ICOMOS
- responsables de candidature, avec la directrice du Bassin Minier Uni,
- fonctionnaires, avec le responsable développement mécénat des voies navigables de France
- entreprises privées, avec l'agence « Maîtres du Rêve », cabinet de conseil en stratégie touristique
- enseignants chercheurs, avec les organisateurs du séminaire et les communicants.

De manière encore plus « englobante » que les chaires en ce qui concerne le mélange des universitaires et des autres acteurs investis dans les programmes de l'UNESCO, il existe aussi l'association internationale des universités affiliée à l'ONG créée le 9 décembre 1950 lors de la conférence internationale des universités de Nice dont le siège est à Paris.

---

de promotion de la coopération universitaire internationale, notamment à travers la coopération Nord-Sud et Nord-Sud-Sud, et le renforcement des capacités. Ils agissent en tant que groupes de réflexion « think tanks » et bâtisseurs de passerelles « bridge builders » entre la recherche et la décision politique, le monde académique et la société civile, les communautés locales et le secteur productif. », URL : <http://www.UNESCO.org/fr/university-twinning-and-networking/>

## Chapitre 3 : L'écriture du territoire

### I. La superposition des écritures

En regard de la liste des biens français inscrit sur la liste du patrimoine mondial, nous voyons manifestement que, bien que l'emportant par sa renommée parmi de nombreuses distinctions, le titre de patrimoine mondial de l'humanité attribué à un bien n'exclut pas d'autres nominations valorisantes. En effet, tous les patrimoines cumulent l'inscription sur la liste représentative et les labellisations nationales, et nombreux sont les biens pour lesquels s'y ajoutent un label européen. Strasbourg par exemple abrite des biens du PMH depuis 1988 avec une extension en 2017, a obtenu le label « Patrimoine européen » en 2015<sup>306</sup>, et compte plusieurs titres de valorisation nationale.

En 2011, Irina Bokova indiquait que « la gouvernance mondiale » offrait des réponses convaincantes aux inquiétudes nationales. En réalité, la gouvernance mondiale vient souvent en complément des programmes nationaux de mise en valeur du territoire, lesquels avaient été rendus opérationnels antérieurement au plan de gestion prévu par la patrimonialisation mondiale. Les dispositifs internationaux et nationaux de valorisation et de protection du patrimoine fonctionnent simultanément. Ils ne s'annulent pas, à l'inverse même : ils s'alimentent les uns les autres d'au moins deux manières. D'abord, par, et dans, la collaboration étroite des équipes de gestion voire par leur fusion sur le terrain, et aussi, par, et dans, la circulation solidaire de leurs marqueurs identitaires individuels visuels, tels les logos sur les documents publics communs.

#### I.1. La création et le rapprochement du patrimoine re-disposent les frontières

L'inscription des biens regroupés en une liste fixe une ressemblance entre eux, non pas physique, mais symbolique. Sur la liste du PMH, les biens se ressemblent par, et dans, leur point commun de représentation de la valeur universelle exceptionnelle. Cette ressemblance contribue à créer un « pays-monde ». Car, l'héritage patrimonial, devenu mondialement

---

<sup>306</sup> Site web de la DRAC Grand Est

commun par la VUE, force une communauté d'héritiers et, par l'apposition effective de la position géographique éclatée des biens sur la carte mondiale, un espace de vie posé comme commun. Par le tracé de cet espace commun, configuré par le patrimoine de l'humanité, la spécificité de l'Homme n'est plus en rapport à sa patrie ou à ses racines filiales mais à la culture universelle, ou universalisée, et à sa transmission. Aussi, avec ce tracé d'un monde commun par la disposition du PM sur la carte, se trouve un parcours d'actions, lequel est écrit par le déplacement de certains acteurs dans les pays dans lesquels le PMH est situé. L'ICOMOS par exemple tient ses assemblées générales (AG) dans différentes villes des pays membres, ainsi en 2016 l'AG s'est tenue à Istanbul quand deux ans avant elle avait eu lieu à Florence.

De plus, l'appartenance citoyenne à ce pays-monde est donnée par, et dans, cette inscription au PMH qui signe la fin du processus de patrimonialisation et qui consiste en une identification, mais en amont aussi, c'est-à-dire lors du déroulement du processus, par, et dans, les appartenances géographiques préétablies dans lesquelles les candidats doivent s'inscrire. En effet, l'UNESCO catégorise les états parties en cinq zones distinctes pour postuler à l'inscription sur la liste, lesquelles sont : « Afrique », « Etats arabes », « Asie et Pacifique », « Europe et Amérique du Nord », « Amérique latine et Caraïbes ». Cette configuration en zones de candidature contribue avant même l'inscription d'un bien sur la liste représentative à rapprocher des états et à en éloigner d'autres, sans que n'entre en jeu le critère de la proximité physique des frontières nationales.

Cette manière de dessiner le monde en le parsemant de bornes de reconnaissance culturelle, tel le patrimoine de l'humanité en l'occurrence pour l'UNESCO, se dévoile à d'autres échelles institutionnelles. Par exemple, l'écriture de l'Europe progresse dans, et par, l'élection de capitale européenne de la culture. Mais nous voyons que les écritures évoluent en écho l'une de l'autre. En effet, l'écriture du monde par la patrimonialisation mondiale et l'écriture de l'Europe par les valorisations urbaines se répondent. Ainsi, lorsque l'UNESCO envisageait de valoriser le bassin minier en 2010, la Ruhr était désignée capitale européenne de la culture pour ses vestiges miniers. L'arrangement de l'espace, dans l'étendue offerte par ses multiples qualificatifs (puisque'un même endroit peut être perçu et vécu comme local, national, européen et mondial) et dans sa qualité (en regard de son degré de valorisation institutionnelle), est prévisible par les processus par, et dans, le calendrier prévisionnel des reconnaissances. Pour l'UNESCO, ce calendrier est figuré par la liste indicative, et pour l'Europe, par les catégories attribuées aux villes de manière anticipée comme par exemple la ville de Lille désignée « capitale européenne du design » en 2020 mais affichée comme telle depuis 2019.

Le maillage organisationnel à fin de reconnaissance et de valorisation tend à concrétiser le maillage patrimonial nouveau, en même temps qu'il reflète ceux existant antérieurement, des villes à l'échelle de l'UNESCO et des villes-ports à l'échelle européenne dont nous allons parler. En effet, une carte européenne des meilleures villes-ports se dessine à partir du même réseau d'acteurs que celui impliqué dans la cartographie des villes déjà reconnues à l'échelle mondiale. « Odyssée », créée en 2008, est un label européen « tourisme et croissance bleue autour des villes-ports ». Il est affiché comme issu du « premier réseau des élus et des acteurs du territoire et villes-ports de France et d'Europe »<sup>307</sup>. L'institution internationale qui nous intéresse dans cette recherche – l'UNESCO – n'est pas mentionnée dans la présentation officielle d'« Odyssée ». Pourtant, dans une publication de présentation du projet, laquelle est une version des conclusions du Workshop européen Gruissan du 18 octobre 2016, s'enchaînent, en préface, des pages des nominations des soutiens du projet dans lesquelles nous retrouvons effectivement des élus français et européens, mais aussi l'UNESCO. Ainsi selon l'envergure voulue pour le label, les acteurs sont plus ou moins mis en visibilité, ou pour le dire par métaphore maritime : « sur le pont » ou « à la cale ».

En regard du parcours d'« Odyssée », nous retrouvons notre observation de la fertilité du label en label. En effet, ce dernier<sup>308</sup> a reçu le label culturel « Union Pour la Méditerranée » (UPM) décerné par le Conseil Culturel UPM. Son ascension l'a fait aussi devenir une marque : « Odyssea® est aujourd'hui un label européen fort de 6 modèles, une marque européenne et des marques d'innovations qui caractérisent le Tourisme Bleu®, déposées à l'INPI »<sup>309</sup>.

## **I.2. L'écriture du territoire pour sa reconnaissance mondiale s'appose sur des traces de valorisation existantes.**

Les « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » inscrit au patrimoine mondial en 1998 reprennent des éléments appartenant aux « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle » de l'itinéraire culturel européen inaugurés le 23 octobre 1987.

<sup>307</sup> Site web Odyssée, « *Un modèle territorial unique* », dernière vérification le 01/09/2019, URL : <https://www.odyssea-bleu.org/notre-label/label/un-modele-territorial-unique/>

<sup>308</sup> Sur le site web, nous pouvons lire qu'à l'origine il est une réponse écrite à l'ambition maritime de la France et de l'Europe, initiée par la Fédération Française des Ports de Plaisance, Philippe Calamel l'auteur du programme, la Fédération européenne EUROMARINA, les Fédérations d'Espagne, d'Italie, et soutenue par les institutions françaises et européennes.

<sup>309</sup> Site web Odyssée, « *Historique du réseau* », dernière vérification le 01/09/2019, URL : <https://www.odyssea-bleu.org/qui-sommes-nous/le-reseau/#presentation>



Le programme des itinéraires culturels date des années 1980 et a vu le jour au sein du Conseil de l'Europe. Il fait suite à la réflexion des pays occidentaux dans les années 1960 concernant le développement des loisirs et la nécessité de donner aux européens un moyen de connaître leur identité commune et de reconnaître leur patrimoine. Selon notre analyse, l'inscription des chemins de Saint-Jacques sur la liste représentative de l'UNESCO constitue une extension de son écriture en l'amenant à concerner le monde entier. L'Institut Européen des itinéraires Culturels, agence technique et scientifique externe, créé pour piloter l'attribution de ce label « itinéraire culturel » ne peut en effet disposer d'une zone géographique de rayonnement aussi étendue que l'UNESCO, bien qu'un accord partiel élargi a aussi été créé pour les pays qui veulent soutenir financièrement un itinéraire culturel, et que ce concept d'élargissement inclut des pays hors Europe comme le Maroc ou le Canada. De plus, les itinéraires peuvent s'étendre « au-delà » de leur « raison de labellisation ». L'étendue « au delà de la raison de labellisation » peut concerner des arrangements des critères considérés et/ou elle peut aussi être géographique, par exemple dans le cas de l'itinéraire des oliviers basé en Grèce lequel s'étend jusqu'à rejoindre Prague même si cette ville ne dispose pas d'oliviers. En effet, la ville de Prague est quand même incluse dans cet itinéraire avec la justification de faire comprendre « l'importance de l'olivier en méditerranée »<sup>310</sup>.

L'institut européen a un rôle analogue, à l'échelle de l'Europe, à celui du Comité du patrimoine mondial. Il a en charge l'orientation des nouveaux porteurs de projets et l'observation du maintien par les gestionnaires locaux des critères retenus pour l'obtention du titre. L'examen de « contrôle » du respect des critères de labellisation pour l'institut européen est programmé tous les trois ans, contre cinq ans pour la remise de rapport de suivi pour le patrimoine mondial. De la même manière que dans le sillage de la patrimonialisation mondiale, des organisations se créent. Dans le cas de la valorisation patrimoniale européenne, des missions et des responsabilités apparaissent pour les collectifs déjà en place par un changement de configurations, et de noms. Dans le cadre de la gestion des Chemins de Saint-Jacques, l'Agence des Chemins de Compostelle, association loi 1901 déclarée en préfecture en 1990, s'est vu confier celle du patrimoine mondial par le ministère de la Culture en 2005, et est devenue l'Agence de Coopération Interrégionale et Réseau (ACIR).

Les écritures de valorisation se superposent aussi en ce sens où les productions localisées dans ces itinéraires deviennent « produits de terroir ». Nous pouvons donc confirmer, en voyant que des espaces reconnus tels les sites du patrimoine mondial en couvrent d'autres tels les

---

<sup>310</sup> « Les routes de l'Olivier » examinés par le conseil exécutif en 2003 sont qualifiés d'itinéraire culturel, lequel est mis en rapport à ce titre avec la déclaration universelle de la diversité culturelle.

itinéraires culturels qui en produisent d'autres eux-mêmes tels les produits du terroir, que le label engendre le label. Mais le degré d'intimité du dernier label de la chaîne avec le territoire sur lequel il est identifié comme devoir être en liens, et ses enjeux et objectifs effectifs envers et auprès des habitants peuvent être si importants que nous pouvons dire le patrimoine prend son indépendance vis-à-vis des dispositifs qui l'ont conçu, même s'il s'agit de celui prestigieux de l'UNESCO. Le patrimoine « va se faire valoriser ailleurs » que dans le cadre international, pour redevenir « fabrique du chez soi à emporter partout » plutôt que « production universelle à apposer chez soi ».

Dans le même temps, l'inscription au patrimoine mondial reste convoitée. Cet « enfant chéri » de la reconnaissance et de la valorisation culturelle mondiale fait l'objet de tant de désir, que le patrimoine de l'humanité fait converger vers lui de multiples tentacules de dispositifs patrimoniaux nationaux pour sa reconnaissance, agissant métaphoriquement comme des soupapes de validation et renforçant par là même leurs validités. Ainsi, l'inscription des beffrois flamands au PMH vient en valorisation supplémentaire d'éléments déjà reconnus et protégés au titre de monuments historiques : « soit en tant que monument seul ou associé à un édifice, voire à une place ou un site urbain »<sup>311</sup>. Ce « supplément » vaut autant pour les éléments belges, ceux faisant parti du bien reconnu en 1999, que pour ceux de la France rajoutés en 2005 où : « tous sont protégés et mis en valeur »<sup>312</sup>. Dans ce cas de la candidature des Beffrois en 1999, ce supplément visuellement saisissable a amené en effet le bien concerné, s'il ne l'a forcé, à retracer les limites de l'héritage patrimonial représentant la puissance communale passée en l'élargissant à d'autres éléments jugés importants de la région belge wallonne et devant y être intégrés.

« Cette proposition d'inscription a été renvoyée à l'Etat partie en lui demandant d'étendre la proposition d'inscription pour inclure des exemples importants de beffrois de la région belge wallonne. Au moment où cette évaluation est préparée pour l'impression, l'Etat partie n'a fourni aucune information complémentaire »<sup>313</sup>.

Nous verrons que cette tendance à l'intégration de bien considérés comme similaires dans une même dénomination patrimoniale se pratique aussi pour le PCI.

---

<sup>311</sup> Rapport d'évaluation de l'ICOMOS, « Les beffrois flamands (Belgique) », 1999, page 143.

<sup>312</sup> Rapport d'évaluation de l'ICOMOS, « Les beffrois (France), 2005, page 203

<sup>313</sup> Rapport d'évaluation de l'ICOMOS, « Les beffroi flamands (Belgique), 1999, page 143

Le « couronnement » international du bien à valoriser au niveau national en PMH fait parfois parti du plan de reconnaissance dès le départ. Ce fut le cas pour les Pitons de la Réunion d'abord devenu parc national en mars 2007 puis PMH en 2010, et dont les limites d'inscription correspondent au cœur du parc national. Cette observation est valable pour un autre label de l'UNESCO. En effet dans la très grande majorité des cas, les sites RAMSAR français ont été créés sur des aires déjà protégées en totalité ou en partie par d'autres statuts tels que « parc national », « parc régional », « réserve de chasse », « site du conservatoire du littoral », « sites Natura 2000 »<sup>314</sup>, ou sur des aires disposant d'une gestion intégrée.

## **II. L'inscription sur la liste marque le territoire**

### **II.1. Reproduction : signalisation et artefacterisation**

L'inscription du patrimoine sur la liste de l'UNESCO en transforme sa vision locale, car cette inscription fait apparaître le bien sur le territoire mais sous une autre forme. L'inscription fait surgir le bien dans l'espace pratiqué quotidiennement par les habitants mais par et dans une nouvelle forme traduite. En effet, la labellisation universelle engendre l'aménagement des voiries par et dans l'adaptation matérielle de la signalisation routière. La labellisation nécessite, voire la force, par obligations légales d'informations et d'indications, la création des panneaux publicitaires et de ceux de direction vers le bien. L'emplacement et le contenu des panneaux ne sont pas sous la responsabilité des gestionnaires du PM, ils sont décidés et gérés par une commission composée de l'État, la Région et le Département<sup>315</sup>. Cependant, la signalétique routière écrit le patrimoine dans l'espace ordinaire.

Le patrimoine est dupliqué dans, et par, les objets de l'humanité moderne tels les panneaux routiers, mais aussi par, et dans, l'installation de substitut de lui-même. L'« artefacterisation » dépasse la signalisation routière. La patrimonialisation multiplie les versions du bien, elle le double dans sa constitution physique, ce qui est le cas de la découverte archéologique faite en France en 1994. Son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2014 est rapportée comme constituant une véritable réussite pour les acteurs du territoire réunis qui ont su fédérer leurs efforts au service de la conservation, de la

---

<sup>314</sup> Label européen créé en 1992

<sup>315</sup> Nous remercions Gérard Collin pour cette précision importante apportée dans ses commentaires sur notre recherche.

transmission, de la compréhension et de la valorisation de la grotte ornée du Pont d'Arc dite « Grotte Chauvet ». Porté par l'Europe, l'État, la Région Rhône Alpes et le Département de l'Ardèche, ce projet s'appuie sur un plan de gestion et de valorisation du territoire. Cette démarche est présentée comme s'inscrivant au cœur d'un dispositif territorial ambitieux et concerté. Tourné vers le développement culturel et environnemental, et à fin de permettre au plus grand nombre de comprendre la grotte originelle, une reproduction de la Caverne du Pont d'Arc comprenant une copie de la cavité et un espace d'exposition ont été réalisés. Les membres de l'équipe de recherche scientifique qui étudient la grotte ont participé activement à ce projet présenté comme unique, et ont contribué à rendre accessible le savoir nécessaire à la compréhension de la grotte et de son environnement. Ils en ont permis la médiation scientifique et culturelle, mais concrètement, le bien reconnu comme patrimoine de l'humanité n'a été, et ne sera, accessible que par ce nombre restreint d'humains. Le public peut visiter la réplique appelée la « Grotte Chauvet 2 » depuis avril 2015. Cette réplique accueille aussi les manifestations des partenaires de l'UNESCO. Y a eu lieu par exemple la 14<sup>e</sup> rencontre de l'ABFPM en juillet 2016.

Cette opération de « remplacement » dont nous venons de parler est fréquente dans le domaine de la culture, surtout lorsqu'il s'agit de témoignage.s (d'un groupe spécifique, d'une époque), les artefacts (objets, lieux) provoquent un effet d'éclipse des traces originelles. Une des phrases de présentation du musée le Camp des Milles<sup>316</sup> est représentative de cette éclipse : « un lieu témoin prend le relais des témoins ».



Figure 9: Capture d'écran du site web des camps des Milles

<sup>316</sup> Site web le « Camp des Milles », URL : <http://www.campdesmilles.org/histoire-camp-artistes.html>

## II.2. La politique de la ville

La ville est comparée à un document dans la définition, que nous trouvons presque poétique à lire dans son ensemble, de ville historique formalisée par l'ICOMOS : « Toutes les villes grandes et petites, (...) qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles »<sup>317</sup>. On pourrait penser qu'il y a une différence nette entre mise en valeur et valorisation du patrimoine, mais pouvoir actionner la seconde passe par l'assurance des possibilités de réalisation de la première. Les dispositifs et processus de patrimonialisation mondiale dynamisent les politiques de la ville. Pour Mathieu Gigot : « la patrimonialisation est un phénomène indissociable des dynamiques urbaines » (Gigot, 2012 :5), et Sébastien Jacquot a montré que le patrimoine en tant qu'enjeu ou révélateur d'imaginaires est un instrument de transformation urbaine. Leurs propositions se confirment en ce que l'organisation pour la reconnaissance internationale implique les élus locaux comme en témoignent les opérations d'inclusions conduites par les acteurs fédérateurs du programme UNESCO, tel que le colloque organisé par l'OVPM à Lyon les 22/23/24 mai 2013 : *Rencontre Villes&Patrimoines*, « *Mutation des villes et gestion du patrimoine : nouveaux acteurs ? Nouvelles pratiques ?* ».

Concrètement, dans certains cas les transformations urbaines sont relatives à ce que le label PMH permet. Par exemple, le projet de construction d'une halle près du Beffroi de Béthune est examiné par le Comité en 2008. Le rapport afférent indique que le Comité accepte la mise en œuvre du projet en justifiant sa décision par le fait que l'extension est réversible, mais qu'il refuse la création de parking souterrain pour cette halle et demande au gestionnaire de fournir un rapport détaillé sur la situation archéologique du sous-sol de la zone concernée en début 2009.

Dans la plupart des cas, l'écriture du patrimoine mondial enclenche une réappropriation locale du territoire en tant qu'espace habité avec fierté. Il est établi que les mots désignant un espace urbain qualifient aussi la population à laquelle on l'associe<sup>318</sup>. L'ouvrage « *Les mots de la stigmatisation urbaine* » montre comment classement sociaux et classement spatiaux s'articulent, et que cet effet est visible quels que soient les intentions signifiantes de ces qualificatifs, c'est-à-dire même lorsqu'ils sont dépréciatifs ou péjoratifs (Depaule, 2006).

---

<sup>317</sup> Assemblée générale d'ICOMOS, « *Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques* », octobre 1987, Washington D.C

<sup>318</sup> Plus largement, la dichotomie urbain/rural à propos de l'espace insinue un écart significatif de considération des personnes qui y vivent.

Selon nos observations, les qualificatifs de la reconnaissance du patrimoine à l'UNESCO rejaillissent sur les habitants par un effet de rebond de la VUE. La candidature UNESCO opère comme des lunettes conceptuelles, elle amène à changer de regard sur son lieu de vie et sur soi-même. D'abord, la démarche de valorisation mondiale a des effets mélioratifs sur la considération du bien à l'échelle locale, laquelle alors accomplie, ou officiellement réussie par l'inscription, « rebondit » sur les résidents.

Le cas de la patrimonialisation du Havre en est un exemple<sup>319</sup>. En outre, pour nous, la réaction de l'un des représentants de la candidature des Puys de Dôme à l'annonce de l'inscription traduit une fierté patriotique qui semble transcender le statut « professionnel » de la personne :

« Un sentiment un peu bizarre, mais c'est bien sûr une grande satisfaction d'abord avec le Puy de Dôme donc enfin reconnu au patrimoine mondial c'est quelque chose d'assez extraordinaire c'est la prise en compte que à partir de maintenant y'a vraiment la prise en compte de l'obligation de préservation de la chaîne des Puys qui entre au patrimoine mondial de l'UNESCO c'est pas n'importe quoi on est vraiment dans la cour des grands avec la baie d'Along avec le grand Canyon un site naturel le premier en plus en France métropolitaine qui bénéficie de cette reconnaissance »<sup>320</sup>.

Pour nous, le fait qu'il exprime « un sentiment un peu bizarre » indique sa confusion en ce qu'il reçoit la décision en tant que gestionnaire mais aussi comme personne individuelle, tandis que la liaison dans l'énoncé « c'est pas n'importe quoi on est vraiment dans la cour des grands » montre une valorisation des personnes déclenchée par celle du bien.

Outre la confusion des sentiments afférents à l'annonce de l'inscription, l'intérêt de la patrimonialisation mondiale pour la ville est aussi pécuniaire : « l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO est souvent utilisée à des fins de communication urbaine plus que dans un objectif de protection : en tout cas, le label entre de plein fouet dans la politique de mise en tourisme de certaines villes »<sup>321</sup>.

---

<sup>319</sup>Nous renvoyons aux actes du colloque organisé par la chaire UNESCO « Culture, Tourisme développement », Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, La Convention France-UNESCO, ICOMOS-France, sous la direction de Maria Gravari-Barbas et Sébastien Jacquot, 27 mai 2010, « *Villes françaises du patrimoine mondial et tourisme. Protection, gestion, valorisation* », qui portent sur la gestion touristique du PMH par les villes (Le Havre, Chartres, Provins, Nancy, Strasbourg, Lyon, Bordeaux).

<sup>320</sup> Extrait retranscrit de l'interview du représentant du Puy de Dôme au comité 2018

<sup>321</sup> Gigot, op.cit.

L'écriture du territoire pour sa reconnaissance mondiale se poursuit en une écriture pour sa reconnaissance nationale, régionale ou locale à visée plus économique. La marchandisation du label patrimoine mondial a été envisagée dès 1979 comme pouvant contribuer au « Fonds », c'est-à-dire à l'ONG : « les États Parties sont libres d'utiliser l'emblème (...) et peuvent ainsi apporter des contributions complémentaires volontaires au Fonds »<sup>322</sup>.

La France, championne de valorisation territoriale, possède un mille feuilles de label. Nous avons dit qu'elle est un des premiers pays à l'initiative des mesures de sauvegarde institutionnelle de son patrimoine. Elle est particulièrement friande des labels et autres modes de classement, tels que « monuments historiques », « Patrimoine du XXe siècle », « les plus beaux villages de France », « vieilles maisons de France » (VMF), ou encore « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » (VPAH). De la même manière que le label PMH se rajoute à ceux nationaux, les labels français se superposent aussi entre eux. En ce qui concerne le label « Patrimoine du XXe siècle », la circulaire du 1<sup>er</sup> mars 2001 dispose que « tout immeuble ou territoire représentatif des créations du XXe siècle, déjà protégé au titre des monuments historiques ou par une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), se voit de facto attribuer ce label »<sup>323</sup>. Attribué par le préfet de région (après examen par la commission régionale du patrimoine et des sites à partir d'une liste établie par un groupe de travail régional), il a été créé en 1999 et a pour vocation d'attirer l'attention des décideurs et aménageurs en ce que l'attribution peut incidemment constituer un levier de tourisme local. Il ne prévoit pas de mesures de protection, contrairement au label « monuments historiques » par exemple. Alors que ce label « Patrimoine du XXe siècle » apporte une valeur supplémentaire au bien, parfois en étant attribué de manière automatique et sans contrainte juridique de protection<sup>324</sup>, peut se greffer sur cette valorisation, dont l'inscription se matérialise en l'apposition d'une plaque logotype, celle de VPAH. La création de ce dernier vient en réponse à la recommandation du Conseil de l'Europe qui invite les États à mettre en œuvre une protection juridique du patrimoine architectural du XXe siècle, et en effet la campagne de labellisation VPAH démarre avec l'inventaire général du patrimoine remarquable. Leur thématique des caves coopératives agricoles par exemple « a été traitée en 2013 avec l'attribution du label « Patrimoine du XXe siècle » à de nombreuses caves de

<sup>322</sup> Rapport du Comité de 1979, paragraphe 31, page 8

<sup>323</sup> Wikipedia, « Modalités d'attribution », *Label - Patrimoine du XXe siècle*, dernière vérification le 12/10/2020, URL : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Label\\_%C2%AB\\_Patrimoine\\_du\\_XXe\\_si%C3%A8cle\\_%C2%BB](https://fr.wikipedia.org/wiki/Label_%C2%AB_Patrimoine_du_XXe_si%C3%A8cle_%C2%BB)

<sup>324</sup> « La proportion d'édifices labellisés sans être protégés au titre de monuments historiques est environ 35% » (Wikipédia, op.cit.)

l'Aude, du Gard et des Pyrénées-Orientales »<sup>325</sup>. Le label VPAH possède la particularité de mettre en jeu un nouveau régime d'acteurs à l'échelle locale par la création obligatoire d'un service d'animation de l'architecture et du patrimoine et le recrutement d'un personnel qualifié pour l'assurer. Aussi, ce label engage les collectivités dans la production des activités ayant trait au patrimoine mis en valeur, il amplifie la municipalisation des politiques patrimoniales par une procédure fortement décentralisée.

Dans un mouvement de réappropriation du patrimoine par la ville, la construction du territoire symbolique opère alors à travers les discours de marque de terroirs, entendus comme des appellations renvoyant à des labels régionaux spécifiques.

Ainsi la patrimonialisation ne s'interrompt-elle pas, mais se déplace, se décale en permanence.

Elle accomplit un mouvement qui extrait le patrimoine mondial de son appartenance au dispositif de sa conception de manière suffisamment significative et visible pour nous permettre de proposer par notre recherche que le patrimoine change de dispositif de lecture, que la patrimonialisation crée, ou en intègre, de nouveaux et que leurs processus s'imbriquent sans s'annuler.

Les différentes options pour arriver à la patrimonialisation institutionnelle sont donc de plus en plus nombreuses, et l'effervescence culturelle autour du patrimoine gagne alors toujours en intensité. Dans les villes et les départements se livrent une sorte de concurrence (Pfirsch, Reitel, 2014), ou de course à la reconnaissance d'éléments de valeur du passé dont la présence devient une attestation de la modernité acquise. Ainsi des « bouts » patrimoniaux sont conservés dans les installations des grands équipements culturels (GEC), à l'instar de la marquise de la bibliothèque de l'Alcazar à Marseille<sup>326</sup> ou encore des bâtiments de La Piscine à Roubaix (Djament-Tran, Guinand, 2014). Les défis d'aménagement soulevés par les GEC sont les mêmes que pour ceux du PMH : accès (routes, signalisations), accessibilité (intégration dans la vie du « quartier ») et rayonnement (activités à destination du public local et des touristes), d'où une nécessaire concertation des acteurs et une écriture de la patrimonialisation mondiale maillée à celle des politiques urbaines.

---

<sup>325</sup>Site web DRAC Occitanie, « Patrimoine du XXe siècle en région », URL : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Ressources-documentaires/Lieux-et-structures-labellises-conventionnes-ou-soutenus/Patrimoine-du-XXe-siecle-en-region>

<sup>326</sup> Ce bâtiment est un exemple de cumul de label avec celui de « Bibliothèque municipale à vocation régionale » (BMVR) obtenu en 2004 (Degueurse Giuliani, 2008)



## Chapitre 4 : L'écriture du patrimoine

Pour la plupart des acteurs investis par, et dans, la patrimonialisation mondiale, le processus ne constitue « pas une labellisation »<sup>327</sup>. Nous voyons cependant que cette mise en conformité en a toute l'allure en ce qu'elle demande une rédaction formatée, car : « établir une proposition d'inscription sur la liste du patrimoine mondial consiste essentiellement à remplir le formulaire prévu à cet effet »<sup>328</sup> et ainsi d'opérer une adéquation démontrée aux critères de rigueur en vigueur et selon une temporalité rigoureusement suivie. L'inscription du bien sur la liste du patrimoine est conditionnée, entre autres, par la démonstration de son authenticité et de son intégrité. Pour l'UNESCO : « l'authenticité est une condition qui ne s'applique qu'aux biens culturels et aux aspects culturels des biens mixtes ». Pour le *Larousse*, est authentique « ce dont l'exactitude, la vérité ne peut être contestée ». Nous allons voir dans ce chapitre comment s'écrit le patrimoine de l'UNESCO dont la valeur universelle exceptionnelle ne fait l'objet d'aucune contestation connue, et que cette écriture provoque l'émulation des autres acteurs du champ de la valorisation culturelle.

### I. Au nom de la norme

Le patrimoine mondial spécifie une liste dont les éléments constitutifs sont des biens mis en correspondance des critères<sup>329</sup> de l'UNESCO. L'harmonisation de ces critères est stipulée sous la qualité de « discussion de stratégie »<sup>330</sup>. Nous voyons donc dans notre recherche que le PMH correspond effectivement à une suite de transformations et d'imitations, car il s'agit d'écrire ce patrimoine pour sa reconnaissance en transformant et en imitant les critères de valorisation exposés dans les *Orientations*, c'est-à-dire dans le but de faire émerger leur correspondance. Ainsi, le dossier des Causses et Cévennes présenté en 2011 au Comité indique dès le préambule que c'est une « version qui réoriente le bien ».

---

<sup>327</sup> L'UNESCO n'utilise pas le terme de label, et les porteurs que nous avons interrogés se prononcent contre cette terminologie.

<sup>328</sup> UNESCO, « *Etablir une proposition d'inscription au patrimoine mondial* », page 98

<sup>329</sup> Annexe 17: les dix critères de l'inscription à l'UNESCO

<sup>330</sup> Rapport du comité 2013, page 8

### I.1. Rédiger l'exception

Le rapport à la norme est présent dès la genèse du PMH. L'écriture du patrimoine mondiale est l'écriture de la norme patrimoniale institutionnelle, laquelle ne fait pas seulement qu'accompagner mais justifie aussi le processus de valorisation. De la même manière que les rapports de comité se sont épaissis, les dossiers de candidature ont dû apporter au fil des années de plus en plus de traces écrites de leur légitimité au titre de PMH. Celui des Causses et Cévennes fait 3347 pages, celui des pitons 1944 pages. Celui des Climats est moins épais (tome 1 : 285 pages et tome 2 : 283 pages), mais un plus ancien dossier de deux pages tel que celui de Paris, Rive de la Seine, pour lequel en plus aucun gestionnaire n'était identifié, est inconcevable aujourd'hui. La mise en conformité conduit l'écriture patrimoniale pour sa reconnaissance institutionnelle et le succès rencontré par le « produit » obtenu, c'est-à-dire le patrimoine mondial. Elle contribue à maintenir le dispositif et à en renforcer ses influences.

Les mots utilisés pour qualifier le PMH ne sont pas les mêmes selon les interlocuteurs que nous avons eu. Le terme « label » a été énoncé parfois par des professionnels du secteur culturel, et celui d'« emblème » renvoie plus au sceau de l'institution qu'au patrimoine dans sa matérialité, lequel était devenu quant à lui « symbole »/ « symbolique »/ « représentatif » d'une région plus que de l'état partie. Pour les rédacteurs des dossiers de candidature, le terme « inscription », qui porte l'image mentale de l'acte fondateur du PMH en marquant la fin de la candidature, fait consensus.

Aussi, les mots utilisés pour désigner et qualifier le bien ne sont plus les même une fois l'acte de patrimonialisation énoncé. Par exemple, Marie Lavorel montrait que les cimetières militaires mis en valeur n'étaient plus seulement des lieux de recueillement mais devenaient des lieux de pédagogie (Lavorel : 122). En ce qui concerne le Bassin minier, les « mortifères descentes dans les carrières » se sont transformées en joyeuse et ludique « route des terrils » peuplée de nouvelles espèces végétales et animales endémiques.

Le champ lexical patrimonial agit au moins « de deux manières » mais « en même temps ». D'une part, il sépare ce qui a de la valeur du reste, d'autre part, il élève l'ordinaire, et, ce faisant crée une élite patrimoniale. Comme le dit Martine Regourd, « une définition normative vaut autant parce qu'elle édicte que parce qu'elle ignore, et par les contradictions qu'elle souligne » (Regourd, 1999). Ces deux versants de la performativité linguistique sont conséquents l'un à l'autre. L'opposition entre les biens, explicitement formulée ou sous entendue, opère par un vocabulaire patrimonial signifiant l'exception de l'un par rapport aux

autres, et l'exception est encore extrapolée par les formules métaphoriques des porteurs telles que « toutes les routes mènent ici », ou, « on a nos pyramides dans le Nord-Pas-de-Calais »<sup>331</sup>. La comparaison des contenus des dossiers laisse apparaître une sélection personnalisée par les rédacteurs des éléments particulièrement « identificateurs » selon les biens.

La demande formelle du contenu des propositions d'inscription applicable à tous les candidats concerne tel qu'il est indiqué dans les Orientations : « 1. Identification du bien ; 2. Description du bien ; 3. Justification de l'inscription ; 4. Etat de conservation et facteurs affectant le bien ; 5. Protection et gestion ; 6. Suivi ; 7. Documentation ; 8. Coordonnées détaillées des autorités responsables ; 9. Signature(s) au nom de l'Etat(s) partie(s) ». Pour la procédure d'envoi au centre, les Orientations précisent aussi ces formalités : « 10. Nombre requis de copies imprimées ; 11. Formats papier et électronique ; 12. Envoi ».

Si les dossiers des six patrimoines privilégiés pour notre focus présentent tous les parties demandées, leur longueur de développement est sensiblement différente. La différence du nombre de pages (du dossier et de ses parties) n'est pas à attribuer aux nombres d'illustrations ou de photos du bien. Nous ne pourrions ici détailler les contenus des dossiers, mais proposons un aperçu de l'analyse comparative demandée dans la partie « justification de l'inscription ». Cette analyse comparative est inégalement développée dans sa forme et dans son contenu selon les patrimoines.

Celle des Climats est faite en regard « d'autres vignobles présentant des caractères de similitude »<sup>332</sup>. Les premiers vignobles comparés sont inscrits sur la liste représentative, les suivants le sont sur la liste indicative de l'UNESCO<sup>333</sup>, puis l'analyse développe aussi une comparaison en regard de biens inconnus des listes, c'est-à-dire non recensés comme ayant un lien avec le programme de patrimonialisation mondiale. Cette analyse est en grande partie proposée sous forme d'un tableau à double entrée. La ligne supérieure (l'entrée horizontale du tableau) indique les vignobles choisis pour la comparaison avec le bien bourguignon<sup>334</sup> et au bout de la série le bien bourguignon. La colonne à gauche (l'entrée verticale du tableau) présente d'abord le bien par sa catégorie et ses critères d'inscription. Cette colonne décline ensuite les caractéristiques portés en comparaison du domaine de labellisation concerné tels que : « géologie et sols », « organisation du vignoble », « type de vin », « nombre de cépages », « millésime ». Elle compte plus de cinquante pages.

<sup>331</sup> Publications de campagne de la candidature du Bassin Minier

<sup>332</sup> Dossier de candidature, Tome2, Section 3.2

<sup>333</sup> Nous retrouvons dans cette liste ceux de la Champagne.

<sup>334</sup> Pour la comparaison d'avec les patrimoines inscrits, il y en a un français sur huit (le Bordelais « Saint-Emilion »)

Celle des Causses et Cévennes est rédigée sur trois pages et indique au dernier paragraphe que : « l'intégralité de l'analyse comparative intitulée Les Causses et les Cévennes au sein de l'agro-pastoralisme méditerranéen, transmis en janvier 2009 au Centre du patrimoine mondial est présentée en annexe »<sup>335</sup>.

Ainsi, pour une même partie, l'un des candidats développe en détails des catégories de comparaison dans un tableau, tandis qu'un autre candidat renvoie à des annexes, lesquelles, de plus, ne sont pas consultables en totalité car le sommaire en annonce vingt alors que le dossier<sup>336</sup> n'en propose la consultation que jusqu'à la septième.

En termes de volume, l'analyse comparative que propose le dossier de Le Corbusier se situe entre nos deux patrimoines précédents, puisqu'elle compte une trentaine de pages<sup>337</sup>. Cependant, cette analyse comparative ressemble plus à un panégyrique de Le Corbusier et de son œuvre tant les nominations des autres biens sont perdus dans la rédaction, comme noyés dans les justifications abondamment développées de l'exceptionnalité de l'œuvre en série candidate puis de celle de ses éléments considérés seuls.

La partie consacrée à l'analyse comparative du dossier des Pitons n'offre pas non plus de comparaisons avec d'autres biens aussi « frontales » et exhaustives que celle des Climats<sup>338</sup>. Le chapitre intitulé : « L'analyse comparative avec d'autres sites terrestres permet de comprendre l'exceptionnalité du contexte géologique de la Réunion »<sup>339</sup>, s'étale sur à peine une page, et le chapitre suivant traite des comparaisons géologiques qui se bornent aux deux volcans de l'île entre eux (Le Piton des neiges éteint, et le piton la Fournaise très actif).

Mais ce dossier proposé par la Réunion est intéressant aussi en regard de notre problématique en ce qu'il montre bien les originalités documentaires représentatives de la liberté que les porteurs prennent pour la candidature. Ce dossier est le seul parmi nos six privilégiés à proposer un code couleur des parties demandées<sup>340</sup>, et le seul aussi à rajouter un développement « spécial » à celle exigées par le dispositif. Il s'agit d'un hommage à Thérésien Cadet<sup>341</sup>, un botaniste qui apparaît déjà dans le dossier notamment pour les alertes

---

<sup>335</sup> Dossier de candidature, « *Analyse comparative (mentionnant l'état de conservation de biens similaires)* », 3.C, pages 99 à 101.

<sup>336</sup> Celui que nous avons téléchargé, le dossier « papier » permettrait sûrement de consulter ces annexes, mais ce fait illustre et concrétise l'idée d'une rupture dans les écritures et la possibilité de trouver du texte supplémentaire de/à ce qui peut être proposé à consultation.

<sup>337</sup> Dossier de candidature, « *III-2 Analyse comparative* », page 247 à 278

<sup>338</sup> La disposition en tableau des éléments comparés est directe et permet une mise en relation plus aisée

<sup>339</sup> Dossier de candidature, chapitre 3.A.2.1.2, page 289

<sup>340</sup> Annexe 18 : page 19 du dossier

<sup>341</sup> Né à la Réunion en 1937, il y enseigna après avoir obtenu une agrégation en sciences naturelles en 1961 à Paris

qu'il avait lancé à propos de l'importance de préserver la biodiversité de l'île possédant une importante faune et flore endémiques<sup>342</sup>.

Notre analyse des dossiers, surtout visible ici à propos des analyses comparatives, nous amène à la confirmation que le caractère unifié du PMH en une liste unique ne provient absolument pas de la conformisation de leurs représentations sous forme de dossier de candidature. Le dossier spécimen du PMH n'existe pas. En revanche, le PMH oui, par la définition normative des dix critères conventionnels. C'est donc que l'harmonisation performative d'un patrimoine universel déborde la mise en page procédurale des candidatures.

## **I.2. Adoption et duplication des processus, protocoles et procédures de la labellisation UNESCO.**

Comme l'AFNOR est devenue une référence, dont la fiabilité et les capacités d'expertise sont attestées dans la vie économique et sociale, le recours à l'UNESCO paraît incontournable dans le secteur culturel même hors candidature de patrimonialisation mondiale. Par exemple, à la demande des autorités boliviennes, l'UNESCO a été sollicitée pour apporter une assistance technique dans la perspective de réaliser un musée des mines en Bolivie. Ce projet de musée concerne le site de Potosi<sup>343</sup>, une ville inscrite au PM en 1987, mais il s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche, mené par le Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne français (CNRS), et non dans un processus de labellisation culturelle.

Les modalités de la conduite du processus dans la distribution de l'autorité et de la responsabilité qui ont cours entre l'ONG et les états sont reproduites entre la France et les associations de valorisation ou de sauvegarde nationales, comme aussi entre ces associations et leurs autres partenaires. Ainsi, la Convention entre l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (ANVPAH) et les pays en développement, pour l'aide que la première apporte aux seconds, est rédigée de la même manière que la « Convention France-UNESCO ». De même, nous retrouvons un effet miroir des trames documentaires et des codes visuels des dépliants touristiques des sites RAMSAR et du PMH. De plus en plus en effet, l'organisation des informations à l'intérieur des documents (entendue comme la configuration des encadrés, photos, et paragraphes rédigés plus ou moins mis en visibilité par le traitement

---

<sup>342</sup> Dossier de candidature, « 3.A.4.1. Invasions biologiques », page 295

<sup>343</sup> Le plus grand gisement d'argent du monde, découvert en 1545 par les Espagnols, a bouleversé l'économie européenne et a contribué à la révolution industrielle.

de texte) se décalque d'un collectif à l'autre<sup>344</sup>, tandis que les rapports institutionnels s'écrivent dans la duplique des formulations de l'UNESCO telles que celles introduites par un verbe pour dérouler l'action mise en propos : « considérant », « rappelant », « indique », « décide », etc. La « Convention de Faro »<sup>345</sup> par exemple est rédigée selon cette trame<sup>346</sup>.

Le réseau organisationnel favorise une influence réciproque des processus jusqu'à la duplication des instruments normatifs. Mais dans cette mise en commun organisationnelle, les *patterns* de l'UNESCO l'emportent le plus souvent<sup>347</sup>. Ainsi le conseil de l'Europe a adopté le 3 mai 2017 la « *Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels* » qui n'est pas sans rappeler la « *Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culture* » adoptée en 2003 pour leurs principes analogues. En ce qui concerne la valorisation des « espaces naturels ou semi-naturels d'une grande valeur patrimoniale », l'Europe a créé un réseau de sites labélisés « Natura 2000 », lesquels dans leurs définitions, leurs objectifs et leurs modalités de gestion rappellent les zones MAB de l'UNESCO. Ce label concerne des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore qu'ils contiennent. Il a pour objectif de maintenir la diversité biologique dans une logique de développement durable. Le réseau, institué par la directive 92/43/CEE 1992, doit permettre de réaliser les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique adoptée lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996.

L'adoption de l'appareil normatif de patrimonialisation UNESCO et sa mise en application s'accompagnent du prestige dont jouit l'ONG, et favorisent la production d'un rapport hiérarchique entre les organisations en plaçant « celui qui dit comment faire » en situation de pouvoir donc en position de domination sur « celui qui fait ». L'écriture décalquée du système de patrimonialisation mondiale transporte la fonction du discours de signifier l'importance de ce qu'il désigne, mais aussi l'importance de celui qui a tenu ce discours « à l'origine » dans le cadre d'un système hiérarchique convenu et ainsi renforcé<sup>348</sup>. Cet effet que nous observons

---

<sup>344</sup> Ou se réutilisent d'une année à l'autre pour ce qui concerne les dossiers de presse du RGSF qui sont les mêmes en août 2015 et avril 2016

<sup>345</sup> Adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 13 octobre 2005

<sup>346</sup> Annexe 19 : Extrait de la Convention de Faro

<sup>347</sup> Il serait intéressant de questionner, plus précisément, ultérieurement à cette thèse, l'existence de l'*habitus* bourdeusien de la patrimonialisation.

<sup>348</sup> Nous avons adopté et reformulé la phrase ci-après, qui vient de la présentation de l'ouvrage de Pierre Bourdieu, « *Ce que parler veut dire* », d'un blog du site « *WebPédago* » : « la fonction principale du discours est alors de signifier l'importance de celui qui le tient dans le cadre d'un système hiérarchique convenu et ainsi renforcé », URL : <https://lewebpedagogique.com/charlierenard/2017/01/13/ce-que-parler-veut-dire-bourdieu/>

correspond à la loi d'airain de l'oligarchie formulée par Roberto Michels<sup>349</sup> : « l'organisation est la source d'où naît la domination (...) des mandataires sur les mandants, des délégués sur ceux qui les délèguent ».

Les stratégies nominatives flirtent avec le *marketing management*. Les premières inscriptions françaises enregistraient le nom du patrimoine dans sa forme phénoménologique matérielle: « Cathédrale de Chartres », « Cathédrale d'Amiens », « Cathédrale de Bourges », « Canal du Midi ». Nous voyons par, et dans, le nom des biens plus récents des qualifications adoucies par des descriptions évocatrices<sup>350</sup> : « Bordeaux, *Port de la Lune* », « Le Havre, *la ville reconstruite par Auguste Perret* », « Les Causses et les Cévennes, *paysage de l'agropastoralisme méditerranéen* », « *Haut lieu tectonique Chaîne des Puys-faille de Limagne* », « Lagon de Nouvelle-Calédonie : *diversité récifale et écosystèmes associés* », « L'œuvre architecturale de Le Corbusier, *une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne* ». Dans ses déclinaisons, le PMH apparaît comme une gamme de l'UNESCO, un peu comme celle des produits de beauté dont l'application idéale pour être efficace demande l'usage de plusieurs produits complémentaires<sup>351</sup>, ou comme des éléments d'une collection de luxe, ce qui selon nous participe à lui donner une envergure marchande.

En regard du nom du patrimoine de Bourgogne, nous voyons l'évocation d'un enjeu sociétal fort. Le patrimoine mondial des « Climats » n'a pas de rapport avec la météo mais interpelle en raison de sa dénomination connotée des préoccupations écologiques actuelles. Les « Climats du Vignoble de Bourgogne » suscitent spontanément la curiosité pour l'alliance sous-entendue dans son nom des défis majeurs du développement durable, étant entendu que la société actuelle se trouve face à l'urgence de parer aux dérèglements météorologiques. Pour nous, cette dénomination est susceptible d'attirer l'intérêt d'un nombre de personnes plus grand que si le patrimoine était appelé : « spécificités du vignoble de Bourgogne », puisque ce nom des « Climats » semble ne pas seulement concerner a priori que les amateurs de vin ou les amoureux de la région. Dans les dossiers, la constitution de ce patrimoine de Bourgogne et la justification de son nom sont dévoilés et expliqués dès le passage de la rencontre d'avec son « état-civil », mais selon nous l'ambiguïté, le flou, l'implicite font partie du processus de

---

<sup>349</sup> Dans son ouvrage « *Les Partis politiques* » publié en 1911. À partir de la sociale-démocratie, il entendit établir qu'aucun parti ne pouvait prétendre être une démocratie : « qui dit organisation dit tendance à l'oligarchie », in, *univerlasis.fr*, dernière vérification le 19/08/2020, URL : <https://www.univerlasis.fr/encyclopedie/partis-politiques-fonctionnement/2-division-et-specialisation-du-travail/>

<sup>350</sup> Mise en évidence par nous par la police en italique

<sup>351</sup> Il serait intéressant par ailleurs de questionner les similitudes entre « la gamme » prise dans le sens d'ensemble solidaire de produits et « la gamme au service de l'outil » lorsque les gammes sont les documents rédigés outillant la fabrication et le contrôle industriel (Friedberg, 1997 :365)

reconnaissance. L'ambiguïté dans le cas des « Climats » n'est pas maintenu longtemps par, et dans, la découverte accessible facilement de ce que cette appellation transporte, mais elle est renouvelée à chacune de ces énonciations étant enfermée dans son nom même. L'ambiguïté, qui « se produit lorsqu'une même phrase présente plusieurs sens et est donc susceptible d'être interprétée de diverses façons » (Charaudeau & Maingueneau 2002 :33), mobilisée dans un processus de valorisation patrimoniale est féconde en ce qu'elle participe au « génie créateur » et, ici, au renouvellement permanent de la valeur universelle.

### **I.3. L'inscription du patrimoine encore en train de s'écrire.**

Les rapports montrent que des inscriptions peuvent se faire malgré des limites du patrimoine non définitives, le Comité prévoyant la possibilité d'étendre le bien proposé à l'inscription a posteriori de sa reconnaissance.

Ce fut le cas pour le parc national de Komodo inscrit avec la prévision de son élargissement en incluant des aspects marins comme nous le voyons ci-dessous.

|                                    |            |                  |                   |
|------------------------------------|------------|------------------|-------------------|
| <b>Parc national<br/>de Komodo</b> | <b>609</b> | <b>Indonésie</b> | <b>N(iii)(iv)</b> |
|------------------------------------|------------|------------------|-------------------|

**Le Comité a demandé aux autorités indonésiennes de mener à bien le processus de classement de ce site et de faire des recherches sur les zone marines, afin d'inclure les aspects marins dans la gestion du site.**

Figure 10: Image du « rapport du Comité du patrimoine mondial », 1991, p 27

À l'inverse, d'autres biens sont inscrits dans la prévision d'amputation de certains de leurs éléments. Nous voyons que l'écriture des cartes représentatives du patrimoine peut s'effacer, comme dans le cas du Parc provincial des dinosaures pour lequel des gisements de gaz naturel allaient être retirés.



### **Parc provincial des dinosaures (Canada)**

Le Comité a pris note de l'avis favorable de l'UICN sur le fait que des terrains privés d'une superficie de 566 ha renfermant des gisements de gaz naturel seraient retirés de ce bien et qu'une superficie de 591 ha d'une plus grande valeur géologique serait ajoutée. Le Comité a également noté que les techniques de forage auraient peu d'impact, mais a souligné qu'il serait préoccupé si ce forage devait s'étendre sur d'autres sites à l'intérieur du bien du patrimoine mondial. La représentante du Canada a informé le Comité que les cartes montraient clairement que les sites qui seraient forés étaient en dehors des limites du parc. Le Comité a demandé à l'UICN d'étudier les cartes que le Canada avait récemment soumises et qui indiquaient l'emplacement des forages.

Figure 11: Image du « rapport du Comité du patrimoine mondial », 1991, p 10

Ainsi, l'inscription sur la liste représentative change le bien, et ce même lorsqu'il est supposé « fini » dans son écriture, par la reconfiguration de son périmètre. Nous pouvons en déduire que la valorisation mondiale conditionne la constitution du patrimoine.

L'écriture du patrimoine mondial peut l'amener aussi vers une autre inscription. Certains biens ne sont pas inscrits alors que leur valeur est concédée par le Comité, comme c'est le cas pour l'« Amphithéâtre de Durrës » proposé par l'Albanie. D'autres biens ne sont pas inscrits, parce que le Comité juge que le bien devrait « postuler » pour un autre titre que le patrimoine mondial, comme ce fut le cas pour le « Parc national de Tarutao » en Thaïlande.

#### **Amphithéâtre du Durrës**

571

Albanie

Tout en reconnaissant l'importance de ce bien pour le patrimoine culturel de l'Albanie, le Comité a estimé que ce monument ne répondait pas aux critères d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, tels que définis aux fins de la mise en oeuvre de la Convention.

#### **Parc national de Tarutao**

589

Thaïlande

Le Comité a engagé les autorités thaïlandaises à renforcer la gestion de cette zone, en s'appuyant sur le concept de réserve de la biosphère marine mis au point par UNESCO-MAB, qui semblerait le plus approprié pour traiter de la conservation des ressources marines.

Figure 12: Image du « rapport du Comité du patrimoine mondial », 1991, p 30

En regard de l'incohérence que ces deux cas présentent pour nous, puisque l'un n'est pas inscrit alors que sa valeur est reconnue et que l'autre est non inscrit en raison de ses aspects maritimes mis en exergue qui feraient qu'il s'adapterait mieux dans un autre programme alors que la même année un bien est inscrit avec la prévision de l'étendre à des zones marines, nous voyons là que l'écriture patrimoniale UNESCO inscrit autre chose que le patrimoine tel qu'il est proposé par les porteurs pour l'humanité. Le patrimoine est inscrit en étant chargé d'une valeur non pas intrinsèque au bien en apparence ou mise en lumière par ses responsables, il est investi d'une valeur consentie. Cependant, nous voyons avec nos deux cas précédents que si la valeur du bien présenté peut être communément construite, sa valeur peut aussi être jugée inexploitable, ou que la confirmation de cette valeur invite à une réorientation de l'exploitation envisagée du patrimoine.

Nous avons tenté de trouver, et d'expliquer, la cause du traitement différent de ces deux candidats non inscrits au PMH alors que leurs valeurs sont attestées, en tant que l'un est stoppé dans son écriture, tandis que l'autre est dirigé vers un autre programme de valorisation. Il apparaît que lors du comité de cette année là, sept personnes étaient présentes pour soutenir la candidature de la Thaïlande, et aucune pour celle de l'Albanie. En ne nous appuyant seulement sur ces deux cas, nous ne pouvons affirmer que la présence physique des représentants du bien candidat détermine le traitement que le Comité en fait, mais il nous semble que c'est une piste d'explication complémentaire aux critères pris en compte pour les inscriptions effectives.

À l'inverse des cas pour lesquels le patrimoine dont la valeur est reconnue mais l'inscription refusée, certaines reconnaissances donnent à voir par leur représentation alambiquée du bien une inscription suspecte.

Le Val de Loire est inscrit au PMH depuis le 30 novembre 2000 au titre de paysage culturel. Pourtant nous lisons dans la description de ce patrimoine, et en particulier dans un paragraphe consacré à l'énergie, des contradictions évidentes qui permettent de questionner l'application de la même rigueur de sélection pour tous les biens. Dans le passage que nous donnons à lire ci-dessous, la première contradiction concerne l'existence importante de moulins d'abord annoncée puis niée. La seconde contradiction concerne la situation des éléments à valoriser puisqu'ils se trouvent hors du périmètre à reconnaître.

« La force motrice des eaux du bassin de la Loire a longtemps été employée par de nombreux moulins, sur ses nombreux affluents et sur le fleuve lui-même en amont du val. La carte de Cassini au 18e siècle en recense, en moyenne, un tous les kilomètres, il en reste encore un tous les trois kilomètres aujourd'hui. Le régime capricieux de la Loire n'a pas permis d'y construire beaucoup de moulins, et la plupart se situent donc hors du périmètre proposé. Le Loiret cependant en porte plusieurs »<sup>352</sup>.

La description de ce patrimoine cumule les paradoxes. Ainsi, nous pouvons lire à propos de sa description : « la Loire est un fleuve libre dans un espace construit »<sup>353</sup>. Cet énoncé associe la liberté à des limites sciemment spatiales, ce qui nous semble contradictoire. Malgré ses présentations par oxymore, le patrimoine Val de Loire est pourtant dépeint comme clairement indispensable : « Cette inscription reconnaît une valeur universelle au paysage culturel ligérien dans son authenticité et son intégrité ; sa perte serait considérée comme irremplaçable pour la mémoire collective de l'humanité ». La présentation de ce patrimoine montre donc un bien à mieux circonscrire mais dont le devoir de sauvegarde est, avant même avoir fait cette délimitation, affirmé comme certain.

À l'opposé des cas où l'écriture du patrimoine valorisé prévoit des ajustements, l'inscription de certains patrimoines apparaît comme la clôture momentanée d'un processus d'écriture sur une thématique déjà longtemps discutée et documentée telle que celle des Causses et Cévennes. En effet, en amont de cette inscription en 2011 se sont déroulées plusieurs années d'échanges entre les experts et les institutions internationales sur ce que doit représenter l'agropastoralisme, et comment cette représentation doit être faite<sup>354</sup>.

#### **I.4. Le bien est mort, vive le patrimoine !**

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial ne fige pas le bien dans son état d'inscription. L'écriture du patrimoine n'est jamais close, elle est réécriture perpétuelle, car l'écriture institutionnelle constitutive du patrimoine mondial ne s'arrête pas à l'acte de sa reconnaissance. De fait, l'écriture patrimoniale continue même après son inscription à

---

<sup>352</sup> Dossier Val de Loire, page 10

<sup>353</sup> Val de Loire Patrimoine mondial, « *Le Paysage Ligérien inscrit sur la liste du patrimoine mondial* », 3 pages.

<sup>354</sup> Les recommandations des experts de l'ICOMOS sur l'agro-pastoralisme sont consultables dans les publications de leurs réunions thématiques de 2007 et 2009.

l'UNESCO. C'est le cas par exemple de Vézelay<sup>355</sup> inscrit en 1979, dont la zone tampon n'a été approuvée qu'en 2017 par le Comité. C'est aussi le cas des zones tampon adjointes après leurs inscriptions sur la liste aux cathédrales d'Amiens et de Bourges<sup>356</sup>. Par, et dans, une écriture post-inscription le patrimoine peut ainsi changer de périmètre par l'extension d'une zone tampon, ou par sa révision pour ceux qui en possédaient une comme pour la Cathédrale de Chartres, laquelle inscrite en 1979 a fait l'objet d'une étude rétrospective pour en redéfinir les limites en 1986. L'écriture post-inscription va même « plus loin » qu'étendre le bien, elle le valorise à nouveau, puisque certains patrimoines se sont vus attribuer la valeur universelle exceptionnelle spécifique au patrimoine de l'UNESCO après avoir été inscrits sur la liste représentative<sup>357</sup>, c'est le cas par exemple de Paris, Rive de Seine<sup>358</sup> qui ne présentait pas de VUE, et pas non plus de zone tampon, au moment de l'inscription. L'écriture patrimoniale jamais close permet également au patrimoine de changer de nature par le changement de ses critères d'inscription<sup>359</sup> alors même que ceux-ci avaient été validés par le Comité.

Le patrimoine reconnu peut aussi être amené à représenter une autre dimension spatiale dans, et par, son changement de nom, ainsi que le Comité a approuvé la conversion de « Village-église de Gammelstad » en « Ville-église de Gammelstad »<sup>360</sup>, qui laisse supposer un agrandissement tangible du bien.

Il peut aussi devenir un patrimoine en péril et risque le transfert sur la liste afférente dans le cas notamment où les gestionnaires nationaux n'appliquent pas les recommandations du Comité.

La décision d'apposer sur un bien inscrit la mention « en péril » est présentée comme une dévalorisation. Nous le voyons dans le rapport du comité 2013 à propos du « Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest de Devon » qui, malgré la demande de l'UNESCO et des experts, a continué l'extraction minière à l'intérieur du périmètre inscrit et se voit en conséquence menacé de cette rétrogradation. Cette « menace » transparaît dans l'enchaînement argumentatif concernant ce patrimoine<sup>361</sup> que nous avons retranscrit

---

<sup>355</sup> Le patrimoine est inscrit avec la dénomination « Basilique et colline de Vézelay ». Il peut être désigné dans les médias de manière raccourcie (comme pour les autres patrimoines) par « Vézelay » : Franceinfo3 Bourgogne Franche-Comté, « *Vézelay, 40 ans de classement au patrimoine de l'UNESCO* », publié le 23/06/2019, par Caroline Jouret, URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/vezelay-40-ans-classement-au-patrimoine-UNESCO-1689656.html>

<sup>356</sup> Rapport du comité 2013

<sup>357</sup> Rapport du comité 2013, page 238

<sup>358</sup> Déclaration rétrospective de sa VUE au comité 2012.

<sup>359</sup> Rapport du comité du patrimoine mondial, 1991, page 24

<sup>360</sup> Rapport du comité du patrimoine mondial, « Décision 38 COM 8B.2 », 2014, page 160

<sup>361</sup> Rapport du comité, 2013, page 144

succinctement ci-après : le comité « Ayant examiné le document WHC-13/37.COM/7B.Add, Rappelant les décisions » (...) « Rappelant également les précédentes décisions » (...) notant<sup>362</sup> les nouvelles « informations fournies par l'état partie », le comité « Demande à l'Etat partie de fournir des informations actualisées » (...) « demande également à l'État partie de cesser toute reprise d'exploitation minière dans le bien » (...) « Demande en outre » (...) puis « Regrette que l'Etat partie ne se soit pas conformé à la demande exprimée par le comité dans sa décision 36 COM 7B.94 » (...) il « prie instamment » (...) et enfin « Décide, au cas où le projet de construction dans le port de Hayle ne serait pas arrêté et réétudié, d'envisager d'inscrire le Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) sur la liste du patrimoine mondial en péril à sa 38<sup>e</sup> session en 2014 ».

Nous notons le caractère autoritaire que prend l'écriture dans le rappel des « manquements » aux décisions du comité, de même que prennent ses demandes et ses décisions accentuées par le soulignement des verbes introduisant l'énoncé. Dans ce cas-ci du « Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest de Devon », le Comité élabore une sanction mais cette manière de traduire les décisions du Comité par le moyen de verbe souligné est appliquée dans tous les cas, même lorsqu'il s'agit d'encourager ou de féliciter, du moins quand les énoncés sont adressés à l'état-partie. Nous déduisons une volonté d'imposer une certaine autorité de la part de cette entité car les verbes introduisant un énoncé ne sont pas soulignés quand le Comité s'adresse au secrétariat ou aux experts. En effet, dans le rapport du Comité de 1997, nous lisons : le comité « a demandé au secrétariat de préparer » (...) « a demandé au secrétariat de soumettre »<sup>363</sup> ou encore « le comité a demandé au centre d'écrire aux autorités brésiliennes »<sup>364</sup>. Pour nous, en regard de ce style de communication, l'UNESCO assoit une hiérarchie parmi les acteurs, et s'en octroie le sommet. La légitimité de cette place au sommet est d'ailleurs confortée par, et dans, l'écriture des autocongratulations rapportées. Nous en transcrivons un exemple mais ces formules d'éloges pour, et à, soi-même sont aussi nombreuses dans le rapport de 1997 que dans ceux des autres années : « le comité a rappelé qu'à sa dernière session (Mérida, 1996), il s'était félicité »<sup>365</sup>.

L'écriture post-inscription peut aussi viser le « nettoyage » du patrimoine. En effet, le comité 2013 demande aux gestionnaires des « Pitons, Cirques et remparts de la Réunion »

---

<sup>362</sup> L'énoncé dans le rapport est : « Prend note »

<sup>363</sup> Rapport du comité du patrimoine mondial, 1997, page 12

<sup>364</sup> Rapport, op.cit., 1997, page 25

<sup>365</sup> Rapport du comité, 1997, page 15

d' « évacuer le bétail »<sup>366</sup> du bien, alors que l'existence des petites exploitations animales (essentiellement de subsistance domestique) était connue à l'inscription. Le Comité demande aussi pour ce patrimoine que toutes activités s'acquittent d'une étude d'impact environnementale avant leurs mises en œuvre, ce qui là contraint l'aménagement du site par les résidents pour eux-mêmes.

Les décisions et les mesures prises par l'ONG en faveur de la préservation de l'intégrité et de l'authenticité du bien s'étendent sur un éventail large et les actes afférents se déclinent, en ce qui concerne le tourisme, de la réplique du patrimoine (comme nous l'avons vu pour la grotte Chauvet) à la recherche de solutions de gestion de fréquentation (comme nous le verrons dans notre partie « actualisation ») qui vont jusqu'à la fermeture du site : « Quand on a bloqué le tourisme au Zimbabwe »<sup>367</sup>. L'écriture du PMH se poursuit dans la manière dont sa sauvegarde est traitée, à savoir de manières normalisée, normée et normative. Mechtild Rössler indique : « En réalité, il existe des sites de l'UNESCO qui sont visitables, des sites qui ne peuvent accueillir que 20 ou 40 personnes par jour ou d'autres qui sont presque inaccessibles. Comme l'île de Saint-Kilda, où je ne suis allée qu'une fois en hélicoptère militaire, ou les grottes de Lascaux, qui sont fermées au public »<sup>368</sup>. Nous voyons que le dispositif UNESCO formate le patrimoine par, et dans, son écriture pour sa reconnaissance au moment de sa valorisation universelle, mais également dans la durée par sa gestion.

---

<sup>366</sup> Dossier de candidature des « Pitons, Cirques et remparts de la Réunion », page 76

<sup>367</sup> Interview de la directrice du centre dans « *Le Temps* », publié le 02 septembre 2018, URL : <https://www.letemps.ch/economie/mechtild-rossler-on-ne-stopper-tourisme>

<sup>368</sup> Mechtild Rössler, « On ne peut pas stopper le tourisme », *Le Temps*, (op.cit.)

## II. La valorisation de la création

La suite de ce chapitre montre que le processus normalise les biens, mais qu'il crée aussi le patrimoine mondial par et dans l'écriture.

### II.1. Les nouvelles catégories

**26&27 SEPTEMBRE 2013**

**NATURE ET PAYSAGE LES RENCONTRES 2013**  
 organisées par le réseau Villes et Pays d'Art et d'Histoire,  
 le CAUE41 et l'ENSNP  
 sous l'impulsion d'Agglopolys et du Conseil Général du Loir-et-Cher

**LE PAYSAGE, UN BIEN COMMUN  
 PATRIMONIAL ?**

9h30-18h journées d'étude destinées aux élus, associations, professionnels, chercheurs  
 sur le campus des écoles d'ingénieurs de Blois (ENIVL et ENSNP)  
 information et inscription sur [www.caue41.fr](http://www.caue41.fr)

**ANNONCE**

Logos : Agglopolys (Communauté d'Agglomération de Blois), LOIR-ET-CHER, CONSEIL GENERAL

Figure 13: Image de l'annonce « Nature et paysage les rencontres 2013 »

Nous proposons de commencer cette partie avec cette affiche, d'abord parce que nous la mentionnerons par la suite, et surtout pour la redondance du message d'annonce. L'inscription « annonce » sur une affiche d'annonce, montre la stratégie de créer l'attente en mentionnant un événement prochain comme s'il était « inratable ». Nous voyons que l'écriture de la valorisation crée les conditions de sa consonance.

### II.1.1. La naissance d'une nouvelle catégorie : le paysage culturel.

Le rapport du comité de 1991<sup>369</sup> indique que les réflexions sur cette catégorie étaient déjà bien lancées. Nous y lisons qu'à la demande du Comité, le secrétariat avait élaboré le projet de faire des paysages culturels une nouvelle classe d'identification. Le projet jugé intéressant par le Comité, ce dernier y a formulé des ajustements et a demandé à l'ICOMOS de se joindre au secrétariat pour en produire une version appropriée qui en tiendrait compte. À ce stade, les réunions de groupe de travail créées sur les paysages culturels disaient une intégration de cette qualification prématurée en regard de la définition du concept et des conditions de préservation pas assez claires des biens qu'il concernerait. De plus, lors de ce comité de 1991, le représentant de l'UICN émettait des réserves dues aux désavantages qu'allaient accentuer l'introduction d'un tel critère renforçant les biens culturels en dépit des biens naturels déjà largement minoritaires, ces derniers comptabilisant seulement un quart des inscriptions à cette date. À son avis « tous les Etats n'étaient pas prêts »<sup>370</sup>. Pour éclaircir les conditions d'intégration de ce nouveau critère, le Comité a décidé de faire appel à des partenaires extérieurs à l'UNESCO comme la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA)<sup>371</sup>. La question fut réglée rapidement, en fait, dès l'année suivante. En 1992, le comité du patrimoine mondial a modifié les *Orientations* pour l'inscription des paysages culturels comme catégorie possible des biens de la liste du patrimoine mondial. Les paysages culturels sont alors définis comme des « ouvrages combinés de la nature et de l'homme », et répondent à la définition du patrimoine de l'article 1 de la convention de 1972. Ainsi : « En 1992, la Convention du patrimoine mondial est devenue le premier instrument juridique international à reconnaître et à protéger les paysages culturels »<sup>372</sup>.

Cependant, la définition de cette catégorie fraîchement créée et attribuée à neuf biens en France<sup>373</sup> présente quelques incohérences. En effet, le secrétariat de la convention France-UNESCO réalise un document intitulé « Analyse des paysages (1972-2013) » qui rappelle les critères de classement et explique les catégories. Or, dans cette analyse, la distinction entre deux sortes de paysages, l'un construit pour être explicitement paysage tels les jardins remarquables, et l'autre reconnu paysage en fonction de sa cohérence géographique autour

<sup>369</sup> Rapport du comité du patrimoine mondial, 1991, page 25

<sup>370</sup> À la relecture de ce passage, nous pensons à ce même argument utilisé lors des débats sur le PCH presque cent ans avant

<sup>371</sup> Rapport 1991, Op.cit., page 26

<sup>372</sup> ICOMOS, « Paysages culturels définition », *Histoire et terminologie*, URL : <http://www.volubilis.org/wp-content/uploads/2017/01/ICOMOS-Paysages-culturels-d%C3%A9finition.pdf>

<sup>373</sup> Lesquels sont : Pyrénées-Mont Perdu, Juridiction Saint-Emilion, Le val de Loire, Les Causses et Cévennes, le Bassin Minier, La Champagne, Les Climats, Taputapuàtea



d'une activité constituante comme l'agriculture, semble aisée. Mais, voyons ce qu'il y est écrit de la différence entre un « paysage évolutif vivant » et un « paysage associatif ». Pour le premier, nous retrouverions : « une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse, qui ont atteint leur forme actuelle par association et en réponse à leur environnement naturel », tandis que le second serait : « Force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles tangibles qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes ». D'où, trois problèmes au moins apparaissent pour nous. D'abord une constatation inhérente aux définitions : les deux sont une association de l'homme et de la nature. Ensuite deux questions qui ont trait à leur application : comment considérer un phénomène culturel lorsqu'il est de la nature, et, comment considérer des traces (culturelles) comme inexistantes ?

Néanmoins, la catégorie des paysages culturels a un succès considérable<sup>374</sup>. « C'est donc un concept qui n'a pas tardé à être largement répandu et admis » pouvons nous lire dans le numéro 26 de la revue les « *Cahiers du patrimoine mondial* » qui lui est consacré. Ce numéro s'adresse spécialement à ceux qui préparent les propositions et à ceux qui gèrent les paysages culturels déjà inscrits. Le « tout est paysage » (Rossler, 2003) prononcé par la directrice du Centre se vérifie dans ce numéro dans la diversité des biens et des lieux dans lesquels ces paysages se situent. L'intérêt pour cette catégorie se voit aussi par sa « prise en étude » multipliée. Nous en donnons trois exemples ci-après.

Le premier exemple consiste en l'organisation de manifestations scientifiques. L'association entre paysages et patrimoine a fait l'objet d'un symposium organisé par l'ICOMOS<sup>375</sup>, de colloques internationaux tel celui à Blois intitulé « *Paysage(s) et patrimoines(s) : connaissance, reconnaissance, protection, gestion et valorisation* »<sup>376</sup> dont l'affiche a été reprise pour les troisièmes rencontres « *Nature&Paysage* »<sup>377</sup> portant sur « *Paysages : entre quotidien et patrimoine ?* ». Nous notons ici à propos des cascades de référence des événements les uns envers les autres (par les affiches et/ou les thématiques synchrones), l'apparition de personnalités souvent présentes aux manifestations scientifiques et/ou

---

<sup>374</sup> En 2009, 66 biens étaient protégés au titre de la Convention du PM dans cette catégorie.

<sup>375</sup> Symposium international de l'ICOMOS, « Patrimoine et paysages en tant que valeurs humaines », 18<sup>e</sup> assemblée générale de l'ICOMOS, du 10 au 14 novembre 2014, Florence, Italie.

<sup>376</sup> Colloque international organisé par l'Ecole Nationale Supérieure et du Paysage et l'équipe IPAPE de l'UMR CITERES (CNRS, Université de Tours), Blois les 24 et 25 septembre 2013.

<sup>377</sup> Cette rencontre est aussi le deuxième séminaire paysages de l'ANVPAH et VSSP (Blois, 26 et 27 septembre 2013)

techniques mais avec des fonctions différentes. Ainsi, à la rencontre Nature&Paysage, nous voyons la participation d'Yves Dauge en trésorier de l'ANVPAH&VSSP.

Nous mentionnons comme deuxième exemple la validation d'un mémoire de fin d'étude en sciences agricoles, soutenu en 2013, intitulé « *Du paysage culturel, patrimoine mondial de l'UNESCO, au paysage-cadre de vie : quel dialogue possible par l'intermédiaire des démarches participatives ? L'exemple de Villandry, commune du Val de Loire, patrimoine mondial* » (Piel, 2013).

Enfin, le succès de la catégorie « paysage culturel » de l'UNESCO raisonne jusqu'au conseil de l'Europe qui a adopté quant à lui une Convention européenne du paysage<sup>378</sup> et qui a pour objet de « promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et d'organiser la coopération internationale dans ce domaine » en 2000.

### **II.1.2. Le nouveau patrimoine**

La relation de l'Homme avec son environnement, et/ou avec les outils, instruments, techniques ou concepts qu'il a utilisé pour s'y épanouir, est désormais mise au cœur des problématiques de patrimonialisation. Dans notre analyse du texte /patrimoine mondial/, nous avons vu qu'en plus de la nouvelle catégorie des paysages culturels s'institutionnalisait de plus en plus celle du « patrimoine industriel »<sup>379</sup>, et celui du « patrimoine scientifique ». Gérard Colin nous signalait aussi que l'effondrement du monde rural en France y avait permis l'émergence du patrimoine de ce domaine et l'effervescence des débats sur les écomusées notamment à l'arrivée de celui du Creusot.

Toutefois, nous poursuivons notre rédaction sur le patrimoine qui a fait l'objet d'une convention spécifique de la part de l'UNESCO : le patrimoine culturel immatériel (PCI).

## **II.2. Le texte évanescent du patrimoine : le culturel immatériel.**

Par, et dans, leurs processus institutionnels d'écritures pour leur reconnaissance, le patrimoine culturel immatériel se distingue nettement du patrimoine mondial de l'humanité. Ils ne dépendent pas de la même Convention. Ces deux patrimoines ne dépendent pas non plus du

---

<sup>378</sup> Site web du conseil de l'Europe, « *Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage* », dernière vérification le 26/08/2019, URL : <https://www.coe.int/fr/web/landscape/home>

<sup>379</sup> Nous renvoyons aux travaux de Gracia Dorrel-Ferré par exemple, ou de Nathalie Noël-Cadet en SIC

même interlocuteur à l'UNESCO pour le soutien à l'inscription. Le processus en amont de l'inscription diffère aussi en ce que le PMH doit d'abord être inscrit sur la liste indicative de l'UNESCO, tandis que le PCI aura dû être d'abord inclus dans l'inventaire du patrimoine immatériel de la France géré par le Ministère de la culture et de la communication. Aussi, leurs candidatures n'exigent pas le même degré d'implication des communautés, et l'UNESCO ne réserve pas à ces deux types de reconnaissance la même implication dans la gestion et la promotion du bien. En effet, la Convention concernant le PCI ne prévoit pas la « protection », mais la « sauvegarde », des biens à l'inverse de la Convention du PMH.

### II.2.1. Les écritures mélangées

Pourtant, tous les aspects de l'écriture du patrimoine mondial de l'humanité se retrouvent dans celle du patrimoine culturel immatériel : la nécessité de la traduction, la consolidation des réseaux d'acteurs, la création de structures et d'organisations dédiées à sa sauvegarde, l'extension progressive de l'enrôlement des publics pour sa pérennité... Et une écriture qui a commencé bien avant sa mise en visibilité officielle, entendons sa publicité institutionnelle.

L'UNESCO s'affiche dans un rôle de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de manière officielle et publique depuis la « *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* » adoptée en 2003. Mais ce rôle germait déjà dans les assemblées générales de l'organisation depuis sa création. Ainsi la conférence générale à sa 25<sup>ème</sup> session en 1989 formulait une « *recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire adoptée* » par elle-même lors de cette session. Outre les réunions d'experts organisées en 2011 pour rendre la définition du PCI opérationnelle<sup>380</sup>, les comptes-rendus institutionnels en dévoilent des traces bien plus anciennes. Le site Web de l'organisation consacré au PCI met à disposition des documents de travail de l'UNESCO qui retranscrivent des « réunions sur le patrimoine culturel immatériel (co)organisées par l'UNESCO ». Les documents de ces réunions sont rassemblés par année ou par période de plusieurs années, et indiquent des dates bien antérieures à la Convention de 2003. Ainsi, une page web propose la consultation des documents remontant jusqu'à la période « 1999-1970 ». Sur cette page, les intitulés des réunions indiquent effectivement la présence explicite du souci de la valorisation du patrimoine immatériel. Nous en proposons ci-après un aperçu :

---

<sup>380</sup> Site Web de l'UNESCO sur le patrimoine culturel immatériel, le 19/09/2016, dernière vérification le 27/08/2019, URL : [http://www.UNESCO.org/culture/ich/index.php?lg=fr&meeting\\_id=00057](http://www.UNESCO.org/culture/ich/index.php?lg=fr&meeting_id=00057)

| Intitulé de la réunion   | année |
|--|-------|
| Atelier sur la préservation et promotion des techniques traditionnelles du bambou                            | 1997  |
| Atelier régional sur les techniques de fabrication d'objets laqués en Asie de l'Est                          | 1997  |
| Conférence internationale sur la préservation du patrimoine culturel immatériel en Asie et dans le pacifique | 1995  |
| Conférence internationale sur les nouvelles perspectives du Programme du patrimoine immatériel de l'UNESCO   | 1993  |
| Comité spécial de techniciens et de juristes sur la sauvegarde du folklore                                   | 1987  |
| Réunion d'experts pour établir un futur programme concernant le patrimoine non physique                      | 1984  |

Aperçu de quelques intitulés des documents disponibles sur le site de l'UNESCO consacré au patrimoine immatériel

Sur cette page du site, nous voyons, par les intitulés des documents, le même phénomène de création d'un espace sans frontières nationales physiques avec la tenue de la même réunion dans différentes régions du monde. Par l'omniprésence géographique du même discours, l'UNESCO contribue à lier les territoires. En effet, en 1999, des réunions régionales « de consultation OMPI-UNESCO<sup>381</sup> sur la protection des expressions du folklore » ont eu lieu « pour les pays arabes », « pour l'Asie et le Pacifique », et « pour les pays d'Afrique ». De même, ce sont déroulées des réunions d'experts « pour la préservation et la promotion du patrimoine culturel immatériel des minorités ethniques de la République démocratique populaire lao » en 1996, « des minorités ethniques du Viet Nam » en 1994, et de « la Région de Hué » la même année que celle du Vietnam. L'observation des titres de ces documents montrent une évolution du concept du PCI par la transformation des réflexions, lesquelles concernaient « le droit d'auteur » puis « la propriété intellectuelle », rapprochée progressivement jusqu'à être mêlée aux réflexions sur le folklore et ainsi provoquer le questionnement autour du patrimoine « non physique » puis « immatériel ». Ce mouvement d'entrelacement des écritures était prévisible à la lumière des énoncés du « comité intergouvernemental du droit d'auteur de 1973 » que nous copions ci-après :

<sup>381</sup> OMPI est le sigle de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

« Le Directeur général de l'UNESCO a reçu le 22 mai 1973 du ministre des Relations extérieures et des Cultes de la République de Bolivie une communication (n° D.G.O.1/1006-79, en date du 24 avril 1973), accompagnée d'un mémorandum justificatif, où il était proposé que la possibilité d'établir un instrument international pour protéger les arts populaires et le patrimoine culturel des diverses nations du monde soit examinée à l'échelle internationale»<sup>382</sup>.

### II.2.2. L'ancêtre du PCI à l'UNESCO : la mémoire du monde

Au sein de l'UNESCO, avant le PCI, la sauvegarde et la transmission de l'héritage immatériel mondiale étaient déjà labellisées par le programme « Mémoire du monde ». Ce programme affichait l'objectif « de sauvegarder et de promouvoir le patrimoine documentaire de l'humanité ». C'est en 1992 que débute l'établissement d'un registre international « mémoire du monde », lequel recense les collections documentaires d'intérêt universel.

Ce programme illustre parfaitement le paradoxe de la valorisation de l'héritage intangible par sa matérialisation. En effet, dans le registre existant et toujours opérationnel ce ne sont pas tant les documents dans leurs formes qui font l'objet d'un intérêt universel inestimable que leurs contenus.

Bien que l'authenticité de l'archive, du document, du formulaire, de la collection ou du billet doivent être attestés aux fins de leur inscription, la démarche de sa sauvegarde se rapporte surtout à l'intérêt universel qu'il apporte pour la compréhension de l'évolution mondiale du « vivre dans, et en, communauté ». Le document est sauvegardé moins pour sa structure technique ou esthétique que pour ce qu'il dévoile, et ce qu'il doit permettre de meilleure compréhension du monde actuel.

Dans ce registre, relativement à la santé et aux progrès médicaux, « Mémoire du monde » a inscrit en 2013 le patrimoine documentaire « *Insuline, une découverte aux répercussions mondiales* » soumis par le Canada.

Relativement au domaine universitaire, le patrimoine « *Archives de l'Université de Louvain (1425-1797 : patrimoine universitaire d'importance mondiale* », soumis par la Belgique, a été inscrit en 2013. Nous apprenons, dans sa présentation sur le site Web de l'UNESCO, qu'« au

---

<sup>382</sup> Extrait du Comité intergouvernemental du droit d'auteur ; 12ème session, Paris, 05/11-12-1973, URL : [https://ich.unesco.org/fr/evenements?categ=1999-1970&country=&keyword=&field\\_office=&domain=&safe\\_meas=&text=](https://ich.unesco.org/fr/evenements?categ=1999-1970&country=&keyword=&field_office=&domain=&safe_meas=&text=)

16<sup>e</sup> siècle, Louvain (en néerlandais Leuven) était la plus grande université au nord des Alpes après Paris », et que ses précieux vestiges « fournissent des informations sur la réalité d'une université au début des temps modernes, son fonctionnement et les interactions entre étudiants, professeurs et la société en général ».

Ce qui est considéré comme le plus important, en regard de ces deux cas précédemment évoqués, dépasse les limites textuelles documentaires pour s'étendre en impact sociétal et, de fait, permet de considérer le patrimoine non seulement comme une compilation de notes manuscrites, décrivant dans le premier cas les progrès de la recherche médicale et de ses découvertes en bio-physiologie, ou dans le second les avancées de la recherche scientifique et ses pépites de réflexions universitaires, mais plutôt de considérer le patrimoine comme révélateur d'un fonctionnement évolutif de l'Homme.

Le paradoxe inhérent à la valorisation documentaire pour le patrimoine immatériel se voit même si l'éclairage des biens inscrits est succinct, nous en citons-ci après quelques autres exemples.

Avec, et dans, « Mémoire du monde », les techniques documentaires sont reconnues elles-mêmes comme patrimoine documentaire (nous nous faisons la réflexion que c'est un peu le cas du chercheur qui se découvre lui-même). Le « *Répertoire bibliographique universel* », inscrit à la demande de la Belgique, qui « se voulait une nouvelle forme de bibliographie » est identifié comme le « premier exemple de dématérialisation de la connaissance », or, de par ce programme : « le Répertoire bibliographique universel est aujourd'hui considéré comme le premier modèle de moteur de recherche ». Ainsi, paradoxalement, le document subit un traitement documentaire de valorisation pour ce qu'il apporte de dématérialisation.

Aussi soumis par la Belgique et inscrit en 2009, les « *Archives de l'insolvable Boedelskamer d'Anvers* » sont les archives de la Chambre des Etats insolubles à Anvers. La collection « contribue à la compréhension et l'analyse des relations internationales et aux interactions du début de l'époque moderne (1500-1800) ». Dans ce cas ci: la manière est dans la chose, entendons que la dimension immatérielle des « relations » et des « interactions » est envisagée comme posée dans ces archives.

Toujours soumis par la Belgique et inscrit en 2001, les « *Archives de l'Officina Plantiniana* » permettent d'« éclairer grâce à elles 300 ans d'histoire du livre, sous tous ses aspects et avec toutes ses problématiques. » Ici, nous voyons que non seulement l'héritage immatériel déborde les documents, mais qu'il s'affranchit également des frontières des pays.

« *Le livre des routes et des royaumes (AL-Masaalik Wa Al-Mamaalik)* », inscrit au registre « Mémoire du monde » en 2015, est quant à lui reconnu comme « un des plus importants livre

de géographie du IX<sup>ème</sup> siècle après J.C, qui présente une description précise des conditions socio-économiques, culturelles et politiques des terres islamiques de l'époque – d'Inde jusqu'en Afrique – complétée par des cartes ». Le cas de ce bien, soumis conjointement par la République islamique d'Iran et l'Allemagne, expose, à l'inverse des « *Archives de l'Officina Plantiniana* », un rapprochement des pays, entendons une revendication du même patrimoine à l'intérieur de leurs frontières comme une liaison culturelle, et une collaboration surprenante, car généralement présentée comme difficile à mettre en œuvre dans d'autres domaines entre ces pays pour lesquels l'entente est fluctuante et difficile à stabiliser<sup>383</sup>, à des fins de sauvegarde patrimoniale. Nous voyons donc bien que même au sein d'une organisation non gouvernementale, « il n'est pas de problèmes qui ne soient pas politiques »<sup>384</sup>. Les demandes, voire les revendications, de propriété de certains héritages par les états parties pour eux seuls ou de manière partagée sont faites non pas seulement selon ce que cet héritage désigne ou représente mais aussi selon des stratégies d'alliances entre régimes politiques et/ou puissances économiques. Ces demandes actuelles de patrimonialisation, individuelles ou communes, rappellent les débuts de l'élaboration de l'UNESCO et ses accords diplomatiques tendus : « L'admission de la Chine populaire, de l'Union soviétique ne se sont pas fait sans difficultés. Le Portugal de Salazare et l'Afrique du sud ont connu eux l'exclusion »<sup>385</sup>.

Dans ce programme MDM, la période coloniale et l'exploitation de l'homme racisé se dessinent, selon nous, en filigrane seulement, à travers les inscriptions des documents représentant l'abolition de l'esclavage. Sur le site web de l'UNESCO, la présentation de « *L'Abolition de l'Esclavage en Tunisie 1841-1846* » annonce une collection de « circulaires, de correspondances, d'actes notariés et de registres fiscaux conservées aux archives nationales de Tunisie ». La formulation mise en ligne de ce résumé du bien inscrit en 2017 incite, d'après nous, à une interprétation positive du fait même qui a été aboli, ou du moins à la minoration de l'importance des impacts civilisationnels de l'esclavage. Ainsi nous y lisons « la fermeture des marchés aux esclaves, la suppression des impôts perçus par l'État à ce titre, l'affranchissement des enfants nés de familles d'esclaves et de tous les esclaves entrant en Tunisie à son abolition définitive ». Cette phrase enchaîne les annonces comme autant de

---

<sup>383</sup> L'Allemagne et l'Iran ont été solidaires avant et pendant la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, même si l'Iran reste un gros marché d'exportation pour l'Allemagne, depuis les décolonisations, les relations se sont dégradées entre ces deux pays.

<sup>384</sup> TF1 Actualités 13H, « UNESCO », *INA.fr*, 15 octobre 1976.

<sup>385</sup> « UNESCO », 1976. Op.cit. Dans cette vidéo, nous entendons aussi qu'en 1974, Israël était en conflit avec la Conférence générale, nous pouvons donc dire que la justification de son ralliement aux Etats-Unis pour son retrait de l'ONG suite à la reconnaissance de la Palestine masque des raisons antérieures de non-adhésion aux principes et actes de l'UNESCO en faveur de la valorisation culturelle.

bonnes nouvelles. Le traitement inhumain et indigne de l'homme considérant son pair comme une marchandise, et les stigmates que cette période a laissés ne sont que sous-entendus ; de sorte que la formulation de cet héritage du programme « Mémoire du monde » semble signifier que « tout est bien qui finit bien », et que nous pouvons passer à une autre histoire.

Cependant, le risque des enregistrements considérés comme représentatifs de ces mémoires « sensibles » — nous oserons dire blessées — est de réactiver des mécanismes de violence de la part de ceux qui ne se sentent pas rétablis dans leur « valeur » humaine, mais aussi de ceux qui se sentent en danger, dans, et par, leur traduction convenue<sup>386</sup>. D'autant que, selon nous, les interactions entre « Blancs » et « Noirs » sont rapportées en termes d'affrontements qui, toujours, sont au désavantage des seconds.

Nous avons porté une attention particulière à la fiche technique du bien « *Livre pour le Baptême des esclaves* » inscrit en 2009 et soumis par la République de Saint-Domingue<sup>387</sup>. Dans la première partie rédigée du dossier de présentation : « *Partie A – Informations essentielles* »<sup>388</sup>, le résumé propose : « L'arrivée des premiers esclaves africains dans l'île remonte à 1493, bien que l'on n'ait véritablement organisé la traite qu'à partir de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, en utilisant tout d'abord des licences individuelles ». Cette phrase laisse penser que les Africains seraient venus de leur propre gré, presque contents de la perspective de « faire esclave » puisque la traite n'était pas encore organisée. Et de poursuivre : « Les esclaves africains se sont joints puis substitués aux esclaves indiens autochtones et aux captifs originaires d'autres îles des Caraïbes ou des Antilles voire même du continent sud-américain. Dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, les esclaves africains, qui provenaient des régions côtières situées près des Îles du Cap-Vert et du Golfe de Guinée, ont formé la plus grande partie de la population totale d'Hispaniola ». Nous relevons dans cet extrait que les esclaves « se sont joints » et qu'ils « provenaient », qu'il n'y a nulle indication de traite, ni de déportation, et que le paragraphe se termine sur une impression d'« envahissement programmé » par les Africains, sur une impression d'exiguïté imputable à leur présence.

Le reste du résumé dépeint les violences endurées par les propriétaires d'esclaves. Ainsi, les « attaques des nègres marrons consistaient souvent à brûler et détruire les plantations de canne à sucre de leurs anciens maîtres et à tuer leurs animaux », et le climat d'insécurité que

---

<sup>386</sup> Pour prolonger la vision de la représentation des Noirs dans les médias, et dans les consciences collectives, nous renvoyons aux travaux de Stuart Hall et notamment à « *Identité et cultures 2* », qui traite des effets de ses théories et méthodes sur le racisme (Hall, 2019).

<sup>387</sup> Cette attention s'explique par notre curiosité intellectuelle personnelle, et le fait que l'île de la Réunion dont nous présenterons le PCI a connu une période d'esclavage. Il nous a semblé intéressant de donner un aperçu de ce régime de domination des métropoles sur les colonies présenté dans le programme mémoire du monde.

<sup>388</sup> Fiche technique, « *Livre des baptêmes* », République dominicaine, 2009, page 5



causaient « autant d'agitation et de peur chez les propriétaires espagnols et créoles » est mis en exergue.

En faisant apparaître les maîtres comme des victimes, nous pouvons dire que la « Mémoire du monde » n'est pas exempte de subjectivité envers les récits qu'elle traite à des fins de sauvegarde, ni de celle qui accompagne les commentaires qu'elle provoque, comme dans le cadre de notre recherche doctorale. Pour clore notre liste d'exemples de biens appartenant à « Mémoire du monde », que nous voyons un peu comme l'« ancêtre » institutionnel du PCI, nous mentionnons, avec la liberté laissée à nos lecteurs d'y voir de l'ironie ou non, l'inscription pour la France « des acquis théoriques des pédagogues du mouvement de l'Éducation Nouvelle » enregistrés grâce aux « *Archives du Père Castor* » en 2017<sup>389</sup>.

Et pour terminer notre développement sur ce programme, nous ajoutons en conclusion que le réseau des « écrivains » de la « mémoire du monde » s'est ramifié de la même manière que celui des « écrivains » du PMH, puisque, soutenant les comités internationaux du programme qui se tiennent tous les deux ans, « de nombreux Comités nationaux Mémoire du monde ont vu le jour à travers le monde »<sup>390</sup>.

D'où notre enchaînement sur les comparaisons des publicités du PCI et du PMH.

### **II.2.3. Le rapprochement du patrimoine mondial et du PCI**

Ne serait-ce que pour être proposé, le patrimoine immatériel doit être écrit. Si la candidature du PCI ne se transforme pas en volumineux dossiers comme dans le cas du PMH, sa présentation nécessite une mise en mots, en images et/ou en sons, soit : une matérialisation de cet intangible à préserver.

#### **II.2.3.1. Le rapprochement scripto-visuel**

Des rapprochements entre le PMH et le PCI sont faits au moyen de références picturales. Par exemple, sur le site web du centre français du patrimoine culturel immatériel (CFPCI), sur la page d'un appel à communication pour la revue des patrimoines du ministère de la Culture et

---

<sup>389</sup> Ce patrimoine est constitué de matériaux rassemblés par Paul Faucher ayant servis à la réalisation d'Albums de jeunesse auxquels « créateurs russes, allemand, polonais, tchèques, hollandais, suédois, belges et français ont collaboré », site web UNESCO, URL : <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/memory-of-the-world/register/full-list-of-registered-heritage/registered-heritage-page-1/archives-of-pere-castor/>

<sup>390</sup> Site web UNESCO, « Mémoire du monde », *historique*, dernière vérification le 03/09/2018, URL : <https://fr.UNESCO.org/programme/mow>

de la Communication « *In Situ* », se trouve l'image d'une tapisserie de Le Corbusier<sup>391</sup>, dont les constructions architecturales sont au moment de l'appel à communication en dernière phase de candidature au PMH.



Figure 14: Capture d'écran du site web du CFPCI

### II.2.3.2. Le rapprochement langagier

L'édition nationale du journal télévisé du « 19/20 » à la date du 24/02/2008 annonce la « demande de classement de la gastronomie française au patrimoine universel de l'UNESCO »<sup>392</sup>.

Dans les premiers temps de la recherche, nous avons pu considérer ces qualifications de « patrimoine universel de l'UNESCO »<sup>393</sup> pour désigner le patrimoine culturel immatériel comme des méconnaissances, sinon comme des maladresses, des processus distincts, et

<sup>391</sup> CFPCI, « Le PCI et les institutions patrimoniales », *appel à proposition pour la revue « In Situ »*, numéro coordonné par Séverine Cachat et Christian Hottin, dernière vérification le 27/04/2017, URL : <http://www.cfpci.fr/fr/actualites/appel-a-contribution-in-situ>

<sup>392</sup> 19/20 Edition nationale, « Demande de classement UNESCO de la gastronomie française », *INA.fr*, 24/02/2008, 02m12s

<sup>393</sup> Nous avons lu aussi souvent « patrimoine mondial de l'UNESCO » pour désigner le patrimoine culturel immatériel.

suppositions que la presse et les médias généralistes mettaient en lumière l'inscription du bien à l'UNESCO sans donner d'importance ni à la nature du bien ni à ce à quoi engageait le pays « porteur » à cette reconnaissance. Car, bien qu'ils soient rattachés à la même organisation et qu'ils aient le même nom commun, ces deux « patrimoines » reconnaissent, et réfèrent à, deux types de patrimoine issus de deux processus distinctement présentés par l'ONG comme indépendants l'un de l'autre, et formalisés en regard de deux Conventions différentes.

Outre l'usage de leur appellation incorrect par les médias « grand public », nous avons relevé le même phénomène de « qualification erronée » concernant les étapes du processus pour le PMH lorsque par exemple le *figaro.fr* informe que les Climats sont candidats en 2008 alors qu'ils sont « seulement » sur la liste indicative et que selon les appellations normées de l'organisation UNESCO pour la patrimonialisation les biens sont considérés « candidats » à partir de leur enregistrement par le Centre pour la phase d'évaluation des deux dernières années avant le passage au comité. Nous y voyons là une écriture diversifiée d'un même patrimoine causée par un décalage de vocabulaire. En effet par la presse, les Climats sont candidats six ans avant de l'être pour le dispositif institutionnel soit en mars 2014, après qu'Aurélié Filippetti ait déposé le dossier de candidature en janvier 2014. Mais pour nous, cette écriture médiatique en parallèle de celle de la norme, par sa récurrence, peut aussi révéler une stratégie communicationnelle d'intéressement précoce du public par l'annonce de l'enjeu de la reconnaissance UNESCO à venir. En ce qui concerne le PCI, nous avons remarqué de nombreuses fois que sa qualification en « patrimoine mondial » était utilisée non seulement par les médias mais aussi par des acteurs largement au fait du dispositif, et nous sommes étonnés de cette appellation inexacte de la part de ces acteurs impliqués d'aussi près dans le processus de la reconnaissance. Nous l'avons trouvé par exemple dans un numéro du journal municipal d'une ville fortement investie dans la candidature au PMH de sa région. À la date de parution de ce journal municipal, la candidature était déjà officialisée par le Centre du patrimoine, ce qui induit que la Ville a eu un temps d'explicitation du processus suffisant pour lui permettre d'en comprendre les définitions, surtout qu'elle y prenait la part d'un acteur directement concerné.

De même, nous voyons une présentation inadéquate au bien reconnu PCI sur le site de l'ambassade de France en Turquie. En effet, la valorisation du repas gastronomique des Français y est annoncée inscrite en 2010 au « patrimoine de l'humanité ».

La France est le premier pays à voir sa gastronomie accéder à ce statut, et d'après l'ambassade, la reconnaissance de ce patrimoine présage des bénéfices pour tous les Français, y compris pour les enfants en pénétrant les cuisines scolaires.

« La France aura à cœur d'appliquer pleinement l'esprit et la lettre de la Convention sur le patrimoine immatériel. (...) Cette inscription implique la mise en œuvre de mesures concrètes visant à assurer la préservation du repas gastronomique des Français, notamment en matière d'accompagnement éducatif dans les écoles »<sup>394</sup>.

L'UNESCO a reconnu à ce « genre » de repas des pratiques actives et partagées par un grand nombre de personnes en France pour la préservation de ce patrimoine. En ce qui concerne son application dans les écoles, l'UNESCO voit des menus « conçus comme un moment éducatif à part entière » et relève à son avantage une semaine du goût annuelle programmée en octobre permettant aux enfants de découvrir des saveurs.

Nous ne savons pas quelles ont été les mesures concrètes dressées à la table des cantines scolaires de manière gastronomique depuis l'inscription, en revanche les ambassadeurs goûtent ce qui se mijote aux leurs avec satisfaction à en lire cette note, que nous qualifions ironiquement de « sucrée » : « partout dans le monde, les ambassadeurs de France veillent à la qualité de la table pour faire honneur à la réputation gastronomique française. La résidence de France en Tunisie ne fait pas exception à la règle ».

Quoiqu'il en soit des occasions individuelles de manier la fourchette, il nous semble que si l'invocation du « patrimoine de l'UNESCO » ou du « patrimoine de l'humanité » pour qualifier le patrimoine immatériel peut être le fait d'une maladresse journalistique, et/ou administrative, elle peut aussi dévoiler un rapprochement intentionnel, avec une pincée de discrétion ou pour rester proche du domaine culinaire « en noyant le poisson », d'avec la très admirée réputation, confortée par l'ancienneté d'existence de son processus, du patrimoine de mondial l'humanité.

Si, dans certains cas, l'intention d'amalgame du PMH et du PCI ne reste que suspectée, nous trouvons leur rapprochement explicitement énoncé, par exemple dans cette question « et si la gastronomie française valait toutes les pyramides du monde ? » posée en introduction de reportage de journal télévisé<sup>395</sup>. Comme l'indique l'extrait ci-dessous, le patrimoine immatériel participe à la matérialisation de l'identité.

---

<sup>394</sup> Site de l'ambassade de France en Tunisie, « *la gastronomie française inscrite au patrimoine de l'humanité* », URL : <https://tn.ambafrance.org/La-gastronomie-francaise-entre>

<sup>395</sup> Edition 19/20, op. cit., 20s.

« Le point commun des pratiques alimentaires classées pourrait être une forme de territorialisation, de création d'une identité commune au groupe semblable à celle que génèrerait un monument. La diète méditerranéenne favoriserait les contacts sociaux, les repas communs étant une partie intégrante des coutumes sociales et des événements festifs. Elle aurait donné naissance à un ensemble de savoirs, chants, maximes, récits et légendes et pérenniserait des activités traditionnelles dans les domaines de la pêche, de l'agriculture et de l'artisanat. Le "repas gastronomique des Français", de son côté, transmis de génération en génération, constituerait le pilier d'une "identité française". Le pain d'épices, enfin, serait devenu l'un des symboles les plus reconnaissables de l'identité croate. Les pain-d'épiciers, (...) partie intégrante de la fabrication de lien social »<sup>396</sup>.

Le rapprochement du PCI et du PMH est provoqué surtout par les acteurs du premier vers le second. Ce rapprochement apparaît comme un argument supplémentaire à la légitimité de la candidature et un gage de reconnaissance du PCI, telle la mention des inscriptions des patrimoines de Bourgogne, de la Champagne, et de Le Corbusier dans le dossier de presse<sup>397</sup> des « *Savoir-faire liés au Parfum en Pays de Grasse* » reconnu comme patrimoine culturel immatériel en 2018.

Ce rapprochement dans les rédactions lie des biens PCI au PMH dans les représentations, entendues comme les imaginaires des populations<sup>398</sup>. La candidature du PCI bénéficie encore plus de la référence au PMH lorsqu'elle concerne un bien se pratiquant sur deux territoires déjà reconnus ensemble au PMH. Par exemple l'inscription du carnaval de Binche inscrit au PCI en 2008<sup>399</sup>, qui concerne la Belgique et la France, est soutenue par les Beffrois inscrit au PMH pour ces deux pays, en 1999 pour le premier et en 2005 pour le second. Nous voyons

---

<sup>396</sup> Site Web, « L'Europe pionnière dans la patrimonialisation de l'alimentation ? », *nouvelle europe*, par Nicolas Escach, 5 décembre 2010, dernière vérification le 28/09/2019, URL : <http://www.nouvelle-europe.eu/l-europe-pionniere-dans-la-patrimonialisation-de-l-alimentation>

<http://www.nouvelle-europe.eu/l-europe-pionniere-dans-la-patrimonialisation-de-l-alimentation>

<sup>397</sup> Les savoir-faire liés au parfum en pays de Grasse, « Objectifs et enjeux d'une candidature au patrimoine culturel immatériel », *Candidature 2018 de la France sur la liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité (UNESCO)*, Dossier de presse, janvier 2018, 72 pages, page 26.

<sup>398</sup> Jacques Noyer et Bruno Raoul définissent l'imaginaire par une tenture de sens allant de « ciment invisible » de toute société à « un horizon futur suscitant l'espoir » (Noyer, Raoul, 2011 :10)

<sup>399</sup> UNESCO, « Géants et dragons processionnels de Belgique et de France », *Rapport sur la mise en œuvre et sur l'Etat des éléments qui ont été inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité*, 2012.

que la justification du PCI en appelle à la reconnaissance acquise du PMH, et que ces rapprochements facilitent leur publicité réciproque.

Des projets d'inscription au PCI émergent aussi des contacts entre les pays lors des candidatures au PMH, tel le projet de valoriser la capoeira<sup>400</sup> envisagé ensemble par la Réunion et le Brésil<sup>401</sup>, en sachant que le comité qui a inscrit les Pitons en 2010 s'était déroulé au Brésil.

### II.2.3.3. Le rapprochement commun avec les partenaires privés.

L'UNESCO s'allie aux sociétés privées pour promouvoir et sauvegarder le PCI comme elle le fait en ce qui concerne le PMH, et notamment avec Samsung<sup>402</sup>.



Figure 15: Capture d'écran du site web de l'UNESCO

Aussi, dans une dynamique analogue de présentification du dispositif international par le biais de la tenue des Comités du PMH dans des pays différents chaque année, l'UNESCO tient ses réunions d'évaluation du PCI à travers le monde. Ainsi par exemple en 2013 : « la huitième réunion annuelle du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel

<sup>400</sup> La capoeira est un art martial afro-brésilien qui aurait ses racines dans les techniques de combat des peuples africains du temps de l'esclavage au Brésil, wikipédia, dernière vérification le 18/10/2020, URL : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Capoeira>

<sup>401</sup> Selon Gilles Pignon

<sup>402</sup> Site web de l'UNESCO, URL : <http://www.UNESCO.org/culture/ich/index.php?pg=00113&lg=FR>, dernière vérification le 24/08/2019, URL : <https://ich.UNESCO.org/en/samsung-00113>

immatériel (...) s'est ouverte (aujourd'hui) à Bakou en présence de quelque 800 délégués d'une centaine de pays»<sup>403</sup>. L'UNESCO exporte ses dispositifs du PMH et du PCI tout en créant une organisation dans ses déplacements.

#### II.2.4. Par et dans l'écriture du PCI : La concurrence des organisations.

Sur leur site, « un groupe de réflexion sur l'actualité européenne, plus spécifiquement consacré à l'Europe élargi et son voisinage » né en 2004 et « porté par 30 jeunes Européens de 15 nationalités vivant dans 6 pays différents »<sup>404</sup>, lesquels sont présentés comme « professionnels, jeunes chercheurs ou étudiants », ne présente pas la patrimonialisation culturelle immatériel de l'UNESCO sous un aspect positif.

Leur article intitulé « *L'Europe pionnière dans la patrimonialisation de l'alimentation ?* » dépeint la reconnaissance UNESCO comme une sorte de reconnaissance de vitrine, déformante et dégradante, en rappelant à son propos les « critiques régulièrement émises concernant les risques de muséifications ou la non prise en compte des évolutions »<sup>405</sup>.

Cet article fustige le processus de patrimonialisation du patrimoine immatériel à l'UNESCO, et l'accuse de fonctionner selon des arrangements politiques en dépit du devoir de respect à accorder au bien présenté. Relativement aux arguments qu'il avance pour démontrer, point par point, la légitimité de la reconnaissance des pratiques culinaires, et l'inscription du repas gastronomique des Français surtout, nous observons des écritures parallèles à la valorisation de ces patrimoines<sup>406</sup>. Ainsi l'inscription du repas gastronomique des Français serait, aussi selon cet article, l'écriture de stratégies politiques. D'abord celles de grands pays européens pour faire obstacle à l'inscription d'une gastronomie marocaine énoncée en 2008, et ensuite reconquérir l'électorat des agriculteurs suite au salon de l'agriculture cette même année. Le Président aurait récupéré cette idée pour l'associer à une autre en cours de réflexion : l'ouverture d'une « maison d'histoire de France » qui s'écrivait elle-même sur fond de débat politique relatif à l'identité nationale. L'idée de l'inscription de la gastronomie à l'UNESCO,

<sup>403</sup> Site web de l'UNESCO, URL : <https://fr.UNESCO.org/news/1%E2%80%99UNESCO-ouvre-bakou-8e-session-du-comit%C3%A9-sauvegarde-du-patrimoine-culturel-immat%C3%A9riel?language=fr>

<sup>404</sup> Site web, « Qui sommes-nous ? », *Nouvelle europe*, dernière vérification le 28/08/2019, URL : <http://www.nouvelle-europe.eu/presentation-de-nouvelle-europe>

<sup>405</sup> Site web, « L'Europe pionnière dans la patrimonialisation de l'alimentation ? », *nouvelle europe*, par Nicolas Escach, 5 décembre 2010, dernière vérification le 28/09/2019, URL : <http://www.nouvelle-europe.eu/l-europe-pionniere-dans-la-patrimonialisation-de-l-alimentation>

<sup>406</sup> Il ne s'agit pas dans ce cas pour nous de les valider ou les infirmer, mais bien de pointer seulement l'existence suspectée de cette écriture parallèle.

aurait annoncé alors la création d'une « cité de la gastronomie » et accompli ainsi, selon l'article, « un acte culturel fort afin de frapper de son sceau son quinquennat ».

Selon nous, les modalités des stratégies étatiques « cachées », car possiblement reçues comme non « morales » par le public, dans les programmes de reconnaissance culturelle internationale méritent d'être soulevées et leur ampleur questionnée, d'autant que « l'instrumentation politique à des fins nationalistes » y est avérée comme le regrette Cécile Duvelle, cheffe de section du programme PCI. En considérant le cas de l'élaboration du patrimoine « *Savoir-faire liés au parfum dans les pays de Grasse* », la célébration d'un patrimoine du pays – entendue comme une mise en lumière valorisante de l'espace métropolitain français –, il nous a semblé voir poindre une certaine volonté de maintien et de reproduction des rapports de supériorité, dont sont pourtant de plus en plus accusés les anciens pays colonisateurs occidentaux, entendu comme des rapports de domination entre les grandes puissances économiques et « les autres ». Car l'inscription de ce patrimoine au PCI en France en 2018, et surtout les étapes de son élaboration nous interroge en ce qu'un autre pays (Les Comores) avait enregistré son intention de valoriser au PMH un bien du même type avant la demande officielle d'inscription des pays de Grasse à l'inventaire français. En effet, le dossier de presse des pays de Grasse rapporte la date du 17 octobre 2013 comme date officielle de candidature, alors que le bien des Comores (le « *Paysage culturel des plantes à parfum des îles de la Lune* ») apparaît comme soumis sur la liste indicative depuis 2007. Un article éclairant de Paul Rasse, sur ce que nous nommons « patrimoine-de-marché », indique une première reconnaissance du bien en avril 2014 avec un premier classement à l'inventaire du Patrimoine culturel et immatériel de la France, puis sur décision du ministère de la Culture et de la Communication un dépôt officiel de candidature le 31 mars 2015 (Rasse, 2016).

Nous notons aussi comme une possible spoliation de projet<sup>407</sup>, ou au moins comme la possibilité de considérer cette inscription comme le résultat de l'inspiration que la démarche des Comores a pu provoquer, que l'« émergence de l'idée » de candidater des pays de Grasse est datée en 2008/2009, soit l'année suivant l'enregistrement du bien comorien sur la liste indicative. En outre, l'inscription de ce bien en faveur des Niçois n'est pas due à l'invisibilité du collectif comorien puisque nous les voyons mentionnés en observateurs lors du comité

---

<sup>407</sup> Nous notons qu'une représentante du collectif Comorien pour l'inscription de ce bien a assuré une communication orale lors du colloque organisé par l'association pour l'inscription des Climats auquel nous avons assisté, et que ce n'est donc pas par défaut d'insertion des porteurs dans le réseau de la patrimonialisation UNESCO que ce bien n'est toujours pas inscrit en 2019, plus de dix ans après leur apparition sur la liste indicative.



2015, et qu'une des représentantes était présente en France lors du colloque organisé par l'association des Climats pour présenter le bien.

## **Chapitre 5 : Le patrimoine mondial : des écritures situées**

Dans ce chapitre, nous voulons donner à voir des cas de patrimonialisation de manière plus précise. Son développement s'organise sous la forme de quatre séquences particulières. Les deux premières séquences de ce chapitre sont consacrées à la présentation de deux patrimoines dépendants de la Convention de 1972 : le Bassin minier et les Climats, car ce sont les biens pour lesquels nous avons eu le plus de contacts « physiques » avec les acteurs. Nous donnons à lire notre analyse de leur textualité en suivant l'ordre de développement proposé en amont de notre partie II, c'est-à-dire par la déclinaison successive de l'écriture du processus, de l'organisation, du territoire puis du patrimoine. La troisième séquence consiste en la restitution de notre expérience de ce que nous appelons une « sociabilisation patrimonialisante ». Cette troisième partie relate en partie un colloque proposé par les -et dédié aux- acteurs de la reconnaissance patrimoniale. Il s'agit de la patrimonialisation lors d'un rendez-vous scientifique reconnu dans le milieu de la recherche, et notamment pour sa proximité avec le monde professionnel : le congrès TICCIH. Cette partie vient pour nous en argument de la nécessité de s'éloigner de la matérialité du texte pour comprendre le phénomène de patrimonialisation. Enfin, la dernière séquence de ce chapitre nous offre l'occasion d'aborder la patrimonialisation du patrimoine culturel immatériel (PCI) avec le cas du Maloya.

### **I. La patrimonialisation du « Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais »**

#### **I.1. L'écriture du processus**

La patrimonialisation UNESCO du Bassin minier (BM) a duré dix ans.

Le Bien avait été inclus en tant que patrimoine mondial potentiel dans la liste indicative en 2002. Le dossier de candidature a été déposé au centre du patrimoine mondial en 2010, mais le jeu du processus a fait passer le dossier des Causses et des Cévennes en priorité. Il a donc été officiellement déclaré pour l'évaluation par le Comité en 2011. Le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2012.

## I.2. L'écriture de l'organisation

Une association dédiée à la candidature a été créée. D'abord nommée BMU pour « Bassin Minier UNESCO », cette association a pu garder son sigle « identifiant » en remplaçant « UNESCO » par « Uni » suite à un conflit de la légitimité de son nom avec l'ONG.

Le Bassin Minier Uni (BMU) employait quatre personnes. Lorsque nous avons contacté l'association, ses employés étaient installés dans les mêmes locaux que ceux de la Mission Bassin minier à Oignies sur un ancien carreau de fosses.

Pour ce qui est de l'écriture de réseau qui n'apparaît pas dans les dossiers soumis au Comité, le Bassin minier a bénéficié de l'expérience de l'inscription des Pitons de la Réunion. Les entretiens avec les acteurs du BMU sur la « contribution » des Pitons, inscrit deux ans avant eux, rapportent surtout des échanges entre candidats sur leurs « pratiques et astuces » respectives pour la progression des dossiers, et la confirmation pour le BMU de leur désir d'inscription ravivé par l'enthousiasme des Réunionnais, tel que le relatait Naima Maziz : « on était là à leur comité, ils ont joué de la musique et ont bien fait la fête, ils ont bien montré qu'ils étaient contents, ça donnait envie ». De cette satisfaction sûrement ressentie à l'annonce d'inscription car rapportée comme partagée, nous remarquons la création de ce lien d'empathie créé et imputable au fait d'être concerné par le même processus, et confirmons la nécessité de lire la patrimonialisation « hors papiers officiels » pour le déceler.

En ce qui concerne l'écriture organisationnelle opérant par des biais de la patrimonialisation invisibles du dossier, nous observons, en amont de l'étape de l'évaluation par les experts annoncée par le centre, la tenue de certaines rencontres, qu'il est difficile de qualifier d'informelles ou d'officielles en regard de la difficulté de qualifier le bien-fondé de la présence des personnes mentionnées ou de justifier le statut pour lequel elles sont enregistrées. Par exemple, le Bassin minier a contribué par l'apport de son expérience à la patrimonialisation de la Martinique. En effet, un atelier de préparation et d'accompagnement de la candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de ce département outre-mer affiche à sa programmation<sup>408</sup> la présence de Jean-François Caron et son épouse, et de Catherine O'Miel, directrice d'étude à la Mission Bassin Minier (MBM). Les acteurs du Bassin Minier étaient présents en tant qu'adhérents à l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial. En tant que membres de l'ABFPM étaient également présents : Isabelle

---

<sup>408</sup>Conseil régional/Partenaires : PNRM, DEAL, « Atelier à la Martinique du 20 au 26 septembre. Accompagnement de la candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial », Projet de programme arrêté le 09 septembre 2014.

Longuet, la directrice de la Mission Val de Loire, Chloé Campo de Mautauzon, la secrétaire générale de la Mission Val de Loire qui est aussi la déléguée générale de l'ABFPM, et Cécile Olive-Garcia, la cheffe de projet de la candidature de la Chaîne des Puys-faille de Limagne. Or, ces occasions de rencontres sont précisément ce qui n'apparaît jamais dans les dossiers alors que, bien qu'elles questionnent quand nous voyons la présence d'accompagnant de vie personnelle ("l'épouse") et l'intervention des professionnels sur un sujet (la patrimonialisation du Bassin minier) mais à un titre un peu décalé (représentants de l'ABFPM), ces rencontres participent à la progression d'une candidature.

De manière plus explicite, le Bassin minier s'est positionné en soutien à la candidature de la Chaîne des Puys comme en témoigne le message adressé par Catherine Bertram, directrice de la MBM, dans le dossier « *En route pour l'UNESCO* » publié par le département du Puy-de-Dôme :

« Mon équipe de la Mission Bassin Minier, instance de gestion du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, inscrit le 30 juin 2012 au Patrimoine mondial, est contente pour vous et confiante. La « chaîne des terrils » apportera son soutien à la Chaîne des Puys pour franchir l'échelon déterminant de l'expertise internationale ! »<sup>409</sup>.

### **I.3. L'écriture du territoire**

Le lancement de la candidature du Bassin minier à l'UNESCO a l'aspect d'une liaison intime avec celle du territoire. Jean-François Caron est identifié comme en étant l'initiateur et le moteur principal. C'est sous son impulsion, alors qu'il est maire de Loos-en-Gohelle depuis à peine deux ans, et originaire de la région, que le projet démarre en grande pompe.

Jean-François<sup>410</sup> inscrit son projet, en créant le BMU pour le porter, dans une dynamique de reconversion écologique de développement durable pour « l'après-mine ». La période de candidature du Bassin minier à l'UNESCO voit fleurir, dans les communes concernées par la zone de reconnaissance, des voies de pistes cyclables et des parcours de découverte des espèces végétales et animales autour des terrils. Ces monticules de terre passent du statut de stigmates d'une reconversion industrielle économiquement et socialement catastrophique à

---

<sup>409</sup> Puy-de-Dôme en mouvement, « Bravo à la chaîne des Puys ! », *En route pour l'UNESCO*, mars 2013, page 8

<sup>410</sup> Nous l'appelons ici par son prénom pour signifier l'impact décisif que son rôle a eu dans la valorisation du Bassin minier à l'UNESCO, et la proximité avec le public que cet impact semble donné au personnage.

celui de preuve de la capacité de résilience de la nature. Et Loos-en-Gohelle, la ville de Jean-François Caron, devient « ville pilote » du développement durable.

En amont de la patrimonialisation UNESCO, Jean-François Caron avait déjà créé la chaîne des terrils<sup>411</sup> : une association œuvrant dans les visites guidées, et dans les activités pédagogiques et sportives sur les terrains laissés en friche par l'activité désormais révolue de l'extraction de charbon.

La dimension écologique de cette candidature participait d'un plan de relance plus général du territoire : « Par effet d'entraînement, la Communauté d'Agglomération a décidé de lancer en 2006 une démarche d'urbanisme durable qui intègre le projet du Louvre et plusieurs quartiers miniers en renouvellement urbain »<sup>412</sup>.

La candidature du Bassin minier contribuait ainsi à une convergence de projets, dont les contrats de plan État-région conclus pour la période. Les objectifs et les réalisations du « Bassin Minier Uni » ont ainsi bénéficié d'un soutien constant de la Mission Bassin Minier.

« La Mission Bassin Minier Nord - Pas-de-Calais est un outil d'ingénierie de développement et d'aménagement du territoire, créé dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, suite à une décision interministérielle, pour appuyer la mise en œuvre d'un programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du bassin minier »<sup>413</sup>.

Outre la localisation confondue de leurs bureaux, les employés de l'association BMU et ceux de l'outil d'ingénierie MBM ont partagés d'autres dimensions du projet d'inscription pendant le temps de la candidature UNESCO. D'abord une dimension matérielle par, et dans, des parties de la rédaction du dossier car la sélection des éléments retenus pour la soumission du bien a été faite après inventaire du terrain par les urbanistes du BMU et des documents dont disposait la MBM. Ensuite une dimension immatérielle dans l'organisation conjointe des événements de promotion de la candidature.

Malgré cette apparente fusion des partenariats, ou autrement dit malgré l'apparente interchangeabilité de la tutelle des actions mises en place entre le BMU et la MBM, ces deux instances sont distinctes, et l'urbaniste Naima Maziz salariée du BMU et l'historienne Marie Patou d'abord embauchée à la MBM et missionnée au BMU, avec lesquelles nous nous

---

<sup>411</sup> Site web de la chaîne des terrils, dernière vérification le 23/08/2019, URL : <http://www.chainedesterrils.eu/transactvsld.php?fichier=articles&lang=fr&rub=29&srub=72&debut=0&page=1>

<sup>412</sup> Blog de Jean-François Caron, « à propos », le 12 / 07 / 2015, URL : <https://jfcaron.wordpress.com/about/>

<sup>413</sup> Site Web Mission Bassin Minier, URL : <http://www.missionbassinminier.org/la-mission.html>

sommes entretenues dans leurs locaux de travail respectifs, ont bien confirmé et insisté sur le fait qu'il s'agissait de deux organisations différentes. L'unification de ces deux organes administratifs et techniques n'a eu lieu qu'après l'inscription. Mais la résonance des démarches de réhabilitation de l'héritage minier impulsées par Jean-François Caron s'étend hors les murs partagés par le BMU et la MBM ; elle est à lire dans un « Livre Blanc ». Le cœur de la valorisation patrimoniale correspond aux objectifs d'un territoire « entier ». Comme le montre ce « Livre blanc », issu de la Conférence permanente du bassin minier (CPBM), l'ambition de cette valorisation patrimoniale s'y exprime comme « parole citoyenne »<sup>414</sup>. La mise en place de la Mission d'aménagement et de développement du BM (qui rassemble élus, associations, entreprises) se voit dotée d'une équipe technique transversale et pluridisciplinaire constituée en « lieu de mémoire et d'initiatives » qui « aurait en charge [de] la préparation de la charte du Bassin minier »<sup>415</sup>. La candidature du BM avait pour but de « redorer » l'image de la région ; il s'agissait de changer le regard. La reconnaissance et la valorisation UNESCO étaient envisagés comme contribuant à « une meilleure image du Bassin », au motif que les « actions rustines (par exemple, l'installation de nouvelles entreprises) ne [pouvaient] qu'échouer »<sup>416</sup>. La CPBM avançait deux scénarios : l'un qualifié d'inacceptable et résumé en : « que rien ne change », et l'autre d'indispensable : « celui de la volonté ». La volonté de résilience manifestée par la candidature UNESCO, laquelle demandait « réparation » aux charbonnages pour les anciens mineurs et leurs familles, concerne les domaines de la santé, du chômage, de l'éducation, de l'habitat, et cette volonté s'arrimait aux collectivités territoriales dans le « Livre blanc ». De même, nous lisons les perspectives synchrones de l'association BMU et de la Région qui se répondent dans le dossier de candidature soumis à l'UNESCO. En effet, le nouveau plan d'urbanisation de ce candidat dépasse celui de la seule reconnaissance de l'héritage minier « dans le passé », car vise sa prise en compte pour le développement urbain.

---

<sup>414</sup> Synthèse livre blanc, page 3.

<sup>415</sup> Livre blanc, page 8

<sup>416</sup> Synthèse du livre Blanc, page 6

« Le P.L.U permet également de protéger les espaces verts pour leur rôle dans le maintien des équilibres écologiques, leur qualité végétale ou arboricole. L'article L123-1 (paragraphe 7) du code de l'urbanisme permet également au P.L.U de protéger des espaces à dominante minérale constituant une unité paysagère, pour leur fonction dans le paysage urbain et le cadre de vie des habitants, leur qualité esthétique ou de témoignage historique et, le cas échéant, leur rôle dans le maintien des équilibres écologiques »<sup>417</sup>.

La candidature UNESCO pour ce bien progresse en prenant appui sur les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les schémas de cohérence territoriaux (SCOTS) qui lui sont favorables à ce moment. Cette dynamique s'est étendue alentour si bien que, dans le dépliant présentant le réseau de transport de l'Aire Métropolitaine de Lille (AML), l'objectif AML est de faire « référence en matière de développement durable ». Certes, la transition écologique n'est pas un souhait spécifique à l'AML qui montrerait une influence du projet BM sur ses objectifs, mais l'entrelacement des outils de planifications, tels que la Révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)<sup>418</sup> et le Bureau Recherche Géologiques et Minières (BRGM) rapporté dans les journaux de candidature du BM, confirme que l'écriture de ce patrimoine est soutenue par des instruments normatifs qui dépassent ceux de l'agglomération de communes.

Depuis l'inscription du BM au PMH, c'est la troisième révolution industrielle conceptualisée par Jérémy Rifkin, laquelle a gagné en audience, qui a trouvé en le territoire du Nord-Pas-de-Calais un terrain d'expérimentation. Le Bassin minier présente apparemment un profil territorial apte à l'application des plans d'action de ce « tournant urbain ». Cette transformation écologique et sociale y est amorcée depuis les années 90, la trame verte et la trame bleue par exemple « se dessinent » dès les débuts de la CPBM<sup>419</sup>. Les arguments de Rifkin et de la Mission Bassin Minier en faveur du respect de l'environnement et de la prise en compte de l'humain trouveraient application, il semble, notamment dans une production énergétique durable par l'utilisation des souterrains miniers pour le stockage et la distribution de l'eau à fin de chauffage domestique.

---

<sup>417</sup> Dossier de candidature du Bassin minier, « *Protection et gestion du bien* », page 469.

<sup>418</sup> La première étude datait de 1973. La mise en révision de 1991 annonce la nouvelle prise en compte du souci de l'environnement (voir par exemple Bavay, 1993)

<sup>419</sup> Livre Blanc, page 22

À propos de l'ampleur du concept de troisième RI de Jeremy Rifkin dans les Hauts-de-France, un article de presse en ligne relate :

« Derrière ce succès médiatique, il y a trois hommes : un ancien journaliste et ministre (Parti républicain), aujourd'hui président de la chambre régionale de commerce, Philippe Vasseur ; un politique formé à l'ancienne, sur le terrain militant du Pas-de-Calais, Daniel Percheron, président socialiste du conseil régional ; un maire et conseiller régional Europe Ecologie-les Verts, Jean-François Caron, dont la ville de Loos-en-Gohelle, dans le bassin minier, est un modèle européen de développement durable »<sup>420</sup>.

Dans cet article, malgré la mention de Jean-François Caron qui incarne, sans nul doute, le rôle principal dans le projet de patrimonialisation mondiale du Bassin minier dont il fut aussi metteur-en-scène, il n'y a aucune référence à l'UNESCO, ni au patrimoine à valeur universelle exceptionnelle, mais la présentation d'un projet de territoire délimité aux échelles de la région, du département et de la commune, ce qui induit que son succès international n'efface pas les perspectives plus locales de ses actants.

#### I.4. L'écriture du patrimoine

L'écriture du Bassin minier patrimoine mondial s'est appuyée sur l'inventaire de terrain effectué par deux urbanistes du BMU et de différentes archives, dont des documents de recensement de la MBM. Dans la partie « *Documentation* » du dossier de candidature, plus du tiers des photos numériques sont signalées comme appartenant à la MBM<sup>421</sup>. Le dossier du Bassin minier patrimoine mondial a aussi été constitué avec le fond documentaire et le soutien technique de la DRAC Nord-Pas-de-Calais, et les archives des différentes compagnies des mines dont celle d'Anzin et d'Aniche. Les sections 1 et 2 des annexes du dossier de candidature leur sont consacrées. La section 1 est intitulée : « *La*

---

<sup>420</sup> MAURICE, Stéphanie, « Le projet énergétique de Jeremy Rifkin bienvenu chez les ch'tis, *Liberation*, 25 octobre 2013, URL : [https://www.liberation.fr/futurs/2013/10/25/le-projet-energetique-de-jeremy-rifkin-bienvenu-chez-les-ch-tis\\_942521](https://www.liberation.fr/futurs/2013/10/25/le-projet-energetique-de-jeremy-rifkin-bienvenu-chez-les-ch-tis_942521)

<sup>421</sup> Nous en avons comptés 83 sur 143



*compagnie des mines d'Anzin, du berceau d'exploitation à la Nationalisation* »<sup>422</sup>. Elle regroupe une importante compilation de cartographies des exploitations<sup>423</sup> minières, puis la présentation (description, état de conservation, protection et gestion) de différents éléments dont nous donnons quelques exemples ci-après :

|            |   |          |
|------------|---|----------|
| Elément 1  | Ensemble commémoratif de la découverte du Charbon | Page 735 |
| Elément 2  | Château des douaniers                             | Page 737 |
| Elément 3  | Château de l'Hermitage                            | Page 739 |
| Elément 12 | Coron des 120                                     | Page 811 |
| Elément 13 | Elément minier de la Sentinelle                   | Page 813 |
| Elément 14 | Chevalement de la fosse Dutemple                  | Page 823 |
| Elément 17 | Fosse Mathilde                                    | Page 873 |
| Elément 18 | Terril 162 dit « terril Renard »                  | Page 879 |

Tableau de quelques éléments de la section 1 en annexe du dossier de candidature du Bassin minier

Cette annexe comporte 13 sections<sup>424</sup>. Toutes sont rédigées selon cette même trame de présentation des vestiges des anciennes compagnies et sociétés minières.

Le Bassin minier patrimoine de l'UNESCO est rassemblé dans une compilation documentaire de cinq classeurs. Il équivaut à plus de 1040 pages.

---

<sup>422</sup> La section 2 est : « La compagnie des mines d'Aniche. Une vitrine architecturale de l'habitat minier », page 894

<sup>423</sup> Pages 581 à 734

<sup>424</sup> Annexe 20 : Titres des sections

« Il s'agit d'éléments exclusivement issus de l'héritage minier, répondant aux exigences d'authenticité, d'intégrité, de gestion et de complémentarité typologique et historique, et dont la lecture d'ensemble offre une interprétation intègre du Paysage Culturel vivant :

- 17 fosses ou vestiges significatifs
- 21 chevalements
- 51 terrils
- 54 kilomètres de cavalier (chemin de fer minier)
- 3 gares
- 124 cités minières
- 46 écoles minières
- 26 édifices religieux
- 24 équipements de santé
- 6 équipements culturels ou sportifs
- 3 Grands Bureaux de Compagnies minières »<sup>425</sup>

Dans le développement du dossier organisé en neuf parties, les individus qui ont effectué ses recensements, ses sélections, ses rédactions, ne sont pas nommés. En effet, le processus est conduit par l'acteur dénommé « la candidature »<sup>426</sup>. En première partie, consacrée à l'identification du bien, nous pouvons lire : « La candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial est celle d'un Paysage Culturel évolutif vivant. Elle considère le Bassin comme une structure organique globale, exceptionnelle par sa continuité et son homogénéité, et non comme une collection de sites ou de monuments individuels ».

Dans la présentation de ce patrimoine, son caractère industriel devance celui plus humain, lequel est cependant suffisamment sous-entendu pour être très présent.

---

<sup>425</sup>Dossier de candidature du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, Présentation, 2012, première page

<sup>426</sup> Dans tous les dossiers, les parties rédigées ne sont jamais attribuées à tel ou tel rédacteur. En revanche, d'autres dossiers que celui du Bassin minier mentionnent les noms des personnes qui ont participé à la rédaction de la candidature (et à quel titre), tels que ceux des Pitons ou des Causses et Cévennes (en fin de dossier, dans la partie « signature »)

L'idée de patrimonialiser les sites miniers du Nord-Pas-de-Calais a émergé des questionnements sur le devenir des friches industrielles dans lesquelles se nichaient déjà quatre grands lieux de mémoire collective, à savoir Lewarde, Wallers, Oignies et Lens, ville fondée sur, et formée autour de, l'activité minière. Les porteurs se sont fédérés autour de ce projet de valorisation mémorielle qui se voulait « autre » que muséale. Naima Maziz<sup>427</sup> le disait en entretien : « il ne s'agissait pas de faire un autre musée, mais trouver un moyen de rassembler tout cet héritage ». Quelques frustrations l'ont emporté face à la retenue exigée par le dispositif dans la traduction patrimoniale concernant ce qu'il est attendu que le patrimoine soit par les porteurs contre ce qu'il peut être en regard du dispositif de valorisation. Dans une vidéo en ligne<sup>428</sup> du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord sur « les enjeux du dossier de candidature du Bassin minier du Nord- Pas de Calais à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de Paysage Culturel Évolutif », Marie Patou, du BMU, signale une reconnaissance de « 25% seulement » de ce qui existe du patrimoine minier. Il semble que le caractère foisonnant et hétérogène des vestiges de la mine ait été validé par l'inscription au PMH mais sans satisfaire « complètement » ceux qui avaient voulu le faire reconnaître<sup>429</sup>. Malgré cela, le Bassin minier constitue un patrimoine pour l'humanité en regard du témoignage « intégral » qu'il offre sur l'activité de la mine. En effet les études comparatives à fin de démonstration de son « exceptionnalité » confirment que le bien proposé est rare en regard de l'importance des traces disponibles dans tous les secteurs que l'activité de l'extraction de charbon a concernée. Ces études constituent une démonstration dûment rédigée pour la candidature. Dans le dossier UNESCO, le Bassin minier est comparé aux « sites similaires existants » de Lorraine (France) et du Brésil pour l'international. Le patrimoine reconnu contient des éléments matériels industriels (terrils, fosses, chevalements, etc.) comme d'autres « hors souterrains » explicitant toute l'organisation sociale qui avait été déployée (parc immobilier, pratiques éducatives,

---

<sup>427</sup> Nous n'avons pas posé la question à Naima Maziz d'éventuels liens de parenté mais, à propos des liens invisibles des dossiers de candidature qui peuvent influencer la progression vers l'inscription au PMH, nous indiquons que nous avons noté la présence d'une personne prénommée Leila Maziz responsable de projet dans « l'unité de la nature, du tourisme durable et de la mobilisation » au Centre de l'UNESCO. Cette observation sert surtout l'indication de notre attention minutieuse au site web de l'ONG, car nous pensons que l'éventuelle félicitation des protocoles de ce dispositif grâce aux liens filiaux entre actants resterait infinitésimale à ce niveau tant la patrimonialisation UNESCO nécessite d'autres conditions de possibilités. Au demeurant, l'entretien de trois heures que nous a accordé Naima Maziz ne laisse aucun doute sur l'investissement, le travail et la maîtrise de terrain du BMU dans cette reconnaissance patrimoniale.

<sup>428</sup> Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, « *Bassin Minier pour la candidature UNESCO par Marie Patou* », ajoutée le 1 juillet 2012, 3m39s, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=EHySsBUZSvI>

<sup>429</sup> Dans la vidéo mentionnée, Marie Patou regrette que les experts soient pour un patrimoine « sous cloche », et rappelle que son équipe croit en un « changement de lunettes ». Elle insiste sur le fait que le « bénéfice de l'inscription (pour les porteurs) doit être celui d'un changement de regard sur la région par ses habitants aussi ».

religieuses et de loisirs), et qui donnait lieu à une rationalisation sociale et culturelle complémentaire à l'organisation du travail industriel.

Aux côtés des démarches de valorisation du bassin minier vers le label UNESCO, la Région a lancé son programme de valorisation appelé « Mineurs du monde » (Mdm). C'est un projet porté par « Euralens »<sup>430</sup> qui a accompagné aussi l'installation du Louvre-Lens.

« À la nouvelle dynamique urbaine provoquée par l'arrivée du Louvre à Lens et à l'inscription du Bassin minier au Patrimoine de l'UNESCO s'ajoute aujourd'hui le projet « Mineurs du monde ». Il consiste à partager avec les bassins miniers du monde entier l'expérience de la reconversion durable d'un territoire »<sup>431</sup>.

Sur le site web d'Euralens, le projet Mdm est introduit par le titre « un projet identitaire universel », ce qui n'est pas sans rappeler la vocation du PMH. Cette formule de présentation la rapproche implicitement des ambitions de la candidature en cours dans le Nord-Pas-de-Calais, tandis que les documents de cette candidature présente littéralement Euralens comme partenaire « annexe » de la patrimonialisation du BM. Dans les faits, les programmes s'entrelacent franchement. Nous le voyons dans les comptes rendus des rencontres qui ont ponctuées la candidature UNESCO. En introduction de la rencontre BMU en octobre 2011<sup>432</sup>, Jean-Pierre Kucheida, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et maire de Liévin, parle de sa position tenace et partagée par d'autres maires de la communauté d'agglomération sur l'importance de garder les traces de l'ancien temps matérialisées par les chevalements qui fondent l'identité du bassin minier. L'investissement de ce Président-Maire est tel qu'il va même confondre son identité civile et son rôle de maire en disant : « le n°3 bis, on me l'a donné » quand c'est la mairie qui en devient propriétaire. Jean-Pierre Kucheida prône le rassemblement et associe pour et dans le triomphe de la communauté Lens-Liévin la patrimonialisation UNESCO à l'arrivée du Louvre, et au projet Mdm<sup>433</sup>. Ainsi, devant cette configuration de programmes éclatés en plusieurs organisations visant des requalifications mélioratives du même territoire, nous pouvons dire que « Mineurs du Monde » se voudrait la

---

<sup>430</sup> Sur son site web, auto-définit comme un « forum d'acteurs issus du Bassin minier du Pas-de-Calais », et un « incubateur de projets et de laboratoire de la métropolisation », Euralens a été officiellement créé le 30 janvier 2009 sous forme associative.

<sup>431</sup> Site web Euralens, « *Projet Mineurs du Monde* », URL : <https://www.euralens.org/old-pages/grands-projets/mineurs-du-monde.html>

<sup>432</sup> Actes des rencontres bassin minier uni, 17 et 18 octobre 2011

<sup>433</sup> Notons que la première conférence internationale « Mineurs du monde » s'est déroulée au Louvre-Lens en tant qu'un des événements phare d'ouverture du musée.

version régionale de la valorisation mondiale du Bassin minier. Ces deux programmes, international pour l'un et régional pour l'autre, mettent en lumière les actions menées et à venir autour de la notion de résilience. En revanche, les thématiques de « La reconversion des mines », des « Visages du syndicalisme », des « formes du pays noir » ou encore des « villes-mines paternalistes » sont développées différemment. Elles le sont sous forme de paragraphes rédigés, de photos d'archive et de cartes pour le Bassin minier PMH, et proposées en vidéos pour Mineurs du monde<sup>434</sup>.

*L'émulation patrimoniale, et la revendication de reconnaissance du reste de l'héritage.*

Cette inscription au PMH a motivé une autre écriture de l'héritage culturel du Nord : celle pour la reconnaissance du patrimoine textile. En réaction à l'inscription du Bassin minier, non sans rappeler le nom de l'association qui a porté la candidature du Bassin minier, un collectif roubaisien signe sa date de naissance par le manifeste d'Amédée<sup>435</sup> et se nomme Collectif Textile Uni (CTU) avec pour objectif affiché l'inscription à l'UNESCO. Pour les membres de ce collectif, la reconnaissance du patrimoine minier est incomplète car elle n'inclut pas, en tout cas ne valorise pas assez, l'autre versant de l'industrie du Nord de l'époque. Pour eux le patrimoine minier du Nord ne s'arrête pas aux corons, et notamment parce que les femmes des mineurs en sortaient pour aller travailler dans d'autres villes que celles reconnues et valorisées en 2012 en faisant le trajet vers Roubaix et Tourcoing et faire fonctionner les « milles cheminées » de l'industrie textile.

*Le bassin minier a été inscrit en juillet 2012 en tant que paysage culturel évolutif.*

D'abord proposé en tant que bien « en série de 109 monuments, ensembles et sites » en rapport à l'article premier de la Convention, le Bassin minier devient « aux termes des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (janvier 2008), (...) paysage culturel, dans la catégorie paysage essentiellement évolutif et la sous-catégorie paysage vivant »<sup>436</sup>.

Outre la modification de la catégorie d'inscription, l'écriture du bassin minier par les porteurs a subi d'autres modifications. Durant la campagne de candidature, les terrils du Bassin minier ont fait l'objet de rapprochements comparatifs incessants avec divers biens de même forme physique tels que les volcans ou les pyramides, comme nous le voyons par exemple sur la

<sup>434</sup> Site web Mineurs du monde, URL : <https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/accueil>

<sup>435</sup> Annexe 21 : Extrait du Manifeste d'Amédée

<sup>436</sup> Rapport de l'ICOMOS, document d'expertise du Bassin minier remis au comité 2012

carte postale trouvée dans un office du tourisme du Nord<sup>437</sup>, et par le slogan justifiant la valeur du site « nous avons nos pyramides ».

Jean-François Caron tient à cette comparaison entre les terrils et les pyramides. Et même après l'inscription, pendant la campagne des élections municipales de 2013 où il brigua un nouveau mandat, le candidat reçoit chez lui un journaliste visitant « l'intimité des maires ». En parlant de « son » terril, le plus haut d'Europe avec ses 146,50 mètres, Caron précis : « exactement la taille de la pyramide de Khéops »<sup>438</sup>.

Nous voyons ici une opération de réécriture du patrimoine dans la sélection des représentations du patrimoine par les instances décisionnaires, car nous n'avons jamais vu relayées ces comparaisons faites par les porteurs, ni par l'État-partie, ni par le Comité du patrimoine mondial.

Dans ces présentations métaphoriques patrimoniales du Bassin minier par les porteurs aux citoyens, nous repérons quelques « arrangements » avec l'intégrité du bien dans sa représentation et une défiance à l'égard des études comparatives à inclure dans son dossier de candidature, lesquelles ne concernent non pas des volcans ou des pyramides mais d'autres patrimoines miniers. Ceux inscrits avant le Bassin minier sont par exemple le « Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon » au Royaume-Uni, inscrit en 2006, ou le « Complexe industriel de la mine de charbon de Zollverein » à Essen, inscrit en 2001.

Mais la concurrence est minée. La reconnaissance d'un des biens miniers dans le monde déclenche une mise en concurrence entre eux, et enclenche une démarche de valorisation patrimoniale non plus menée surtout par la démonstration de son caractère spécifiquement précieux pour l'humanité, mais par la dépréciation de « l'autre », jugé, voire condamné, comme moins valable. Nous le voyons dans l'extrait ci-dessous lequel confronte la France à la Ruhr où se situerait « contrairement » à la France une « véritable culture industrielle ».

---

<sup>437</sup> Annexe 22 : carte postale

<sup>438</sup> LE COZ, Armel, « Une nuit chez le Monsieur le Maire », *Le Parisien*, Archives, 4 décembre 2013, URL : <http://www.leparisien.fr/archives/une-nuit-chez-monsieur-le-maire-04-12-2013-3374877.php>

« Contrairement à ce qui se passe en France, il existe dans la Ruhr une véritable «culture industrielle» ; ici on ne cherche pas à effacer les traces de l'industrie lourde, mais l'on cherche à les valoriser. Bien qu'il y ait aussi eu de nombreuses démolitions, un grand nombre de sites miniers ont été préservés, reconvertis et ouverts au public. Les autorités ont fait le choix de conserver à chaque fois que c'était possible un site minier représentatif d'une technique particulière, d'une époque ou d'une architecture. C'est ainsi que, fier de son passé, la région de la Ruhr est devenue en 2010 la capitale européenne de la culture. La Route de la Culture Industrielle (Route der Industriekultur) inaugurée en 1999 fait une boucle de 400 kilomètres et permet de découvrir plus d'une cinquantaine de sites exceptionnels issus des 150 ans d'histoire industrielle de la région »<sup>439</sup>.

## **II. La patrimonialisation des « Climats du Vignoble de Bourgogne »**

### **II.1. L'écriture du processus**

L'idée de la patrimonialisation des « Climats » a germé dans le même temps, et dans les mêmes conditions, mais pas pour les mêmes raisons que celle du « Bassin minier ». C'est en 2002 qu'un maire fraîchement élu, François Rebsamen échange avec d'autres politiciens locaux sur la qualité des vins de sa région d'après lui toute aussi remarquable que celle des vins du Rhin, qui eux viennent d'être inscrits à l'UNESCO. Rebsamen décide alors d'enclencher le projet de candidature. Celle-ci va durer treize ans. Elle est marquée, en fin de course, par la controverse entre les porteurs et les experts à propos de la qualification du bien en « site » ou en « paysage » culturel sans que le dossier final jugé comme représentatif ne laisse apparaître le débat et les arguments progressifs des deux parties.

---

<sup>439</sup> Site personnel sur le patrimoine minier, « *Allemagne : le bassin houiller de la Ruhr* », article du 05/11/2016, dernière vérification le 01/09/2019, URL : [http://www.patrimoine-minier.fr/allemande\\_ruhr/](http://www.patrimoine-minier.fr/allemande_ruhr/)

## II.2. L'écriture de l'organisation.

L'Association pour l'inscription des Climats a été créée en 2007. C'est surtout avec Charlotte L'Hermitte, assistante gestion de projets culturels au sein de l'Association pour les Climats, que nous avons échangé.

L' « Association pour la candidature des Climats de Bourgogne » a été créée comme son nom l'indique pour porter la candidature UNESCO. Avec elle, les plus récurrents acteurs politiques locaux ont été : le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Côte-d'Or, la Ville de Dijon (mairie) et la Ville de Beaune (mairie). De la sphère économique, l'association pour les Climats a surtout travaillé avec le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) et son président emblématique Aubert de Villaine, ce « héraut très discret des « climats » de Bourgogne »<sup>440</sup>, viticulteur, producteur de l'un des vins les plus chers du monde dénommé « la Romanée-Conti ». Les ventes aux enchères pour ses flacons peuvent se chiffrer à plusieurs dizaines de milliers d'euro. Ce président est héritier de l'une des deux familles du domaine de la Romanée-Conti et son vin prend à travers sa personne une dimension mondiale. Originaire de Bourgogne, et enraciné aujourd'hui dans sa région, c'est pourtant lors d'un voyage aux États-Unis qu'Aubert de Villaine s'était pris de passion pour le vin. Il présente désormais sa « viticulture de terroir natale » comme un modèle pour les pays qui veulent se perfectionner dans ce secteur, comme la Californie ou la Nouvelle Zélande<sup>441</sup>. Son « rêve » de voir les Climats inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO a une grande part dans la réalisation du projet. Il est devenu Président d'honneur de l'association pour la candidature des Climats de Bourgogne. La directrice de l'association, Krystel Lepresle, le décrit comme « quelqu'un qui trace un chemin et qui sait fédérer ». Laure Ménétrier, responsable des musées de la ville de Beaune, avec qui nous avons échangé notamment en marge du congrès TICCIH, lorsque nous étions revenues lors de cet échange sur les personnes phares de la candidature, citait d'autres noms, puis, à notre remarque sur son absence de citation d'Aubert de Villaine, répondit (avec une pointe de tendresse et un grand respect palpables): « ah oui Aubert c'est tellement évident, oui Monsieur de Villaine oui bien sûr » comme si le personnage était lui-même un élément du patrimoine, qu'il n'y avait presque plus besoin de le citer comme un des acteurs qui avait œuvré pour la candidature puisqu'il était la

---

<sup>440</sup> Le figaro, « Aubert de Villaine, le héraut très discret des « climats » de Bourgogne », *Le Figaro vin*, publié le 08/01/16.

<sup>441</sup> C'est la viticulture du Brésil toutefois qui sera souvent citée en comparaison de celle de la France lors des séminaires.



candidature, un peu comme une étiquette sur une bouteille de grand cru : indispensable à son identification, mais dont la présence est tellement évidente et visible qu'on l'assimile à la dégustation sans en faire le commentaire de la découverte.

Le cas d'Aubert de Villaine confirme nos observations du phénomène de la « multiplication des casquettes » des acteurs de la patrimonialisation UNESCO. En effet en plus de ses responsabilités statutaires au BIVB et à l'Association pour les Climats, il était maire de Bouzeron<sup>442</sup> de 2001 à 2008 et occupe le poste de vice-président de l'Académie du vin de France<sup>443</sup>. Il a été en outre sacré « homme de l'année » 2016 par la « *Revue du Vin de France* » pour avoir fait inscrire les Climats de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO, et le titre du « *Decanter Man of the year* » lui avait déjà été décerné en 2010 par la revue d'œnologie britannique « *Decanter* »<sup>444</sup>.

Nous confirmons aussi notre hypothèse d'une écriture de la patrimonialisation en transparence de celle mise en exergue par le dispositif par, et dans, la possibilité de retracer autour de notre héros bourguignon un réseau de personnes qui officiaient dans la candidature mais avec lesquelles les liens étaient tissés, ou l'avaient été, en parallèle dans un autre cadre. En effet, au moment de la candidature c'est au sein de l'Académie du vin de France qu'Aubert de Villaine côtoie Jean-Robert Pitte, son président à partir de novembre 2010<sup>445</sup> et président d'honneur du festival « Livre en vigne » lancé en 2008, soit un an après -et donc dans l'élan de- l'annonce de la candidature des Climats à l'UNESCO. Jean Robert Pitte est aussi à ce moment président de la mission française du patrimoine et des cultures alimentaires, ce qui mériterait peut-être d'établir une coïncidence entre l'élection de Dijon comme ville d'accueil de la cité de la gastronomie qui prenait forme et la candidature bourguignonne au PMH. À l'Académie du vin de France, nous retrouvons aussi en tant que membre d'honneur Bernard Pivot qui a investi le rôle de parrain, ou de mascotte comme nous l'avons dit, du groupe de soutien de la candidature des Climats.

Nous pouvons aussi mettre en lien le festival « Livre en vigne » et la candidature des Climats par leur partenaire commun : le BIVB. Nous profitons ici de la mention du lieu de son déroulement en 2015 au château du clos de Vougeot pour confirmer que le PMH, duquel le château fait désormais parti, n'est pas l'écriture d'une reconnaissance inédite puisqu'il est classé monument historique depuis 1949.

---

<sup>442</sup>Village en Saône et Loire dans lequel il a créé un domaine en 1973 avec sa femme, qui a obtenu une AOC

<sup>443</sup> fondée en 1933

<sup>444</sup> « *Decanter* » est une revue britannique présentée sur wikipédia comme l'« *un des magazines professionnels de vin les plus célèbres et influents du monde* ».

<sup>445</sup> Jean-Robert Pitte a été président de novembre 2010 jusqu'en 2016

Pour illustrer notre idée du tissage référentiel<sup>446</sup> entre les événements non exprimés dans les dossiers patrimoniaux mais apparaissant durant les candidatures, nous notons l'installation de la chaire UNESCO de la vigne et du vin en 2007 à l'université de Bourgogne, année de l'annonce du projet de labellisation internationale des Climats. Les chaires contribuent à « agrandir » l'organisation par la multiplication des contacts qu'elles facilitent, et par leur diversification.

« À ce titre, la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin » est adossée à un réseau international de partenaires du monde académique, du monde professionnel vitivinicole et des entreprises, du monde culturel, du monde institutionnel.

Actuellement, ce réseau concerne plusieurs dizaines de pays « d'anciens » ou de « nouveaux vignobles de tous les continents et les demandes d'intégration se multiplient »<sup>447</sup>.

Aussi, nous remarquons une effervescence des travaux scientifiques autour de la question des paysages viticoles telle que l'étude thématique de l'ICOMOS parue en 2005 intitulée : « *Les paysages culturels viticoles dans le cadre de la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO* »<sup>448</sup>. Nous retrouvons pour cette thématique des paysages viti-vinicoles, la mise en lien des institutions mondiales et des institutions européennes par, et autour de, la figure des experts. En effet, Michèle Prats, expert à l'ICOMOS, a présenté « *Les Paysages culturels viticoles : une quête d'excellence* »<sup>449</sup> à l'assemblée des régions européennes viticoles (AREV). Ainsi, depuis une scène européenne ce sont la patrimonialisation internationale et mondiale et la patrimonialisation nationale et régionale que l'Europe donne à voir. De cette communication émerge un effet de caméra subjective. Elle provoque un regard sur ce qui constitue l'Europe depuis son intérieur vers ce qui se passe avec, et par, les acteurs extérieurs tout en considérant les événements remarquables comme lui étant constitutives :

---

<sup>446</sup> Nous entendons par « tissage référentiel » la liaison d'éléments qui s'invoquent les uns les autres

<sup>447</sup> Site web de l'université de Bourgogne, URL <https://chaireUNESCO-vinetculture.u-bourgogne.fr/reseau/charte-chaire.html>

<sup>448</sup> ICOMOS, « Les paysages culturels viticoles dans le cadre de la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO », *Etude thématique*, juillet 2015, 175 pages.

<sup>449</sup> AREV, « Les paysages culturels viticoles: une quête d'excellence », par Michèle Prats, séance plénière, Chouilly, 17 avril 2015, URL : <http://www.arev.org/fr/actualites/les-paysages-culturels-viticoles-une-quete-d%E2%80%99excellence-presentation-mme-michele-prats-se>

« Aujourd’hui, les porteurs des nouvelles candidatures au Patrimoine mondial, en France, la Bourgogne et le Champagne, en Espagne la Rioja, l’ont bien compris, comme l’avait fait Lavaux avant eux, et se sont engagés, dès le démarrage de leur dossier, qui prend une dizaine d’année, dans cette sensibilisation et ce dialogue constructif avec la population et les élus, gage de pérennisation des protections mises en place et d’une constante recherche de qualité »<sup>450</sup>.

Nous voyons dans ce que nous avons appelé « effet de caméra subjective » un rapprochement possible avec la proposition de Peirce concernant l’impossible monologue du « moi » coupé de l’extérieur. En effet, « Peirce a montré que le moi n’est pas du tout le lieu d’un monologue privilégié à partir duquel s’effectuerait le rapport au monde extérieur. Le moi se constitue comme un dialogue avec celui-ci » (Tiercelin, 2013), et nous voyons dans l’expression de l’Europe patrimonialisatrice et patrimonialisante sa constitution empreinte d’un hors-elle-même.

Dans cette candidature des Climats, le soutien de la recherche universitaire a été très important. L’université de Bourgogne et la maison des sciences de l’homme (MSH) de Dijon ont contribué à rendre visible les problématiques liées au domaine viti-vinicole durant les années de candidature, et continuent à le faire sans toutefois associer inmanquablement désormais les Climats à l’UNESCO comme nous le voyons dans le titre annoncé de la communication de Jean-Pierre Garcia ci-après, laquelle a été programmé après la reconnaissance mondiale :

---

<sup>450</sup> « Les paysages culturels : une quête d’excellence », AREV, 2015

**VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016 | 15H30 / 16H45**  
Amphithéâtre de la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon

# Table ronde Vigne & Vin

## LES CHERCHEURS EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES AU CŒUR DE L'INNOVATION

**LE VIN À L'HÔPITAL**  
EXPÉRIMENTATION D'UN BAR À VIN  
COMME OUTIL THÉRAPEUTIQUE

- **Clémentine HUGOL-GENTIAL**, Maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication – laboratoire CIMEOS – Université Bourgogne Franche-Comté
- **Jean-Jacques BOUTAUD**, Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication – laboratoire CIMEOS – Université Bourgogne Franche-Comté
- **Régis GOUGEON**, Professeur en physico-chimie à l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin, UMR PAM, Université Bourgogne Franche-Comté
- **Jean-Yves BIZOT**, Président du Pôle Bourgogne Vigne et Vin

**WORDS4WINE**  
UN OUTIL MULTIFONCTIONNEL  
POUR COMMUNIQUER SUR LE VIN

- **Laurent GAUTIER**, Professeur de Linguistique Appliquée – laboratoire TIL (Centre Interlangues) – Université Bourgogne Franche-Comté
- **Patrick LEROYER**, Professeur de Linguistique Appliquée – laboratoire Center for Lexicography – Université d'Aarhus (Danemark)
- **Christophe DECOGNÉ**, PDG Société EPICURS (Dijon)

**LE VIN ET LE LIEU**  
LES CLIMATS VITICOLES COMME RÉFÉRENCES  
DE QUALITÉ DES VINS EN BOURGOGNE

- **Jean-Pierre GARCIA**, Professeur de Géoarchéologie – laboratoire ARTEHIS – Université Bourgogne Franche-Comté
- **Thomas LABBÉ** et **Guillaume GRILLON**, docteurs en histoire – laboratoire ARTEHIS – Université Bourgogne Franche-Comté
- **Dominique LAMBRY**, Responsable Formation du BIVB (Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne)

**POUR SUIVRE LA SOIRÉE  
AVEC LA NUIT DES CHERCHEURS  
DÈS 17H**

Figure 16: Affiche dans l'agenda du site web de la MSH de Dijon

Plusieurs conférences ont été programmées à la MSH, telles que celles en rapport au programme intitulé : « *Bourgogne (s) Viticole(s) : quelle histoire et quel avenir ? Les approches économiques des dynamiques face aux enjeux du développement durable* », ou celles du cycle de conférences publiques « *Territoires et cultures de la vigne et du vin* » avec par exemple : « *La construction du territoire viticole champenois. Quelques éléments d'une approche géographique, historique et juridique* »<sup>451</sup>. Nous voyons parfois, dans la tenue de ces conférences, un rapprochement symbolique, évoquant un rétrécissement de l'espace géographique devant advenir par la patrimonialisation mondiale, par la convocation énonciative et discursive d'autres candidats. Ici, l'ex-candidat « les Climats » le fait avec celui qui avait été le postulant national simultanément de la Bourgogne : les Maisons de Champagne.

<sup>451</sup> Conférence libre et gratuite programmée le 15 juin 2016

Les Climats de Bourgogne font partis du réseau européen ViTour, mais ils l'ont intégré avant leur inscription au PMH d'après Charlotte L'Hermitte, et donc contrairement à ce que nous avons pu lire sur internet.

« Depuis son entrée sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le site des Climats du vignoble de Bourgogne a aussi intégré le réseau VITOUR qui réunit les 14 vignobles européens inscrits sur la prestigieuse liste. Dans ce cadre, des rencontres dégustations et conférences se sont déroulées les 21 et 22 octobre derniers à Beaune afin de faire découvrir aux professionnels du vin et du tourisme, mais également au grand public, l'existence de ce réseau d'excellence, auquel appartient désormais la Bourgogne »<sup>452</sup>.

En 2013, Angers accueille la conférence européenne de l'œnotourisme notamment pour la restitution du projet de coopération européenne appelé « création d'un réseau européen de territoires » dans lequel est inclus la Bourgogne. Il est difficile de dire si cette conférence était un encouragement, un soutien à l'inscription des Climats à l'UNESCO durant la période de son examen final de candidature, une « prémonition », ou une manœuvre de réappropriation du territoire, mais le fait est qu'en Bourgogne viticole les associations nationales et européennes et les institutions européenne et internationales sont mêlées, et que le patrimoine de cette région devenu mondial s'est écrit aussi en marge de la candidature à l'UNESCO. Aux dires de Charlotte L'Hermitte, la Bourgogne candidate à la reconnaissance de ses « Climats » faisait déjà partie intégrante de l'Association des Biens du Patrimoine Mondial avant leur inscription ; et elle prenait effectivement part à la journée technique de l'ABFPM du 6 janvier 2014, donc avant son inscription, aux côtés des représentants du Bassin minier et de ceux de la Mission Val de Loire.

---

<sup>452</sup> Site Web Vivre en Côte-d'Or, « ViTour un réseau d'excellence du patrimoine mondial de l'UNESCO », *echosdescommunes.com* le site, 26 octobre 2016, URL : [https://www.echodescommunes.fr/actualite\\_1709\\_vitour-un-reseau-d-excellence-du-patrimoine-mondial-de-l-UNESCO.html](https://www.echodescommunes.fr/actualite_1709_vitour-un-reseau-d-excellence-du-patrimoine-mondial-de-l-UNESCO.html)

### II.3. L'écriture du territoire patrimonial.

La candidature des Climats au patrimoine mondial aura inspiré et éssaimé en de nombreux point du territoire local, régional et national. D'abord, la ville et les ambitions communales. En 2014, le magazine municipal consacre un dossier à Dijon<sup>453</sup> présentée comme « pilier de la candidature », et titre : « Dijon retenue pour être l'une des 4 villes fondatrices de la cité de la gastronomie »<sup>454</sup>.

Et en résulte un sentiment accru de fierté : « Lorsqu'un pays signe la Convention et voit certains de ses biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, il en résulte un prestige supplémentaire »<sup>455</sup>. En effet, Jean-Pierre Gillot, vice-président de l'Association pour les Climats parle du bénéfice de l'inscription<sup>456</sup> comme d'un regain patriotique pour les habitants « qui pourraient être fiers de cette reconnaissance au niveau mondial », et d'une réappropriation valorisante de la ville et des territoires. Cette fierté est à lire aussi dans la valorisation de la conduite du projet, arguant que ses porteurs ont été « les premiers à avoir mis en place les grandes lignes de la gestion avant même une inscription », ce qui est exagéré puisqu'à la date de la reconnaissance des Climats de Bourgogne par l'UNESCO, le plan de gestion du patrimoine est un élément déterminant à l'inscription depuis plusieurs années<sup>457</sup>. Au demeurant, cette mise à l'honneur du plan de gestion patrimonial pourrait être nuancée, sachant que la responsable de l'association était mobilisée sur sa rédaction jusqu'au dernier moment<sup>458</sup>.

La candidature modifie aussi la représentation du territoire, jusque dans son échelle. Ainsi, la Vosne-Romanée, domaine de la côte de Nuit en Bourgogne situé sur une commune d'à peine cinq cents habitants, devient-il le « centre du monde »<sup>459</sup>. Tandis que dans cette commune, le

---

<sup>453</sup> Octobre 2014, n°272,

<sup>454</sup> Les trois autres sont : Tours, Lyon, et Rungis-Paris

<sup>455</sup> <http://whc.UNESCO.org/fr/faq/>, dernière visite le 20/01/15

<sup>456</sup> Deux questions à Jean-Pierre Gillot par le magazine de la ville de Dijon, « *Un fort impact pour l'économie et pour la cohésion du territoire* », octobre 2014, page 23

<sup>457</sup> Celui du BM a été reconnu comme clair et solide

<sup>458</sup> Charlotte L'Hermitte nous a dit que madame Lepresle n'était pas disponible pour un entretien téléphonique, étant investie quasi-exclusivement à la rédaction du plan de gestion encore insatisfaisant quelques mois avant le passage au comité.

<sup>459</sup> LAPAQUE, Sébastien, « Dégustation du Romanée-Conti 2014 : le chant des vignes », *Lefigaro.fr*, publié le 09/11/2015, URL : <http://www.lefigaro.fr/culture/2015/11/09/03004-20151109ARTFIG00192-degustation-du-romanee-conti-millesime-2014-le-chant-des-vignes.php>

recensement enregistre une diminution sensible de sa population de 31,43% depuis 1999<sup>460</sup>, la candidature UNESCO a pour effet d'« invisibiliser » cette donnée démographique.

Mais les superlatifs et les images flatteuses sont de mise dans toute candidature UNESCO. Dans celle des Climats, le patrimoine mondial s'est fait constellation<sup>461</sup> et le vignoble bourguignon s'est imposé autrement, par voie d'affichages et à grand renfort de cartes postales, sur son territoire.

Même les fêtes traditionnelles locales ont fait écho et place à cette entreprise de patrimonialisation. La « Saint-Vincent tournante », une tradition bourguignonne de fête des vins qui date de 1934. En 2012, s'est ainsi déroulée pour la première fois « à Dijon afin de promouvoir la candidature à l'UNESCO des climats de Bourgogne »<sup>462</sup>.

En ce qui concerne le territoire, nous concluons à une démarche de rapprochement des régions de France motivée par la patrimonialisation mondiale, d'autant que l'annonce de cette édition 2012 de la Sainte-Vincent Tournante marquait aussi l'inauguration de la nouvelle ligne TGV entre Mulhouse, ville française située dans la région Grand-Est, et le « centre-ville de la capitale des Ducs de Bourgogne », Dijon, sise en région Bourgogne Franche-Comté.

#### II.4. L'écriture du patrimoine

En début 2013, au début de la recherche, le candidat de Bourgogne était nommé sur la liste indicative : « le vignoble des côtes de Nuit et de Beaune ». L'article wikipédia d'alors sur le « Vignoble de la côte de nuit » ne mentionnait pas sa qualification de, ou en, « Climat » qui est pourtant le qualificatif pour, et par, lequel ce vignoble a été inscrit au PMH. La liste indicative indiquait pour le bien de Bourgogne le critère d'inscription III en catégorie mixte, et pour le vignoble Champenois<sup>463</sup> les critères I et IV pour la catégorie culturelle. Sa reconnaissance en PMH a retenu les critères III, et fait apparaître le critère V<sup>464</sup>.

---

<sup>460</sup> Site internet « *Les communes.com* », dernière vérification le 30/08/2019, URL : <https://www.lescommunes.com/commune-vosne-romanee-21714.fr.html>

<sup>461</sup> Annexe 23 : Représentation de quelques PMH en constellations

<sup>462</sup> Micro'net le Blog !, « *La Bourgogne, plus proche que jamais* », posté le 03 février 2012, dernière vérification le 14/03/2017, URL : <https://nettoyerpcecran.wordpress.com/tag/les-climats-de-bourgogne/>

<sup>463</sup> Inscrit sur la liste représentative depuis le 01/02/2002

<sup>464</sup> Annexe 24 : Critères d'inscription des Climats (III et IV)

« Critère III : « apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue »

Critère V : « être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible »<sup>465</sup>.

Nos échanges avec les porteurs des Climats ont permis de confirmer une réécriture du bien pour l'inscription à l'UNESCO. L'association avait en fait récupéré l'existence du bien sans « propriétaire » sur la liste indicative. La qualification de « Climats » a émergé des études qu'ils ont entrepris sur l'histoire de l'exploitation viti-vinicole propre à la Bourgogne et qui lui aurait donné son caractère unique. Durant la candidature, les Bourguignons redécouvrent leur territoire avec l'apparition de la dénomination des parcelles de vigne en « climats ». Cette redécouverte est immédiatement transmise aux plus jeunes générations par le biais de l'école primaire pour laquelle des livrets pédagogiques sont édités et fournis aux professeurs des écoles. Dans ces cahiers scolaires, nous voyons des innovations concernant les activités d'apprentissage dont l'un des objectifs est de sensibiliser au monde viticole, et bien entendu au « Climats » de Bourgogne. Ainsi, un jeu de réflexion stratégique a pour but d'éliminer les semeurs de mildiou (champignon nocif pour la vigne), ou encore un jeu de *memory* comprend une paire de cartes appelée « les climats ». Pour les porteurs, la définition et l'appropriation par les habitants de ce que signifie « Climat » doivent être co-construites de manière synchrone et avant même l'inscription au PMH tant la valeur du bien est évidente. Pour le co-gérant du domaine de la Romanée-Conti : « Cela fait aussi partie de l'immatériel des climats, on est incapable d'expliquer complètement pourquoi la Romanée-Conti produit un vin avec un tel goût, différent de celui de ses voisins, et pourquoi cette vigne est capable d'année en année de produire un grand vin ». Il apparaît que l'opérativité de la « magie » autour des Climats se fait par son énonciation même, car ce qui permet d'apprécier les caractéristiques des vins de ce patrimoine mondial sont moins métaphysiques qu'explicables. Dans le dossier, les caractéristiques des climats sont physiques, descriptibles et visibles.

---

<sup>465</sup> Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, paragraphe 77, 2012, pages 22



« Chacun des « climats » est lié à l'interaction entre divers facteurs biophysiques (géologie, sol, pente, exposition, conditions météorologiques, cépage, etc.) et humains (culture viticole, taille, parcellaire, vinification, etc.) qui fait de cette classification viticole un fait unique dans la grande diversité des vignobles à l'échelle du monde. La mosaïque des Climats constitue avant tout un parcellaire géométrique ancien, dessiné par les limites cadastrales, les clos et les chemins, parfaitement lisible dans le paysage. Mais, loin de se réduire à un paysage viticole, le patrimoine visible s'étend également à l'ensemble des sites urbains, monuments ou éléments structurants ayant participé à l'émergence, au maintien et à l'exploitation des 1247 Climats. »<sup>466</sup>.

Le texte /patrimoine mondial de Bourgogne/ est donc écrit et lisible dans le paysage de l'exploitation agricole et d'alentour. Pourtant dans sa progression vers l'inscription, le candidat Climat s'est trouvé fortement contraint sur la justification du bien en « paysage » et a finalement été inscrit au titre de « site », entendu comme « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature ainsi que les zones qui ont une valeur universelle exceptionnelle »<sup>467</sup>. En 2015, c'est son « binôme » d'inscription le patrimoine de Champagne qui est inscrit au titre de paysage<sup>468</sup>. Tous deux issus du domaine viti-vinicole, leur produit reconnu est différent et ce qui lui est associé également. En Champagne, le produit reconnu est un vin effervescent et il est associé aux maisons prestigieuses de production et de distribution. Dans la catégorie paysage, la luxueuse matérialisation des maisons, coteaux et caves l'emporte. Nous voyons que la catégorie est attribuée à un ensemble de célèbres et riches avenues liées au champagne plutôt qu'au travail de la terre. Ces deux patrimoines semblent montrer un mouvement inverse expliquant la pérennité de leur succès. Pour le vin de Bourgogne ce serait la tradition qui garantit la qualité, pour le champagne ce serait la qualité qui provoque des usages, car dans la marche vers la reconnaissance internationale<sup>469</sup>, le diagnostic posé pour les vins de Bourgogne lors d'un séminaire participatif en mars 2012 lui attribue la force de son « territoire propice au développement durable, équilibré et préservé, des terroirs, une histoire », et un domaine économique soucieux de la qualité des produits dont une des forces est la « compétence très forte (vignerons, négociants, caves coopératives) », tandis que le

<sup>466</sup> Dossier de candidature, page 27

<sup>467</sup> Dossier de candidature, tome 2, paragraphe 3.1.B, page 9

<sup>468</sup> « *La candidature des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne à une inscription sur la liste du Patrimoine mondial est celle d'un paysage culturel évolutif vivant.* », dossier de candidature, tome 1, page 8

<sup>469</sup> Vins de Bourgogne, séminaire développement durable, 27 et 28 mars 2012, animé par Thierry Marneffe. La question conductrice était : « Comment améliorer la performance « développement durable » de la filière viticole de Bourgogne pour être un vignoble de référence au niveau mondial ? »

dossier du patrimoine de Champagne inscrit au PMH indique : « Ce caractère industriel, souvent caché derrière l'image luxueuse véhiculée par les vins de Champagne, est un patrimoine vivant dont l'exploitation est la meilleure garantie de sa préservation (...) depuis son origine associé à la fête, la célébration et à la réconciliation. Fait rare, la récente mais réelle démocratisation du Champagne s'est faite sans altérer sa qualité ni son caractère d'exception »<sup>470</sup>.

Nos échanges avec les porteurs ont révélé aussi que « l'immatériel des climats », s'il ne peut être expliqué « complètement », émerge des arrangements du site, ou, de sa nouvelle organisation. En effet dans le but d'harmoniser visuellement les parcelles individuelles, des éléments matériels en ont été enlevés pour être replacés dans un autre lieu de valorisation. Ainsi, les pancartes des vigneron.s identifiant leur.s domaine.s ne se trouvent plus plantées dans la terre assurant leur fonction première, mais comme projet de collection patrimoniale pour le musée de Beaune. Mais dans le dossier de candidature, toutes les controverses, comme celle qui a traversé l'association des climats à propos de la qualification de leur bien en « site » ou « paysage », ou les actes de patrimonialisation fabriquant l'authenticité et l'intégrité du patrimoine provoquant des désaccords (des vigneron.s) ne sont pas mises en récit. Ainsi, les écritures du patrimoine de Bourgogne inscrivent son /texte/ de manière décalée de la candidature. Et son /texte/ n'est pas clos (sans jeu de mot de rappel du vocabulaire viticole), car le patrimoine des « Climats » est amené à changer de configuration : « La recherche sur les climats est toujours d'actualité. Pour les autres régions viticoles de la Bourgogne, on connaît en effet des indices d'usage du terme climat dans une trame chronologique analogue » (Garcia, Grillon, Labbé, 2017). Les « Climats » ont été inscrits à l'UNESCO en tant que bien cohérent par – et dans – un ensemble d'éléments intentionnellement « mis ensemble ». Mais ces éléments constitutifs valorisés par l'UNESCO, en tant que ceux d'un patrimoine balisé, peuvent l'être indépendamment de la reconnaissance mondiale dans leur « individualité ». Le « produit », entendu comme le patrimoine dans sa version officielle, représenté comme unifié par le lien qu'il symbolise entre les hommes, la terre, leur interaction, et l'activité viticole spécifique du territoire, peut être scindé en d'autres dispositifs et processus de valorisation. Ainsi, l'association confiait une étude en cours pour la reconnaissance de la pierre calcaire<sup>471</sup>.

---

<sup>470</sup> Dossier de candidature, tome 1, page 8

<sup>471</sup> « C'est bien parti » disait l'animatrice de l'après-midi du dernier jour du colloque organisé par les porteurs des Climats

Pour les Climats aussi, la dynamique de l'accumulation des valorisations locales et nationales pour atteindre celle internationale se reproduit dans le sens inverse une fois l'inscription mondiale obtenue. Dès lors que le patrimoine a obtenu sa reconnaissance mondiale, il entraîne une myriade d'autres « parcelles de la culture » à valoriser à plus petites échelles géographiques et institutionnelles. Cet éclatement de la valorisation universelle, effective ou en cours, rejaillit et bénéficie à des individus particuliers. Ainsi, la DRAC proposait un programme de patrimonialisation par habitants, tandis que Le Crédit Lyonnais (LCL) parrainait un concours du « trophée des femmes qui font bouger la région » pour lequel une des candidates avait adopté le slogan : « Soutenez les Climats, votez Pascale Lambert ! ».

### **III. La patrimonialisation : un regard sur la sociabilisation.**

Nous avons eu l'opportunité d'être au plus près des organisations de patrimonialisations lors de deux événements. Ces deux manifestations se sont déroulées sur plusieurs jours et dans des lieux différents à chaque journée. Il s'agissait pour la première du colloque international organisé par l'association pour l'inscription des Climats de Bourgogne à Paris et en Bourgogne (où nous étions participants), et pour la seconde du congrès TICCIH à Calais, Dunkerque, et à Lille en tant que renfort de l'équipe d'organisation. Lors de ce congrès, notre rôle sur place a été loin d'être déterminant pour le bon déroulement du congrès (fléchage, orientation des participants, ravitaillement en eau et autre transport de matériel), mais notre présence constante sur les lieux nous a permis une observation en étant plus ou moins immergés dans ce groupe de communicants et de participants. Cette expérience d'immersion nous a apporté une manière supplémentaire de voir et d'analyser notre sujet de recherche. Nous avons pu entendre des conférences, des débats, et échanger avec certains communicants. « Vivre » ce congrès de l'intérieur nous a permis de renforcer nos analyses par des observations de l'écriture pour la valorisation patrimoniale lors de situation de sociabilisation qu'elle offre.

Dans une entrevue rapide, à la fin d'une session de communication, durant le moment de poser sa sacoche sur un bout de la table de cocktail pour chercher une carte de visite à nous donner, Paul Smith, chercheur formateur pour la Direction générale du patrimoine (Ministère de la culture et de la communication), prononce : « mais, ce n'est pas une reconnaissance, l'UNESCO inscrit ce qui est déjà reconnu ». Et pour nous aider dans notre recherche d'entretiens utiles à la découverte des « secrets de procédure », lesquels sont envisagés par

lui, il nous semble, plus comme des « errements » éventuels dans les ajustements à effectuer et inhérents à la complexité du dispositif et des enjeux multiples que comme une volonté délibérée des acteurs de semer la confusion et le trouble, il nous invite à contacter Isabelle Longuet et Olivier Poisson. Paul Smith nous précise qu'Isabelle Longuet était chargée du suivi de la Convention au niveau national et actuellement<sup>472</sup> responsable de la Convention France-UNESCO. Nous faisons, ici pour notre rédaction, un arrêt un peu plus développé sur la deuxième personne qu'il a citée. Car, même si nous ne l'avons pas contacté, bien à regret au terme de la recherche, cet acteur de la patrimonialisation UNESCO incarne par sa « présence invisible », que nous décrivons ci-après, cet aspect insaisissable à l'œuvre dans les rédactions procédurales de la valorisation.

La connaissance de ce nom nous avait été confirmée comme « vague » par Cédric Ludwikowski, le chargé de mission de l'association Beffrois du Patrimoine Mondial lors de notre entretien. En revanche, Christian Hottin l'a bien identifié en tant que promoteur de la candidature de « Le Corbusier ». Cependant, nos échanges concernant O. Poisson ont été permis dans les deux cas parce que nous-mêmes l'évoquions, et suite à notre incitation à le faire par la question : « et nous avons entendu parler d'Olivier Poisson, est ce que vous le connaissez ? ». Finalement, nous voyons en la personne d'Olivier Poisson, « un vieux de la vieille sur le dossier Le Corbusier »<sup>473</sup>, un cas paradoxal d'action individuelle remarquable par la fréquence des interventions dans le processus et par une présence récurrente dans le dispositif, en ce qu'il fait partie de ses acteurs omniprésents mais pourtant quasi-invisibles. Outre « Le Corbusier », dont l'impression après la conversation avec Christian Hottin nous fait dire que ce patrimoine doit son inscription à l'acharnement d'Olivier Poisson, il a assuré le suivi de la candidature de nombreux autres biens (Provins, Bordeaux, Le Havre, Vauban, Albi, Bassin minier). Olivier Poisson a assisté à toutes les sessions du Comité du Patrimoine mondial comme observateur ou comme membre au sein de la délégation française. Polydiplômé, il a également des rôles importants dans les services et organismes culturelles nationaux, des charges de cours, et publie régulièrement. Aussi, il a occupé le siège de la vice-présidence de l'ICOMOS d'octobre 2008 à février 2009, et de sa section française de 2006 à 2009. Ses participations physiques et ses responsabilités officielles ne sont pas cachées, mais son nom n'apparaît jamais dans les dossiers d'inscription, ni dans les rapports d'expertise.

---

<sup>472</sup> Au moment du congrès

<sup>473</sup> Nous retranscrivons une expression tirée de l'échange téléphonique avec Christian Hottin qui selon nous n'avait rien de dépréciatif, mais qui au contraire soulignait la solide expérience cumulée du personnage dont nous parlions.

Nous tirons toutes ces informations professionnelles le concernant de son C.V en ligne<sup>474</sup>. Nous avouons quelques renoncements à déceler son nom dans les références des rapports du comité tant leur taxinomie nous paraît encore complexe. En effet, dans le rapport du comité du patrimoine mondial de 2012, au traitement de la question de l' « admission des observateurs », la décision 36 COM 2 indique en troisième point :

« 3. Autorise de plus la participation à la 36e session en qualité d'observateur de tous ceux invités par la Directrice générale de l'UNESCO en conformité avec l'Article 8.4 du Règlement intérieur du Comité et tels que mentionnés dans la Section B du document WHC-12/36.COM/2.

La liste des participants est présentée dans le document WHC- 12/36.COM/INF.2. 3A »<sup>475</sup>.

Ainsi, il est possible que le nom d'Olivier Poisson soit mentionné dans ce document « *WHC-12/36.COM/INF.2. 3A* », nous en chercherons confirmation peut-être pour une communication ultérieure à cette thèse. Mais à ce stade de notre recherche, nous pouvons confirmer l'intérêt d'étendre le texte relatif à un phénomène pour mieux le connaître, et notamment par la fréquentation des « lieux » d'écriture sans s'arrêter à la seule analyse documentaire, car si n'avions pas échangé de manière informelle avec un communicant du congrès TICCIH, nous n'aurions peut être jamais eu vent de l'existence de ce Monsieur Poisson pourtant largement investi au sein de la patrimonialisation UNESCO.

Ce bref entretien avec Paul Smith nous a amené aussi à nous intéresser plus avant à un autre aspect de la patrimonialisation, celui de l'inscription sur la liste indicative.

Nous nous faisons la réflexion de n'avoir pas du tout croisé le cas de patrimonialisation dont il nous parlait, ni dans les sujets de communications (durant ce congrès mais dans les autres manifestations recensées non plus), ni dans les thèmes affichés en « une » par l'UNESCO et/ou dans les études thématiques des experts, ni par l'intermédiaire d'un porteur de candidature croisé lors de ces manifestations ou rencontré en entretien. Il s'agissait des conversations et des démarches en cours au sujet de la patrimonialisation de l'aviation française. Cet échange n'a pas été enregistré, mais nous en avons retenu le projet de labelliser l'histoire et les éléments matériels de l'aviation en désignant l'aéroport du Bourget (Paris,

---

<sup>474</sup> e-patrimoines.org, « *formation dans les domaines des patrimoines matériels et immatériels* », site web du ministère de la culture, dernière vérification le 10/09/2019, URL : <https://www.e-patrimoines.org/patrimoine/personne/olivier-poisson/>

<sup>475</sup> Rapport du comité, 2012, page 4

France) comme le lieu identifiable et matérialisé pour/de ce patrimoine. Suite à cette information inédite, nous avons vérifié l'existence effective de tout un dossier étoffé à ce propos sur le site du ministère, et sommes allés consulter à nouveau minutieusement la liste indicative de la France.

Il apparaît que le traitement pour la mise en visibilité des biens sur cette liste change. Les derniers inscrits<sup>476</sup> sont datés de 2017 : « *Nice la ville neuve née du tourisme, ou l'invention de la Riviera* » enregistré le 06/03/2017 ; « *Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne* » enregistré le 21/04/2017 ; « *Les Alpes de la Méditerranée* » enregistré le 31/01/2017. En juillet 2017, ces biens cumulent donc quatre, trois et six mois de visibilité quant au projet d'inscription au patrimoine mondial.

Une lecture de la liste indicative complète<sup>477</sup> permet deux observations qui confortent l'inégalité de traitement en termes de temps de procédure. Cette liste permet de voir des biens engagés dans la procédure depuis plus de vingt ans : « *Cathédrale de Saint-Denis* » ; « *Sites mégalithiques de Carnac* » ; « *Rouen : ensemble urbain à pans de bois, cathédrale, église Saint-Ouen, église Saint-Maclou* » ; « *Les villes bastionnées des Pays-Bas du Nord-Ouest de l'Europe* » ; « *Montagne Ste Victoire et sites Cézaniens* » ; « *Le massif forestier de Fontainebleau* » ; « *Château de Vaux le vicomte* ». Ces derniers sont inscrits depuis 1996.

La différence de traitement du temps de visibilité des projets de patrimonialisation est confirmée par les dates d'enregistrement de projet qui ne correspondent pas à leurs affichages pour la consultation publique. Nous voyons qu'au moins deux biens apparaissent comme enregistrés en 2002. Le premier est l'« *Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales, Meudon* » (01/02/2002), le second « *Hangar Y* » (01/02/2002). Or, ceux-là n'apparaissent pas sur la liste indicative au début de notre recherche en 2012. Ainsi il a fallu trois mois pour que la candidature de Nice soit publique, et treize ans pour celle du Hangar Y. En revanche, nous voyons que le bien « *Les plages du débarquement* », dont nous avons déjà parlé, a été évalué par le Comité dans la foulée de son inscription sur la liste indicative.

C'est donc seulement après avoir eu des indications sur la patrimonialisation UNESCO de manière fortuite, c'est-à-dire après avoir été mis sur cette piste particulière d'élucidation sans que nous l'attendions, que nous pouvons dire que la procédure de reconnaissance est visible par l'inscription du bien sur la liste indicative mais qu'elle n'y est décryptable qu'à partir du moment où le cadre de lecture est élargi au-delà de son seul affichage. Nous confirmons ainsi

---

<sup>476</sup> En juillet 2017

<sup>477</sup> Annexe 25 : Liste des biens sur la liste indicative en juillet 2017

que les éléments justifiant la réussite d'une candidature, entendons son inscription effective sur la liste représentative, sont multiples et pas toujours saisissables par les documents.

Lors des communications programmées à ce colloque, nous avons eu l'occasion de changer de point de vue, ou d'audition plus justement en nous posant en auditeur simplement, sur nos actants de la patrimonialisation mondiale. Nous entendions à cette occasion leur récit d'expérience de patrimonialisation mondiale dans le cadre non conventionnel de l'entretien de recherche, et enrichissions ainsi notre corpus d'analyse.

À propos du Bassin minier, deux acteurs faisant parti de la MBM sont intervenus. Le premier, Gilles Briand, a retracé l'historique de la restructuration du territoire en « chronologisant » son évolution selon les dates des contrats et programmes financiers nationaux et européens, nous n'avons pas noté qu'il relatait la rénovation du Bassin minier selon un calendrier de valorisation internationale. Il a cité par exemple la création de communauté d'agglomération en début des années 2000, les premiers contrats de plan Etat-régions « après-mine » en 2000-2006, et les fonds européens de développement régional (FEDER) qui visent l'« excellence territoriale » en 2006-2013. La seconde, Marie Patou a plus évoqué l'objectif de réparation mémorielle du Bassin minier par le travail de représentation renouvelée mis en route via la patrimonialisation UNESCO, qui passait nécessairement par la déconstruction de lieux communs, entendus comme représentation collective générale, notamment sur le concept de paysage, lequel était évocateur de milieux naturels sauvages et bienfaiteurs opposés aux sites industriels considérés comme souillés. Selon elle, au moment du colloque, l'opposition entre « pays noir » et « pays vert » persistait dans ce qui fonde leurs considérations sémiotiques ordinaires, et cette opposition bridait l'appropriation de l'inscription à l'UNESCO du BM par ses habitants : « nous avons la reconnaissance internationale, mais pas locale », a-t-elle dit alors. Pour l'historienne du BMU, il serait intéressant de relier la vision négative du BM à celle du travail. Elle convoquait une de ses lectures personnelles pour mentionner que la symbolique du travail renvoie en France, fortement ancrée dans les traditions catholiques, au châtement contrairement à d'autres pays profondément traversés par la Réforme protestante comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni où le travail est davantage associé au Salut, ce qui expliquerait peut-être que les traces du passé industriel considérées comme des stigmates soient aussi difficiles à « résilier » en France.

La dernière expérience que nous évoquons de ce colloque est notre observation de l'intervention des membres de l'association du Collectif Textile Uni (CTU). Olivier Le Muzellec et Franck Larère sont intervenus ensemble pour raconter l'événement, marquant selon eux jusqu'à ébranler les consciences, de l'illumination des cheminées à Roubaix et

Tourcoing. Leur convocation des habitants lors de cette intervention, par leur récit et des images vidéo-projetées, visait à mettre l'accent sur l'adhésion des Roubaisiens à leur projet qui n'avait pas encore trouvé l'issue positive qu'ils attendaient du milieu politique. Ils ont expliqué leur travail de sauvegarde à l'usine Cavois-Maheu et tous les refus qu'ils ont essuyés avant d'en faire un lieu d'activité culturelle qui est « devenu merveilleux ». D'après Le Muzellec et Larère, les refus politiques dévoilent un dénigrement de la mémoire ouvrière et une dépréciation architecturale des usines, et ces refus montraient que seul un certain esthétisme comptait dans les mises en valeur et labellisations. Ils citent ainsi la Condition publique (enregistré comme « fabrique culturelle » à Roubaix) qui a bénéficié d'une meilleure publicité, d'une médiatisation plus importante grâce à leur « beauté », contrairement à eux qui ne bénéficient d'aucune aide publique.

Nous l'avons déjà dit : le CTU avait émis le souhait d'entamer une procédure de reconnaissance de l'industrie textile du Nord à l'UNESCO. Leur communication à ce colloque TICCIH nous a montré une fois de plus leur investissement militant teinté de frustration et de colère vis-à-vis de l'empêchement de réalisation de leur projet. Notre voisine de siège dans la salle de cette conférence, Colette Dréan, professionnelle du secteur culturel, trouvait comme nous aussi que leur récit était « caricatural », et si comme elle l'a dit à ce moment nous pensons que : « la liberté de parole associative, c'est bien aussi », nous voyons que les dispositifs de reconnaissance patrimoniaux provoquent des mises en concurrence qui amènent à déprécier le bien qui a été labélisé parce que celui qu'on défend ne l'a pas été.

#### **IV. La patrimonialisation du « Maloya »**

L'analyse de la patrimonialisation d'un bien immatériel nous permet de mettre à l'épreuve notre métaphore de la textualisation en tant que tissage avec encore plus d'acuité. En effet, dans ce cas de reconnaissance, la procédure oblige à considérer qu'il y a « quelque chose » à valoriser même si cette « chose » ne se touche pas. Cet axiome participe à notre démonstration de l'existence impalpable des actes, des liens, et des effets dans les cas de reconnaissance des biens matériels. Dans ce chapitre, notre éclairage sur l'histoire de la Convention de 2003 d'abord, et notre analyse de la patrimonialisation du Maloya ensuite visent à montrer les difficultés de traduire en rendant la ou les nouvelle.s version.s tangible.s sans la/les figer, mais aussi, comme dans les cas de traduction d'un bien en PMH, à montrer



les multitudes des traductions co-existantes qui nous permettraient de confirmer notre hypothèse de la patrimonialisation comme une textualisation.

#### IV.1. La difficulté de définir l'immatériel.

L'émergence du concept de patrimoine immatériel est ramifiée. La genèse de ce critère du patrimoine est multipolaire car elle renferme plusieurs versions. Nous trouvons en effet plusieurs explications à l'origine, entendue comme le point de départ, du principe de la transmission patrimoniale intangible mis en œuvre par la médiation de l'UNESCO. La « paternité » du principe peut être attribuée aux pays asiatiques (notamment au Japon et à la Corée)<sup>478</sup>, mais nous allons nous intéresser aux présentations différentes de sa genèse, c'est à dire à certaines différentes phases de son élaboration, au sein même de l'UNESCO. Nous avons déjà proposé un historique des formulations progressives pour la dénomination du patrimoine culturel immatériel au sein des comités depuis la fondation de l'UNESCO, et nous avons identifié le programme Mémoire du monde (Mdm) comme un des leviers institutionnalisés en faveur de la reconnaissance de la dimension immatérielle constitutive du patrimoine. Mais, entre le démarrage de Mdm en 1992 et la signature de la Convention de 2003, d'autres traces peuvent être considérées comme les prémises du « patrimoine culturel immatériel » (PCI).

Dès le début des années 1990, l'UNESCO affirme plus explicitement sa volonté de bâtir un nouvel axe d'actions, lequel est « promouvoir la diversité culturelle », dont l'émergence et la forte diffusion dans la sphère publique figureront le Patrimoine culturel immatériel. C'est en 1989 que l'UNESCO émet une recommandation visant la protection des cultures traditionnelles. Puis, en 1993, l'expression « patrimoine immatériel » est officialisée lors de la conférence internationale sur les nouvelles perspectives du programme du patrimoine immatériel de l'UNESCO. Toutefois, les avancées vers cette officialisation sont décelables auparavant dans la « *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles* » de 1982. Cet acte déclare que la culture désigne « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs », et qu'elle englobe « [...] outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les

---

<sup>478</sup> « Patrimoine », *Concepts-clés de muséologie*, sous la direction d'André Desvallées et François Mairesse, page 66

croyances ». Le paragraphe 23 présente le patrimoine culturel et en indique des œuvres « surgies de l'âme », tandis que le qualificatif « non matériel » est mentionné à propos de celles qui expriment : « la créativité (de ce peuple) : langue, rites, croyances, lieux et monuments historiques, littérature, œuvres d'art, archives et bibliothèques ». Le vocable « immatériel » circulait à peine, mais déjà, dans les travaux scientifiques. En effet, pour l'anthropologue Jean Benoist, il désignait les éléments en liaison avec son origine<sup>479</sup> qui peuvent être vécus, conservés et transmis.

La « qualité », la « teneur » ou la « constitution », de l'immatérialité du patrimoine ont fait l'objet aussi de différentes discussions pour arriver à une distinction entre ses caractéristiques. Le caractère oral du patrimoine par exemple a été mis en avant à partir de 1997 lors d'une réunion qui s'est tenue à Marrakech à l'initiative d'intellectuels marocains et de l'UNESCO. Cette distinction a fait naître un programme de « Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité »<sup>480</sup>. Pour faire partie des « chefs-d'œuvre », le bien devait être une expression vivante ou menacée, et être l'objet de préservation et de promotion. Ce programme n'existe plus, il a été remplacé par les listes représentatives et de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel. De fait, les éléments qui avaient été proclamés chefs-d'œuvre ont été intégrés aux nouvelles listes. Pour nous, cette intégration -ou autrement dit : cette migration de biens d'une liste à une autre- confirme la superposition des écritures opérante dans ce processus de reconnaissance et de valorisation.

L'écriture organisationnelle du PCI se révèle aussi plurielle en ce qu'elle est faite par, et dans, des strates constitutives. En effet, cette écriture se déploie dans une arborescence d'objectifs et de moyens (documents, personnes et lieux d'accueil) mobilisant l'UNESCO et les autres actants identifiables du processus (états, communautés, structures culturelles, bureaux d'ingénierie). L'écriture organisationnelle du PCI se déploie et se maintient dans les relations avec diverses organisations qu'elle rejoint ou enrôle, pour ne pas dire « absorbe ». Ce tissu relationnel est assez « dense » pour envisager les représenter en une seule écriture, mais les points et les nœuds de son tissage *réellement* présents, c'est-à-dire de natures vérifiables, permettent d'en parler comme d'un /texte/, en tant qu'ensemble solidaire de signification.

L'organe souverain des états parties à la Convention de 2003 est l'Assemblée générale. Comme pour le PMH, l'Assemblée tient des sessions ordinaires tous les deux ans, et

---

<sup>479</sup> Ici nous comprenons « origine » comme « les racines invisibles » qui attachent l'individu dans des relations filiales et/ou familiales, et/ou le lient intimement et activement à son environnement

<sup>480</sup> « Les mystères d'Elche » par exemple font partis des premières proclamations de ce programme en 2001

extraordinaires à la demande notamment du Comité. Ce dernier a été créé par le texte de la Convention, il est institué par l'article 5 comme nous le voyons ci-après :

### **Article 5 : Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**

1. Il est institué auprès de l'UNESCO un Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ci-après dénommé "le Comité". Il est composé de représentants de 18 Etats parties, élus par les Etats parties réunis en Assemblée générale dès que la présente Convention entrera en vigueur conformément à l'article 34.

2. Le nombre des Etats membres du Comité sera porté à 24 dès lors que le nombre d'Etats parties à la Convention atteindra 50.

Figure 17: Image de la « *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* »

Le Comité a la fonction, entre autres, comme stipulé à l'article 7 de la Convention, d'encourager et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des inscriptions sur les listes et des propositions mentionnées aux articles 16, 17 et 18. Nous voyons avec cet article 7 un texte qui en appelle à d'autres textes, pris au sens de rédaction.s. Le renvoi aux articles, d'où la textualisation rédactionnelle, est ici explicite. Ces articles 16 et 17 indiquent, synthétiquement, que le comité a la responsabilité des inscriptions sur les listes du PCI. L'article 18 confirme aussi notre proposition d'une écriture « éclatée » faisant ce processus de valorisation, car il précise que c'est : « Sur la base des propositions présentées par les Etats parties, et conformément aux critères qu'il définit » que la validation du Comité pour l'inscription aura lieu ou non. Ainsi, l'État partie aura dû écrire une proposition, c'est-à-dire rédiger un dossier, et s'organiser pour cela. Nous voyons donc la textualisation patrimoniale telle que nous l'avons postulée, constituée de manière insécable de rédactions et d'acteurs, d'autant de documents que d'organisations.

En France, c'est le Département de la recherche et de la politique scientifique au sein de la direction générale des patrimoines qui est chargé de coordonner la mise en œuvre de la Convention. Il opère sur le territoire en collaboration avec le Centre français du patrimoine culturel immatériel (CFPCI). Selon nous, une écriture stratifiée s'affiche aussi dans la désignation du CFPCI comme gestionnaire des candidatures françaises. Cette désignation, par le ministère de la Culture, transforme en effet une structure préexistante à ce nouveau rôle puisqu'il s'agissait en l'occurrence du centre de documentation<sup>481</sup> de la Maison de la Culture

<sup>481</sup> Statutairement établi en novembre 2010, le centre de documentation devient le CFPCI en 2011

du monde (MCM)<sup>482</sup>. Cette ancienne antenne de la MCM a été désigné : « organisme compétent pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur le territoire national », et ce, en application de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée par l'UNESCO en 2003 et ratifiée par la France en 2006. Aussi, une écriture stratifiée se confirme également en regard des différentes échelles de rayonnement que le CFPCI doit assurer car, pour honorer ses responsabilités dans le processus UNESCO (inventaires, promotion des patrimoines, formation et soutien aux communautés pour la préservation de leur bien), le CFPCI agit en déployant un éventail large de propositions (colloques, conférences, expositions, ateliers, forums, sensibilisation, expertise et conseil) sur le territoire national et en direction de l'international, mais aussi en rapport à l'Europe. En effet, dans un entretien pour la revue « *In Situ* »<sup>483</sup>, la directrice du centre Séverine Cachat<sup>484</sup> relatait que l'ethnopôle avait mis en place depuis 2012 la tenue d'un colloque annuel international : « sur un thème transversal intéressant le PCI, plus particulièrement à l'échelle européenne » (Cachat, 2019). Nous déduisons donc avec cette mention « plus particulièrement » que les organes administratifs dédiés au PCI en France privilégient le fonctionnement en partenariat étroit avec leurs homologues européens pour ce programme international et non gouvernemental, et que l'organisation de tous ces organismes se confond. Avant d'enchaîner notre développement sur un patrimoine particulier, notons, pour illustrer l'« effet cascade » de la valorisation, que cet actant dont la mission est de diriger et de soutenir les candidats à la sauvegarde et la reconnaissance de leur bien est lui-même valorisé pour ses actions de valorisation. En effet, le CFPCI a été labellisé en 2016 ethnopôle « pôle national de recherche et de ressources en ethnologie »<sup>485</sup>. En outre, l'action de la Maison des Cultures du Monde a été récompensée à plusieurs reprises<sup>486</sup>. Ses derniers prix reçus sont ceux de la Fondation culturelle franco-taïwanaise en 2003 et en 2011 pour son action de promotion et de diffusion des cultures de Taïwan.

---

<sup>482</sup> La MCM a été en 1982 par Cherif Khaznadar en tant qu'espace d'exposition situé au boulevard Raspail à Paris son centre de documentation avait été inauguré en 2005 à Vitré (Ile-et-Vilaine).

<sup>483</sup> « *In Situ, Revue des patrimoines* » est une revue publiée par le ministère de la Culture, direction générale des patrimoines, depuis 2019.

<sup>484</sup> Depuis 2011, puis directrice de la MCM depuis 2017

<sup>485</sup> À ce titre il est chargé de développer l'observatoire pluridisciplinaire des politiques et des usages du patrimoine culturel immatériel

<sup>486</sup> La MCM a reçu le Prix culturel France-Corée en 1999 pour son action de diffusion des arts et des spectacles coréens, et le Prix Diderot Universalis en 1989 pour son travail de diffusion des formes théâtrales traditionnelles et modernes.

## IV.2. La difficulté de traduire l'immatériel

Le Maloya a été inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Pour ce que nous en savons, grâce à notre connaissance et notre expérience personnelles du Maloya, il désigne à la fois un style musical et une danse de la Réunion. Le Maloya a une histoire liée à celle de l'île depuis sa colonisation et son peuplement d'esclaves<sup>487</sup>, lesquels ont transporté ce style d'expression lyrique, jusqu'à sa départementalisation quand le style musical se faisait écho de revendications politiques. Trace d'histoire, c'est un genre artistique présenté comme illustrant une facette de l'identité réunionnaise aujourd'hui.

Sur le site web de l'UNESCO consacré au PCI, nous retrouvons une présentation rédigée succincte et synthétique du Maloya<sup>488</sup>. Il est présenté comme « métissé dès l'origine » et en évolution, comme il est attendu qu'un patrimoine vivant le soit, puisque cette présentation en retrace rapidement un historique : « Jadis dialogue entre un soliste et un chœur accompagné de percussions, le Maloya prend aujourd'hui des formes de plus en plus variées, au niveau des textes comme des instruments ». Toutefois, une vidéo accompagne cette présentation dans laquelle le caractère actuel, ou actualisé, du patrimoine n'est selon nous ni visible, ni audible. Si le « métissage » annoncé du bien transparaît par le fondu des situations enregistrées<sup>489</sup>, ces traductions par l'écriture et la vidéo le figent indubitablement dans un état à un moment, et trahit donc le caractère vivant propre à des pratiques traditionnelles.

La transcription normalisée, dans ce cadre de procédure particulière de reconnaissance, réduit aussi le bien en ce sens qu'elle n'en restitue que des extraits au risque de son isolement culturel. En effet, le dossier de candidature du Maloya ne fait pas mention d'un autre style musical, le *Séga*, très présent à la Réunion<sup>490</sup> et avec lequel il fait « couple » ; comprenons qu'ils se définissent souvent l'un par rapport à l'autre au point que l'inscription du Maloya à l'UNESCO sans reconnaissance aucune pour le Séga a provoqué des mécontentements

---

<sup>487</sup> La Réunion a été découverte inhabitée par Pedro de MASCARENHAS en 1456. Les esclaves ont été majoritairement importés d'Afrique et de Madagascar. L'exploitation esclavagiste a connu différentes phases d'intensification notamment vers 1715 pour la production de café.

<sup>488</sup> Site web UNESCO, « Le Maloya », URL : <https://ich.unesco.org/fr/RL/le-maloya-00249>

<sup>489</sup> Ce court reportage (8min14s) montre ce métissage. Il démarre avec les images d'un tableau de Potémon intitulé « *Danse des Noirs le 20 décembre sur la place du gouvernement* », enchaîne sur une immersion dans un « servis kabaré », montre des extraits de deux concerts : le premier de Firmin Viry, présenté comme « figure majeure du Maloya traditionnel », et celui de Granmoun Sello dont l'annonce mentionne « la langue créole habitée par la langue malgache ». Cette vidéo se termine sur un extrait solo et sans instruments de Danyel Waro.

<sup>490</sup> Ces deux styles musicaux font partis des incontournables à diffuser lors des grands événements familiaux des Réunionnais.

localisés dans l'île. Du reste, sur wikipédia, Thierry Caro<sup>491</sup> commence la présentation du Maloya en citant immédiatement le Séga : « Le Maloya est, avec le Séga, l'un des deux genres musicaux majeurs de la Réunion »<sup>492</sup>. Pour Fanie Précourt<sup>493</sup>, le Maloya est l'une des formes du Séga : « Une des formes plurielles du Séga bénéficie d'un éclairage particulier depuis son inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en octobre 2009 : le Maloya » (Précourt, 2014). En aparté, notons que c'est celui traditionnel mauricien qui a été inscrit sur la liste représentative du PCI en 2014<sup>494</sup>.

Le Séga produit et diffusé à la Réunion jouit d'une considération festive et joyeuse<sup>495</sup>. S'il diffuse des messages « militants » politiques ou sur le bien-vivre ensemble, ceux-là sont plus de l'ordre du conseil, de la bienveillance ou de la plaisanterie que de l'appel à la révolte ou à la rébellion à la différence du Maloya qui renvoie, par ses paroles et son rythme, à un univers de souffrance, de douleurs, de domination et de malheurs. À la Réunion, le Séga constitue une sorte de contrepoids au Maloya dont l'histoire est chargée de l'héritage esclavagiste, de stigmates de la violence de la décolonisation et de la politique instable de la départementalisation. Dans les années 70, le Maloya était passé de pratique jugée sauvage et honteuse, qui avait été interdite et cachée, à emblème violent des revendications communistes à la Réunion, et son inscription a réveillé ce clivage nationaliste (Samson, 2011) qui avait eu lieu sur fond musical. Le dossier de candidature mentionne une filiation du Maloya avec le « tchéga », une appellation dont la sonorité laisse penser, il nous semble, à une proximité à ce qui est aujourd'hui le Séga : « Le Maloya désigne une forme chantée et dansée (...). Apportée par les esclaves puis les engagés africains et malgaches, elle est très tôt, sous le terme « tchéga », décrite et représentée dans les récits des voyageurs ou les lithographies du 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles »<sup>496</sup>. Cependant, ce dossier de candidature ne relate jamais son évaluation en regard de celle du Séga. C'est par d'autres sources d'informations que nous pouvons trouver d'autres origines du nom de ce patrimoine qui expliquent la scission entre le Maloya chargé d'histoire et le Séga plus festif : « Au Mozambique, Maloya signifie : « incantation, sorcellerie », au Zimbabwe : « grand sorcier » ; en bambara<sup>497</sup> : « honte », et à Madagascar

<sup>491</sup> Il se présente comme un des plus importants contributeurs des articles en français sur wikipédia et originaire de la Réunion.

<sup>492</sup> Wikipédia, « Maloya », dernière vérification le 09/08/2020, URL : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Maloya>

<sup>493</sup> Chargée du Patrimoine au Pole Régional des Musiques Actuelles (PRMA) de la Réunion

<sup>494</sup> Site web UNESCO, « Le Séga mauricien traditionnel », URL : <https://ich.unesco.org/fr/RL/le-sega-mauricien-traditionnel-01003>

<sup>495</sup> Notre expérience de la Réunion nous fait dire que les Réunionnais sont tout autant « fans » du Séga mauricien

<sup>496</sup> Dossier de candidature, « Description de l'élément », page 7.

<sup>497</sup> Une des langues nationales du Mali

« *maloy aho* » : parler, dégoiser, dire ce que l'on a à dire ». Dans de nombreux parlars africains, il signifierait « peine, douleur, mal-être »<sup>498</sup>. Une association mentale avec notre poète Baudelaire déjà cité dans la thèse nous amène à dire que le Maloya est une sorte de spleen<sup>499</sup> cadensé, et une autre, un peu plus près culturellement du Maloya, qu'il se rapproche de la Sodade<sup>500</sup> du Cap-Vert<sup>501</sup>. Quoiqu'il en soit de ces dernières associations personnelles, nous voyons dès l'initiation de l'analyse de ce patrimoine immatériel, en ne considérant seulement son nom, que plusieurs réceptions peuvent en être faites selon le cadre par et dans lequel le bien est décrit.

Le Maloya est diffusé quasi-exclusivement<sup>502</sup> en créole réunionnais<sup>503</sup>. Nous relevons cette spécificité, car, de la même manière que la plupart des catégories musicales évoluent au contact d'autres par brassage de leurs tempos respectifs, le Maloya laisse de plus en plus nettement entendre des influences d'autres genres musicaux tels que le blues, le rock et/ou le dance-hall. Mais si l'évolution de certains genres<sup>504</sup> a été adoptée et adaptée à l'échelle internationale en rencontrant un succès considérable, le Maloya ne semble pas être pratiqué de manière professionnelle, entendue comme suffisamment visible dans la sphère musicale marchande (concerts, production de disques) par d'autres personnes que des Réunionnais, ni en d'autres langues. Nous n'avons en effet connaissance d'aucun groupe international de Maloya. Et nous nous demandons donc l'effet, ou la part de responsabilité, que peut avoir l'association d'une langue à une tradition pour sa diffusion mondiale, sa compréhension et sa possibilité de pratique par « l'étranger » à cette culture<sup>505</sup>, et à fortiori sa mise en valeur à l'échelle internationale quand bien même cette tradition serait reconnue par l'UNESCO. La sauvegarde proposée par la labellisation résiderait donc dans une mise en lumière mondiale du patrimoine mais ne permettrait pas forcément de l'exporter, ou de l'étendre, entendu

---

<sup>498</sup> Wikipédia, « Maloya », op.cit.

<sup>499</sup> En référence au spleen baudelairien

<sup>500</sup> Mot créole capverdien, et titre d'une chanson popularisée au niveau mondial par Césaria Evora. Il vient de « *saudade* » en portugais et signifierait « tristesse empreinte de nostalgie, quand une personne se sent dépossédée de son passé »

<sup>501</sup> Archipel, au large des côtes du Sénégal, découvert inhabité et dont l'histoire rapporte aussi (comme pour celle de l'île de la Réunion) une période d'esclavagisme et de travail forcé.

<sup>502</sup> Des auteurs-compositeurs-interprètes plus « modernes », comme Davy Sicard, chantent en français

<sup>503</sup> Les départements outre-mer français, ou même l'île Maurice géographiquement proche de la Réunion, possèdent chacun une langue créole différente.

<sup>504</sup> Le Jazz par exemple né à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle aux Etats-Unis remporte une énorme popularité. Il influence alors des œuvres de la musique classique du XX<sup>ème</sup> siècle dans le monde (en France : celles de Ravel, Milhaud, Poulenc, ou en Russie : celle de Chostakovitch), et engendre des styles de jazz spécifiques qui perdurent comme le jazz manouche en France. Le blues aussi américain se francise quelques années après la seconde guerre mondiale.

<sup>505</sup> Les manifestations symboliques de ce patrimoine sont de plus doubles, car avec sa caractéristique linguistique de chant, le Maloya est constitué d'une sémiotique corporelle de la danse.

comme la possibilité de le faire pratiquer ailleurs, d'où une sphère de transmission qui ne changerait finalement pas d'espace géographique. Le Maloya de la Réunion reste fortement associé au créole réunionnais, une langue à base lexicale française<sup>506</sup> qui a bénéficié des débats parlementaires concernant la reconnaissance et le retour des langues régionales<sup>507</sup> dans l'enseignement<sup>508</sup>. Parlé, enseigné et chanté pour exprimer et transmettre l'identité réunionnaise, le rayonnement du créole reste toutefois redevable des natifs de l'île, ou de ceux qui y ont résidés assez longtemps pour en adopter ses modes d'expressions langagières. Nous pouvons donc dire que cette labellisation internationale est limitée dans sa capacité de circulation de la culture réunionnaise, et ainsi, que la préservation et la sauvegarde d'un de ses aspects traditionnels ne sont pas conditionnés par les cadres institutionnels documentaires ni à leurs délimitations contingentes.

En revanche, dans sa localisation d'origine, la labellisation affecte la pratique mise en valeur, donc le bien lui-même. Nous le voyons dans les paroles des « maloyeurs » qui chantent ce changement. En effet, l'inscription à l'UNESCO est elle-même inscrite dans les paroles chantées comme nous pouvons l'entendre dans : « Maloya mon ker »<sup>509</sup>, et dont nous en retranscrivons le refrain<sup>510</sup> :

*« La liberté wayo wayo  
li vol li plane comme un zoiso  
a force li té wayo wayo  
Maloya la rent' IUNESCO  
La liberté wayo wayo  
li flott' li tang' comme un bato  
a forc' ramé wayo wayo  
Maloya la rent' IUNESCO »*<sup>511</sup>

---

<sup>506</sup> Le créole réunionnais inclut aussi bon nombres de mots indiens, malgaches, africains, antillais, bretons du fait de son peuplement progressif et diversifié.

<sup>507</sup> Reconnaissance officielle du créole comme langue régionale en 2000.

<sup>508</sup> Création du CAPES de créole en 2000 (projet de suspension en 2004 par le Ministère de l'Education Nationale) et intégration officielle au programme scolaire.

<sup>509</sup> En français : « Maloya mon cœur »

<sup>510</sup> Retranscription orthographique intuitive

<sup>511</sup> Traduction libre en français, nous laissons telle quelle l'expression « wayo », étant une interjection fréquente du Maloya : « La liberté wayo wayo, elle vole elle plane comme un oiseau tellement wayo wayo Maloya est entré à l'UNESCO ; La liberté wayo wayo elle flotte elle tangué comme un bateau par endurance wayo wayo Maloya est entré à l'UNESCO »



« *Maloya mon ker* » est le premier titre de l'album : « *La compil' du Maloya traditionnel* », édité en Hommage à l'inscription du Maloya au PCI. Cette chanson a été postée sur « youtube » en décembre 2011<sup>512</sup>. Nous voyons avec l'enregistrement et la diffusion de cet album que la reconnaissance donnée par l'UNESCO lui revient deux ans après, soit, très vite. Ainsi, le Maloya, autrefois associé aux plaintes nostalgiques, aux cultes des ancêtres et aux dénonciations de maltraitance coloniale, est désormais couplé à une fierté validée par l'institution, et présenté « traditionnel » comme tel, dans la production d'une compile.

Sur place, la valorisation UNESCO éloigne le patrimoine de sa proximité à l'histoire de la colonisation, car la célébration du Maloya est depuis l'inscription au PCI datée au 1<sup>er</sup> octobre. En effet des festivités sont organisées, par la Région notamment, sur le thème du Maloya chaque année depuis 2009<sup>513</sup>, et cette date de l'anniversaire d'inscription tend à prendre une importance prépondérante dans la publicité du bien. Or, le Maloya était jusqu'à 2009 surtout associé au 20 décembre, jour férié à la Réunion correspondant à la commémoration de l'abolition de l'esclavage en 1848. Ainsi, la qualification PCI offre une plus grande visibilité au Maloya mais l'efface aussi en partie, car la mention « de l'UNESCO » accompagnant dorénavant le patrimoine fait qu'il est présenté et célébré comme patrimoine *de* l'institution, et moins spontanément<sup>514</sup> comme celui *de* la Réunion.

Certes, pour la promotion du Maloya, cette labellisation est bénéfique en termes de visibilité médiatique, mais elle inclut une contrepartie : le patrimoine s'expose en décalage de ce qui lui correspond dans ses manifestations habituelles, lui contestant par là même son « authenticité » ou son vitalisme<sup>515</sup>.

Les effets paradoxaux de cette labellisation se trouvent aussi dans l'enchaînement d'autres récompenses provoquées par l'inscription, pour les praticiens<sup>516</sup> et pour le patrimoine<sup>517</sup>, alors qu'elle signait la fin de l'idéologie qui avait porté la candidature et de ses autres projets afférents. Ainsi, les prolongements pragmatiques, ou symboliques, de cette reconnaissance ne sont pas ceux qui en étaient attendus. Sur wikipédia, nous en trouvons la présentation suivante :

---

<sup>512</sup> « Maloya mon ker », *youtube*, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=fbAn96MZiPc>

<sup>513</sup> Annexe 26 : Photos des dossiers de presse « village Maloya »

<sup>514</sup> Moins im-médiatement (sans médiation)

<sup>515</sup> Le « vitalisme » est une doctrine du XVIII<sup>e</sup> développée par Bordeu et Barthez, mais nous utilisons ce mot ici pour dire « ce qui fait sa vitalité ».

<sup>516</sup> L'artiste Danyel Waro est récompensé en Allemagne un an après l'inscription

<sup>517</sup> Pour fêter l'inscription à l'UNESCO, le Maloya était l'invité d'honneur le 17 octobre 2009 de la 6<sup>e</sup> édition de Zarboutan Nout'Kiltir (récompense annuelle mise en place par la Région Réunion pouvant être traduite par « Pilier de notre culture »)

« Le 1<sup>er</sup> octobre 2009, le Maloya est reconnu par l'UNESCO Patrimoine culturel immatériel de l'humanité. C'est la première fois qu'un élément de la culture réunionnaise est ainsi honoré par une organisation des Nations unies. Le dossier de candidature indiquait que : « la future Maison des Civilisations et de l'Unité réunionnaise, dont l'ouverture est prévue en 2011, a un rôle important à jouer. Dans Les 9000 m2 de cet équipement culturel construit sur 5 niveaux, c'est bien la culture réunionnaise vivante dans toutes ses dimensions, et en relation dialectique avec les cultures des sociétés d'où sont venus les Réunionnais, qui sera mise en valeur. Le Maloya y sera particulièrement valorisé sous tous ses aspects et dans tous ses espaces. Cette reconnaissance et cette valorisation du Maloya induiront aussi un net effet de sauvegarde de ce qui est devenu peut-être aujourd'hui l'élément le plus fragile : le culte aux ancêtres »<sup>518</sup>.

Le fait est que « la future Maison des Civilisations et de l'Unité réunionnaise » (MCUR), à laquelle l'extrait précédent fait référence<sup>519</sup>, n'a jamais vu le jour. Cet « équipement culturel de 9000m2 » n'existe pas, alors que ce projet de construction accompagnait la demande de reconnaissance du Maloya de la Réunion. Toutefois, avant d'envisager devenir un bâtiment à vocation de musée vivant, la MCUR était une organisation dédiée à la valorisation de la culture réunionnaise et matérialisée par les apparitions de son nom dans les documents. Cette organisation est présentée par Carpanin Marimoutou<sup>520</sup>, professeur de l'université de la Réunion détaché au conseil régional en tant que directeur scientifique, comme un service du conseil régional. Dans le dossier de candidature, la MCUR est mentionnée dans le cadre « Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concernée(s) », et l'adresse de la personne à contacter est celle de la MCUR. Mais à notre vérification, cette adresse correspond à une activité commerciale d'édition « en préfiguration » dont l'ouverture est « prévue en 2010 »<sup>521</sup>.

Cependant, quelques mois après l'inscription, même le déploiement organisationnel MCUR fut arrêté, ou plutôt fortement ralenti et contraint. Car, à posteriori de la reconnaissance du

<sup>518</sup> Wikipédia, « *Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise* », dernière vérification le 09/08/2020, URL : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Maison\\_des\\_civilisations\\_et\\_de\\_l%27unit%C3%A9\\_r%C3%A9unionnaise](https://fr.wikipedia.org/wiki/Maison_des_civilisations_et_de_l%27unit%C3%A9_r%C3%A9unionnaise)

<sup>519</sup> Qui se trouve effectivement dans le dossier de candidature à la page 10

<sup>520</sup> Par échange de mails

<sup>521</sup> Site web BnF, dernière vérification le 15/08/2020, URL : [https://data.bnf.fr/fr/15120864/maison\\_des\\_civilisations\\_et\\_de\\_l\\_unite\\_reunionnaise\\_saint-denis\\_\\_reunion/](https://data.bnf.fr/fr/15120864/maison_des_civilisations_et_de_l_unite_reunionnaise_saint-denis__reunion/)

Maloya en PCI, l'organisation maintenait l'objectif de construire cet espace commémoratif, évolutif, et représentatif de la société réunionnaise mais avec d'autres soutiens que celui de la Région. En effet, le président de Région nouvellement élu, Didier Robert<sup>522</sup>, a annoncé l'abandon immédiat du projet de construction tandis que l'ancien président, Paul Vergès<sup>523</sup>, affirmait que ce projet se ferait notamment avec les communes et les partenaires privés, et pour cela, une association « MCUR, recherche, culture, action » fut créée<sup>524</sup>. Pourtant, au moment de l'inscription du Maloya, l'équipe MCUR avait déjà bien avancé le projet du bâtiment MCUR. En effet, les maîtrises d'ouvrage avaient été attribuées, les conduites de travaux et de programmation in situ étaient élaborées<sup>525</sup>, et son ouverture était annoncée pour 2010<sup>526</sup>. En visitant le site web de l'agence d'ingénierie culturelle, nommée « réciproque », qui avait travaillé sur le projet, nous avons eu la surprise de voir que cette agence avait aussi participé à la réalisation des expositions permanentes pour deux autres de nos patrimoines analysés : La Champagne et la Bourgogne. Ses interventions concernaient le « Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale »<sup>527</sup> et la « Maison des climats »<sup>528</sup>. Nous y voyons l'occasion de proposer ces découvertes comme des traits d'union supplémentaires entre les textes constituant la réalisation des valorisations culturelles. Aussi, pour ce qui concerne l'invisibilité circonstancielle, et l'invisibilisation des traces, dans notre cas de labellisation du Maloya l'effacement du processus est concret puisque, d'après l'entretien que nous avons eu à la Direction des affaires culturelles et sportives de la Réunion, la Région a fait disparaître les dossiers et documents relatifs à la MCUR. En outre, l'hyperlien<sup>529</sup> vers le programme scientifique et culturel de la MCUR<sup>530</sup> sur le site du Conseil

<sup>522</sup> Elu Président du conseil régional le 26 mars 2010, réélu le 18 décembre 2015

<sup>523</sup> Président du conseil régional de mars 1998 à mars 2010.

<sup>524</sup> Site web Zinfo974, « *La Maison des Civilisations se fera quand même* », publié le 17 avril 2010, dernière vérification le 15/08/2020, URL : [https://www.zinfos974.com/La-Maison-des-Civilisations-se-fera-quand-meme\\_a16944.html](https://www.zinfos974.com/La-Maison-des-Civilisations-se-fera-quand-meme_a16944.html); Site web orange actualité, « *Paul Vergès : « La Maison des Civilisations se fera »* », publié le 18 avril 2010, dernière vérification le 15/08/2020, URL : <https://reunion.orange.fr/actu/reunion/paul-verges-la-maison-des-civilisations-se-fera.html>

<sup>525</sup> Site web "reciproque", URL : <https://www.reciproque.com/projet/maison-des-civilisations-et-de-lunite-reunionnaise>

<sup>526</sup> Site web Le Moniteur, « *La Réunion. La Maison des civilisations à la fois musée et centre culturel* », publié le 14/06/2007, dernière vérification le 15/08/2020, URL : <https://www.lemoniteur.fr/article/la-reunion-la-maison-des-civilisations-a-la-fois-musee-et-centre-culturel.1710129>

<sup>527</sup> Site web "reciproque", URL : <https://www.reciproque.com/projet/musee-du-vin-de-champagne-et-darcheologie-regionale>

<sup>528</sup> Site web "reciproque", URL : <https://www.reciproque.com/projet/maison-des-climats>

<sup>529</sup> indiqué dans l'article de Guillaume Samson sur le Maloya (Samson, 2011)

<sup>530</sup> VERGÈS Françoise et Carpanin MARIMOUTOU, 2006, *Pour un musée du temps présent. La Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise*. Programme scientifique et culturel de la MCUR. Document numérique

Régional est caduc. Des textes mentionnant la MCUR restent cependant disponibles en ligne, mais sans les énonciations explicites du rôle qu'elle a eu dans le processus UNESCO pour la reconnaissance du Maloya, tel un article de Carpanin Marimoutou dans le monde diplomatique dont nous produisons ici un extrait :

« Restituer cette histoire et cette culture, réparer, réinterpréter : tels sont les objectifs de la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise (MCUR) qui ouvrira en 2013. Lancée par M. Paul Vergès, le président du conseil régional, le projet s'inscrit dans le processus de réappropriation de l'histoire et de la culture globale et complexe de La Réunion, amorcé par les luttes et les recherches menées par l'université et les mouvements culturels ou politiques, dans les années 1960-1970. Depuis 2003, une équipe scientifique et culturelle a été constituée sous la direction de Françoise Vergès, professeure à l'université de Londres, chercheuse en sciences politiques, spécialiste de l'océan Indien, de la théorie postcoloniale et de l'histoire de l'esclavage. Une collaboration étroite avec les élèves, les enseignants, les associations culturelles et la population a été engagée. Comme le signale sa brochure de présentation, la MCUR est « un lieu de valorisation des apports et des contributions de tous les ancêtres et, à partir de ces héritages, un lieu d'élaboration constante du vivre ensemble »<sup>531</sup>.

La MCUR apparaît aussi sur le site « Réunionnais du Monde » pour l'annonce d'« une série d'événements et de conférences, dont un cycle (...) dédié à l'Afrique »<sup>532</sup> mais sans établir de rapport avec sa participation à la labellisation du Maloya. Ainsi désormais, les traces encore disponibles renseignant sur la MCUR semblent tendre vers une écriture de son existence délestée de son implication dans la reconnaissance internationale du Maloya, et offre donc une lecture quelque peu tronquée.

Pour conclure, citons Christian Hottin<sup>533</sup>, auteur d'un vade-mecum des candidatures pour

---

consulté le 15 janvier 2010 sur le site du Conseil Régional de La Réunion : <[http://www.regionreunion.com/fr/spip/articlev2.php3?id\\_article=1209](http://www.regionreunion.com/fr/spip/articlev2.php3?id_article=1209)>

<sup>531</sup> Extrait de Carpanin MARIMOUTOU, « La réunion, « île-Laboratoire ».Alchimie des cultures », *Le monde diplomatique*, publié en mars 2010, dernière vérification le 15/08/2020, URL : <https://www.monde-diplomatique.fr/2010/03/MARIMOUTOU/18927>

<sup>532</sup> Site web Réunionnais du Monde, dernière vérification le 15/08/2020, URL : <https://www.reunionnaisdumonde.com/magazine/articles-membres/conferences-et-evenements-mcur-la-programmation-2010/>

<sup>533</sup> Adjoint au chef de département, Département du pilotage de la recherche et de l'action scientifique, Direction générale des patrimoines – Ministère de la Culture.

l'UNESCO : « le dossier n'est pas toute la candidature, et celle-ci ne se résume pas à la laborieuse rédaction d'une dissertation »<sup>534</sup>, car nous voyons dans le cas du Maloya, que le dossier ne restitue effectivement pas l'étendue signifiante du bien, ni les enjeux discordants que représente cette reconnaissance internationale.

---

<sup>534</sup> Publié dans : « Candidatures pour l'UNESCO. Du dossier au projet. Vademecum d'après les cycles 2008-2009 et 2009-2010 », *Le patrimoine culturel. Premières expériences en France*, Paris et Arles, Maison des cultures du monde et Actes sud, 2011, (collection 'Internationale de l'imaginaire, n.s., numéro 21) 365p, pp 175-213.

## Partie III

*« Pour lutter contre les ruptures du temps et des générations.  
Pour renouer les liens entre les savoirs de l'esprit et les arts de la main,  
entre nos nostalgies et nos prospectives,  
entre notre culture et nos techniques.  
Pour honorer le souci de transmettre, le moins mauvais des remèdes à notre finitude.  
Pour rappeler que l'on transmet ce que l'on transforme,  
car recevoir sans travailler ne vaut,  
et succession rime avec subversion. »*

Régis Debray,  
*Medium.*

## **Le patrimoine mondial, un texte malléable.**

Les écritures plurielles du patrimoine mondial — dans leur temporalité, dans leurs effets territoriaux, dans leur hétérogénéité des maillages organisationnels provoqués — favorisent la multiplication et la multiplicité des réactions envers lui. Ainsi, l'expression patrimoniale, nous entendons ce qui est exprimé par la patrimonialisation (objectifs, buts) et dans la patrimonialisation (conditions de.s possibilités techniques, humaines), sans cesse renouvelée et de types hétéroclites, ne peut se contenir toute entière sur un support unique et définitif.

La matérialité de l'écrit nous permet de manipuler des aspects de cette expression patrimoniale, comme elle nous permet d'en transformer certains autres pour arriver à une articulation de ce qui la constitue, et ainsi tenter d'en rendre compte. Dans cette troisième et dernière partie de notre thèse, le premier chapitre vise d'abord à confirmer que la patrimonialisation UNESCO malgré sa matérialité représentative ne saurait pour autant n'être qu'une grande rédaction, puis propose une clé de lecture en la théorie des régimes de texte de Gérard Genette. Le deuxième chapitre insiste sur le caractère insaisissable du phénomène. Le troisième livre notre propre regard critique sur notre travail.

Enfin, et pour clore cette thèse, nous proposerons une lecture actualisée de la patrimonialisation.

## Chapitre 1 : Le patrimoine mondial et la textualité

### I. Le patrimoine mondial est un /texte/.

Après cette analyse de terrain au prisme de son écriture, nous concluons que le patrimoine mondial peut être considéré comme un /texte/. En effet, après avoir montré l'entrelacement des constituants de l'objet de recherche « patrimoine mondial », que sont entre autres les dispositifs, les documents, les organisations, les réseaux et les processus normatifs, nous pouvons confirmer la validité de notre paradigme du patrimoine en tant que /texte/, et, en conséquence, considérer l'analyse de la patrimonialisation en tant que textualisation comme valide. Car la métaphore du texte nous a permis non seulement de considérer ensemble les traces de l'élaboration du patrimoine mondial, matérialisées ou non, mais aussi d'analyser ces traces comme un ensemble dans lequel elles se révèlent en tant que sémiophores. C'est ainsi que, par l'analyse de l'écriture du PMH, ou sa textualisation, nous avons montré les liaisons entre *ce* qui a permis à ce patrimoine d'exister et *ceux* qui ont pris part à son élaboration. Nous avons donc vu que l'écriture du patrimoine mondial, synonyme de traduction mondiale d'un bien, ne se limite pas, ou ne se résume pas, à la production d'un héritage sur papier, ni d'un héritage de papier. Notre recherche a confirmé que la patrimonialisation est une mise en texte, entendue comme le débordement constitutif de l'écriture formalisée, au-delà de la série, écrite ou orale, de mots livrés. Des pans de cette /textualisation/ peuvent être analysés séparément les uns des autres, nous y reviendrons en abordant les perspectives de la recherche. Mais pour comprendre la /textualisation/ du patrimoine de l'UNESCO, une lecture globale de tous ses textes protéiformes est nécessaire. Les textes de sa genèse, de sa reconnaissance et de sa valorisation et leurs cadres ne peuvent être absents de cette ambition de lecture. Ils ne peuvent qu'être difficilement tronqués de la lecture patrimoniale sous peine de la transformer, métaphoriquement, en constatation de mort<sup>535</sup>, autrement dit, en un repérage d'amas de traces vides de sens.

Car le tissu final, ou « l'étoffe précieuse » en convoquant la métaphore textile pour rappeler la plus-value que procure l'inscription, qui désigne dans notre recherche le patrimoine au moment de son inscription, ne peut renvoyer qu'à un bien dans sa qualification de monument ou de paysage, et encore moins à celle de dossier, de manière isolée du processus et dont les

---

<sup>535</sup> En référence à la conception platonicienne de l'écriture (l'écriture est une suite de lettres mortes), que nous pouvons retrouver dans la théorie de Barthes.



éléments constitutifs seraient indépendants les uns des autres. Ce tissu final est tout autant constitué d'éléments immatériels, c'est-à-dire : d'un réseau d'acteurs, des enjeux politiques, économiques et sociaux, et des stratégies plus ou moins implicites de réaliser ces enjeux par la passerelle culturelle. La textualisation du patrimoine telle que nous l'établissons ici vient en équivalence de la médiation sémiotique laquelle est « dynamique créatrice de milieux » et, comme le dit Valéria De Luca, « peut vraisemblablement être conçue en tant que tissage (...) de formes et de valeurs à travers des processus de reprise et de transposition de matières, techniques et pratiques différentes transversales à plusieurs domaines institutionnalisés de l'agir humain » (De Luca, 2015). L'écriture du patrimoine constitue un /texte/ à rapprocher de la médiation comme tissage en tant que cette traduction élaborée donne sens à la circulation des éléments mis ensemble. Son écriture rassemble et/ou produit des traces, lesquelles en se croisant se définissent les unes les autres et font apparaître un texte plus grand. Le patrimoine mondial est une liste, et les biens qui la composent ne peuvent signifier la VUE de manière isolée. Ainsi l'écriture du PMH est celle d'un bien en référence à d'autres biens, par exemples le Bassin minier et la Ruhr, les Climats de Bourgogne et les Vignobles en terrasses à Lavaux, les Pitons de la réunion et les Volcans d'Hawaï. Les références peuvent se faire entre états-parties, mais aussi entre patrimoines d'un même pays, et nous avons vu pour ce dernier cas les Climats de Bourgogne et les Maisons de Champagne. Plus largement, le PMH signifie aussi dans son rapport au patrimoine européen et aux autres types de patrimoines nationaux.

### **I.1. Ventriloquie, échos et personnification.**

Durant l'élaboration scripturale patrimoniale, les documents de prescriptions (particulièrement les orientations<sup>536</sup>) et les documents de gestion du projet échangés avec le Centre remplacent et anticipent la présence physique de l'évaluateur final qu'est le Comité, tandis que le dossier de candidature considéré comme abouti transporte vers le moment de la décision tout le déploiement humain qui a été mobilisé pour la reconnaissance de la valeur d'un témoignage culturel particulier. Nous pouvons dire que durant l'écriture du patrimoine mondial de l'humanité, la production documentaire « ventriloquise » les individus et constitue l'organisation, car la circulation de l'écriture matérialisée, dont la production est sans cesse alimentée ne serait-ce qu'en étoffant la représentation déjà rédigée de la liste de l'UNESCO, non seulement fabrique continuellement le patrimoine mondial, mais ce faisant elle lie des

---

<sup>536</sup> En tant que guide de rédaction, mais aussi la Convention et tous autres écrits formalisant la candidature

collectifs physiquement invisibles selon les étapes. La scène conversationnelle ne se limite pas aux acteurs présents<sup>537</sup>. Notre approche socio-sémiotique du PMH en SIC nous a amené à mettre au jour les aspects informationnels et documentaires de la patrimonialisation, comme aussi ceux organisationnels. La rationalisation de la patrimonialisation crée et bouscule les responsabilités professionnelles et individuelles car le brassage élargi des acteurs de cette écriture partagée est tel que la répartition des rôles doit continuellement être adaptée à chaque candidature, et à chaque projet qui la concerne. Par exemple, dans la publication d'une étude de cas sur les villes historiques apparaissent : la Convention France-UNESCO, l'OVPM, le Centre du Patrimoine Mondial, la Ville de Lyon, le Conseil de l'Europe, l'ICOMOS. Chacun de ces acteurs est investi matériellement sur le sujet et l'autorité que chacun réclame à ce titre les oblige à innover en matière de gouvernance. Analyser la patrimonialisation mondiale, l'éclairer dans sa genèse « rappelle toute la complexité, la multiplicité, la finesse des stratégies des opérateurs en face des procédures, des décisions, des montages, des représentations que nécessite la réhabilitation » (Jalabert, 1985). Nos résultats nous permettent de valider notre postulat de la communication comme création d'organisation, si bien que la textualisation du PMH confère désormais à la traduction matérialisée des héritages culturels par, et dans, son écriture organisationnelle simultanée. De plus dans notre recherche, la liaison communicationnelle entre le document et l'organisation va plus loin que la seule valorisation institutionnelle. En effet, la reconnaissance est attribuée à un bien matériel traduit (lequel renvoie à des bâtiments, des paysages et des relations tangibles de l'homme avec ces éléments) pour l'espace public, mais cette reconnaissance impacte aussi l'humain de manière privée. Nous avons vu que la labellisation culturelle « touche » les individus et/ou les collectifs concernés par la proximité géographique et/ou affective du bien concerné. Dans certains cas que nous avons vus<sup>538</sup>, cette reconnaissance imprègne l'humain jusqu'au point où il s'en trouve aussi lui-même valorisé, surtout lorsqu'il s'était investi durant la candidature. La reconnaissance de l'UNESCO provoque alors une sorte d'amalgame entre le bien et son « propriétaire ». Nous entendons qu'une sorte d'assimilation se produit durant l'écriture du patrimoine entre le bien et son auteur<sup>539</sup>, et que cette assimilation perdure après l'inscription. En outre, les actants humains publient des messages en faisant « parler » les non-humains, tel

<sup>537</sup> « Alors que la scène conversationnelle se réduit généralement aux seuls interlocuteurs qu'on y détecte localement, on se rend compte ici que l'interlocution consiste précisément à faire parler beaucoup de choses, en particulier des principes ou des valeurs (Cooren, 2008, 2010), ce qui viendrait confirmer d'ailleurs ce que Héritage (1984) identifie comme étant le caractère profondément normatif de nos interactions », (Cooren, 2010)

<sup>538</sup> Les cas de patrimonialisation qui apparaissent dans la thèse de manière plus flagrante avec cette distinction sont les cas par exemple des Climats ou de la Chaîne des Puys

<sup>539</sup> L'auteur est pris ici comme « participant de la candidature » non comme personne individuelle qui rédige

le message de l'ABFPM posté sur leur site web dont le titre indique : « L'Association des biens français du patrimoine mondial exprime sa solidarité après l'incendie de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019 » et la suite laisse lire : « Tous les biens français du patrimoine mondial expriment ici leur profonde tristesse »<sup>540</sup>. Nous avons observé une fusion des actants, c'est pourquoi ces biens culturels inscrits ou en cours de l'être en deviennent pour nous personnifiés<sup>541</sup>. Les observations que nous faisons émanent alors du « patrimoine » en tant qu'il désigne ce que nous appelons son /texte/ établi comme l'appareil qui l'élabore, non plus seulement un bien normalisé. Autrement dit, lorsque nous parlons du patrimoine de l'UNESCO, il ne peut plus s'agir seulement des éléments circonscris par sa traduction documentaire valorisée.

Cette évolution vers la personnification du patrimoine<sup>542</sup> que nous avons identifié se confirme notamment par les mises en question récentes, et toujours en cours, de l'attribution de « personnalité juridique » aux biens comme en témoigne un article d'octobre 2019 sur l'éventualité de le faire pour un bien français :

« En 2017, deux fleuves sacrés du nord de l'Inde, le Gange et la Yamuna, ont été reconnus comme personnalités juridiques par la justice. Une décision visant à combattre plus efficacement la pollution de ces cours d'eau. En France, la Loire pourrait bientôt connaître le même sort »<sup>543</sup>

Nous voyons que la textualisation du patrimoine peut amener le PMH vers le statut de « personne civile ».

Cette tendance à l'anthropomorphisation, d'un point de vue européen et occidental<sup>544</sup>, tend à s'étendre<sup>545</sup>. Le bénéfice attendu serait paradoxalement, selon Philippe Descola<sup>546</sup>, de

<sup>540</sup> Annexe 27 : Message de l'ABFPM après l'incendie de Notre-Dame

<sup>541</sup> Nous avons vu que dans le cas du PCI, même une pratique culturelle est un invité d'honneur

<sup>542</sup> Dans un autre cadre, c'est une usine qui présente des spécificités humaines lorsque Pomian analyse sa transformation en musée en mentionnant : « l'usure physique et morale des bâtiments et des machines » (Pomian, 1990).

<sup>543</sup> La nouvelle République.fr, 2019, « *La Loire bientôt dotée d'une personnalité juridique ?* », publié le 18/10/2019, URL : <https://www.lanouvellerepublique.fr/tours/la-loire-bientot-dotee-d-une-personnalite-juridique?fbclid=IwAR2tubHG5-LYZdOYzFMf38VfZa6uyWfypkzUvMq3Gr4c8x5YzIXlfrYpwh4>

<sup>544</sup> Certains peuples animistes (d'Amazonie, de Chine ou encore de Madagascar) considèrent les éléments non humains de la nature comme des « semblables ».

<sup>545</sup> Pierre Macherey a présenté en 2017 le livre « Comment pensent les forêts », une traduction de celui d'Edouardo Kohn paru en 2013, *How forests Think : Towards an Anthropology Beyond the Human*.

<sup>546</sup> Extrait de l'interview de P.Descola : « Parmi les réponses possibles, vous expliquez qu'il serait intéressant de donner une personnalité juridique à des territoires entiers plutôt qu'à des animaux. Pourquoi ? » : « Donner

« désanthropiser » le rapport au monde, c'est-à-dire de replacer l'homme dans son écosystème de manière prioritaire en qualité de participant, et non plus en celle d'espèce dominante.

Les effets de l'inscription au PMH impactent les individus et les collectifs mais aussi les organisations dans la pérennisation de leur.s structure.s. Certaines associations ont trouvé en la patrimonialisation UNESCO jusqu'à la justification d'abord de leur existence, et ensuite de celle des motifs de leur durée. Il apparaît que leurs raisons d'être annoncées par leurs dénominations et leurs missions formalisées par les chartes sont moins certaines, entendues comme réelles ou réalisables, que leur dépendance à l'écriture du patrimoine mondial. En effet, certaines dénominations sont porteuses d'induction en erreur en regard de leur constitution effective. Nous en avons vu un exemple avec le cas de l'ABFPM. Durant notre recherche, l'association indiquait une composition maximale, voire quasi complète, de membres adhérents possibles avec quarante des quarante-et-un représentants des patrimoines inscrits sur la liste représentative de l'UNESCO mais en plus l'adhésion d'autres biens non inscrits comme Le Corbusier en l'occurrence indiqué seulement sur la liste indicative à l'époque. Ainsi l'association des biens français du patrimoine mondial n'est pas seulement l'association des biens inscrits comme son nom le laisse supposer, mais aussi celle des possibles futurs patrimoines mondiaux. En rapprochant cet aspect du cas de Le Corbusier (un bien inséré dans une organisation de gestion de biens reconnus alors qu'il ne l'est pas encore par l'UNESCO) de celui des Climats (un bien membre également de l'association avant son inscription) nous pouvons confirmer que l'écriture de la reconnaissance ne se borne pas à celle posée explicitement par les indices du dispositif.

## I.2. Fiction et simulation

Avec l'émergence des organisations et l'éclosion de structures collectives identifiées, la communication façonne aussi leurs chances de pérennité par l'affichage stratégique des missions. La communication par et pour ces structures n'est pas neutre. Elle ne vise pas

---

une personnalité juridique à un milieu de vie a ceci de remarquable que les humains dérivent alors leurs droits du milieu où ils vivent, non l'inverse. Et c'est un changement central, qui « désanthropocentrise » le rapport au monde. Là aussi, les cas se multiplient. Après sa décision judicieuse de renoncer à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le gouvernement ferait ainsi preuve d'une clairvoyance digne d'éloge en proposant de donner à la ZAD une personnalité juridique, ainsi qu'on l'a fait en Nouvelle-Zélande avec une rivière. », *Libération*, 30 janvier 2019, URL : [https://www.liberation.fr/debats/2019/01/30/philippe-descola-je-suis-devenu-un-peu-animiste-il-m-arrive-de-dialoguer-avec-les-oiseaux\\_1706426](https://www.liberation.fr/debats/2019/01/30/philippe-descola-je-suis-devenu-un-peu-animiste-il-m-arrive-de-dialoguer-avec-les-oiseaux_1706426)

uniquement la description. Dans le texte /patrimoine mondial/, l'écriture « est une fonction : elle est le rapport entre la création et la société » (Barthes, 1972 :14), elle n'est pas dénuée d'objectif d'enrôlement et de conviction de la chaîne des acteurs humains. En effet, malgré une superposition fréquente de leurs rôles (animation de réseaux scientifiques et professionnels, dynamisation du tourisme, soutien technique aux candidats), les structures les plus récentes à l'œuvre dans la patrimonialisation UNESCO, qui ont opté le plus souvent pour une naissance sous le statut associatif, durent autant par leur polyvalence que grâce à des événements fictionnels. En enrôlant les actants par leur convocation nominative inédite, l'organisation collective est toujours présentée comme « nouvelle ». Les occasions d'intégrer le réseau sont déroulées comme une nouvelle chance de faire en commun provoquant un sentiment d'opportunité et d'urgence à le rejoindre, telle « la première rencontre des communicants du patrimoine mondial les mardi 24 et mercredi 25 septembre 2019 à Tours » organisée par l'ABFPM et la Mission Val de Loire. Le site web<sup>547</sup> sur lequel est visible cette annonce indique bien que c'est la rencontre entre communicants qui est innovante, non pas le lieu du rendez-vous. Or, en 2019, de multiples rencontres entre « communicants » ont déjà eu lieu mais lors desquelles ces « communicants » avaient d'autres dénominations : gestionnaires, professionnels, porteurs, responsables...etc.

Les candidatures françaises stimulent et, nous nous posons la question, simulent peut être des projets internationaux. Car, « dans le cadre de la Convention France-UNESCO » cette journée sur le thème « Vers une valorisation patrimoniale des fleuves » était organisée le 2 novembre 2009 au Sénat, de laquelle les échanges sont rapportés comme ayant été très riches avec des témoignages et des analyses sur des fleuves de trois continents : Loire, Rhône, Niger, Nil, Sénégal, Gange, Mékong. Cependant, citer cette journée d'échange est pour nous l'occasion de revenir sur le caractère potentiellement factice de certaines mises en œuvre de la patrimonialisation dans son organisation globale. En effet, ces mises en œuvre seraient plutôt une série de diverses planifications « illusionnantes », apparaissant dans le sillage d'une éventuelle future proposition d'inscription au PMH. Elles se dessineraient alors en soubassement de l'organisation « maîtresse », entendue comme conductrice et déterminante : celle de la patrimonialisation associée à une fraction du dispositif UNESCO, et lui en devenant redevable. Car, le cas de cette journée au Sénat montre des actions ou des objectifs formulés et officiellement imprimés mais non réalisés et, à l'inverse, des têtes d'affiches, qui leur sont associées, annoncées et toujours bien présentes. Ainsi, le 02 novembre, l'accueil a

---

<sup>547</sup> Site web ABFPM, « *Première rencontre des communicants du patrimoine mondial* », dernière vérification le 13/10/2020, URL : <http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/evenements/6123/>

été fait par Yves Dauge (sénateur d'Indre et Loire) et Francesco Bandarin (directeur du centre du patrimoine mondial), puis la journée<sup>548</sup> fut ponctuée des interventions de Vincent Rotgé et Myriam Laidet pour la Mission Val de Loire, de Laura Verdelli de l'université de Tours et conclue par Erik Orsenna. Au programme donc point de présence pourtant mentionnée de l'institut international « fleuve et patrimoine » créé en 2005 et « activé » en grande pompe à, et par, la mission Val de Loire qui lui administrait un service spécifique (un directeur scientifique, un consultant responsable des projets, une conseillère technique, une chargée de mission...). Dans les actes édités en 2013 par l'UNESCO<sup>549</sup> nous constatons en revanche que d'autres intervenants, notamment des professionnels du Niger, étaient présents. Mais « entre secret et publicité, il n'y a pas d'opposition stricte »<sup>550</sup>, seulement une marge définie par le contrat de communication à accepter. « Le travail publicitaire vise à sélectionner les éléments constitutifs d'une énonciation »<sup>551</sup> et leurs mises en exergue ou en invisibilité. Le travail publicitaire opère à travers les documents<sup>552</sup>. Dans notre thèse, pour proposer un autre exemple que cette journée « fleuve » illustrant la vigilance à garder dans la consultation de la publicité, nous prenons le renvoi de la candidature de la Grotte Chauvet qui n'apparaît pas dans la partie consacrée à l'« évaluation des biens proposés », mais plus avant dans le rapport du comité, et lorsque ce patrimoine est inscrit en 2014, le rapport du comité de cette année est organisé de telle sorte que les décisions concernant les nouvelles propositions d'inscription ou les extensions de biens comme celles traitant des biens culturels, naturels ou mixtes sont proposées en un seul bloc, ce qui ne permet que difficilement le repérage du traitement du cas d'un autre bien français : celui du renvoi de la candidature de La chaîne des Puy<sup>553</sup>. Pour nous, par ce travail publicitaire documentaire, la non-conformité pour l'inscription des biens proposés par l'État français est plus difficile à percevoir (cette non conformité serait-elle inacceptable ? inacceptée ?) que ceux d'autres pays dont la puissance mondiale est moins importante ou qui ont une histoire moins longue avec l'ONG. Par la même, certains refus de reconnaissance lors du comité sont plus visibles car plus facilement trouvés et risquent l'atteinte

---

<sup>548</sup> Informations de la journée présentée sur le site web Val de Loire, « patrimoine mondial », dernière vérification le 20/08/2017, URL : <http://www.valdeloire.org/Actualites/Articles/Tous/Journee-d-echanges-Fleuves-et-Patrimoines>

<sup>549</sup> Centre du patrimoine mondial, *Actes de l'atelier « Fleuves et Patrimoine ». Vers une valorisation patrimoniale des fleuves*, UNESCO, 2013.

<sup>550</sup> Patrice de La Broise lors d'une séance de travail doctoral

<sup>551</sup> idem

<sup>552</sup> Dans les rapports de Comité, certaines demandes d'inscriptions « sautent aux yeux » au point d'en éclipser d'autres, quand d'autres sont simplement mentionnées pour un renvoi vers d'autres documents sans autres renseignements sur le bien

<sup>553</sup> Rapport du comité 2014, Décision : 38 COM 8B.11, page 179

à la réputation du pays, puisqu'il n'a pas « réussi » sa candidature, au lieu de le valoriser alors que pour d'autres « l'échec » semble dissimulé.

## II. Le patrimoine mondial : un « palimpseste »

Aimer ou ne pas aimer le patrimoine, le désirer intensément ou feindre de l'ignorer peuvent être des éléments décelables de sa textualité. Les modalités et les supports de l'expression patrimoniale sont nombreux nous l'avons vu. Ce à quoi nous nous attacherons ici sera de montrer la diversité de ses expressions dans leur rapprochement possible en ce que : si elles n'en déclenchent de nouvelles, elles se mêlent, se superposent, se prolongent réciproquement ou se confondent.

### II.1. Un mot pour un concept

La théorie des régimes de texte de Gérard Genette offre un cadre de lecture compréhensif, « explicite » et éclairant de la nature éclatée de l'écriture du patrimoine.

Notre /texte/ patrimonial n'est évidemment pas une œuvre littéraire digne du « tamis » de Genette, mais la définition du mot « palimpseste »<sup>554</sup> et le développement de la théorie de Genette à travers son ouvrage de ce titre<sup>555</sup> nous amènent à la tentative de lui en appliquer le concept de palimpseste.

Avant de céder à cette tentation, nous présentons les cinq catégories proposées par Genette<sup>556</sup>:

- intertextualité : « relation de coprésence entre deux ou plusieurs textes, c'est-à-dire eidétiquement et le plus souvent, par la présence effective d'un texte dans un autre »
- paratextualité : « relation, généralement moins explicite et plus distante, que, dans l'ensemble formé par une œuvre littéraire, le texte proprement dit entretient avec (...) son paratexte : titres, sous-titres ; préface (...) qui procurent un texte un entourage »

---

<sup>554</sup> Défini par le CNRTL par : « Manuscrit sur parchemin d'auteurs que les copistes du Moyen-âge ont effacé pour le recouvrir d'un second texte », et au figuratif : « Œuvre dont l'état présent peut laisser supposer et apparaître des traces de versions antérieures », dernière vérification le 22/08/2020, URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/palimpseste>

<sup>555</sup> Paru aux éditions du Seuil en 1982

<sup>556</sup> En relevant en partie ce qu'il a lui-même écrit dans « *Palimpsestes* », (page 7 à 19).

- métatextualité : « relation, on dit plus couramment de « commentaire », qui unit un texte à un autre texte dont il parle, sans nécessairement le citer »
- architextualité : « relation tout à fait muette, que n'articule, au plus, qu'une mention paratextuelle »
- transtextualité : « relation unissant un texte B (que j'appellerai *hypertexte*) à un texte antérieur A (que j'appellerai, bien sûr, *hypotexte*) sur lequel il se greffe d'une manière qui n'est pas celle du commentaire »

La proposition de lecture de Genette dépasse les cadres de la littérature. L'analogie de la méthode de lecture entre un texte à plusieurs dimensions (ou « couches », puisque le palimpseste indique un tracé « par-dessus ») et un autre élément pensé comme une surface repliée plusieurs fois sur elle-même a déjà été faite.

En anthropologie, ce principe de lecture par « points de vue » ou par « phases » d'un /texte/ plissé, nous entendons d'un élément autre qu'un ouvrage de littérature et pour lequel une lecture linéaire traditionnelle n'est pas possible, a déjà été utilisé dans le cas d'un patrimoine. Nous retrouvons en effet cette démarche similaire à la nôtre, et pour la compréhension d'un même champ de recherche, dans la thèse soutenue par Séverine Cachat qui parle de « l'île Palimpseste » à propos de l'île de Mozambique. C'est : « À travers l'hypothèse métaphorique de l'île de Mozambique comme palimpseste », qu'elle entendait montrer la diversité géographique, architecturale, culturelle et artistique de l'endroit. Son objectif était « de mettre en perspective les interprétations multiples de l'île et de la notion de patrimoine à différents niveaux (local, national, internationale) » (Cachat, 2009 : 26). En ce qui concerne notre recherche, la métaphore du palimpseste vient renforcer notre métaphore principale, qui a conduit notre thèse, celle du patrimoine comme /texte/.

Dans le champ de l'urbanisme, c'est la ville que nous retrouvons associée à la métaphore du palimpseste avec les travaux de Bernardo Secchi<sup>557</sup>. Pour Secchi, cet espace de vie façonné par la succession des abandons et des adoptions des usages se prête particulièrement à la comparaison. Alors Secchi qualifie le processus de sélection cumulative des « espaces urbains ou des infrastructures, pour ensuite leur affecter un usage différent, dans un nouveau système

---

<sup>557</sup> Il a publié un ouvrage en 2006 intitulé « *Première leçon d'urbanisme* » dont la présentation du résumé commence comme suit : « La plus grande partie de la surface terrestre est un palimpseste, un livre ouvert sur lequel sont consignés une pluralité de signes mis là par ceux qui nous ont précédés : villes, villages, maisons, canaux, digues, terrassements, forêts et zones déboisées... », site web FNAC, dernière vérification le 23/08/2020, URL : <https://livre.fnac.com/a1642946/Bernardo-Secchi-Premiere-lecon-d-urbanisme>



de significations » selon les mots d'André Corboz : d'« immense palimpseste de la ville et des territoires européens », qu'il a largement contribué à faire connaître dans le domaine de l'urbanisme<sup>558</sup>.

En arts plastiques également nous retrouvons cet emprunt à ce qui soutient la « littérarité de la littérature » pour embrasser la poétique d'une œuvre<sup>559</sup>.

L'intertextualité d'une exposition s'éprouve par les références qu'elles se font les unes les autres : « Ce jeu des titres, et leur importance accrue dans le système de l'art contemporain aboutit à la mise en œuvre d'une intertextualité à l'intérieur même du champ de l'art, les expositions se faisant de plus en plus référence les unes aux autres, notamment par le biais des titres » (Colard, 2010).

À partir d'une création, des paratextes s'élaborent, s'exposent à leurs tours et enrichissent la transtextualité de l'art, à l'instar de celle de l'artiste Saâdane Afif qui substitue à ses œuvres (sculptures, peintures, installations) une version de sa création en chanson avec paroles aux murs et *live* en scène<sup>560</sup>. En outre, l'article de Colard qui en parle est lui-même truffé d'intertextualité (et de transtextualité par là même) génettienne, car le chercheur cite le critique d'art qui cite l'artiste qui fait référence à ses amis qui sont eux-mêmes artistes (musiciens) : « « Comme un paratexte enchanté », formule joliment le critique d'art Michel Gauthier : « Originellement pensés comme des éléments péritextuels » destinés à remplacer les textes didactiques, ou comme des éléments paratextuels se substituant aux traditionnels cartels des musées, ces textes « sont désormais (...) des œuvres objectales » de l'artiste »<sup>561</sup>.

## II.2. Notre Patrimpseste

Ce néologisme est formé de la contraction des mots patrimoine et palimpseste<sup>562</sup>. Pour nous, le patrimoine évoque cette surface palpable témoignant du « dit » actualisé.

---

<sup>558</sup> Citations de l'article : Debontride, Xavier, entretien avec Bernardo Secchi et Paola Vigano, « La discontinuité et les fragments sont les matériaux de la ville contemporaine », *Le Moniteur*, dernière vérification le 23/08/2020, URL : <https://www.lemoniteur.fr/article/la-discontinuite-et-le-fragment-sont-les-materiaux-de-la-ville-contemporaine.369094>

<sup>559</sup> Cela est vérifiable en général dans les pratiques muséales génératrices d'écrits « marginaux » de signalisation, de communication et de médiation (Desjardins, Jacobi, 1992)

<sup>560</sup> Rétrospective de Saâdane Afif, « *Lyrics* », Palais de Tokyo, 2006

<sup>561</sup> Colard, op.cit.

<sup>562</sup> Ce néologisme est certainement plus d'ordre esthétique (qu'une autre forme de combinaison) pour ce que nous voulons signifier, car ne correspond plus à la part de nouveauté du palimpseste par son étymologie. Toutefois, nous le proposons car il place la signification de l'« héritage » du mot patrimoine (mondial) en lieu de ce qui signifie « qu'on gratte pour écrire de nouveau ».

Dans notre cas de la textualisation du PMH, les caractères évolutifs et simultanés de son écriture patrimoniale ne permettent pas de la « découper » de manière unique et figée en les cinq catégories que propose Genette. Il nous semble en effet inadapté et incohérent, dans le cadre de notre recherche, d'identifier dans ces écritures ce qui pourrait être considéré comme définitivement stable, ou « *accountable* »<sup>563</sup> tant, comme nous l'avons vu, ses strates, ou niveaux, et leur possibilités d'évolution, mais aussi de naissance, ou d'émergence, sont multiples. Ainsi ce que nous identifierions en tant qu'hypotexte serait aussi en mesure de correspondre à du paratexte, et le paratexte à du métatexte, etc.

Néanmoins, il reste intéressant d'éclairer le maillage textuel patrimonial et patrimonialisant par et dans l'écriture, laquelle fait ce maillage tracé en continu, selon cette « grille de lecture », d'abord pour justement confirmer à nouveaux frais l'existence de ce /texte/, et aussi pour formuler autrement ce que nous appelons sa « profondeur » et son « étendue ». Alors nous nous en inspirons pour montrer l'écriture dans l'écriture, l'écriture autour de l'écriture, l'écriture au dessus de l'écriture mais sans attribuer à nos pans d'écriture ainsi cités de catégorie transtextuelle fixe.

Dans notre recherche, le /texte/ présente des écritures avant l'écriture, mais qui font parties de l'écriture.

Une de ces « écritures antérieures » concerne la procédure de l'écriture du processus. Bien que celle dont nous parlons ci-après soit apparue récemment, elle prend le statut d'écriture « d'avant » la candidature. En effet : « Le nouveau concept de processus en amont a été introduit en 2010 »<sup>564</sup>. Ce nouveau concept vise à aider les états partis dans la préparation d'inscription. Il s'agit, selon sa présentation, d'un pré-processus sous la forme de conseils, de consultations et d'analyses faites par les Organisations consultatives et le Secrétariat en vue de la soumission des biens. Ce « processus en amont », que nous pouvons donc appelé aussi pré-processus ou procédure première, avait lui-même fait l'objet d'écritures d'essais « via une série de projets pilotes avant d'être étendu ». En fait, il s'agit de l'écriture du processus mais dans une phase qu'il était apparemment nécessaire de temporellement baliser par une nomination distincte et nouvelle : « au vu des difficultés rencontrées avec certaines propositions d'inscription problématiques ».

Une autre écriture antérieure est celle de /l'organisation patrimonialisation/ dans ce qu'elle annonçait de l'actuelle patrimonialisation mondiale (intentionnellement ou non, en ce qui

---

<sup>563</sup> Ce que nous traduisons comme « attendu » de par la connaissance du sujet de l'endogénéité de l'ordre de la situation d'interaction dans laquelle il se trouve

<sup>564</sup> Site web UNESCO, dernière vérification le 11/03/2019, URL : <https://whc.unesco.org/fr/processusenamont/>

concerne ce qu'il est possible pour nous de relier des représentations et des manifestations que l'Histoire a retenues). La patrimonialisation de l'UNESCO est réécrite sur des modalités de fonctionnements des structures qui lui étaient préexistantes. Pour Phillippe Tanchoux, l'UNESCO est un des relais de la SDN (Tanchoux, 2012). La Convention, « essentiellement gravée dans le marbre »<sup>565</sup>, sur laquelle la patrimonialisation UNESCO est fondée, répond à notre proposition d'une écriture jamais vierge mais d'une continuelle réécriture car, en effet, son écriture s'est amorcée en amont de la Conférence qui l'a adoptée en 1972. Cette Convention s'écrivait même avant l'existence de l'UNESCO, ainsi qu'en témoigne Sarah Ticchen, actuellement spécialiste au programme « Culture » au bureau de l'UNESCO de New York :

« some of the Convention's conceptuel origins can be found in the work of the League of Nations and its International Institute of International Cooperation in the 1920s and 1930s and the promotion of the idea of a common heritage of humankind deserving of conservation through international cooperation »] (Ticchen, 1995:12-34)<sup>566</sup>

Mais il est aussi possible de remonter à une période précédant largement celle des années 1920 dont parle Sarah Ticchen pour apercevoir les germes des idées de paix universelle planter dans celle du bien commun. Les Conférences de la Haye, de 1899 et 1907, inauguraient les tenues des grandes rencontres diplomatiques internationales et les états y formulaient le projet de construction commune de paix mondiale<sup>567</sup>. La Convention de la Haye est considérée comme l'ancêtre de la Convention<sup>568</sup>.

En outre, la Convention de 1954 adoptée à la Haye est le « premier traité multilatéral portant exclusivement sur la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé »<sup>569</sup>, la Convention de 1972 n'est donc pas le premier instrument de protection du patrimoine du monde.

---

<sup>565</sup> Site web UNESCO, op.cit.

<sup>566</sup> Site web de l'UNESCO, "From origins to maturity – the history of UNESCO's *World Heritage Convention*", présentation de la thèse de Sarah Ticchen, URL : [http://portal.UNESCO.org/fr/ev.php-URL\\_ID=30665&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.UNESCO.org/fr/ev.php-URL_ID=30665&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html), dernière vérification le 19/04/2017

<sup>567</sup> Site web « Ecrire l'Histoire de la nouvelle Europe » (EHNE), dernière vérification le 19/08/2020, URL : <https://ehne.fr/article/leurope-les-europeens-et-le-monde/leurope-et-la-regulation-juridique-des-relations-internationales/les-conferences-internationales-de-la-haye-1899-et-1907>

<sup>568</sup> « L'invention du patrimoine », page 10

<sup>569</sup> Site web UNESCO, dernière vérification le 19/08/2020, URL : <http://www.UNESCO.org/new/fr/culture/themes/armed-conflict-and-heritage/convention-and-protocols/1954-hague-convention/>

Les organisations consultatives existaient et œuvraient avant leur intégration dans le dispositif UNESCO. En effet, en 1926 étaient fondés l'Institut de Coopération Intellectuel (IICI) et l'Office International des Musées (OIM) avec pour objectifs de « promouvoir les activités des musées et des collections publiques de chaque pays en organisant un travail conjoint et des études à mener en commun » (Tanchoux, 2012). Les domaines concernés par ses structures n'étaient pas exclusivement ceux du patrimoine institutionnel, mais nombreux (artistiques : théâtre, littérature, arts plastique, musique) et variés (éducation, droit d'auteur et propriété intellectuelle et/ou industrielle, la radio, la presse et la librairie, les beautés de la nature, la conservation des objets d'arts et monuments, les musées)<sup>570</sup>, cependant nous voyons que se mettaient en place avec elles la collaboration et la spécialisation des acteurs dédiés à l'expertise du futur patrimoine de l'UNESCO.

Dans ce même ordre idée, des tracés possibles entre les époques et/ou les événements permettent de renouveler les perspectives des phénoménalités. Selon Bertrand Cadeboche : « il faut sans doute remonter au-delà de la création de l'UNESCO pour comprendre cet esprit « humaniste » » (Cadeboche, 2013). Et c'est en effet en remontant au moins à la fin du 18<sup>e</sup> siècle que nous rencontrons une philosophie politique, connue sous le nom de « Projet de paix perpétuelle » élaborée par Emmanuel Kant, devenue une référence en droit international (mais pas forcément mise en application) qui plaidait en faveur du maintien possible des libertés universelles par et dans le renoncement à la domination de quelque sorte qu'elle soit, et aux armes. Des liens entre ce projet élaboré par Kant et le projet de bâtir la paix de l'UNESCO peuvent être établis (Delamare, 2016 ; De Frouville, 2001 ; Belissa, Gauthier, 1999) jusqu'à pouvoir dire que : « C'est dans le fameux Projet de paix perpétuelle publié en 1795 que se déploie la conception kantienne de l'organisation politique à l'échelle du monde en vue d'instaurer un ordre pacifié » (Ramel, 2012).

Mais les idées qui portent ce Projet de paix perpétuelle de 1795 ne sont, elles-mêmes, pas neuves à cette époque, elles ont été transportées dans le temps par l'écriture. Et, ces idées ne sont pas non plus circonscrites à la sphère européenne, les productions écrites les concernant circulent dans l'espace mondiale<sup>571</sup>. Ainsi, des plis constitutifs des textes considérés comme

<sup>570</sup> Citation des domaines concernés proposés par P.Tanchoux, 2012.

<sup>571</sup> Nous trouvons ainsi un mémoire universitaire en philosophie soutenu à l'université de Kinshasa (Congo), dont nous retranscrivons le début de l'introduction : « En 1795, dans son célèbre *Projet de paix perpétuelle*, Kant conçoit l'idée d'une Société des Nations. Depuis deux siècles, cette idée inspire et justifie l'existence des institutions tant nationales, internationales que transnationales. Ces institutions prônent l'établissement d'un ordre international pacifique, fondé non seulement sur l'adoption d'un code de bonne conduite internationale mais surtout sur l'édification des institutions internationales permanentes et contraignantes », in, Michel Kakule Kabunga, « *La métamorphose de l'état de droit comme processus de consolidation de la paix chez Emmanuel Kant. Une lecture du projet de paix perpétuelle* », Université de Kinshasa, mémoire de licence en philosophie,

fondateurs de l'ONG contiennent eux-mêmes d'autres plis, lesquels permettent, selon un certain point de vue, celui qui « va plus loin » (en « remontant » par exemple comme propose Cadeboche cité plus haut), et une certaine mesure, celle qui garde un lien de signification (lorsque l'on postule une certaine endogénéité de l'ordre interactionniste), d'expliquer la diffusion mondialement acceptée de l'Universalité par le moyen d'un patrimoine collectif institutionnalisé.

En ce qui concerne l'écriture dans l'écriture, nous avons vu que la reconnaissance UNESCO recouvre des titres de reconnaissance déjà obtenus. La valorisation mondiale s'appuie sur des reconnaissances antérieures, ne serait-ce que celle lui étant dévolue par les porteurs qui démarrent le projet de candidature persuadés de la valeur de leur bien, et par la « communauté » comme le demande l'UNESCO pour le PCI, mais aussi nationales et européennes, et cette reconnaissance mondiale est vecteur de nouvelles labellisations en aval. L'écriture de la patrimonialisation mondiale fait donc partie d'un texte patrimonial plus grand. Cela favorise un effet de redondance, de répétition des textes. Cet effet-miroir se révèle quasiment parfait dans les objectifs énoncés et les moyens envisagés pour les atteindre, seule la mention des acteurs investis trouble la reproduction des textes à l'identique, comme nous pouvons le voir dans la présentation de la Convention culturelle européenne de 1954 :

« Cette convention s'est fixé pour objectif de développer la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe et l'appréciation réciproque de leurs diversités culturelles, de sauvegarder la culture européenne, de promouvoir les contributions national à l'héritage culturel de l'Europe et ce dans le respect des mêmes valeurs fondamentales en encourageant, notamment des langues, de l'histoire et de la civilisation des Parties à la Convention »<sup>572</sup>

Cette convention culturelle européenne appelée aussi « Convention de Paris » est entrée en vigueur le 5 mai 1955. Nous constatons que nombreux de ses énoncés pourraient se substituer à ceux des documents de l'UNESCO, et puisque : « Elle est ouverte à la signature des Etats membres, à l'adhésion des Etats non membres et à la Communauté européenne », nous

---

2009, mémoire on line, dernière vérification le 19/08/2020, URL : <https://www.memoireonline.com/05/11/4534/La-metamorphose-de-letat-de-droit-comme-processus-de-consolidation-de-la-paix-chez-Emmanuel-Kan.html>

<sup>572</sup> Site web Conseil de l'Europe, dernière vérification le 20/08/2020, URL : <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/european-cultural-convention>

pouvons en déduire qu'elle est, en somme, aussi ouverte à tous les états partis de l'UNESCO lesquels seraient appelés, en revanche, dans ce cadre-européen-ci : « Etats non membres ».

La réécriture des Conventions concernent aussi celles européennes. Par exemple la « *Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique* » a pris le nom de « *Convention La Valette* »<sup>573</sup>, et cette version révisée, laquelle remplace et met à jour la Convention initiale de Londres de 1969, confirme l'élaboration « palimpsestique » de l'appareil institutionnel de protection et de sauvegarde patrimonial.

Notre postulat d'une écriture invisibilisée, qu'elle ait été cachée intentionnellement ou non, se vérifie aussi dans celle des biens reconnus. Le patrimoine en effet laisse découvrir de sa représentation des références à d'autres biens plus ou moins prégnantes (mais souvent peu, puisque le caractère « unique » signifie la rareté et rajoute à l'exceptionnalité de l'élément).

Dans les recommandations de l'ICOMOS (1990) concernant l'inscription « des berges de la Seine », nous pouvons lire en justification de l'avis favorable (pour les critères I et II) : l'influence des constructions parisiennes dans d'autres villes. Il y est précisé que l'urbanisme haussmannien a inspiré les grandes villes du nouveau monde, et que Notre-Dame est devenue une référence de l'architecture gothique. Cependant, en filigrane des éléments en berge de Seine inscrits se distinguent ceux qui ont inspirés, précédés ou enclenchés leurs constructions. Ainsi, le palais de Chaillot a été refait sur le Palais du Trocadéro, lui-même nommé ainsi en hommage au nom du fort espagnol, un bien qui existait donc avant la construction parisienne, pris par l'armée française en 1823. Le vocabulaire utilisé pour mettre en récit la construction du Palais de Chaillot conforte notre thèse de l'écriture « effacée », dont il est possible cependant de retrouver des traces. Sur le site web de la cité de l'architecture et du patrimoine, nous pouvons lire que pour préparer le bâtiment à l'exposition internationale de 1937 : « trois concours sont lancés en octobre 1934 : le premier pour le camouflage des façades (...) Très rapidement, par étapes et esquisses successives, les architectes vont faire évoluer le concept de camouflage vers celui d'une transformation de plus en plus audacieuse, jusqu'à faire disparaître l'élément central de l'ancien palais »<sup>574</sup>. S'il en reste certainement une prouesse architecturale et artistique remarquable, ce bâtiment est donc bien issu de l'« arrangement » d'un bâtiment précédent, et sa valorisation celle du résultat.

Enfin, pour conclure ce chapitre, nous ne manquerons pas de mentionner rapidement ce qui nous apparaît pouvoir être qualifié à ce stade de la thèse de « rappel », l'existence des

---

<sup>573</sup> Adoptée le 16 janvier 1992

<sup>574</sup> Site web « cité de l'architecture&du patrimoine », dernière vérification le 20/08/2020, URL : <https://www.citedelarchitecture.fr/fr/le-palais-de-chaillot>

écritures autour de l'écriture du patrimoine mondial, celles dont nous pourrions considérer qu'elles tracent comme des ramifications, desquelles le suivi amènent à d'autres types de labellisations, telle que la Convention de Ramsar, ou vers d'autres types de bénéfices que celui de la postérité internationale, telle que la plus-value, qui n'est pas que symbolique mais aussi « financière et porteuse d'innovation technologique, donc de relance de la production » (Mariot-Leduc, 2009), puisque nous avons vu le phénomène de marchandisation, quoiqu'encore nébuleux, graviter autour du PMH.

## Chapitre 2 : Le patrimoine mondial : un texte jamais clos

### I. L'écriture continue

Les projets de mise en valeur territoriale, par les énonciations que leurs acteurs en font, se consolident les uns les autres, et cela, même après l'inscription à l'UNESCO. Ainsi, nous le voyons, par exemple, dans une publication<sup>575</sup> de l'ABFPM qui profite de la célébration du premier anniversaire de l'inscription du BM au PMH pour signaler que cette occasion de fêter « l'aboutissement de dix ans de travail », lequel a été « un grand moment de fierté et d'émotion pour les habitants et une juste reconnaissance pour cette histoire ouvrière », est aussi « un formidable atout d'image et d'attractivité (...) conforté avec l'ouverture en décembre du Louvre-Lens ».

La production de documents et la complexification du réseau continuent même après l'inscription. Les gestionnaires des biens inscrits au PMH prennent soin de leur « point commun » qu'est leur inscription à l'UNESCO. Ils consolident les liens tissés entre eux durant la patrimonialisation notamment par l'organisation de nouvelles manifestations communes, lesquelles renforcent leur dimension mondiale en la mettant en exergue, et en prolongent ainsi l'écriture. Ces liens sont immatériels à l'inverse des signes qui les révèlent, et les deux aspects de l'écriture se nourrissent l'un et l'autre. Les liens immatériels contribuent à maintenir, c'est-à-dire à agrandir (par l'intégration de nouveaux patrimoines mondiaux dans ces manifestations) ou à épaissir (par de nouveaux types de manifestations), un réseau dédié à la célébration du label non soumis à la proximité géographique. La Champagne a innové par exemple en proposant à tous les patrimoines mondiaux de France et du monde un lâcher de lampion commun à l'occasion d'un événement appelé « séjour des réconciliations » qu'elle organisait déjà à l'échelle de son territoire avant l'inscription au PMH. Ainsi sur son site web nous pouvons lire : « La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne vous propose de

---

<sup>575</sup> Site web ABFPM, « Du 22 juin au 7 juillet 2013, le Bassin minier fête le Patrimoine mondial », URL : <https://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/actualites/du-22-juin-au-7-juillet-2013-%C2%AB-le-bassin-minier-f%C3%AAte-le-patrimoine-mondial-%C2%BB/>



participer activement à la célébration internationale de lâcher de lampion sur votre propre site Patrimoine mondial »<sup>576</sup>.

De fait, les porteurs des biens inscrits investissent ce nouveau statut de patrimoine mondial et usent de cette nouvelle image pour faire exister pleinement, et plus avant, leurs caractéristiques communes spécifiques de liaison à l'UNESCO. Mais paradoxalement, du moins dans un mouvement extensif inverse, ils cherchent également à dépasser, ou à exister autrement, que sous couvert du label UNESCO en multipliant les démarches d'autonomisation, événementielles ou pérennes, nationales.

En effet, ce label tant convoité devient marque. Ce « déplacement » d'une offre d'affiliation culturelle vers le monde économique était déjà visible dans le cas des musées comme nous pouvons le lire dans des articles tels que « *Quand le musée devient une marque commerciale* » (Coral-Regourd, 2018) ou « *Les musées entre séduction et course à l'audience* » (Jacobi, 2017), il se confirme dans le domaine patrimonial. En effet, l'inscription au PMH supporte aussi le renforcement des appellations de l'origine. En outre, nous avons déjà mentionné ce questionnement actuel du statut de personnalité juridique du patrimoine de La Loire, or, il rejoint une dynamique, qui semble s'amplifier, concernant l'éloignement de l'assimilation automatique d'un bien reconnu PMH à l'UNESCO. En France, le patrimoine mondial des Pays de la Loire avait inauguré l'affranchissement (conceptuel) du statut de PMH en devenant une marque nationale distincte. En effet, le label « Val de Loire-Patrimoine – Patrimoine mondial » (avec le logo correspondant) a fait l'objet d'un dépôt de marque auprès de l'institut national de la propriété intellectuelle (INPI) par l'Etat qui en a délégué la gestion à la Mission Val de Loire<sup>577</sup>. De même, le Bassin minier s'est autonomisé de la référence à l'UNESCO en créant la marque « Bassin minier » possédant sa propre charte, son logo distinct et ses « conditions d'utilisation » particulières. Nous voyons que la textualisation patrimoniale de l'UNESCO reflète une traduction valorisée d'un bien à l'attention du monde (laquelle pourra justifier sa valeur), mais qu'elle permet aussi un accès facilité à son exploitation commerciale locale. La création d'un logo distinctif de celui de l'UNESCO opère comme une réappropriation du territoire. L'affichage du logo individualisé et créé par les gestionnaires n'annule pas le bénéfice de la notoriété du titre de patrimoine mondial obtenu, mais cet acte de réappropriation déborde le graphisme<sup>578</sup> : il absout en partie l'organisation

<sup>576</sup> Site web ABFPM, « *Séjour des réconciliations, du 18 au 24 juin 2018 en Champagne viticole* », URL : <http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/actualites/sejour-des-reconciliations-du-18-au-24-juin-2018-en-champagne-viticole/>

<sup>577</sup> Plan de gestion Val-de Loire, Objectif 3.8.1 : une information et des signes visibles, page 126

<sup>578</sup> Le logo n'est pas qu'un pictogramme, il fixe une identité visuelle

propriétaire du logo des formalités institutionnelles internationales relatives à la gestion du bien. Ainsi, le bien bénéficie de la reconnaissance UNESCO, laquelle apporte/ conforte sa renommée, mais le patrimoine ne se confond pas automatiquement avec cette version valorisée là.

Patrimoine et bien ne fusionnent pas forcément non plus dans les médias généralistes. L'assimilation, que nous différencions de « l'association » (car pour nous, patrimoine et bien peuvent être associés sans être assimilés), du bien à sa version valorisée à l'ONG n'y est pas automatique<sup>579</sup>. Par exemple, le bien bourguignon a été inscrit avec le nom de « Climats des vignobles de Bourgogne » en 2014, or, nous avons entendu au journal télévisé de France 3<sup>580</sup> la présentation de la cuvée 2018 ponctuée des descriptifs : « bon ensoleillement », « cuvée d'exception », « clos », « terroir », « cépage », « vigne », « patrimoine de l'UNESCO », « Romanée Conti », « arôme », « appellation d'origine », mais le reportage n'a jamais laissé entendre la dénomination de « Climats ». En revanche, cette édition du journal régional indiquait que suite à l'inscription à l'UNESCO, un village bourguignon était candidat au classement national pour que les « enseignes et panneaux routiers soient aussi conservés », ce qui confirme notre observation du déclenchement des procédures de patrimonialisation par ricochet.

Nous confirmons aussi la thèse de l'écriture du patrimoine par tissage à partir des catégories patrimonialisantes existantes. La dernière arrivée dans ces catégories (« paysage culturel ») à avoir été intégrée à la Convention en 1992 ouvre la voie à des futures nouvelles possibilités des « types » de patrimoine. Dans son étude<sup>581</sup>, l'ICOMOS argue de la définition étendue des « paysages culturels » qui, en conséquence de cette étendue, permet de considérer dorénavant le terme monument dans son sens le plus large, et rappelle pour appuyer son propos la définition de monument qui « s'étend non seulement aux grandes créations, mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle » de la charte de Venise (ICOMOS, 2005 :16).

L'écriture du processus ne s'est, bien entendu, pas arrêtée non plus depuis le chapitre un de notre deuxième partie.

---

<sup>579</sup> En revanche, selon nous, le label UNESCO participe d'une mise en visibilité *extra*-ordinaire du bien lorsqu'il rencontre un fait exceptionnel, tel le château de Shuri (Okinawa, Japon) lequel se retrouve dans tous les médias suite à l'incendie de la nuit du 30 au 31 octobre 2019 qui l'a en grande partie détruit. Dans ce cas, le bien est assimilé à son statut de PMH.

<sup>580</sup> Journal télévisé France 3, 12h45, le 07/09/2018

<sup>581</sup> ICOMOS, « *La liste du patrimoine mondial. Combler les lacunes-un plan d'action pour le futur* », 2005, 111 pages.

Les « data »<sup>582</sup> sont devenus des actants au même titre que les imprimés, ainsi que nous pouvons le lire de la directrice générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay, élue au cours de notre recherche : « L'édition 2018 des textes fondamentaux inclut des nouvelles directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique »<sup>583</sup>. Cette « édition 2018 » traite de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, non pas de celle de 1972, mais le « lieu » originel commun de l'élaboration de ces deux Conventions, comme aussi l'encouragement de l'UNESCO<sup>584</sup> aux pays à se saisir de tous les instruments juridiques qu'elle produit en raison des avantages financiers et techniques qu'ils offrent chacun de manière spécifique mais en regard surtout de la cohérence dans leur application vers le même objectif malgré leurs dénominations différentes<sup>585</sup>, nous permet d'en convoquer une citation dans le cas de notre recherche sur la patrimonialisation, et de confirmer la continuation de son processus. Les données numériques et leurs manipulations participent de plus en plus de la mise en /texte/ patrimoniale. La traçabilité des actes institutionnels inclue donc désormais cette variabilité d'entrants devenus constitutifs de, et peut-être déterminants pour, l'élaboration du PMH. L'humain hérite du monde que son espèce se construit par sa nomination. Alors, avec l'évolution de son langage et de ses techniques, après la désacralisation de son monde, sa laïcisation, et la généralisation de son économie capitaliste ultralibérale, sa virtualisation surplombe les récits fondateurs de la vie en société, et c'est dans les nuages informatiques<sup>586</sup> actuellement que l'homme construit et cherche le patrimoine garant de son appartenance à l'Humanité. Ainsi, les caractéristiques des technologies : « l'écriture et les formes typiquement graphiques comme la liste et le tableau permettent des modes d'archivage, de décontextualisation et de spatialisation qui ont potentialisé des

---

<sup>582</sup> La Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) ne propose pas en ligne de définition de « data ». À partir de sa définition de « Big data », nous précisons notre utilisation de ce vocable pour signifier : données massives dues au développement des nouvelles technologies

<sup>583</sup> Textes fondamentaux, « *Avant-propos* », publié en 2017 par l'UNESCO.

<sup>584</sup> Par exemple, le Comité du PM invite les états membres à devenir parties aux autres instruments normatifs de l'UNESCO : « Invite également tous les Etats parties à la Convention de 1972 à devenir parties aux autres instruments normatifs de l'UNESCO dans le domaine de la culture et à coordonner les initiatives qu'ils développent pour la mise en œuvre des différentes conventions », in, Rapport du Comité, « 5 E. La Convention du patrimoine mondial et les autres conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture », *Décision 34 COM 5 E*, 2010, page 6

<sup>585</sup> Annexe 28 : Capture d'écran pour le cas en exemple de l'Erythrée qui, lors d'une réunion nationale sur les bénéfices pour le pays, est déjà signataire de trois Conventions, envisage de ratifier la Convention de 2005, site web UNESCO, dernière vérification le 21/08/2020, URL : <https://fr.UNESCO.org/creativity/news/lerythree-examine-avantages-de-ratification-de>

<sup>586</sup> Traduction du « cloud ». Nous observons un paradoxe dans cette mise en œuvre patrimoniale généralisée dans ce vouloir transmettre ce qui n'offre pourtant aucune prise, qui n'est pas palpable.

pratiques nouvelles de la mémoire et de l'examen critique » (Nonnon, 2007 ; Privat, Kara, 2006), mais aussi la domination des nouvelles technologies, lesquelles sont sans cesse renouvelées, et l'apparition de « l'archi-homo sapiens »<sup>587</sup>, l'homme narrant, font que la patrimonialisation, de manière métaphorique, se fait, elle, éclat de ce que Goody appelle « la technologie de l'intellect », mais « en ligne ». La virtualité constitutive de l'écriture, en ce qu'elle « n'est pas une entité monolithique, une compétence faite d'un seul bloc » et dont les « potentialités dépendent du genre de système qui a cours dans telle ou telle société » (Goody, Lejosne, 2006 : 9), nous permet d'envisager ce qu'elle déroule de *différance*. De la sorte, dans le cas du patrimoine mondial, étant essentiellement communication largement médiatisée, son écriture, entendue comme sa /textualisation/, participe de l'évolution de l'Humanité, laquelle est confortée par l'auto-proclamation de l'Homme en tant qu'être « capable d'organisation symbolique » dans un mode désormais digitalisé, et par là de maintenir, ou de confirmer, ce qui différencie l'humain des autres espèces vivantes. En ce qui concerne la patrimonialisation mondiale alors, comme le dit Nicole d'Almeida : « l'activité narrative ne disparaît pas, mais de nouvelles intrigues apparaissent » (D'Almeida, 2004). L'élaboration « en ligne » de la patrimonialisation n'en fait pas pour nous une lecture linéaire pour autant.

Au fil du temps, la reconnaissance transtextuelle du PMH opère à des échelles différentes. Le /texte/ de la valorisation peut concerner, soit des individus, par exemple le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2001, soit des institutions comme dans le cas de l'Union européenne qui a reçu ce même prix en 2012. L'opérativité visible de cette reconnaissance transtextuelle varie aussi de manière spécifique, ainsi, certains individus en bénéficient intensément, telles ces figures provoquant l'admiration, laquelle semble ne plus pouvoir être remise en question ni démentie en raison de leurs implications dans les candidatures UNESCO et leurs issues favorables, tandis que d'autres (se) bornent à l'anonymat ou à une apparition utilitaire éphémère.

---

<sup>587</sup> FAERBER, Johan, « Lionel Ruffel : La fiction et la narration trompent la mort », *Diacritik*, 7 mars 2019, Entretien, Livres, dernière vérification le 25/08/2020, URL : <https://diacritik.com/2019/03/07/lionel-ruffel-la-fiction-et-la-narration-trompent-la-mort/?fbclid=IwAR1XC6aCqVh1IOUlo-UCTMK35MBY6-H4dDXUEFhuudIgy5IVcH8GDUEjC4>

## II. La patrimonialisation ou la métaphore de la fécondation. Le patrimoine mondial : quel genre ?

Il ne s'agit pas d'attribuer au PMH des caractéristiques sexuées, mais de remarquer que notre objet d'analyse peut, par certains aspects, être un objet de questionnement des *gender studies*. La qualification du patrimoine en tant que bien hérité du père est désormais obsolète et sa dénomination même est remise en question. Depuis quelques années, nous voyons apparaître dans l'espace public les revendications féministes des journées du « matrimoine », si bien que : « Cette année pour la 5<sup>e</sup> fois, à l'occasion des Journées du patrimoine, sont organisées des visites autour du matrimoine dans plusieurs villes de France, à l'initiative de diverses associations »<sup>588</sup>.

La visibilité de la figure féminine non seulement transparaît mais s'impose de plus en plus dans l'écriture institutionnelle du patrimoine. Cette plus grande visibilité est justifiée notamment par le rappel, de plus en plus audible dans l'espace public par les partisans de l'égalité entre hommes et femmes, que dans certaines sociétés traditionnelles le système régissant l'héritage familial est, ou était, matriarcal, ainsi que le patriarcat installé dans les sociétés occidentales ne peut pas donner lieu à une application exclusive et définitive, c'est-à-dire qu'il peut (et doit selon les féministes) être remis en question. Cette exigence de visibilité est justifiée aussi par la lutte contre les qualificatifs contemporains genrés essentialistes et stéréotypés, tel que l'association de la femme à la « tâche » de la transmission, entendue comme « mission » d'apprentissage de la vie sociale non sans le sous-entendu des tâches ménagères, qui enferment la femme dans des rôles et statuts préemptés et la placent en responsabilité de missions qu'elle n'aurait pas choisi. Si selon Davallon la patrimonialisation est une reconnaissance de paternité (Lavorel, 2014 :17), la « parentalité » patrimoniale apparaît désormais revendiquée. Dans cette clameur, l'acte de transmission ne renvoie plus seulement aux caractéristiques de la maternité en tant qu'appétence au « prendre soin », il intègre la revendication de la légitimité de transmettre depuis la fabrique de ce qui est transmis, c'est-à-dire en ayant accès au chapitre décisionnel concernant l'héritage<sup>589</sup>. De fait, les femmes ont joué un rôle important dans la communication du patrimoine. Elles ont œuvré

---

<sup>588</sup> En septembre 2019, France Inter proposait une émission sur le matrimoine titrée : « *Comment cette notion est-elle si rapidement entrés dans les habitudes ?* », URL : [https://www.franceinter.fr/culture/comment-le-matrimoine-culturel-s-est-impose-en-quelques-annees?fbclid=IwAR2PSUPQSK42tmbc\\_jP3fuVpX4dtWNxZDnvOFEANSUczObBMj5JeqrfmO38](https://www.franceinter.fr/culture/comment-le-matrimoine-culturel-s-est-impose-en-quelques-annees?fbclid=IwAR2PSUPQSK42tmbc_jP3fuVpX4dtWNxZDnvOFEANSUczObBMj5JeqrfmO38)

<sup>589</sup> À ce stade nous entrevoyons une différence entre les systèmes matrilineaires et les systèmes matriarcales qui concernerait le degré de pouvoir de la femme, lequel serait plus grand dans le second.

dans leurs sphères professionnelles pour sa préservation et sa diffusion. En effet, les travaux de Bernadette Dufrêne ont établi aussi qu'elles sont en nombre supérieur dans les formations en lien avec la gestion directe du patrimoine, mais en nombre inférieur dans des postes de direction (Dufrêne, 2014). Au Québec, le Ministère de la Culture et de la Communication est couplé à la Condition féminine depuis avril 2007. L'affiliation plus ferme de la figure de la femme à la dimension culturelle, à celle ayant trait au passage du patrimoine entre les générations qu'il ne conviendrait plus apparemment de concevoir comme un reliquat de cordon ombilical symbolique, et l'évolution des formes du patrimoine corroborent la persistance de cette dialectique ancienne, « archaïque » sommes-nous tentés de dire, du masculin et du féminin et montrent que cette opposition stricte tend à se dissoudre en ce que le patrimoine aujourd'hui n'est plus uniquement monumental, dominant, imposant, il peut être immatériel, fragile, et subtil. En outre, l'UNESCO a créé deux unités concentrées sur : « les interactions entre le genre et la création, la pratique, l'interprétation, la transmission et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel »<sup>590</sup>. Nous voyons une similitude dans les évolutions du monde qui se virtualisent et dans celles du patrimoine qui s'immatérialisent, en ce que, métaphoriquement, les lourdes pierres témoignant du passage de l'Homme laissent place aux intangibles traditions qui les ont façonnées.

L'institution dans l'évolution de sa structuration<sup>591</sup> confirme ces tendances à la reconnaissance de l'importance de « la femme ». Olivier Nay et Franck Petiteville mentionnent aussi l'intégration accrue des femmes comme un des éléments visibles indiquant le changement institutionnel (Nay, Petiteville, 2011).

En ce qui concerne l'UNESCO spécialement, un de ses principaux programmes a été dédié dès sa création à l'égalité homme-femme<sup>592</sup>. Ce programme privilégie les actions spécifiques pour l'éducation des jeunes filles dans le monde (construction d'écoles et fournitures scolaires). L'UNESCO a étendu ses actions en faveur de la promotion de la parité et propose aussi depuis 1998 en partenariat avec l'Oréal une récompense uniquement dédiée aux femmes lors d'un concours annuel appelé « les femmes et la science ». Les réussites des combats pour l'accès de la femme aux postes à responsabilité se voient également dans les organisations

<sup>590</sup> Contenu des matériels de formation, « *Le genre et le patrimoine culturel immatériel* », site web UNESCO, dernière vérification le 05/02/2020, URL : <https://ich.unesco.org/fr/contenu-des-materiels-de-formation-00679>

<sup>591</sup> Nous parlons de l'UNESCO, mais l'organisation dont elle-même fait partie évolue aussi dans le sens de privilégier la parité genrée. Ainsi l'ONU a créé une entité spécialement dédiée à l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes. Cette entité est « ONU-Femme » : « résultat de la fusion de quatre composantes distinctes du système des Nations-Unies dédiées exclusivement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes », URL : <http://www.un.org/fr/sections/about-un/funds-programmes-specialized-agencies-and-others/index.html>

<sup>592</sup> Les deux programmes prioritaires aujourd'hui sont l' « Afrique » et l' « égalité entre les sexes ».

partenaires de l'Oréal et de l'UNESCO telle que la fondation « Nicolas Hulot » (appelée fondation « Ushuaia » jusqu'à 1995). La notoriété de ces organisations (« en 2008 et 2009, le Groupe (l'Oréal) a été classé parmi les cent entreprises les plus durables du monde par Innovest et Corporate Knights, pour l'ensemble de ces actions »), et la fondation « Nicolas Hulot », créée en 1990 désormais *think thank* dédié à la pensée écologique et à l'éducation à l'environnement, et qui a été reconnu d'utilité publique en 1996, contribuent à donner de la visibilité à cette revendication, et ce faisant, contribuent à sa réalisation. Ces sociétés appliquent le principe de parité à leur propre fonctionnement, ainsi, lorsque le fondateur du *think thank* Nicolas Hulot est nommé ministre de l'environnement, c'est une femme, Audrey Pulvar, qui en devient présidente, tandis que Cécile Ostria<sup>593</sup> conserve son poste de direction. Nous notons également l'élection de femmes à la direction générale de l'UNESCO depuis plusieurs mandats. En effet, après les deux mandats consécutifs d'Irina Bokova de 2009 à 2017, c'est à nouveau une femme, Audrey Azoulay, qui a pris ce poste. Nous pouvons penser qu'il y a une réelle volonté de privilégier la prise du poste de direction de l'institution par une femme en regard des personnes proposées en candidature, car les candidats étaient majoritairement des hommes, seul un tiers étaient des femmes. La liste ci-dessous montre que sur neuf candidats au total seuls trois étaient des femmes.

---

<sup>593</sup> Au poste de la direction générale de la fondation Nicolas Hulot depuis 2002, elle est l'initiatrice de la campagne de communication contre la pollution par la représentation de femmes produisant du lait contaminé, de l'ouverture d'une école Nicolas Hulot en Bretagne, et du lancement de l'action (dite) innovante avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : « défi pour la terre » en 2005.

| <i>[Noms des candidats</i>             | <i>Date de réception du dossier</i> | <i>Proposé par</i> |
|--|-------------------------------------|--------------------|
| <i>M Polad BÜLBÜLOGLU</i>              | <i>09.03.2017</i>                   | <i>Azerbaïdjan</i> |
| <i>M PHAM Sanh Chau</i>                | <i>13.03.2017</i>                   | <i>Viet Nam</i>    |
| <i>Mme Moushira KHATTAB</i>            | <i>13.03.2017</i>                   | <i>Egypte</i>      |
| <i>M Hamad bin Abdulaziz AL-KAWARI</i> | <i>14.03.2017</i>                   | <i>Qatar</i>       |
| <i>M Qian TANG</i>                     | <i>14.03.2017</i>                   | <i>Chine</i>       |
| <i>M Juan Alfonso FUENTES SORIA</i>    | <i>15.03.2017</i>                   | <i>Guatemala</i>   |
| <i>Mr Saleh AL-HASNAWI</i>             | <i>15.03.2017</i>                   | <i>Iraq</i>        |
| <i>Mme Vera EL-KHOURY LACOEUILHE</i>   | <i>15.03.2017</i>                   | <i>Liban</i>       |
| <i>Mme Audrey AZOULAY</i>              | <i>15.03.2017</i>                   | <i>France]</i>     |

Les candidat.es à la Direction générale de l'UNESCO

Pour cette élection<sup>594</sup>, il ne nous a pas semblé que le genre du candidat soit explicitement formulé en tant que critère dans les recommandations de vote. Nous pouvons donc penser à une volonté implicite de cohérence de la part de l'institution pour sa représentation, aussi appelée « exemplarité » dans le jargon politique, entre son programme de lutte pour la reconnaissance de la femme dans ses grands programmes et son fonctionnement interne.

Un des critères officiellement énoncés pris en compte pour l'élection au poste de direction est le programme proposé par le candidat. Celui d'Audrey Azoulay recevait l'aval d'un de ses anciens collègues du gouvernement français Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères au moment de sa candidature à la direction de l'UNESCO.

<sup>594</sup> Site Web UNESCO, « Neufs candidats au poste de Directeur générale de l'UNESCO », 16 mars 2017, URL : <https://fr.UNESCO.org/news/neuf-candidats-au-poste-directeur-general-UNESCO>



Outre le sexe et le programme du candidat, il serait intéressant d'éclairer le choix de la direction de l'UNESCO en regard de son pays d'origine. Si la nationalité du candidat est mentionnée c'est qu'elle n'est pas considérée comme indifférente (contrairement à l'âge par exemple qui pourrait être un critère mais n'est pas mentionné), d'autant que nous relevons que l'institution signale l'origine des élus comme d'une certaine importance. En effet, sur le site web, la présentation d'Irina Bokova indique : « Elle a été la première femme et la première personne originaire d'Europe de l'Est à diriger l'Organisation »<sup>595</sup>.

---

<sup>595</sup>Site Web UNESCO, « *Les directeurs généraux précédents* », dernière vérification le 11/11/2019, URL : <https://fr.UNESCO.org/director-general/former-dgs>

### **Chapitre 3 : Retour sur la recherche et perspectives**

En continuant sur la métaphore de la couture pour qualifier le processus de reconnaissance et de valorisation de l'UNESCO, il pourrait s'agir ici pour nous dans ce troisième chapitre d'examiner le texte de la recherche que nous avons tricoté dans le but d'en solidifier certaines mailles, et d'identifier les fils qui permettraient de le tendre encore.

Nous tentons ici ce que nous pourrions qualifier d'« autocritique » du travail réalisé. La certitude d'avoir beaucoup appris durant cet exercice de recherche nous exhorte à risquer le partage de ce que nous en voyons de limites, de failles et de manques, car ces défauts, dont nous brosons quelques traits dans la première partie du chapitre, ne sont de notre point de vue qu'un canevas à pratiquer, ou qu'annonciations de ses perspectives à combler, ou autant de chutes à considérer.

En présentant ce chapitre, selon la théorie de Barthes, nous pouvons dire que nous parlons notre /texte/.

Nous livrerons en première partie ce que nous voyons des faiblesses de son élaboration, puis, en seconde partie, ses ouvertures possibles.

#### **I. Les faiblesses, les limites de notre recherche**

La définition du sujet de recherche a été difficile à cerner autour de cet objet hétéroclite et interdisciplinaire déjà éprouvé en SIC. Au cours de nos premières approches du patrimoine et de l'UNESCO, les angles d'études étaient si nombreux que nous avons même téléchargé un document intitulé « programme et budget approuvé »<sup>596</sup> en pensant pouvoir mobiliser les aspects financiers de la patrimonialisation institutionnelle pour en analyser les ressorts stratégiques dans sa communication publique. Il s'avère que c'est un document que nous n'avons finalement jamais utilisé dans notre démonstration, et un aspect de la patrimonialisation que nous n'avons que peu évoqué. Nous avons envisagé aussi une étude comparative entre le programme de patrimonialisation UNESCO et un des autres programmes de l'organisation des Nations-Unies, notamment avec le programme pour le développement (PNUD)<sup>597</sup> puisque le PNUD a cet aspect commun avec l'UNESCO d'une écriture de

<sup>596</sup> Organisation des nations unies pour l'éducation la science et la culture, « 36/5 Programme et budget approuvé, 2012-2013 », composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO, Paris, 2012, 384 pages.

<sup>597</sup> Créé en 1950 par l'Assemblée générale des nations unies.

partenariat multiple dont des acteurs du monde économique privé. Nous retrouvons par exemple, en tant que partenaire commun à l'UNESCO et au PNUD, Samsung, un des principaux *chaebols*<sup>598</sup> coréens, « visant à renforcer la sensibilisation aux Objectifs de développement durable (ODD) »<sup>599</sup>. Dans tous les cas d'approches possibles du patrimoine mondial (qu'elles aient pu être dédiées au décryptage des investissements et des enjeux budgétaires de la communication ou à celui du réseau organisationnel), il nous est apparu nécessaire de mieux connaître d'abord le dispositif UNESCO et le processus de reconnaissance et de valorisation. C'est pourquoi nous avons adopté un regard sociosémiotique, pour « sa vocation à élargir l'analyse à des problématiques de type socioculturel » (Semprini, 2007 :16). Ce regard nous a permis d'aborder notre objet de manière globale, et notre proposition d'en restituer notre vision par la métaphore du texte a confirmé l'intérêt d'analyser la patrimonialisation UNESCO dans sa représentation la plus entière possible, c'est-à-dire d'aller chercher « les raisons de son apparition, de sa position dans le cadre de la discursivité sociale et des mécanismes de circulation et de réception qui permettent de comprendre la trajectoire de ce discours et son éventuel succès ou insuccès, sa prise en charge ou sa marginalisation de la part des acteurs sociaux »<sup>600</sup>. Mais alors que nous avons saisi le caractère étendu, stratifié et polymorphe de la patrimonialisation UNESCO, toutes les questions nous ramenant à ses « conditions de possibilités » pouvaient être précisées. Car en effet, pour nous, ces conditions de possibilités se trouvent *aussi* dans ces problématiques peu ou pas abordées dans notre recherche telles que le financement du programme, le coût d'une candidature ou encore les problématiques liées à l'usage des langues officielles au sein de l'UNESCO. Alors, puisque nous devons mettre un point final à cette thèse, notre recherche concernant la patrimonialisation de l'UNESCO en arbore trois de suspension. Nous en voyons un chantier ouvert sur une liste des points d'explicitation du texte à préciser. Car, en l'état pour nous, notre recherche montre que le concept de texte est tout à fait dispos dans son acception de liaison, c'est-à-dire que notre recherche participe à une considération plus ferme du texte dans sa définition étymologique de tissage par le chercheur

---

<sup>598</sup> Définition de « chaebol » de « Le dico du commerce international » : « Un chaebol est le nom donné à un grand groupe industriel coréen. Concrètement c'est un ensemble d'entreprises, de domaines variés, entretenant entre elles des participations croisées et ayant une puissance économique (et sans doute aussi politique) très importante. On peut trouver l'équivalence du mot "chaebol" dans des termes comme Holding, conglomérat en France par exemple ou encore [Keiretsu](https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/chaebol.html) au japon. », URL : <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/chaebol.html>

<sup>599</sup> Site du PNUD, « *Le PNUD et Samsung lancent un partenariat pour les objectifs mondiaux* », 7 août 2019, URL : <https://www.undp.org/content/undp/fr/home/news-centre/news/2019/undp-and-samsung-unveil-global-goals-partnership.html>

<sup>600</sup> Semprini, op.cit.,page 17

en communication pour l'analyse d'un objet de recherche complexe qui fait se rejoindre les disciplines et les spécialités des SIC, et plus largement les problématiques des sciences humaines et sociales.

### **I.1. Textes et /texte/**

Pour nous, le texte en tant que liaison, ou en tant que contenu sémiotique par la diversité des contenants et écrit alors /texte/, peut se manipuler à fin d'analyse compréhensive en complément du texte pris dans le sens plus traditionnel, c'est-à-dire littéraire, de l'inscription matériellement bornée en tout ou partie de document. Nous avons montré que ces deux manières de considérer le « texte » ne sont pas posées en concurrence, et ainsi, qu'elles sont mobilisables conjointement lors d'une recherche en SIC. Et c'est en effet, conduite par ce paradigme que notre recherche a permis de découvrir l'existence de ce /texte/ étendu de la patrimonialisation mondiale constitué de plusieurs textes et /texte/. Nous y voyons, et nous aimerions saisir, les possibilités d'en « extraire » des parties. Ce serait faire ce que Latour appelle « mettre en bulle » à fin d'analyse encore plus fine du phénomène. Pour cela, une « immersion » dans une équipe de porteurs serait propice au rendu compte « de la manière dont les individus font et disent ce qu'ils font et disent lorsqu'ils agissent en commun » (Molénat, 2008), puisque nous avons investigué au plus près possible des actants et spécialement des rédacteurs (en consultant un grand nombre de documents les concernant, en suivant leurs actualités et en les questionnant) mais le caractère rétrospectif de la plupart des patrimonialisations de l'UNESCO, ou le fait que les candidatures étaient déjà bien avancées lorsque nous avons entamé notre thèse, n'a que peu permis la découverte des « méthodes qu'ils utilisent pour accomplir, au moment même où ils le font, l'activité pratique dans laquelle ils sont pris ». Dans la perspective de « mettre en bulle » notre texte, une question d'entrée dans l'observation pourrait être alors : Les pratiques communicationnelles constituant l'écriture normative de la labellisation Unesco impliquent-elles des techniques de marketing ?

Notre discipline des SIC nous permettrait de questionner cet aspect de la patrimonialisation en éclairant la figure du communicant, entendu comme professionnel de la communication. Cet éclairage concernerait les rédacteurs des dossiers de candidature qui doivent capter l'attention des habitants et les convaincre du projet de labellisation alors qu'ils ne sont précisément pas professionnels de la communication. Nous avons vu que les porteurs enrôlaient les habitants

généralement par l'argumentaire de la valeur déjà-là du patrimoine qu'il n'y a presque pas à démontrer, et qu'il ne reste qu'à faire reconnaître à l'UNESCO par une confirmation collective, entendu que leur patrimoine candidat vaut autant que celui déjà inscrit<sup>601</sup>. Mais, comment opère cette force illocutoire de la représentation symbolique, alors que, dans cet argumentaire, l'explication des critères de sélection caractéristiques du bien et la complexité de la démarche n'apparaissent qu'à peine ? Comment parviennent-ils à communiquer leurs arguments comme des évidences pour les habitants qui y adhèrent ? Quels sont les médias de leur efficacité ? Comment cette herméneutique patrimoniale circule ? Il s'agirait d'analyser comment les porteurs « vendent » leur projet à la population, c'est-à-dire d'aborder le discours des porteurs sous l'angle du management, ou plus justement du nouveau management public (NMP) issu de la loi de décentralisation de 1982 (Gardère, 2012), de mettre au jour leurs pratiques techniques, locutives et langagières, dans les interactions avec le public pour le mobiliser. En somme, comment ils performant la négation, ou du moins l'effacement suffisant pour un temps, du « tiers organisateur », en l'occurrence le dispositif UNESCO, disposant de l'autorité (Gardère, Bouillon, Loneux, 2009). Cette étude sur le « communicant » s'inscrirait en SIC dans la lignée de celles portant sur le changement organisationnel par ce qu'elle implique d'observations et d'analyses des mouvements d'un statut d'acteur à un autre. La notre concernerait ce passage de la figure de rédacteur d'une prescription institutionnelle universelle à celle de « leader » (Montargot, Ben Lahouel, 2004) pour et dans la reconnaissance culturelle locale. Il serait intéressant également de questionner cette figure sous l'éclairage du « collaborateur » (Bouillon, Maas, 2009) dans son travail intégré à la patrimonialisation UNESCO. Cet angle d'analyse concerne la nature des rapports interorganisationnels et viendrait en renfort de notre appréhension du /texte/ en regard des considérations déjà faites de l'architexte dans ce domaine : « L'architexte semble pouvoir être intégré à un enjeu plus vaste, celui de la technique perçue comme un dispositif : (...) organisation matérielle et spatiale capable de produire et déterminer un devenir (Bachimont, 2010) » (German, Leyoudec, 2017). Selon cette proposition, l'architexte nous semble « détaché » du texte et dans une position en surplomb, mais aussi indépendant au texte et relié surtout à l'appareillage, ou à l'instrumentation, mobilisé.e pour atteindre l'objectif dont il serait question. Or, pour nous, l'architexte fait partie du texte. Car s'il apparaît nécessaire de nommer les aspérités organisationnelles pour les analyser dans leurs spécificités, toutes

---

<sup>601</sup> Nous usons ici du singulier, parce que les porteurs en général désignent un patrimoine inscrit, ou une spécificité patrimoniale, de comparaison. Le rapprochement dans une évaluation pour convaincre est ciblé, ils ne renvoient pas leurs auditeurs à toute la liste complète.

constituent des strates d'un ensemble. En cela, si les architextes évoluent, se réécrivent ou encore s'adaptent, ces évolutions, réécritures et adaptations forment un texte. Ainsi, grâce aux méthodes de l'ethnographie organisationnelle, initiées dans notre thèse, nous pourrions montrer plus finement encore que les « manières de faire », les « manières de dire » et les « manières d'être »<sup>602</sup> sont les ressorts techniques déployés par les individus<sup>603</sup> dans leurs fonctions professionnelles, et ainsi montrer que leurs adaptations particulières aux injonctions visant la performance normalisée des missions allouées sont tout autant constitutives de la bonne conduite de leur poste que ces injonctions commandées. Notre thèse « en l'état » et en ce qu'elle (nous) offre de perspectives « s'inspire d'un point de vue anthropologique » en ce que notre objet de recherche, communicationnel par essence, « propose de s'intéresser de manière ethnographique à tout ce qui est perçu comme ayant une valeur communicative dans une communauté donnée (comportements, situations, objets,...) » (d'Arripe, 2009 : 133).

Aussi, les modalités, et la matérialisation, de la reconnaissance particulière (individuelle et du collectif) par et dans leur.s appartenance.s organisationnelle.s (professionnelle et/ou résidentielle) seraient intéressantes à creuser pour préciser cet aspect nous avons approché, d'une part au prisme de la constitution des parties prenantes (ABFPM, OVPM) s'imposant comme actants « officiels » au fil de la patrimonialisation UNESCO jusqu'à devenir incontournables, et d'autre part en regard des habitants qui se sentent valorisés par leur lieux de vie après son inscription au PMH.

En regard de la présente livraison de notre mémoire de thèse, notre posture ethnométhodologique peut être dénigrée, ou, du moins, être fortement mise en doute, en raison de notre présence « éloignée » des candidats car nous n'avons en effet pas observé l'évolution quotidienne d'une patrimonialisation en cours. Or, la définition de l'ethnométhodologie est celle d'un « courant de la sociologie selon lequel la réalité sociale peut être décrite et comprise à travers les pratiques ordinaires et banales de la vie quotidienne »<sup>604</sup>, et puisque notre analyse ne s'appuie pas, pour une large part, sur nos prises de notes ou nos enregistrements à propos des actions de l'écriture des « pratiques ordinaires » que nous aurions observer « être en train de se faire », nous targuer d'une approche

---

<sup>602</sup> Cette énonciation des trois points à observer pour le chercheur vient de l'intitulé d'une des séances du colloque : « L'ethnographie organisationnelle : pratiques émergentes et contributions », laquelle est : « Ethnographier les « manières de faire », « manières de dire », « manières d'être » : construire et déconstruire les pratiques organisationnelles », page du programme à l'adresse URL : <https://www.acfas.ca/app/congres/81/programme/colloques/26752>

<sup>603</sup> Les « porteurs » pour nous

<sup>604</sup> Dictionnaire Larousse en ligne, « ethnométhodologie », URL : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ethnom%C3%A9thodologie/31418>

ethnométhodologique pourrait signifier au mieux une maladresse scientifique, au pire une ignorance des fondements de cette « manière dont le raisonnement pratique produit cette intelligibilité mutuelle qui permet d'assurer la continuité de l'action en commun » (Ogien, 2016). De plus, la patrimonialisation UNESCO représentée comme fort prestigieuse peut-elle être considérée comme une « pratique ordinaire et banale de la vie quotidienne » ?

La qualification de notre recherche de « conduite ethnométhodologique » vers l'explicitation de la patrimonialisation mondiale reste cependant valable et peut être validée en ce que nous avons reconstitué « l'accomplissement pratique » de cette patrimonialisation, et que notre reconstitution ne peut être réduite à un « compte-rendu de compte-rendu » car notre approche du terrain par une observation bien que distante s'est voulue soutenue et nous permet alors de le donner à voir. Certes, notre corpus n'est pas constitué de clichés ou de vidéos des porteurs en travail, mais nous nous gardons de réduire l'ethnométhodologie à l'ethnographie.

Concernant l'impossibilité de considérer la patrimonialisation comme une pratique ordinaire, notre qualité de jeune chercheur nous préserve d'y apporter un jugement. Ainsi que nous l'a rappelé Olivier Chantraine, la patrimonialisation de l'UNESCO est pour nous un objet de recherche, et doit le rester au même titre que n'importe quel autre, qu'il se serait agit d'analyser la fabrique de la mémoire des crimes commis au Rwanda, ou de la création des races des chats dans la presse de 1980 à nos jours<sup>605</sup>. Nos considérations subjectives sur les objets de recherche ne doivent pas devenir la justification du bien fondé de ces recherches, autrement dit ne peuvent pas constituer les seuls arguments qui nous entraînent, nous forcent ou nous freinent dans l'intérêt de l'élucidation d'une complexité identifiée comme valable à dénouer. Ainsi, nos a priori sur le caractère peu banal d'une inscription au PMH ne peuvent donner lieu au déterminisme quant à la méthode convenable pour son analyse.

Néanmoins, le positionnement d'un chercheur, le « lieu » d'où il parle, influence l'enquête. C'est ce dont nous avons fait l'expérience et que nous relatons d'abord pour les entretiens puis pour le recueil documentaire.

---

<sup>605</sup> Ces deux exemples liés à la commémoration du génocide des Tutsis au Rwanda ou à la domestication du chat influencée par la presse sont des objets de recherche actuelle que nous avons vu dans la presse scientifique.

## I.2. Retour sur la méthode

### I.2.1. Retour sur les entretiens

« L'entretien engage deux personnes en vis-à-vis »<sup>606</sup>. L'optimisation de cette méthode a nécessité l'identification des enjeux de ce face à face par une attention à notre propre positionnement lors de ce temps d'échange.

Notre demande de contact avec les porteurs de projet justifiée et expliquée par notre statut de doctorante permettait des réponses par courriels assez rapides et bienveillantes dans la plupart des cas. Selon nous, la mention de notre inscription doctorale en sciences de l'information et de la communication suscitait une certaine curiosité et une certaine attirance pour le traitement du sujet de la patrimonialisation de l'UNESCO dans cette discipline, de même qu'un entrain pour la réalisation d'un entretien, les SIC étant imaginées par eux d'après nous comme une sorte de levier publicitaire. Notre statut de jeune chercheur en SIC installait, nous semble-t-il, un climat de confiance en préalable d'un entretien envisagé par nos interlocuteurs comme une recherche destinée à promouvoir une fois de plus le patrimoine en question.

Au démarrage des entretiens, la présentation de notre démarche de recherche sur la patrimonialisation comme une démarche de compréhension du processus avec l'invitation à nous « raconter la candidature » permettait de commencer les échanges de manière plutôt légère et détendue par un récit des personnes entendues orienté vers la chronologie de « l'aventure ». Au fil des échanges cependant, nos renseignements demandés s'orientant sur les enjeux de la reconnaissance et les éventuelles difficultés pour eux de traduire un bien en normes culturelles internationales, et surtout nos demandes de voir les documents traçant l'évolution du projet installaient une plus grande vigilance dans les réponses, puis, l'annonce par ces personnes des limites dans la possibilité d'aller trop loin dans la connaissance de la candidature. À nos questionnements des détails du processus ayant trait à leurs biens, nous avons remarqué une certaine retenue dans les réponses de nos interlocuteurs et une certaine réserve pour la suite donnée aux demandes d'approfondissement des « secrets » de candidature. De fait, nos entretiens ne nous ont donc malheureusement pas ouverts les possibilités d'assister à la venue des experts sur le terrain pour l'évaluation du candidat au PMH. Notre entretien avec Naima Maziz nous avait déjà laissé entendre qu'une sorte de huis clos se tenait à ce stade de la candidature, et notre entretien avec Charlotte L'Hermitte de

---

<sup>606</sup> Citation du mémoire de master de Nicolas LEFEVRE, « L'entretien comme méthode de recherche », *Méthodes et techniques d'enquête*, Master 1 SLEC.



l'association pour l'inscription des Climats de Bourgogne nous a confirmé que l'évaluation des experts se faisait en cercle restreint de figures investies pour l'aboutissement du projet, et n'a pas débouché sur le risque de la demande d'autorisation pour l'observation de cette étape par une doctorante. Nos entretiens ne nous ont pas permis non plus de consulter les documents de travail des porteurs, ni les premières ébauches du dossier, et pas non plus les documents échangés entre le centre du patrimoine mondial ou les experts et les porteurs durant la fabrication de la valeur universelle, et nous en voyons le préjudice pour notre recherche.

Par cette méthode de l'entretien nous avons observé assez rapidement l'effet de saturation des récits de la reconstitution de la candidature par les porteurs car ils s'y bornaient au processus et aux procédures chronologiques. Nous voyons le préjudice pour notre recherche de n'avoir pas recueilli les informations portant sur les implications mutualisées des porteurs auprès de l'UNESCO par le moyen d'un questionnaire spécifique à ces questions par exemple (adhésions aux autres projets, abonnements aux revues), et de ne les avoir pas explicitement interrogés sur leur connaissance de l'institution. Pour autant, nous avons pu repérer et extraire de ces entretiens des spécificités d'un projet d'inscription à l'UNESCO lorsque les personnes entendues parlaient du bien « hors » UNESCO aussi, c'est-à-dire établir par leur parole ce qu'il associait à leur bien en l'évoquant dans son contexte régional ou en tant que facteur de rassemblement de proximité (par la création de cohésion que prend la figure d'une équipe de porteur, et par son ancrage dans la vie locale), c'est-à-dire quelque peu délesté des enjeux de sa représentation pour la scène mondiale. C'est ainsi que nous avons pu entendre les incidences voulues, comme celles inattendues, par les porteurs, et, en les rapprochant, montrer que les conséquences de la reconnaissance internationale sont parfois des pré-visions finalement rendues visibles, surtout à une échelle réduite parfois au communal.

### **I.2.2. Retour sur le recueil de documents**

En début de thèse, notre curiosité dominant notre conscience de l'obligation de résultat.s, entendu comme la communication de notre aptitude scientifique<sup>607</sup>, et notre fantasme surtout du jeune chercheur devant tout savoir « en esprit » confortait et « confortabilisait »<sup>608</sup> notre tendance à l'accumulation immatérialisée des progressions de notre recherche. Mais cet isolement « intellectuel » nous frustrait beaucoup et ne correspondait pas à notre pratique

---

<sup>607</sup> C'est en effet avec une grande naïveté que nous saisissons notre forte attirance pour la recherche

<sup>608</sup> Néologisme signifiant « rendre confortable »

idéalisée de la recherche. L'exercice de rédaction, en permettant le partage qu'exige la recherche scientifique, fut un moment fort de réflexivité et, de fait, riche d'apprentissage.

Alors que la mise en texte de nos observations fut parfois compromise à cause de plusieurs raisons, nous pensons terminer cet exercice de formation à la recherche en ayant accru notre vigilance à la constitution du corpus d'analyse. Dans notre thèse, sa constitution peut paraître fragile et le faire apparaître confus. Si, dans « la fabrique du patrimoine » les participants au débat soulevaient la difficulté de considérer un corpus comme illégitime, et en prenaient pour exemple la difficulté de recenser et d'identifier de manière définitive les éléments représentatifs du patrimoine médical (brevets, machines, mémoire d'un pharmacien) qui contribuent à le former, dans la fabrique de cette thèse nous nous sommes retrouvés face à cette difficulté de sélectionner, de trier et de choisir « une fois pour toutes » le matériau d'étude de notre recherche. La conséquence en est, il nous semble, que le corpus d'analyse reste malaisé à borner en tant qu'énumération close d'éléments identifiés dont nous aurions justifié chaque rôle et les liens entre eux pour l'arrivée à nos résultats, et nous craignons que la valeur de l'exercice de recherche dans son entier en pâtisse. Nous espérons malgré cela que l'expérience vécue de recherche doctorale que nous rendons partiellement visible dans ce mémoire et ce que nous en disons nous-mêmes indiquent notre posture de jeune chercheur mieux armé.

Au fil de la recherche et durant la phase de rédaction finale de la thèse, certains hyperliens de presse en ligne ou de sites personnels concernant les biens candidats<sup>609</sup> n'existaient plus, et avec eux disparaissaient les références documentaires des informations que nous aurions voulu intégrer à notre démonstration. Plus étonnant en regard de la place qu'occupe les Nations-Unies<sup>610</sup> en regard de la diplomatie à l'échelle mondiale, certains articles de son site web demeuraient introuvables<sup>611</sup>. Étonnant car, l'ONU prétend à un rôle clé dans les relations diplomatiques internationales et cette position « supra-gouvernementale », qui induit des missions déterminantes dans l'équilibre des échanges entre les pays et du maintien de la paix, fait que nous sommes en mesure d'attendre de son site web des pages sécurisées et stables. L'importance des Nations-Unies dans l'histoire contemporaine globale nous laisserait supposer qu'elle s'équipe à minima de moyens techniques existants lui permettant de

---

<sup>609</sup> Par exemple, à la vérification le 22/02/2017, cet hyperlien : <http://www.alvinet.com/actualite/articles/UNESCO-l-argumentaire-de-l-uicn-sur-le-dossier-chaine-des-puys-faille-de-limagne-21243024.html> n'existe plus

<sup>610</sup> Nous nous intéressons précisément aux informations postées sur le site de l'ONU car l'UNESCO en fait partie et que, dans notre sujet sur l'écriture du patrimoine mondiale, l'ONU en constitue de fait un cadre « plus grand » de son programme de reconnaissance culturelle.

<sup>611</sup> <http://www.un.org/fr/documents/charter/>, au 22/07/2017, la page est introuvable

proposer un système d'information accessible même aux néophytes en nouvelles technologies. Si la raison de l'inaccessibilité des pages web, desquelles nous avons enregistré les adresses, est inhérente au fonctionnement informatique, ce que nous expliquons par la suite, nous expliquons moins facilement la difficulté de retrouver l'article que cet hyperlien concernait par le moteur de recherche interne du site en y tapant les mots clés, le sujet dont il traite ou même son titre. Cette expérience d'opacité virtuelle du site de l'ONU nous renvoie à celle du site de l'UNESCO que nous avons expliqué dans la thèse. Au début du doctorat, nous avons enregistré des liens de nos visites des sites web de l'UNESCO et de l'ONU pour la proximité que ces pages offraient en termes de compréhension du processus de patrimonialisation. Ces liens allaient s'avérer inutilisables pour le recueil des informations contextualisées du moment de la requête. Ces informations concernaient par exemple des actions temporaires menées par les représentants des institutions pour la présentation des organisations et leurs orientations ou pour la formation au fonctionnement des institutions et aux programmes proposés par les parties prenantes. Nous ne retrouvions plus ces pages car ces hyperliens enregistrés amenaient aux pages d'accueil des sites Web qui, de fait, s'actualisent régulièrement<sup>612</sup> et ne présentaient donc plus les informations du moment de l'enregistrement de ces adresses. Cette « évaporation » des informations pose la question de l'accessibilité et de la pérennité des données numériques. Cette « disparition » pose aussi la question de la possibilité de retrouver ces informations, quand bien même elles concernent des événements brefs et limités dans le temps et auraient pu être considérées comme négligeables. Plus largement, nous pensons qu'à partir de notre texte patrimoine reconstitué en partie nous pouvons apercevoir un socle opportun pour les questionnements émergents des Humanités numériques. Car avec le constat que le texte patrimoine sur le web « se volatilise », en sachant que le patrimoine institutionnel confère à ce que l'homme prévoit de montrer de lui-même, et face à la numérisation croissante de ce que produit l'humain et de ses manières de faire, il serait intéressant selon nous de saisir les questions anthropologiques en SIC de la fusion qui se profile entre l'incarné et l'information.

Pour cela, le texte patrimoine constituerait dans le champ des Humanités numériques un objet permettant de requestionner les territoires (physiques et virtuels), les transmissions (matérielles et par ondes), et/ou encore en toute simplification : l'existence de l'homme (par la trace anonyme ou identifiée par puce électronique) et sa fin, laquelle demeurerait certifiée ou deviendrait impossible et universellement impensable du fait de la multiplication des sites

---

<sup>612</sup> Site web des Nations Unies : <http://www.un.org/fr/>

web qui font « vivre » une personne tant que ses proches ont besoin de se recueillir (Bourdaloie, Chevret-Castellani, 2019).

Dans l'optique de retrouver les références bibliographiques ou la source des articles ou encore celles de tous autres documents de fonctionnement qui nous avaient éclairés sur notre sujet pour les inclure au corpus, nous avons persisté dans la recherche de leur « localisation », parfois sans succès. Mais nous avons pu ainsi enrichir nos observations. Car, bien qu'ils ne fussent pas ceux attendus, les hyperliens enregistrés au début du doctorat nous ont proposés des résultats de requête. Notre inquiétude pour les « problèmes du monde » traités par l'UNESCO et notre choix de ne pas les laisser dans l'indifférence silencieuse nous encourage à citer deux exemples de résultat de ces pages, bien qu'elles n'aient pas, au premier abord, de rapport direct à la patrimonialisation mondiale :

- Pour un hyperlien vérifié le 20/08/2019, nous arrivons sur la page d'accueil des Nations Unies sur laquelle est visible une photo d'archive des bâtiments bombardés à Aden au Yémen, et une brève intitulée: « *La fragmentation du Yémen, une menace plus forte et plus urgente que jamais, selon l'envoyé de l'ONU* ». Cette photo et ce titre sont simplement accompagnés de l'information du 20 août 2019 : « l'envoyé spécial des Nations Unies pour le Yémen, Martin Griffiths, a prévenu mardi le Conseil de sécurité de l'ONU que la fragmentation du Yémen était devenue une menace plus forte et plus urgente que jamais ».

- Une autre vérification d'hyperliens nous a ramené à la page d'accueil du site web du conseil de l'Europe<sup>613</sup>, lequel à la date de sa vérification nous propose de consulter dans le défilé de son actualité un article daté du 21 août 2019, intitulé : « *Déclaration de Thorbjørn Jagland sur la Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions* ». Cet article annonce qu'« à la suite de la Résolution A/RES/73/296 proposée par la Pologne et adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 73e session, le 28 mai 2019, la Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions sera célébrée tous les ans le 22 août »<sup>614</sup>.

Ces deux exemples nous permettent de voir que les régimes d'expressions pour la lutte contre l'intolérance sont multiples. Dans le premier exemple, l'alerte est traduite par une photo d'archive et la retranscription du message d'un journaliste se trouvant sur le lieu concerné. Le

---

<sup>613</sup> Site Web du conseil de l'Europe, URL : <http://www.coe.int/fr/web/portal/home>

<sup>614</sup> Site Web du Conseil de l'Europe, dernière vérification le 24/08/2019, URL : <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/statement-by-thorbj-rn-jagland-on-the-international-day-commemorating-the-victims-of-acts-of-violence-based-on-religion-or-belief>

second exemple, selon nous, permet de proposer que la textualisation du patrimoine mondial, en considérant qu'il s'agit de la préservation et de la sauvegarde de la diversité culturelle et du respect mutuel des peuples, se prolonge par et dans un maillage institutionnel des informations relayées. Par l'affichage sur les sites web des décisions ou des actualités des uns et des autres (le conseil de l'Europe poste une résolution des Nations-Unies), des liens peuvent être tissés entre des situations ou entre des pays dans l'objectif commun de garantir la paix, ou du moins de cesser les violences. Ces liens permettent de nourrir et/ou de renouveler les modalités de la transmission, entendue comme héritage historique universel (par les « journées de commémoration » aussi), entre les générations et entre les pays, et de soutenir ainsi la pérennité de la patrimonialisation mondiale.

Notre difficulté à stabiliser notre matériel d'explicitation s'explique aussi par le fait qu'outre le mouvement des pages d'accueil des sites web qui font disparaître les « actualités », certains documents structurels de l'UNESCO ne sont pas accessibles, ce que nous expliquons ci-après. Nous voyons la multiplicité immanente de l'écriture prévue par le processus en les instruments différents de « ratification », d'« acceptation » ou d'« adhésion » de la Convention de 1972, mais nous ne pouvons exposer à ce stade de la recherche ce qu'implique de différences la signature de ces instruments d'engagements en terme de responsabilités et d'investissements des états-parties, car nous n'avons pas trouvés les documents proposés à consultation sur le site, lesquels auraient permis cette explication. Les informations concernant les nouvelles ratifications sont mentionnées sur le site, comme celle de Madagascar pour le patrimoine subaquatique en 2005, mais ces informations n'indiquent pas en quoi l'acte de ratification consiste ni ce à quoi il engage. Dans un autre cas, lorsque nous avons voulu prendre connaissance de la teneur de la ratification des Bahamas du 29 décembre 2014, les hyperliens nous redirigeaient vers le texte de la Convention, la liste des Etats-partis qui avaient déjà ratifiés, et une page sur l'importance de la diversité culturelle. Pour nous, la mise à disposition par le site web des explications concernant la connaissance des instruments normatifs semble négligée, si elle n'est volontairement restreinte, et ne permet qu'une connaissance intuitive des fondements et du fonctionnement du système normatif. Nous avons pris l'exemple de la recherche d'explicitation des différences de significations des signatures de ratification, d'acceptation et/ou d'adhésion mais ces difficultés d'accès sont fréquentes lorsqu'il s'agit d'accéder par navigation à l'explication qui justifie la pluralité des documents d'engagement.

En outre, la multiplicité et la multitude des types de documents des institutions (informatifs, descriptifs, explicatifs, prescriptifs, performatifs) provoquent un éparpillement des données.

Si la visibilité de cet éparpillement nous permet d'affirmer un tissage étendu de l'écriture patrimoniale, l'éclatement de leur localisation les rend peu accessibles et en provoque un rendu compte précis de l'influence des documents entre eux fastidieux.

De même, l'inaccessibilité des versions intermédiaires rédigées des dossiers de candidature jette un voile sur l'écriture procédurale du patrimoine dans le cadre de notre recherche externe au processus de candidature. Nous n'avons eu accès au dossier de candidature du patrimoine que lorsqu'il était reconnu comme patrimoine mondial. De fait, l'élaboration rédactionnelle progressive du bien reste inconnue, voire secrètement et volontairement gardée car les porteurs ne mettent pas leurs documents de travail à disposition de la recherche. En effet, les comptes rendus des réunions ne sont pas consultables et concernant notre demande d'accéder aux archives de la candidature du Bassin minier, nous avons obtenu un refus provisoire (qui laissait entendre une attente d'encore plusieurs années) car : « il y a beaucoup trop à trier »<sup>615</sup>. Le travail de rédaction du patrimoine se fait aussi dans le secret des habitants qui n'en voient que le résultat. Durant la candidature, ceux-là sont mobilisés à des moments d'approbation, de confirmation, de promotion du patrimoine mais pas lors de sa traduction, du moins ne sont-ils pas enrôlés explicitement pour ce faire. Ainsi, l'élaboration des signifiants du patrimoine sélectionnés reste quelque peu opaque pour eux, et cela même après l'inscription, en ce qu'elle constitue un affichage de la valeur internationale émergente de l'écriture du réseau organisationnel duquel ils n'ont pas pris part, c'est-à-dire que le patrimoine surgit de traductions opérées par les institutions seules. Le texte /patrimoine mondial/ contient donc une multitude de traductions particulières dont seule une partie de la genèse technico-documentaire est accessible. Ainsi, le patrimoine mondial de l'UNESCO ne réfère qu'à ce qu'une partie de son organisation en montre. Cette dimension cachée du patrimoine exposé, ou ce « volet » du patrimoine que nous trouvons pour le moins « manquant », semble l'être volontairement, car son élaboration et la mise en commun des versions multiples des différents collectifs se font essentiellement en huis clos. Par exemple, notre présence à une journée technique organisée par la mission bassin minier a été relevée avec un étonnement de mauvaise surprise par un des participants de la journée car nous n'étions pas « professionnels du secteur ». À cette journée technique, nous avons assisté à la production de nouveaux types d'écriture patrimoniale, lesquels sont générateurs d'une écriture officielle et publicisée. En effet, cette journée a abouti à une publication dans laquelle il est donné à voir a posteriori ce que les professionnels du secteur culturel ont écrit entre eux à l'intention de la gestion du

---

<sup>615</sup> Propos de Marie Patou en entretien sur la patrimonialisation du Bassin minier.

patrimoine mondial : des post-it recueillis parmi les participants aux mots clés inscrits sur le tableau des salles des ateliers jusqu'aux comptes-rendus de ces ateliers transmis oralement pour la séance de clôture, et les croquis « en situation »<sup>616</sup>. Nous voyons avec cet exemple de journée technique une écriture patrimoniale corporatiste destinée *ensuite* à intégrer le texte du patrimoine Bassin minier et plus largement le texte du patrimoine mondial. Le texte public de la patrimonialisation à l'UNESCO est donc tronqué, du fait des informations partiellement livrées.

Concernant le PCI, la page web listant les documents des réunions ne permet pas de prolonger la consultation de ces documents malgré une apparente possibilité de le faire.



Figure 18: Capture d'écran de la page « réunions sur le patrimoine immatériel (co-organisées par l'UNESCO) »

La mise à disposition des documents est, en fait, feinte. D'abord, parce que le passage permis par « le lien pour un accès direct » que nous voyons sur la capture d'écran est caduc. Cet hyperlien, devant normalement assurer sa fonction d'« artefact de passage pour un accès direct »<sup>617</sup>, ouvre en fait une autre page internet qui s'avère être exactement la même que celle sur laquelle nous venions de cliquer. Ensuite, parce que vouloir ouvrir un document en cliquant sur « français » dont la mention est en surbrillance ne permet pas non plus d'atteindre

<sup>616</sup> Un dessinateur professionnel représentait l'ambiance « en direct ».

<sup>617</sup> Définition du Larousse en ligne : « Lien associé à un élément d'un document hypertexte, qui pointe vers un autre élément textuel ou multimédia ».

le document « appelé », puisque cela nous fait arriver sur la page « unesdoc bibliothèque numérique »<sup>618</sup> où il faut entrer les termes de sa recherche.

De même, la mise à disposition des archives de l'UNESCO est compromise par les aléas technologiques et, de fait, leur consultation fastidieuse.

## Archives WEB de l'UNESCO. Préservation

Le site Web de l'UNESCO contient une foule d'informations relatives aux activités de l'Organisation. Ces informations risquent de disparaître et les Archives de l'UNESCO et la Division de l'information ont donc lancé un projet d'archivage Web pour préserver ce précieux patrimoine web.

### 4 Pages trouvées

- [Archive](#) jeudi 2 mars 2017
- [Archive](#) dimanche 20 novembre 2016
- [Archive](#) dimanche 4 septembre 2016
- [Archive](#) vendredi 15 janvier 2016

Figure 19: Capture d'écran du site web de l'UNESCO

Tous les hyperliens d'accès aux archives visibles ci-dessus nous ont dirigées vers des « pages non trouvées ».

Aussi, d'autres informations ne sont plus accessibles du fait de l'épuisement de certaines publications (travaux de l'ICOMOS) ou de leur arrêt, telle « *La Lettre* » (lettre d'information de l'UNESCO publiée de février 1993 à novembre 2005).

Ainsi, comme nous avons montré l'existence d'une traduction invisible de la patrimonialisation (dans son écriture documentaire et organisationnelle), nous reconnaissons certains angles morts dans l'élaboration de notre recherche concernant surtout le corpus d'analyse.

<sup>618</sup>UNESDOC, Bibliothèque numérique, URL : <https://unesdoc.UNESCO.org/images//0009/000926/092693f.pdf>



## **II. Les perspectives**

La longueur de notre liste des aspects de la patrimonialisation à découvrir et/ou à préciser indique certes des manques nombreux de notre thèse en l'état, mais autant nos désirs d'approfondir notre recherche sur la patrimonialisation UNESCO et d'éclaircir le sujet de la normalisation culturelle impactant l'Humanité. Toutefois, les « manques » de notre analyse ne peuvent rester lettre morte, et nous nous proposons de partager ce que nous voyons comme pistes d'élucidation pour les pallier. Nous voudrions faire part de quelques résolutions que nous voyons comme judicieuses à mener par la suite. Elles sont introduites ci-après par « nous aimerions ». À la suite de cette « liste », nous livrerons également des ouvertures envisageables à/pour notre recherche.

### **II.1. Les précisions de notre /texte/**

Nous aimerions poursuivre nos premières élaborations doctorales des mises ensemble des données de notre recherche. Pour ce qui concerne nos analyses des écritures parallèles du patrimoine mondial, il s'agit précisément de continuer notre tableau chronologique<sup>619</sup> des différentes reconnaissances nationales obtenues par les biens français durant la candidature UNESCO. L'intérêt de ce tableau est de mieux mettre en évidence et de manière rassemblée un changement d'orientation des organisations nationales et locales, dont les priorités deviennent l'obtention de titres de valorisation pour naître et durer. Ces « priorisations » découlent selon nous des injonctions institutionnelles généralisées à la preuve de conformité dans l'urgence, car le réseau organisationnel de la patrimonialisation mondiale est bien mobilisé dans une course sans cesse accélérée vers l'obtention de labellisations, de normalisations ou de certifications à renouveler constamment.

Nous aimerions aussi défricher plus encore la nature et les impacts des coopérations entre les villes et/ou pays occidentaux et les autres en ce qui concerne le patrimoine. Certaines de ces coopérations Nord-Sud, ou pays riches-pays pauvres, s'apparentent plus à du tutorat qu'à un réel échange équilibré de bonnes pratiques. À ce propos, nous n'avons dans cette thèse qu'ébaucher l'analyse par quelques observations concernant les partenariats établis par le Réseau Grand Site de France (RGSF) avec des villes d'Afrique, ou les jumelages que nous

---

<sup>619</sup> Non joint à cette thèse, car nous le considérons encore à un stade d'ébauche et préférons le présenter à un stade plus élaboré.

avons évoqués dans la thèse de l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (ANVPAH)<sup>620</sup> qui investit financièrement et humainement hors sol national malgré sa dénomination identificatrice territorialisée.

Nous aimerions aussi, et peut être surtout, approfondir le travail d'analyse des rapports des comités, c'est-à-dire continuer à les mettre en dialogue entre eux pour mieux identifier les rouages de l'évaluation finale et expliciter les « clés » de l'inscription autres que des critères formulés mais de manière vague par la Convention.

Nous aimerions encore traiter ce phénomène de « virtualisation » de l'organisation imputable à la digitalisation de la communication visible aussi dans le cas de la patrimonialisation UNESCO. Car en effet, des collectifs sont constitués par et dans les convocations des noms des uns et des autres sur les sites web lorsque la référence à tel actant du patrimoine, ou la référence à telle récompense durant le processus, forcent leurs présences virtuelles et contribuent au tissage d'un réseau d'abord intangible. La familiarisation, l'usage et la pratique, en somme les adaptations « ordinaires » à l'utilisation et à la gestion de l'outil connecté sont devenues obligatoires. Les organisations enclenchent alors de nouvelles manières d'exister les unes par rapport aux autres dans lesquelles il s'agit d'abord d'investir cette présence- ou cette invocation- ou non, pour ensuite choisir de matérialiser le lien par des rencontres ou d'alimenter une organisation à distance. Notre constat général est que les organisations muent vers un mode de fonctionnement en réseau dématérialisé. Car, bien que le réseau nécessite un outillage de machines individuelles et de technologies mutualisées, les espaces tangibles d'échange du travail sont de moins en moins partagés. Cette mutation s'opère aussi « en interne » telles que les illustrent par exemple la plateforme collaborative virtuelle entre membres d'une même organisation (RGSF, OVPMH<sup>621</sup>), ou la transmission des rapports de suivi du patrimoine mondial envisagée prochainement uniquement en suivant un protocole numérique. La dématérialisation maximale de l'organisation amène l'innovation documentaire. En effet, les formulaires normatifs de renseignements des biens et/ou d'adhésion à la patrimonialisation mondiale sont adaptés à un circuit désormais quasi-exclusivement technologique. Les publications « grand public » évoluent, voire « se radicalisent » aussi dans ce sens. Ainsi, l'association VMF (nous citons cette association mais

---

<sup>620</sup> L'ANVPAH ne doit pas être confondue avec le label Ville et Pays d'art et d'histoire décerné par le Ministère de la Culture sur avis du Conseil des Villes et Pays d'art et d'histoire. L'association a d'ailleurs changé de nom durant notre recherche et s'appelle désormais : « Sites et cités remarquables ».

<sup>621</sup> Plateforme « City2City », URL : : <https://www.ovpm.org/fr/espace-collaboratif/city2city/>

c'est une tendance croissante) a créé fin 2009 un magazine dédié au patrimoine appelé PAJ (Patrimoine-Architecture-Jardin) uniquement digital<sup>622</sup>.

De plus en plus, l'accès aux informations générales sur le PMH et leur visite sont rendus possible de manière virtuelle. Pour approfondir notre recherche, il serait intéressant d'analyser plus précisément les modalités de traduction des biens pour leur mise en ligne et ses conséquences. Car nous avons déjà vu dans cette recherche doctorale, mais sans pouvoir les exposer de manière exhaustive, que les informations associées au patrimoine mondiale n'étaient pas les mêmes sur le site de l'UNESCO et dans le dossier papier, comme aussi la représentation du patrimoine était différente sur le site de l'UNESCO et sur le site des porteurs. Il serait intéressant d'éclairer plus finement les manières dont chacun des acteurs opère les sélections des critères patrimoniaux à exposer. Cette investigation montrerait l'importance accordée par les porteurs à cette problématique de la traduction informatique du patrimoine, entendue comme les contraintes acceptées et les avantages saisis de la technique pour la reformulation « en ligne », par l'analyse après observation des séances de travail des acteurs spécifiquement dédiées à la numérisation, si toutefois ces séances existent, ce qui serait en outre un indice probant dans l'attention portée à cette dimension communicationnelle du patrimoine par l'institution.

## **II.2. Le prolongement et la mise à l'épreuve du paradigme du texte.**

### **II.2.1. Dans l'analyse d'un autre projet de l'UNESCO : « La route de l'esclave »**

Des points communs entre le programme de patrimonialisation UNESCO et « la route de l'esclave » nous permettent de tirer un fil de notre texte vers ce projet de l'UNESCO qui a vu le jour en 1994.

D'abord, le projet poursuit un des objectifs phares de l'UNESCO, lequel est formulé ainsi sur son site web : « Contribuer à une culture de la paix en favorisant la réflexion sur le pluralisme culturel, le dialogue interculturel et la construction des nouvelles identités et citoyennetés ». Cet objectif apparaît pour nous comme un reflet de celui déjà engagé par la patrimonialisation mondiale pour la reconnaissance et la valorisation des cultures.

---

<sup>622</sup>Site web VMF, « Lancement de PAJ, le nouveau magazine digital dédié au patrimoine ! », URL : <https://www.vmfpatrimoine.org/2019/11/26/lancement-de-p-a-j-le-nouveau-magazine-digital-dedie-au-patrimoine/>

Ensuite, la problématique de la constitution mémorielle leur est commune. Pour nous, elle concerne notamment la question du comment composer une mémoire « juste », entendue comme cohérente et adaptée à l'échelle de l'Humanité (alors qu'elle oscille entre être collective au sens de Halbwachs, c'est-à-dire être partagée par des groupes intermédiaires, ou publique et officielle, c'est-à-dire construites et véhiculées par les autorités politiques), pour la représenter dans le cas du PMH et pour la mettre en récit dans le cas de l'esclavage.

Enfin, des mêmes stratégies de transmission, de la mémoire normalisée d'une part et des objectifs des projets UNESCO d'autre part, peuvent être identifiées. En effet, dans le cas de la patrimonialisation mondiale comme pour l'histoire de la colonisation, l'UNESCO se positionne pour leur communication en tant qu'organisation incontournable. Le devoir de combat commun des états membres (contre la guerre pour le PMH et contre l'inhumanité pour la route de l'esclavage) soutient la récurrence de l'argumentaire déployé face au « reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes »<sup>623</sup>. Ainsi, à propos de « La route de L'esclave », l'ONG auto-légitime son programme par sa rhétorique d'intervention: « qui mieux que l'UNESCO (...) pouvait briser le silence sur la traite négrière et l'esclavage ? »<sup>624</sup>. Une autre stratégie commune est le recours aux porte-paroles. Pour « La route de l'esclave » c'est notamment Marcus Miller, un musicien américain, qui prend ce rôle. Le 4 juillet 2013, il a été nommé par Irina Bokova « artiste de l'UNESCO pour la paix » et porte parole du projet. Dans la foulée, le compositeur et bassiste de jazz qualifie sa chanson « La Porte du Non-Retour »<sup>625</sup> comme « un chant de douleur et de souffrance, mais aussi de transcendance et de progrès »<sup>626</sup>. Nous voyons le titre de sa chanson de manière métaphorique comme un palimpseste de l'ONG en ce que ce titre fait écho au monument érigé en 1995 à l'initiative de l'UNESCO, et qui se trouve « sur la plage, d'où sont supposés être partis les bateaux de la traite négrière »<sup>627</sup> à Ouidah au Bénin. Ce titre prolonge aussi comme un écho les messages de l'album musical appelé « Tutu » qui l'avait révélé au public en 1986 et inspiré du combat contre l'apartheid de Desmond Tutu, archevêque anglican sud-africain et prix Nobel de la paix en 1984. Marcus Miller confie vivre

---

<sup>623</sup> Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2014, « *La Route de l'esclave : 1994-2014. Le chemin parcouru* », UNESCO, Paris, 12 pages.

<sup>624</sup> UNESCO, op.cit., page 2

<sup>625</sup> Nous n'avons trouvé aucune chanson de ce musicien avec ce titre

<sup>626</sup> UNESCO, op.cit., page 2

<sup>627</sup> Le petit journal.com, « OUIDAH- L'histoire de la traite des esclaves, une ville du souvenir », *Lepetitjournal Cotonou*, publié le 30/05/2016, URL : <https://lepetitjournal.com/cotonou/actualites/ouidah-lhistoire-de-la-traite-des-esclaves-une-ville-du-souvenir-75059>

« cette nomination comme un honneur une opportunité d'utiliser la musique, langage universel pour raconter l'histoire de l'esclavage »<sup>628</sup>. Nous voyons donc dans ce déploiement du projet « La route de l'esclave » comme dans le programme de la patrimonialisation mondiale la même démarche de traduction impulsée par l'UNESCO et effectuée par relais, lesquels sont figurés par des personnalités, ou par des références aux combats (valorisés) que ces personnalités citent et qui ont été menés eux-mêmes par d'autres personnalités, pour l'élaboration de considérations (du patrimoine qui gagne en valeur, de l'esclavage qui gagne en visibilité) présentées comme nouvelles et prétendant à l'universalité.

Le projet « La Route de l'Esclave » produit, comme dans le programme de la patrimonialisation mondiale, des effets en cascade dans le calendrier et les institutions des états-membres de l'UNESCO. Des dates de célébration sont marquées désormais comme communes à l'échelle mondiale. Ainsi, le 23 août devient la journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition. Cette date a été proclamé par l'UNESCO en 1998, et est célébrée selon l'ONG dans la plupart des Etats membres de même qu'une autre date, le 25 mars, qui a été proclamé en 2007 journée internationale en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

En France, « la Route de l'Esclave » est associée à la fondation pour la mémoire de l'esclavage qui attire la lumière médiatique au détriment du Comité nationale pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE), voire qui lui succède car le CMMHE ne fait plus état d'activité depuis 2016. Cette fondation donne à voir notamment le soutien permanent qu'elle apporte au « Mémorial ACTe » à Pointe-à-Pitre, lequel est un lieu dédié à la mémoire collective de l'esclavage et de la traite<sup>629</sup>. L'historique de cette fondation pour la mémoire nous semble un peu flou car c'est en avril 2018 que le président de la République Emmanuel Macron annonce sa création officielle. Il a répondu au vœu de son prédécesseur François Hollande qui l'avait annoncé le 10 mai 2016 pour le courant de l'année pour finalement réitérer son vœu de voir le futur président s'en charger. La fondation est reconnue d'utilité publique depuis le 12 novembre 2019. Elle est présidée par Jean-Marc Ayrault. Ce qui questionne est sa présentation disponible sur son site web. Ce qui nous intéresse est cette alliance entre l'UNESCO et la fondation qui semble légitimer une existence antérieure de la fondation à sa date de création en lui attribuant le rôle apparemment préconçu pour elle de représentant du mouvement « pour faire reconnaître la mémoire des esclaves et de leurs

<sup>628</sup> Nouvelle-vague.com, « Marcus Miller », 20 août 2013, URL : <https://www.nouvelle-vague.com/marcus-miller/>

<sup>629</sup> Site web du MémorialACTe, URL : <http://memorial-acte.fr/le-memorial-acte/la-genese>

descendants »<sup>630</sup>. Pour nous, ce que dit la présentation du mouvement, qui est « porté par les artistes et les intellectuels, soutenu par les collectivités locales, relayé par des initiatives internationales telles que la Route de l'Esclave de l'UNESCO »<sup>631</sup>, et le fait que cette présentation soit incluse dans la genèse de la fondation participent de la représentation collective que la fondation a pris part à ce mouvement (alors qu'elle n'était pas créée), minorent le rôle des autres acteurs<sup>632</sup>, et montrent, comme dans le cas du patrimoine, que la référence à l'UNESCO est considérée comme gage de bénéfice.s.

### II.2.2. Dans le questionnement de la dimension religieuse du texte.

La liste du patrimoine de l'UNESCO présente des biens à caractère religieux ou spirituel. Y sont contenus en effet des églises, des cathédrales, des mosquées ou des espaces de pèlerinage tels que « *Kalwaria Zebrzydowska : ensemble architectural maniériste et paysager et parc de pèlerinage* » en Pologne, qui est un lieu symbolique de dévotion à Jésus et à la Vierge Marie, ou la « *Colline royale d'Ambohimanga* » à Madagascar, patrimoine constitué d'un ensemble de lieux sacrés. L'UNESCO élabore des stratégies spécifiques pour l'intégration et la sauvegarde du patrimoine d'intérêt religieux. Ainsi en 2011, le comité à sa 35<sup>e</sup> session a pu prendre connaissance du rapport final du séminaire de 2010 qui avait été dirigé par le Centre. Ce rapport a été formalisé en « *Déclaration sur la protection des biens religieux dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial* »<sup>633</sup>. En outre, les questions de l'intérêt de considérer le patrimoine religieux en tant que rouage sociétal et de le valoriser à l'UNESCO sont aussi déjà posées dans la sphère scientifique, notamment par André Micoud par exemple dans son article : « *La diversité des religions comme patrimoine mondial de l'humanité* » (Micoud, 2001). Des précisions concernant cette dimension patrimoniale peuvent donc être apportées à notre /texte/. Notre recherche peut aussi s'ouvrir sur l'analyse de l'écriture du patrimoine dans ce qu'elle en appelle de métaphore religieuse (Huet, 2011). Notre thèse se prête à ce rapprochement en ce qu'elle concerne un objet communicationnel, c'est-à-dire qui n'existe pas sans communication<sup>634</sup>, pour l'élaboration duquel l'homme « habitant du langage »

<sup>630</sup> Site web Mission pour la mémoire de l'esclavage des traites et de leurs abolitions, « *L'histoire du projet de la fondation* », URL : <https://gip-mmata.org/la-genese/#>

<sup>631</sup> Site web, op.cit.

<sup>632</sup> Le statut juridique choisi (fondation reconnue d'utilité publique) qui allie le public et le privé pose d'autres questions que nous n'exposerons pas ici

<sup>633</sup> Site web UNESCO, URL : <https://whc.UNESCO.org/fr/patrimoine-religieux-sacre/>

<sup>634</sup> En outre, le texte de la Bible peut être un canon d'analyse en ce qu'il offre pléthore d'exemples des cas « d'écriture dans l'écriture », qu'elles soient métaphoriques, répétées, renouvelées, éternelles, impénétrables...etc.

s'immerge dans le « grand corps subtil » de Lacan (Angrand, 2014 : 6). Lacan désigne par cette appellation du « grand Autre » la détermination de l'homme à penser, à parler, à agir en fonction de multiples codes (règles de grammaire, de parenté, de droit etc.). Il ne vise donc pas l'association d'une destinée divine à l'organisation humaine, cependant la manière dont est décrit le fonctionnement de ce grand Autre : « C'est lui qui tire les ficelles », correspond à l'omnipotence des Dieux des religions monothéistes. Et si pour Lacan : « le sujet « est parlé » par la structure symbolique », car « ce « grand Autre » permet les échanges, la communication et la compréhension entre tous ceux qui participent des mêmes réseaux symboliques »<sup>635</sup>, par analogie métaphorique, la structure symbolique par laquelle le sujet est parlé s'apparente à l'âme par laquelle le croyant est agité pour lui permettre d'atteindre la Connaissance parfaite. Dans le même ordre d'idée, nous retrouvons dans la SAR des individus « habités » par des idées, des principes, des valeurs, des idéologies, ou encore des normes expliquant en partie leurs actions. Pour illustrer cette théorie, François Cooren montre comment ces éléments non-humains, impalpables, participent de l'action « dans la mesure où on les mobilise/anime/meut/enrôle et où ils nous mobilisent/animent/meuvent/motivent » en analysant comment un chef technicien « habité » par un principe d'équité demande une prime professionnelle (Cooren, 2010). Il ne s'agit pas pour nous de trouver des concordances de significations entre l'écriture immatérielle de la patrimonialisation mondiale et la dimension spirituelle de la ferveur religieuse, ni de faire une exégèse de la patrimonialisation, mais de renforcer notre paradigme du texte dans le cadre d'une analyse socio-sémiotique, d'autant plus que, dans notre cas de recherche, le produit de la communication, le patrimoine mondial, « fait » communion par l'alliance culturelle de l'humanité dès son inscription. Ce que nous voyons de similitude entre ces textes, celui de la patrimonialisation mondiale et celui de la pratique religieuse, est cet effet de la constitution d'un groupe d'appartenance dont les liens sont redéfinis en interne pour son fonctionnement. Jack Goody a décrit cet effet de la religion.

---

<sup>635</sup> (Angrand, 2014)

le groupe des pratiquants s'étend au-delà du clan, de la tribu ou de la communauté et, au moins dans le cas du Christianisme et de l'Islam, se transforme en une quasi-parentèle dont tous les membres sont « frères »<sup>(3)</sup>. L'existence de cette « confrérie » tend, à son tour, à affaiblir la force des liens de parenté primaires, ainsi que le Christ lui-même l'a fait quand il a dit « Car quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, ma sœur, ma mère » (Mark 3 : 35). Et aussi « Car je suis venu mettre la division entre l'homme et le père... » (Matthieu 10 : 39). Ainsi, les religions lettrées tendent à être plus « salutistes » ; elles insistent beaucoup plus sur le fait que c'est à l'individu de se trouver les voies de la vertu. Bien que cette différence ne soit qu'une question de degré, elle renvoie à la tendance de la technologie lettrée à « individualiser » et à mettre en place une division de travail très poussée dont il sera question plus bas (chap. *Les conséquences de la littératie*).

Figure 20: Image de « *La technologie de l'intellect* » (Goody, 2006: 9)

Nous lisons dans cet extrait une redistribution de la nature des liens d'engagement des individus envers leurs prochains dans le cadre d'une pratique religieuse. Cette redistribution nous ramène à notre parti pris pour la théorie de la communication constitutive des organisations laquelle dans notre recherche alimente le dispositif patrimonial de l'UNESCO dans des investissements (des états-partis, des experts, des porteurs) rendus tangibles.

En outre si la notion de « patrimoine commun » a été lancée dans la conscience publique à l'occasion de la troisième Conférence sur le droit de la mer des Nations Unies<sup>636</sup>, le principe de bien commun est issue de la philosophie antique et a été réélaboré par la religion chrétienne. Le bien commun est l'un des fondamentaux de la Pensée Sociale de l'Eglise. Tel qu'il est mené par la doctrine (dans des dynamiques d'actions partagées vers un équilibre respectueux et juste pour chacun), ce principe se distingue aujourd'hui dans le monde profane associé « notamment à la problématique du développement durable » (Lasida, 2014). Lasida présente la notion, longtemps restreinte à la religion, comme désormais : « reliée à la notion de biens communs » laïques.

---

<sup>636</sup> Rappel de notre chapitre 1 de la première partie



### **II.2.3. Dans une autre méthode d'explicitation : de la textualisation du patrimoine à la compilation d'un thésaurus du patrimoine et/ou à la création d'une ontologie de domaine.**

Un thésaurus de l'UNESCO existe et est disponible en ligne. Cependant le descripteur « Patrimoine mondial » n'apparaît pas<sup>637</sup>.

Nous pensons que notre recherche peut servir de point de départ à une compilation de thésaurus au profit par exemple des collectivités territoriales. Elle a montré en effet que le patrimoine mondial semble « un » par l'article défini « le » qui l'annonce et par, et dans, sa représentation en « une » liste, mais que le patrimoine mondial de l'humanité se révèle multiple par, et dans, sa composition et sa constitution puisque les critères qui le définissent, bien qu'ils soient présentés comme universels, se déclinent selon des interprétations pragmatiques. Ainsi, l'écriture du patrimoine, qui s'élabore en partie en réflexion (dans le sens de « faire reflet ») du dispositif de l'UNESCO, est mondiale mais dévoile des langages multiples dans un « usage de signes qui ne sont pas des choses, mais valent pour des choses » (Ndumba, 2011 : 55). Le patrimoine mondial est toujours ramené par et dans sa définition à son site géographique national d'appartenance, lequel réfère à une culture et à une période, et par là donc à des caractéristiques particulières. Alors, à partir de notre texte, la compilation d'un thésaurus autour des concepts de patrimoine mondial et de territoire permettraient d'indexer les documents qui représentent le phénomène à l'échelle nationale et constituer un moyen supplémentaire de connaissance des mises en œuvre des politiques culturelles.

Notre objectif de lire et de décrypter la patrimonialisation UNESCO nous a amené à considérer son lexique et sa sémantique, et l'analyse de notre /texte/ nous met sur la piste de pouvoir y déceler des « surassertions » et des « aphorisations » du discours patrimonial mondial. Notre texte contient des énoncés « hors de toute localisation temporelle ou modale et hors de la subjectivité du locuteur » (Maingueneau, 2013) à commencer par le nom de l'objet d'étude « patrimoine mondial de l'humanité ». Alors, une autre piste d'ouverture et/ou de prolongation de notre recherche doctorale serait la création d'une ontologie du patrimoine mondial. Nous voyons la création d'ontologie, en tant que moyen d'explicitation, comme une option possible pour approfondir nos résultats, car elle procède de la conceptualisation d'un domaine et procède par des rapprochements de sens. Pour le formuler de manière plus

---

<sup>637</sup> Notre visite du thésaurus de l'UNESCO fait apparaître le patrimoine mondial dans une traduction encore nouvelle par les descripteurs proposés, que sont : les concepts génériques et associés qui le définissent, mais que nous ne pouvons développer à ce stade de notre recherche.

conforme<sup>638</sup> : l'ontologie participe à la représentation et l'explicitation sémantique d'un domaine réalisées en deux étapes. La première est la conceptualisation des objets de connaissance de ce domaine. La seconde est l'établissement formel de liens sémantiques entre ces objets conceptualisés. Dans le cadre d'une recherche nous pouvons considérer le « domaine » en équivalence au « terrain ». Pour le prolongement de notre recherche, nous pouvons rapprocher l'effet de « colle sémantique » de l'ontologie au tissage de traces de notre thèse. Alors, en regard de notre « domaine » vaste et hétéroclite et de la manière dont nous l'avons conceptualisé en un texte d'écritures plurielles et polymorphes, nous nous posons la question de la possibilité de créer une ontologie du PMH. Ce que nous avons montré de la patrimonialisation UNESCO tels que les réseaux organisationnels communs et l'hétérogénéité des traductions documentaires pourraient servir en tant « qu'objets de connaissance » de notre domaine, et puisque « les ontologies sont créées et utilisées dans le domaine de l'ingénierie des connaissances et notamment leur représentation » (Bessanet, Kergosien, Gaio, 2009 : 278), la création d'une ontologie à partir de nos résultats nous semble un moyen pertinent de les représenter, et de les enrichir.

---

<sup>638</sup> Nous reformulons grâce à l'aimable éclairage d'Amélie Daloz, doctorante en SIC, GERiiCO, 2020.

## Chapitre 4 : La patrimonialisation mondiale : actualisation

Pour terminer « pour cette fois » cette recherche, nous concluons cette partie en proposant notre vision condensée et actualisée de l'écriture du /texte patrimoine mondial/.

La théorie de l'acteur réseau nous permet d'avancer que le texte de la patrimonialisation est un ensemble d'éléments hétérogènes, humains et non humains, dont les obligations et les interactions son variables.

L'écriture documentaire du patrimoine donne à voir une temporalité malléable du processus. Nos analyses de l'appareil documentaire commun nécessaire à la reconnaissance des biens ont mis au jour des différences dans leur traitement. Le volume et la diversité documentaire des derniers biens inscrits n'ont aucune mesure avec les quelques feuillets constituant le dossier des premiers patrimoines mondiaux et révèlent une évolution procédurale importante en ce qui concerne les délais de traitement de la candidature, l'implication des experts, les leviers politiques et les financements.

La patrimonialisation est un enchaînement d'actions partagées dans le temps, et tel un élastique la temporalité du processus peut, selon le bien, se rétrécir ou s'étirer. Ainsi, la candidature du Canal du MIDI affiche une durée exceptionnellement courte de deux années en regard de celles par exemple du Bassin minier ou des Climats qui ont duré dix ans. La tendance générale montre un allongement du temps des candidatures. En effet, les délais entre l'annonce du projet d'inscription au PMH et le passage du candidat au comité sont de plus en plus importants<sup>639</sup>. Quant à la période d'attente de reconnaissance d'un bien sur la liste indicative, à quelques exceptions près, elle ne cesse de s'étendre. Le dispositif ne prévoit apparemment pas de date de péremption des intentions de proposition des états parties. Ainsi, certains éléments français sont inscrits sur cette liste indicative depuis plus de vingt ans et par le fait de ne pas être « portés » font un peu figures « d'oubliés » au pire, et « d'ornements », au mieux. Les biens reconnus sont, en revanche, de plus en plus récents. Les nouveaux biens du patrimoine mondial reflètent plus fidèlement les enjeux contemporains, ou relevant d'un passé proche, que les biens inscrits il y a vingt ans lorsque la reconnaissance patrimoniale semblait travailler à une anamnèse. Ainsi, les nouvelles inscriptions au PMH valident les projets de reconversion industrielle qui ont fait du développement durable une priorité (cas du

---

<sup>639</sup> Le cas de la Palestine traité en urgence en 2014 (rapport du comité page 163), dont le bien « terre des oliviers et des vignes – Paysages culturels du sud de Jérusalem, Battion, Palestine » a été inscrit à l'initiative du comité qui fait alors une demande à l'état pour sa gestion, reste exceptionnel.

BM avec Loos-en-Gohelle ville pilote de reconversion écologique), ceux dont la valorisation apporte la reconnaissance et la mise en valeur de savoir-faire traditionnels résistant face à une globalisation marchande (Climats, Champagne) ou encore ceux des sites propices à une sensibilisation aux pratiques environnementales douces et à leur aménagements adéquats (Causses et Cévennes, les Pitons). Donc le temps pour gagner en valeur – alors que « l’ancienneté » semblait, naguère, la lui conférer –, peut-être plus court quand le temps pour la faire reconnaître s’allonge. Notre analyse communicationnelle de la patrimonialisation UNESCO confirme que « les pratiques de patrimonialisation défont littéralement ce rapport social au temps » (Micoud, Davallon, Tardy et Rautenberg), en tout cas qu’elle le bouscule. La patrimonialisation UNESCO brouille aussi les frontières entre les patrimoines tangibles et immatériels, si bien que l’ABFPM organisait en septembre 2019 une exposition intitulée « l’invention du patrimoine mondial » en y mêlant les deux<sup>640</sup>. Le PCI bénéficie dans son association au PMH du prestige de sa valeur atemporelle, voire de la valeur gnomique de son appellation, tant il nous semble que le « patrimoine mondial de l’humanité » traduit cette aphorisation testimoniale proposée par Maingueneau. En effet, l’inscription à l’UNESCO qui apparaît tel un surgissement reconnu et compris immédiatement par tous dans la sphère publique confère au patrimoine une dimension « hors du temps, des personnes, et de la circonstance », et sa VUE devient « une vérité proférée comme telle » (Maingueneau, 2018). Cependant, la place du PMH dans le paysage patrimonial français confère à une dynamique organisatrice complexe. La labellisation internationale apparaît autant comme un levier de patrimonialisation nationale que comme le résultat d’un parcours de valorisation enclenché en autonomie du dispositif UNESCO. Il est difficile de savoir qu’est ce qui entraîne quoi car les mesures de protection et de préservation nationales (monuments historiques, parcs nationaux) existaient avant le PMH, mais la candidature à l’UNESCO enclenche les démarches d’autres reconnaissances et mises en valeur des biens sur le territoire (Les Pitons, Le Bassin minier, La Champagne). Les porteurs déclarent les valorisations nationales indépendantes de la candidature UNESCO, mais leur concrétisation est redondante à partir de l’annonce de cette candidature. Sur le site web du ministère de l’environnement, nous pouvons lire pour la présentation générale du patrimoine mondial : « Tout État-partie de la Convention peut présenter un bien à l’inscription sur la liste du patrimoine mondial. Toutefois, le bien lors de sa présentation au Comité doit déjà bénéficier des mesures de protection existant dans la

---

<sup>640</sup> Le site web de l’ABFPM ne permettait plus de consulter l’agenda de cette manifestation au moment de notre rédaction. Annexe 29 : Capture d’écran information de l’exposition « L’invention du patrimoine mondial »

législation de son Etat »<sup>641</sup>. En nous référant à Derrida, cette écriture du patrimoine pour sa valorisation à l'UNESCO constitue un ajout qui crypte et révèle « ce qui n'existe pas ». L'inscription patrimoine mondial revêt cette allure de « titre en plus ». L'inscription sur la liste représentative est rajoutée à une présentation rédigée et illustrée du bien, mais « la greffe ne survient pas au texte original, car il n'y en a pas »<sup>642</sup>. En effet, nous avons pu remarquer la demande accrue de labellisation à d'autres échelles suscitée par un projet de candidature à l'UNESCO en vue d'une inscription au patrimoine mondial. Ainsi, les labels nationaux deviennent des passerelles vers le label UNESCO. Pour nous, c'est dire que dans le monde globalisé actuel, les labels nationaux considérés seuls ne semblent pas valoir « assez ». Pourtant, si l'institution internationale n'inscrit pas un bien vierge de reconnaissance<sup>643</sup>, pour autant la reconnaissance mondiale facilite, voire déclenche, une découverte et une réappropriation du bien pour sa mise en valeur locale. Ce faisant, la reconnaissance UNESCO fait advenir un autre patrimoine national.

Aussi, la question du moyen le plus efficace de fédérer les consciences humaines sur l'héritage à transmettre aux générations futures reste en suspens. Pour nous, la patrimonialisation mondiale n'atteint pas une efficacité maximale en ce qui concerne son but de reconnaissance universellement partagée des peuples et des cultures, car seulement « dire » sa volonté de privilégier la paix entre les hommes et outiller la circulation de cette parole n'ont pas supprimé le racisme et a plutôt mis en évidence la « rivalité mimétique », concept développé par René Girard, tous deux pourvoyeurs de guerres. Les accords du principe essentiel de l'UNESCO ont pourtant été depuis sa création rappelés et renouvelés entre les pays, tel le concept de culture de la paix établi lors du congrès de Yamoussoukro en Côte d'Ivoire en 1989 : « la paix représente bien plus que la fin des conflits armés »<sup>644</sup>, mais les décisions, les recommandations, ou les alertes de l'UNESCO ne suffisent pas à arrêter, ou à renverser, la mise en marche des projets nuisibles à la protection du patrimoine du « monde », ni en son sein propre ni auprès de la doxa. Cette inefficacité est liée à la difficulté, voire à l'impossibilité, de proposer une lecture compréhensive unique du sens de la patrimonialisation mondiale tant les intérêts d'investir le processus sont multiples (et parfois difficilement conciliables selon les échelles d'actions), les tenants et aboutissants des

<sup>641</sup> Site web du ministère de l'environnement, URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Présentation.html>, dernière vérification le 03/03/2017

<sup>642</sup> Site idixa, « Ecrire veut dire greffer : incisions violentes de citations dans le texte, qui en contaminent le contenu, URL : <http://www.idixa.net/Pixa/pagixa-0704191326.html>

<sup>643</sup> Par exemple : cas des Terres australes et antarctiques française (TAAF) inscrites au PMH en 2019. Annexe 30 : Extrait de l'évaluation de l'UICN des Terres australes et antarctiques françaises

<sup>644</sup> Site web UNESCO, URL : [https://fr.UNESCO.org/70years/construire\\_paix](https://fr.UNESCO.org/70years/construire_paix)

engagements pas toujours explicitement formulés, et tant les critères de qualifications patrimoniaux laissent une grande place à l'appréciation subjective. En regard du droit international, Clémentine Bories arrive à cette même conclusion de l'inefficacité des instruments juridiques de l'UNESCO face à ses ambitions patrimoniales. Bories qualifie l'entremêlement de ces instruments de « texte essentiellement incantatoire » (Bories, 2010 : 144). Pour Chloé Maurel, le bilan des actions entreprises par l'UNESCO est aussi en demi-teinte, voire négatif outre la popularité acquise du PMH, dans la concrétisation de ses objectifs (Maurel, 2009).

Malgré l'ambition chimérique d'un apaisement mondial par la patrimonialisation commune des biens internationaux, le processus perdure car l'UNESCO jouit de ce que Foucault appelle une « aura de véridiction ». En effet malgré les aspects concurrentiels de la patrimonialisation, l'inscription sur la liste du PMH arrive à être largement satisfaisante. Elle est « en phase avec les intérêts des protagonistes qui occupent un univers déterminé, permettant par son acception et son partage d'attacher les individus aux activités leur étant destinées » (Lafleur, 2015) ». Cette harmonie apparente tient cependant « jusqu'au moment où les vérités collectivement reçues sont réfutées »<sup>645</sup>. Car la parole est légitime quand elle représente le groupe ; or le groupe « humanité » ne va pas de soi. Le groupe doit se constituer, et « n'acquiert une conscience claire de lui-même que parce qu'il s'incarne dans une structure matérielle, adopte une forme dans l'espace grâce à laquelle il s'inscrit dans la réalité » (Deloye, Haroche, 2004). Ce « groupe » se forme selon Deleuze et Guattari à « l'appel de la meute » (Charonnat, 2008). Ainsi, la communauté, comprise comme « un processus organisant et organisé des peuples » (D'Almeida, de Lourdes Oliveira, Salgueiro Marques, 2017), afférée à la patrimonialisation mondiale se forme et progresse dans cet objectif commun de « meute » par la mise en œuvre de multiples contrats personnalisables à l'échelle des parties prenantes. La référence, encore actuellement, des récents porteurs ou gestionnaires de patrimoines aux premières réussites de l'UNESCO et à la valeur des biens de la liste globale du PMH admise par la société presque instinctivement participent à renforcer la légitimité de l'ONG dans ses décisions de reconnaissance. Si « le concept même de patrimoine mondial est issu de ces premières campagnes lancées par l'UNESCO »<sup>646</sup>, plusieurs décennies après la création de la liste représentative « les œuvres reconnues se portent garantes de celles qui ne le sont pas encore » (Baboulet, 2001), et le prestige de l'UNESCO déborde le seul domaine du PMH. Le cas du marais Audo-Marais en est un exemple.

---

<sup>645</sup> Lafleur, 2015, op.cit.

<sup>646</sup> « *Trousse d'information sur le patrimoine mondial* », 2008, page 20.

« Avec l'obtention du label RAMSAR en 2008, cet espace de 3 730 hectares étendu sur quinze communes dont deux du Nord, entré déjà dans la cour des zones humides d'intérêt mondial. Mais la notoriété de cette reconnaissance est sans commune mesure avec la prestigieuse UNESCO. Une caisse de légumes vendue avec l'étiquette « produit dans une réserve de biosphère de l'UNESCO » ou un simple logo sur les supports de communication contribueraient à valoriser tout le territoire »<sup>647</sup>.

En outre, si l'UNESCO admet des failles dans ses missions, l'institution conforte sa position de leader en la réaffirmant elle-même :

« Ces acquis de la longue expérience de l'Organisation sont autant d'atouts qui donnent à l'UNESCO une légitimité établie et une responsabilité particulière pour accompagner une réflexion sur le rapprochement des cultures »<sup>648</sup>.

La patrimonialisation UNESCO fonctionne parce que le dispositif de contrôle déploie des procédures de délégation d'autorité. Pour James Taylor, le texte émerge justement lorsqu'il y a autorité, entendue comme application des consignes d'un auteur identifié. Pour nous, l'UNESCO se pose en *écrivain maître d'œuvre* : maître d'œuvre par son rôle de censeur des témoignages patrimoniaux proposés par les rédacteurs. L'organisation devient alors elle-même ce témoin qui ne désigne non plus seulement « celui qui a vu ou entendu quelque chose et qui peut le certifier » mais « celui qui se sent habilité, ou que l'on désigne comme tel, à rendre compte d'un fait ou d'un événement » (Hartleyb, 2004). De plus, l'UNESCO s'auto-approprie le statut de l'écrivain toujours légitime en conduisant les traces de la patrimonialisation mondiale mais sans jamais s'attribuer les responsabilités de l'écriture. En effet, plusieurs publications éditées par l'UNESCO contiennent en préambule cette mention de « *L'avertissement* », lequel indique la non responsabilité de l'UNESCO dans ce que le document contient. La clause de non responsabilité est indiquée aussi sur son site web. L'UNESCO met à disposition du monde un processus de reconnaissance patrimoniale qui s'apparente à une méta-construction, entendons la construction d'un patrimoine méga-valable, c'est-à-dire en regard du /texte/ patrimoine et selon Youri Lotman : une « organisation de type grammatical qui établit les règles et normes de production et d'interprétation des textes »

<sup>647</sup> La Voix du Nord, « *Le marais audomarois candidat à l'obtention du label « Man and Biosphere » de l'UNESCO* », 13/09/2012, URL : <https://www.lavoixdunord.fr/art/region/le-marais-audomarois-candidat-a-l-obtention-du-label-jna37b0n685910>

<sup>648</sup> UNESCO, « *Histoire, mémoire et rapprochement des cultures* », bureau de l'éthique, 2010

(Metzger, 2009 : 5). La gouvernementalité à l'œuvre dans la candidature UNESCO nuance les effets d'un pouvoir institutionnel qui, ici, sous-tend mais semble ne pas s'imposer. Cette gouvernementalité illustre la version moderne du pouvoir dont parle Le Tixier en n'opérant « pas seulement, et peut-être plus d'abord, par concentration, répression et interdiction mais aussi par dissémination, circulation et recommandation » (Le Tixier, 2011), en produisant les effets visibles foucauldien<sup>649</sup> d'un patrimoine mondial.

Malgré l'autorité manifeste de l'UNESCO dans le processus de patrimonialisation que lui confère son statut de fondateur et de « détenteur » du concept de « patrimoine universel », l'empilement des recommandations internationales, européennes, nationales et locales, parfois divergentes, génère une forte entropie difficile à résorber du fait de l'accumulation et de la rapidité de leur enchaînement. Toutefois, cette « accumulation » conduit aussi à des « rétrogradations » d'inscriptions sur la liste, du moins par une reconsidération de leur légitimité au titre du PMH. Ainsi, Le Corbusier inscrit en 2016, après un long et chaotique parcours de candidature, est « menacé » à peine trois ans après son inscription de retrait de la liste à cause du plan local d'urbanisme (PLU) de Marseille. Ce PLU est jugé gênant la perspective de la cité radieuse, laquelle est un des éléments constitutifs de ce patrimoine en série. Nous voyons donc que cette inscription à l'UNESCO n'avait pas prévu le maintien de la valeur universelle exceptionnelle dans son adaptation aux projets municipaux, et surtout que le retrait d'un élément de la série peut entraîner le déclassement de tous les autres alors que ces autres éléments complétant la série se trouvent dans d'autres pays (Inde, Japon, Argentine) et que ces pays ne sont pas donc concernés par le problème qui remet en question l'inscription du bien « incriminé ».

« 17 bâtiments de l'architecte sont menacés de déclassement par l'UNESCO en raison d'un projet de la ville de Marseille »<sup>650</sup>.

Ce cas de patrimonialisation à Marseille illustre le flou engendré par l'évolution de la notion de patrimoine pour sa gestion en ce qu'il « n'est plus représentatif d'une identité collective d'ensemble, du corps social dans son entier » (Nora, 1992). De fait, la production multipliée des instruments juridiques de gestion territoriale qui s'entrechoquent empêche, ou freine

---

<sup>649</sup> Selon la conception de Foucault, le pouvoir produit ses effets visibles par phénoménalité: la guerre produit de la destruction, l'école produit du savoir, l'hôpital de la santé...etc.

<sup>650</sup> Site Web, « L'œuvre de Le Corbusier va-t-elle être radiée de l'UNESCO ? », *BFM TV*, 05/03/2019, dernière vérification le 28/08/2019, URL : <https://www.bfmtv.com/societe/l-oeuvre-de-le-corbusier-va-t-elle-etre-radiee-de-l-unesco-1645884.html>



considérablement, leur mise en application. Vincent Veschambre relate, par exemple, l'annulation d'un PLU par le tribunal pour des raisons de non respect de patrimoine (Veschambre, 2002).

D'autres biens du patrimoine mondial illustrent cette menace d'exclusion de la liste à peine après avoir été reconnus. Pour le Canal du MIDI, c'est une extension du bien qui le met aussitôt en danger. Cette extension intégrant « les paysages du canal » au bien déjà inscrit<sup>651</sup> prend effet suite à un décret de 2017 alors que cette extension met le bien en danger, à cause de l'invasion reconnue du chanvre coloré sur les arbres des berges<sup>652</sup>, pour sa prochaine évaluation dont la date est alors connue et déjà prévue seulement deux ans après, soit en 2019. Aux superpositions et accélérations des décisions de l'UNESCO, s'ajoute la multiplication des contradictions entre ce que l'organisation promeut et ce que ses membres font.

L'organisation /patrimonialisation mondiale/ est née de la vocation des états-parties rassemblés au rapprochement des peuples et des cultures, mais elle vacille dès lors qu'il s'agit de réaliser cette vocation. Bertrand Cadeboche le dit aussi : « malgré les précautions et les leçons de l'expérience de la SDN et de l'OCI, l'UNESCO n'a jamais parfaitement réussi à se préserver de devenir le champ clos des tensions entre États et des affrontements idéologiques à la surface du monde » (Cadeboche, 2013). Nous l'avons vu avec l'arrêt du versement des subventions des États-Unis à l'arrivée de la Palestine (pourtant votée par tous les autres états membres). La vocation de l'ONG à la protection du patrimoine mondial ne garantit pas non plus que cette protection soit efficiente lors de conflits diplomatiques et d'affrontements militaires entre les nations, ainsi que nous le voyons avec la disparition du patrimoine par bombardements en Syrie. L'état de destruction des monuments et chantiers archéologiques des sites classés et des collections muséales dans ce pays est un désastre avéré, et la situation ne va qu'en s'aggravant.<sup>653</sup> Les gouvernements occidentaux ont désertés les lieux et n'apportent plus de soutien aux professionnels sur place pour leurs déplacements et la mise en sécurité des œuvres, mais ce qui nous interpelle est la faible réaction de l'UNESCO en regard de l'ampleur des pertes. Car l'ONG publie<sup>654</sup> à propos des combats en Syrie et en Irak, ce qui

---

<sup>651</sup> Seuls avaient été classés jusque-là le domaine public fluvial du canal et son système d'alimentation (rigole de la Montagne Noire et la rigole de la Plaine, et la rivière Laudot)

<sup>652</sup> Actu.fr, « UNESCO : les paysages du Canal du Midi (enfin) classés, de Toulouse à la Méditerranée », le 03 octobre 2017, URL : [https://actu.fr/societe/UNESCO-paysages-canal-midi-enfin-classes-toulouse-mediterranee\\_12812376.html](https://actu.fr/societe/UNESCO-paysages-canal-midi-enfin-classes-toulouse-mediterranee_12812376.html)

<sup>653</sup> SALJOUGUI, Mathilde, « Les trésors en péril du patrimoine syrien », *GEO*, publié le 14/11/2018, URL : <https://www.geo.fr/histoire/les-tresors-en-peril-du-patrimoine-syrien-193424>

<sup>654</sup> « Réponse de l'UNESCO à la crise syrienne », dernière vérification en février 2020, URL : <http://www.UNESCO.org/new/fr/syria-crisis-reponse/>

laisse penser à un intérêt actif de leur part, mais ses publications, telle que cette alerte que nous voyons ci-après, mettent en exergue surtout la circulation illicite des éléments patrimoniaux, moins leur destruction. Aussi, le site n'indique pas de date de parution pour cet article, ce qui ne permet pas de savoir si l'ONG est encore engagée aujourd'hui. En revanche, sur une autre page du site web de l'UNESCO, les dernières déclarations de condamnations ou de dénonciations des violences en cours dans cette région du monde (assassinats des journalistes) datent de 2017<sup>655</sup>. Pour nous, la non-actualisation des informations concernant les exactions militaires qui ont lieu dans la région indique une mobilisation défailante contre l'anéantissement du patrimoine mondial de l'humanité en Syrie.

Tandis que les combats en Syrie et en Iraq continuent de faire de nombreuses victimes civiles et que les populations déplacées endurent de multiples épreuves et la perte de proches, le commerce de biens culturels pillés provenant de ces deux pays ne cesse de prospérer, soutenu en cela par des individus peu scrupuleux ou mal-informés qui souhaitent acquérir des objets de valeur du Moyen-Orient sans porter attention à leur provenance.

Ce commerce implique des fouilles illicites, le pillage de musées, de bibliothèques, de boutiques, de galeries et de maisons. Ces pièces volées et clandestinement exportées, sont souvent endommagées et perdues. Seules quelques-unes retrouvent leur lieu d'origine.

La destruction du patrimoine en Syrie et dans le nord de l'Iraq a des effets dramatiques sur le patrimoine de la région, en particulier les monuments, les lieux de culte et les collections d'archives. Ce patrimoine syrien et irakien inestimable et irremplaçable est en train d'être dévasté, alors qu'il a toujours joué un rôle central dans la mémoire collective des communautés, dans leur fierté et dans leur identité. Ces facteurs sont essentiels dans les efforts de reconstruction d'un cadre de vie pacifique et prospère, empreint de solidarité.

**Pour arrêter ce trafic, l'UNESCO travaille avec les gouvernements, les organisations nationales et internationales telles qu'INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes mais également avec les musées et les maisons de vente aux enchères.**



Statue du site de Palmyre © UNESCO

Tandis que la circulation licite de l'art et des objets culturels peut faciliter la transmission de la connaissance au sujet de la richesse de la diversité des cultures à travers le monde, l'UNESCO travaille à la prévention du commerce illégal de ces biens afin de préserver le patrimoine de l'humanité au bénéfice des générations futures.

Le patrimoine culturel est une ressource non-renouvelable qui appartient à toute l'humanité, le protéger est de notre responsabilité pour l'avenir. Face à une violence insupportable et aux effusions de sang, les peuples syrien et irakien, leurs enfants et les futures générations du monde entier ont besoin de votre soutien pour s'opposer au trafic illicite et diffuser le message de la préservation du patrimoine culturel.

Avant d'acheter un objet qui n'a pas de provenance certifiée, il faut garder à l'esprit que l'argent finira dans les poches d'extrémistes meurtriers et contribuera à prolonger le conflit.

Figure 21: Capture d'écran « ensemble pour arrêter la destruction du patrimoine culturel en Syrie et en Iraq »

<sup>655</sup> Soit de deux ans déjà au moment de notre rédaction

De plus, dans cet article<sup>656</sup>, l'UNESCO désigne le patrimoine non pas comme celui de l'humanité mais comme celui des Syriens : « ce patrimoine (...) a toujours joué un rôle central dans la mémoire collective des communautés, dans leur fierté et dans leur identité ». Nous voyons ici un acte de mobilisation de l'ONG pour le patrimoine, ce qui correspond bien à une de ses missions fondatrices. Mais telle que présentée, cette mobilisation concerne le patrimoine de « l'autre », ce qui introduit une mise à distance du peuple syrien alors que le PMH est sensé rapprocher les peuples. À l'inverse, nous avons noté l'emploi du pronom « nous » par l'UNESCO lorsque l'organisation s'est prononcée sur son investissement pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame à Paris<sup>657</sup>. Une différence de degré d'investissement de l'organisation en fonction du patrimoine (de sa localisation, catégorie et contexte politique du pays) est donc lisible. En revanche, l'importance de défendre le patrimoine syrien en tant que cause universelle est affirmée dans un article scientifique spécifique, plus qu'elle ne l'est sur le site de l'UNESCO. L'auteur de cet article, Michel Al-Maqdissi a écrit en effet :

« Parler de la destruction du patrimoine archéologique en Syrie (...) ne peut entraîner qu'un malaise qui touche le fond de notre conscience » (...) « un désastre aux multiples aspects marqués par l'anéantissement de l'âme humaine et la destruction systématique des valeurs ancestrales » (...) « Cette fatalité ravage toute la société syrienne, y creuse des fractures profondes » (...) « barbares armés de haine se plait au carnage et à la dévastation de tout ce qui est humain. Ils s'acharnent à exterminer l'homme et son histoire par un comportement guidé par une volonté d'effacer les racines de notre héritage archéologique »<sup>658</sup>.

En utilisant le pronom « nous », en évoquant le malaise de « *notre* conscience », Al-Maqdissi tend plus efficacement vers la concrétisation du principe d'un patrimoine concernant et engageant l'humanité entière qu'un article qui appelle à la vigilance face à des achats néfastes pour « eux », ceux qui sont en guerre.

La négation par l'UNESCO de l'anéantissement d'un bien du patrimoine mondial, ou l'amointrissement de sa disparition sur la liste de l'héritage de l'humanité, se voit aussi par le

---

<sup>656</sup>Site web de l'UNESCO, URL : <http://www.UNESCO.org/new/fr/culture/themes/illicit-trafficking-of-cultural-property/awareness-raising-initiatives/help-stop-the-destruction-of-cultural-heritage-in-syria-and-iraq/>

<sup>657</sup> Annexe 31 : Déclaration du conseil exécutif de l'UNESCO suite à l'incendie de Notre-Dame à Paris, 16 avril 2019

<sup>658</sup> « *La destruction du patrimoine archéologique syrien* » (Al-Maqdissi, 2016)

traitement de l’affichage du patrimoine détruit en raison de guerre. Car la ville de Palmyre est détruite, et de fait son patrimoine également. Mais Palmyre n’apparaît pas « rayée » sur le site de l’ONG, et sa page indique même des « modifications mineures », ce qui nous permet de dire que cette page use d’un euphémisme hypocrite.



Figure 22: Capture d’écran du site web de l’UNESCO, « *site de Palmyre* »

Alors que Palmyre est détruite, le bien apparaît toujours comme PMH. Sa dénomination n’est pas barrée<sup>659</sup>, alors que ce traitement typographique a été adopté pour l’affichage sur le site web de l’UNESCO pour indiquer la perte des critères qui avaient permis au bien d’être sur la liste.

L’envergure des actions de l’UNESCO pour la préservation du patrimoine est donc limitée, car elle se heurte à la souveraineté individuelle des Etats jusqu’à être, dans le cas des zones en guerre, totalement refoulée.

La mise en œuvre des Orientations de l’UNESCO est aussi contrainte de progresser avec les prescriptions d’autres institutions dont l’Union européenne qui, contrairement à l’ONG, légifère. Nous qualifions la progression « avec » de contrainte car l’union de certains pays faisant parti de l’ONG mais pris en situation de détachement de celle-ci, ou considérés sous un angle d’appartenance à une autre organisation que l’UNESCO, favorise une mise en concurrence entre les deux institutions. Depuis 2013, les sites patrimoniaux de ces pays sont choisis pour leurs valeurs symboliques, les rôles qu’ils ont joué dans l’histoire européenne et les activités de célébrations mémorielles qui rapprochent l’Union européenne et les Européens. Ainsi, lorsque le parlement européen adopte une loi sur l’ « importance de la mémoire européenne pour l’avenir de l’Europe », il privilégie le tissage de liens d’une partie seulement des pays de l’UNESCO, groupe auquel ces pays européens appartiennent aussi

<sup>659</sup> Capture d’écran le 14/02/2020, URL : <https://whc.UNESCO.org/fr/list/23>

cependant, et va donc en contre-pied de leurs engagements non gouvernementaux puisqu'à travers l'adhésion à la patrimonialisation mondiale actée auparavant c'est la mémoire mondiale, mais non seulement européenne, qui postulait à l'importance d'être transmise.

« 18. Constate que le maintien, dans les espaces publics (parcs, places, rues, etc.) de certains Etats membres, de monuments et de mémoriaux glorifiant les régimes totalitaires ouvre la voie à la dénaturation des faits historiques relatifs aux conséquences de la Seconde Guerre mondiale ainsi qu'à la propagation d'un système politique totalitaire »<sup>660</sup>.

Enfin, dans ce texte de loi européenne, la concurrence interne à l'Europe (que nous voyons par la constatation que « certains membres » ouvrent « la voie à la dénaturation des faits historiques ») rajoute des possibles points de dissension de la valorisation patrimoniale mondiale. Si bien que, tel que le dit Pascal Lardellier : « Tout regroupement constitué revendique pour se définir et pour exister en tant que groupe, un « patrimoine ». Le patrimoine rassemble, et comme tout rassemblement il sert aussi en traçant ses frontières, à diviser »<sup>661</sup>.

Nous voyons dans la patrimonialisation mondiale une convergence des aspirations diplomatiques internationales de reconnaissance culturelle et de protection de la nature et des aspirations citoyennes en faveur de la priorisation de la préservation de l'écosystème. Le patrimoine « *Complexe de conservation de l'Amazonie centrale* », inscrit en 2000 et étendu en 2003, a bénéficié de la mobilisation citoyenne<sup>662</sup>, avec le lancement d'une pétition à l'intention d'Irina Bokova pour inscrire la totalité de la forêt, et de visibilité médiatique pour sa protection<sup>663</sup>. En regard de cette convergence, Philippe Descola remarque un « présent

<sup>660</sup> Site web du parlement européen, Textes déposés : RC-B9-0097/2019, procédure : 2019/2819 (RSP), Texte du parlement européen adopté le 19 septembre 2019, URL : [http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2019-0021\\_FR.html?fbclid=IwAR0apRw8tx4gGA\\_jxBmSILa-sugO5UOu0x3RN9gDqIeLWlv5Vmgfyw1Jng8](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2019-0021_FR.html?fbclid=IwAR0apRw8tx4gGA_jxBmSILa-sugO5UOu0x3RN9gDqIeLWlv5Vmgfyw1Jng8)

<sup>661</sup> LARDELLIER, Pascal, *La métamorphose des cultures. Sociétés et organisations à l'ère de la globalisation*, Editions universitaires de Dijon, Collection Sociétés, 2011, 201p.

<sup>662</sup> Page web AVAAZ.org, pétitions citoyennes, « Inscrire la totalité de la forêt amazonienne au patrimoine mondial de l'UNESCO », publié le 29 mars 2014, mis à jour le 26 août 2019, dernière vérification le 09/10/2020, URL : [https://secure.avaaz.org/fr/community\\_petitions/Irina\\_BOKOVA\\_UNESCO\\_Comite\\_du\\_Patrimoine\\_Mondial\\_Inscrire\\_la\\_foret\\_amazonienne\\_au\\_patrimoine\\_mondial\\_de\\_lhumanite/](https://secure.avaaz.org/fr/community_petitions/Irina_BOKOVA_UNESCO_Comite_du_Patrimoine_Mondial_Inscrire_la_foret_amazonienne_au_patrimoine_mondial_de_lhumanite/)

<sup>663</sup> Ouest France, « Amazonie : l'UNESCO veut mieux protéger les biens communs de l'humanité », publié le 06/09/2019, et, site web wwf, « Un grand pas pour l'Amazonie », publié le 12 juillet 2018, dernière vérification le 09/10/2020, URL : <https://www.wwf.fr/vous-informer/effet-panda/un-grand-pas-pour-lamazonie>

coagulé par l'urgence commune » du réchauffement climatique<sup>664</sup>. Or, ces aspirations communes de sauvegarde semblent ne pas trouver de techniques de réalisations communes en matière de défis écologiques. En effet, les médias, surtout la presse en ligne pour ce que nous avons vu, informent des actes citoyens de dénonciations et d'appels à mobilisations contre les projets des pays faisant partie de l'UNESCO tels que les destructions des forêts (celles du Brésil par les projets d'urbanisation de Jair Bolsonaro, président de la république fédérative du Brésil) et des sites naturels de l'Amazonie par exemple sans cesse menacés d'exploitation d'énergie fossile. La circulation rapide, et même exponentielle, des articles dénonçant les actes des états non respectueux des populations indigènes<sup>665</sup>, comme aussi les commentaires accompagnant ces articles dans les réseaux sociaux, confirment une adhésion massive de la population au respect des cultures telle que l'expose la Constitution de l'UNESCO et la Convention du patrimoine mondial. Cependant, l'« agir communicationnel » semble bloqué. Car, de fait, les collectifs internationaux contractualisent leurs engagements pour le maintien de la paix et les communautés habitantes clament leurs volontés d'être reconnues et respectées dans leur façon d'exister, mais les groupes (dont les deux cités précédemment – « ONG » et « peuple » – qui se distinguent dans l'organisation mondiale) ne parviennent pas à atteindre ensemble leurs objectifs qui sont pourtant communs. Pour Bernard Lamizet, « l'imaginaire singulier peut entrer en contradiction avec les expressions collectives de l'imaginaire politique » et empêcher que ces représentations exprimées par le collectif ne se réalisent (Lamizet, 2012). Dans notre recherche, nous avons vu que ce sont les contradictions et les conflits internes aux groupes qui constituent un frein à la réalisation de leur(s) but(s). Or les contradictions inhérentes au dispositif et au processus de patrimonialisation mondiale sont nombreuses. À l'échelle internationale, elles confrontent, voire opposent, les experts aux états-parties, et les états-parties entre eux. À l'UNESCO, les paradoxes s'observent entre l'adhésion au projet pacifiste des membres et leurs actions gouvernementales en politique étrangère et intérieure. À l'échelle nationale, les désaccords se voient entre les Etat et les citoyens, et les citoyens entre eux. Ainsi nous pouvons dire que la multiplication des actants, de fait la multiplication des « imaginaires singuliers », dans le processus de patrimonialisation UNESCO en assure le maintien, puisque nous avons vu que l'adhésion massive au projet le consolide, autant qu'elle le risque à de multiples incohérences. L'idéal onusien de privilégier

---

<sup>664</sup>Interview de Philippe Descola dans « Libération », le 30 janvier 2019,

<sup>665</sup> Slate.fr, « *Des sites sacrés amérindiens détruits à l'explosif pour construire le mur de Trump* » publié le 11 février 2020, URL ; [http://www.slate.fr/story/187386/sites-sacres-amerindiens-detruits-explosif-mur-trump-mexique?utm\\_medium=Social&utm\\_source=Facebook&fbclid=IwAR30E9RelaAekRSqtLkcxJhd\\_ikizM\\_Uv\\_2wRMqJS0BawNaDXo8L8HC2X\\_g#Echobox=1581443146](http://www.slate.fr/story/187386/sites-sacres-amerindiens-detruits-explosif-mur-trump-mexique?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR30E9RelaAekRSqtLkcxJhd_ikizM_Uv_2wRMqJS0BawNaDXo8L8HC2X_g#Echobox=1581443146)

la paix mondiale par la patrimonialisation des biens de l'humanité maintient l'organisation de « communautés », entendues comme « un processus organisant et organisé résultant de la constitution permanente de peuples, de collectifs et de groupes qui cherchent à articuler leurs singularités avec une vie sociale collective marquée par des relations de proximité et par le recherche du commun » (D'Almeida, de Lourdes Oliveira, Salgueiro Marques, 2017), mais posent ces communautés en figures rivales.

En ce qui concerne les pratiques environnementales nationales (et de celles de beaucoup d'anonymes), nous voyons que les recommandations internationales tardent à « faire effet ». En 1960, L'UICN alertait déjà sur les destructions majeures, voire pour certaines irréversibles, qu'entraînent les actions de surconsommation (des énergies fossiles, des productions agricoles intensives, des moyens de transports polluants) de l'homme sur l'écosystème (faune et flore dévastés, forêts rasées, réchauffement climatique). La nocivité probable d'une société hyper-connectée génère de l'inquiétude depuis et a rajouté à la liste des risques pour l'Homme celles des affections symptomatiques liées aux perturbations biologiques attribuées à un environnement saturé d'ondes de radiofréquence associées aux nouvelles technologies. En France, en 2019, la multiplication des actions chocs des associations de défense de l'environnement enjoignent les dirigeants politiques de prendre des mesures écologiques<sup>666</sup> (invalidation de la « montagne d'or »<sup>667</sup>, annulation des lois bridant le développement des petites exploitations agricoles et d'élevages locaux, optimisation des circuits courts dans les domaines de l'agriculture, maintien des services publics de proximité, taxation plus importantes sur les importations non sur les résidents), mais les réponses politiques laissent à penser que l'État fait fi de ces appels, et du message de l'UICN<sup>668</sup>. Les indignations des Français face aux décisions de l'exécutif sont nombreuses. Rappelons, sans esprit de polémique, quelques-unes de ces décisions : procédures administratives allégées pour les constructions en zones protégées et pouvoir décisionnel attribué au Préfet de Région en cas de contentieux sur un plan d'urbanisme<sup>669</sup> (ce qui fait craindre aux associations et aux professionnels de défense de l'environnement des conflits d'intérêts entre la préservation d'un

---

<sup>666</sup> Et à stopper les actions qui semblent paradoxales face aux nécessités et aux urgences actuelles, telles que le déboisement de la forêt de Romainville (Seine Saint-Denis, France) prévu pour la construction d'un parc de loisirs.

<sup>667</sup> Projet d'extraction minière en Guyane

<sup>668</sup> La France en 2020 est même attaquée en raison de ces projets anti-écologiques tel que le rapporte l'article de "Reporterre" le 17 février 2020 : « La ville de Genève attaque l'Etat français qui soutient une autoroute climaticide », URL : <https://reporterre.net/La-ville-de-Geneve-attaque-l-Etat-francais-qui-soutient-une-autoroute-climaticide?fbclid=IwAR20OIDEe37d7WkG7xWE5Z5H4cc6fsLS7-RgJUrwGLORy UM4nx4txkm 4>

<sup>669</sup> Loi ELAN du 12 juillet 2018

site et d'éventuelles compensations du secteur privé en défaveur du site), permis de chasse étendu aux espèces menacées (et période de chasse du sanglier rallongée de deux mois), aberrations écologiques (à l'exemple des exportations de produits agricoles guyanais devant transiter par le continent européen pour le contrôle de la conformité avant de repartir vers l'Amérique pour leur distribution), maintien des pratiques agricoles dont la nocivité est prouvée (recul de la date d'arrêt de l'utilisation de produits dangereux pour la santé et/ou nuisant à la biodiversité), et sanction de ceux qui entreprennent une reconversion écologique immédiate (à l'exemple des arrêtés municipaux contre la pulvérisation de pesticides à proximité des habitations, ou à l'achat de graines et semis non conformes à la législation). En France (et dans d'autres pays) s'opère une sorte de criminalisation des individus qui choisissent de sortir du modèle de fonctionnement social capitaliste néolibéral<sup>670</sup> et, dans le domaine du développement durable particulièrement, la gouvernance et la gouvernementalité restent difficiles à stabiliser (Hamman, 2020). Les messages de prévention émanant des instances internationales tardent à faire effet. Nous le voyons en mettant en relation l'observation des alertes récentes lancées par des anonymes sur un sujet qui préoccupait l'UICN il y a déjà trente ans. En effet, au printemps 2009 des *posts* dans notre fil d'actualité du réseau social « facebook » s'insurgeaient de la présence de gigantesques cargos de tourisme dans les lagunes de Venise<sup>671</sup> (avec les photos des bateaux de croisière aussi longs que les berges, et plus larges que les trois premières rangées des habitations), et appelaient à la conscience individuelle de stopper les modalités de fréquentations touristiques en masse. La pression touristique à Venise est donc encore ressentie actuellement comme un problème alors qu'elle est déjà identifiée comme telle par les experts auprès de l'UNESCO depuis plusieurs décennies. En effet en 1989, le Comité du patrimoine lançait un appel aux autorités italiennes après que le Directeur général ait écrit au Ministère des affaires étrangères de l'Italie pour demander des précisions sur l'exposition universelle prévue « afin que l'irréparable soit évité ». Au sein de l'UNESCO, les alertes ont donc été maintes fois renouvelées.

---

<sup>670</sup> Nous le voyons par les destructions des zones à défendre (ZAD) et la condamnation judiciaire de ceux qui les portaient.

<sup>671</sup> Ville inscrite au PMH depuis 1987



« Le même délégué a fait part au Comité de son souci à l'annonce du projet d'une exposition universelle à Venise, la fragilité des structures et l'exiguïté des espaces de cette ville inscrite, ainsi que la lagune, en 1987 sur la Liste du patrimoine mondial, rendant Venise extrêmement vulnérable aux effets d'une manifestation de masse »<sup>672</sup>.

Paradoxalement, une des intervenantes au colloque organisé en 2013 par l'association pour l'inscription des Climats qui présentait un site du Brésil invitait l'assemblée à aller sur place car selon elle : « une des conditions de mesure de sauvegarde est l'importance du flux touristique »<sup>673</sup>. Dans ces cas<sup>674</sup> pour lesquels les politiques patrimoniales mondiales et locales se mêlent<sup>675</sup>, où les antagonismes inhérents à l'association de la valorisation de masse et de la pression de la fréquentation du patrimoine persistent, et quand les recommandations des organisations d'expertises internationales travaillant avec les états réunis censées rallier les esprits et harmoniser les pratiques n'y réussissent pas, comment comprendre la voie de conscience collective que l'Homme suit lorsqu'il s'agit de sa relation au patrimoine mondial et, par association, au respect et à la préservation de la Culture? La directrice du Centre préconise une fréquentation soumise au ticket d'entrée. Selon elle, cette modalité de visite est envisageable pour Venise puisqu'elle est déjà appliquée pour d'autres sites tels que le Grand Canyon<sup>676</sup>. Avec le maire de Venise, ils ont discuté aussi d'une régulation de flux par caméra de surveillance adoptée à Dubrovnik<sup>677</sup>, ce qui est aussi « normal » pour elle<sup>678</sup>. Il nous apparaît, en revanche, que certains sites font moins l'objet de mesures de préservation face aux dégradations dues au tourisme, attendu qu'ils seraient « moins en danger ». Or ils le sont précisément moins, parce qu'ils ont fait l'objet d'un moindre déploiement des voix d'accès touristiques (voies navigables ou aériennes, infrastructures d'accueils modernes à proximité du patrimoine) et restent moins accessibles par les voies naturelles (isolement géographique, altitude) tel que le Machu Picchu<sup>679</sup>. Mais dès lors qu'un site a bénéficié d'un

---

<sup>672</sup> Rapport du comité, 1989, page 9

<sup>673</sup> Note prise lors du colloque

<sup>674</sup> Venise et le Brésil, dont les sites valorisés et les démarches en cours, apparaissaient souvent dans les séminaires d'Olivier Jacquet en Bourgogne.

<sup>675</sup> Actes des colloques organisés au Sénat, 2002/2003.

<sup>676</sup> « Parc national du Grand Canyon », inscrit en 1979

<sup>677</sup> « Vieille ville de Dubrovnik » inscrite en 1979, étendue en 1994. En 2018, la « perle de l'Adriatique » a de nouveau inscrit une modification mineure des limites (page de présentation, site web UNESCO).

<sup>678</sup> BUDRY CARBO, Adrià, « Mechtild Rössler : « On ne peut pas stopper le tourisme » », *Le Temps*, publié le 2 septembre 2018, dernière vérification le 14/10/2020, URL : <https://www.letemps.ch/economie/mechtild-rossler-on-ne-stopper-tourisme>

<sup>679</sup> « Sanctuaire historique du MachuPicchu », inscrit au PMH en 1983

aménagement touristique, le renoncement à une rentabilité financière semble impossible ; ces sites restent donc inscrits comme biens exceptionnels tout en devenant, selon Mechtild Rössler, « une horreur totale ».

En ce qui concerne la gestion de bien, la patrimonialisation à moindre échelle semble plus apte à fédérer. En effet, nous voyons le cas d'une plus petite organisation que l'UNESCO qui « l'intéresse » cependant. Selon Anne Vour'ch directrice des grands sites de France, leur façon de travailler « intéresse aussi beaucoup à l'étranger, intéresse aussi l'UNESCO qui veille à la préservation des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial ». Anne Vour'ch présente une labellisation qui intègre les habitants dans la valorisation du site : « Le label grand site de France (...) reconnaît aussi les efforts fait par tous les acteurs, c'est une reconnaissance pour l'éleveur qui contribue à l'entretien du paysage, c'est une reconnaissance pour le guide qui va permettre aux visiteurs de rentrer dans l'intimité du lieu, pour l'hôtelier pour la chambre d'hôte ». La patrimonialisation mondiale et les patrimonialisations en général perdurent ainsi grâce aux impacts positifs de leur rayonnement de proximité dont les habitants profitent en termes de redécouverte et de revalorisation de leurs histoires privées et dans les domaines de l'économie locale. Le patrimoine présentifie (ou réalise) les aspirations communes normalisées, mais il continue de signifier aussi différemment pour les acteurs (Batisse, Bolla, 2003 : 8). Selon Micoud : « la patrimonialisation est le nom donné à ce processus par lequel un collectif humain s'énonce comme tel par le travail de mise en collection de ce qui, de son passé, est pour lui gage d'avenir » (Micoud, 2004), c'est un processus de sémiotisation qui associe une signification à un élément ou à un groupe d'éléments hétérogènes et désordonnés, et ce processus fait apparaître le collectif qui reconnaît cette signification. Ainsi, si : « la sémiotique peut être appliquée à la communication des organisations (...) l'étude des signes contribue à deux objets d'analyse complémentaires : l'organisation communicante et la communication organisante » (Hachour, 2011), notre objet de recherche s'inscrit en faveur de la poursuite du rapprochement de la sémiotique et de la communication (Jost, Bonnafous, 2000 ; D'Almeida, Andonova, 2006). Car questionner le contrat de patrimonialisation c'est interroger son /texte/ pris pour nous comme la relation des textes et de leurs interprétations<sup>680</sup>. Le patrimoine vaut pour le monde mais aussi pour soi, les habitants des biens reconnus par l'UNESCO les considèrent selon ce qu'ils en voient et ce qu'ils en vivent. Le prestige apporté par la reconnaissance n'est pas nié mais le caractère exceptionnel apporté par la patrimonialisation mondiale n'est pas toujours compris (cas probant du Bassin minier), et

---

<sup>680</sup> Voir « *La métaphore du contrat* » d'Yves Jeanneret et Valérie Patrin-Leclère, *Hermès*, 2004.

nous pensons que la confusion des procédures (liée à la méconnaissance des dispositifs de l'UNESCO)<sup>681</sup>, l'opacité des processus, les rivalités diplomatiques, le faible impact des condamnations que l'UNESCO peut prononcer, et les inscriptions qui semblent spectaculairement à l'opposé des principes de l'ONG<sup>682</sup> participent d'une réception du label dans la distanciation.

### *Feue la Cathédrale, la gérance du privé*

Le patrimoine mondial signifie de manière particulière pour les grandes sociétés privées. Il représente pour ces grandes organisations de la finance une manne de réputation, semblent-elles le croire apparemment. Les motivations de préservation, de restauration et de protection patrimoniales font écho aux motivations principalement d'ordre économique « comme on le voit de plus en plus avec la multiplication des inscriptions servant d'abord d'appâts pour le tourisme, ce phénomène majeur de notre temps auquel curieusement les auteurs de la Convention n'avaient pas pensé » (Batisse, Bola, 2003 : 39). Le cas du financement de Notre Dame de Paris en est une illustration. Le don financier important promis par de puissantes entreprises<sup>683</sup> après l'incendie qui lui a coûté sa flèche se présente comme un acte de compassion envers la tristesse de voir ce patrimoine mondial abimé. Il aurait pu probablement apparaître ainsi s'il n'y avait pas à ce moment deux raisons de suspecter l'altruisme de la promesse d'argent. La première raison consiste dans le rapprochement possible de ce geste avec l'intérêt économique-politique que ces entreprises réalisaient par la défiscalisation avantageuse proposée lors d'investissement dans le public, laquelle par contre coup engageait les citoyens à payer de force pour ce qu'ils n'avaient pas délibérément choisi de financer. La seconde réside en la raison feinte de reconstruire rapidement par « attachement » à la cathédrale taisant la volonté étatique d'« un beau Paris », entendu comme esthétiquement accueillant, au moment des jeux olympiques prévu dans la capitale en 2024<sup>684</sup>. Aussi, cet investissement fut perçu par l'opinion comme indécent au vu des autres secteurs nécessaires

<sup>681</sup> Tel ce mélange des appellations des PCI et PMH : « Emmanuel Macron souhaite inscrire la baguette française au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO ».

<sup>682</sup> En effet, l'ONG prône l'équité genrée (et développe un programme en faveur de l'éducation des filles encore négligé dans certains pays), mais inscrit au PMH une « île interdite aux femmes ». Nous proposons en annexe une liste d'article de presse pour en savoir plus sur ce patrimoine inscrit en 2017. Annexe 32 : quelques références de presse en ligne lors de l'inscription de « l'île interdite aux femmes »

<sup>683</sup> Un article de « The Conversation » compare les réactions différentes concernant les dons pour Notre Dame de Paris et ceux pour Venise tous deux patrimoine mondial et touchés par une catastrophe en 2019 (référence en bibliographie) et montre que ceux pour Notre Dame sont beaucoup plus importants.

<sup>684</sup> Nous faisons ce rapprochement du bénéfice apporté par le label mondial aux autres manifestations internationales aussi pour le cas de l'inscription de Rio. Annexe 33 : « Rio de Janeiro inscrite au Patrimoine mondial »

(santé, éducation, logement) qui ne bénéficient pas des largesses du monde économique privé (du moins cela est moins connu du grand public). La critique de ce geste, brandi comme une solution miraculeuse, concernait aussi le délai de reconstruction immédiate, en regard de l'ampleur et de la complexité des travaux nécessaires, qui va à l'encontre de ce que les professionnels du bâtiment et de l'architecture préconisent.

Pour nous, les réactions citoyennes que suscite la gestion de ce patrimoine mondial sont liées à la mouvance anti-capitaliste qui semble prendre de l'ampleur en France, et dans le monde, dont les justifications ont trait à l'écart grandissant des niveaux de vie des « très riches » et des autres largement majoritaires.

« Il ya vingt-cinq ans, c'était la star du ring, le « boss », vainqueur du communisme par K-O ! Aujourd'hui, le capitalisme est un champion usé par la crise, miné par les contradictions et politiquement à bout de souffle. Pour l'économiste américain Jeremy Rifkin, nous assistons, tout simplement, à son éclipse »<sup>685</sup>.

Les études portant sur les politiques publiques et celles sur les relations internationales se rapprochent depuis seulement une dizaine d'années. Franck Petiteville date un rapprochement important de ces deux champs autour de 2005 à l'occasion du colloque organisé par l'association française de sciences politiques sur les « politiques publiques internationales » (Petiteville et Smith, 2006). Ces travaux récents en science politique invitent désormais à élargir la sociologie du changement institutionnel aux configurations d'acteurs plus grandes que celles qui ne produisent des échanges uniquement entre institutions et états (Nay, Petiteville, 2011). Ces travaux soutiennent notre observation de la plus grande visibilité dans les sujets de débats contemporains des considérations citoyennes du patrimoine à propos des modalités de sa gestion financière institutionnelle, de sa place dans l'économie du pays et de l'impact que ces considérations partant du patrimoine peuvent avoir sur leur vision globale de l'économie. Nous entrevoyons, en filigrane des évolutions des publications des organisations locales dédiées au patrimoine et de celles de la presse grand public, le dessin grandissant d'un constat général sociétale établi à la suite d'observations et de réflexions mises en corrélation. Ce constat pourrait être résumé grossièrement en ces quatre phases ci-après : apparaissant que le patrimoine (mondial) est mal géré par l'institution, constatant que l'institution est

---

<sup>685</sup> Téléràma, « *Entretien avec Jeremy Rifkin* », publié le 18/09/2014, mis à jour le 20/08/2017, URL : <https://www.telerama.fr/idees/jeremy-rifkin-ce-qui-a-permis-le-succes-inoui-du-capitalisme-va-se-retourner-contre-lui,117006.php>

embrigadée par une politique capitaliste néolibérale, conscients que le patrimoine et l'institution sont structurants pour la vie collective, concluons que le capitalisme néolibéral est nuisible. Durant notre doctorat en effet, nous avons relevé plusieurs publications (lettres d'information des associations, bulletins communaux et/ou régionaux du Nord, dossiers spéciaux consacrés au patrimoine par exemple dans le magazine *Le Pèlerin*) qui incitent à un retour au patrimoine de proximité, lequel serait géographique mais aussi par le sens qu'il présente pour chacun. Ces publications invitent aussi à revenir à une transmission entre les générations d'un patrimoine de savoir-faire (même dans la formation à des métiers comme l'ébénisterie) et de façon de vivre dépouillée d'aspects de la mondialisation avec le retour des « recettes de grand-mère » en cuisine, en entretien de la maison, et soins du corps.

D'après Françoise Bernard l'horizon de la « com » est celui de l'intercompréhension<sup>686</sup>. Selon elle depuis vingt-cinq ans les projets scientifiques se mêlent aux projets humanistes et sociétaux, et cet horizon révèle des logiques de co-action en suivant trois questions : qu'est ce qui fait lien ? Qu'est ce qui fait sens ? Qu'est ce qui fait action ? Ces trois questions rejoignent celle de la temporalité, de la nécessité d'« entrevoir » sur le temps long en considérant la mémoire. Françoise Bernard parle aussi du défi de la communication de se saisir de ces questions dans le contexte de la métamorphose numérique de toutes les activités humaines. Avec notre thèse, nous avons montré que la textualisation du patrimoine mondial en tant que sujet d'étude permet en SIC de questionner les modalités de la co-action et d'analyser les manières d'inscrire durablement ce qui se transmet.

---

<sup>686</sup> Notes prises de son intervention au colloque à Taroudant lors de la conférence de clôture.

# Conclusion

## Le patrimoine UNESCO n'est pas clos

« Le discours scientifique qui ne parle pas de sa relation au corps social (...) cesse d'être scientifique »<sup>687</sup>.

En regard de la patrimonialisation UNESCO, nous confirmons le recours opportun au « texte » qui, par-delà les définitions que nous en avons donné, opère comme paradigme de notre recherche sur la patrimonialisation mondiale de l'UNESCO. De cette forme – artefact, émergence, disposition – » (Chantraine, 2019), notre approche du patrimoine comme texte en a produit un autre texte, le nôtre, dont nous livrons ici nos ultimes interprétations.

Le début de l'histoire de la valeur universelle exceptionnelle promue par l'UNESCO est marqué par la volonté de l'ONG d'éviter les conflits mondiaux. Les intellectuels en France avaient lancé auparavant des appels à la paix sans recours à la violence. Albert Camus, notamment, refusait la violence face au colonialisme français en Algérie au nom d'un humanisme universel encore timide à cette époque. Un certain scepticisme à l'égard de la Convention et de son fonctionnement étaient exprimé par quelques figures d'autorité (chefs d'état ou intellectuels engagés), sans toutefois contrarier véritablement la poursuite du programme de patrimonialisation mondiale. Ainsi, l'UNESCO a-t-elle scellé par auto-proclamation<sup>688</sup>, comme aussi par la validation renouvelée des états membres et par adhésion massive des pays, sa position dominante parmi les institutions du patrimoine. Cette organisation affiche cinq grands programmes, mais c'est surtout par l'entremise du plus connu d'entre eux, celui du patrimoine mondial, que l'institution orchestre le concert culturel de l'humanité dont elle s'octroie la maîtrise. Cette orchestration procède d'une rationalisation en ce que son accomplissement opère par une répartition hiérarchisée des tâches, une normalisation des rôles et des responsabilités, une planification de l'objectif à atteindre et un contrôle de sa correspondance au « cahier des charges ». Le patrimoine mondial illustre la transtextualité des mises en conformité aux critères préconisés par les Orientations. Le processus fait apparaître une distribution des rôles et une succession d'interventions

---

<sup>687</sup> Michel de Certeau, *in*, Baboulet, 2001.

<sup>688</sup> Même « le courrier de l'UNESCO » est qualifié, par ses rédacteurs et dans ses pages, de « revue d'exception ».

programmées que nous pouvons synthétiser ainsi : l'UNESCO oriente, les états proposent, les porteurs rédigent, les experts vérifient et l'UNESCO sanctionne.

En regard de cette « division sociale du travail de patrimonialisation », du début à la fin du processus, nous pouvons dire que l'UNESCO « fait autorité ». En effet, les états en tant qu'instances décisionnaires n'apparaissent qu'en filigrane dans un rôle de contreseing. Pourtant, ils sont à l'origine d'actes décisifs, dont il arrive qu'ils s'inscrivent en contradiction avec les principes pour lesquels leur pays s'est allié aux autres pays du monde par la Convention de 1972. Car les gouvernements peuvent être aussi concurrents dans cette quête de valorisation patrimoniale (européennes, bi-nationales, Nord-Sud, entre capitales, entre villes, etc.). « Le texte organisationnel est donc multi dimensionnel » (Chantraine, 2009). Ici, le PM est pris dans la dialectique des revendications culturelles nationales portées par les politiques internationales.

Dans cette quête d'une Valeur Universelle Exceptionnelle, dont l'acronyme (VUE) dit aussi la perspective ambitieuse d'une reconnaissance mondiale « différenciante », le patrimoine mondial fait office de « gardien de la paix ». Au demeurant, le programme narratif de cette patrimonialisation n'est pas exempt de stratégies où croisent les « combinaisons habiles » ou les « ruses de guerre » déployés par de multiples adjouvants ou opposants. Du reste, l'intrigue ne présente pas ici un caractère très original puisque le dénouement tient à l'alternative d'une inscription ou de son refus, lequel est modulé en trois formulations (renvoyé, différé, non inscrit). Pour autant, le texte se déploie dans une tension constante entre les entrées et sorties des actants, comme aussi entre les succès et déconvenues de leurs chroniques.

Le patrimoine mondial est installé sur la scène internationale, alors même que les biens de sa liste font figurent d'îlots dans l'archipel de l'UNESCO. Leurs signes distinctifs fondent leur valeur exceptionnelle, mais se fondent dans un scénario commun où les normes servent nécessairement la censure, à l'instar des engagements à prendre en matière de gestion du bien, de l'émancipation nationale progressive « sauvage » du patrimoine ou de l'usage pécuniaire du label. La patrimonialisation à/par l'UNESCO procède ainsi d'un entrelacs textuel dont les écritures normées et normatives s'entremêlent aux différentes phases du processus d'inscription : pendant son élaboration, à son inscription effective, et bien après sa nomination en PMH. Mais face au récit de la valorisation institutionnelle universelle que nous avons reconstitué en un texte particulier, le patrimoine mondial nous semble parfois trop global pour



rencontrer intimement les identités sur leurs territoires d’ancrage plus restreint et leur rendre pleinement justice.

Le paradoxe d’une « paix sous condition » n’est pas le propre de l’UNESCO. En Italie, on parle de « l’œuvre du grand-père », reprise par Anna Zegna, « dont les actions en faveur de la culture, de l’environnement, de la santé et de l’éducation à travers le monde sont devenus un modèle de responsabilité sociétale de l’entreprise »<sup>689</sup>. Le projet de cette héritière dédié à la réhabilitation de « Punta Mesco » montre toute l’ambivalence d’une entreprise humaniste qui, pour ce faire, doit engager un combat. « Ces fragiles parcelles de culture en plateau, conquises de haute lutte sur la nature sauvage, renouent ainsi avec le souhait de son grand-père de réconcilier l’homme avec son territoire »<sup>690</sup>. Le projet vise donc à conquérir (la nature sauvage) pour réconcilier (l’homme avec son territoire). Cette lutte pour « domestiquer » les cultures en plateaux se mue en lutte pour leurs « réconciliations » avec l’homme. Jacques Ellul parle d’un sens de la guerre inhérent à la nature de l’homme<sup>691</sup> en ce que : « si on ne lui fournit pas des motifs de guerre, il est capable d’en fabriquer lui-même » (Ellul, 2010).

En pleine conscience des manques de notre recherche, nous espérons cependant avoir contribué à montrer que : « l’organisation entière, ses objets, ses interactions, et les actions de ses acteurs sont des objets possibles pour l’analyse sémiotique autant que les textualités plus traditionnelles » (Catellani, 2011). Car, « [s’il] est un fait que le sens se présente de plus en plus fragmenté, pluralisé voire incertain, au point où l’on ne sait plus toujours s’il y a encore un lieu à partir duquel on pourrait lire tel ou tel discours ou phénomène organisationnel » (Catellani, Versel, 2011), l’UNESCO était ce « lieu » à partir duquel nous souhaitions lire la patrimonialisation. Or notre recherche confirme cette même « fragmentation du sens » dans le *texte* d’un patrimoine mondial de l’humanité, dans la pluralité des formes qu’il désigne et recouvre. Notre recherche doctorale en sciences de l’information et de la communication nous a dévoilé des modalités d’élaboration, de gestion et de transmission de la culture qui débordent le cadre préalablement identifié d’une institution internationale complexe dont nous avons souhaité saisir la mission dans son travail d’écriture, en tant qu’elle est à la fois « produit » et « trace » de l’organisation.

---

<sup>689</sup> AGNOUX, Alban, « Pourquoi elle ? Anna Zegna », *L’Obs*, édition n°2697 du 14 au 20 juillet 2016, page 89.

<sup>690</sup> idem

<sup>691</sup> Dans un autre cadre, cette proposition pourrait être reliée selon nous aux disputes intermittentes contemporaines concernant la qualification des impacts néfastes de l’évolution de l’Homme dans sa périodisation d’Anthropocène ou de Capitalocène

Dans cette perspective, le patrimoine mondial nous semble correspondre à ce qu'Yves Jeanneret nomme « monographie polyphonique » : un acte scripturaire nourri d'une pluralité de voix (Jeanneret, 2004). Et cette formule s'applique aussi, selon nous, à notre thèse<sup>692</sup>. Pour la conclure en une phrase, nous emprunterons une proposition de Marie-Alice Du Pasquier : « nous dirons que l'écriture scelle notre appartenance à une langue, à une Culture et, en ce sens, elle nous inscrit dans l'Histoire, la grande Histoire »<sup>693</sup>.

---

<sup>692</sup> Et pour risquer une dernière métaphore humoristique, nous espérons que notre thèse ne souffre insupportablement la cacophonie.

<sup>693</sup> DU PASQUIER, Marie-Alice, « L'écriture entre corps et langage », 2010



## Sources et ressources

### Bibliographie

#### Ouvrages et articles

AKRICH, Madeleine, CALLON, Michel, LATOUR, Bruno, (dir), « *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs* », Presses des Mines, Paris, 2006, 401 pages.

ALBERTINI, Françoise, PELISSIER, Nicolas, (sous la direction de), préface de Bernard Miège, « *Les sciences de l'Information et de la Communication à la rencontre des Cultural Studies* », L'Harmattan, 2009.

AL-MAQDISSI, Michel, 2016, « La « destruction du patrimoine archéologique syrien ». De la déception à l'abandon », *Les Nouvelles de l'archéologie*, 114/2016, p 34-38, URL : <https://journals.openedition.org/nda/3476>

AMBROISE, Bruno, « *La parole comme acte. La généralisation de la qualification comme action chez Austin : comment considérer que la parole est un acte ?* », Grenoble, février 2007, 24 pages, dernière vérification le 10/09/2020, URL : [https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00338354/file/la\\_parole\\_comme\\_acte.pdf](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00338354/file/la_parole_comme_acte.pdf)

AMOSSY, Ruth, 2008, « Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires », *Argumentation et Analyse du Discours*, [En ligne], 1/2008, URL : <http://journals.openedition.org/aad/200>

ANGRAND, Marguerite, 2014, « Le réel. Le réel selon Lacan », *Philopsis*, Revue numérique, 15 pages, URL : <http://www.philopsis.fr/IMG/pdf/reel-lacan-angrand-.pdf>

ANIS, Jacques, 1995, « Le traitement de texte, écriture ou méta-écriture ? », in, *Repères, recherches en didactique du français langue maternelle*, n°11, 1995. Écriture et traitement de texte. pp. 15-27

ANIS, Jacques, 1993, « L'écriture à sa place », *Linx*, n°28, 1993. Sans thème. pp. 53-67.

ARINO, Martine, « Analyse sémiotique des concepts de Patrice Flichy. De « cadre de fonctionnement », « cadre d'usage », « cadre de référence socio-technique » dans le processus d'appropriation d'une nouvelle technologie », *Communication et organisation*, 21 | 2002, mis en ligne le 27 mars 2012.

AUDRERIE, Dominique, SOUCHIER, Raphaël, VILAR, Luc, « *Le patrimoine mondial* », Que sais-je ?, Presses universitaires de France, 1998, 127 pages.

AUSTIN, John Langshaw, « *Quand dire, c'est faire* », Editions du seuil, pour la version française, 1970, 202 pages.

BABELON, Jean-Pierre, « Expositions et Musées d'archives », *La Gazette des archives*, n°38, 1962, pp. 99-119, URL : [www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1962\\_num\\_38\\_1\\_1696](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1962_num_38_1_1696)

BABOU, Igor, LE MAREC, Joëlle, 2008, « Les pratiques de communication professionnelle dans les institutions scientifiques. Processus d'autonomisation », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2008/1, (Vol.2, n°1), pp 115-142.

BABOULET, Luc, 2001, « Du document au monument », *Communications*, n°71, pp 435-463, En ligne, URL : [https://www.persee.fr/doc/comm\\_0588-8018\\_2001\\_num\\_71\\_1\\_2095](https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_2001_num_71_1_2095)

BAETENS, Jan, « Une nouvelle définition de la culture. Oublier Arnold ? », *Recherches en communication*, n°31, 2009, 24 pages, URL : <https://ojs.uclouvain.be/index.php/rec/article/view/51313/49513>

BAGLA, Lusin, 1998, « *Sociologie des organisations* », Éditions La Découverte & Syros, « Repères », Paris, 1998, 122 pages

BALANDIER, Georges, 1991, « *Anthropologie politique* », Quadrige/ Presses Universitaires de France, 2e édition, août 1991, 240 pages.

BARTHES, Roland, 2002, « *Mythologies* », Editions du Seuil, 1957 et novembre 2002, 233 pages

BARTHES, Roland, 1973, « *Le plaisir du texte* », éditions du Seuil, 1973, 110 pages, disponible en ligne, dernière vérification le 23/08/2020, URL : [http://palimpsestes.fr/textes\\_philo/barthes/plaisir-texte.pdf](http://palimpsestes.fr/textes_philo/barthes/plaisir-texte.pdf)

BARTHES, Roland, 1972, « *Le degré zéro de l'écriture suivi de Nouveaux essais critiques* », Editions du Seuil, 1953, et 1972, 187 pages.

BASILICO, Sandrine, « Redéfinir le patrimoine culturel à l'heure de la globalisation », publié dans, *Des cultures et des Hommes. Clefs anthropologiques pour la mondialisation*, L'Harmattan, Collection logiques sociales, (ED.) 2005

BATISSE, Michel, BOLLA, Gérard, « L'invention du patrimoine mondial », *Les Cahiers d'Histoire*, n°2, Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU), 2003, 100 pages

BAVAY, Reynald, 1993, « La Métropole lilloise entre planification et environnement », *Hommes et Terres du Nord*, numéro hors-série, 1993, Environnement urbain, pp 25-31, URL : [https://www.persee.fr/doc/htn\\_0018-439x\\_1993\\_hos\\_1\\_1\\_2389](https://www.persee.fr/doc/htn_0018-439x_1993_hos_1_1_2389)

BAZET, Isabelle, HEMONT, Florian, and MAYERE, Anne, « Entretien avec Yves Jeanneret », *Communication* [Online], vol. 34/2 | 2017, Online since 10 July 2017, URL : <http://journals.openedition.org/communication/7287>

BAZET, Isabelle, JOLIVET, Alexia, MAYERE, Anne, 2008, « Pour une approche communicationnelle du travail d'organisation : changement organisationnel et gestion des événements indésirables », *Communication et organisation* [Online], 33 | 2008, Online since 01 June 2011, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/424>

BEGUIN-VERBRUGGE, Annette, « *Images en texte, Images du texte. Dispositifs graphiques et communication écrite* », Presse universitaires du Septentrion, 2006, 312 pages

BEGUIN-VERBRUGGE, Annette, 2004, « La communication graphique : les signes-vecteurs », *Hermès, La Revue*, 2004/2, n°39, pages 94-100, <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2004-2-page-94.htm>

BEKRI, Chikh, « L'UNESCO : « Une entreprise erronée ? » », Editions Publisud, 1991, 300 pages

BELAIDI, Nadia, EUZEN, Agathe, 2009, « De la chose commune au patrimoine commun. Regards croisés sur les valeurs sociales de l'accès à l'eau », *Mondes en développement*, 2009/1, n°145, pp. 55-72.

BELISSA, Marc, GAUTHIER, Florence, 1999, « Kant, le droit cosmopolitique et la société des nations », *Annales historiques de la Révolution française*, [En ligne], 317/ juillet-septembre 1999, mis en ligne le 11 avril 2006, dernière vérification le 19/08/2020, URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/271>

BENOIST, Jocelyn, 2007, « Les métaphores sont des expressions comme les autres », *Archives de philosophie*, 2007/4, (Tome 70), pp 559-578, URL : <https://www.cairn.info/revue-archives-de-philosophie-2007-4-page-559.htm>

BENSOUSSAN, Bernard, CORDONNIER, Sarah, 2011, « La convocation des médias dans le récit mémoriel local », *Études de communication, langages, information, médiations*, Images de territoire et « travail territorial des médias », n°37, 2011, pp.63-77

BESSAGNET, Marie-Noëlle, KERGOSIEN, Eric, GAIO, Mauro, 2009, « *Extraction de termes, reconnaissance et labellisation de relations dans un thésaurus –Vers une ontologie* », CIDE'12 :12e Colloque International sur le Document Électronique, Oct 2009, Montréal, Canada, pp 275-286.

BERTIN, Erik, 2007, « Penser la stratégie dans le champ de la communication. Une approche sémiotique », *Nouveaux actes sémiotiques*, n°110, publié en ligne le 17 janvier 2007.

BERTRAND, Denis, « De la narratologie à la narrativité, et retour », *Pratiques* [Online], 181-182 | 2019, Online since 30 June 2019, URL : <http://journals.openedition.org/pratiques/6122>

BEUSCART, Jean-Samuel, ASHVEEN, Peerbaye, 2006, « Histoires de dispositifs. (Introduction) », *Terrains & travaux*, 2006/2 (n° 11), p. 3-15, URL : <https://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2006-2-page-3.htm>

BLANDIN, Bernard, « *La construction du social par les objets* », Presses universitaires de France, Paris, 2002,279 p.

BOCQUET, Martine, 2013, « Dynamiques sociosémiotiques : compréhension, processus, diachronie et fractales », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 3 |2013, mis en ligne le 31 juillet 2013, URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/449>

BORIES Clémentine, 2010, « La convention du patrimoine mondial à l'aube de son 40e anniversaire : un colosse aux pieds d'argile ? », *Annuaire français de droit international*, volume 56, 2010, pp. 139-165.

BORTOLOTTI, Chiara, « L'UNESCO comme arène de traduction. La fabrique globale du patrimoine immatériel », *Le monde selon l'UNESCO*, Gradhiva, 18/ 2013, pp.50-73

BOUILLAGUET, Emilie, « Les « signes avant-coureurs » du scandale public dans l'organisation et la communication de l'entreprise : le cas de la liquidation d'une fondation culturelle reconnue d'utilité publique », *Ethique publique*, [En ligne], vol. 18, n° 2/ 2016, mis en ligne le 21 janvier 2017, DOI : <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2753>

BOUILLON, Jean-Luc, MAAS, Elise, 2009, « Figures de l'individu au travail, figures du « collaborateur » », *Communication et organisation* [Online], 36 | 2009, Online since 11 March 2011, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/912>

BOUILLON, Jean-Luc, BOURDIN, Sylvie, LONEUX, Catherine, 2007, « De la communication organisationnelle aux « approches communicationnelles » des organisations : glissement paradigmatique et migrations conceptuelles », *Communication et organisation*, 31 | 2007, pp. 7-25.

BOUISSET, Christine, DEGREMONT, Isabelle, 2013, « Patrimonialiser la nature : le regard des sciences humaines », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, mis en ligne le 16 avril 2013, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/13542>

BOURDELOIE, Hélène, CHEVRET-CASTELLANI, Christine, 2019, « *L'impossible patrimoine numérique ? Mémoires & traces* », Editions Le Bord de l'Eau, Collection UDPN, 143 pages.

BOURDIEU, Pierre, « *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques* », Librairie Arthème Fayard, 1982, 243p.

BOURDIN, Alain, « *Le patrimoine réinventé* », Presses universitaires de France, 1984, 242 pages.

BOURE, Robert, 2006, « L'histoire des Sciences de l'information et de la communication. Entre gratuité et réflexivité (1) », *Questions de communication*, [En ligne], 10/2006, mis en ligne le 01 décembre 2006, URL : <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7718>

BOURE, Robert, 2007, « L'histoire des sciences de l'information et de la communication (2). Le cas des origines littéraires des SIC », *Questions de communication*, [En ligne], 11/2007, URL : <http://questionsdecommunication.revues.org/7358>

BOUTAUD, Jean-Jacques, BERTHELOT-GUIET, Karine, « La vie des signes au sein de la communication : vers une sémiotique communicationnelle », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [Online], 3 | 2013, Online since 30 July 2013, URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/415>

BOUTAUD, Jean-Jacques, « Sémiotique et communication. Un malentendu qui a mal tourné », *Hermès*, n°38, 2004, pp 96-102

BOUTET, Josiane, « *Le pouvoir des mots* », La Dispute/Snédit, Paris, 1990, 192p.

BOYER, Henri, LOCHARD, Guy, 2016, « Le discours doit être analysé en rapport avec les dispositifs de mise en scène ». Entretien avec Patrick Charaudeau », *Mots. Les langages du politique*, 2016/2 (n° 111), p. 131-146. URL : <https://www.cairn.info/revue-mots-2016-2-page-131.htm>

BROUDOUX, Evelyne, 2017, « Autorité scientifique et épistémique à l'épreuve de la mesure des citations », *Etudes de communication – Langages, information, médiations*, Université de Lille, mis en ligne le 15 décembre 2017, pp 177-198, URL : [https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_01664792/document](https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_01664792/document)

BRUNON, Hervé, 2006, « Documents ou monuments ? Les textes littéraires dans la panoplie méthodologique des histoires du paysage », dans, *Le Paysage dans la littérature italienne. De Dante à nos jours*, Actes du séminaire organisé par la Jeune Équipe 2316 « Identités, Représentations, Échanges France-Italie » de l'Université de Caen-Basse Normandie, 2004, sous la direction de Giuseppe SANGIRARDI, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, coll. « Écritures », 2006, p. 17-28.

BRYON-PORTET, Céline, « La culture du secret et ses enjeux dans la société de communication », *Quaderni*, 2011, URL : <https://quaderni.revues.org/410>

CACHAT, Severine, CHAVE, Isabelle, 2019, « Le Centre français du patrimoine culturel immatériel : origines et évolutions », *In Situ. Au regard des sciences sociales*, [En ligne], 1/2019, URL : <https://journals.openedition.org/insituarss/483>

CADEBOCHE, Bertrand, 2015, « La chaire UNESCO en communication internationale », *Les cahiers de la SFSIC*, n°11, septembre 2015, pp. 184-186

CADEBOCHE, Bertrand, 2013, « Le réseau des chaires UNESCO en communication, think tank pour une Agence spécialisée des Nations-Unies sous étroite surveillance », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [Online], 3 | 2013, Online since 31 July 2013, URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/669>

CALLON, Michel, 2006, « Sociologie de l'acteur réseau », in, Madeleine Akrich, Michel Callon, Bruno Latour, « *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs* », Presses des mines, 2006, pp 267-276

CANDAU, Joël, « *Anthropologie de la mémoire* », Presses universitaires de France, Que sais-je ?, Paris, 1996, 127 pages.

CARION, Florence, 2007, « Pour une approche communicationnelle des organisations de mouvement social », *Communication et organisation*, 31/2007, URL:<https://journals.openedition.org/communicationorganisation/124>



CASSIN, Barbara, « Intraduisible et mondialisation », *Les essentiels d'Hermès*, Traduction et mondialisation, CNRS édition, 2011, mis en ligne le 20 août 2019, pp. 25-27 URL : [https://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=l\\_2rDwAAQBAJ&oi=fnd&pg=PA9&ots=Pjha\\_vh-45x&sig=rD4xsPlurfoiNnqoJqwDcU6jwro#v=onepage&q&f=false](https://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=l_2rDwAAQBAJ&oi=fnd&pg=PA9&ots=Pjha_vh-45x&sig=rD4xsPlurfoiNnqoJqwDcU6jwro#v=onepage&q&f=false)

CATELLANI, Andréa, VERSEL, Martine, 2011, « Les applications de la sémiotique à la communication des organisations », *Communication et organisation*, [En ligne], 39/2011, mis en ligne le 01 juin 2014, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/3035>

CATELLANI, Andréa, « Culture et Cultural studies », *Recherches en communication*, Vol 31, publié le 01/03/2009, pp. 37-49, URL : <https://ojs.uclouvain.be/index.php/rec/article/view/51323/49523>

CHANGEUX, Jean-Pierre, « Communications cellulaires », *Leçon inaugurale prononcée le 16 janvier 1976*, Collège de France, pp 6-38, URL : <https://books.openedition.org/cdf/1313>

CHANTRAINE, Olivier, 2019, « Socio-sémiotique de terrain et organisation : pour une théorie performative de l'écriture au travail », *Actes sémiotiques*, numéro 122/2019, 22 pages

CHANTRAINE, Olivier, 2008, « La pluralité interprétative, aspect constitutif de toute communication en contexte public : le cas du théâtre, l'exemple de Don Juan. Propositions pour une approche socio-sémiotique », *Intervention au colloque « La pluralité interprétative »*, Lyon, sept.2008.

CHANTRAINE, Olivier, 1995, « L'écriture professionnelle, ses supports et ses espaces : étude d'un cas conflictuel », *Études de communication*, [En ligne], 16/1995, mis en ligne le 22 juin 2011, dernière vérification le 21/08/2020, URL : <http://journals.openedition.org/edc/2498>

CHANTRAINE, Olivier, DELCAMBRE, Pierre, DELFORCE, Bernard, HEDOUX, Martine, 1990, « Professions, formations à des professions : les questions de l'écriture », *Études de communication – langages, information, médiations*, [En ligne], 11/1990, URL : <http://journals.openedition.org/edc/2804>

CHAPUT, Mathieu, BASQUE, Joëlle, 2010, « L'émergence d'une théorie de la communication organisante Entretien avec James.R Taylor », *COMMposite.org*, la revue électronique des jeunes chercheurs et chercheuses en communication, Université de Montréal, Vol.13, No1, 21 pages

CHARAUDEAU, Patrick, « Ce que communiquer veut dire », *Revue des sciences humaines*, n°51, Juin, 1995.

CHARAUDEAU, Patrick, « Dis moi quel est ton corpus, je te dirais quelle est ta problématique », *Corpus*, 8/2009, URL : <https://journals.openedition.org/corpus/1674>

CHARONNAT, Emilie, 2008, « Nous, sorciers... », *Chimères*, 2008/3, n°68, pp.287-300

CHARTRON, Ghislaine, 2013, « Réseaux et documentation, un lien originel à revisiter », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2013/2 (Vol. 50), p. 24-25, URL : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2013-2-page-24.htm>

CHARTRON, Ghislaine, 2013, « Sources et ressources », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2013/2 (Vol. 50), p. 60-6, URL : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2013-2-page-60.htm>

CHAUMIER, Serge, 2011, « Les écritures de l'exposition », *Hermès*, n°61, 2011, pp 45-51, URL : [http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/45501/Hermes\\_2011\\_61-45-51.pdf](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/45501/Hermes_2011_61-45-51.pdf)

CHAUMIER, Serge, 2009, « Le désir d'en être ou l'exemple du patrimoine mondial de l'UNESCO », oct 2009, in, « Olivier Moeschler, Olivier Thevenin, « *Les territoires de la démocratisation culturelle. Equipements, événements, patrimoines : perspectives franco-suissees* », L'Harmattan, mis en ligne le 15 février 2010, pp 109-115 », URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00456871/document>

CHENEVEZ, Alain, NOVELLO PAGLIANTI, Nanta, (sous la direction de), « *L'invention de la Valeur universelle et exceptionnelle de l'UNESCO, Une utopie contemporaine* », L'Harmattan, Paris, 2014, 245 pages.

CLAVAIROLLE, Françoise, RICAUD, Pascal, 2013, « Introduction : Sentiments d'appartenance et parcours de reconnaissance : regards sur la diversité des processus de communalisation », *Construction politique et sociale des territoires*, CoST, cahier n°2, Université de Tours, 10 pages.

COBBY, Franck, 2009, « L'analyse du discours », *Analyse-du-discours.com*, dernière vérification le 12/08/2019, URL : <http://www.analyse-du-discours.com/l-analyse-du-discours>

COLARD, Jean-Max, « Quand la littérature fait exposition », *Littérature*, 2010/4 (n°160), p. 74-88, dernière vérification le 22/08/2020, pp. 74-88, URL : <https://www.cairn.info/revue-litterature-2010-4-page-74.htm>

CONDAMINES, Anne, 2005, « Sémantique et corpus, quelles rencontres possibles ? », *Hermès*, Sémantique et Corpus, 25 pages.

COOREN, François, 2010, « Ventriloquie, performativité et communication. Ou comment fait-on parler les choses », *Réseaux*, 2010/5 (n° 163), pp. 33-54, URL : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2010-5-page-33.htm>

CORMIER-SALEM, Marie-Christine, JUHE-BEAULATON, Dominique, BOUTRAIS, Jean, ROUSSEL, Bernard, 2002, « *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux* », IRD Editions, collection Colloques et séminaires, Paris, 469 pages.

CORRAL-REGOURD, Martine, 2018, « Quand le musée devient une marque commerciale », *Mondes sociaux*, publié 17/09/2018, Mis à jour 24/01/2019, dernière vérification le 22/08/2020, URL : <https://sms.hypotheses.org/12936>

COURET, Alain, IGALENS, Jacques, PENAN, Hervé, « *La certification* », Presses universitaires de France, Que sais-je ?, Paris, 1995, 127 pages.

COUSIN, Saskia, MARTINEAU, Jean-Luc, 2009, « Le festival, le bois sacré et l'UNESCO. Logiques politiques du tourisme culturel à Osogbo (Nigeria) », *Cahiers d'Etudes africaines*, Tourismes, [Online], 193-194 | 2009, URL : <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/18738>

CROZIER, Michel, FRIEDBERG, Erhard, « *L'acteur et le système* », Editions du seuil, 1977, 500 pages.

CUISENIER, Jean, « *L'héritage de nos pères. Un patrimoine pour demain ?* », Editions de la matinière, 2006, 348 pages

DACHEUX, Eric, (coordonné par), 2009, « Les sciences de l'information et de la communication », *Les essentiels d'Hermès*, collection dirigée par Dominique Wolton, CNRS édition, Paris 2009, 163 pages.

DA LAGE, Emilie, KOVACS, Susan, SEVIN, Elodie, THIAULT, Florence, VANDIEDONCK, David, 2017, « *Bibliostream : une occasion de repenser la médiation du livre audio en médiathèque* », [Rapport de recherche], Université de Lille, 2017, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01694521/document>

DALBIN, Sylvie, GUYOT, Brigitte, 2017, « Documents en action dans une organisation : des négociations à plusieurs niveaux », *Etudes de communications* [En ligne], 30/2007, mis en ligne le 01 octobre 2009, consulté le 15 mars 2017, pp. 55-70

D'ALMEIDA, Nicole, DE LOURDES OLIVEIRA, Ivone, SALGUEIRO MARQUES, Angela, 2017, « Communauté, sociabilité et bien commun : approche internationale », *Communication et organisation* [En Ligne], mis en ligne le 01 décembre 2017, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/5615>

D'ALMEIDA, Nicole, 2015, « *Les promesses de la communication* », Presses universitaires de France, Paris, extrait en ligne, deuxième partie, l'entreprise récitée de Hestia à Hermès.

D'ALMEIDA, Nicole, 2009, « Des comptes aux contes », in, Communication, organisation, symboles, *revue MEI*, n°29, mars 2009, pp 85-99.

D'ALMEIDA, Nicole, 2004, « Les organisations entre récits et médias », *Canadian Journal of Communication*, Vol 29 (2004), pp 25- 46, URL : <https://pdfs.semanticscholar.org/e2ee/c7679a9d513a075f91fc7a6fc14a9761acd6.pdf>, dernière vérification le 25/08/2020, URL : <https://www.cjc-online.ca/index.php/journal/article/view/1402/1493>

DAVALLON, Jean, 2018, « Le jeu des patrimonialisations », *Constructing Cultural and Natural Heritage : Parks, Museums and Rural Heritage*, sous la direction de Xavier Roigé et Joan Frigolé, Girona : Institut Català de Recerca en Patrimoni Cultural, 2018, pp 39-62, dernière vérification le 07/09/2020, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02063806/document>

DAVALLON, Jean, 2016, « Penser le patrimoine selon une perspective communicationnelle », *Sciences de la société*, [en ligne], 99/2016, Mémoire, Histoire et médiations : approches croisées, pp. 15-29, URL : <http://journals.openedition.org/sds/5257>

DAVALLON, Jean, 2014, « *A propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions* », Conférence d'ouverture du Colloque Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva, Lisbonne, Université nouvelle de Lisbonne, 27-29 novembre 2014, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01123906/document>

DAVALLON, Jean, 2002, « Comment se fabrique le patrimoine ? », *Sciences Humaines*, Qu'est ce que transmettre, Hors-série n°36, Mars/Avril/Mai 2002, dernière vérification en ligne le 07/09/2020, URL : [https://www.scienceshumaines.com/comment-se-fabriquer-le-patrimoine\\_fr\\_12550.html](https://www.scienceshumaines.com/comment-se-fabriquer-le-patrimoine_fr_12550.html)

DAVALLON, Jean, 2000, « Le patrimoine : « une filiation inversée » ? », in, *Espaces Temps*, 74-75, 2000, Transmettre aujourd'hui. Retour vers le futur, sous la direction de Philippe Dujardin, Patrick Garcia, Bénédicte Groussault, pp 6-16, dernière vérification le 01/09/2020, URL : [https://www.persee.fr/doc/espat\\_0339-3267\\_2000\\_num\\_74\\_1\\_4083](https://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_2000_num_74_1_4083)

DAVALLON, Jean, 1984, « Sociosémiotique des images », in, *Langages et société*, n°26, Sociosémiotique (Fascicule II), pp.111-140

DAVARIS, Sophie, « Saussure pose les bases du structuralisme », *Tribune de Genève*, Idée de génie, vendredi 22 mai 2009, URL : <http://www.unige.ch/presse/static/ideesgenie/PDF16SAUSSURE.pdf>

DAVID, Jonathan, (propos recueillis par), « Pour une théorie du document : entretien avec André Tricot », *Convergence*, le blogue des archivistes du Québec, Publié le 01/30/2017, URL : <https://archivistesqc.wordpress.com/2017/01/30/andre-tricot/>

DEBARY, Octave, 2000, « Un entretien avec André Desvallées », *Culture et Musées*, Années 2000, 17/18, pp. 232-240

DEBRUYNE, Michel, « La certification, substitut ou complément de la confiance dans les relations entre agents économiques ? », *La Revue des Sciences de Gestion*, 2011/6 (n° 252), p. 47-57, URL : <https://www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2011-6-page-47.htm>

DE FROUVILLE, Olivier, 2001, « Une conception démocratique du droit international », *Revue européenne des sciences sociales*, [En ligne], XXXIX-120/2001, mis en ligne le 01 juillet 2001, dernière vérification le 19/08/2020, URL : <http://journals.openedition.org/ress/659>

DE KEUKELAERE, Simon, « *Présentation de la théorie de René Girard* », pdf en ligne, URL : <https://www.rene-girard.fr/secure/zc/57/2071>, dernière vérification le 20/08/2020, URL : [http://www.mariaportugal.net/1/upload/57\\_p\\_29873\\_1.pdf](http://www.mariaportugal.net/1/upload/57_p_29873_1.pdf)

DELAMARE, Laetitia, 2016, « Projet de paix perpétuelle et Charte des Nations Unies », *Implications Philosophiques*. Espace de recherche et de diffusion, publié le 27 mai 2016, dernière vérification le 20/08/2020, URL : <http://www.implications->

[philosophiques.org/ethique-et-politique/philosophie-politique/projet-de-paix-perpetuelle-et-charte-des-nations-unies/](http://philosophiques.org/ethique-et-politique/philosophie-politique/projet-de-paix-perpetuelle-et-charte-des-nations-unies/)

DE LA BROISE, Patrice, CHANTRAINE, Olivier, 2013, « De la position critique comme condition d'existence d'une recherche en communication organisationnelle », in, Thomas Heller, Romain Huet, Bénédicte Vidaillet, (dir), *Communication et organisation : perspectives critiques*, Presses universitaires du Septentrion, pp 389-400.

DE LA BROISE, Patrice, 2011, « Signes d'un management public en voie d'accomplissement: une approche socio-sémiotique de l'université française en mutation », *Communication et organisation* [En ligne], 39 | 2011, mis en ligne le 01 juin 2014, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/3112>

DE LA BROISE, Patrice, 2011, « La muséologie au défi d'une patrimonialisation post-industrielle. Le cas du bassin minier Nord-Pas-de-Calais », *Hermès, La Revue* 2011/3, p. 125-130

DE LA BROISE, Patrice, GELLEREAU, Michèle, 2004, « De l'atelier à l'atelier : la friche industrielle comme lieu de médiation artistique », *Culture&Musées*, années 2004, n°4, pp 19-35.

DE LA BROISE, Patrice, 1996, « L'entrée en patrimoine des entreprises publiques », *La Lettre de l'OICM*, n°48, 1996, pp.3-9.

DE LA BROISE, Patrice, 1996, « Le Patrimoine : un concept utile pour penser l'entreprise », *Recherches en communication*, n°6, 19 pages.

DE LASTIC, Adélaïde, « *Une approche philosophique du sens des valeurs. Se transformer soi-même pour transformer le monde ?* », pdf en ligne, 13 pages, URL : <https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/valeurs-delastic.pdf>

DELCAMBRE, Pierre, 2007, « Institutionnalisation sociale et cognitive des SIC en France. Des méthodes pour des concepts », *Questions de communication*, [En ligne], 12/2007, mis en ligne le 10 avril 2012, pp. 163-189, URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2370>

DELCAMBRE, Pierre, 1990, « Une analyse d'écriture revisitée : ou, quand l'analyse d'écriture fait intervention, que dire de ses effets ? », *Etudes de communication*, [En ligne], 11/1990, pp. 131-150, URL : <http://journals.openedition.org/edc/2823>

DELOYE, Yves, HAROCHE, Claudine, sous la direction de, 2004, « *Maurice Halbwachs. Espaces, Mémoires et psychologie collective* », publications de la Sorbonne, Paris, OpenEdition books 2016, 213 pages.

DE LUCA, Valéria, 2015, « *La matière et la technique comme dispositifs de médiation. Le cas des Cartes-Tapisseries d'Alighiero Boetti* », Congrès de l'Association Française de Sémiotique (AFS 2015) : Sens et médiation. Substances, supports, pratiques : matérialités médiatiques, juillet 2015, Luxembourg, Actes du congrès, pp.371-391

DENIS, Arielle, « *Mondialiser la paix* », La Dispute, 2000, 285 pages.

DENIS, Jérôme, « Les nouveaux visages de la performativité », *Études de communication - Langages, information, médiations*, Université de Lille, 2006, pp.7-24

DEPAULE, Jean-Charles, sous la direction de, 2006, « *Les mots de la stigmatisation urbaine* », Collection les mots de la ville – Volume IV, Editions de la Maison des sciences de l’homme/ Editions UNESCO, 278 pages

DE SAINT-PULGENT, Maryvonne, 2001, « Le patrimoine au risque de l’instant », *cahier de médiologie*, 2001/1, N°11, pp.303-309.

DESJARDINS, Julie, JACOBI, Daniel, 1992, « Les étiquettes dans les musées et les expositions scientifiques et techniques », *Publics et Musées*, n°1, 1992, pp 13-32

DESPRES-LONNET, Marie, « L’écriture numérique du patrimoine, de l’inventaire à l’exposition : les parcours de la base Joconde », *Culture et musées*, n°14, 2e semestre 2009, pp 19-38.

DESVALLEES, André, « L’ecomusée : rêve ou réalité », *Public et musées*, 2000, n°17-18, 248 pages.

DEVIN, Guillaume, PLACIDI-FROT, Delphine, 2011, « Les évolutions de l’ONU : concurrence et intégration », *Critique internationale*, 2011/4, n°53, pp 21-41, URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2011-4-page-21.htm>

DI LIBERTI, Giuseppe, « Fait/événement - Document/monument », *Images Re-vues* [En ligne], 11 | 2013, mis en ligne le 07 janvier 2014, URL : <http://journals.openedition.org/imagesrevues/3319>

DI MEO, Guy, « *Processus de patrimonialisation et construction des territoires* », Colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », Sep 2007, Poitiers-Châtelleraut, France, pp.87-109.

DI MEO, Guy, « De l’espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie », *L’information géographique*, volume 62, n°3, 1998, pp. 99-110, URL : [https://www.persee.fr/doc/AsPDF/ingeo\\_0020-0093\\_1998\\_num\\_62\\_3\\_2586.pdf](https://www.persee.fr/doc/AsPDF/ingeo_0020-0093_1998_num_62_3_2586.pdf)

DJAMENT-TRAN, Géraldine, GUINAND, Sandra, 2014, « La diffusion des grands équipements culturels, vecteur de métropolisation des quartiers populaires ? », *Belgeo*, [En ligne], mis en ligne le 15 décembre 2014, consulté le 18 août 2020, URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/12737>

DOSSE, François, 2008, « *L’histoire à l’épreuve de la guerre des mémoires* », Presses Universitaires de France | « Cités », 2008/1 n° 33 | pages 31 à 42

DOUGLAS, Mary, « *Comment pensent les institutions* », suivi de, « *il n’y a pas de don gratuit* », et, « *la connaissance de soi* », La Découverte, MAUSS, Paris, 1999.

DUFRENE, Bernadette, 2014, « La place des femmes dans le patrimoine », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, [En ligne], 4/2014, mis en ligne le 01 janvier 2014, URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/977>

DUFRENE, Bernadette, GELLEREAU, Michèle, 2004, « La médiation culturelle. Enjeux professionnels et politiques », *Hermès, La Revue*, 2004/1, n°38, pp 199-206, URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2004-1-page-199.htm>

DUFRENE, Bernadette, GELLEREAU, Michèle, 2003, « Qui sont les médiateurs culturels ? », *MEI « Médiation et information »*, n°19, 2003, 13 pages, pdf en ligne, URL : [http://www.mei-info.com/wp-content/uploads/revue19/ilovepdf.com\\_split\\_11.pdf](http://www.mei-info.com/wp-content/uploads/revue19/ilovepdf.com_split_11.pdf)

DUPASQUIER, Marie-Alice, « L'écriture entre corps et langage », *Le français aujourd'hui*, 2010/3, n°170, pp 65-70, dernière vérification le 25/08/2020, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2010-3-page-65.htm>

DURIEUX, Christine, « Vers une théorie décisionnelle de la traduction », *Revue LISA/LISA-e-journal*, [Online], Vol. VII – n°3 /2009, online since 19 may 2009, DOI : 10.4000/lisa.119

DUSSART, André, « Paul Ricœur et le deuil de la traduction absolue », *Equivalences*, 2007, 34-1-2, pp 32-46, URL : [https://www.persee.fr/doc/equiv\\_0751-9532\\_2007\\_num\\_34\\_1\\_1317](https://www.persee.fr/doc/equiv_0751-9532_2007_num_34_1_1317)

ECO, Umberto, « *Le signe. Histoire et analyse d'un concept* », adapté de l'italien par Jean-Marie Klinkenberg, Éditions Labor, Bruxelles, 1988, pour la traduction française, 282 pages.

ELLUL, Jacques, « Responsabilités de la propagande », *Topique*, 2010/2 (n°111), pp 7-15, dernière vérification le 25/08/2020, URL : <https://www.cairn.info/revue-topique-2010-2-page-7.htm>

EMELIANOV, V.S., « Le péril commun accélère l'union des peuples », *La guerre ou la paix ?*, UNESCO, 1980, pp 79-85.

ERRECART, Amaia, 2013, « Pour une pensée communicationnelle des organisations non marchandes : les apports de l' « alter sociologie économique » », in, Thomas Heller, Romain Huet, Benedicte Vidaillet, (dir), *Communication et organisation : perspectives critiques*, Presses universitaires du Septentrion, 2013, 446 pages, pp 349-360.

ERRECART, Amaia, 2011, « À la rencontre des SIC et de la sémiotique », *Communication et organisation* [Online], 39 | 2011, mis en ligne le 01 juin 2014, pp. 167-181, dernière vérification le 07/09/2020, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/3122>

FABBRI, Paolo, « Simulacres en sémiotique : programmes, tactiques, stratégies », *Nouveaux actes sémiotiques*, Venise, Institut Universitaire d'Architecture, Publié en ligne le 13 février 2009.

FABRE, Sylvie, « Référencement naturel et production des écrits web », *Semen* [Online], 41 | 2017, Online since 23 August 2017, URL : <http://semen.revues.org/10583>

FABRE, Daniel, « Le patrimoine culturel immatériel. Notes sur la conjoncture française », Article accompagnant la remise du rapport d'étude de Gaetano Ciarcia, *La perte durable*, à la Mission à l'ethnologie (Dapa, Ministère de la Culture), le 10 octobre 2006, 4 pages.

FAURE, Bertrand, ARNAUD, Nicolas, « I. L'organisation par la communication », dans : Bertrand Fauré éd., *La communication des organisations*. Paris, La Découverte, « Repères », 2014, p. 7-32. URL : <https://www.cairn.info/la-communication-des-organisations--9782707183439-page-7.htm>

FLEURY, Béatrice, WALTER, Jacques, « La narratologie dans tous ses états », *Questions de communication*, 2017/1 (n° 31), p. 183-197. URL: <https://www.cairn.info/revue-questions-de-communication-2017-1-page-183.htm>

FONTANILLE, Jacques, 2005, « Introduction à la traduction française de *L'explosion et la culture* », de Juri Lotman, traduction de Inna Merkoulova, Limoges, Pulim, coll », Actes Sémiotiques, 9 pages.

FONTANILLE, Jacques, « *Sémiotique et littérature. Essai de méthode* », pdf en ligne : URL : [https://www.unilim.fr/pages\\_perso/jacques.fontanille/textes-pdf/BSemiotiquelitteratureintro.pdf](https://www.unilim.fr/pages_perso/jacques.fontanille/textes-pdf/BSemiotiquelitteratureintro.pdf)

FOUCART, Jean, 2009, « L'accompagnement : dispositif de bienveillance et construction transactionnelle », *Pensée plurielle*, 2009/3, n°22.

FRAME, Alex, « Quelle place pour l'interculturel au sein des SIC ? », *Les cahiers de la SFSIC*, n°11, septembre 2015, pp.85-91

FRIEDBERG, Erhard, 1997, « *Le Pouvoir et la Règle. Dynamiques de l'action organisée* », éditions du seuil, avril 1993 et février 1997, 422 pages.

FUSULIER, Bernard, 2006, « Recherches sociologiques et anthropologiques : un changement dans la continuité », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 37-1 | 2006, mis en ligne le 11 mars 2011, URL : <http://journals.openedition.org/rso/591>

GABEL, Joseph, « *La réification* », Editions Allia, Paris, 2009, 63p.

GAGLIO, Gérald, « *Sociologie de l'innovation* », Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2012, 126 p.

GAGNEBIEN, Anne, BAILLEUL, Hélène, 2011, « La ville durable imaginée : formes et modalités de la communication d'un projet de société », *Etudes de communication, langages, information, médiations*, Images de territoire et « travail territorial des médias, n°37, 2011, pp.115-130

GALINON-MELENEC, « Homme-trace, corps, signes-traces et anthropologie de la communication », *Les cahiers de la SFSIC*, n°9, janvier 2004, pp.91-98

GARCIA, Jean-Pierre, GRILLON, Guillaume, LABBE, Thomas, 2017, « Terroir, climats... ou le vin et le lieu en Bourgogne », *Terroirs et climats*, pp.42-48.



GARDERE, Elizabeth, BOUILLON, Jean-Luc, LONEUX, Catherine, 2019, « Le « collaboratif » dans les organisations : une question de communication », *Communication & Organisation*, 2019/1, n°55, pp 9-22, dernière vérification le 26/05/2020, URL : <https://www.cairn.info/revue-communication-et-organisation-2019-1-page-9.htm>

GARDERE, Elizabeth, 2012, « Institution communicante et nouveau management public », *Communication et organisation*, [En ligne], 41/2012, mis en ligne le 01 juin 2015, dernière vérification le 26/08/2020, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/3706>

GARRIGUES, Emmanuel, 2005, « *L'écriture photographique, essai de sociologie visuelle* », L'Harmattan, 235 pages.

GELLEREAU, Michèle, 2012, « Synthèse des principaux résultats de l'étude TEMUSE 14-45 », *Collectiana*, Collectiana.org, 2012, URL : <https://www.collectiana.org/michele-gellereau-synthese-des-principaux-resultats-de-l-etude-temuse-14-45.html>

GELLEREAU, Michèle, 2003, « Nous et les autres : les représentations des identités culturelles au service de nouveaux territoires ? », *Etudes de communication* [En ligne], 26/2003, mis en ligne le 09 octobre 2008, URL : <http://journals.openedition.org/edc/99>

GENETTE, Gérard, « Frontières du récit », in, *Communications*, 8, 1966. Recherches sémiologiques : l'analyse structurale du récit. pp. 152-163.

GENETTE, Gérard, « *Palimpsestes. La littérature au second degré* », Éditions du Seuil, 1982, 573 pages.

GENSBURGER, Sarah, 2014, « Chapitre 11 /Comprendre la multiplication des journées de commémoration nationale. Etude d'un instrument d'action publique de nature symbolique », dans, Charlotte Halpern édition, *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistances, effets*, Paris, Presses de Sciences po, « Académique », 2014, pp 345-366, URL : <https://www.cairn.info/l-instrumentation-de-l-action-publique--9782724614565-page-345.htm>

GERMAIN, Michel, PERALES, Christophe, BUFFARD, Pascal, CHAUDIRON, Stéphane, CHARAUDEAU, Marie-Odile, CHARTRON, Ghislaine, SALAÛN, Jean-Michel, 2013, « Les organisations du XXIe siècle », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2013/4, Vol.50 ; pages 38 à 47, en ligne, URL : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2013-4-page-38.htm#pa75>

GERMAN, Ronan, LEYOUDEC, Lénaïk, 2017, « La genèse de l'architexte en contexte patrimonial », *Communication* [En ligne], vol. 34/2 | 2017, mis en ligne le 11 juillet 2017, URL : <http://journals.openedition.org/communication/7295>

GHIGLIONE, Rodolphe, BLANCHET, Alain, « *Analyse de contenu et contenu d'analyses* », Dunod, Paris, 1991, 151p

GHITALLA, Franck, LENAY, Charles, « Les territoires de l'information. Navigation et construction des espaces de compréhension sur le web », *Les Cahiers du numérique*, 2002/3

(Vol.3), pp.51-63, URL : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2002-3-page-51.htm>

GHITALLA, Franck, « Les NTIC et les nouvelles formes d'écriture », *Communication & Langage*, n°119, 1999.

GIGOT, Mathieu, 2012, « Introduction : La patrimonialisation de l'urbain », *Cahiers Construction Politique et Sociale des Territoires*, pp 1-6, dernière vérification le 07 septembre 2020, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00681536/document>

GIGOT, Mathieu, 2012, « Le patrimoine saisi par les instruments d'action publique », *Construction politique et sociale des Territoires*, cahier 1, février 2012, pp 33-45.

GIGOT, Mathieu, « *Instruments d'action publique, régulation et gouvernance urbaine : le cas de la protection du patrimoine* », Gouvernement et gouvernance des espaces urbains, Rouen, France, 2009, 14 pages, dernière vérification le 07 septembre 2020, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00679478/document>

GIROUX, Nicole, 2015, « Le « nouage » des savoirs en organisation », Texte soumis à réaction et débats, *Org&Co – Bulletin de liaison bimestriel* n°13, Décembre 2005, 12 pages

GOLIOT-LETE, Anne, JOLY, Martine, LANCIEN, Thierry, LE MEE, Isabelle-Cécile, VANOYE, Francis, « *Dictionnaire de l'image* », Vuibert, juillet 2006, 398 pages.

GOODY, Jack, LEJOSNE, Jean-Claude, (traduction), 2006, « *La technologie de l'intellect* », Pratiques : linguistiques, littérature, didactique, n°131-132, 2006, pp 7-30, URL : [https://www.persee.fr/doc/prati\\_0338-2389\\_2006\\_num\\_131\\_1\\_2114](https://www.persee.fr/doc/prati_0338-2389_2006_num_131_1_2114)

GRAVARI-BARBAS, Maria, « Introduction générale », *Habiter le patrimoine*, Presses universitaires de Rennes, 2005, pp 11-18

GUIGOT, André, « *L'engagement des intellectuels au XXe siècle* », Editions MILAN, 2003, 63 pages.

GUILLEMETTE, Lucie, COSSETTE, Josiane, « Le processus sémiotique et la classification des signes », dans Louis Hébert (dir), *Signo* [en ligne], Rimouski (Québec), 2006.

HACHOUR, Hakim, 2011, « Épistémologies socio-sémiotiques et communication organisante : la coproduction de sens comme moteur de l'organisation », *Communication et organisation* [En ligne], 39 |2011, mis en ligne le 01 juin 2014, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/3139>

HAGEGE, Claude, « *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines* », Fayard, 1985, 314 pages.

HAGEGE, Claude, « *Parler, c'est tricoter* », L'Aube, 2013

HALL, Stuart, 2009, « *Identité et cultures 2. Politiques des différences* », Édition établie par Maxime Cervulle, Édition Amsterdam, 391 pages.

HAMMAN, Philippe, 2020, « Gouverner le développement durable », *Mondes sociaux*, publié le 19/01/2020, URL : [https://sms.hypotheses.org/22455?fbclid=IwAR3BShUq9XiPgu5dG1Fy75RR0c5\\_xw2TyauDqPex9OGiVh7b8ByGtstDejg](https://sms.hypotheses.org/22455?fbclid=IwAR3BShUq9XiPgu5dG1Fy75RR0c5_xw2TyauDqPex9OGiVh7b8ByGtstDejg)

HARTLEYB, Jean, « Le témoin et l'écriture de l'histoire », *EspacesTemps.net*, Laboratoire, 20.04.2004, URL : <https://www.espacestems.net/articles/le-temoin-et-ecriture-de-histoire/>

HEBERT, Louis, 2015, « *L'Analyse des textes littéraires. Une méthodologie complète* », Paris, Classiques Garnier, 2015, pdf en ligne, 19 pages, URL : <http://www.signosemio.com/documents/methodologie-analyse-litteraire.pdf>

HEBERT, Louis, 2006, « Le schéma tensif », *Signo*, Rimouski, URL : <http://www.signosemio.com/fontanille/schema-tensif.asp>

HELLER, Thomas, 2011, « Reconnaissance et communication : une logique de l'assujettissement », *Communication et organisation*, [En ligne], 36/2009, mis en ligne le 14 mars 2011, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/950>

HEMONT, Florian, MAYERE, Anne, BAZET, Isabelle and BOUILLON, Jean-Luc, « Technologies de l'Information et de la Communication et « architecture » organisationnelle », *Communication* [Online], vol. 34/2 | 2017, Online since 10 July 2017, URL : <http://journals.openedition.org/communication/7276>

HERGOZ, Anne, « Les géographes et le patrimoine. Le patrimoine : l'émergence d'un objet dans les champs de recherche des géographes, révélateur d'une géographie conçue comme science de l'espace des sociétés », *Echogéo* [En ligne], 18/2011, mis en ligne le 05 décembre 2011.

HILFIGER, Mathieu, « « L'humanité » chez Platon », *Le Philosophoire*, 2004/2, n°23, pp 166-194, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-philosophoire-2004-2-page-166.htm>

HOTTIN, Christian, 2008, « Anti-monumental? Actualité du patrimoine culturel immatériel », *Monumental*, Dossier Patrimoine mondial, Editions du Patrimoine, 3 juillet 2008, pp.26-29

HUËT, Romain, « *La fabrique de l'éthique : les nouvelles promesses de l'entreprise* », CNRS éditions, 2019, 280 pages.

HUËT, Romain, « Quand les chefs d'entreprise célèbrent leurs engagements éthiques », *Communication*, [En ligne], vol28/2, 2011, mis en ligne le 15 août 2011, URL : <http://journals.openedition.org/communication/1865>

HUËT, Romain, « Régulation sociale et communication des entreprises », *Les enjeux de l'information et de la communication*, [En ligne], n°07/1, 2006, URL : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2006/varia/04-regulation-sociale-communication-entreprises>

HUYGHE, François-Bernard, 2004, « Secret et conflit : de la ruse à l'infodominance », in, Tanguy Wuillème, *Autour des secrets*, L'Harmattan, Paris, pp.23-36

IBEKWE-SANJUAN, Fidelia, DURAMPART, Michel, sous la direction de, « Pluralisme épistémologique et conceptuel en information-communication », *Les Cahiers du numérique*, Lavoisier, vol 14 n°2/2018, 178 pages.

JACOBI, Daniel, « Les musées entre séduction et course à l'audience », *Mondes sociaux*, Publié 02/10/2017, Mis à jour 24/01/2019, URL : <https://sms.hypotheses.org/10171>

JACQUOT, Sébastien, « Analyser l'action publique patrimoniale, un triple regard sur la patrimonialisation », *Construction politique et sociale des territoires*, Analyser la patrimonialisation des espaces urbains, Cahier n°1, février 2012, pp 8-18, URL : [http://citeres.univ-tours.fr/p\\_cost/textes\\_en\\_ligne/cahier\\_cost/n1/sjacquot.pdf](http://citeres.univ-tours.fr/p_cost/textes_en_ligne/cahier_cost/n1/sjacquot.pdf)

JAUZE, Jean-Michel, « *Villes et patrimoine à la Réunion* », L'Harmattan, Paris, 2000.

JEANNERET, Yves, 2007, « La prétention sémiotique dans la communication : Du stigmate au paradoxe », *Semen*, n°23, 2007, p.79-92.

JEANNERET, Yves, 2004, « Une monographie polyphonique. Le texte de recherche comme appréhension active du discours d'autrui », *Études de communication*, [En ligne], 27/2004, mis en ligne le 16 octobre 2008, dernière vérification le 25 août 2020, URL : <http://journals.openedition.org/edc/183>

JEANNERET, Yves, PATRIN-LECLERE, Valérie, 2004, « La métaphore du contrat », *Hermès, La Revue*, 2004/1, n° 38, p.133-140, URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2004-1-page-133.htm>

JEUDY, Henri-Pierre, « *La mort du sens, idéologie des mots* », Maison mame, 1973, 151p.

JOJCYK, Joanne, LAMBOTTE, François, MNASRI, Salaheddine, WATHELET, Emmanuel, 2016, « Les articulations des textes et des conversations dans l'approche de la communication constitutive des organisations », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [Online], 9 | 2016, Online since 01 September 2016, URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/2197>

JOLY, Vincent, « Rêves et échecs dans le Degré zéro de l'écriture », *Herbé*, Site consacré à Roland Barthes, mai 2009, URL : <https://barthes.wordpress.com/2009/05/02/revs-et-echecs-dans-le-degre-zero-de-l-ecriture/>

JOST, François, BONNAFOUS, Simone, 2000, « Analyse de discours, sémiologie et tournant communicationnel », *Réseaux. Communiquer à l'ère des réseaux*, Année 2000, Volume 18, numéro 100, Hermès Sciences Publications, Paris, pp. 523-545.

JUANALS, Brigitte, « Introduction », *Communication et langages*, N°145, 3ème trimestre 2005, pp 37-45.

JUANALS, Brigitte, 2004, « L'arbre, le labyrinthe et l'océan. Les métaphores du savoir, des Lumières au numérique », *Communication et langages*, n°139, 1er trimestre 2004, Dossier : le « constructivisme », une nouvelle vulgate pour la communication, pp 101-110, URL : [https://www.persee.fr/doc/colan\\_0336-1500\\_2004\\_num\\_139\\_1\\_3260](https://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_2004_num_139_1_3260)

JUHEM, Philippe, « Un nouveau paradigme sociologique ? À propos du modèle des économies de la grandeur », *Cahier de sociologie politique de Nanterre*, Université Paris X-Nanterre, 1994, n°1, pp. 115-142

KAMBEMBO, Daniel, 1967, « Essai d'une ontologie de l'Agir (à suivre) », *Revue philosophique de Louvain*, année 1967, n° 87, pp 356-387, URL : [https://www.persee.fr/doc/phlou\\_0035-3841\\_1967\\_num\\_65\\_87\\_5398](https://www.persee.fr/doc/phlou_0035-3841_1967_num_65_87_5398)

KERGOSIEN, Eric, MAUREL, Pierre, ROCHE, Mathieu, TEISSEIRE, Maguelonne, 2015, « Senterritoire pour la détection d'opinions liées à l'aménagement d'un territoire », *Revue internationale de géomatique*, 2015, vol. 25, n° 1, p. 11-34

KHAZNADAR, Chérif, 2010, « Avant-propos. La relation de la France au patrimoine culturel immatériel (PCI) est passée en dix ans de l'indifférence totale au grand amour désordonné », *Internationale de l'imaginaire*, n°25, Le Patrimoine culturel immatériel. Premières expériences en France, Maisons des cultures du monde, pp. 11-23

KIYINDOU, Alain, 2014, « La Chaire UNESCO Pratiques émergentes des technologies et communication pour le développement. Laboratoire Mica, Université Bordeaux-Montaigne », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 5 | 2014, mis en ligne le 30 juillet 2014, URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/1188> ; DOI : 10.4000/rfsic.1188

KISS, Alexandre Charles, 1983, « *La notion de patrimoine commun de l'humanité* », Recueil des cours collected courses of the Hague academy of international law, 1982, II, tome 175 de la collection, Martinus Nijhoff Publishers, The Hague/Boston/London, pp 99-256.

KLINKENBERG, Jean-Marie, « *Précis de sémiotique générale* », De Boeck & Larcier S.A., 1996, 486 pages.

LAFLEUR, Sylvain, 2015, « Foucault, la communication et les dispositifs », *Communication*, [En ligne], vol33/2, mis en ligne le 26 janvier 2016, URL : <http://journals.openedition.org/communication/5727>

LAGARDE, Benjamin, « « Réunion Maloya. La créolisation réunionnaise telle qu'entendue depuis sa « musique traditionnelle » », *Cahiers d'ethnomusicologie*, [En ligne], 26/ 2013, mis en ligne le 14 novembre 2017, dernière vérification le 08/10/2020, URL : <http://journals.openedition.org/ethnomusicologie/2649>

LALA, Marie-Christine, 2005, « La métaphore et le linguiste », *Figures de la psychanalyse*, 2005/1, n°11, pp 145-161, URL : <https://www.cairn.info/revue-figures-de-la-psy-2005-1-page-145.htm>

LAMIZET, Bernard, 2012, « *L'imaginaire politique* », Lavoisier, 341 pages.

LAMIZET, Bernard, 2004, « Sémiotique du secret », in, Tanguy Wuillème, (dir), *Autour des secrets*, L'Harmattan, Paris, pp 11-21

LAMY, Jérôme, « Umberto Eco, Vertige de la liste », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [Online], 116-117 | 2011, Online since 01 January 2014, URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/2419>

LANDOWSKI, Eric, « Régimes de sens et styles de vie », *Nouveaux actes sémiotiques*, Paris, CNRS, publié en ligne le 16 février 2012.

LANDOWSKI, Eric, « *Les interactions risquées* », Presses Universitaires de Limoges, mai 2006, 106p.

LANDOWSKI, Eric, « Les chantiers sociaux de la sémiotique », *Langage et société*, n°28 fascicule 2, 1984, pp. 141-149

LANDOWSKI, Eric, « Simulacres en construction », *Langages*, 18e année, n°70, 1983. pp. 73-81.

LAPASSADE, Georges, « L'analyse institutionnelle », *L'Homme et la société*, n°19, 1971, sociologie et marxisme, pp. 185-192.

LARDELLIER, Pascal, (dir), « L'humanité à la recherche de son patrimoine », in, *La métamorphose des cultures. Sociétés et organisations à l'ère de la globalisation*, (préface de Marc Abelès), Dijon, Editions universitaires de Dijon, collection « Sociétés », octobre 2011, 201 pages.

LARDELLIER, Pascal, « Préface », in, Jean Davallon, *L'exposition à l'œuvre, stratégies de communication et médiation symbolique*, l'harmattan, 2000, 378p

LASSAVE, Pierre, 2006, « Sociologie de la traduction. L'exemple de la « Bible des écrivains » », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2006/1 (n° 120), p. 133-154, URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2006-1-page-133.htm>

LATOURE, Bruno, « L'influence est un risque », postface pour un livre collectif, TOLLIS, Claire, CRETON-CAZENAVE, Laurence, and, AUBLET, Benoit, *L'effet Latour. Ses modes d'existence dans les travaux doctoraux*, Paris, Editions Glyphe, 2014.

LATOURE, Bruno, « Une sociologie sans objet ? Note théorique sur l'interobjectivité », *Sociologie du travail*, année 1994, 36-4, pp 587-607

LAVOIE, Marie, « Les enjeux de la patrimonialisation dans la gestion du développement économique : un cadre conceptuel », *Sociétés*, 2014/3 (n° 125), p. 137-151, URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-2014-3-page-137.htm>

LEFEBVRE, Muriel, 2013, « Les écritures ordinaires de la recherche », *Education&Recherche*, publié le 22/10/2013, mis à jour le 24/01/2019, URL : <https://sms.hypotheses.org/1502>

LEFEUVRE, Jean-Claude, 1990, « De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel », in, Henri Pierre Jeudy, (dir), *Patrimoines en folie*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Ministère de la culture, 1990, Paris, 297 pages, pp 29-75, en ligne, URL : <https://books.openedition.org/editionsmsh/3778?lang=fr>

LE GOFF, Jacques, SCHMITT, Jean Claude, « L'histoire médiévale », *Cahiers de civilisation médiévale*, 39, 1996, pp. 9-25, dernière vérification le 06/10/2020, URL : [https://www.persee.fr/doc/ccmed\\_0007-9731\\_1996\\_num\\_39\\_153\\_2636](https://www.persee.fr/doc/ccmed_0007-9731_1996_num_39_153_2636)

LEGRIS-DESORTES, Christiane, 2011, « Approche socio-sémiotique de la relation client », *Communication et organisation*, 39 | 2011, pp. 125-136, dernière vérification le 07 septembre 2020, URL : <https://www.cairn.info/revue-communication-et-organisation-2011-1-page-125.htm>

LE GUYADER, Morgane, 2018, « Enjeux et limites du processus de patrimonialisation comme outil de résistance : le cas de la communauté raizal sur l'île de San Andres », *Études caribéennes*, [En ligne], 1 | Juillet 2018, mis en ligne le 15 juillet 2018, consulté le 21 janvier 2020, URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/12589>

LE MAREC, Joëlle, BABOU, Igor, 2003, « De l'étude des usages à une théorie des « composites » : objets, relations et normes en bibliothèque », in, Emmanuel Souchier, Yves Jeanneret et Joëlle Le Marec (sous la dir.de), *Lire, écrire, récrire – objets, signes et pratiques des médias informatisés*, BPI/Centre Pompidou, 2003, P233-299

LE MOËNNE, Christian, 2015, « Pour une approche « propensionniste » des phénomènes d'information – communication organisationnelle », *Communication et organisation*, [Online], 47 | 2015, Online since 01 June 2018, pp. 141-158, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/4932>

LE MOËNNE, Christian, 2014, « Hommage à Michel Crozier : quel apport aux SIC ? », *Les Cahiers de la SFSIC*, n°9, janvier 2014, pp. 11-14.

LE MOËNNE, Christian, 2008, « L'organisation imaginaire ? », *Communication et organisation*, 34 | 2008, 130-152, URL : <https://www.cairn.info/revue-communication-et-organisation-2008-2-page-130.htm>

LEMPEREUR, Françoise, 2014, « La transmission et la diffusion du patrimoine scientifique immatériel : état des lieux et perspectives », *Culture & Musées*, [En ligne], 24 | 2014, mis en ligne le 19 juin 2018, URL : <http://journals.openedition.org/culturemusees/681>

LENIAUD, Jean-Michel, « *Les archipels du passé* », Fayard, 2002, 374 pages.

LEONE, Massimo, 2012, « Sémiotique du sentiment d'appartenance », *Nouveaux actes de sémiotiques*, n° 115, Département de philosophie, Université de Turin, publié en ligne le 21 février 2012, URL : <https://www.unilim.fr/actes-semiotiques/1519>

LETISSIER, Fanny, « Déconstruire le patrimoine », *EspacesTemps.net*, Livres, 14.04.2005, URL : <https://www.espacestemp.net/articles/deconstruire-le-patrimoine/>

LE TEXIER, Thibault, « Foucault, le pouvoir et l'entreprise : pour une théorie de la gouvernementalité managériale », *Revue de philosophie économique*, 2011/2, Vol. 12, pp. 53-85, URL : <https://www.cairn.info/revue-de-philosophie-economique-2011-2-page-53.htm>

LEVY, Pierre, 1990, « *Les technologies de l'intelligence. L'avenir de la pensée à l'ère informatique* », Éditions La découverte, 1990, 233 pages

LEVY, Pierre, 1987, « *La machine univers. Création, cognition et culture informatique* », Éditions La Découverte, 1987, 239 pages

LITS, Marc, 1999, « Cinquante années de recherches en communication », *Recherches en communication*, n°11, 1999, 11 pages.

LOJKINE, Stéphane, « *Cours d'initiation à la french theory* », février 2011, Université de Provence, URL : <http://utpictura18.univ-montp3.fr/Dispositifs/Ecriture.php>

LYNCH, Michael, « Wittgenstein, règles et épistémologie », *Rue Descartes*, 2001/1 (n° 31), p. 11-59, URL : <https://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2001-1-page-11.htm>

LOMBARDO, Patrizia, RUEFF, Martin, 2011, « Sur les traces de Carlo Ginzburg », *Critique*, 2011/6 (n° 769-770), pp. 451-453, URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-2011-6-page-451.htm>

MAFFI, Irène, « La patrimonialisation en Jordanie. D'une pratique coloniale à un instrument d'expression démocratique », *Socio-anthropologie*, [en ligne], n°19/2006, mis en ligne le 31 octobre 2007, dernière vérification le 21/10/2020, URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/index583.html>

MAHY, Isabelle, 2008, « « Il était une fois ... Ou la force du récit dans la conduite du changement », *Communication et organisation*, [Online], 33/2008, Online since 01 June 2011, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/446>

MAINGUENEAU, Dominique, 2013, « Aphorisation et cadrage interprétatif », *Redis: revista de estudos do discurso*, n° 2, ano 2013, pp. 100-116

MAINGUENEAU, Dominique, 2000, « *Analyser les textes de communication* », Nathan, Paris, 211 pages.

MAINGUENEAU, Dominique, 1993, « Analyse du discours et archive », *Semen*, [En ligne], 8/1993, mis en ligne le 12 juin 2007, URL : <http://journals.openedition.org/semen/4069>

MARCEL, Jean-Christophe, 2000, « Les derniers soubresauts du rationalisme durkheimien », in, « Deloye, Yves, Haroche, Claudine, (ss la direction de), « *Maurice Halbwachs, espace, mémoire et psychologie collective* », Publications de la Sorbonne, pp 51-64.

MARGEL, Serge, « La métaphore. De la langue naturelle au discours philosophique », *Rue Descartes*, 2006/2, n°52, pp 16-26, URL : <https://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2006-2-page-16.htm>

MARIOT-LEDUC, Sophie, 2009, « Le patrimoine technique : enjeux et perspectives d'un patrimoine en cours de constitution », *Culture&musées*, n°13, compte rendu de thèse résumé par l'auteur, pp.166-168

MAUREL, Chloé, « L'UNESCO aujourd'hui », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2009/2, n°102, pp 131-144, URL : <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2009-2-page-131.htm>



MAURY, Yolande, 2013, « De la culture de l'information à la culture informationnelle : au-delà du « penser, classer, catégoriser », in, Frish, Muriel, (coord.), « *Nouveaux espaces et dispositifs en question, nouveaux horizons en formation et en recherche : objets de recherche et pratiques « en éclosion»* », Paris, L'Harmattan, (Didactiques et Métiers de l'Humain et de la Relation), pp 125-148

MAYAFFRE, Damon, 2002, « Les corpus réflexifs : entre architextualité et hypertextualité », *Corpus*, [En ligne], 1/2002, mis en ligne le 15 décembre 2003, URL : <http://journals.openedition.org/corpus/11>

MEUNIER, Jean-Pierre, 1994, « Les théories de la communication comme métaphores qui se réalisent », *Recherche en communication*, n°1, 1994, pages 71 à 92.

MERMET, Laurent, et al, « L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement », *Natures et sociétés*, 2005/2 Vol13, pp 127-137.

MERZEAU, Louise, « Mémoire partagée », in, Cornu-Volatron M., Orsi F., Rochfeld J. (dir.), « *Dictionnaire des biens communs* », Presses universitaires de France, 2017.

MERZEAU, Louise, « Du signe à la trace : l'information sur mesure », *Hermès, La Revue*, 2009/1 (n° 53), pp. 21-29, URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2009-1-page-21.htm>

METZGER, Vincent, 2009, « Youri Lotman et les éléments hors système », *Actes sémiotiques*, [En ligne], 112, 2009, URL : <https://www.unilim.fr/actes-semiotiques/1694>

MICHEL, Xavier, CAVAILLE, Patrice, et coll, 2009, « *Management des risques pour un développement durable* », Dunod, 455 pages.

MICOUD, André, 2005, « La patrimonialisation ou comment redire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) », in, Christian Barrère, Denis Barthelémy, Martino Nieddu, Franck-Dominique Vivien, (éditeurs), « *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* », L'Harmattan, 2005, pp 81-96, page 81

MICOUD, André, 2004, « Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises », *Ethnologie française*, 2004/1 (Vol. 34), p. 13-22, URL : <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2004-1-page-13.htm>

MICOUD, André, 2001, « *La diversité des religions comme patrimoine mondial de l'humanité* », M3.La prospective de la métropole de Lyon, 01/01/2001, dernière vérification le 06/10/2020, URL : <https://www.millenaire3.com/ressources/la-diversite-des-religions-comme-patrimoine-mondial-de-l-humanite>

MIEGE, Bernard, « *La pensée communicationnelle* », édition augmentée, Presses universitaires de Grenoble, 2005, 126p.

MIEGE, Bernard, 2000, « Les apports à la recherche des sciences de l'information et de la communication », *Réseaux. Communiquer à l'ère des réseaux*, Année 2000, Volume 18, numéro 100, Hermès Science Publications, Paris, pp.547-568

MILLER, Patrick, « L'homme de vérité de Jean-Pierre Changeux », *Revue française de psychosomatique*, 2003/1 (no 23), p. 177-180, URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-psychosomatique-2003-1-page-177.htm>

MOLENAT, Xavier, « Ethnométhodologie, la société en pratiques », *Sciences humaines*, juin 2008, n°194, [En ligne], URL : [https://www.scienceshumaines.com/ethnomethodologie-la-societe-en-pratiques\\_fr\\_22271.html](https://www.scienceshumaines.com/ethnomethodologie-la-societe-en-pratiques_fr_22271.html)

MONNET, Éric, NAVARRO, Pierre, 2009, « Les institutions sont-elles dans la tête ? Entretien avec John Searle », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 17 | 2009, mis en ligne le 30 novembre 2011, URL : <http://journals.openedition.org/traces/4270>

MONTARGOT, Nathalie, BEN LAHOUEL, Béchir, 2004, « Exploration des conversations du changement à destination des parties prenantes externes à travers la rhétorique du leadership », *Question(s) de management*, 2004/3, n°7, pp 117-129, URL : <https://www.cairn.info/revue-questions-de-management-2014-3-page-117.htm>

MORIN, Edgar, « *L'esprit du temps* », nouvelle préface d'Edgar Morin, introduction d'Eric Macé, Armand colin et Institut National de l'Audiovisuel, 2008, 218p

MORIN, Edgar, LE MOIGNE, Jean-Louis, « *L'intelligence de la complexité* », L'Harmattan, 1999, 332p.

MORIN, Edgar, VINCENT, Jean-Didier, LECOURT, Dominique, PITRAT, Jacques, DADOUN, Roger, PACHERIE, Elisabeth, LAIREZ, Jean-François, ANDRIEU, Bernard, « *Le cerveau : la machine-pensée* », Colloque sous la direction de Bernard Andrieu, Groupe de réflexions transdisciplinaires, Denys de Béchillon (ed), L'Harmattan, 1993, 142p.

MOSES, Stéphane, « Emile Benveniste et la linguistique du dialogue », *Revue de métaphysique et de morale*, PUF, 2001/4, n°32.

MOUOTOT, Gilles, « *Adorno. Langage et réification* », PUF, 2004, 127 pages

MUCCHIELLI, Alex, 2000, « Débat », *Communication et organisation*, [Online], 18 | 2000, Online since 27 March 2012, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/2463>

MUCCHIELLI, Alex, 1999, « *Théorie systémique des communications. Principes et applications* », Armand Colin, Paris, 1999, 160 pages.

MUCCHIELLI, Alex, 1997, « Une méthode des sciences de la communication pour saisir les débats. Implicites aux organisations : l'analyse des commentaires selon la métaphore de l'hypertexte réduit », *Communication et organisation*, [En ligne], 11/1997, mis en ligne le 26 mars 2012, dernière vérification le 01 septembre 2020, URL : <https://journals.openedition.org/communicationorganisation/1941>

MUSSO, Pierre, « De la modernité des concepts gramsciens pour une critique du « capitalisme informationnel » », pp101-115, *Quaderni*, n°57, printemps 2005, publié avec le concours du Centre National du Livre, 124p.

NAL, Emmanuel, 2017, « Distinguer compréhension et interprétation du texte : le sujet-lecteur, entre découverte de soi et apprentissage d'une posture », *Questions Vives*, [En ligne], N° 28 | 2017, mis en ligne le 15 novembre 2018, dernière vérification le 04 juin 2020. URL : <http://journals.openedition.org/questionsvives/2521>

NAMER, Gérard, « *Halbwachs et la mémoire sociale* », L'Harmattan, 2000, 244 pages.

NAVARRE, Maud, 2019, « « Laissez vibrer le monde en vous ! » Rencontre avec Hartmut Rosa », *Sciences humaines*, mensuel n°311, février 2019

NAY, Olivier, PETITEVILLE, Franck, 2011, « Éléments pour une sociologie du changement dans les organisations internationales », *Critique internationale*, 2011/4 (n° 53), p. 9-20, URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2011-4-page-9.htm>

NDUMBA, Georges, 2011, « Frontières linguistiques et politiques en Afrique. Les enjeux identitaires et culturels du dialogue, in, Hubert Vincent, Léopold Mfouakouet, sous la direction de, « *Culture du dialogue, identités et passage des frontières* », agence universitaire de la francophonie, Editions des archives contemporaines, 269 pages, pp 49-58

NEYRET, Régis, 2004, « Du monument au « tout patrimoine » », *Géocarrefour*, [En, ligne], vol.79/3, 2004, mis en ligne le 12 mars 2018, URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/746>

NICOLAS, Guillaume, « Le paradigme Indiciaire de Carlo Ginzburg dans la série policière », *Daily Mars*, 26 mars 2015, dernière vérification le 11/10/2020, URL : <http://www.dailymars.net/le-paradigme-indiciaire-de-carlo-ginzburg-dans-la-serie-policiere/>

NOYER, Jacques, RAOUL, Bruno, 2011, « Introduction », *Etudes de communication, langages, information, médiations*, Images de territoire et « travail territorial » des médias, n°37, 2011, pp.9-14.

NYCKEES, Vincent, 2000, « Quelle est la langue des métaphores ? », *Cahiers de praxématique*, [En ligne], 35/2000, mis en ligne le 01 janvier 2012, URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/291>

OGIEN, Albert, « *Garfinkel et la naissance de l'ethnologie* », Occasional Paper, 34, Institut Marcel Mauss, CEMS, Paris, avril 2006, 18 pages.

OLLIVIER, Bruno, « *Les sciences de la communication. Théories et acquis* », Armand Colin, août 2007, 288 pages.

OLLIVIER, Bruno, « *Observer la communication. Naissance d'une interdiscipline* », CNRS édition, Paris, 2000, 184p.

OLSON, David R, « *L'univers de l'écrit* », 1994, Retz, extrait, pp.304-312, URL : <http://skhole.fr/david-r-olson-culture-%C3%A9crite-et-cognition>

OUSTINOFF, Mickaël, « Présentation générale. La traduction, enjeu central de la mondialisation », *Les essentiels d'Hermès*, Traduction et mondialisation, 2011, mis en ligne le 29 août 2019, pp.9-24, URL :

[https://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=l\\_2rDwAAQBAJ&oi=fnd&pg=PA9&ots=Pjha\\_vh-45x&sig=rD4xsPlurfoiNnqoJqwDcU6jwro#v=onepage&q&f=false](https://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=l_2rDwAAQBAJ&oi=fnd&pg=PA9&ots=Pjha_vh-45x&sig=rD4xsPlurfoiNnqoJqwDcU6jwro#v=onepage&q&f=false)

PAJON, Alexandre, « *Lévi-Strauss politique. De la SFIO à l'UNESCO* », Editions Privat, Toulouse, janvier 2011, 223 pages.

PAVEAU, Marie-Anne, « Réalité et discursivité. D'autres dimensions pour la théorie du discours », *Semen*, [En ligne], 34 | 2012, mis en ligne le 23 avril 2015, URL : <http://journals.openedition.org/semen/9748>

PASTOTINI, Chiara, « Ludwig Wittgenstein, une introduction », Pocket, 2011, 379 pages.  
PEETERS, Hugues, CHARLIER, Philippe, 1999, « Contributions à une théorie du dispositif », *Hermès La Revue*, n° 25, 1999/3, pp.15-23, URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-1999-3-page-15.htm>

PEIRCE, Charles, « *Écrits sur le signe rassemblés, traduits et commentés par Gérard Deledalle* », Éditions du Seuil, 1978, 262 pages

PENE, Sophie, 2005, « La « vie des hommes infâmes » dans la société de disponibilité », *Etudes de communication*, [En ligne], 28/2005, mis en ligne le 16 janvier 2009, URL : <http://journals.openedition.org/edc/296>

PETITEVILLE, Franck, SMITH, Andy, 2006, « Analyser les politiques publiques internationales », *Revue française de science politique*, 2006/3 (Vol.56), pp. 357-366, URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2006-3-page-357.htm>

PETITEVILLE, Franck, 2003, « De la politique étrangère comme catégorie d'analyse des relations internationales », *Critique internationale*, 2003/3, n°20, pp 59-63, URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2003-3-page-59.htm>

PFIRSCH, Thomas, REITEL, Bernard, 2014, « Editorial : les grands équipements culturels dans les espaces industriels en reconversion : de la requalification urbaine aux projets métropolitains ? », *Belgeo*, [En ligne], 1/2014, mis en ligne le 15 décembre 2014, dernière vérification le 17 août 2020, URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/12829>

PIPONNIER, Anne, 2009, « L'individu est-il soluble dans le projet ? », *Communication et organisation*, [Online], 36 | 2009, Online since 14 March 2011, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/959>

POMIAN, Krysztof, 1990, « Musée et patrimoine », *Patrimoines en folie*, [En ligne], Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1990, dernière vérification le 23 août 2020, URL : <http://books.openedition.org/editionsmsh/3795>

POMIAN, Krysztof, 1986, « Pour une histoire des sémiophores. À propos des vases des Médicis », *Le genre humain*, Le seuil, 1986/1, n°14, pages 51 à 62, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-genre-humain-1986-1-page-51.htm>

POIRRIER, Philippe, « Le patrimoine : un objet pour l'histoire culturelle du contemporain ? Jalons pour une perspective historiographique », *Patrimoine et communautés savantes*, Presses universitaires de Rennes, 2009, pp.47-59.

POTTIER, Richard, « Fondements épistémologiques de l'Anthropologie structurale », *Socio-Anthropologie*, N°19 | 2006, « Les Mondes du Patrimoine », mis en ligne le 31 octobre 2007.  
 POULOT, Dominique, (sous la direction de), « Les Mondes du Patrimoine », *Socio-Anthropologie*, n°19/ 2006.

PRECOURT, Fanie, 2014, « Maloya et Séga des Mascareignes, ethnomusicologie d'un genre pluriel », *Africultures*, 2014/2, n°98, pp 108-115, URL : <https://www.cairn.info/revue-africultures-2014-2-page-108.htm>

PROST, Antoine, 1994, « Charles Seignobos revisité », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 43, Dossier : Histoire au présent de la « political correctness », pp 100-118

RABATEL, Alain, « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques », *Langages*, 38e année, n°156, 2004. pp. 3- 17.

RAMEL, Frédéric, 2012, « La pensée de Kant actualisée », *L'attraction mondiale*, Presses de sciences Po, Références, Paris, 2012, pp 37-68, dernière vérification le 20/08/2020, URL : <https://www.cairn.info/l-attraction-mondiale--9782724612684-page-37.htm>

RASSE, Paul, 2016, « Le cluster des fragrances. Techniques et paradoxes de la communication dans la fabrication industrielle des parfums à Grasse », *Hermès, La Revue*, 2016/1 (n°74), pp 102-109, URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2016-1-page-102.htm>

RASSE, Paul, 2014, « La médiation, de l'utopie à la transformation sociale », *Hermès, La revue*, 2014/3, n°70, pp 46-49, URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2014-3-page-46.htm>

RASSE, Paul, 2014, « Sexualité et communauté familiale, le regard de l'anthropologie », *Hermès, La Revue*, 2014/2, n° 69, pp 135-140, URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2014-2-page-135.htm>

RASTIER, François, éd, « *L'Analyse thématique des données textuelles : l'exemple des sentiments* », Paris : Didier, 1995, (Collection Études de sémantique lexicale), Réédition électronique en fac-similé téléchargeable, URL : <http://www.revue-texto.net/Parutions/Analyse-thematique/Analyse-thematique.html>

RECIO DAVILA, Carlos, « *Les images de la ville. Une approche à la sémiotique urbaine* », *Penser la ville – approche comparatives*, Khenchela : Algérie, oct. 2008, 237 pages.

REGNAULD, Hervé, « Traduire, transmettre : l'écriture transdisciplinaire des sciences sociales », *EspacesTemps.net*, Traverses, 06.01.2015, URL : <https://www.espacestems.net/articles/traduire-transmettre/>

REGOURD, Martine, 1999, « L'institution muséale saisie par le droit : une empreinte spécifiquement publique », *Publics et Musées*, n°15, pp. 45-61.

RENAULT, Alain, « *Un humanisme de la diversité. Essai sur la décolonisation des identités* », Editions Flammarion, Paris, 2009, 444 pages.

RICOEUR, Paul, « *Le paradigme de la traduction* », *Esprit*, juin 1999, pp.8-19.

RINALDI, Romina, « Francisco Varela. L'homme est un corps pensant », *Sciences humaines*, mensuel n°294, juillet 2017.

RIZZA, Maryse, « Document et musée : du discours sur l'œuvre à la médiation culturelle », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2014/2 (Vol. 51), p. 28-29, URL : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2014-2-page-28.htm>

RIZZA, Maryse, BARBANT, Corinne, LE BŒUF, Patrick, et al., « Le document au cœur de l'organisation muséale », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2014/2 (Vol. 51), p. 30-43, URL : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2014-2-page-30.htm>

ROBERT, Pascal, « *Polyptyque. Pour une anthropologie communicationnelle des images* », Hermann Éditeurs, Paris, 2015, 227 pages

ROQUE, Georges, 2019, « Comment argumenter à partir d'images ? », *Signata*, [En ligne], 10/2019, mis en ligne le 30 juin 2019, URL : <http://journals.openedition.org/signata/2363>

ROSSELIN, Céline, « De l'objet quotidien à l'objet-de-musée », *Muséologie-Recherche*, résumé de mémoire de maîtrise, 6 pages, pdf en ligne, URL : [http://doc.ocim.fr/LO/LO030/LO.30\(5\)-PP.22-27.pdf](http://doc.ocim.fr/LO/LO030/LO.30(5)-PP.22-27.pdf)

ROTH, Armand D, « *L'application de la notion de patrimoine commun de l'humanité à la lune et aux autres corps célestes* », La prohibition et les régimes d'accès aux espaces extra-terrestres, Graduate Institute Publications, Genève, publication sur OpenEdition Books 14 décembre 2015, pp 149-174, URL : <https://books.openedition.org/iheid/4415?lang=fr>

ROUSSEAU, André, « Quelques aspects de la philosophie du langage (Frege, Husserl, Wittgenstein) et leur incidence en linguistique », *Germanica*, [En ligne], 8/1990, mis en ligne le 15 mai 2014, 22 pages, URL : <http://germanica.revues.org/2472>

SAMSON, Guillaume, 2011, « Le Maloya au patrimoine mondial de l'humanité. Enjeux culturels, politiques et éthiques d'une labellisation », *Cahiers d'ethnomusicologie*, [En ligne], 24/2011, URL : <https://journals.openedition.org/ethnomusicologie/1755#ftn2>

SCHMOLL, Patrick, « L'écriture, point aveugle de l'épistémologie ? », *Revue des sciences sociales*, Presses universitaires de Strasbourg, 2006, *Ecrire les sciences sociales*, pp 8-11, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01300556/document>

SEIGNOBOS, Charles, « *Théorie du document* », La méthode historique appliquée aux sciences sociales, Lyon, 2014, DOI : 10.4000/books.enseditions.487

SEMPRINI, Andrea, sous la direction, « *Analyser la communication 2. Comment analyser la communication dans son contexte socioculturel* », L'Harmattan, 2007, 368 pages.

SERRES, Alexandre, 2012, « Problématiques de la trace à l'heure du numérique », *Sens-Dessous*, 2012/1 (N° 10), pp. 84-94, URL : <https://www.cairn.info/revue-sens-dessous-2012-1-page-84.htm>

SEVERO, Marta, FILIPPONI, Fernando, 2017, « *Le paradoxe documentaire des inventaires numériques du patrimoine culturel immatériel* », 20ème Colloque International sur le Document Numérique (CiDE.20), Nov 2017, Lyon, France, 11 pages.

SEVERO, Marta, « La liste du patrimoine mondial : un regard par le système d'information », *Culture et Musées*, janvier 2013, N°22, pp 47-70, 19 pages.

SFEZ, Lucien, « *Critique de la communication* », édition du seuil, mars 1988, novembre 1992, 520 pages.

SINOUE, Alain, « Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux », *Autrepart*, 2005/1 (n° 33), p. 13-31, URL : <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2005-1-page-13.htm>

SMOUTS, Marie-Claude, « Du patrimoine commun de l'humanité aux biens publics globaux », in, Marie-Christine Cormier-Salem, Dominique Juhé-Beaulaton, Jean Boutrais et Bertrand Roussel, (dir), « *Patrimoines naturels au Sud, Territoires, identités et stratégies locales* », IRD Editions, Marseille, 2005, 551 pages, pp 53-70, pdf en ligne, URL : [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers10-07/010037531.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers10-07/010037531.pdf)

SOUCHIER, Emmanuël, 1996, « L'écrit d'écran, pratiques d'écriture & informatique », *Communication & Langages*, année 1996, 107, pp.105-119, URL : [https://www.persee.fr/doc/colan\\_0336-1500\\_1996\\_num\\_107\\_1\\_2662](https://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_1996_num_107_1_2662)

SWIDEREK, Karolina, « Architecture organisationnelle », *Communication*, [En ligne], vol.34/2, 2017, mis en ligne le 11 juillet 2017, dernière vérification le 25 août 2020, URL : <http://journals.openedition.org/communication/7303>

TABET, Simon, « Zygmunt Bauman et la société liquide », *Sciences humaines*, décembre 2013, URL : [https://www.scienceshumaines.com/zygmunt-bauman-et-la-societe-liquide\\_fr\\_31678.html](https://www.scienceshumaines.com/zygmunt-bauman-et-la-societe-liquide_fr_31678.html)

TANCHOUX, Phillippe, 2012, « *Le rapprochement des législations nationales sur les biens culturels dans les années 30 : le rôle de l'IICI et de l'OIM* », conférence internationale, Cracovie, 2012, communication en ligne, Hal, archives ouvertes, 10 pages, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01453465/document>

TANCHOUX, Philippe, 2012, « *Aux origines européennes de la Convention de 1972 : l'héritage des travaux de l'OIM et de l'IICI dans la conception d'une protection internationale du patrimoine* », Patrimonium : 2ème conférence internationale, Université de Clermont-Ferrand et université de Remnin Chine, septembre 2012, Clermont-Ferrand, pp 141-163, dernière vérification le 10/09/2020, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01453494/document>

TARDY, Cécile, RAUTENBERG, Michel, 2018, « Patrimoines culturels et naturels : Analyse des patrimonialisations », *Culture & Musées*, [En ligne], Hors-série | 2013, mis en ligne le 19 juin 2018, URL : <http://journals.openedition.org/culturemusees/734>

TARDY, Cécile, (dir), DEDEBEI, Véra, (dir), 2015, « Introduction », *Mémoires et nouveaux patrimoines*, Nouvelle édition [en ligne] Marseille :OpenEdition Press, généré le 12 février 2015, disponible sur internet : <http://books.openedition.org/oep/411>, ISBN :9782821853515  
TARDY, Cécile, « Introduction », *Culture et musée*, numéro 14, 2009, pp.13-18

TAYLOR, James R, 1990, « Une théorie tridimensionnelle de la communication organisationnelle », in, *Communication. Information Médias Théories*, volume 11, n°1, printemps 1990, Organisations. pp. 15-59, en ligne, URL : [https://www.persee.fr/doc/comin\\_1189-3788\\_1990\\_num\\_11\\_1\\_1460](https://www.persee.fr/doc/comin_1189-3788_1990_num_11_1_1460)

THEVENOT, Laurent, « Grand résumé de L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement, Paris, Éditions La Découverte, 2006 », *Sociologies* [En ligne], Grands résumés, L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement, mis en ligne le 06 juillet 2011, consulté le 23 juillet 2017. URL : <http://sociologies.revues.org/3572>

TIERCELIN, Claudine, « Un nouveau modèle du mental : pensée-signe et machines logiques », in, *La pensée-signe : Etudes sur C. S. Peirce*, [en ligne], Paris, Collège de France, 2013, URL : <http://books.openedition.org/cdf/2226>

TODOROV, Tzvetan, « *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine* », Editions du seuil, Paris, janvier 1989, 452 pages.

TOMAS, François, 2004, « Les temporalités du patrimoine urbain et de l'aménagement urbain », *Géocarrefour*, [En ligne], vol.79/3, 2004, pp.197-212, URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/722>

TOURA, Varvara, « De la décroissance urbaine aux processus d'aménagement participatifs », *Mondes sociaux*, publié le 03/02/2020, dernière vérification le 23/10/2020, URL : <https://sms.hypotheses.org/23020?fbclid=IwAR1V0S QS1pWoo9MwvaCvMSCV k6vuToqfCrednMZLN O gFAsQJ zB2ae6JQSw>

VANDENBERGHE, Frédéric, « La notion de réification. Réification sociale et chosification méthodologique », in, *L'homme et la société*, n°103, 1992, Aliénations nationales, pp 81-93

VARDABASSO, Valentina, 2007, « La Convention européenne des droits de l'homme. (Rome, le 4 novembre 1950) », *Relations internationales*, 2007/3, n°131, pp 73-90, URL : <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2007-3-page-73.htm>

VAXELAIRE, Daniel, « *Trésors ! Le patrimoine caché de la Réunion* », Azalées éditions, Saint-Denis, 1996, 254 pages

VESCHAMBRE, Vincent, 2008, « *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition* », Presses universitaires de Rennes, 218 pages.

VESCHAMBRE, Vincent, 2007, « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », *Annales de géographie*, 2007/4 (n° 656), p. 361-381, URL : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2007-4-page-361.htm>



VESCHAMBRE, Vincent, 2007, « Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », *Cafés Géographiques*, 2 novembre 2007, article en ligne, URL : <http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/processus-patrimonialisation.pdf>

VESCHAMBRE, Vincent, 2002, « Une mémoire urbaine socialement sélective : Réflexions à partir de l'exemple d'Angers », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°92, 2002, pp.65-73.

WATHELET, Emmanuel, « *Comprendre l'autorité dans les organisations : une méthode par imbrication* », Article présenté dans le cadre du séminaire du Lasco Communication&narratologie à Louvain-la-Neuve, le 14 décembre 2012.

WATREMEZ, Anne, 2013, « Les plans de gestion patrimoine mondial de l'UNESCO : un outil de développement territorial au service des collectivités locales ? », *La lettre de l'OCIM*, [En ligne], 149/2013, mis en ligne le 27 septembre 2015, dernière vérification le 28/08/2020, URL : <http://journals.openedition.org/ocim/1283>

WEBER, Max, « *Economie et société/1, Les catégories de la sociologie* », Pocket, 1995, 410p.

WEBER, Max, « *Economie et société/2, L'organisation et les puissances dans leur rapport avec l'économie* », Pocket, 1995, 424p.

WEBER, Max, « *Le savant et le politique* », Librairie Plon, 1959, Editions 10/18, 221p.

WELGER-BARBOSA, Corinne, « *Le patrimoine à l'ère du document numérique. Du musée virtuel au musée médiathèque* », L'Harmattan, 2001, 313 p.

WINKIN, Yves, 2020, « Faire sortir les musées de leur cadre », *Mondes sociaux*, publié le 03/02/2020, URL : [https://sms.hypotheses.org/23105?fbclid=IwAR0ddnLony\\_M34ZJ1pMe-S0TaOUm0AijusVHC-6ga12WoeYdPOMq66s5lXk](https://sms.hypotheses.org/23105?fbclid=IwAR0ddnLony_M34ZJ1pMe-S0TaOUm0AijusVHC-6ga12WoeYdPOMq66s5lXk)

WINKIN, Yves, « *Anthropologie de la communication, De la théorie au terrain* », Editions De Boeck& Larcier S.A./ Editions du seuil, 2001, nouvelle édition, 332 pages

WOLTON, Dominique, « Défense et illustration des sciences de la communication », *Hermès, La Revue*, 2015/1 (n° 71), p. 13-21. URL: <https://www.cairn-int.info/revue-hermes-la-revue-2015-1-page-13.htm>

WUILLEME, Tanguy, (sous la direction), « *Autour des secrets* », L'Harmattan, 2004, 301p.

ZILBERBERG, Claude, « *Vocabulaire des études sémiotiques et sémiologiques* », sous la direction de Driss Ablali et Dominique Ducard, Paris, Honoré Champion-Presses universitaires de Franche-Comté, 310 pages », *Nouveaux actes sémiotiques*, publié le 21 octobre 2009.

## Actes de colloques

AIT HEDA, Abdellatif, MEYER, Vincent, 2015, (sous la direction de), « *La valorisation des patrimoines. Authenticité et communication* », Actes du colloque international- Taroudannt 2015, Publication de l'université Ibn Zohr, 634 pages.

BABOU, Igor, 2013, « *Du local à l'international et à l'universel : la construction des relations entre nature et culture au sein des sites naturels classés patrimoine mondial de l'UNESCO* », communication orale, Actes du colloque MINAH, 2013

D'ARRIPE, Agnès, 2009, « *Approcher la complexité d'un objet en SIC : entre implicite et métacommunication* », La communication en débat dans les SIC : Quels objets, terrains, théories ?, Actes du colloque international « Jeunes chercheurs et recherches récentes », Université de Rennes 2, 11 et 12 juin 2009.

DAVID, Bruno, BOURDIN, Sylvie, 2002, « *La sociologie de la traduction et les recherches en SIC, une agaçante attraction* », Les recherches en information et communication et leurs perspectives. Histoire, objet, pouvoir, méthode, Actes du XIIIe Congrès national des sciences de l'information et de la communication, Palais du Pharo, Marseille, du 7 au 9 octobre 2002, 464 pages, pp 337-343

DI MEO, Guy, « *Le patrimoine, un besoin social contemporain. Patrimoine et estuaires* », Actes du colloque international de Blaye, 5-7 octobre 2005, Blaye, Oct 2005, France, pp.101-109.

ERRECART, Amaïa, 2009, « *Le partenariat entre organisations économiques et associatives : construction et analyse d'un espace rhétorique et dialogique singulier* », La communication en débat dans les SIC : Quels objets, terrains, théories ?, Actes du colloque international « Jeunes chercheurs et recherches récentes », Université de Rennes 2, 11 et 12 juin 2009.

RECHT, Roland, (sous la direction de), « *Victor Hugo et le débat patrimonial* », Actes du colloque organisé par l'Institut national du patrimoine sous la direction de Roland Recht, Paris, Maison de l'UNESCO, 5-6 décembre 2002, Textes réunis par Gennaro Toscano avec la collaboration de Fabien Jamois, Institut national du patrimoine, 2003, 316 pages.

SCHÖPFEL, Joachim, KERGOSIEN, Eric, PROST, Hélène, 2017, « *Pour commencer, pourriez-vous définir « donnée de la recherche » ? Une tentative de réponse* », Actes du 1<sup>er</sup> atelier Valorisation et Analyse des Données de la Recherche (VADOR), Toulouse, France, 31 mai 2017, pp 5-18.

TIMIMI, Ismaïl, KOVACS, Susan, 2005, « *Indice, index, indexation* », Actes du colloque organisé par les laboratoires CERSATES et GERiCO de l'université Lille3, Lille, 3 et 4, novembre 2005, 304 pages.

## Notes de lecture

BARDIN, Christophe, 2007, « *Annette BEGUIN-VERBRUGGE, Images en texte, Images du texte. Dispositifs graphiques et communication écrite* », *Questions de communication* [En ligne], 11/2007, mis en ligne le 01 juillet 2007, consulté le 09 octobre 2015. URL ; <http://questionsdecommunication.revues.org/7399>

BERNARD, Françoise, « Nicole d'Almeida, Les promesses de la communication », *Questions de communication*, [En ligne], 2/2002, mis en ligne le 23 juillet 2013, dernière vérification le 07/09/2020, URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7288>

BOENISCH, Gilles, 2008, « Stéphane Olivesi, « Référence, déférence. Une sociologie de la citation », *Questions de communication*, [En ligne], 14/2008, mis en ligne le 24 janvier 2012, dernière vérification le 04/09/2020, URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/1601>

BOUILLAGUET, Emilie, 2012, « Roger Odin, *Les espaces de communication – Introduction à la sémiopragmatique* », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, [En ligne], 1/2012, mis en ligne le 01 septembre 2012, DOI : <https://doi.org/10.4000/rfsic.199>

CHARBONNIER, Jean-Louis, 2007, « Béguin-Verbrugge Annette. Images en textes / images du texte : dispositifs graphiques et communication écrite », *Revue française de pédagogie* [Online], 160 | juillet-septembre 2007, Online since 28 September 2010, URL : <http://journals.openedition.org/rfp/839>

CHAUDIRON, Stéphane, 2015, « Viviane Couzinet : Les revues : figures et cas », *Études de communication*, [En ligne], 45 | 2015, mis en ligne le 01 décembre 2015, URL : <http://edc.revues.org/6454>

COCHIN, Jacques, « David R, Olson, L'univers de l'écrit. Comment la culture écrite donne forme à la pensée », *L'Homme*, [En ligne], 160/octobre-novembre 2001, mis en ligne le 31 mai 2007, dernière vérification le 08 septembre 2020, URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/7688>

DEBOS, Franck, 2007, « Patrice De La Broise et Thomas Lamarche, Responsabilité sociale : vers une nouvelle communication des entreprises ? », *Communication*, [En ligne], Vol. 26/1 | 2007, mis en ligne le 24 septembre 2009, URL : <http://journals.openedition.org/communication/878>

DE LA BROISE, Patrice, 2010, « François Vatin, dir., Évaluer et valoriser : une sociologie économique de la mesure », *Questions de communication*, [En ligne], 18 | 2010, mis en ligne le 27 avril 2012, URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/318>

DORTIER, Jean-François, « David R, Olson, L'univers de l'écrit. Comment la culture écrite donne forme à la pensée, Retz, 1994, 348 pages », *Sciences humaines*, mensuel n°93, Avril 1999.

DREVON, Bernard, « Accélération. Une critique sociale du temps, Harmut Rosa, traduction Didier Renault, paris, La Découverte, coll. « Théorie critique, 2013, 480 pages », *Idées économiques et sociales*, 2014/3, (N°177), pp 78-79, dernière vérification le 02/03/2021, URL : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2014-3-page-78.htm>

EYRIES, Alexandre, 2014, « Alexander Frame, Communication et interculturalité. Cultures et interactions interpersonnelles », *Questions de communication*, [En ligne], 25/2014, mis en

ligne le 01 juillet 2014, dernière vérification le 07 septembre 2020, pp. 372-374, URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9109>

EYRIES, Alexandre, « Pascal Lardellier, (dir), La métamorphose des cultures. Sociétés et organisations à l'ère de la globalisation, préface de Marc Abélès, Dijon, édition universitaire 2011, 201 pages », 6 pages, dernière vérification le 07 septembre 2020, URL : <http://sites.uclouvain.be/rec/index.php/rec/article/viewFile/7954/6713>

GAUTHIEZ, Bernard, 2010, « Vincent Veschambre, Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition », *Géocarrefour*, [En ligne], Vol. 85/4 | 2010, mis en ligne le 10 octobre 2010, URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/7888>

DULA, Daiana, « Gualinon-Menelec, Béatrice, (dir), 2011, L'homme trace. Perspectives anthropologiques des traces contemporaines, Paris, CNRS édition, 2011, 412 p », *Questions de communication*, 20/2011, mis en ligne le 05 avril 2012, dernière vérification le 08 septembre 2020, pp 435-437, URL : <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2229>

GUILLEMOT, Valérie, 2012, « Alex Mucchielli, Savoir interpréter. Comment les choses acquièrent leurs significations », *Lectures*, [En ligne], Les comptes rendus, mis en ligne le 16 mai 2012, URL : <http://journals.openedition.org/lectures/8401>

HALPERN, Catherine, « Jürgen Habermas, Axel Honneth : Comment vivre ensemble », *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, 2012/12 (N°29), page 21, URL : <https://www.cairn.info/magazine-les-grands-dossiers-des-sciences-humaines-2012-12-page-21.htm>

HARVEY, Nicolas, « Stéphane Olivesi, 2007, Référence, déférence. Une sociologie de la citation », *Communication*, [En ligne], Vol. 28/1, mis en ligne depuis le 27 septembre 2011, dernière vérification le 17 août 2020, URL : <http://journals.openedition.org/communication/2201>

HOTIER, Hugues, 2001, « Les promesses de la communication de Nicole d'Almeida, Paris, PUF, 2001, 264 pages », *Communication et organisation*, [En ligne], 20/2001, mis en ligne le 27 mars 2012, dernière vérification le 07/09/2020, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/2610>

JACQUOT, Sébastien, 2008, « Veschambre (V.) – Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la destruction », *Norois*, [En ligne], 209 | 2008/4, mis en ligne le 01 mars 2009, URL : <http://journals.openedition.org/norois/2662>

JALABERT, Guy, 1985, « Alain, Bourdin, Le patrimoine réinventé, Paris, PUF, 1984, 231p », in, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-ouest*, tome 56, fascicule 1, 1985, notes bibliographiques, pp.112-114.

KOVACS, Susan, 2009, « Annette Béguin-Verbrugge : Images en texte, images du texte : dispositifs graphiques et communication écrite », *Études de communication*, [Online], 30 | 2007, Online since 20 January 2009 », URL : <http://journals.openedition.org/edc/526>

KRIEG-PLANQUE, Alice, 2013, « Dominique Maingueneau, 2012, Les phrases sans texte », (Paris, Colin), *Argumentation et Analyse du Discours*, [En ligne], 10/2013, mis en ligne le 10 avril 2013, URL : <http://journals.openedition.org/aad/1482>

LABASSE, Bertrand, 2017, « Nathalie Heinich, 2017, Des valeurs. Une approche sociologique », *Communication*, [En ligne], vol. 34/2 | 2017, mis en ligne le 07 juillet 2017, URL : <http://journals.openedition.org/communication/7127>

LARDELLIER, Pascal, 2000, « Une relecture de l'exposition : Jean Davallon L'exposition à l'œuvre. Stratégies de communication et médiation symbolique », in, *Communication et langages*, n°126, 4ème trimestre 2000. pp. 123-124.

LEVRAY, Audrey, 2014, « Charles Seignobos, « La méthode historique appliquée aux sciences sociales », *Lectures*, [En ligne], Les comptes rendus, mis en ligne le 12 avril 2014, dernière vérification le 21 septembre 2009, URL : <http://journals.openedition.org/lectures/14347>

MACHEREY, Pierre, 2017, « Eduardo Kohn, Comment pensent les forêts (How Forests Think : Towards an Anthropology Beyond the Human, 2013), Trad.fr., *Zones sensible*, Bruxelles, 2017, URL: <https://philolarge.hypotheses.org/1821>

MACHEREY, Pierre, 2014, « Walter J. Ong, Oralité et écriture (La technologie de la parole), 1982 », trad. fr., Paris, Les Belles Lettres, 2014, *La philosophie au sens large*, dernière vérification le 06/10/2020, URL : <https://philolarge.hypotheses.org/1492>

MADELON, Véronique, 2009, « Yves Jeanneret, Penser la trivialité. Volume 1 : la vie triviale des êtres culturels, Paris, éditions Hermès-Lavoisier, 2008 », *Nouveaux actes sémiotiques*, Comptes rendus, publié en ligne le 28 janvier 2009

MEYER, Vincent, 2007, « Michèle Gellereau, Les mises en scènes de la visite guidée. Communication et médiation ». Paris, Éd. L'Harmattan, coll. Communication et civilisation, 2005, 279 p.», *Questions de communication*, 11/ 2007

MOUTAT, Audrey, 2008, « Jean-Jacques Boutaud, Sémiotique ouverte. Itinéraires sémiotiques en communication, Hermès Science Publications, 2007, 194 pages », *Nouveaux actes sémiotiques*, Comptes rendus, publié en ligne le 5 mai 2008.

NONNON, Elisabeth, 2007, « Goody Jack. Pouvoirs et savoirs de l'écrit / Privat Jean-Marie, Kara Mohammed (coord.), La littératie. Autour de Jack Goody » », *Revue française de pédagogie*, [En ligne], 161 | octobre-décembre 2007, mis en ligne le 24 novembre 2010, URL : <http://journals.openedition.org/rfp/768>

PENCOLE, Marc-Antoine, 2018, « Hartmut Rosa, Résonance. Une sociologie de la relation au monde », *Lectures*, [Online], Reviews, 2018, Online since 12 December 2018, URL : <http://journals.openedition.org/lectures/29658>

TAYLOR, James R, 2014, « Bertrand Fauré et Nicolas Arnaud, La communication des organisations », *Communication et organisation*, [Online], 46 | 2014, Online since 14 March 2015, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/4838>

TÉTU, Jean-François, 2012, « Anne-Marie Christin, dir, Histoire de l'écriture. De l'idéogramme au multimédia, Paris, Flammarion, coll. Histoire de l'art, 2012, 413p », *Questions de communication*, 2012/2, n°22, pp 335-339, dernière vérification le 02/08/2020, URL : <https://www.cairn.info/revue-questions-de-communication-2012-2-page-335.htm>

THOMSON, Clive, 1986, « Gérard Genette, Palimpsestes : la littérature au second degré, Paris, Editions du Seuil, 1982, 468p », *Etudes littéraires*, La parodie : théorie et lecture, Volume 19, numéro 1, printemps-été 1986.

VIVANT, Elsa, 2009, « Nathalie Heinich, La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère », *Lectures*, [En ligne], Les comptes rendus, 2009, mis en ligne le 05 novembre 2009, URL : <http://journals.openedition.org/lectures/837>

### Thèses et Mémoires

AYDINALP, Esra Basak, « *Le concept d'écriture de Jacques Derrida. Une analyse descriptive et thématique* », dirigée par Bahadır Gülmez, Université Anadolu, Institut des sciences de l'éducation, Turquie, janvier 2014.

CACHAT, Séverine, « *Un héritage ambigu. L'île de Mozambique, la construction du patrimoine et ses enjeux* », thèse de doctorat en anthropologie, dirigée par Bernard Champion, université de la Réunion, soutenue le 15 décembre 2009.

DEGUEUSE GUILIANI, Marion, « *Attractivité et monumentalité. L'influence du bâtiment sur la fréquentation, les usages et la perception de la bibliothèque. L'exemple de la BMVR de l'Alcazar de Marseille* », mémoire de fin d'études, diplôme de conservateur de bibliothèque, ensib, sous la direction de Michel Melot, décembre 2008.

DE LASTIC, Adélaïde, « *Qu'est-ce qu'une entreprise ? La création de valeur d'un agent collectif : une approche ontologique et éthique* », thèse de doctorat en philosophie et sciences sociales, sous la direction de Gloria Origi, EHESS, Paris, soutenue en 2014.

GORELIK, Polina, « *L'expression de l'odeur dans l'interaction du verbal et du visuel sur le matériel de la publicité des parfums* », thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'Université de Limoges en sciences du Langage, dirigée par Jacques Fontanille, présentée et soutenue publiquement Le 25 septembre 2008.

JUTANT, Camille, « *S'ajuster, interpréter et qualifier une pratique culturelle : Approche communicationnelle de la visite muséale* », thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, dirigée par Yves Jeanneret et Bernard Schiele, soutenue le 18 novembre 2011 à Avignon en cotutelle avec l'Université du Québec à Montréal.

JOSEPH, Mathilde, « *Les implications de la crise budgétaire de l'UNESCO : lumière sur l'organisation et opportunité de réforme* », mémoire de master II, dirigé par Franck Petiteville, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2012.

LAGARDE, Benjamin, « *Réunion Maloya. La créolisation réunionnaise telle qu'entendue depuis sa musique traditionnelle* », thèse de doctorat en anthropologie, dirigée par Jean-Luc Bonniol, soutenue le 13 décembre 2012, Université de Provence.

LAUSIN, Julie, « *La valorisation du patrimoine culturel à travers le label « UNESCO ». Le cas du Maloya à La Réunion (1974)* », projet de fin d'études, dirigé par Laura Verdelli, Polytech Tours, Département Aménagement, 2010-2011, Ecole d'ingénieurs polytechnique de l'université de Tours.

LAVOREL, Marie, « *Patrimonialiser les mémoires sensibles* », thèse présentée en cotutelle, présentée comme exigence partielle du doctorat en muséologie, médiation et patrimoine, et du doctorat en sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Catherine Saouter et Jean Davallon, soutenue le 7 novembre 2014.

MALLET, Christelle, « *Entre traduction et négociation : comment se construit le sens des groupwares en contexte organisationnel ?* », thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, dirigée par Jacques Walter, présentée et soutenue à l'université de Lorraine le 30 octobre 2009.

MARIOT-LEDUC, Sophie, « *Le patrimoine technique : enjeux et perspectives d'un patrimoine en cours de constitution* », thèse dirigée par Daniel Jacobi, soutenue en 2008 à Avignon.

NAVARRO, Nicolas, « *Le patrimoine métamorphe : circulation et médiation du patrimoine urbain dans les villes et pays d'art et d'histoire* », Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Jacqueline Eidelman et de Yves Bergeron, en cotutelle avec l'Université du Québec à Montréal et l'Ecole du Louvre (Paris), soutenue le 12-11-2015, Avignon.

PIEL, Laëticia, « *Du paysage culturel, patrimoine mondial de l'UNESCO, au paysage-cadre de vie : quel dialogue possible par l'intermédiaire des démarches participatives ? L'exemple de Villandry, commune du Val de Loire, patrimoine mondial* », sciences agricoles, Angers, 2013.

PLUMECOCQ, Gaël, « *Les règles, normes et conventions de développement durable dans la coordination des politiques publiques locales. Le cas de la région Nord-Pas-de-Calais* », thèse de doctorat en sciences économiques, sous la direction d'Olivier Favereau, présentée et soutenue en novembre 2010

RONDOT, Camille, « *Représenter et incarner une organisation internationale. Analyse d'une prétention communicationnelle sur le site internet de l'UNESCO* », Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, dirigée par Yves Jeanneret, présentée et soutenue le 28 septembre 2015, CELSA Université Paris-Sorbonne.

SAUTERON, Jacques, « *Patrimoine industriel : diversité et valorisation culturelle dans un univers numérique* », mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèques, sous la direction de Isabelle Westeel, Lille 3, janvier 2012.

SHOKHENMAYER, Evgeny, 2009, « *Champs associatifs des noms propres et mécanismes de la compréhension textuelle* », Sciences de l'Homme et Société, Thèse de doctorat en

sciences du langage, dirigée par Jean-François Jendillou, Université de Nanterre, Paris X, présentée et soutenue publiquement le 28 avril 2009.

TIRONI, Martin, « *La ville comme expérimentation : le cas du vélib' à Paris* », thèse de doctorat, spécialité socio-économie de l'innovation, dirigée par Antoine Hennion et Madeleine Akrich, Ecole supérieure des Mines de Paris, soutenue le 25 septembre 2013.

### **Presse en ligne et blogs (par date de publication)**

Site web Edouard Glissant- une pensée archipélique, « Extrait de *Mille Plateaux* de Gilles Deleuze et Félix Guattari », *Rhizome*, dernière vérification le 10/10/2020, URL : <http://www.edouardglissant.fr/rhizome.html>

Site Web Région Normandie, « Les Plages du Débarquement, patrimoine mondial », *Normandie pour la paix*, Les grands programmes, mis à jour le 05 juin 2020, dernière vérification le 14/10/2020, URL : <https://www.normandie.fr/les-plages-du-debarquement-patrimoine-mondial>

Reporterre, « *La ville de Genève attaque l'Etat français qui soutient une autoroute climaticide* », publié le 17 février 2020, URL : [https://reporterre.net/La-ville-de-Geneve-attaque-l-Etat-francais-qui-soutient-une-autoroute-climaticide?fbclid=IwAR20OIDEe37d7WkG7xWE5Z5H4cc6fsLS7-RgJUrwGLORy\\_UM4nx4txkm\\_4](https://reporterre.net/La-ville-de-Geneve-attaque-l-Etat-francais-qui-soutient-une-autoroute-climaticide?fbclid=IwAR20OIDEe37d7WkG7xWE5Z5H4cc6fsLS7-RgJUrwGLORy_UM4nx4txkm_4)

Slate.fr, « *Des sites sacrés amérindiens détruits à l'explosif pour construire le mur de Trump* » publié le 11 février 2020, URL ; [http://www.slate.fr/story/187386/sites-sacres-amerindiens-detruits-explosif-mur-trump-mexique?utm\\_medium=Social&utm\\_source=Facebook&fbclid=IwAR30E9RelaAekRSqtLkcxJhd\\_ikizM\\_Uv\\_2wRMqJS0BawNaDXo8L8HC2X\\_g#Echobox=1581443146](http://www.slate.fr/story/187386/sites-sacres-amerindiens-detruits-explosif-mur-trump-mexique?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR30E9RelaAekRSqtLkcxJhd_ikizM_Uv_2wRMqJS0BawNaDXo8L8HC2X_g#Echobox=1581443146)

The Conversation, 2019, « *Notre-Dame et Venise : pourquoi un tel écart de générosité ?* », publié le 19 décembre 2019, dernière vérification le 04/09/2020, URL : [https://theconversation.com/notre-dame-et-venise-pourquoi-un-tel-ecart-de-generosite-129120?utm\\_medium=email&utm\\_campaign=La%20lettre%20de%20The%20Conversation%20France%20du%2020%20dcembre%202019%20-%201494214207&utm\\_content=La%20lettre%20de%20The%20Conversation%20France%20du%2020%20dcembre%202019%20-%201494214207+CID\\_89d942e074998bd6767cfd90525e769b&utm\\_source=campaign\\_monitor\\_fr&utm\\_term=deux%20lans%20de%20gnrosit%20bien%20distinct](https://theconversation.com/notre-dame-et-venise-pourquoi-un-tel-ecart-de-generosite-129120?utm_medium=email&utm_campaign=La%20lettre%20de%20The%20Conversation%20France%20du%2020%20dcembre%202019%20-%201494214207&utm_content=La%20lettre%20de%20The%20Conversation%20France%20du%2020%20dcembre%202019%20-%201494214207+CID_89d942e074998bd6767cfd90525e769b&utm_source=campaign_monitor_fr&utm_term=deux%20lans%20de%20gnrosit%20bien%20distinct)

La nouvelle République.fr, 2019, « *La Loire bientôt dotée d'une personnalité juridique ?* », publié le 18/10/2019, dernière vérification le 21/10/2020, URL : <https://www.lanouvellerepublique.fr/tours/la-loire-bientot-dotee-d-une-personnalite->



juridique?fbclid=IwAR2tubHG5-LYZdOYzFMf38VfZa6uyWfypkzUvMq3Gr4c8x5YzIXlfrYpwh4

BENHAMOU, Françoise, « Pour une nouvelle économie du patrimoine », *Les Echos*, publié le 18 septembre 2019, dernière vérification le 16/10/2020, URL : <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/pour-une-nouvelle-economie-du-patrimoine-1132465>

Ouest France, « Amazonie : l'UNESCO veut mieux protéger les biens communs de l'humanité », publié le 06/09/2019, dernière vérification le 09/10/2020, URL : <https://www.ouest-france.fr/environnement/amazonie-l-unesco-veut-mieux-protoger-les-biens-communs-de-l-humanite-6508051>

The Conversation, « Notre-Dame de Paris et le sublime : causes et fonctions de l'émoi », publié le 15 avril 2019, dernière vérification le 04/09/2020, URL : <https://theconversation.com/notre-dame-de-paris-et-le-sublime-causes-et-fonctions-de-lemoi-116294>

FAERBER, Johan, « Lionel Ruffel : La fiction et la narration trompent la mort », *Diacritik*, 7 mars 2019, Entretien, Livres, dernière vérification le 25/08/2020, URL : <https://diacritik.com/2019/03/07/lionel-ruffel-la-fiction-et-la-narration-trompent-la-mort/?fbclid=IwAR1XC6aCqVh11OUlo-UCTMK35MBY6-H4dDXUEFhuudIgy5IVcH8GDUEjC4>

BFM TV.fr, « L'œuvre de Le Corbusier va-t-elle être radiée de l'UNESCO ? », 05/03/2019, dernière vérification le 28/08/2019, URL : <https://www.bfmtv.com/societe/l-oeuvre-de-le-corbusier-va-t-elle-etre-radiee-de-l-unesco-1645884.html>

CALVET, Catherine, Sardier, Thibault, « Interview : Philippe Descola : « Je suis devenu un peu animiste, il m'arrive de dialoguer avec les oiseaux » », *Libération*, 30 janvier 2019, dernière vérification le 09/10/2020, URL : [https://www.liberation.fr/debats/2019/01/30/philippe-descola-je-suis-devenu-un-peu-animiste-il-m-arrive-de-dialoguer-avec-les-oiseaux\\_1706426](https://www.liberation.fr/debats/2019/01/30/philippe-descola-je-suis-devenu-un-peu-animiste-il-m-arrive-de-dialoguer-avec-les-oiseaux_1706426)

SALJOUGUI, Mathilde, « Les trésors en péril du patrimoine syrien », *GEO*, publié le 14/11/2018, URL : <https://www.geo.fr/histoire/les-tresors-en-peril-du-patrimoine-syrien-193424>

BUDRY CARBO, Adrià, « Mechtild Rössler : « On ne peut pas stopper le tourisme » », *Le Temps*, publié le 2 septembre 2018, dernière vérification le 14/10/2020, URL : <https://www.letemps.ch/economie/mechtild-rossler-on-ne-stopper-tourisme>

Site web wwf, « *Un grand pas pour l'Amazonie* », 12 juillet 2018, dernière vérification le 09/10/2020, URL : <https://www.wwf.fr/vous-informer/effet-panda/un-grand-pas-pour-lamazonie>

Huffpost, « *La Chaîne des Puys en Auvergne classée au patrimoine mondial de l'UNESCO* », publié le 02/07/2018, dernière vérification le 21/10/2020, URL : [https://www.huffingtonpost.fr/2018/07/02/la-chaine-des-puys-en-auvergne-classee-au-patrimoine-mondial-de-lunesco\\_a\\_23472649/](https://www.huffingtonpost.fr/2018/07/02/la-chaine-des-puys-en-auvergne-classee-au-patrimoine-mondial-de-lunesco_a_23472649/)

20 minutes, « *Entre l'UNESCO et les Etats-Unis, une longue histoire de désamour* », publié le 13/10/17, dernière vérification le 21/10/2020, URL : <https://www.20minutes.fr/monde/2150775-20171013-entre-UNESCO-etats-unis-longue-histoire-desamour>

SMOLAR, Piotr, PARIS, Gilles, « UNESCO : les raisons du retrait des Etats-Unis et d'Israël », *Le monde diplomatique international*, publié le 13 octobre 2017, URL : [https://www.lemonde.fr/international/article/2017/10/13/les-etats-unis-et-israel-se-retirent-de-l-unesco\\_5200153\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2017/10/13/les-etats-unis-et-israel-se-retirent-de-l-unesco_5200153_3210.html)

Le Monde, « *Les Etats-Unis et Israël quittent l'UNESCO, accusée d'être « anti-israélienne* », publié le 12 octobre 2017, dernière vérification le 21/10/2020, URL : [https://www.lemonde.fr/international/article/2017/10/12/les-etats-unis-se-retirent-de-l-unesco\\_5199987\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2017/10/12/les-etats-unis-se-retirent-de-l-unesco_5199987_3210.html)

Actu.fr, « UNESCO : les paysages du Canal du Midi (enfin) classés, de Toulouse à la Méditerranée », le 03 octobre 2017, URL : [https://actu.fr/societe/UNESCO-paysages-canal-midi-enfin-classes-toulouse-mediterranee\\_12812376.html](https://actu.fr/societe/UNESCO-paysages-canal-midi-enfin-classes-toulouse-mediterranee_12812376.html)

CHAHUNEAU, Louis, « En Inde, les fleuves Gange et Yamuna obtiennent un statut humain », *Le figaro international*, publié le 21 mars 2017, dernière vérification le 21/10/2020, URL : <https://www.lefigaro.fr/international/2017/03/21/01003-20170321ARTFIG00262-en-inde-les-fleuves-gange-et-yamuna-obtiennent-un-statut-humain.php>

The Conversation, « *Les effets pervers du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO* », publié le 3 janvier 2017, dernière vérification le 04/09/2020, URL : <https://theconversation.com/les-effets-pervers-du-classement-au-patrimoine-mondial-de-lunesco-70727>

YANBEKIAN, Annie, « *Rio de Janeiro inscrite au Patrimoine mondial* », Francetv.fr, publié le 06/12/2016, dernière vérification le 09/10/2020, URL : [https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/rio-de-janeiro-inscrite-au-patrimoine-mondial\\_3330091.html](https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/rio-de-janeiro-inscrite-au-patrimoine-mondial_3330091.html)

Le figaro.fr, « Aubert de Villaine, le héraut très discret des « climats » de Bourgogne », *Le Figaro vin*, publié le 08/01/16, dernière vérification le 14/10/2020, URL : <https://avis->

[vin.lefigaro.fr/magazine-vin/o120776-aubert-de-villaine-le-heraut-tres-discret-des-climats-de-bourgogne](http://vin.lefigaro.fr/magazine-vin/o120776-aubert-de-villaine-le-heraut-tres-discret-des-climats-de-bourgogne)

LAPAQUE, Sébastien, « Dégustation du Romanée-Conti 2014 : le chant des vignes », *Lefigaro.fr*, publié le 09/11/2015, URL : <http://www.lefigaro.fr/culture/2015/11/09/03004-20151109ARTFIG00192-degustation-du-romanee-conti-millesime-2014-le-chant-des-vignes.php>

Magazine de la ville de Dijon, « Un fort impact pour l'économie et pour la cohésion du territoire », *Deux questions à Jean-Pierre Gillot*, n°272, octobre 2014

PASCAL-MOUSSELARD, Pascal, « Entretien avec Jeremy Rifkin », *Télérama*, publié le 18/09/2014, mis à jour le 20/08/2017, dernière vérification le 14/10/2020, URL : <https://www.telerama.fr/idees/jeremy-rifkin-ce-qui-a-permis-le-succes-inoui-du-capitalisme-va-se-retourner-contre-lui,117006.php>

Le Figaro.fr, « UNESCO : un processus d'inscription complexe », publié le 03/08/2014, URL : <http://www.lefigaro.fr/culture/2010/08/03/03004-20100803ARTFIG00492-UNESCO-un-processus-d-inscription-complexe.php>

CHASSIGNON, Alexandre, « Les secrets de la chaîne des Puys – faille de Limagne en 3 questions », *France Bleu pays d'Auvergne*, publié le samedi 21 juin 2014, dernière vérification le 22/02/2017, URL : <https://www.francebleu.fr/loisirs/sortir/les%2Dsecrets%2Dde%2Dla%2Dcha%C3%BCne%2Ddes%2Dpuys%2Dfaille%2Dde%2Dlimagne%2Den%2D3%2Dquestions%2D1403323200>

LE COZ, Armel, « Une nuit chez le Monsieur le Maire », *Le Parisien*, Archives, 4 décembre 2013, URL : <http://www.leparisien.fr/archives/une-nuit-chez-monsieur-le-maire-04-12-2013-3374877.php>

MAURICE, Stéphanie, « Le projet énergétique de Jeremy Rifkin bienvenu chez les ch'tis », *Liberation*, 25 octobre 2013, URL : [https://www.liberation.fr/futurs/2013/10/25/le-projet-energetique-de-jeremy-rifkin-bienvenu-chez-les-ch-tis\\_942521](https://www.liberation.fr/futurs/2013/10/25/le-projet-energetique-de-jeremy-rifkin-bienvenu-chez-les-ch-tis_942521)

Nouvelle-vague.com, « Marcus Miller », 20 août 2013, dernière vérification le 14/10/2020, URL : <https://www.nouvelle-vague.com/marcus-miller/>

La Voix du Nord.fr, « Un logo, un emblème, un sigle, une marque... BMU invente le tout en un ! », publié le 28/05/2013, dernière vérification le 13/10/2020, URL : <https://www.lavoixdunord.fr/art/region/UNESCO-un-embleme-un-sigle-une-marque-mission-ia35b0n1283295>

ESCODIE, Jean-Noël, « *L'oenotourisme, un itinéraire culturel européen et une perspective de développement* », Localtis – un média Banque des Territoires, publié le 7 juin 2013, dernière vérification le 21/10/2020, URL : <https://www.banquedesterritoires.fr/loenotourisme-un-itineraire-culturel-europeen-et-une-perspective-de-developpement>

LEMERY, Brigitte, « Signez le « Manifeste d'Amédée » pour obtenir le classement des vestiges de l'épopée textile au Patrimoine de l'UNESCO ! », *La Voix du Nord*, publié le 16/12/2012, dernière vérification le 13/10/2020, URL : <https://www.lavoixdunord.fr/art/region/signez-le-manifeste-d-amedee-pour-obtenir-le-jna24b0n902419>

PACCALET, Yves, « La Vanoise, premier parc national français : les élus confondent bétonnage et progrès », *Le Nouvel Observateur Plus*, publié le 02/10/2012, URL : <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/637396-la-vanoise-premier-parc-national-francais-les-elus-confondent-betonnage-et-progres.html>

La Voix du Nord, « *Le marais audomarois candidat à l'obtention du label « Man and Biosphere » de l'UNESCO* », 13/09/2012, URL : <https://www.lavoixdunord.fr/art/region/le-marais-audomarois-candidat-a-l-obtention-du-label-jna37b0n685910>

Micro'net le Blog !, « *La Bourgogne, plus proche que jamais* », posté le 03 février 2012, dernière vérification le 14/03/2017, URL : <https://nettoyerpcecran.wordpress.com/tag/les-climats-de-bourgogne/>

Le Figaro.fr, « *La Réunion, perle de l'humanité* », publié le 03/08/2010, dernière vérification le 14/10/2020, URL : <http://www.lefigaro.fr/culture/2010/08/03/03004-20100803ARTFIG00359-la-reunion-perle-de-l-humanite.php>

Le Figaro.fr, « *Après Albi, la Réunion entre au patrimoine mondial* », publié le 01/08/2010, dernière vérification le 14/10/2020, URL : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2010/08/01/01016-20100801ARTFIG00038-la-cite-episcopale-d-albi-au-patrimoine-de-l-UNESCO.php>

Orange actualité, « *Paul Vergés : « La Maison des Civilisations se fera »* », publié le 18 avril 2010, dernière vérification le 15/08/2020, URL : <https://reunion.orange.fr/actu/reunion/paul-verges-la-maison-des-civilisations-se-fera.html>

Zinfo974, « *La Maison des Civilisations se fera quand même* », publié le 17 avril 2010, dernière vérification le 15/08/2020, URL : [https://www.zinfos974.com/La-Maison-des-Civilisations-se-fera-quand-meme\\_a16944.html](https://www.zinfos974.com/La-Maison-des-Civilisations-se-fera-quand-meme_a16944.html)

JEANPIERRE, Laurent, « Accélération », d'Harmut Rosa : la fuite en avant de la modernité », *Le Monde*, publié le 15 avril 2010, dernière vérification le 02/03/2021, URL : [https://www.lemonde.fr/livres/article/2010/04/15/la-fuite-en-avant-de-la-modernite\\_1333903\\_3260.html](https://www.lemonde.fr/livres/article/2010/04/15/la-fuite-en-avant-de-la-modernite_1333903_3260.html)

MARIMOUTOU, Carpanin, « *La Réunion, « île-laboratoire ». Alchimie des cultures* », le monde diplomatique, publié en mars 2010, dernière vérification le 15/08/2020, URL : <https://www.monde-diplomatique.fr/2010/03/MARIMOUTOU/18927>

PERAS, Delphine, « Les listes d'Umberto Eco », *L'express*, publié le 21/10/2009, URL : [https://www.lexpress.fr/culture/livre/les-listes-d-umberto-eco\\_796177.html](https://www.lexpress.fr/culture/livre/les-listes-d-umberto-eco_796177.html)

LACAVALERIE, Xavier, « René Girard : « Si l'Histoire a vraiment un sens, alors ce sens est redoutable », *Telerama'*, publié le 04/01/2008, mis à jour le 05/11/2015, dernière vérification le 04/09/2020, URL : <https://www.telerama.fr/livre/23873-si-histoire-vraiment-un-sens-alors-ce-sens-est-redoutable.php>

Le Moniteur, « *La Réunion. La Maison des civilisations à la fois musée et centre culturel* », publié le 14/06/2007, dernière vérification le 15/08/2020, URL : <https://www.lemoniteur.fr/article/la-reunion-la-maison-des-civilisations-a-la-fois-musee-et-centre-culturel.1710129>

RICŒUR, Paul, 2004, « *Cultures, du deuil à la traduction* », Le Monde.fr, publié le 24 mai 2004, URL : [https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/05/24/cultures-du-deuil-a-la-traduction-par-paul-ric-ur\\_365998\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/05/24/cultures-du-deuil-a-la-traduction-par-paul-ric-ur_365998_1819218.html)

SPIRE, Arnaud, 2004, « *Du texte scientifique* », L'Humanité, Mardi 3 Février, 2004, dernière vérification le 12/01/2018, URL : <https://www.humanite.fr/node/299507>

Site personnel, « *Le top des aliments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO* », le Bonbon, URL : <https://www.lebonbon.fr/paris/news/top-aliments-patrimoine-mondial-de-l-UNESCO/>

## Vidéos

Discussion autour de l'ouvrage de Frédéric Lordon, « *vivre sans* », la fabrique éditions, 31m46s, vidéo du 31/10/2019, 35m04S, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=yGJyvcrZSNU>

Site web Franceinfo3 Bourgogne Franche-Comté, « *Vézelay, 40 ans de classement au patrimoine de l'UNESCO* », publié le 23/06/2019, par Caroline Jouret, et, vidéo, 2m02s,

dernière vérification le 12/10/2020, URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/vezelay-40-ans-classement-au-patrimoine-UNESCO-1689656.html>

INA, « 1984, Les Etats-Unis décident de se retirer de l'UNESCO », *Flashback*, vidéo, 13 octobre 2017, 01min45s, URL : [https://www.ina.fr/video/S660946\\_001/1984-les-etats-unis-decident-de-se-retirer-de-l-UNESCO-video.html](https://www.ina.fr/video/S660946_001/1984-les-etats-unis-decident-de-se-retirer-de-l-UNESCO-video.html)

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, « *Bassin Minier pour la candidature UNESCO par Marie Patou* », ajoutée le 1 juillet 2012, 3m39s, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=EHySsBUZSvI>

Site web Mineur du monde, « *Le patrimoine insolite du Bassin minier* », 19 septembre 2009, 2m40s, Réf : 00087, URL : <https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00087/le-patrimoine-insolite-du-bassin-minier.html>

19/20 Edition nationale, « Demande de classement UNESCO de la gastronomie française », *INA.fr*, 24/02/2008, 02m12s

Editions Baie de Seine, « Cahier des charges. Le Havre pour classement patrimoine mondial UNESCO », *INA.fr*, 12/07/2007, 01m54s

19/20 Edition nationale, « La ville du Havre classée au patrimoine mondial de l'UNESCO », *INA.fr*, le 15 juillet 2005, 01m38s

19/20 JT Picardie Soir, « Le beffroi d'Amiens candidat au patrimoine de l'UNESCO », *INA.fr*, 11 juillet 2005, 02min05s

Actualités 12h30, « Le Blanc Mesnil : cité classée monument historique », *INA.fr*, 08 février 1996, 02m24s

Alsace soir, « Le centre ville de Strasbourg classé au patrimoine mondial par l'UNESCO », *INA.fr*, 21 décembre 1988, 01m23s

TF1 Actualités 13H, « UNESCO », *INA.fr*, 15 octobre 1976, 13m11s

Vidéo de présentation de l'ouvrage « Ceci n'est pas qu'un tableau », 6m19s, dernière vérification le 18/08/2020, URL : [https://www.lexpress.fr/culture/livre/pourquoi-socrate-n-a-pas-ecrit\\_829831.html](https://www.lexpress.fr/culture/livre/pourquoi-socrate-n-a-pas-ecrit_829831.html)

Entretien filmé avec Yves Jeanneret, « Sémiotique de l'écriture », proposé par canalU avec la participation de la fondation maison des sciences de l'homme, 1 :50 :25, URL : [https://www.canal-u.tv/video/fmsh/semiotique\\_de\\_l\\_écriture.28783](https://www.canal-u.tv/video/fmsh/semiotique_de_l_écriture.28783)

« *Secrets d'histoire : Victor Hugo la face cachée d'un grand homme* », dernière vérification le 04/09/2018, URL : [https://www.youtube.com/watch?v=S\\_pnLV4EZdw](https://www.youtube.com/watch?v=S_pnLV4EZdw),

### **Publication des organisations européennes et françaises**

Regards de l'AGAM, « *Les enjeux du patrimoine au XXI<sup>e</sup> siècle* », n°37, septembre 2015, 16 pages.

PERARD, Jocelyne, Responsable de la chaire UNESCO « culture et Traditions du vin » de l'université de Bourgogne, « *Appel en faveur du site archéologique de la Serra da Capivara (Brésil), classé au patrimoine mondial de l'UNESCO* », 16 janvier 2015, 3 pages

Dijon Mag, « Les Climats du vignoble de Bourgogne. Dijon pilier de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO », Le magazine de la ville de Dijon, n° 272, octobre 2014, pp. 18-22

Organisation des villes du patrimoine mondial, Ville de Lyon, centre du patrimoine mondial, Convention France-UNESCO, Conseil de l'Europe, The Getty Conservation Institute, ICOMOS, « *Villes historiques en développement des clés pour comprendre et agir. Un recueil d'études de cas sur la conservation et la gestion des villes historiques* », Cahier d'analyse. Cahier d'étude de cas, UNESCO Centre du patrimoine mondial, Convention France-UNESCO, juin 2014, 322 pages.

Association Paysages du Champagne, « *Au fil de la candidature. L'e-news des ambassadeurs* », juin 2013, 4 pages

Reims métropole, « Candidature UNESCO : un peu de patience ! », *RM magazine*, n°132, avril 2013, pp 40-41

Puy-de-Dôme en mouvement, « Bravo à la chaîne des Puy ! », *En route pour l'UNESCO*, mars 2013, 13 pages

Montpellier et Les Causses et Les Cévennes, « Patrimoine culturel et développement économique durable : quelle gouvernance ? », *Rapport d'activité*, Les Causses et Les Cévennes : expérience d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial et coopération

avec les pays du bassin méditerranéen, semaine des rencontres internationales, du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 2012, 51 pages.

LE ROUX, Léna, ROCHARD, Marion, « *Etat des lieux des acteurs du patrimoine culturel immatériel français* », Centre de recherche bretonne et celtique, Mai 2012, 34 pages.

BMU, « Le journal de la candidature », n°1 à n°11, mars 2006 à Février 2012, 53 pages.

BMU, « *Actes des rencontres BMU* », Aréna, Liévin, 17 et 18 octobre 2011, 77 pages

Convention France-UNESCO pour le patrimoine, « Des savoir-faire français au service de la sauvegarde du patrimoine dans le monde », *10 ans Convention France-UNESCO pour le patrimoine*, UNESCO, 2009, 51 pages

VITOUR, « *Déclaration internationale des vignobles du patrimoine mondial* », Tours, 15 mai 2008, version française, 4 pages

BMU, « *Actes des rencontres BMU* », Site minier de Wallers-Arenberg, 13 décembre 2007, 74 pages

Conseil général de l'Aveyron, Association de valorisation des territoires des Causses et Cévennes, « Les paysages culturels de l'agro pastoralisme méditerranéen », *réunion thématique d'experts*, 20, 21 et 22 septembre 2007, Meyrueis-Lozère, juin 2008, 224 pages

La candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais sur la liste du Patrimoine mondial. Au titre de paysage culturel évolutif, « *Enjeux et opportunités* », Actes colloque des 28 et 29 juin 2006, Bruay-la-Buissière, 85 pages

VERGES, Françoise, MARIMOUTOU, Carpanin, « *Pour un musée du temps présent, la maison des civilisations et de l'unité réunionnaise* », Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise/ conseil régional de la Réunion, juin 2006, 198 pages.

Conseil de l'Europe, « *Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société* », Faro, Série des traités du Conseil de l'Europe-n°199, 2005, 11 pages.

Imprimerie Nationale, « *La France et l'UNESCO* », Paris, 1946, 124p.

### **Publications de l'UICN et de l'ICOMOS**

UICN Comité français, « *Pour un monde juste qui valorise et conserve la nature* », UICN, imprimé du site [www.uicn.fr](http://www.uicn.fr), 4 pages.



ICOMOS, « Principes éthiques de l'ICOMOS », adoptés par la *18ème Assemblée Générale* (Florence, 2014) en remplacement de la Déclaration d'engagement d'éthique adoptée par la *13ème Assemblée générale* (Madrid, 2002), Italie, octobre 2014, 4 pages

ICOMOS, « Nouveau partenariat ICOMOS-OVPM : signature d'un protocole d'entente », *XII Congrès mondial de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM)*, Mexique, le 19 novembre 2013, une page.

ICOMOS, « Déclaration de Paris. Sur le patrimoine comme moteur du développement, adoptée à Paris, siège de l'UNESCO, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011 », « Déclaration du symposium », *XVIIème Assemblée Générale*, Paris 2011, 6 pages

ICOMOS, « Charte ICOMOS pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux », préparée sous les auspices du *Comité scientifique de l'ICOMOS sur l'interprétation et la présentation des sites patrimoniaux*, ratifiée par la *16<sup>e</sup> Assemblée Générale* de l'ICOMOS, Québec (Canada), le 4 octobre 2008, 8 pages.

ICOMOS, « Charte Icomos des itinéraires culturels », élaboré par le *Comité scientifique international des itinéraires culturels (CIIC) de l'ICOMOS*, ratifiée par la *16<sup>e</sup> Assemblée Générale* de l'ICOMOS, Québec (Canada), le 4 octobre 2008, 11 pages

ICOMOS, « *Les paysages culturels viticoles dans le cadre de la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO* », études thématiques, juillet 2005, 175 pages

ICOMOS, « Charte internationale du tourisme culturel. La gestion du tourisme aux Sites de Patrimoine Significatifs (1999) », adoptée par ICOMOS à la *12ème Assemblée Générale* au Mexique, Octobre 1999, 6 pages.

ICOMOS, « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964) », *Ile Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques*, Venise, 1964, 4 pages

### **Publications de l'UNESCO**

UNESCO, « Rapport global de la Directrice générale sur les instruments normatifs de l'Organisation », *Suivi de l'application des instruments normatifs de l'UNESCO*, Conférence générale, 37<sup>e</sup> session, Paris, 29 octobre 2013, 19 pages

Centre du patrimoine mondial, *Actes de l'atelier « Fleuves et Patrimoine ». Vers une valorisation patrimoniale des fleuves*, UNESCO, 2013.

Centre du patrimoine mondial, « Préparer demain », *Rapport du 40<sup>e</sup> anniversaire du patrimoine mondial. Une célébration à travers le monde*, UNESCO, 2013, 18 pages

MITCHELL, Nora, RÖSSLER, Mechtild, TRICAUD, Pierre-Marie, « Paysages culturels du patrimoine mondial. Guide pratique de conservation et de gestion », *Cahiers du patrimoine mondial*, n°26, Centre du patrimoine mondial, décembre 2011, 138 pages,

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « L'humanisme, une idée neuve », *Le courrier de l'UNESCO*, octobre-décembre 2011, 56 pages

UNESCO, « Déclaration de Varsovie », *Quatrième Conférence Internationale du Programme « Mémoire du Monde » de l'UNESCO*, Varsovie, 18-21 mai, 2011.

Conseil international des sciences sociales, « *Rapport mondial sur les sciences sociales* », (Résumé), Editions UNESCO, 2010, 27 pages

Bureau de l'information du public, « *60 Minutes – Le bureau de l'éthique de l'UNESCO* », UNESCO, 2010, 2 pages.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « *L'UNESCO et la société civile* », Secteur des relations extérieures et de la coopération, Section des Clubs UNESCO et des nouveaux partenariats, UNESCO, 2008, 151 pages

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « Seizième session de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Paris, Siège de l'UNESCO, 24-25 octobre 2007 », *Rapport*, UNESCO, Paris, 10 décembre 2008, 104 pages.

Centre du patrimoine mondial, « *Trousse d'information sur le patrimoine mondial* », UNESCO, Paris, publié en juin 2008, 32 pages.

UNESCO, « Stratégie à moyen terme 2008-2013 », UNESCO, 2008, 42 pages.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « Quinzième Assemblée générale des Etats parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Paris, Siège de l'UNESCO, 10-11 octobre 2005 », *Résumé des interventions de la 15<sup>e</sup> session de l'assemblée générale des Etats parties à la Convention du Patrimoine mondial*, UNESCO, Paris, 26 avril 2006, 92 pages.

UNESCO, « 60 », *Partenaires de l'UNESCO. Les Parlements, Les Clubs UNESCO, Les Villes*, Secteur des relations extérieures et de la coopération, Section des Clubs UNESCO et des nouveaux partenariats, 2005, 6 pages.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « Accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture relatif au Siège de l'UNESCO et à ses privilèges et immunités sur le territoire français », *Textes fondamentaux*, UNESCO, édition 2004, pp. 205-218

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « Rapport final », *Table ronde internationale « Patrimoine culturel immatériel – définitions opérationnelles »*, Turin, Italie, 14-17 mars 2001, 21 pages

UNESCO, « Rapport de la Réunion d'experts sur les paysages culturels européens de valeur universelle exceptionnelle (Vienne, Autriche, 21 avril 1996) », *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Bureau du comité du patrimoine mondial, Vingtième session, Siège de l'UNESCO, Paris, 24-29 juin 1996*, Paris, le 7 mai 1996, 9 pages.

Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture, « Rapport du rapporteur », *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Comité du patrimoine mondial, cinquième session, Sydney, 26-30 octobre 1981*, Paris, le 5 janvier 1982, 9 pages

UNESCO, « La guerre ou la paix ? », *Tribunes internationales*, publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, 1980, 241 pages.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, « *Rapport périodiques quadriennal sur les mesures pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles* », UNESCO, 47 pages

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, « Aide avec le formulaire Rapport périodique et l'annexe Sources et Statistiques », *Rapport périodiques quadriennaux*, UNESCO, 11 pages

Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture, « Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », *Kit média*, disponible en ligne, dernière vérification le 21/10/2020, URL : <https://ich.unesco.org/doc/src/18440-FR.pdf>

### **Instruments normatifs**

Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture, « Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial », *Comité du patrimoine mondial quarante troisième session Bakou*, 8B. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, République d'Azerbaïdjan 30 juin -10 juillet 2019, Paris, le 20 mai 2019, 72 pages.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « Vingtième session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Paris, Siège de l'UNESCO, 18-20 novembre 2015, « Résolutions adoptées par l'Assemblée générale des États parties à la « Convention du patrimoine mondial » lors de sa 20e session (UNESCO, 2015) », UNESCO, Paris, 20 novembre 2015, 10 pages.

Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture, « Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel », *Comité du patrimoine mondial*, trente-huitième session, Doha, Qatar, du 15 juin au 25 juin 2014

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel,

« *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondiale* », Centre du patrimoine mondial, Paris, juillet 2012.

UNESCO, ICCROM, ICOMOS, UICN, « *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial* », UNESCO, deuxième édition, 2011, 141 pages

Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture, « *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* », *Comité du patrimoine mondial*, Trente-quatrième session, Brésil 25 juillet-3 août 2010, Paris, septembre 2010.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* », Paris, le 20 octobre 2005, 16 pages

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* », adoptée par la Conférence générale en sa trente-deuxième session, Paris, le 17 octobre 2003, 13 pages.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* », adoptée par la 31<sup>e</sup> session de la *Conférence Générale de l'UNESCO*, Paris, 02 novembre 2001, 6 pages

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « *Compte-rendu des travaux* », *Deuxième Assemblée générale des Etats parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, UNESCO, Paris le 24 novembre 1978, 13 pages.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, « *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondiale* », 1978, 12 pages.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « *Rapport final* », *Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Première session, UNESCO, Paris, 27 juin – 1<sup>er</sup> juillet 1977*, Paris, le 30 septembre 1977

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « *Compte-rendu des travaux* », *Assemblée générale des Etats parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Première session, Nairobi, le 26 novembre 1976*, UNESCO, Paris le 15 février 1977, 17 pages.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* », adoptée par la Conférence générale en sa dix-septième session, Paris, le 16 novembre 1972, 15 pages.

## Dossiers de candidature

Site web UNESCO, « Informations supplémentaires requises par le panel de l'UICN », *Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne*, février 2018, document, dernière vérification le 23/10/2020, URL : <https://whc.unesco.org/fr/list/1434/documents/>

Mission Patrimoine mondial, Conseil général du Puy-de-Dôme, Signature au nom de l'Etat partie, Monsieur Philippe Lalliot, Ambassadeur de France, Délégué permanent de la république française auprès de l'UNESCO, « *Complément d'informations dans le cadre de la candidature sur la liste du patrimoine mondial* », janvier 2016, 278 pages

Mission Patrimoine mondial, Conseil général du Puy-de-Dôme, « *Annexes du dossier complémentaire dans le cadre de la candidature sur la Liste du patrimoine mondial* », janvier 2016, 407 pages

Association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne, GRAHAL Sarl (collaboration), « *Les Climats du vignoble de Bourgogne. Dossier de candidature à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO* », Tome (2), janvier 2013, 147 pages

Mission Patrimoine mondial, Conseil général du Puy-de-Dôme, « *Dossier de candidature sur la Liste du Patrimoine mondial. Ensemble tectono-volcanique Chaîne des Puys faille de Limagne* », août 2012, 609 pages

Association Bassin Minier Uni pour la candidature au Patrimoine Mondial, Mission Bassin Minier, « *Proposition d'inscription du Bassin minier du Nord-Pas de Calais au Patrimoine mondial de l'UNESCO* », juillet 2012, 1692 pages.

Association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne, GRAHAL Sarl (collaboration), « *Les Climats du vignoble de Bourgogne. Dossier de candidature à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO* », Tome (1), janvier 2012, 188 pages

Association de Valorisation de l'Espace Causses et Cévennes (AVECC), « *Les Causses et les Cévennes Paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen. Candidature à l'inscription du Patrimoine mondial de l'UNESCO* », Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées, Mémoire en réponse aux observations du Comité du Patrimoine mondial, janvier 2011, 3347 pages.

Parc national de la Réunion, « *Dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion, une grande diversité de formes et de milieux naturels remarquables à évolution rapide* », 1944 pages

Ministère de la Culture et de la Communication, « *Candidature pour l'inscription du Maloya sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel protégé par l'UNESCO* », Formulaire ICH-02, 2009, 10 pages.

Association paysages de Champagne, « *Coteaux, Maisons et caves de Champagne. Candidature UNESCO* », Tome 1. Résumé analytique, 56 pages.

Association paysages de Champagne, « *Coteaux, Maisons et caves de Champagne. Candidature UNESCO* », Tome 2, 320 pages.

Association paysages de Champagne, « *Coteaux, Maisons et caves de Champagne. Candidature UNESCO* », Tome 3, 368 pages.

### **Rapports d'évaluation**

UICN, « *Rapport intérimaire de l'évaluation de l'UICN et demande d'informations supplémentaires* », *Evaluation de l'UICN de l'Ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys faille de Limagne (France) – site proposé pour inscription sur la liste du patrimoine mondial*, adressé à S. Exc. Monsieur Laurent Stefanini, Ambassadeur, Délégué permanent, Délégation permanente de la République française auprès de l'UNESCO, 16 janvier 2018, 3 pages.

ICOMOS, « *Les climats de Bourgogne (France) No 1425* », *Evaluations des propositions d'inscription de biens mixtes et culturels sur la Liste du patrimoine mondial, Rapport de l'ICOMOS pour le Comité du patrimoine mondial, 39<sup>e</sup> session ordinaire, Bohn, juin-juillet 2015*, 12 mars 2015, pp. 248-261

ICOMOS, « *Coteaux, maisons et caves de Champagne (France) No 1465* », *Evaluations des propositions d'inscription de biens mixtes et culturels sur la Liste du patrimoine mondial, Rapport de l'ICOMOS pour le Comité du patrimoine mondial, 39<sup>e</sup> session ordinaire, Bohn, juin-juillet 2015*, 12 mars 2015, pp. 262-277

ICOMOS, « *Grotte ornée du Pont d'Arc (France) No 1426* », *Evaluations des propositions d'inscription de biens mixtes et culturels sur la Liste du patrimoine mondial, Rapport de l'ICOMOS pour le Comité du patrimoine mondial, 38<sup>e</sup> session ordinaire, Doha, juin 2014*, 6 mars 2014, pp. 284-293

ICOMOS, « *Bassin minier du Nord-Pas de Calais (France) No 1360* », version française, 14 mars 2012, 19 pages

UICN, « *Bassin minier du Nord-Pas-De-Calais (France) – ID No. 1360* », commentaire de l'UICN à l'ICOMOS, mai 2012, 1 page.

ICOMOS, « *Causses et Cévennes (France) No 1153 rev* », 10 mars 2011, version française, 27 pages

UICN, « *Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion (France – ID N° 1317)* », version française, mai 2010, 9 pages

ICOMOS, « *Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion (France) No 1317* », version française, 17 mars 2010, 2 pages

ICOMOS, « *Les beffrois (France), No 943 bis* », version française, avril 2005, 4 pages

ICOMOS, « *Le beffroi de Gembloux (Belgique), No 943 bis* », version française, avril 2005, 4 pages

ICOMOS, « *Les beffrois flamands (Belgique), No 943* », septembre 1999, version française, 4 pages

ICOMOS, « *Le Mont Saint-Michel et sa baie* », Liste du patrimoine mondial N°80, 6 mars 1979, 3 pages

## Liste des tableaux

Tableau du nombre de pages du rapport par année de Comité du patrimoine mondial (page 146)

Tableau comparatif des points XIV et X dans les rapports des Comités de 1989 et 2003 (page 146)

Tableau d'aperçu de quelques intitulés des documents disponibles sur le site de l'UNESCO consacré au patrimoine immatériel (page 218)

Tableau de quelques éléments de la section 1 en annexe du dossier de candidature du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais (page 238)

Tableau des candidat.es à la Présidence de l'UNESCO (page 299)

## Index des figures

|  |     |
|--|-----|
| Figure 1: Capture d'écran du site wikipédia.....   | 113 |
| Figure 2: Image du rapport du Comité, point 16, " <i>proposition d'inscription de biens culturels sur la liste du patrimoine mondial en péril</i> , 1991, p.4..... | 153 |
| Figure 3: Capture d'écran du site des Nations Unies.....   | 161 |
| Figure 4: Image du « <i>rapport du Comité du patrimoine mondial</i> », 2019.....   | 166 |
| Figure 5: Communiqué de presse de l'association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne .....  | 171 |
| Figure 6 : Image du « <i>rapport du Comité du patrimoine mondial</i> », décembre 1991 .....  | 174 |
| Figure 7: Capture d'écran du site de l'OVPM.....   | 175 |
| Figure 8: Capture d'écran du site web de l'UNESCO .....  | 178 |
| Figure 9: Capture d'écran du site web des camps des Milles.....  | 195 |
| Figure 10: Image du « <i>rapport du Comité du patrimoine mondial</i> », 1991, p 27.....  | 207 |
| Figure 11: Image du « <i>rapport du Comité du patrimoine mondial</i> », 1991, p 10.....  | 208 |
| Figure 12: Image du « <i>rapport du Comité du patrimoine mondial</i> », 1991, p 30.....  | 208 |
| Figure 13: Image de l'annonce « <i>Nature et paysage les rencontres 2013</i> ».....  | 214 |
| Figure 14: Capture d'écran du site web du CFPCI.....   | 225 |
| Figure 15: Capture d'écran du site web de l'UNESCO .....   | 229 |
| Figure 16: Affiche dans l'agenda du site web de la MSH de Dijon .....  | 251 |
| Figure 17: Image de la « <i>Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel</i> » .....  | 266 |
| Figure 18: Capture d'écran de la page « <i>réunions sur le patrimoine immatériel (co-organisées par l'UNESCO)</i> » .....  | 318 |
| Figure 19: Capture d'écran du site web de l'UNESCO .....   | 319 |
| Figure 20: Image de « <i>La technologie de l'intellect</i> » (Goody, 2006: 9) .....  | 327 |
| Figure 21: Capture d'écran « <i>ensemble pour arrêter la destruction du patrimoine culturel en Syrie et en Iraq</i> » .....  | 337 |
| Figure 22: Capture d'écran du site web de l'UNESCO, « <i>site de Palmyre</i> ».....  | 339 |



## **Annexes**

### **Note préliminaire sur les annexes**

- Nous avons mentionné sous le numéro des annexes les références de la thèse qui les ont appelées en notant « n » pour « numéro de note de bas de page », et « p » pour la « page correspondante ».

## Annexe 1 : Liste des 26 patrimoines inscrit en 2012

(n 12, p 22)

### -5 sites naturels

- ✓ le Site fossilifère de Chengjiang (Chine) ;
- ✓ le Trinational de la Sangha (Congo, Cameroun et République centrafricaine) ;
- ✓ le parc naturel des colonnes de la Lena (Fédération de Russie) ;
- ✓ les Ghâts occidentaux (Inde)
- ✓ les Lacs d'Ounianga (Tchad).

### -1 site mixte

- ✓ Le lagon sud de Rocks Islands (Palaos) a été inscrit comme site mixte, culturel et naturel

### -20 sites culturels

- ✓ L'opéra margravial de Bayreuth (Allemagne)
- ✓ Activités perlières, témoignage d'une économie insulaire (Bahreïn)
- ✓ Les Sites miniers majeurs de Wallonie (Belgique)
- ✓ Rio de Janeiro, paysages cariocas entre la montagne et la mer (Brésil)
- ✓ Le Paysage de Grand Pré (Canada)
- ✓ Le site de Xanadu (Chine)
- ✓ La Ville Historique de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire)
- ✓ Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais (France)
- ✓ Le Paysage culturel de la province de Bali : le système des subak en tant que manifestation de la philosophie du Tri Hita Karana (Indonésie)
- ✓ Les Sites de l'évolution humaine du Mont-Carmel : les grottes Nahal Me'arot/Wadi el-Mughara (Israël)
- ✓ Masjed-e Jāme' d'Ispahan (République islamique d'Iran)
- ✓ Gonbad-e Qābus (République islamique d'Iran)
- ✓ Le Patrimoine archéologique de la vallée de Lenggong (Malaisie)
- ✓ Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage (Maroc)
- ✓ Le Lieu de naissance de Jésus : l'église de la Nativité et la route de pèlerinage, Bethléem (Palestine)
- ✓ La Ville de garnison frontalière d'Elvas et ses fortifications (Portugal)

- ✓ Le Pays Bassari : paysages culturels Bassari, Peul et Bédik (Sénégal)
- ✓ Patrimoine du mercure. Almadén et Idrija (Slovénie/Espagne)
- ✓ Fermes décorées de Hälsingland (Suède)
- ✓ Le Site néolithique de Çatal Höyük (Turquie).

\*1 site sur la liste du patrimoine en péril

Le lieu de naissance de Jésus : l'Église de la Nativité et la route du pèlerinage, Bethléem (Palestine) a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en même temps que sur la Liste du patrimoine mondial. Deux sites du patrimoine mondial du Mali, Tombouctou et le Tombeau des Askia ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en danger, de même que Liverpool-Port marchand (Royaume-Uni) et les Fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobelo-San Lorenzo.

## **Annexe 2 : Liste des 25 patrimoines inscrits en 2014**

(n 12, p 22)

- 4 sites naturels

- ✓ Aire de conservation du Parc national du Grand Himalaya (Inde)
- ✓ Delta de l'Okavango (Botswana)
- ✓ Sanctuaire de faune et de flore sauvages de la chaîne du mont Hamiguitan (Philippines)
- ✓ Stevns Klint (Danemark)

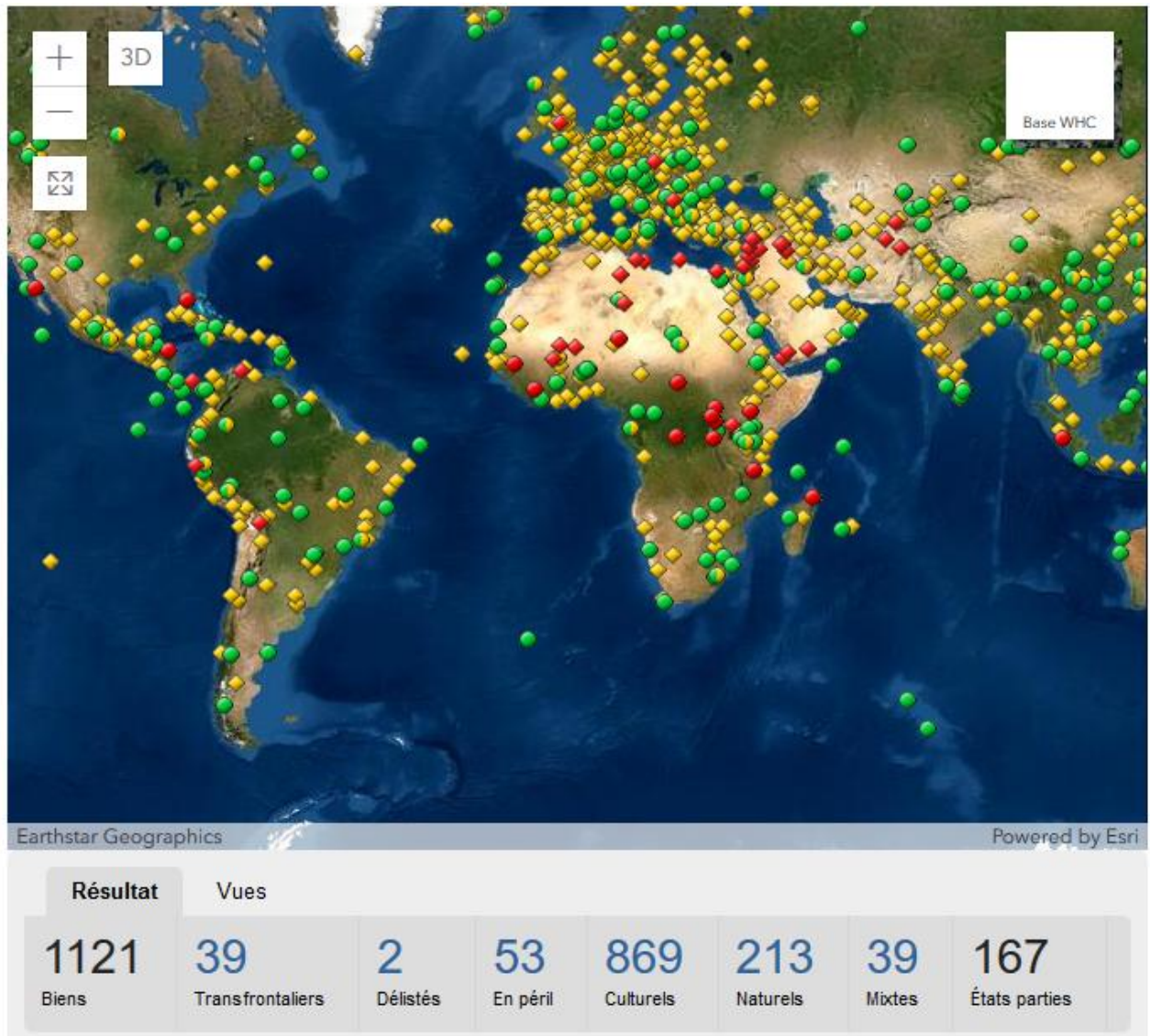
- 21 sites culturels

- ✓ Anciennes cités pyu (Myanmar)
- ✓ Bursa et Cumalıkızık : la naissance de l'Empire ottoman (Turquie)
- ✓ Citadelle d'Erbil (Iraq)
- ✓ Filature de soie de Tomioka et sites associés (Japon)
- ✓ Grotte ornée du Pont-d'Arc, dite Grotte Chauvet-Pont-d'Arc, Ardèche (France)
- ✓ Les grottes de Maresha et de Bet-Guvrin en basse Judée, un microcosme du pays des grottes (Israël)
- ✓ L'ensemble historique et archéologique de Bolgar (Fédération de Russie)
- ✓ Namhansanseong (République de Corée)

- ✓ Palestine : terre des oliviers et des vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir (Palestine)
- ✓ Paysage viticole du Piémont : Langhe-Roero et Monferrato (Italie)
- ✓ Pergame et son paysage culturel à multiples strates (Turquie)
- ✓ Qhapaq Ñan, réseau de routes andin (Argentine, Bolivie (État plurinational de), Chili, Colombie, Pérou, Équateur)
- ✓ Rani-ki-Vav (le puits à degrés de la Reine) à Patan, Gujerat (Inde)
- ✓ Routes de la soie : le réseau de routes du corridor de Chang'an-Tian-shan (Chine, Kazakhstan, Kirghizistan)
- ✓ Shahr-i-Sokhta (Iran (République islamique d'))
- ✓ Tertres monumentaux de Poverty Point (États-Unis d'Amérique)
- ✓ Usine Van Nelle (Pays-Bas)
- ✓ Ville historique de Djeddah, la porte de La Mecque (Arabie saoudite)
- ✓ Westwerk carolingien et civitas de Corvey (Allemagne)
- ✓ Établissements de chefferies précolombiennes avec des sphères mégalithiques du Diquís (Costa Rica)

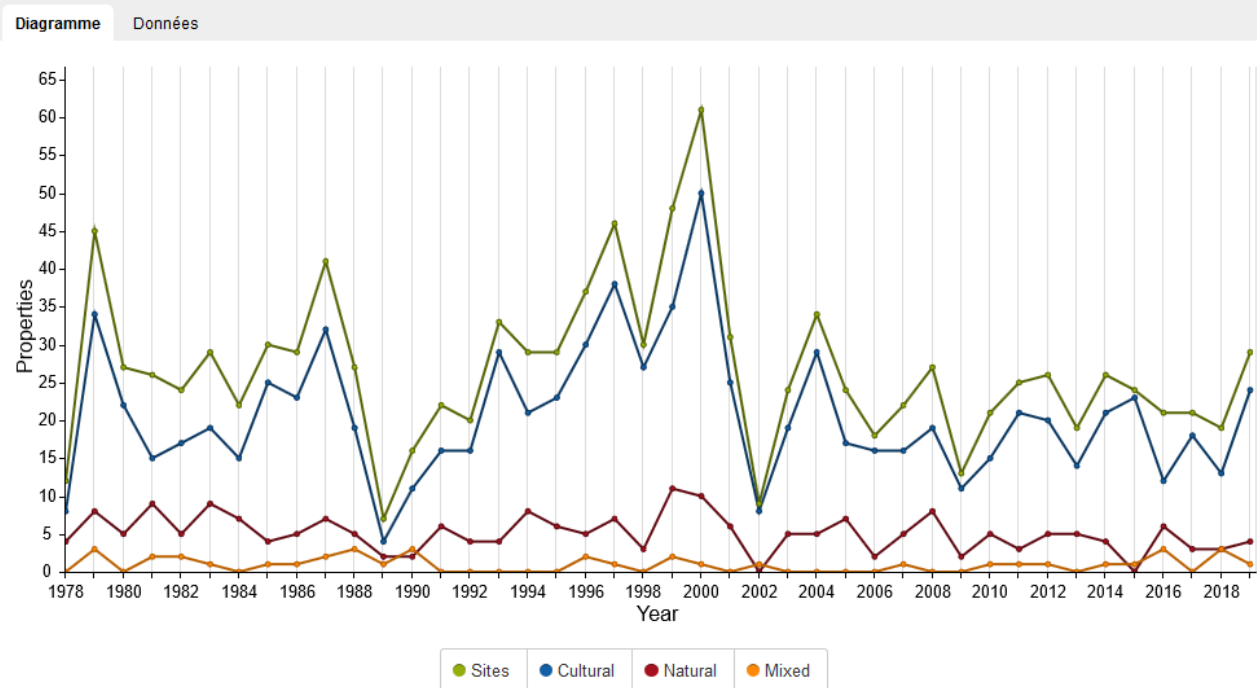
### Annexe 3 : Carte et graphique

( n 13, p 22)



Sources : site web UNESCO, « Répartition du PMH », dernière vérification le 09/09/2020

## Nombre de biens du patrimoine mondial inscrits chaque année : Culturel, naturel, mixte



Sources : site web UNESCO, « *Graphique statistique de l'inscription des biens par catégories* », dernière vérification le 09/09/2020

**Annexe 4 : Pays signataires de l'acte constitutif de l'UNESCO en 1946, et photo extraite de « Le courrier », n°1, montrant les quarante-et-un états membres de l'UNESCO en 1948**

(n 26, p 26)

L'Acte constitutif entre en vigueur dès 1946, il est ratifié par vingt Etats : l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, le Danemark, l'Egypte, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grèce, l'Inde, le Liban, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la République dominicaine, le Royaume-Uni, la Tchécoslovaquie et la Turquie.

| <b>LES 41 ETATS MEMBRES DE L'UNESCO</b>                                   |                      |                     |                        |
|---|----------------------|---------------------|------------------------|
| <b>Arabie Séoud.</b>  | <b>Egypte</b>        | <b>Liban</b>        | <b>R. Dominicaine</b>  |
| <b>Australie</b>  | <b>Equateur</b>      | <b>Liberia</b>      | <b>Royaume-Uni</b>     |
| <b>Autriche</b>   | <b>E.-U. d'Amér.</b> | <b>Luxembourg</b>   | <b>Salvador</b>        |
| <b>Belgique</b>   | <b>France</b>        | <b>Mexique</b>      | <b>Suisse</b>          |
| <b>Bolivie</b>  | <b>Grèce</b>         | <b>Norvège</b>      | <b>Syrie</b>           |
| <b>Brésil</b>   | <b>Haiti</b>         | <b>Nouvelle-Zé.</b> | <b>Tchécoslovaquie</b> |
| <b>Canada</b>   | <b>Honduras</b>      | <b>Pays-Bas</b>     | <b>Turquie</b>         |
| <b>Chine</b>  | <b>Hongrie</b>       | <b>Pérou</b>        | <b>Union Sud-Afr.</b>  |
| <b>Colombie</b>   | <b>Inde</b>          | <b>Philippines</b>  | <b>Uruguay</b>         |
| <b>Cuba</b>   | <b>Italie</b>        | <b>Pologne</b>      | <b>Venezuela</b>       |
| <b>Danemark</b>   |                      |                     |                        |
| <b>Etats qui ont signé, mais n'ont pas encore ratifié la convention :</b> |                      |                     |                        |
| <b>Argentine</b>  | <b>Guatemala</b>     | <b>Iran</b>         | <b>Panama</b>          |
| <b>Chili</b>  | <b>Irak</b>          | <b>Nicaragua</b>    | <b>Yugoslavie</b>      |

Sources : UNESCO, « Le courrier », n° 1, 1948, page 5

**Annexe 5 : Images des patrimoines cités**

(n 29, p 27)



Sources : site web UNESCO, Photo de présentation du patrimoine « Parc national de Yellowstone »

(auteur: David Muench, ©OUR PLACE the world)





Sources : site web UNESCO, Photo de présentation du patrimoine « Basilique et colline de Vézelay »

(auteur : Eric Esquivel, ©UNESCO)



Sources : site web UNESCO, Photo de présentation du patrimoine « Auschwitz-Birkenau. Camp allemand nazi de concentration et d'extermination (1940-1945) »

(auteur : Nathalie Valenchon, ©UNESCO)

## Annexe 6 : Quelques références bibliographiques en lien avec les analyses des émotions

(n 67, p 48)

DECHEZELLE, Stéphanie, « Composer avec les affects en enquête publique. Le travail émotionnel dans les conflits autour de projets éoliens terrestres en France », *La démocratie des émotions*, Presses de Sciences Po, 2008

TRAÏNI, Christophe, avec, BLONDIAUX, Loïc, 2018, « *La démocratie des émotions. Dispositifs et gouvernementalité des affects* », Presses de Sciences Po, 2018

TRAÏNI, Christophe, avec, DECHEZELLES, Stéphanie, 2018, « L'ethnographie comparée des émotions pour l'étude des processus politiques », *Revue internationale de politique comparée*, 2018/3 (Vol 25)

TRAÏNI, Christophe, 2014, « Les protecteurs des animaux et le droit. Refoulement ou formalisation des émotions ? », *Droit et société*, 2014/2, pages 465 à 482.

TRAÏNI, Christophe, 2011, « Les émotions de la cause animale. Histoires affectives et travail militant », *Politix*, 2011/1, n°93, pages 69 à 92

TRAÏNI, Christophe, sous la direction de, 2009, « *Emotions... Mobilisation !* », Presses de Sciences Po, 304 pages.

SAEIDNIA Sahar Aurore, 2018, « Entre mise en scène des émotions et évitement du conflit. Une approche ethnographique des normes affectives dans les conseils de quartier de Téhéran », *Revue internationale de politique comparée*, 2018/3, (Vol 25)

SALARIS, Coline, 2018, « Vers une ethnographie des émotions : des victimes du Distilbène aux victimes des pesticides », *Revue internationale de politique comparée*, 2018/3, (Vol 25)

SALARIS, Coline, 2017, « Mobiliser par émotions, mobiliser les émotions. Le cas des victimes du Distilbène », *Revue française de science politique*, 2017/5, (Vol 67)

## Annexe 7 : Références bibliographiques des travaux cités

(n 104, p 67)

Ces références viennent du site « these.fr », dernière vérification le 25/05/2020, URL : <http://www.theses.fr/>

- Par Stany Okounza Sanga, « *Le patrimoine culturel immatériel au sein de la scénographie muséale. Optimisation par l'application des nouvelles technologies : cas du Congo-Brazzaville* », mémoire de master publié, éditions universitaires européennes, 10-04-2019.
- Par Rania Hajjem, « *Le patrimoine culturel au miroir des associations* », Projet de thèse en Sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Jean Davallon, Thèses en préparation à Avignon, en cotutelle avec Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis-Tunisie, dans le cadre de Ecole doctorale 537 « Culture et patrimoine » (Avignon), depuis le 21-09-2010.
- Par Catherine Alassimone, « *Protection du patrimoine intangible et politique culturelle au Japon* », Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Philippe Rouver, soutenue en 1999, Bordeaux 3.
- Par Balthazar Macamo, « *Conservation et valorisation du patrimoine sonore au Mozambique* », Thèse de doctorat de Sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Jean-Paul Metzger, soutenue en 2004, Lyon 3.
- Par Isabelle Brianso, « *Les politiques internationales de valorisation pour des biens culturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : étude de cas à Angkor (Cambodge) : médiation culturelle, coopération et interculturelité* », Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Marie-Noële Sicard, soutenue en 2010, Versailles-St Quentin en Yvelines
- Par Salma Trabelsi, « *Développement local et valorisation du patrimoine culturel fragile : le rôle médiateur des ONG : cas du Sud-tunisien* », Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Paul Rasse, soutenue le 04-11-2016, Université Côte d'Azur en partenariat avec Université de Nice.
- Par Francesca Pecori, « *Femmes et science : le prix l'Oréal. Un modèle contemporain pour promouvoir la présence des femmes* », Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, sous la direction de Joëlle Le Marec et de Rita Biancheri, soutenue le 06-06-2017, Sorbonne Paris Cité, en cotutelle avec l'Università degli studi (Pise, Italie)

En tant que pour nous le /texte/ patrimoine mondial confère aussi aux autres travaux que ceux des seuls SIC, nous mentionnons ci-après des références de thèses qui portent sur le patrimoine mondial en sciences humaines et sociales, en philosophie et en sciences politiques.

- Par Behzar Atyabi, « *Patrimoine mondial de l'UNESCO en Iran : le poids du contexte politique, social et économique* », Thèse de doctorat en Géographie et aménagement de l'espace, sous la direction de Dominique Crozat, soutenue le 02-07-2018, Montpellier 3.
- Par Laurène Wiesztort, « *La réinsertion de la nature en ville et le développement durable : études de cas dans l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais* », Thèse de doctorat en géographie, sous la direction de Jean-Pierre Renard, soutenue le 24-11-2011, Artois
- Par Woyo Konaté, « *Universalité des droits de l'homme et mondialisation* », Thèse de doctorat en philosophie, sous la direction de Jean-Louis Labussière, soutenue le 18-06-2011, Montpellier 3
- Par Julien Boucly, « *La fabrique nationale du patrimoine mondial : une étude politique de l'action publique patrimoniale en Turquie et à Diyarbakir* », Thèse de doctorat en Etudes politiques, sous la direction de Nathalie Clayer, soutenue le 04-12-2019, EHESS, Paris.

**Annexe 8 : Appel à communication sur le document numérique, CIDE.20, (23, 24, 25 Novembre 2017, ENSSIB, Villeurbanne).**

( n 170, p 102)

La vingtième édition du Colloque international sur le document numérique sera l'occasion de réinterroger les notions savante et technique du « document ». Depuis la première édition de CiDE, les métamorphoses du document ont été nombreuses : passage de l'analogique au numérique, phénomène de délocalisation/relocalisation sur les réseaux, polymorphie des espaces documentaires... Objet hétérogène, hybride, dont le rapport au temps et à l'espace est en constante évolution, le document suscite constamment de nouvelles interrogations. Les colloques CiDE ont débuté à Rabat en 1998 avec le « document numérique », appréhendé dans sa version primaire c'est-à-dire une représentation numérique du document classique (fichier ou site web passif). Depuis cette date, 19 colloques ont successivement questionné la notion de « document » à travers les thèmes suivants : *Document dynamique ; Bibliothèques numériques ; Document et sciences cognitives ; Document pédagogique et mobile ; La pluri-modalité et le multimédia ; Approches sémantiques pour le document électronique ; Le Multilinguisme ; Le document électronique ; Le document numérique dans le monde de la science et de la recherche ; Interactions et usages autour du document numérique ; Patrimoine 3.0 ; Document numérique entre permanence et mutations ; Le "Document" à l'ère de la différenciation numérique ; Métiers de l'information, des bibliothèques et des archives à l'ère de la différenciation numérique ; Dispositifs numériques : contenus, interactivité et visualisation ; Livre post-numérique : historique, mutations et perspectives ; Documents et dispositifs à l'ère post-numérique ; Vers une épistémè numérique.*

Cette année, à l'occasion de son vingtième anniversaire, CiDE'20 propose de revisiter ces thématiques dans une approche multidisciplinaire et en considérant le document dans ses acceptions et représentations les plus diverses : *document textuel monolingue, document multilingue, document image, document multimédia, document structuré, document lié, document modifiable, etc.*

**Annexe 9 : Hyperliens des pages citées**

(n 192, p 112)

- Pour la page : « *représentation permanente de la France auprès des Nations Unies à Genève et des organisations internationales en Suisse* », URL : <https://onu-geneve.delegfrance.org/Climat-UNESCO-Participation-de-Laurent-Fabius-a-la-conference-scientifique-sur>
- Pour la page : « *La France au Pakistan. Ambassade de France à Islamabad* », URL : <https://pk.ambafrance.org/Climat-UNESCO-Participation-de-Laurent-Fabius-a-la-conference-scientifique-sur>
- Pour la page, « *La France au Surinam et au Guyana. Ambassade de France au Paramaribo* », URL : <https://sr.ambafrance.org/Climat-UNESCO-Participation-de-M-Laurent-Fabius-a-la-conference-scientifique>
- Pour la page : « *France diplomatie* », URL : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat/actualites-liees-au-dereglement-climatique/actualites-2015-liees-au-dereglement-climatique/article/climat-UNESCO-participation-de-laurent-fabius-a-la-conference-scientifique-sur>

(À notre dernière vérification le 11/10/2020, ces pages n'existent plus ou ne sont pas disponibles).

## Annexe 10 : Capture d'écran sur le programme en faveur de l'alphabétisation de l'UNESCO

(n 195, p 114)

### Alphabétisation

L'UNESCO a été au premier rang des efforts d'alphabétisation entrepris à l'échelle mondiale depuis 1946, donnant un élan à la vision d'un monde où chacun saurait lire. Selon l'Organisation, l'acquisition et le perfectionnement des compétences d'alphabétisation tout au long de la vie font partie intégrante du droit à l'éducation. "L'effet démultiplicateur" de l'alphabétisation autonomise les peuples, leur permet de participer pleinement à la société et contribue à améliorer leurs moyens de subsistance.

L'alphabétisation est aussi un moteur du développement durable, car elle permet une participation accrue au marché du travail, l'amélioration de la santé et de la nutrition infantile et familiale, la réduction de la pauvreté et le développement des chances dans la vie.

Au-delà du concept classique d'un ensemble de compétences en lecture, écriture et calcul, l'alphabétisation s'entend maintenant comme un moyen d'identification, de compréhension, d'interprétation, de création et de communication dans un monde de plus en plus numérique, fondé sur des textes, riche en informations et en rapide évolution.

À l'échelle mondiale, toutefois, au moins 750 millions de jeunes et d'adultes ne savent toujours pas lire et écrire et 250 millions d'enfants n'acquièrent pas les compétences d'alphabétisation fondamentales. Il en résulte une exclusion des jeunes et des adultes faiblement lettrés et qualifiés qui ne peuvent pas participer pleinement à leur communauté et à leur société.

Pour faire avancer l'alphabétisation, en tant que partie intégrante de l'apprentissage tout au long de la vie et du [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), l'UNESCO adopte les approches suivantes qui font la promotion de l'alphabétisation partout dans le monde, en mettant l'accent sur les jeunes et les adultes.

- Bâtir des bases fortes par l'éducation et la protection de la petite enfance
- Fournir une éducation de base de qualité à tous les enfants
- Rehausser les niveaux d'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des adultes qui n'ont pas les compétences d'alphabétisation fondamentales
- Développer des environnements alphabétisés

[En savoir plus](#)

Sources : site web UNESCO, « *Alphabétisation* », dernière vérification le 11/10/2020, URL : <https://fr.UNESCO.org/themes/alphabetisation-tous>



**Annexe 11 : Liste représentative du PMH français en juillet 2019**

(n 201, p 119)

| Patrimoine  | Région                     | Année d'inscription | Catégorie | Critères           |
|---|----------------------------|---------------------|-----------|--------------------|
|   |                            |                     |           |                    |
| Basilique et colline de Vézelay   | Bourgogne-Franche-Comté    | 1979                | culturel  | (i), (vi)          |
| Cathédrale de Chartres  | Centre-Val de Loire        | 1979                | culturel  | (i), (ii), (iv)    |
| Mont-Saint-Michel et sa baie  | Normandie et Bretagne      | 1979                | culturel  | (i), (iii), (vi)   |
| Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère  | Nouvelle-Aquitaine         | 1979                | culturel  | (i), (iii)         |
| Palais et parc de Versailles  | Île-de-France              | 1979                | culturel  | (i), (ii), (vi)    |
|   |                            |                     |           |                    |
| Abbaye cistercienne de Fontenay   | Bourgogne-Franche-Comté    | 1981                | culturel  | (iv)               |
| Arles, monuments romains et romans  | Provence-Alpes-Côte d'Azur | 1981                | culturel  | (ii), (iv)         |
| Cathédrale d'Amiens   | Hauts-de-France            | 1981                | culturel  | (i), (ii)          |
| Palais et parc de Fontainebleau   | Île-de-France              | 1981                | culturel  | (ii), (vi)         |
| Théâtre antique et ses abords et « Arc de Triomphe » d'Orange   | Provence-Alpes-Côte d'Azur | 1981                | culturel  | (iii), (vi)        |
|   |                            |                     |           |                    |
| De la grande saline de Salins-les-Bains à la saline royale d'Arc-et-Senans, la production du sel ignigène | Bourgogne-Franche-Comté    | 1982                | culturel  | (i), (ii), (iv)    |
|   |                            |                     |           |                    |
| Abbatiale de Saint-Savin sur Gartempe   | Nouvelle-Aquitaine         | 1983                | culturel  | (i), (iii)         |
| Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola                                | Corse                      | 1983                | naturel   | (vii), (viii), (x) |
| Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy  | Grand Est                  | 1983                | culturel  | (i), (iv)          |
|   |                            |                     |           |                    |
| Pont du Gard  | Occitanie                  | 1985                | culturel  | (i), (iii), (iv)   |

|  |   |            |          |                                 |
|--|---|------------|----------|---------------------------------|
| Strasbourg, Grande-Île et Neustadt   | Grand Est   | 1988       | culturel | (ii), (iv)                      |
| Cathédrale Notre-Dame, basilique et abbaye Saint Rémi et palais du Tau, Reims        | Grand Est   | 1991       | culturel | (i), (ii), (vi)                 |
| Paris, rives de Seine  | Île-de-France   | 1991       | culturel | (i), (ii), (iv)                 |
| Cathédrale de Bourges  | Centre-Val de Loire   | 1992       | culturel | (i), (iv)                       |
| Centre historique d'Avignon : Palais des papes, ensemble épiscopal et Pont d'Avignon | Provence-Alpes-Côte d'Azur  | 1995       | culturel | (i), (ii), (iv)                 |
| Canal du Midi  | Occitanie   | 1996       | culturel | (i), (ii), (iv), (vi)           |
| Pyrénées-Mont Perdu  | Occitanie (avec l'Espagne)  | 1997       | mixte    | (iii), (iv), (v), (vii), (viii) |
| Ville fortifiée historique de Carcassonne  | Occitanie   | 1997       | culturel | (ii), (iv)                      |
| Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle   | Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Occitanie, Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur | 1998       | culturel | (ii), (iv), (vi)                |
| Site historique de Lyon  | Auvergne-Rhône-Alpes  | 1998       | culturel | (ii), (iv)                      |
| Beffrois de Belgique et de France  | Hauts-de-France   | 1999, 2005 | culturel | (ii), (iv)                      |
| Juridiction de Saint-Emilion   | Nouvelle-Aquitaine  | 1999       | culturel | (iii), (iv)                     |

|  |   |      |                                |                  |
|--|---|------|--------------------------------|------------------|
| Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes                              | Centre-Val de Loire   | 2000 | culturel                       | (i), (ii), (iv)  |
|  |   |      |                                |                  |
| Provins, ville de foire médiévale  | Île-de-France   | 2001 | culturel                       | (ii), (iv)       |
|  |   |      |                                |                  |
| Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret                           | Normandie   | 2005 | culturel                       | (ii), (iv)       |
|  |   |      |                                |                  |
| Bordeaux, Port de la Lune  | Nouvelle-Aquitaine  | 2007 | culturel                       | (ii), (iv)       |
|  |   |      |                                |                  |
| Fortifications de Vauban   | Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur | 2008 | culturel                       | (i), (ii), (iv)  |
| Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés    | Nouvelle-Calédonie  | 2008 | naturel                        | (vii), (ix), (x) |
|  |   |      |                                |                  |
| Cité épiscopale d'Albi   | Occitanie   | 2010 | culturel                       | (iv), (v)        |
| Pitons, cirques et remparts  | La Réunion  | 2010 | naturel                        | (vii), (x)       |
|  |   |      |                                |                  |
| Les Causes et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen | Occitanie   | 2011 | culturel                       | (iii), (v)       |
| Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes                          | Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes (avec l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Slovénie et la Suisse)                      | 2011 | culturel                       | (iv), (v)        |
|  |   |      |                                |                  |
| Bassin minier du Nord pas de Calais  | Hauts-de-France   | 2012 | culturel<br>« paysage culturel | (ii), (iv), (vi) |

|  |  |      |                      |                   |
|--|--|------|----------------------|-------------------|
|  |  |      | évolutif<br>vivant » |                   |
| Grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, Ardèche                          | Auvergne-Rhône-Alpes   | 2014 | culturel             | (i), (iii)        |
| Coteaux, maisons et caves de Champagne   | Grand Est  | 2015 | culturel             | (iii), (iv), (vi) |
| Les climats du vignoble de Bourgogne   | Bourgogne-Franche-Comté  | 2015 | culturel             | (iii), (v)        |
| L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne | Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur (avec l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, l'Inde, le Japon, et la Suisse) | 2016 | culturel             | (ii), (vi)        |
| Taputapuātea   | Polynésie française  | 2017 | culturel             | (iii), (iv), (vi) |
| Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne                                     | Auvergne-Rhône-Alpes   | 2018 | naturel              | (viii)            |
| Terres et mers australes françaises  | Terres australes et antarctiques françaises  | 2019 | naturel              | (vii), (ix), (x)  |
|  |  |      |                      |                   |

## Annexe 12 : Capture d'écran de la gouvernance de l'UNESCO

(n 202, p 121)

### La Conférence générale

La **Conférence générale** se compose des représentants de tous les États membres de l'Organisation. Elle se réunit tous les deux ans, avec la participation des États membres et des Membres associés. Sont également invités à participer, en tant qu'observateurs, des États non membres, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des fondations. Chaque État y dispose d'une voix, quelles que soient sa taille et l'importance de sa contribution au budget.

La Conférence générale détermine l'orientation et la ligne de conduite générale de l'UNESCO. Elle adopte un Programme et un budget pour l'UNESCO pour les deux années suivantes. Elle élit les membres du Conseil exécutif et nomme, tous les quatre ans, le Directeur général. Les langues de travail de la Conférence générale sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

### Le Conseil exécutif

Le **Conseil exécutif** est, en quelque sorte, le conseil d'administration de l'UNESCO. Il prépare le travail de la Conférence générale et veille à ce que ses décisions soient bien exécutées. Les fonctions et responsabilités du Conseil exécutif découlent essentiellement de l'Acte constitutif et des règlements ou directives établis par la Conférence générale. Ces règles sont en outre complétées par des résolutions de la Conférence générale.

Tous les deux ans, la Conférence générale confie au Conseil des tâches spécifiques. D'autres attributions découlent d'accords conclus entre l'UNESCO et l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales.

Ses 58 membres sont élus par la Conférence générale. Le choix de ces représentants dépend notamment de la diversité des cultures qu'ils représentent et de leur origine géographique ; il est l'objet d'arbitrages complexes pour atteindre un équilibre entre les régions du monde, reflet de l'universalité de l'Organisation. Le Conseil exécutif se réunit deux fois par an.

### Le Secrétariat

Le secrétariat est la branche de mise en oeuvre de l'Organisation. Qui est constituée de son **Directeur Général** et l'ensemble du personnel qui se répartit en deux catégories: postes du cadre organique et postes du cadre de service et de bureau. Environ 700 membres du personnel travaillent dans les 53 bureaux hors Siège de l'UNESCO dans le monde.

Sources : site web UNESCO, « en bref », *gouvernance*, dernière vérification le 01/05/2020,  
URL : <https://fr.UNESCO.org/about-us/governance>

### **Annexe 13 : Description du bâtiment du siège de l'UNESCO**

(n 204, p 123)

[« Situé sur la place de Fontenoy, à Paris, le bâtiment principal qui abrite le siège de l'UNESCO a été inauguré le 3 novembre 1958. La conception en Y a été inventée par trois architectes de différentes nationalités sous la direction d'un Comité international. Surnommé « l'étoile à trois branches », l'édifice se dresse sur 72 colonnes de béton. Il est mondialement connu, non seulement parce qu'il abrite une organisation de renom mais également en raison de ses qualités architecturales exceptionnelles. Le site du siège est composé de 3 autres bâtiments. Le second bâtiment, connu sous le nom d' « accordéon », abrite la salle en forme d'œuf avec un plafond en cuivre plissé où se tiennent les sessions plénières de la Conférence générale. Le troisième bâtiment se présente sous la forme d'un cube. Enfin, une quatrième construction se compose de deux étages de bureaux creusés au-dessous du niveau de la rue, autour de six petits patios. Les bâtiments, qui contiennent de nombreuses œuvres d'art, sont ouverts au public. Dès que les plans architecturaux pour le site de la place de Fontenoy ont été approuvés, l'UNESCO a chargé un certain nombre de grands artistes de créer des œuvres pour orner les futurs locaux. Dans certains cas, les œuvres visent également à évoquer la paix que l'institution a cherché à établir et à préserver dans le monde entier. Au fil des ans, d'autres œuvres ont été acquises. Certaines ont été données à l'organisation par ses États membres. Picasso, Bazaine, Miro, Tapiès, le Corbusier et de nombreux autres artistes, célèbres ou moins connus, ont tous leur place dans ce musée universel qui fait écho à la diversité de la création artistique à travers le monde. »]

Sources : site web UNESCO, « Le siège de l'UNESCO », *L'UNESCO en bref – Mission et mandat*, dernière vérification le 11/10/2020, URL : <https://fr.UNESCO.org/about-us/introducing-UNESCO>

**Annexe 14 : Liste de personnes avec lesquelles nous avons échangé**

(n 220, p 133)

- Colette Dréan, Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC) - Patrimoine et action culturelle
- Naima Maziz, chargée de mission patrimoine urbanisme développement durable à la Mission Bassin Minier
- Marie Patou, chargé de mission patrimoine-éducation réseaux internationaux à la MBM
- Frederic Kowalski, chargé d'études patrimoine minier – Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Chaîne des Terrils
- Catherine Bertram, directrice de la Mission Bassin Minier
- Yann Cussey, responsable adjoint du Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin
- Karl-Mickael Hoin, directeur des projets « La Région des musées » et « Mineurs du Monde »
- Cédric Ludwikowski, coordinateur-gestionnaire de la partie française du bien « Beffrois de Belgique et de France »
- Arnaud Hamy, Chef de projet valorisation patrimoniale et touristique, ville de Calais
- Bruno Carpentier, délégué-Nord VMF
- Mathieu Gigot : chargé de mission en urbanisme, sites et cités remarquables de France (2012-2013), chargé de mission de développement local, Conseil Régional du Centre (2013-2015)
- Charlotte L'Hermitte, chargée de mission pour l'association pour l'inscription des Climat du vignoble de Bourgogne
- Krystel Lepresle, directrice de l'association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne
- Laure Ménétrier, directrice des musées de Beaune
- Amandine Crépin, Cheffe de projet – Association Paysages du Champagne
- Cécile Olive Garcia, chargée de l'inscription de la Chaîne des Puys au patrimoine mondial, Conseil départemental du Puy-de-Dôme

- Gilles Pignon, Direction des affaires culturelles et sportives de la Réunion (DACs) – Service patrimoine culturel
- Carpanin Marimoutou, professeur de littérature française, directeur scientifique et culturel du MCUR, chargé de mission de la candidature du Maloya par la Région Réunion. (échanges par mails)
- Marta Severo, maîtresse de conférence HDR à l'Université Paris Nanterre – DICEN-idf), collabore et dirige des projets de recherche sur le PCI
- Gerard Collin, géographe, Conservateur des Musées de France, expert auprès de l'UNESCO, contributeur et rédacteur de la candidature des « Pitons, Cirques et remparts de la Réunion ». (échanges par mails)
- Christian Hottin, adjoint au département du pilotage de la recherche. Direction générale des patrimoines

## **Annexe 15 : Présentation de la procédure**

(n 228, p 143)

Sources : site web ministère de la transition écologique et solidaire, « Patrimoine mondial », dernières vérifications les 15/08/2017 et 12/10/2020, URL : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/patrimoine-mondial>,



## Procédure

### Une démarche longue et exigeante

La procédure à suivre pour que la valeur d'un bien soit reconnue au titre de « patrimoine mondial » est exigeante et peut se découper comme suit :

**La liste indicative** : Tout bien doit d'abord être inscrit sur la liste indicative, inventaire non exhaustif des biens susceptibles d'être proposés à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Cette liste est établie et déposée auprès de l'UNESCO par chaque Etat partie et modifiable par lui à tout moment. ·

**La préparation du dossier** : L'Etat partie doit ensuite préparer un dossier de candidature qu'il dépose au Centre du patrimoine à l'UNESCO, au plus tard le 1er février de chaque année. Le montage des dossiers est devenu très lourd car le Comité du patrimoine mondial est de plus en plus exigeant.

**La procédure de dépôt du dossier et l'inscription** :

**A l'échelle nationale** : les dossiers parvenus à maturité sont examinés par le Comité des Biens français du patrimoine mondial, sur proposition des ministères. Le Comité établit une appréciation sur la base d'une audition des porteurs du dossier et du rapport d'un membre. L'Etat choisit, sur la base de cet avis, le dossier à déposer auprès de l'UNESCO. La délégation française auprès de l'UNESCO en assure la transmission.

**A l'échelle internationale** : Le Centre mandate un organe consultatif qui se charge de l'expertise du bien. Selon que le bien soit naturel ou culturel, l'organe consultatif sera l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) ou le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

- L'organe consultatif établit et rend un rapport en quelques mois.
- Le bien est soumis au bureau du Comité du patrimoine mondial en avril de l'année suivant le dépôt de candidature.
- Le bien est enfin soumis directement au Comité du patrimoine mondial en juillet pour prise de décision finale.

Des mesures très restrictives ont été adoptées récemment pour rééquilibrer la liste en faveur des pays et des catégories de bien peu représentées (dont les biens naturels et les paysages culturels). Le Comité a également décidé qu'il n'examinerait pas plus de 45 dossiers par an en donnant la priorité aux pays et catégorie sous-représentés.

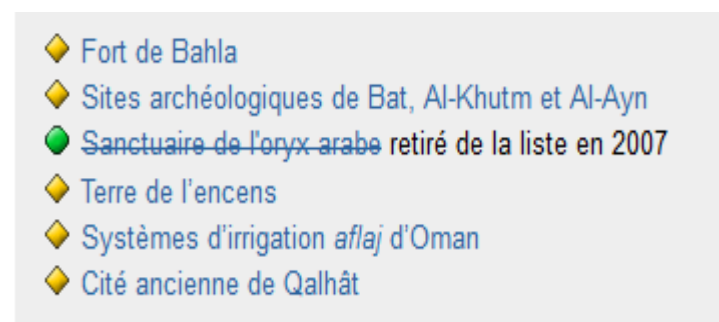
En 2009, seuls 13 dossiers ont été considérés comme « aboutis » et inscrits sur la liste du patrimoine mondial, alors qu'ils étaient 27 en 2008. Le délai de montage d'un dossier peut prendre plusieurs années (en moyenne 5 ans)

## Annexe 16 : Captures d'écran des patrimoines retirés de la liste<sup>694</sup>

(n 263, p 165)



Sources : capture d'écran de la liste du patrimoine mondial d'Allemagne



Sources : capture d'écran de la liste du patrimoine mondial d'Oman

<sup>694</sup> Site web UNESCO, dernière vérification le 20/10/2020, URL : <https://whc.unesco.org/fr/list/>

## Annexe 17 : Les dix critères d'inscription au PMH

(n 329, p 200)

- (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- (iii) apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
- (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
- (v) être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
- (vi) être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère doit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères) ;
- (vii) représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;
- (viii) être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
- (ix) être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;

Nous retranscrivons le dernier qui ne pouvait être sur le cliché :

(x) contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation










Sources : « Orientations devant guider la mise en œuvre », 2012, paragraphe 77, page 22

**Annexe 18 : cliché du code couleur du dossier de candidature des « Pitons, Cirques et remparts de la Réunion », page 19.**

(n 340, p 203)

## Le code couleur

*Afin de faciliter la lecture,  
cet ouvrage adopte un code couleur  
représentant la diversité naturelle  
de La Réunion et permettant  
d'identifier chaque partie.*

|   |   |     |
|---|---|-----|
|    | 1. Identification du bien.....                                  | 36  |
|    | 2. Description .....  | 58  |
|   | 3. Justification de l'inscription.....                          | 282 |
|  | 4. État de conservation du Bien<br>et facteurs l'affectant..... | 322 |
|  | 5. Protection et gestion du Bien.....                           | 400 |
|  | 6. Suivi.....   | 478 |
|  | 7. Documentation.....   | 498 |
|  | 8. Coordonnées<br>des autorités responsables.....               | 532 |
|  | 9. Signature de l'état partie.....                              | 538 |
|  | Index.....  | 542 |

**Annexe 19 : Extrait de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, Faro, 27.X. 2005**

(n 346, p 205)

**Préambule**

Les Etats membres du Conseil de l'Europe, signataires de la présente Convention,

Considérant que l'un des buts du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes fondés sur le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, qui sont leur patrimoine commun ;

Reconnaissant la nécessité de placer la personne et les valeurs humaines au centre d'un concept élargi et transversal du patrimoine culturel ;

Mettant en exergue la valeur et le potentiel du patrimoine culturel bien géré en tant que ressource de développement durable et de qualité de la vie dans une société en constante évolution ;

Reconnaissant que toute personne a le droit, tout en respectant les droits et libertés d'autrui, de s'impliquer dans le patrimoine culturel de son choix comme un aspect du droit de prendre librement part à la vie culturelle consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948) et garanti par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) ;

Convaincus du besoin d'impliquer chacun dans le processus continu de définition et de gestion du patrimoine culturel ;

Convaincus du bien-fondé des politiques du patrimoine et des initiatives pédagogiques qui traitent équitablement tous les patrimoines culturels et promeuvent ainsi le dialogue entre les cultures et entre les religions ;

Se référant aux divers instruments du Conseil de l'Europe, en particulier la Convention culturelle européenne (1954), la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (1985), la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (1992, révisée) et la Convention européenne du paysage (2000) ;

**Annexe 20 : Titres des sections en annexe du dossier de candidature du Bassin minier**

(n 424, p 240)

- Section 1 : La compagnie des Mines d'Anzin du berceau d'exploitation à la Nationalisation, (page 580)
- Section 2 : La compagnie des Mines d'Aniche. Une vitrine architecturale de l'habitat minier, (page 894)
- Section 3 : La Compagnie des Mines de l'Escampelle (page 1017)
- Section 4 : La Compagnie des Mines d'Ostricourt (groupe de Oignies) un patrimoine moderne (page 1034)
- Section 5 : La société des Mines de Dourges le fer de lance des cités jardin (page 1057)
- Section 6 : La compagnie des Mines de Courrières une insolente prospérité (page 1146)
- Section 7 : La société des Mines de Lens l'impérialisme minier (page 1195)
- Section 8 : La société Houillère de Liévin la dynamique (page 1318)
- Section 9 : La Compagnie des Mines de Béthune de la ruralité au gigantisme minier (page 1347)
- Section 10 : La Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt la mine à la campagne (page 1426)
- Section 11 : La Compagnie des Mines de Bruay la vallée minière (page 1461)
- Section 12 : la Compagnie des Mines de Marles la limite occidentale du Bassin Minier (page 1506)
- Section 13 : La Compagnie des Mines de Ligny-Auchy les confins du gisement (page 1521)

**Annexe 21 : Extrait du Manifeste d'Amédée**

(n 435, p 244)

# MANIFESTE D'AMÉDÉE

## L'IDENTITÉ INDUSTRIELLE TEXTILE DE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING NOUS CONCERNE TOUS !

L'aventure textile de l'agglomération lilloise a commencé dès le Moyen-Âge, mais son apogée coïncide avec la **révolution industrielle** : celle-ci a permis un développement explosif si extraordinaire qu'il a **façonné la métropole** durant plus de 150 ans et lui a laissé des traces indélébiles, tant sur le plan social/humain que culturel ou encore architectural et urbain.

Or, bien que l'identité textile de ce territoire soit constamment évoquée, voire revendiquée, **rien**, ou presque, n'est fait pour que cette page d'histoire soit correctement écrite, ce qui nécessite une mobilisation des acteurs et des moyens à la mesure de ce qui fut **une épopée remarquable, brassant des millions de personnes d'origines multiples, produisant richesses et progrès techniques pour tout un pays.**

(...)

Ce Manifeste d'Amédée, inauguré le 22 novembre 2012 affirme que pour atteindre ces objectifs il faut passer :

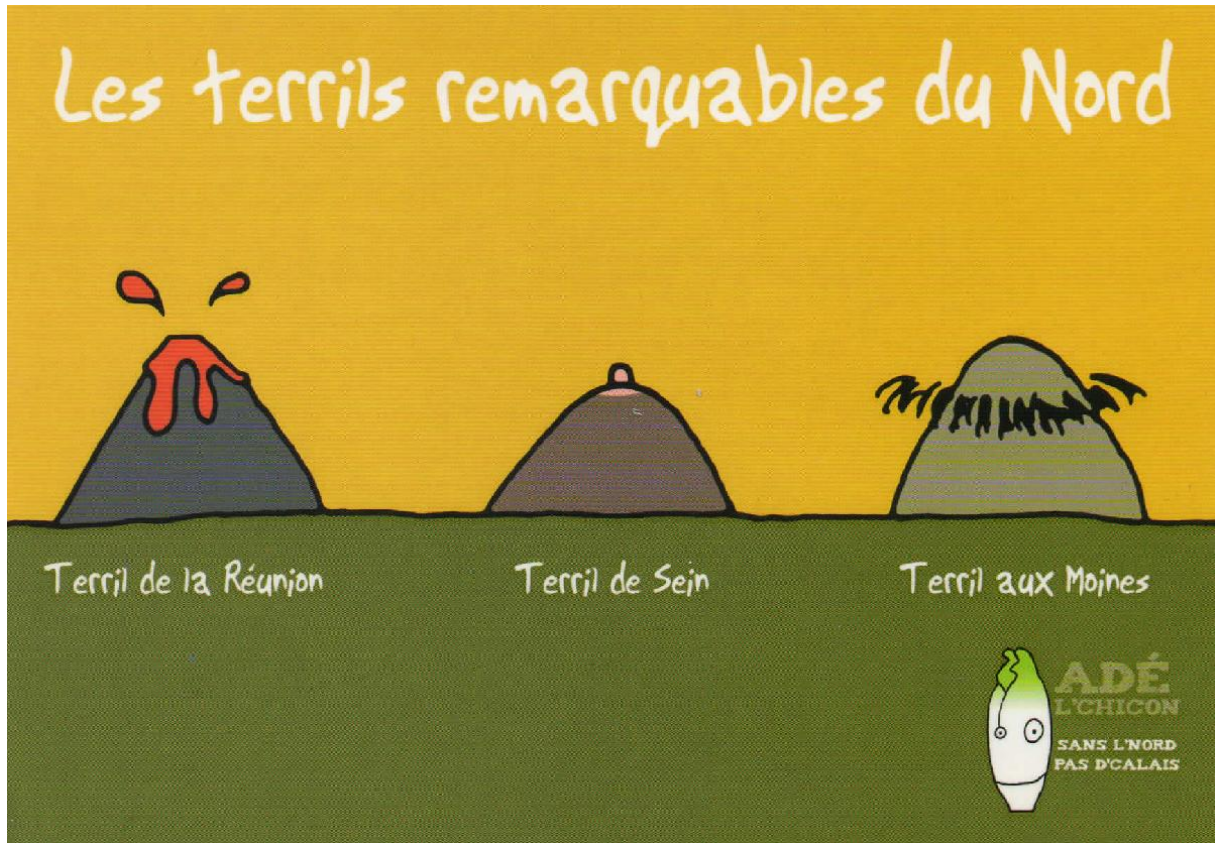
- par le classement au **Patrimoine mondial de l'UNESCO** des édifices et des vestiges de cette épopée ;
- par une valorisation emblématique et pérenne de cette identité, à travers une démarche vivante, attrayante et rayonnante à l'échelle de tout le pays.

Sources : « Manifeste d'Amédée », Collectif Textile Uni, pdf disponible en ligne, dernière vérification le 13/10/2020, URL : <http://www.non-lieu.fr/wp-content/uploads/2012/09/bulletin-manifeste.pdf>



**Annexe 22 : Carte postale trouvée dans un office de tourisme du Nord, 2013.**

( n 437, p 245)



**Annexe 23 : Représentation élaborée par l'« Association pour l'inscription du vignoble des Climats de Bourgogne » de quelques PMH en constellations**

(n 461, p 254)



## Annexe 24 : Critères d'inscription des « Climats du vignoble de Bourgogne » au patrimoine mondial de l'humanité

(n 464, p 254)

### CRITÈRE III

#### **Un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle vivante.**

Le géo-système parcellaire constitué par les « Climats » du vignoble de Bourgogne auxquels sont associés les villages de la Côte et les villes de Dijon et de Beaune, est un exemple remarquable d'un site viticole historique dont l'authenticité n'a jamais été remise en cause au fil des siècles et dont l'activité reste aujourd'hui plus vivante que jamais. La vitalité de cette activité repose encore actuellement sur la transmission par les générations successives de pratiques expérimentées et l'accumulation depuis au moins deux siècles de référentiels scientifiques et techniques sur les savoir-faire viti-vinicoles. La hiérarchisation des lieux et des vins s'est de plus accompagnée de la mise en place progressive d'un *corpus* réglementaire dont l'aboutissement correspond à la création en France, dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, des appellations d'origine contrôlée.

## CRITÈRE V

**Un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire qui soit représentatif d'une culture ou de l'interaction humaine avec l'environnement.**

Les « Climats » du vignoble de Bourgogne correspondent à une construction historique d'un parcellaire viticole précisément délimité qui exprime parfaitement le fait culturel unique par lequel une communauté humaine a choisi la référence au lieu et au temps comme marqueurs de la qualité et de la diversité d'un produit hautement reconnu issu de l'œuvre conjuguée du potentiel naturel et du travail des hommes. Ils sont en cela particulièrement représentatifs, non seulement d'une culture multi-séculaire, mais aussi de l'interaction humaine avec son environnement. La reconnaissance et l'établissement progressif des « Climats » ont été matérialisés sous des formes diverses par des limites séparatives toujours en place (clos, haies, murgers) ou des chemins pérennisés qui fixent encore de nos jours les données du sol qui sont spécifiques à chacun des Climats. Depuis deux mille ans, la persévérance des hommes alliée au caractère unique des conditions naturelles ont fait de ce site le creuset exemplaire des vignobles de terroirs qu'expriment singulièrement les « Climats ».

Sources : Association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne à l'UNESCO, « Justification de l'inscription » page 9, Dossier d'inscription, 2015, page 197

**Annexe 25 : Liste des biens sur la liste indicative française en juillet 2017**

(n 477, p 261)

- ✓ La Camargue (01/02/2002)
- ✓ Bouches de Bonifacio (01/02/2002)
- ✓ Parc national des Écrins (01/02/2002)
- ✓ Parc national de Port-Cros (01/02/2002)
- ✓ Marais salants de Guérande (01/02/2002)
- ✓ Le rivage méditerranéen des Pyrénées (01/02/2002)
- ✓ Rade de Marseille (01/02/2002)
- ✓ Les villes antiques de la Narbonnaise et leur territoire : Nîmes, Arles, Glanum, aqueducs, via Domitia (01/02/2002)
- ✓ Le chemin de fer de Cerdagne (01/02/2002)
- ✓ Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales, Meudon (01/02/2002)
- ✓ Hangar Y (01/02/2002)
- ✓ Ancienne chocolaterie Menier à Noisiel (01/02/2002)
- ✓ Phare de Cordouan (01/02/2002)
- ✓ Centre ancien de Sarlat (01/02/2002)
- ✓ Arsenal de Rochefort et fortifications de l'estuaire de la Charente (01/02/2002)
- ✓ Ensemble de grottes à concrétions du Sud de la France (08/06/2000)
- ✓ Parc national de la Vanoise (08/06/2000)
- ✓ Massif du Mont Blanc (08/06/2000)
- ✓ Sites mégalithiques de Carnac (20/09/1996)
- ✓ Cathédrale de Saint-Denis (20/09/1996)
- ✓ Rouen : ensemble urbain à pans de bois, cathédrale, église Saint-Ouen, église Saint Maclou (20/09/1996)
- ✓ Château de Vaux-le-Vicomte (20/09/1996)
- ✓ Les villes bastionnées des Pays-Bas du nord-ouest de l'Europe (20/09/1996)
- ✓ Le massif forestier de Fontainebleau (20/09/1996)
- ✓ Montagne Sainte-Victoire et sites cézaniens (20/09/1996)
- ✓ Aires volcaniques et forestières de la Martinique (09/04/2014)

- ✓ Chaîne des Puys et faille de Limagne (17/11/2011)
- ✓ Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne (21/04/2017)
- ✓ La Réserve naturelle nationale des Terres Australes Françaises (06/09/2016)
- ✓ Les Alpes de la Méditerranée (31/01/2017)
- ✓ Les grandes villes d'eaux d'Europe (07/07/2014)
- ✓ Les Iles Marquises (22/06/2010)
- ✓ Les Plages du Débarquement, Normandie, 1944 (07/04/2014)
- ✓ Metz Royale et Impériale, enjeux de pouvoir, confrontations stylistiques et identité urbaine (07/04/2014)
- ✓ Nice, la ville neuve née du tourisme, ou l'invention de la Riviera (06/03/2017)
- ✓ Nîmes, l'Antiquité au présent (04/04/2012)
- ✓ Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) (07/04/2014)

**Annexe 26 : Photos des dossiers de presse « Village Maloya », célébration de l'inscription du Maloya.**

(n 513, p 272)



Sources : Dossier de presse, « Village Maloya », Région Réunion, 2012, page 1

**LA RÉGION COMMÉMORE LE 5ÈME ANNIVERSAIRE  
DE L'INSCRIPTION DU MALOYA  
AU PATRIMOINE CULTUREL  
IMMATÉRIEL DE L'UNESCO**



DOSSIER DE PRESSE • 26 SEPTEMBRE 2014 • 3ÈME ÉDITION DU VILLAGE MALOYA

Sources : Dossier de presse, « Village Maloya », Région Réunion, 2014, page 1





Sources : Dossier de presse, « Village Maloya », Région Réunion, 2018, page 1

**Annexe 27 : Message de l'ABFPM après l'incendie de Notre-Dame**

(n 540, p 282)

Association des Biens Français du Patrimoine Mondial > Actualités > L'Association des biens français du patrimoine mondial exprime sa solidarité après l'incendie de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019

## L'Association des biens français du patrimoine mondial exprime sa solidarité après l'incendie de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019

*Message de solidarité après l'incendie de la Cathédrale Notre-Dame à Paris*

Tous les biens français du patrimoine mondial expriment ici leur profonde tristesse et leur solidarité au lendemain du tragique incendie qui a violemment touché la cathédrale Notre-Dame de Paris. Plus que jamais, nous réaffirmons notre attachement aux valeurs de l'UNESCO et notre engagement à préserver et faire vivre ce patrimoine universel et exceptionnel qui porte en lui une part de l'histoire de l'Humanité. Le formidable élan de sympathie qu'a suscité ce drame dans le monde entier nous montre d'ailleurs à quel point la Convention de 1972 reste un instrument juridique sans pareil, dont la pertinence et la modernité demeurent intactes, presque 50 ans après son adoption par l'UNESCO.

Sources : site web de l'ABFPM

**Annexe 28 : Captures d'écran, « L'Érythrée examine les avantages de la ratification de la Convention 2005 »**

(n 585, p 299)



Un atelier national de sensibilisation et de plaidoyer de deux jours a eu lieu les 28 et 29 octobre 2019 à la Commission pour la culture et les sports d'Asmara, avec le soutien du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Est, afin de présenter les avantages de la ratification de la [Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#) et de débattre des expériences, des défis et des aspirations de l'Érythrée dans le secteur culturel et créatif.

« L'Érythrée est déjà signataire de trois conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture, notamment la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé de 1954, la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, et la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », a déclaré Mme Karalyn Monteil, spécialiste pour la culture au Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Est. « En ratifiant la Convention de 2005 de l'UNESCO, l'Érythrée bénéficierait des orientations et ressources disponibles pour les Parties à la Convention de 2005, y compris d'un soutien technique provenant du programme de renforcement des capacités de la Convention et d'un soutien financier de la part du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) », a-t-elle ajouté.

Sources : site web UNESCO, publié le 04 novembre 2019, dernière vérification le 14/10/220,

URL : <https://fr.UNESCO.org/creativity/news/lerythree-examine-avantages-de-ratification-de>

**Annexe 29 : Capture d'écran, « L'invention du patrimoine mondial », (exposition)**

(n 640, p 331)

**L'invention du patrimoine mondial, 7 septembre  
2019-29 septembre 2019, CHARTRES.**

Du 07/09/19 au 29/09/19 de 10:00h. – 1 boulevard Maurice Viollette, 28000 Chartres (insee:28085) – Réalisée par l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial, cette exposition présente l'histoire de l'inscription du patrimoine mondial par l'UNESCO, les critères de sélection, la liste du patrimoine mondial en péril et également du patrimoine immatériel. Réalisée par l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial, cette exposition présente l'histoire de l'inscription du patrimoine mondial par l'UNESCO, les critères de sélection, la liste du patrimoine mondial en péril et également du patrimoine immatériel. – Contact : tel: +33 2 37 23 42 00 -courriel: apostrophe@agglo-ville.chartres.fr

1 boulevard Maurice Viollette, 28000 Chartres (insee:28085)1 boulevard Maurice Viollette, 28000 Chartres

Sources : « *Unidivers.fr* », le web culturel breton, dernière vérification le 14/10/2020, URL : <https://www.unidivers.fr/rennes/l'invention-du-patrimoine-mondial-chartres-2019-09-07-2/>

### **Annexe 30 : Extrait de l'évaluation de l'UICN des Terres australes et antarctiques françaises**

(n 643, p 332)

[« Classées en 2006 comme réserve naturelle nationale, puis étendues en 2016, sur plus de 672 000 km<sup>2</sup>, les Terres et mers australes françaises bénéficient du plus fort niveau de protection existant dans la réglementation française. Depuis mars 2017, le cadre réglementaire et la gouvernance de la réserve naturelle sont également applicables à l'ensemble de la ZEE (Zone économique exclusive), sur plus de 1,66 million de km<sup>2</sup>. Les activités humaines sont strictement interdites sur près d'un tiers du bien et réglementées avec obligation d'étude d'impact et accord du gestionnaire sur le reste du périmètre. L'ensemble des espèces d'oiseaux et mammifères marins est par ailleurs strictement protégé par la réglementation nationale et les conventions internationales.

La collectivité des TAAF, gestionnaire de la réserve naturelle, accompagné de son conseil de gestion et de son conseil scientifique, met en œuvre un système de gestion éprouvé et reconnu, basé sur un document d'objectif décennal, appelé le plan de gestion. Les menaces sont efficacement gérées, notamment par des mesures de régulation des espèces introduites ou la limitation des impacts environnementaux de la pêche. Le lien étroit entre science et gestion, assuré par des partenariats historiques avec les laboratoires scientifiques, au travers notamment de l'Institut polaire français Paul Emile Victor (IPEV), permet au modèle de gestion de s'adapter aux changements globaux. »]

Sources : Evaluations de l'UICN des propositions d'inscription de biens naturels et mixtes sur la Liste du patrimoine mondial, « Terres et mers australes françaises », *Patrimoine mondial – Evaluations de l'UICN 2019*, France, Europe/Amérique du nord 126 pages, page 38.

**Annexe 31 : Déclaration du conseil exécutif**

(n 657, p 338)

**Déclaration du Conseil exécutif de l'UNESCO  
suite à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris  
(France)****16 avril 2019**

Nous, États membres de l'UNESCO, réunis ce jour en conseil exécutif au siège de l'Organisation à Paris, souhaitons exprimer solennellement notre profonde émotion suite à l'incendie qui a touché hier la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Ce drame nous rappelle qu'à travers le patrimoine mondial, c'est le lien qui unit l'humanité qui est en jeu. L'UNESCO est toujours aux côtés du patrimoine, en tant qu'expression des valeurs que nous partageons tous.

Notre-Dame, au cœur de Paris, est un symbole puissant non seulement français, mais de l'humanité toute entière du fait de son architecture d'exception, de sa fonction spirituelle, de son inscription dans l'histoire, le patrimoine littéraire et artistique. C'est cette valeur universelle exceptionnelle que l'UNESCO avait reconnue et honorée en inscrivant Notre-Dame sur la Liste du patrimoine mondial en 1991.

Cet épisode, comme d'autres pertes ou destructions inestimables qui ont malheureusement marqué notre histoire, nous rappelle que le patrimoine est vulnérable et qu'à ce titre, l'engagement de la communauté internationale reste déterminant pour sa protection et sa sauvegarde. C'est l'occasion de réaffirmer notre attachement indéfectible à la protection du patrimoine, objectif que les Nations Unies se sont donné à travers l'UNESCO.

Nous, États membres, exprimons notre entière solidarité et notre détermination à agir. Nous nous associons à la douleur de toutes celles et ceux qui ont perdu, avec cette destruction heureusement enrayée par les efforts héroïques de la sécurité civile, une figure majestueuse de l'imaginaire collectif des peuples du monde entier.

Nous nous tenons résolument aux côtés des autorités françaises pour soutenir le travail de réhabilitation de Notre-Dame de Paris, et faire partager l'expertise de l'UNESCO au service de cette tâche, comme l'y engage son mandat pour la protection du patrimoine mondial. Pour nous et pour les générations futures, il est de notre responsabilité d'assurer un avenir à notre passé.

**Annexe 32 : quelques références concernant l'inscription de « l'île interdite aux femmes ».**

(n 682, p 346)

Ces références apparaissent comme résultats à la requête « ile interdite aux femmes patrimoine UNESCO ». Ces résultats datent tous du 10 juillet 2017.

- Ladepeche.fr, « *Une île interdite aux femmes rentre au patrimoine mondial de l'UNESCO* », URL : <https://www.ladepeche.fr/article/2017/07/10/2609982-ile-interdite-femmes-rentre-patrimoine-mondial-UNESCO.html>
- Cnews.fr : « *Une île interdite aux femmes au patrimoine mondial de l'UNESCO* », URL : <https://www.cnews.fr/monde/2017-07-10/une-ile-interdite-aux-femmes-au-patrimoine-mondial-de-l-UNESCO-759780>
- Ouest-France.fr, « *Une île interdite aux femmes inscrite au Patrimoine mondial de l'humanité* », URL : <https://www.ouest-france.fr/monde/japon/une-ile-interdite-aux-femmes-inscrite-au-patrimoine-mondial-de-l-humanite-5126438>
- Huffingtonpost.fr, « *L'île japonaise d'Okinoshima, interdite aux femmes, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité* », URL : [https://www.huffingtonpost.fr/2017/07/10/lile-japonaise-dokinoshima-interdite-aux-femmes-inscrite-au\\_a\\_23023314/](https://www.huffingtonpost.fr/2017/07/10/lile-japonaise-dokinoshima-interdite-aux-femmes-inscrite-au_a_23023314/)
- Madame.lefigaro.fr, « *Okinoshima, l'île japonaise interdite aux femmes, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO* », URL : <https://madame.lefigaro.fr/societe/okinoshima-lile-japonaise-interdite-aux-femmes-classee-au-patrimoine-de-l-UNESCO-100717-133208>
- Francesoir.fr, « *Une île interdite aux femmes fait son entrée au patrimoine mondial de l'humanité* », URL : <http://www.francesoir.fr/lifestyle-tourisme/une-ile-interdite-aux-femmes-fait-son-entree-au-patrimoine-mondial-de-humanite-UNESCO-religion-shinto-tradition-video-japon-okinoshima>
- Bfmtv.com, « *Une île japonaise interdite aux femmes inscrite au patrimoine mondial de l'humanité* », URL : <https://www.bfmtv.com/international/une-ile-japonaise-interdite-aux-femmes-inscrite-au-patrimoine-mondial-de-l-humanite-1213965.html>
- Nouvelobs.com, « *Japon : une île interdite aux femmes entre au patrimoine mondial de l'humanité* », vidéo, URL : <https://www.nouvelobs.com/monde/20170710.OBS1866/video-japon-une-ile-interdite-aux-femmes-entre-au-patrimoine-mondial-de-l-humanite.html>
- Francetvinfo.fr, « *Une île japonaise interdite aux femmes inscrite au patrimoine mondial de l'humanité* », URL : [https://www.francetvinfo.fr/monde/japon/une-ile-japonaise-interdite-aux-femmes-inscrite-au-patrimoine-mondial-de-l-humanite\\_2277507.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/japon/une-ile-japonaise-interdite-aux-femmes-inscrite-au-patrimoine-mondial-de-l-humanite_2277507.html)

- Aufeminin.com, « *Okinoshima : l'île interdite aux femmes classées au patrimoine mondial de l'UNESCO* », URL : <https://www.aufeminin.com/news-societe/UNESCO-patrimoine-mondial-femme-ile-okinoshima-impures-japon-s2309767.html>



**Annexe 33 : Article : « Rio de Janeiro inscrite au Patrimoine mondial »**

(n 684, p 346)

Selon le journal brésilien "O Globo", Rio de Janeiro, surnommée la "Ville merveilleuse", a reçu son titre de la part de l'UNESCO au titre de ses fameux paysages cariocas.



Rio de Janeiro, riche de plus de 6 millions d'habitants, a été sacrée dimanche en tant que paysage culturel urbain, lors de la 36e session du Comité du Patrimoine mondial, qui se tient à Saint-Pétersbourg jusqu'au 6 juillet. Rio était d'ailleurs la première ville au monde à déposer une candidature à ce titre.

La candidature a été déposée par l'Institut du Patrimoine historique et artistique national (Iphan). Selon la ministre brésilienne de la Culture Ana de Hollanda, le titre reçu dimanche par Rio permettra au Brésil de "construire une nouvelle carte de son héritage culturel, rompant avec une vision historiciste à laquelle se substituera une compréhension plus ample du monde".

Ana de Hollanda a estimé par ailleurs que cette inscription de Rio au Patrimoine mondial constitue "le résultat et la conséquence d'une étude minutieuse de l'Iphan, qui a permis d'évaluer la manière créative avec laquelle l'habitant s'est adapté à la topographie exceptionnellement belle et irrégulière de la ville".



**Un reflet des "contradictions et possibilités" de la civilisation brésilienne**  
"Le paysage carioca est l'image la plus explicite de ce que nous pouvons appeler civilisation brésilienne, avec son originalité, ses défis, ses contradictions et ses possibilités", a souligné de son côté le président de l'institut Iphan, Luiz Fernando de Almeida. Des contradictions, Rio n'en manque pas, en effet, conjugant montagne et mer, urbanisme et végétation luxuriante (avec l'immense parc national de Tijuca), richesse et pauvreté, comme en attestent les favelas, quartiers déshérités perchés sur les collines de la "cidade maravilhosa".

Plus d'un demi-siècle après avoir cédé à Brasilia son statut de capitale du Brésil, Rio a décidément le vent en poupe, à deux ans d'accueillir le Mondial-14 de football et à quatre ans de recevoir les Jeux olympiques de 2016. Autant de défis qui ont motivé une politique énergique de restauration et de reconstruction de la ville, de lutte contre la criminalité... et une augmentation importante du coût de la vie ces dernières années.

Sources : YANBEKIAN, Annie, « *Rio de Janeiro inscrite au Patrimoine mondial* », Francetv.fr, publié le 06/12/2016, dernière vérification le 09/10/2020, URL : [https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/rio-de-janeiro-inscrite-au-patrimoine-mondial\\_3330091.html](https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/rio-de-janeiro-inscrite-au-patrimoine-mondial_3330091.html)



## Table des matières

|   |     |
|---|-----|
| Remerciements   | 3   |
| Résumé et mots-clés   | 7   |
| Abstract and keywords   | 8   |
| Sommaire  | 9   |
| Liste des abréviations et acronymes   | 11  |
| Notes préliminaires   | 12  |
| Introduction  | 13  |
| Le patrimoine mondial, un questionnement  | 14  |
| Partie I  | 20  |
| Le patrimoine mondial, l'élaboration d'un sujet de recherche.                                     | 21  |
| Chapitre 1 : Le patrimoine mondial, une situation   | 22  |
| Chapitre 2 : Le patrimoine mondial, comment le saisir ?   | 42  |
| I. Le concept d'écriture et le patrimoine : la rédaction ne suffit pas.                           | 42  |
| I.1. L'écriture et la création du réel  | 42  |
| I.2. L'écriture en sciences de l'information et de la communication.                              | 57  |
| II. L'écriture du patrimoine en SHS.  | 59  |
| II. 1. Le patrimoine en sciences humaines et sociales   | 59  |
| II. 2. Notre synthèse   | 68  |
| Chapitre 3 : Réflexion méthodologique   | 75  |
| I. Le choix de la métaphore   | 75  |
| I.1. À la recherche d'un paradigme pour le patrimoine mondial.                                    | 75  |
| I.2. De l'usage de la métaphore en sciences.  | 78  |
| I. 2.1. Un usage ancien   | 78  |
| II. La métaphore du texte pour questionner la liaison entre document et organisation              | 85  |
| II. 1. La textualisation du patrimoine : l'écriture documentaire et l'écriture organisationnelle. | 85  |
| II. 2. Discussion sur les différences entre « document », « texte » et « organisation ».          | 96  |
| Chapitre 4: À la recherche du patrimoine mondial  | 110 |
| I. Le patrimoine mondial, où est-il ?   | 111 |
| II. Le patrimoine mondial, quels actants ?  | 117 |
| II. I. Les actants non-humains.   | 117 |
| II. 2. Les actants humains.   | 121 |
| Chapitre 5 : Notre méthode d'analyse de la patrimonialisation mondiale                            | 125 |
| I. La reconstitution de notre texte   | 125 |
| I.1. L'analyse de discours situé  | 126 |
| I. 1.1. L'Analyse documentaire  | 129 |
| I.1.1.1 L'élaboration de nos questions.   | 129 |
| I.1.1.2 Notre grille de lecture documentaire  | 130 |

|  |     |
|--|-----|
| I. 2. Les entretiens   | 132 |
| I. 2.1. La reconstitution du processus   | 132 |
| I. 2.2. La reconstitution du processus par ceux qui le font.   | 132 |
| II. Notre cadre large de lecture   | 134 |
| II. 1. Explosion du corpus   | 134 |
| II. 2. Notre posture ethnométhodologique   | 136 |
| II. 3. Notre lecture socio-sémiotique  | 139 |
| Partie II  | 141 |
| Le patrimoine mondial : une écriture plurielle   | 142 |
| Chapitre 1 : L'écriture du processus   | 143 |
| I. Évolution et complexification du processus  | 143 |
| I.1. Le processus évolue.  | 143 |
| I.2. Le processus s'est complexifié  | 147 |
| I.3. L'écriture emmêlée.   | 150 |
| II. Rature et réécriture du processus  | 161 |
| II. 1. L'écriture du programme de patrimonialisation est une réécriture.   | 161 |
| II. 2. Le processus de patrimonialisation ramifie son écriture   | 164 |
| II. 3. La patrimonialisation de l'UNESCO est une écriture de processus qui se gomme.   | 165 |
| Chapitre 2 : L'écriture de l'organisation  | 168 |
| I. La création de réseaux et d'organisation  | 168 |
| I.1. Des organisations de proximité avec le bien   | 168 |
| I.2. La création d'association dédiées   | 172 |
| I.3. Des organisations par affinités entre actants   | 179 |
| II. Un réseau textuel infini : La multiplication des organisations par les partenariats avec les acteurs du savoir et de la technique. | 183 |
| II. 1. Les experts   | 183 |
| II. 2. Les universitaires  | 185 |
| Chapitre 3 : L'écriture du territoire  | 189 |
| I. La superposition des écritures  | 189 |
| I.1. La création et le rapprochement du patrimoine re-disposent les frontières   | 189 |
| I.2. L'écriture du territoire pour sa reconnaissance mondiale s'appose sur des traces de valorisation existantes.                      | 191 |
| II. L'inscription sur la liste marque le territoire  | 194 |
| II.1. Reproduction : signalisation et artefacterisation  | 194 |
| II.2. La politique de la ville   | 196 |
| Chapitre 4 : L'écriture du patrimoine  | 200 |
| I. Au nom de la norme  | 200 |

|   |     |
|---|-----|
| I.1. Rédiger l'exception  | 201 |
| I.2. Adoption et duplication des processus, protocoles et procédures de la labellisation UNESCO.  | 204 |
| I.3. L'inscription du patrimoine encore en train de s'écrire.                                     | 207 |
| I.4. Le bien est mort, vive le patrimoine !   | 210 |
| II. La valorisation de la création  | 214 |
| II.1. Les nouvelles catégories  | 214 |
| II.2. Le texte évanescent du patrimoine : le culturel immatériel.                                 | 217 |
| Chapitre 5 : Le patrimoine mondial : des écritures situées  | 233 |
| I. La patrimonialisation du « Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais »                               | 233 |
| I.1. L'écriture du processus  | 233 |
| I.2. L'écriture de l'organisation   | 234 |
| I.3. L'écriture du territoire   | 235 |
| I.4. L'écriture du patrimoine   | 239 |
| II. La patrimonialisation des « Climats du Vignoble de Bourgogne »                                | 246 |
| II.1. L'écriture du processus   | 246 |
| II.2. L'écriture de l'organisation.   | 247 |
| II.3. L'écriture du territoire patrimonial.   | 253 |
| II.4. L'écriture du patrimoine  | 254 |
| III. La patrimonialisation : un regard sur la sociabilisation.                                    | 258 |
| IV. La patrimonialisation du « Maloya »   | 263 |
| IV.1. La difficulté de définir l'immatériel.  | 264 |
| IV.2. La difficulté de traduire l'immatériel  | 268 |
| Partie III  | 277 |
| Le patrimoine mondial, un texte malléable.  | 278 |
| Chapitre 1 : Le patrimoine mondial et la textualité   | 279 |
| I. Le patrimoine mondial est un /texte/.  | 279 |
| I.1. Ventriloquie, échos et personnification.   | 280 |
| I.2. Fiction et simulation  | 283 |
| II. Le patrimoine mondial : un « palimpseste »  | 286 |
| II.1. Un mot pour un concept  | 286 |
| II.2. Notre Patrimpseste  | 288 |
| Chapitre 2 : Le patrimoine mondial : un texte jamais clos   | 295 |
| I. L'écriture continue  | 295 |
| II. La patrimonialisation ou la métaphore de la fécondation. Le patrimoine mondial : quel genre ? | 300 |

|   |     |
|---|-----|
| Chapitre 3 : Retour sur la recherche et perspectives  | 305 |
| I. Les faiblesses, les limites de notre recherche   | 305 |
| I.1. Textes et /texte/  | 307 |
| I.2. Retour sur la méthode  | 311 |
| II. Les perspectives  | 320 |
| II.1. Les précisions de notre /texte/   | 320 |
| II.2. Le prolongement et la mise à l'épreuve du paradigme du texte.   | 322 |
| Chapitre 4 : La patrimonialisation mondiale : actualisation   | 330 |
| Conclusion  | 349 |
| Le patrimoine UNESCO n'est pas clos   | 350 |
| Sources et ressources   | 355 |
| Bibliographie   | 355 |
| Ouvrages et articles  | 355 |
| Actes de colloques  | 384 |
| Notes de lecture  | 385 |
| Thèses et Mémoires  | 389 |
| Presse en ligne et blogs (par date de publication)  | 391 |
| Vidéos  | 396 |
| Publication des organisations européennes et françaises   | 398 |
| Publications de l'UICN et de l'ICOMOS   | 399 |
| Publications de l'UNESCO  | 400 |
| Dossiers de candidature   | 404 |
| Rapports d'évaluation   | 405 |
| Liste des tableaux  | 407 |
| Index des figures   | 407 |
| Annexes   | 408 |
| Note préliminaire sur les annexes   | 408 |
| Annexe 1 : Liste des 26 patrimoines inscrit en 2012   | 409 |
| Annexe 2 : Liste des 25 patrimoines inscrits en 2014  | 410 |
| Annexe 3 : Carte et graphique   | 412 |
| Annexe 4 : Pays signataires de l'acte constitutif de l'UNESCO en 1946, et photo extraite de « Le courrier », n°1, montrant les quarante-et-un états membres de l'UNESCO en 1948 | 414 |
| Annexe 5 : Images des patrimoines cités   | 415 |
| Annexe 6 : Quelques références bibliographiques en lien avec les analyses des émotions  | 418 |
| Annexe 7 : Références bibliographiques des travaux cités  | 419 |

|   |     |
|---|-----|
| Annexe 8 : Appel à communication sur le document numérique, CIDE.20, (23, 24, 25 Novembre 2017, ENSSIB, Villeurbanne).                              | 421 |
| Annexe 9 : Hyperliens des pages citées  | 422 |
| Annexe 10 : Capture d'écran sur le programme en faveur de l'alphabétisation de l'UNESCO   | 423 |
| Annexe 11 : Liste représentative du PMH français en juillet 2019  | 424 |
| Annexe 12 : Capture d'écran de la gouvernance de l'UNESCO   | 428 |
| Annexe 13 : Description du bâtiment du siège de l'UNESCO  | 429 |
| Annexe 14 : Liste de personnes avec lesquelles nous avons échangé   | 430 |
| Annexe 15 : Présentation de la procédure  | 431 |
| Annexe 16 : Captures d'écran des patrimoines retirés de la liste  | 433 |
| Annexe 17 : Les dix critères d'inscription au PMH   | 434 |
| Annexe 18 : cliché du code couleur du dossier de candidature des « Pitons, Cirques et remparts de la Réunion », page 19.                            | 436 |
| Annexe 19 : Extrait de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, Faro, 27.X. 2005            | 437 |
| Annexe 20 : Titres des sections en annexe du dossier de candidature du Bassin minier  | 438 |
| Annexe 21 : Extrait du Manifeste d'Amédée   | 439 |
| Annexe 22 : Carte postale trouvée dans un office de tourisme du Nord, 2013.   | 440 |
| Annexe 23 : Représentation élaborée par l'« Association pour l'inscription du vignoble des Climats de Bourgogne » de quelques PMH en constellations | 441 |
| Annexe 24 : Critères d'inscription des « Climats du vignoble de Bourgogne » au patrimoine mondial de l'humanité                                     | 442 |
| Annexe 25 : Liste des biens sur la liste indicative française en juillet 2017   | 444 |
| Annexe 26 : Photos des dossiers de presse « Village Maloya », célébration de l'inscription du Maloya.   | 446 |
| Annexe 27 : Message de l'ABFPM après l'incendie de Notre-Dame   | 449 |
| Annexe 28 : Captures d'écran, « L'Erythrée examine les avantages de la ratification de la Convention 2005 »   | 450 |
| Annexe 29 : Capture d'écran, « L'invention du patrimoine mondial », (exposition)  | 451 |
| Annexe 30 : Extrait de l'évaluation de l'UICN des Terres australes et antarctiques françaises   | 452 |
| Annexe 31 : Déclaration du conseil exécutif   | 453 |
| Annexe 32 : quelques références concernant l'inscription de « l'île interdite aux femmes ».   | 454 |
| Annexe 33 : Article : « Rio de Janeiro inscrite au Patrimoine mondial »   | 456 |





